

Confédération Générale du Travail Unitaire

(Section Française de l'I. S. R.)

SIÈGE SOCIAL : 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-X^e

TÉLÉPH. : NORD 43-31

TÉLÉPH. : NORD 03-33



CONGRÈS NATIONAL

ORDINAIRE

3^e CONGRÈS de la C. G. T. U.

Paris, 26 au 31 Août 1925

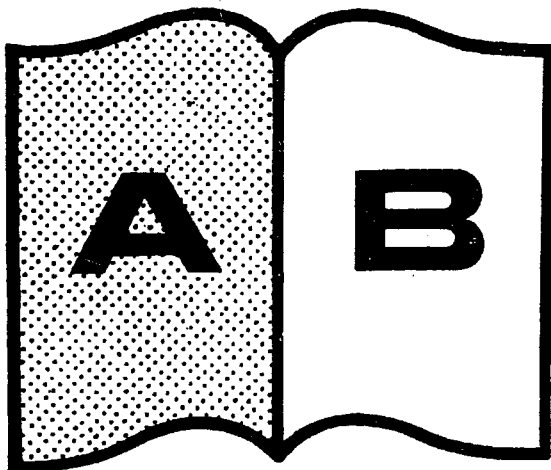
CONFÉRENCE D'UNITÉ DES 30 & 31 AOUT
et CONFÉRENCE FÉMININE du 25 AOUT



En vente au Siège de la C. G. T. U.

PRIX : 10 francs





Contraste insuffisant
NF Z 43-120-14

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL UNITAIRE

ORDRE DU JOUR

du

CONGRÈS NATIONAL ORDINAIRE DE PARIS

(3^e Congrès de la C. G. T. U.)

1. — ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS;
2. — DISCUSSION ET VOTE SUR LES RAPPORTS CONFÉDÉRAUX ;
3. — UNITE SYNDICALE ;
4. — LUTTE CONTRE LE FASCISME ;
5. — STRATEGIE DES GREVES ET SOLIDARITE ; COTISATIONS ;
6. — MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE ;
7. — PROGRAMME D'ACTION ET PROPAGANDE GENERALE : HUIT HEURES, SALAIRES, IMPOT SUR LES SALAIRES, CHOMAGE, ASSURANCES SOCIALES, ETC. ;
8. — QUESTIONS D'ORGANISATION : MODIFICATIONS AUX STATUTS, RAPPORTS ET LIAISON ENTRE LES DIVERS ORGANISMES, REORGANISATION DES U. D. ET U. R., FEDERATIONS D'INDUSTRIE ; COMITES D'UNITE PROLETARIENNE ET COMITES D'USINE ;
9. — ELECTION DE LA C.E. ET DU BUREAU CONFEDERAL ;
10. — QUESTIONS DIVERSES.



Renvoi aux Rapports



Les Rapports présentés au Congrès confédéral unitaire de Paris sur la plupart des questions à l'ordre du jour forment une matière volumineuse — plus de 120 pages — contenue dans les numéros 18 et 19 de La Vie Syndicale, l'organe officiel de la C.G.T.U.

Le service de cette publication étant assuré gratuitement à toutes les organisations unitaires : Syndicats, Unions, Fédérations, nous avons cru devoir faire l'économie des frais onéreux qu'aurait entraînés la reproduction de ces documents dans la brochure du Congrès.

C'est pourquoi, en invitant le lecteur à se reporter aux numéros de La Vie Syndicale sus-mentionnés pour y trouver l'importante substance des Rapports élaborés en vue du Congrès, nous donnons immédiatement et sans autre préambule l'intéressant compte rendu sténographique des débats qui sera maintes fois consulté par tous les militants avides de s'instruire sur les grands faits historiques de notre mouvement ouvrier.

Ils y puiseront l'enseignement susceptible de faciliter leur tâche ardue d'éducateurs des masses ouvrières à travers les péripéties de l'avenir.

N. D. L. R.



CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL UNITAIRE

PREMIÈRE PARTIE

**Compte rendu Sténographique
des débats**

DU CONGRÈS NATIONAL ORDINAIRE

(3° Congrès de la C. G. T. U.)



TENU A PARIS

SALLE DU CHAUMONT-PALACE, 8, Avenue Mathurin-Moreau

du 26 au 31 Août 1925



PREMIÈRE JOURNÉE

Mercredi 26 Août (Matin)

La séance est ouverte à 10 h. 15 par le camarade Dudilieux.

DUDILIEUX. — Camarades nous proposons que le Congrès de la C. G. T. U. soit placé sous la présidence d'honneur de tous les camarades victimes de la répression dans tous les Etats bourgeois, capitalistes et impérialistes;

Sous la présidence d'honneur des martyrs de la révolution en Bulgarie, en Roumanie, en Bessarabie, en Lithuanie, en Esthonie, en Pologne et en Chine;

Sous la présidence d'honneur de nos camarades Clerc et Bernardon, victimes des menées fascistes;

Sous la présidence d'honneur de toutes les victimes de la répression capitaliste et de tous les martyrs de la révolution à travers le monde.

Comme présidences effectives pendant toute la durée des travaux du Congrès, nous vous proposons une liste de camarades qui se relaieront, à tour de rôle, au Bureau du Congrès pendant les diverses séances. Voici la liste de ces camarades :

Raynaud, de l'U. S. R. P.; *Platon*, des Employés de Banque de la Seine; *Vadecard*, Cheminots; *Simonin*, Alimentation; *Nilès*, Services publics; *Frachon*, Loire; *Juchault*, Haute-Vienne; *Engler*, Ports et Docks; *Gourdeaux*, P. T. T.; *Weber*, Métaux; *Germaine Goujon*, Textile; *Leboursier*, des T. C. R. P.; *Pancalais*, des Marins de Douarnenez; et la camarade *Kersalé*, déléguée des Sardinières de la côte bretonne.

Je mets aux voix ces propositions. (*Elles sont adoptées à l'unanimité.*)

Preennent place au bureau :

Président : RAYNAUD.

Assesseurs : PLATON et VADECARD.

ALLOCATION DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT. --- Je déclare ouvert le Troisième Congrès de la C. G. T. U.

Camarades, au nom des travailleurs de la Région parisienne, nous saluons avec beaucoup de foi et d'espérance le Troisième Congrès de la C. G. T. U.

Avec beaucoup de foi et d'espérance, parce que les assises de ce Congrès, face à la situation politique et économique du monde entier, face à la situation de division de la classe ouvrière, revêtent une importance particulière et portent le germe du commencement de la réalisation de l'unité syndicale dans le monde entier.

Camarades, de plus en plus, le capitalisme international précise dans le monde sa période de régression et d'oppression des masses laborieuses. Finie l'ère démocratico-pacifiste. Partout, dans tous les pays, ce sont de plus en plus les mesures répressives contre les organisations ouvrières, c'est la lutte de plus en plus âpre contre tout ce qui, dans le monde, essaie de lever l'étendard de la liberté, liberté des ouvriers contre le capitalisme, liberté des peuples contre leurs oppresseurs.

Camarades, dans notre pays, sous un gouvernement dit démocratique, c'est la vague de réaction et de répression la plus sérieuse que nous ayons connue depuis les événements qui ont suivi la guerre.

Aujourd'hui, tous ceux qui, contre la politique de rapine et d'impérialisme du gouvernement, osent dire leur pensée et juger sévèrement les actes de nos généraux et de ceux qui les dirigent, sont immédiatement emprisonnés ou poursuivis. Des centaines de camarades paient actuellement, soit dans les geôles, soit par les poursuites engagées contre eux, l'attitude courageuse qu'ils ont eue en menant, avec le Comité d'action, contre la guerre du Maroc et contre les impôts Caillaux, la lutte contre l'impérialisme français et contre l'impérialisme international.

Camarades, au nom du Congrès tout entier, nous devons nous déclarer solidaires de tous les poursuivis et de tous les emprisonnés. (*Applaudissements.*) Il faut que de ce Congrès sorte le cri unanime que, plus la répression sera sauvage contre le Comité d'action des organisations ouvrières, plus les organisations ouvrières redoubleront d'ardeur dans la lutte. Les hommes qui tombent seront remplacés. La classe ouvrière sera à la hauteur de sa tâche pour lutter contre la guerre et contre l'impérialisme. (*Applaudissements.*)

Camarades, de plus en plus, la répression s'accroît, même sur sur le terrain corporatif. Ce n'est pas faire du corporatisme que de citer ici en exemple la corporation des P. T. T. qui, à l'heure actuelle, est sous le coup de la répression la plus brutale du gouvernement. Partout, les militants des P. T. T. qui osent, même dans des conversa-

tions particulières, se déclarer contre la guerre, sont menacés de sanctions disciplinaires, poursuivis à fin de révocation.

Nous devons, au nom du droit syndical, protester de la façon la plus énergique, contre la révocation du secrétaire général de la Fédération postale unitaire; notre camarade Gourdeaux, qui a été frappé uniquement pour l'exercice de son droit syndical. Il est tout à fait typique pour nous de voir ceux-là même qui, avant leur avènement au pouvoir, luttèrent pour l'extension du droit syndical, se montrer plus féroces dans la répression des libertés syndicales et plus adversaires de la classe ouvrière que le Bloc national qu'ils combattaient hier.

Camarades, les perspectives pour les travailleurs de ce pays sont uniquement des perspectives de lutte. L'inflation aujourd'hui est à peu près inévitable. L'emprunt-or de M. Caillaux, en admettant qu'il réussisse, ne peut que stabiliser la situation pendant quelques mois. Mais au bout de ce délai, il faudra recommencer la course vers l'inflation, faire marcher la planche à billets, contribuer ainsi au renchérissement du coût de la vie, et cela au détriment des travailleurs dont les salaires ne seront pas augmentés ou ne le seront, dans tous les cas, que dans une proportion insuffisante.

Des conflits comme celui des Banques et Bourse, organisations qui ne se sont pas assez mêlées à celles de la classe ouvrière dans le passé, sont tout de même des signes avant-coureurs des grandes luttes générales dans lesquelles, dès l'hiver 1925-1926, les travailleurs de France vont être obligés de s'engager pour conserver leurs salaires et défendre leur pain quotidien.

Ce sera, pour ce Congrès, une tâche des plus importantes, à la veille de cette grande bataille, de faire le regroupement des forces ouvrières, de rassembler les travailleurs avant l'heure de l'action, et de faire retentir dans le pays tout entier la trompette de l'union, de la nécessité du bloc prolétarien pour que le monde du Travail ne soit pas demain vaincu dans les luttes qu'il devra affronter.

Camarades, ce Congrès doit avoir un écho à l'extérieur. Dans une salle à côté de la nôtre, les camarades de la C. G. T. organisent également leurs assises. Nous allons certainement, au cours de nos travaux, multiplier les avances pour que les représentants des deux C. G. T. se réunissent et travaillent à la réalisation de l'unité. Des résultats seront certainement obtenus par la précision avec laquelle nous aborderons et discuterons le problème de l'unité syndicale. Mais nous devons mettre en garde les uns et les autres à la fois contre une exagération d'espérances et contre un pessimisme qui risqueraient de compromettre la marche vers l'unité syndicale.

Les syndicats unitaires, à partir d'aujourd'hui, plus que jamais, doivent lutter pour réaliser l'unité syndicale. Tant qu'elle ne sera pas réalisée, ils batailleront pour l'obtenir; sûrs de bien travailler ainsi pour la Révolution. (*Applaudissements.*)

Camarades, je suis persuadé d'être l'interprète du Congrès tout entier en saluant fraternellement, avec sympathie, amour et dévouement, l'Internationale Syndicale Rouge à laquelle nous sommes fiers

d'appartenir, avec laquelle nous voulons combattre pour réaliser l'unité mondiale des travailleurs sur le terrain de la lutte des classes. Avec l'Internationale Syndicale Rouge, nous nous déclarons prêts à soutenir à travers le monde tous les efforts d'émancipation des travailleurs et, en particulier, l'émancipation des peuples opprimés.

Aux travailleurs chinois qui ont commencé la lutte contre l'impérialisme européen, nous envoyons notre salut fraternel. Nous serons avec eux dans l'action internationale qui libérera le monde du capitalisme et de l'impérialisme.

A tous ceux qui, quotidiennement, en Bulgarie, en Esthonie, en Allemagne, en Pologne, dans tous les pays capitalistes, sont victimes de la répression impérialiste et fasciste, nous adressons notre souvenir ému en même temps que nous prenons l'engagement de savoir, l'heure venue, avant la fin de la grande lutte, venger tous ceux que le capitalisme aura assassinés. (*Applaudissements.*)

Camarades, au nom des travailleurs de la Région parisienne, nous remercions à l'avance le Troisième Congrès de la C. G. T. U. qui, par sa précision et sa clarté, va apporter au grand problème de l'unité syndicale, au grand problème de la stratégie des grèves, au grand problème du regroupement des forces syndicales, des idées nettes, des mots d'ordre concis. Dans la tourmente et dans l'action, ils serviront de ligne de conduite à tous les travailleurs de notre pays.

Camarades, je termine en criant : Vive l'union des travailleurs ! Vive l'action révolutionnaire de l'Internationale Syndicale Rouge ! Vive l'unité syndicale ! Vive le mouvement révolutionnaire de tous les peuples opprimés contre leurs oppresseurs ! (*Applaudissements vifs et répétés.*)

Un orchestre joue *l'Internationale* reprise en chœur par tous les congressistes et les auditeurs debout.

RESOLUTION D'OUVERTURE

LE PRÉSIDENT. — Camarades, nous avons reçu au Bureau la résolution d'ouverture suivante :

Au nom de tous les syndiqués unitaires de France, le Congrès de la C. G. T. U. en ouvrant ses travaux, envoie son salut fraternel aux vaillants grévistes en lutte contre les grandes puissances bancaires.

Il les félicite du bel exemple de solidarité et d'union dans l'action qu'ils donnent au prolétariat tout entier.

Il demande à tous les travailleurs, sans distinction de tendances, d'aider à leur victoire en organisant autour d'eux un puissant mouvement de solidarité morale et financière, et vote la somme de 1.000 francs en faveur des grévistes.

Vive la solidarité entre tous les travailleurs !

Vive le front unique dans l'action !

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette résolution ?

La parole est au camarade Méric.

MÉRIC. — Je trouve dérisoire le chiffre de 1.000 francs pour une pareille grève, et demande une augmentation.

LE PRÉSIDENT. — Que proposez-vous? 2.000 francs?

MÉRIC. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition? Nous remplaçons donc le chiffre de 1.000 francs par celui de 2.000. (*Assentiment.*)

Avant de mettre le texte de la résolution aux voix, je dois déclarer au Congrès que la C. G. T. U. a invité le Comité national de grève à s'y faire représenter et à intervenir en faveur du mouvement gréviste. Nous lui avons demandé de déléguer, de préférence, un camarade qui ne fût pas unitaire. Ce camarade a été désigné. Est-il présent? Non. Nous lui donnerons la parole quand il sera là.

Personne ne demande la parole sur le texte de la résolution?

Je le mets aux voix.

(*Le texte de la résolution est adopté.*)

LE PRÉSIDENT. — Une deuxième résolution concernant les ouvriers chinois est proposée au Congrès.

Le Congrès des syndicats unitaires envoie son salut fraternel aux ouvriers chinois en lutte pour leur émancipation et les félicite pour leur adhésion en masse à l'I. S. R.

Le Congrès souligne l'importance sans cesse grandissante du mouvement révolutionnaire international et la solidarité des liens qui unissent les travailleurs du monde entier contre le capitalisme mondial.

Le Congrès de la C. G. T. U. célèbre la victoire des ouvriers chinois de Canton et de Shanghai comme le premier pas vers la deuxième révolution prolétarienne.

Personne ne demande la parole sur cette résolution? Je la mets aux voix.

(*La résolution est adoptée.*)

TELEGRAMMES DES SYNDICATS DE L'U. R. S. S.

LE PRÉSIDENT. — Je dois encore vous donner connaissance de deux télégrammes:

Au Congrès de la Confédération Générale du Travail Unitaire, Paris.

Moscou, 22 septembre 1925.

Camarades, de nombreuses délégations fraternelles de différents pays ont visité ces temps derniers notre U. R. S. S. Nos syndicats ont contribué de leur mieux à faire connaître aux délégués la situation de la classe ouvrière et tous les aspects de la vie dans notre U. R. S. S. Nous savons que les ouvriers français, eux aussi, s'intéressent beaucoup à notre travail et à notre œuvre d'édification. Aussi, proposons-nous aux deux Congrès des syndicats français, mandataires de tout le prolétariat français, sans distinction de tendances politiques,

d'organiser pour les ouvriers des usines et des fabriques françaises une excursion à travers l'Union soviétique. Il va sans dire que cette délégation recevra chez nous un accueil fraternel et que nos syndicats aideront de leur mieux les camarades français à bien connaître le pays soviétique. Nous croyons rationnel que cette délégation soit organisée en commun par les deux Confédérations sur des bases paritaires. Salut prolétarien.

Le Président du Conseil Central des Syndicats ouvriers de l'U. R. S. S.
TOMSKI.

Le Secrétaire,
MELNITSCHANSKY.

Confédération Générale Travail Unitaire, 33, rue Grange-aux-Belles, Paris.

Moscou, 25 septembre 1925.

Chers camarades, Ayant pas reçu visa jusque 24 août, délégation Conseil Central syndicats U. R. S. S. à son sincère regret privée possibilité participer à votre Congrès. Sommes réduits suivre de loin vos travaux pour renforcement positions prolétariat syndicaliste organisé. Espérons que notre délégation exposerait devant vos assises question unité mouvement syndical international qui exercera son attraction sur toute classe ouvrière mondiale et sur laquelle sera concentrée attention votre Congrès. Notre attente déçue. Mais sommes convaincus que même séparés par barrière frontières votre Congrès et mouvement syndical U. R. S. S. seront unanimes dans sincère volonté lutte pour unité syndicale internationale et surmonteront opiniâtement, inlassablement, coude à coude, obstacles dans chemin de l'unité. Vive Internationale syndicale unique!

Le Président Conseil Central Syndicats U. R. S. S.,
TOMSKI.

Le Secrétaire,
MELNITSCHANSKY.

Au nom du Congrès, je crois devoir remercier les camarades russes de l'invitation qu'ils nous font et je crois qu'au cours de nos débats des dispositions seront proposées par le Bureau confédéral pour réaliser le vœu qu'ils expriment. Nous regrettons que, par suite du refus de visa des passeports, il ne leur ait pas été possible de venir eux-mêmes nous apporter le salut du prolétariat révolutionnaire russe. C'est pour nous, de plus, l'indication bien nette que le gouvernement Caillaux, plus réactionnaire que le gouvernement Chamberlain, ne veut pas que le peuple français prenne contact avec le peuple russe, probablement pour pouvoir mieux, demain, les dresser l'un contre l'autre.

Nous enregistrons le fait. Ce sera pour nous une nouvelle indication dans la lutte que nous allons mener. De loin, comme nous l'aurions fait de près, nous nous déclarons solidaires de nos camarades des syndicats de l'U. R. S. S. dans leur lutte pour la diffusion de

la révolution russe et pour la réalisation de l'unité syndicale. (*Vifs applaudissements.*)

GÉOMY. — Il faudrait qu'un camarade soit délégué par Fédération pour indiquer au Bureau le nombre approximatif de camarades qui désirent prendre leur repas dans nos restaurants coopératifs. Ces camarades conduiront aux restaurants ceux qui veulent y manger.

DUDILIEUX. — Pour les repas, nous éprouverons certaines difficultés parce que tous les restaurants qui se trouvent aux alentours de la salle du Congrès servent habituellement une clientèle ouvrière qui déjeune entre midi et une heure. Aussi nous pensons que pour faciliter aux délégués l'accès des restaurants coopératifs ou autres, qu'il serait sage que le Congrès consente à prolonger ses séances du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. Il y aura possibilité pour les délégués de trouver de la place dans les restaurants voisins de la salle.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

DUDILIEUX. — Ces questions préliminaires réglées, nous allons aborder l'ordre du jour du Congrès.

Nous proposons que la Commission de vérification des mandats soit composée de onze membres, dont cinq délégués des principales Fédérations et qui seront plus à même d'éplucher les mandats.

Nous proposons pour les Fédérations les camarades suivants :

Nicolas, Bâtiment; *Midol*, Cheminots; *Poussel*, Métaux; *Dupilet*, Sous-Sol; *Foulon*, Textile.

Le Congrès doit adjoindre à ces cinq camarades, représentant les plus importantes Fédérations, six camarades pris parmi les Unions départementales ou organisations syndicales composant ces Unions. Nous vous demandons de nous envoyer six noms.

Sont désignés:

Limodoro, Gaz de Nice; *Chambon*, Métaux de Lyon; *Brout*, U. S. R. P.; *Frachon*, U. D. Loire; *Bonnet*, Bouches-du-Rhône; *Delarue*, Nord.

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un désire-t-il présenter des observations sur cette liste? (*Adopté.*)

Ces camarades se réuniront immédiatement.

DUDILIEUX. — Sous réserve de la vérification à laquelle il va être procédé, nous tenons à indiquer aux délégués que le Congrès de la C. G. T. U. atteint un plein succès. Dès hier soir, nous avons enregistré au Bureau confédéral la représentation de plus de 1.500 organisations unitaires et la présence de près de 700 délégués, chiffre qui n'a pas encore été atteint dans nos précédentes assises. (*Applaudissements.*)

Les délégués qui sont arrivés ce matin avec des mandats, les retardataires, se feront inscrire au Bureau confédéral, où un camarade est spécialement chargé de recevoir ces inscriptions; s'y adresseront également ceux qui auraient à formuler des réclamations concernant les mandats qui figurent sur leur carte, les omissions et surtout la désignation des suppléants qui n'ont pas été tous indiqués sur les mandats des syndicats. Ils devront se faire connaître pour qu'on puisse leur établir une carte.

ADMISSION DES SYNDIQUES DE LA C. G. T.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Une question vient d'être posée au Bureau confédéral. Des syndiqués appartenant aux organisations confédérées se sont présentés à la porte de notre Congrès en demandant s'ils pouvaient suivre, à titre auditif, les débats.

Le Bureau confédéral, après délibération, est d'avis d'ouvrir les travaux du Congrès à tous les camarades des syndicats confédérés. (*Applaudissements.*) Au moment précis où les deux Congrès confédéraux ouvrent leur première séance, le Congrès de la C. G. T. U. démontrera à la classe ouvrière tout entière qu'il n'entend pas travailler à huis clos, mais en pleine clarté, à ciel ouvert, pour l'intérêt collectif de tout le prolétariat.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la proposition faite par le Bureau. Vous y avez répondu unanimement par vos applaudissements. Néanmoins, je dois la mettre aux voix. (*Adoptée.*)

Les camarades confédérés, porteurs de leur carte à jour, sont admis à prendre place dans la salle.

La parole est à Monmousseau pour lecture du message au Congrès de la C. G. T.

MONMOUSSEAU. — Camarades, la presse bourgeoise a déjà annoncé que le Congrès unitaire allait sans doute envoyer une délégation au Congrès des Syndicats confédérés pour poser le problème de l'unité en tête de toute discussion. Cela prouve que la presse bourgeoise connaît l'esprit unitaire de nos syndicats et de nos militants. Cela prouve aussi que notre volonté de travail pour l'unité est conforme à la lutte des classes et à la tactique de tout révolutionnaire.

Nous ne pouvons que confirmer purement et simplement cette pensée de la presse bourgeoise à ce sujet. Notre intention, en effet, est de poser le problème de l'unité non seulement devant les délégués des syndicats confédérés, mais aussi devant la classe ouvrière tout entière.

C'est pourquoi nous proposons au Congrès unitaire l'envoi d'une délégation au Congrès des syndicats confédérés et que cette délégation ait un mandat à remplir. Ce mandat, nous le lui avons consigné sous forme de message adressé au Congrès des syndicats confédérés.

Je vous demande la permission de vous en donner lecture. Du reste, vous en trouverez le texte imprimé et déposé sur le dossier qui est devant chacun de vous.

MESSAGE DU CONGRÈS DES SYNDICATS UNITAIRES AU CONGRÈS DES SYNDICATS CONFEDERES

En apportant son salut fraternel au Congrès des Syndicats Confédérés, le Congrès des Syndicats Unitaires enregistre avec plaisir la tenue des deux Congrès en même temps et dans la même ville.

Il manifeste l'espoir que cette circonstance sera mise à profit pour forger, au sein de la classe ouvrière organisée, des liens de solidarité absolument nécessaires pour la défense des intérêts prolétariens.

A l'ordre du jour des deux Congrès figurent des questions qui, bien que n'étant pas présentées exactement sous la même forme, n'en expriment pas moins un esprit revendicatif commun à l'ensemble des travailleurs organisés dans l'une et dans l'autre C. G. T.

L'ordre du jour des deux Congrès comprend, en effet, la question des salaires, la journée de huit heures, les assurances sociales, les vacances payées, etc.

Chacune de ces questions sera donc discutée au sein de chaque Congrès, chacune d'elles risque d'être tranchée d'une façon différente par des délégués qui, dans l'ensemble, représentent cependant les intérêts d'une même région, d'une même industrie, d'un même prolétariat. La question des salaires tout particulièrement étant donné son caractère complexe, actuel et urgent, mérite de recevoir une solution capable de rallier autour d'elle la grande masse des ouvriers organisés et inorganisés. Un tel résultat ne peut être obtenu que si une discussion commune peut être engagée sur ce point entre les délégués syndicaux participant aux deux Congrès, discussion destinée à réaliser l'accord, à la majorité, sur une résolution unique.

Cette question des salaires, comme tant d'autres, inscrites à l'ordre du jour des deux Congrès, ne pourra recevoir de solution, de fait que si, après avoir fait l'accord sur la formule de revendication, les organisations adhérentes aux deux C. G. T. conviennent d'envisager et d'arrêter des mesures communes pour la faire aboutir.

Les mouvements grévistes qui se déroulent actuellement dans les établissements de crédit démontrent la nécessité de semblables méthodes de travail.

La grève des banques a mis une fois de plus à jour l'antagonisme d'intérêts qui rend inévitable la lutte directe des travailleurs contre le patronat ; elle a prouvé que malgré de grandes divergences idéologiques la classe ouvrière pouvait réaliser un front commun de combat contre les grands consortiums soutenus par le pouvoir bourgeois.

C'est grâce à la constitution d'un front unique, au-dessus des tendances entre toutes les organisations et à l'unification du mouvement revendicatif qu'à la grève des banques a pu tenir les puissances bancaires en échec.

Le Congrès des Syndicats Unitaires est convaincu que cette expérience après tant d'autres, sera mise à profit par toutes les organisations unitaires et confédérées désireuses de défendre réellement les grandes revendications ouvrières, dont la solution est attendue avec impatience par la grande masse des travailleurs.

Sur cette question des salaires, le Congrès des Syndicats Unitaires sera

appelé à se prononcer sur un projet d'échelle mobile des salaires, basée sur un taux d'augmentation générale, il aura à se prononcer également sur le paiement des salaires en francs-or.

Le Congrès Unitaire demande au Congrès Confédéré d'accepter une réunion mixte des délégués des deux Congrès pour rechercher une formule commune de revendications, d'agitation et d'action.

Cependant le Congrès n'ignore pas les oppositions qui ont été formulées contre la réunion en commun des deux Congrès, c'est pourquoi il n'entend pas borner son appel au Congrès Confédéré, en faveur d'une pareille manifestation dont la signification ne pourrait échapper ni à la classe ouvrière, ni à la bourgeoisie.

Le Congrès des Syndicats Unitaires, sans préjuger de la réponse qui peut être faite à sa proposition, demande aux délégués des syndicats confédérés la réunion en commun des différentes Commissions unitaires et confédérées qui sont chargées dans chacun des Congrès de dresser un programme sur les différentes questions portées à l'ordre du jour des deux Congrès.

Ces Commissions communes pourraient rechercher, tout au moins, un accord sur le programme revendicatif et sur les moyens d'action destinés à le faire aboutir ; une fois cet accord conclu, chacune des Commissions rapporterait et défendrait les projets communs devant son Congrès respectif.

A côté du programme de revendications immédiates, le Congrès Confédéral Unitaire va être appelé à se prononcer sur des questions importantes touchant la politique intérieure et extérieure du gouvernement.

Les nouvelles lois financières, la guerre du Maroc, la participation du gouvernement dans les événements de Chine et dans la coalition militaire organisée par la Grande-Bretagne contre la Russie des Soviets, sont autant de questions vitales pour le prolétariat.

Il est évident que la lutte contre la politique réactionnaire et impérialiste du gouvernement sera d'autant plus efficace que la coordination de toutes les forces syndicales sera effectivement et promptement réalisée. Le Congrès Confédéral Unitaire propose au Congrès des Syndicats confédérés l'étude en commun de toutes ces questions par les moyens préconisés à l'égard du programme de revendications immédiates.

Enfin, le moyen le plus radical de lutter victorieusement sur tous les terrains, c'est de réaliser l'unification complète des forces syndicales au sein d'une C. G. T. Unique.

Le Congrès des Syndicats Unitaires croit qu'il est superflu d'invoquer les divergences idéologiques existant entre les deux C. G. T. pour justifier l'état de scission.

Avant 1914, il y avait des luttes de tendances très vives au sein de la C. G. T. sans que ces luttes mettent l'unité en péril.

Le rapport des forces entre les deux C. G. T., l'ancienneté ou la priorité à accorder aux organisations en présence ne sauraient être davantage un obstacle insurmontable. Il pense que l'unité peut se réaliser aujourd'hui malgré toutes ces difficultés d'ordre secondaire.

Le Congrès des Syndicats Unitaires reprend à son compte les propositions d'unité adressées à la Commission administrative de la C. G. T., propositions aux termes desquelles la C. G. T. U. demandait tout particulièrement la réunion d'une Commission mixte des délégués des deux organisations centrales afin d'étudier les conditions pratiques de la réalisation de l'unité. Il demande au Congrès des Syndicats Confédérés de bien vouloir accepter la réunion en commun des délégués des deux Congrès pour discuter de l'unité et se prononcer en faveur du Congrès Interconfédéral et il déclare que les délégués respon-

sables de la C. G. T. peuvent prendre leur place, la place qui leur est réservée, dans le Comité d'organisation et de direction du Congrès Interconfédéral des 30 et 31 août.

Le Congrès des Syndicats Unitaires déclare qu'un tel Congrès Interconfédéral a le pouvoir de réaliser l'unité dans les plus brefs délais et de donner à la classe ouvrière l'arme indispensable dans sa lutte contre la bourgeoisie.

Il espère que devant cette nécessité impérieuse, toutes les questions de préséance et d'amour-propre s'effaceront et que le Congrès de la C. G. T. acceptera de réaliser l'unité syndicale totale, sans conditions, dans l'intérêt supérieur de la classe ouvrière.

LE CONGRES DES SYNDICATS UNITAIRES.

MONMOUSSEAU. — Je propose de soumettre ce message à l'approbation du Congrès unitaire et, ensuite, nous passerons à la désignation de la délégation qui sera chargée de le présenter au Congrès des syndicats confédérés.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la lecture du message adressé par le Congrès des syndicats unitaires au Congrès des syndicats confédérés.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Je mets aux voix l'approbation de ce message. (*Le message est approuvé à l'unanimité.*)

DELEGATION AU CONGRES DE LA C. G. T.

MONMOUSSEAU. — Nous remercions le Congrès unitaire de cette manifestation d'unanimité sur cette grande et pressante question de l'unité syndicale. Nous proposons que soient délégués nos camarades :

Racamond, secrétaire confédéral ; *Porreye*, de l'U. D. du Nord ; *Doucet*, de l'U. D. des Alpes-Maritimes ; *Revol*, de l'U. D. du Rhône ; *Cornec*, de l'Enseignement ; *Germaine Goujon*, du Textile ; *Bertrand*, des Cheminots de Lille ; *Perrochon*, du Livre de Chartres ; *Caruel*, du Livre de Rouen ; *Platon*, des Banque et Bourse de la Seine ; *Morrón*, des Tabacs de Bordeaux ; *Roger*, des Coiffeurs de Nancy.

LE PRÉSIDENT. — Un délégué des Côtes-du-Nord demande qu'un représentant des organisations de ce département soit membre de la délégation.

Les camarades des Côtes-du-Nord voudront bien se concerter en faveur d'un des leurs.

PLUSIEURS VOIX. — Le Bévillon, des P. T. T.

UN DÉLÉGUÉ DE L'ALGÉRIE. — Nous demandons que l'Algérie soit représentée dans cette délégation.

POUSSEL. — Tous les départements pourraient également demander à être représentés.

MONMOUSSEAU. — Nous pourrions faire une délégation de 30 ou de 150 membres. Nous demandons à l'Algérie de ne pas insister, ou bien toutes les Unions voudront être représentées.

LE MÊME DÉLÉGUÉ DE L'ALGÉRIE. — Mais l'Algérie a une situation spéciale.

Chaque fois que nous sommes appelés à participer à des travaux, on semble nous laisser un peu de côté. Les camarades peuvent très bien connaître leur milieu mais ils ignorent le travail qui se fait chez nous.

Nous insistons donc pour que dans cette Commission d'unité, l'Algérie soit représentée pour qu'elle puisse montrer le travail d'unité qu'elle veut faire.

MONMOUSSEAU. — Nous acceptons la suggestion du camarade de l'Algérie.

POUSSEL. — A condition qu'on s'arrête là!

ANTOURVILLE. — Il faudrait nommer une délégation d'une dizaine de membres et faire ainsi représenter pour l'unité toutes les régions de la France. (On me fait remarquer que la Région méditerranéenne n'est pas représentée. (*Dénégations.*))

LE PRÉSIDENT. — Vous devez sentir les uns et les autres l'importance qu'il y a à ce que cette délégation soit constituée de suite et qu'elle puisse partir le plus vite possible. Je vous demande donc de ne pas ouvrir une discussion sur cette question. (*Assentiment.*)

En conséquence, je mets aux voix la composition de la délégation, telle qu'elle vous a été présentée en y adjoignant *Le Bévilion* pour les Côtes-du-Nord et *Laulom* pour l'Algérie.

(*La délégation est ainsi désignée.*)

DISCUSSION DU RAPPORT MORAL

LE PRÉSIDENT. — Nous passons à la discussion du rapport moral. La parole est au camarade Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Nous avons présenté aux syndicats un rapport moral et toute une série d'autres rapports. D'autre part, tous les syndicats ont pu suivre, par *La Vie Syndicale*, l'activité de la C. G. T. U., de la Commission exécutive et du Bureau confédéral.

Nous demandons que la discussion s'engage immédiatement sur le rapport moral. Ensuite, le Bureau confédéral répondra aux critiques qui auront été formulées. J'espère que cette façon de travailler ne soulèvera aucune objection. C'est le meilleur moyen d'arriver à une prompt conclusion de cette première question pour passer le plus rapidement possible à l'examen des problèmes intéressant l'avenir de notre mouvement ouvrier.

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il des camarades qui demandent la parole sur le rapport moral?

Le camarade Racamond demande aux camarades qui ont été

désignés pour aller porter le message au Congrès confédéré de se réunir immédiatement.

Je demande à nouveau s'il y a des camarades qui veulent prendre la parole sur le rapport moral.

Ph. MARY (de Poitiers). — J'ai pris connaissance du rapport moral de la C.G.T.U. et j'ai remarqué qu'on se préoccupe de la semaine anglaise de 44 heures. Je crois et nous croyons au Syndicat de Poitiers que c'est mettre la charrue avant les bœufs. Il faut tenir compte qu'en ce moment, dans tout le pays, partout ou à peu près partout, on fait déjà plus de huit heures, et quand on vient revendiquer la semaine de 44 heures, nous déclarons qu'il serait d'abord nécessaire de penser à faire appliquer la loi de huit heures.

On dira que c'est une affaire régionale et que les syndicats devraient faire respecter cette loi de huit heures.

C'est peut-être vrai, mais il est un autre fait acquis, c'est qu'on ne parle pas du tout des organisations départementales qui sont faibles et où il n'y a pas de permanent.

La plupart des militants de la Commission exécutive ignorent les difficultés que rencontrent les secrétaires d'Unions départementales dans les endroits où il n'y a pas de Bourse du Travail, pas de lieu de réunions, pas de permanent. On vous envoie trois ou quatre jours avant la tournée l'ordre de préparer cette tournée et l'on vous dit : « Vous préparerez pour tel jour, pour telle heure, telle ou telle conférence. Il y aura un délégué et vous accompagnerez ce délégué. »

On nous parle de faire du recrutement, mais il faut pour cela avoir les moyens nécessaires.

En effet, quand des ouvriers, quels qu'ils soient, viennent au syndicat, c'est pour en retirer des avantages immédiats, un certain mieux-être.

Il est un fait incontestable, c'est que le syndicalisme ne prendra force que si véritablement les ouvriers obtiennent par lui des améliorations immédiates.

Or, dans nos régions, quand nous arrivons péniblement à former un syndicat, c'est parce que les travailleurs s'imaginent que leur syndicat va leur apporter quelque chose, et ce n'est pas toujours vrai. Quand, dans une conférence, quelques adhésions sont recueillies, ce sont celles de camarades qui se sont dit : « Bientôt on obtiendra des résultats, parce que le syndicat est un groupement et lorsqu'on est groupé, on est fort. »

Les camarades attendent quinze jours, un mois, six mois, un an ; au bout d'une année, on n'a encore qu'un syndicat embryonnaire, et pourquoi ? Parce que les camarades propagandistes, les camarades militants n'ont pas le temps nécessaire pour faire du recrutement et entraîner derrière eux une certaine masse. Il faudrait qu'à ce moment, du centre, on nous vienne en aide.

Il y a bien l'Union régionale, c'est vrai.

Le centre de notre Région est à Tours. L'Union régionale s'occupe de Tours. On a vu, une fois, à notre Congrès départemental, le

délégué de l'Union régionale. Il est venu et nous a promis qu'on ferait une tournée de propagande dans notre U. D. Depuis, on attend encore...

On nous a convoqués à un Congrès d'Union régionale trois jours, ou même seulement deux jours avant qu'il ait lieu. Nous avons été pris au dépourvu.

On ne peut, dans certains endroits comme chez nous, où il est difficile d'entrer en relations avec les secrétaires de syndicats, dire seulement deux jours à l'avance : « On enverra quelqu'un au Congrès. »

J'attire, là-dessus, votre attention. On s'occupe souvent dans les Congrès des localités où il y a des syndicats et où ces organisations sont un peu fortes. On parle de faire la semaine de 44 heures, et vous savez très bien que dans certains endroits les ouvriers font plus de huit heures et sabotent la loi de huit heures.

Je crois donc que réclamer la semaine de 44 heures c'est aller un peu vite.

Il est nécessaire qu'une meilleure cohésion existe entre les Unions régionales et les Unions départementales.

Il faut qu'on sache bien à la C. E. confédérale que nous rencontrons d'énormes difficultés devant nous ; il faut que les camarades de la prochaine C. E. sachent bien qu'en certains cas il est impossible de surmonter toutes ces difficultés et que nous ne recevons aucune aide du centre. (*Applaudissements.*)

VOTE SUR LE RAPPORT MORAL

LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande la parole sur le rapport moral?

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Aux voix.

LE PRÉSIDENT. — Nous allons mettre aux voix le rapport moral. (*Le rapport moral est adopté à l'unanimité.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Moins la mienne.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Et la mienne aussi.

DUDILIEUX. — Il est d'usage de procéder au vote sur le rapport moral par appel nominal. Cependant, si l'unanimité paraît être réalisée dans le Congrès sur le rapport moral, nous ne voyons pas la nécessité de prolonger les formalités en faisant ce vote par appel nominal. Il est indispensable toutefois que les délégués qui ont mandat de voter contre le rapport moral ou de s'abstenir puissent exprimer leurs suffrages.

Nous allons demander aux délégués qui votent contre le rapport moral de bien vouloir faire connaître l'organisation qui les a mandatés. De même pour ceux qui s'abstiennent. Nous les inscrirons et

il en sera fait mention dans la brochure relatant les travaux du Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Quelles sont les organisations qui ont voté contre le rapport moral?

Les organisations suivantes déclarent avoir voté contre :

Tapissiers de Paris, Ameublement de Morlaix, Tourneurs et Vernisseurs de la Seine, Cuirs et Peaux de Roanne, Enseignement Finistère, Enseignement Indre.

LE PRÉSIDENT. — Quelles sont les organisations qui se sont abstenues sur le rapport moral?

Les organisations suivantes déclarent s'être abstenues :

Meuniers de Marseille, Boulangers de Marseille, Charcutiers de la Seine, Livre de Bône (Algérie), Photgraveurs de Paris, Livre d'Etampes, Chauffeurs-Mécaniciens de la Seine, Lithographes de la Seine, Fondateurs-Typographes de la Seine, Terrassiers du Havre, Hospitaliers du Havre, Cheminots de Tarbes, Livre de Rennes, Livre de Roanne, Enseignement Seine-Inférieure, Enseignement Cher.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a plus d'autres organisations qui s'abstiennent?

Nous considérons le rapport moral adopté à l'unanimité, moins les voix de six organisations qui ont voté contre et de seize qui ont déclaré s'abstenir.

GODONNÈCHE. — Je demande la parole pour expliquer mon vote et celui de quelques camarades.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Camarades, le rapport moral a été mis aux voix. Une seule objection a été formulée par un délégué sous prétexte que son syndicat n'a pas reçu, en temps voulu, le rapport sur la semaine de 44 heures.

Mais les camarades qui ont formulé des critiques ont justement voté le rapport moral, tandis que ceux qui n'en ont formulé aucune s'abstiennent sur ce rapport. Nous voulons, à la Commission exécutive et au Bureau confédéral, connaître les critiques que tout syndicat et que tout délégué formule ici, au fond de lui-même, contre la gestion confédérale. (*Très bien! Applaudissements.*)

C'est absolument nécessaire. Ce qui nous frappe particulièrement, c'est l'absence de critiques des camarades qui s'abstiennent.

Nous voulons absolument examiner devant le Congrès les fautes que nous avons pu commettre afin de savoir si elles sont justifiées et de pouvoir au besoin les rectifier dans l'avenir.

Un vote inexplicé contre le rapport moral ou une abstention laisse le Bureau confédéral, la Commission exécutive et le Congrès dans l'obscurité. Nous voulons savoir en quoi nous avons pu démeriter. C'est pourquoi nous invitons, nos camarades à s'expliquer sur les fautes qui sont imputées à la direction de la C. G. T. U. (*Vifs applaudissements.*)

EXPLICATIONS SUR LES VOTES

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Antourville.

ANTOURVILLE. — Je n'ai plus à la prendre après l'intervention de Dudilieux.

PLUSIEURS VOIX. — A la tribune!

ANTOURVILLE. — J'avais demandé la parole, pensant qu'on me l'accorderait avant que Dudilieux ait apporté ses propositions. Je n'insiste plus maintenant. J'interviendrai dans une autre occasion.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Godonnèche.

GODONNÈCHE. — Pourquoi, au nom des syndicats que je représente ici, me suis-je abstenu? C'est parce que j'ai constaté, au sein des syndicats de ma Fédération, que la façon dont on procède au Bureau confédéral pour faire connaître aux syndiqués les rapports de ce Bureau ne permet pas d'éclairer la religion de ces derniers sur les dits rapports, et partant de voter en connaissance de cause.

Un seul exemplaire est prévu par syndicat et par organisation. D'autre part, cet exemplaire est envoyé trop tardivement aux syndicats pour que les Conseils syndicaux eux-mêmes aient le temps d'en connaître et d'en discuter d'une façon vraiment rationnelle.

S'il n'y a pas ici une discussion plus animée, une discussion à laquelle participent un plus grand nombre de camarades, la faute en est justement à ce vice d'organisation que je signale.

Monmousseau a dit : « Pas de vote qui mette la Commission exécutive et le Bureau confédéral dans l'obscurité! »

Mais, s'il y a obscurité, c'est justement parce qu'on ne consulte pas suffisamment les syndiqués et parce qu'on ne leur donne pas les moyens de se faire une opinion. Nous nous abstenons — et c'est au nom de la plupart des syndicats que je représente que je parle — parce qu'effectivement nous n'avons reçu aucun mandat pour voter pour ou contre le rapport moral. Et je suis persuadé que la majorité des syndicats représentés ici sont dans le même cas. (*Interruptions.*)

VOIX NOMBREUSES. — Ce n'est pas vrai!

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Chevalier, de Roanne.

CHEVALIER. — Camarades, comme la plupart d'entre vous, j'ai plusieurs mandats en poche. Lorsque le rapport moral a été mis aux voix, j'ai voté pour. Lorsqu'on a parlé d'abstention et de vote contre, j'ai été dans l'obligation de voter contre pour un syndicat. Un vote par mandat est une opération, un vote à main levée en est une autre. J'ai voté contre pour le Syndicat des Cuir et Peaux de Roanne. Ce syndicat me paraît, en effet, idéologiquement, être dans la minorité de la C.G.T.U. Il ne m'a pas convoqué, mais m'a donné

mandat de voter, dans telle ou telle question, pour ou contre. Vous direz peut-être que j'ai eu tort d'accepter un tel mandat. Une difficulté financière dont je ne peux parler ici m'y a cependant déterminé. Il s'agit d'une question de subvention. Il fallait un certain nombre de mandats. J'ai donc dû accepter celui du syndicat auquel je viens de faire allusion. Voilà pourquoi j'ai voté contre, au nom du Syndicat des Cuirs et Peaux de Roanne, mais j'ai voté pour au nom des cinq autres syndicats que je représente.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Pouchelon, de Marseille.

POUCHELON. — Camarades, je parlerai en même temps au nom de mon organisation et au nom des Boulangers de Marseille qui ont les mêmes sentiments. Voici pourquoi nous nous sommes abstenus dans le vote sur le rapport moral : Faisant partie de la minorité de la C.G.T.U. et mandaté plus spécialement dans ce Congrès pour l'unité ouvrière, j'ai jugé qu'il était bon, qu'il était de notre devoir, pour bien montrer à nos camarades confédérés que nous sommes d'accord avec eux pour réaliser l'unité syndicale, de démontrer d'abord, en ce Congrès, que nous étions d'accord entre nous en évitant les critiques.

Si nous n'avons pas apporté de critiques, c'était donc à seule fin de ne pas prolonger les débats et de montrer notre accord à nos camarades confédérés. Nous voulons faire l'unité avec eux.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Le Gall, du Havre.

LE GALL. — Camarades, au nom des Terrassiers et des Hospitaliers du Havre, je déclare que si nous nous sommes abstenus dans le vote sur le rapport moral, c'est à cause de la dernière tournée faite par la C.G.T.U. en faveur de l'unité.

Notre situation au Havre est particulière. Nous avons à sauver des œuvres qui, si nous n'avions pas agi comme nous l'avons fait, auraient été détruites.

Lors de la tournée de conférences entreprise par les délégués de la C.G.T.U. à travers le pays, nous avons demandé, pour sauver les œuvres dont je viens de parler, que l'unité fût faite localement aussi bien avec les autonomes qu'avec les confédérés.

Le camarade Dudilieux n'a pas accueilli notre demande de convocation des uns et des autres à la conférence d'unité. Ce n'est qu'à la suite, après un Congrès d'union locale, que l'Union des Syndicats du Havre vota la motion suivante : « L'Union ne comprend pas l'unité de la même façon que la C.G.T.U. Elle estime que l'on doit inviter à la réaliser aussi bien les confédérés que les autonomes. »

Je dois à la vérité d'ajouter qu'à la suite de la lettre envoyée au Bureau confédéral, le camarade Dudilieux répondit qu'il ne s'opposait pas à la convocation des autonomes à la Conférence, mais qu'il laissait à l'Union des Syndicats du Havre toute la responsabilité de cette initiative pour le cas où le résultat escompté ne serait pas atteint.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Latapie, des Cheminots de Tarbes.

LATAPIE. — Camarades, mon explication sera courte. N'ayant pas reçu le rapport moral, le Syndicat des Cheminots de Tarbes m'a mandaté pour m'abstenir dans le vote. Je profite de cette intervention pour demander la raison pour laquelle le Syndicat des Cheminots de Tarbes n'a pas reçu le rapport.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Jeanjean, des Chauffeurs-Mécaniciens de la Seine.

JEANJEAN. — Camarades, mon organisation m'a mandaté pour m'abstenir dans le vote sur le rapport moral, et ce d'abord pour le même motif que Godonnèche, ensuite pour que l'accord soit réalisé entre nous.

Nous n'avons pas pu cependant admettre, à notre organisation, le mot d'ordre des 6 francs d'augmentation uniforme de la journée. Nous estimons que cette revendication est maladroite. Elle vaut peut-être pour celui qui, gagnant 32 francs, voit son salaire passer à 38. Mais si un salaire de 18 francs passe ainsi à 24, où la situation est-elle changée?

En second lieu, le mot d'ordre du salaire minimum de 20 francs est aussi maladroite. Qu'on subisse un salaire inférieur à 20 francs en réclamant son élévation, bien! Mais revendiquer un minimum de 20 francs est reconnaître qu'un individu peut actuellement vivre avec 20 francs par jour. Y en a-t-il? Je n'en connais pas! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole pour expliquer son vote? La parole est à Dudilieux, au nom du Bureau confédéral.

CONCLUSIONS

DUDILIEUX. — Il est entendu que le vote sur le rapport moral étant acquis, nous ne rouvrirons pas la discussion sur le contenu de ce rapport. Je me permettrai seulement quelques explications sur les observations qui viennent d'être présentées.

Il y a une observation que nous voulons relever, c'est celle du camarade Godonnèche qui a traité à l'arrivée tardive des rapports dans les syndicats, d'où impossibilité de les discuter aux Conseils syndicaux et dans les assemblées.

Nous ne savons pas comment on a examiné les rapports dans le passé, mais ce que nous savons c'est qu'on a toujours procédé ainsi, que les rapports confédéraux ont toujours été envoyés aux organisations syndicales un mois au maximum avant les Congrès. Des rapports comme ceux qui figurent dans *La Vie Syndicale* et comme les rapports complémentaires ou annexes qui ont été distribués ce matin aux délégués ne peuvent pas être élaborés en quinze jours, il faut les

préparer longtemps à l'avance. La C. E. confédérale a été dans l'obligation de se mettre au travail pour l'élaboration des rapports qui vous sont soumis dès la fin mai pour pouvoir les livrer aux organisations un mois avant le Congrès.

Je ne sais pas comment nos camarades du Livre s'intéressent à la vie confédérale, mais il me sera permis de leur faire remarquer que ce n'est pas à la veille d'un Congrès, pas même quinze jours ou un mois avant, qu'on doit apprécier l'action d'une C. E. et d'un Bureau confédéral auxquels on a confié la direction d'un organisme comme la C.G.T.U.

L'action confédérale, elle s'apprécie au cours de la gestion qui sépare deux Congrès. C'est au cours de cette gestion qu'on peut juger si elle est conforme aux directives tracées par le Congrès précédent.

Si nos camarades du Livre vivent un peu à l'écart, en cloison fermée à l'égard de la C. G. T. U., il n'en est heureusement pas de même pour tous les syndicats. Le plus grand nombre de ces syndicats ont participé plus activement à la vie confédérale et ils ont été à même d'apprécier l'action menée par la C.G.T.U.

J'estime qu'il est mesquin de venir dire : on n'a pas pu éplucher la littérature d'un rapport moral, on n'a pas pu en disséquer le contenu par des méthodes savantes.

L'examen doit surtout porter sur l'action menée par une organisation dans l'intervalle de deux Congrès, de deux assemblées. C'est cela qu'on doit juger et non pas tant la littérature. Ce que l'on doit apprécier, ce sont les actes accomplis, les directives suivies. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, la C. E. et le Bureau confédéral désignés à Bourges se présentent devant le Congrès non pour étaler la quintessence d'un morceau de littérature, mais pour soumettre à son jugement l'action menée par la C.G.T.U. depuis le Congrès de Bourges. Ils demandent au Congrès de dire si cette action est conforme aux directives tracées par la majorité de Bourges et de Saint-Etienne.

Si des syndicats n'ont pas été à même de discuter cette action, cela prouve qu'ils n'y ont pas été mêlés assez directement. Voilà la seule réponse qui convienne aux critiques du camarade Godonnèche.

Le camarade Le Gall, du Havre, a formulé des critiques à l'occasion de la tournée de conférences pour l'unité, organisée par la C.G.T.U. dans la dernière quinzaine de juin.

Nos camarades du Havre ont posé comme condition à l'organisation de la Conférence locale, la participation des syndicats autonomes, assez nombreux dans cette ville. Il se peut que, prévoyant un sabotage possible de la Conférence, nous ayons répondu qu'à notre avis il était préférable d'écarter ces syndicats, en réservant toutefois l'initiative de l'Union locale dont nous lui laissons l'entière responsabilité.

C'est là un cas particulier à nos camarades du Havre et nulle part, dans les 85 conférences qui ont été organisées au cours de la tournée dans toute la France, on a écarté la participation des syndicats confédérés et des syndicats autonomes.

Le rapport sur l'unité inséré dans *La Vie Syndicale* vous donne précisément le compte rendu de cette tournée de conférences, et vous avez pu constater le nombre des syndicats autonomes et des syndicats confédérés qui y ont participé. Nulle part ces syndicats n'ont été écartés, nous prenions une simple précaution en prévenant nos camarades du Havre que si, du fait de la participation des syndicats autonomes, le but assigné à la Conférence n'était pas atteint, nous leur en laissions la responsabilité.

Nous pensons ne pas avoir à nous appesantir davantage sur le rapport moral, puisque l'opinion du Congrès s'est affirmée.

Encore une fois, ce n'est pas tant sur de la littérature plus ou moins objective que nous demandons à être jugés, mais sur l'action déployée depuis le dernier Congrès, et c'est à cette action que le Congrès a rendu hommage en votant à la presque unanimité le rapport moral.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande au Bureau confédéral de quelle façon il faut envisager l'organisation de la Main-d'œuvre étrangère, cette question n'a pas été étudiée au Congrès.

MONMOUSSEAU. — J'ai demandé la parole pour tirer la morale du rapport moral.

Notre camarade Dudilieux a expliqué dans quelles conditions les syndicats avaient été appelés à discuter et à prendre position.

Il faut tirer comme conclusion à ces débats la morale des votes émis.

Nous connaissons trop notre camarade Godonnèche pour supposer un seul instant qu'il garde en lui des arrière-pensées. Nous prenons acte simplement de ses réserves, qui ne sont que des réserves de pure forme portant sur les conditions dans lesquelles les rapports ont été fournis aux délégués. Nous enregistrons avec la plus grande satisfaction que nos camarades, au nom desquels Godonnèche a parlé, sont absolument d'accord avec nous en ce qui touche l'activité générale de la C.G.T.U.

COMPTE RENDU FINANCIER

LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle le compte rendu financier.

La parole est au camarade Berrar.

BERRAR. — Après tous les mauvais bruits qui ont couru sur l'activité de la C.G.T.U. et qui ont été lancés par les dirigeants de la C.G.T. afin de faire croire aux travailleurs que la C.G.T.U. diminuait en effectifs tous les jours, que les syndicats et les syndiqués l'abandonnaient au fur et à mesure qu'elle poursuivait son action révolutionnaire, il est utile de prouver devant le Congrès, par des chiffres, la vitalité de notre organisation centrale.

Je vais donc, pour que vous puissiez vous rendre compte des progrès de celle-ci, vous donner, à partir de la fondation de la C.G.T.U., un compte rendu financier qui permettra, par comparaison, d'établir la progression de notre organisation et, par suite, de détruire les bruits dont j'ai parlé.

Je vous donnerai d'abord le compte rendu financier de 1924, me réservant de faire ensuite la comparaison des cartes et timbres placés les années précédentes.

Au 1^{er} janvier 1924, l'encaisse de la C.G.T.U. était de 259.328 fr. 90; au 1^{er} janvier 1925, elle était de 258.738 fr. 23. Donc il y a eu, au cours de l'année 1924, un déficit de 590 fr. 67.

Les recettes globales de l'année sont de 902.720 fr. 55, et les dépenses de 903.311 fr. 22. Déficit égal de 590 fr. 67.

Il faut dire tout de suite que le déficit de l'année 1924 est dû aux frais assumés par la C.G.T.U. pour différentes fédérations qui ont dû se reconstituer après des manœuvres de scission.

La propagande et les délégations, en y comprenant les subventions aux Unions régionales, ont absorbé plus de 400.000 francs.

Je puis vous donner le total des recettes générales; cartes et timbres, 708.371 fr. 55; solidarité, 93.872 fr. 85; frais généraux, 3 fr. 95; *Vie Syndicale*, 220 francs; propagande, 578 fr. 50; Unions régionales, 26.326 fr. 40; virements et divers, 73.347 fr. 30. Au total: 902.720 fr. 55.

Aux dépenses: cartes et timbres, 6.877 fr. 60; solidarité, 114.126 fr. 20; viaticum, 3.210 francs; frais généraux, 209.681 fr. 12; *Vie Syndicale*, 20.308 fr. 25; propagande, 101.081 francs; délégations, 111.253 fr. 35; Unions régionales, 197.831 fr. 05; virements et divers, 138.892 fr. 65. Total: 903.311 fr. 22.

Je vais vous donner ensuite le compte rendu des cartes placées dans les trois années d'existence de la C.G.T.U.

En 1922, nous avons placé 371.638 cartes et 2.480.000 timbres.

En 1923: 389.000 cartes et 2.800.000 timbres.

En 1924: 450.000 cartes et 3.350.500 timbres.

Comme vous le voyez, le placement des cartes et timbres accuse une progression constante au cours de ces trois années.

Je vous donne maintenant le compte rendu financier du premier semestre de 1925. Total des recettes pendant ce premier semestre: 589.485 fr. 85; total des dépenses: 484.920 fr. 40. Soit un excédent de recettes de 104.565 fr. 45.

Les frais généraux du premier semestre se définissent de la façon suivante: frais de correspondance, 1.415 fr. 90; fournitures de bureau, 1.566 fr. 85; nettoyage des bureaux, 2.094 fr. 20, etc.

Du reste, camarades, vous trouverez ces chiffres dans le compte rendu financier de *La Vie Syndicale*.

Je vais vous donner maintenant l'état comparatif des dépenses et des recettes et celui de la caisse.

Les chiffres énoncés dans l'exposé de Berrar sur les opérations du premier semestre 1925 et les états comparatifs sont contenus dans le compte rendu financier publié dans La Vie Syndicale, n° 18 (pages 459 à 463).

BERRAR. — Vous voyez que l'état financier de la C.G.T.U. prouve comme je le disais tout à l'heure, que si les recettes générales n'ont pas toujours été en augmentant, l'examen des différents chapitres démontre que les recettes : cartes et timbres, ont toujours été en progression. Certains chapitres, comme ceux de la solidarité et de la propagande ont pu, en 1924, occasionner un léger déficit dans la caisse confédérale. Mais ceci ne permet pas de dire que les effectifs de la C.G.T.U. ont diminué. Bien au contraire, du fait que l'on base le compte rendu financier surtout sur les recettes : cartes et timbres, et non sur les dépenses de la caisse de propagande et de solidarité, qui peuvent varier suivant les nécessités et les besoins, vous pourrez vous rendre compte par *La Vie Syndicale* du nombre de cartes et de timbres placés dans chaque fédération au cours du premier semestre 1925.

De cette façon, les différentes organisations composant la C.G.T.U. pourront se rendre compte de l'effort des différentes fédérations pour placer le maximum de cartes et de timbres.

J'en ai terminé et me tiens à la disposition des délégués qui auraient des observations à présenter ou des questions à poser au sujet des subventions ou autres allocations de solidarité accordées aux diverses organisations.

LE PRÉSIDENT. — On demande de placer la tribune au milieu de la salle. Je crois qu'on n'entendrait pas mieux. Il est préférable que tous les camarades fassent silence.

RAYNAUD. — En effet, le déplacement de la tribune n'apporterait aucune amélioration dans l'acoustique de la salle. Cet après-midi, un haut parleur sera installé et permettra à tout le monde d'entendre.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Antourville sur le rapport financier.

ANTOURVILLE. — Dans son ensemble, nous acceptons et nous voterons le rapport financier qui nous est soumis. Mais nous éprouvons le besoin d'avoir quelques explications sur certaines imputations qui ne nous paraissent pas assez claires.

Nous voyons d'abord : nettoyage des bureaux, pour un semestre, 2.094 francs. Faut-il considérer que pour l'année, cela fera 4.000 fr. ? On nous dira s'il y a une personne affectée à cette besogne. Nous trouvons, avant explications, qu'il y a une dépense excessive ou nous n'avons pas bien dans l'esprit le plan des locaux occupés par la C.G.T.U.

En ce qui concerne les subventions, l'imputation est assez vague. Nous demandons qu'on nous précise quelles sont ces subventions. Nous voyons une somme de 16.000 francs pour un semestre. Faut-il compter que cela fera 32.000 francs pour l'année ?

En ce qui concerne les assurances, la somme n'est pas excessive. Nous voulons savoir cependant s'il s'agit d'assurances contre l'incendie ou bien contre les accidents du travail. Peut-être va-t-on sourire si j'appelle l'attention du Bureau confédéral et du Congrès sur la question de savoir s'il ne serait pas utile d'assurer nos secrétaires contre les accidents du travail. J'ai posé la question déjà dans les Congrès de notre Fédération. Il peut arriver, même à un simple scribe, de se blesser grièvement avec une plume sale. Les conséquences peuvent être très graves.

En ce qui concerne les abonnements, je suis surpris. On nous dira de quels abonnements il est question. Je ne vois qu'une somme minime de 44 francs. Nos petits syndicats ont été appelés à s'abonner à différentes revues, nous y avons consenti, malgré nos maigres budgets. Nous en avons pour plus de 200 francs. Je voudrais que la C.G.T.U. fit acte de solidarité vis-à-vis des différentes publications de l'I.S.R. et des revues qui propagent nos idées.

Affaires judiciaires? Nous demandons que l'on veuille bien nous dire quelles furent ces affaires judiciaires. La somme est minime.

Maintenant, en ce qui concerne l'état comparatif de Caisse (V.S., page 463), je suis heureux de constater que pour juin 1925, l'état de caisse est inférieur à celui de 1923. Cela démontre, et je ne regrette pas d'avoir voté le rapport moral, que l'action, la propagande et la solidarité n'ont pas été de vains mots.

En ce qui concerne la caisse administrative, je constate le contraire, et je m'en félicite.

BERRAR. — Le camarade Antourville a posé différentes questions. La première concerne le nettoyage des bureaux, qui est confié à une personne chargée de l'entretien du local de la C.G.T.U., du local de la Main-d'œuvre étrangère, du local de la Main-d'œuvre féminine.

La somme figurant au rapport financier concerne les appointements demandés par cette personne pour nettoyer ces différents bureaux: je crois que les frais se montent à une centaine de francs tous les dix jours. Nous ne trouvons pas cette somme exagérée, étant donné le travail accompli pour l'entretien de ces bureaux. Les camarades qui viennent à la C.G.T.U. ont pu voir que ce travail était exécuté d'une façon tout à fait consciencieuse.

Nous n'avons pas de préférence et si l'on peut nous procurer quelqu'un qui puisse faire mieux pour moins cher, le Congrès en décidera. (*Mouvements divers.*)

Camarades, je suis bien obligé de répondre aux questions qui ont été posées, mais c'est au Congrès d'indiquer la solution.

En ce qui concerne les assurances, nous sommes assurés pour les risques que peuvent courir dans leurs déplacements pour la propagande, les délégations, les secrétaires de la C.G.T.U.

Nous sommes aussi assurés pour le personnel employé, et la prime d'assurance représente le total qui figure à *La Vie Syndicale*. Malgré toute notre bonne volonté, nous n'avons pu trouver une assurance qui nous garantisse contre ces risques à meilleur marché. Pour les

subventions — 32.000 francs — elles sont accordées à diverses organisations, qui pratiquent la solidarité, au Secours Rouge, au S.O.I., et aussi à l'Avenir Social de La Villette-aux-Aulnes, c'est-à-dire à l'Orphelinat ouvrier.

C'est ce total qui forme la somme annoncée par Antourville.

Pour les abonnements, Antourville est surpris que la somme qui représente le prix des abonnements ne soit pas plus élevée. A la C.G.T.U., nous pratiquons un échange avec différents journaux et publications, qui reçoivent notre organe officiel. Nous leur faisons un service gratuit de *La Vie Syndicale* et nous recevons, en échange des revues et journaux. C'est pourquoi la somme des abonnements n'est pas plus élevée.

UN DÉLÉGUÉ. — Une question : A quelles revues la C.G.T.U. est-elle abonnée ou quelles revues reçoit-elle en échange?

BERRAR. — Je n'en ai pas la liste, mais je te l'apporterai cet après-midi.

En ce qui concerne les affaires judiciaires, nous avons été appelés à donner à des camarades poursuivis pour action syndicale, des secours. Dans différentes affaires, nous avons payé les frais d'avocat.

C'est ainsi que dans la Loire-Inférieure et dans la 6^e Région, par exemple, nous avons été obligés de rembourser à Berthon ses frais de déplacement pour la défense d'un camarade devant les tribunaux de l'endroit. La somme qui figure n'est pas si considérable pour que l'on puisse faire des observations à la C.G.T.U. Nous pensons qu'en effet il n'est peut-être pas tout à fait de notre ressort de subvenir aux dépenses occasionnées par les différents procès intentés à nos camarades.

Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons refuser à nos camarades poursuivis et qui sont dans l'impossibilité de payer un avocat cette assistance indispensable. (*Applaudissements.*)

C'est dans des circonstances de cette nature, où des organisations étaient dans l'impossibilité d'assurer la défense de leurs membres, que la C.G.T.U. a pris à sa charge les frais d'avocat et qu'elle a même été obligée de verser quelques subsides à la famille de l'emprisonné. (*Applaudissements.*)

Voilà les quelques explications que je devais fournir à Antourville.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le rapport financier. (*Adopté à l'unanimité.*)

MONMOUSSEAU. — En plus des rapports qui sont insérés dans *La Vie Syndicale* et qui ont été transmis en temps voulu, aux syndicats, pour la discussion, des rapports complémentaires et annexes sont déposés sur les tables, et les questions qui font l'objet de ces rapports doivent être inscrites à l'ordre du jour du Congrès. L'un de ces rapports concerne l'attitude du prolétariat en face de l'impérialisme et de la guerre, d'une façon générale, en face de toutes les guerres coloniales, d'une façon particulière, en face de la guerre du Maroc.

Nous demandons au Congrès de bien vouloir intervertir l'ordre du jour et de discuter dès l'ouverture de la deuxième séance, cet après-midi, de la lutte contre l'impérialisme et la guerre, et ensuite, l'unité syndicale.

LE PRÉSIDENT. — Pas d'observations à la demande du camarade Monmousseau? (*Adopté.*)

Le camarade Delarue est-il dans la salle?

Il doit donner le rapport de la Commission de Contrôle avant que nous levions la séance.

Il est utile que nous donnions suite au compte rendu financier en entendant le rapport de la Commission de Contrôle. C'est une formalité, et nous reprendrons la suite de l'ordre du jour, cet après-midi.

DELARUE. — Nous ne pensions pas que la question financière serait venue si tôt, et la Commission n'a pas établi son rapport. Néanmoins, je puis vous dire que la Commission de Contrôle s'est réunie hier, au siège de la C.G.T.U., et a procédé à un examen très minutieux de la comptabilité. Elle approuve en tous points la gestion de notre camarade trésorier et affirme que cette gestion est conforme aux années antérieures. Elle constate une progression constante dans les effectifs de la C.G.T.U. et elle confirme entièrement les chiffres qui ont été donnés par notre camarade Berrard, tout à l'heure.

Les camarades secrétaires ou délégués des U.D. que je vais appeler sont priés de se rendre près la Commission de vérification, avec leur timbre, pour la régularisation de certains mandats :

Corrèze, Gard, Pas-de-Calais, Gers, Isère.

Puis les camarades des Fédérations suivantes :

Livre, Alimentation, Enseignement, Bijou, Coiffeurs, Bois, Employés.

Enfin, le Syndicat de l'Enseignement de Lot-et-Garonne.

LE PRÉSIDENT. — La Commission de contrôle, établira son rapport dont il sera donné lecture cet après-midi.

La séance est levée à midi 25 et renvoyée à 14 heures 30.

PREMIÈRE JOURNÉE

Mercredi 26 Août (Après-midi)

LA LUTTE CONTRE L'IMPERIALISME ET LA GUERRE

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de RAYNAUD.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Monmousseau pour son rapport sur la question de l'impérialisme et de la guerre.

DISCOURS DE MONMOUSSEAU

MONMOUSSEAU. — Depuis la signature de la paix de Versailles, depuis la conclusion de la guerre 1914-1918, qui a fait naître au sein du mouvement ouvrier de très grandes crises de tendance, qui a provoqué l'éclosion du véritable esprit révolutionnaire contre l'opportunisme, la classe ouvrière se trouve, pour la première fois, devant une situation identique.

La guerre engagée par le gouvernement français au Maroc a suscité au sein de la classe ouvrière et de l'opinion publique une grande émotion. Cette émotion ne s'est pas traduite seulement au sein de la C.G.T.U. et du Parti communiste, mais aussi au sein du Parti socialiste et des syndicats confédérés.

La répétition de l'histoire ramène inévitablement la répétition de ses conséquences politiques au sein de la classe ouvrière.

La guerre du Maroc, sur laquelle nous devons fixer notre attitude, nous invite à regarder non seulement du côté du champ de bataille franco-riffain, mais également sur tous les champs de bataille coloniaux. La politique du gouvernement français doit susciter de notre part une discussion assez large et embrassant l'ensemble du problème de la guerre.

Au cours de notre action contre la guerre du Maroc, les courants qui se sont manifestés au sein du Parti socialiste et des syndicats confédérés se rencontrant avec l'opposition très nette du Parti communiste et de la C.G.T.U., ont eu pour conséquence la constitution d'un Comité central d'action et de Comités d'action régionaux.

Naturellement, camarades, la position d'un militant révolutionnaire sur le problème de la guerre ne se rencontre pas avec l'état d'esprit qui se manifeste d'une façon générale au sein de la classe ouvrière imprégnée de l'état d'esprit social-démocrate ou réformiste. Nous nous souvenons du grand mouvement d'opposition contre la guerre de 1914. Nous nous souvenons de l'expression qu'a eue cette opposition pendant un certain temps. Nous nous rappelons aussi des

rencontres de Zimmerwald et de Kienthal et des grandes contradictions qui ont été soulevées, au sein de ces conférences, entre l'état d'esprit social-démocrate et l'esprit révolutionnaire, symbolisé par Lénine.

Nous retrouvons à l'heure actuelle absolument les mêmes nuances au sein du mouvement ouvrier. Le courant pacifiste vient de renaître dans notre pays; il est exprimé par la gauche socialiste et réformiste.

Une formule, camarades, qui a tendance à rallier beaucoup de militants, c'est la formule assez simpliste : contre toutes les guerres!

Quand nous disons : contre la guerre du Maroc, contre le gouvernement français responsable de la guerre du Maroc, un écho nous répond : contre toutes les guerres!

Que signifie cette formule : Contre toutes les guerres? Les militants révolutionnaires ne sont pas contre toutes les guerres. Ils ne peuvent pas être contre toutes les guerres s'ils veulent rester des révolutionnaires! Ils doivent considérer que la bataille des classes transportée dans le domaine du mouvement international n'est pas précisément une formule pacifiste. L'expérience de la lutte des classes démontre que cette lutte se transforme dans les heures décisives en lutte violente allant jusqu'au conflit à main armée entre la classe capitaliste et la classe ouvrière. La formule « Contre toutes les guerres » signifie, au contraire, que les problèmes sociaux peuvent être résolus par une certaine collaboration, par une certaine entente, entre le Capital et le Travail sur le plan d'une évolution des esprits et des méthodes en dehors de tout conflit armé, violent, entre la classe ouvrière et la classe capitaliste. (*Applaudissements.*) Cette manière de voir aboutit dans la pratique à une attitude de neutralité dans la bataille aiguë des classes, elle signifie que tous les belligérants doivent cesser la guerre, quels que soient ses causes et son caractère.

Classe ouvrière, classe capitaliste, faites la paix à l'intérieur du pays! Gouvernements français et marocain, faites la paix au Maroc! Russie des Soviets, Etats capitalistes, faites la paix entre vous!

Les camarades qui tiennent un tel raisonnement peuvent-ils vraiment se présenter comme arbitres entre les belligérants sur le champ de bataille des classes?

Notre rôle n'est pas un rôle d'arbitre, mais un rôle actif dans la bataille des classes. Entre les belligérants nous prenons toujours position pour les uns ou pour les autres, quand la guerre est le reflet de la lutte des classes sur le champ national, international ou colonial. Nous ne voulons pas rester neutres en face de la guerre. (*Applaudissements*)

Si on se représente la guerre en général sous l'aspect qu'elle a revêtu de 1914 à 1918, guerre impérialiste entre différents Etats capitalistes, nous devons nous souvenir que nous étions contre la guerre et que nous disions au prolétariat de tous les pays : vous vous battez les uns contre les autres pour des intérêts qui ne sont pas les vôtres, pour enrichir les capitalistes de tous les pays, vous servez les intérêts d'un groupe capitaliste contre l'autre, fraternisez!

Dans une guerre entre Etats impérialistes, le rôle du prolétariat est de se dresser contre son propre gouvernement d'abord ; c'est de ne jamais rechercher quelles sont les causes immédiates ou lointaines qui ont allumé la guerre impérialiste entre les Etats capitalistes, car une pareille guerre est toujours contre la classe ouvrière. La classe ouvrière doit s'unir pour vaincre internationalement l'adversaire capitaliste.

Le véritable moyen de vaincre internationalement le capitalisme, c'est de créer des liens entre la classe ouvrière de tous les pays. En période de guerre impérialiste, pour créer ces liens, il faut se dresser d'abord contre son propre impérialisme, le seul ennemi pour la classe ouvrière dans tous les pays.

A chaque fois que nous nous trouverons dans une pareille perspective, à chaque fois que les antagonismes des Etats capitalistes allumeront une nouvelle guerre, nous serons contre notre propre gouvernement, contre notre bourgeoisie, contre nos Etats capitalistes, nous serons l'armée de la classe ouvrière qui doit briser la guerre.

Mais, camarades, le problème de la guerre ne se pose pas toujours sur ce plan, il se pose aussi sous un autre angle.

Au moment où le gouvernement est engagé à fond dans la guerre du Maroc, au moment où il s'enfonce de plus en plus profondément dans la guerre en Syrie, au moment où il collabore aussi avec les Anglais et les Japonais pour l'étranglement du prolétariat chinois en lutte pour son indépendance, le gouvernement français est compromis dans les tractations engagées par la Grande-Bretagne contre la Russie des Soviets.

Il est possible que dans le déroulement des événements internationaux, la coalition des Etats capitalistes s'accuse de plus en plus pour enfermer la Russie des Soviets dans une impasse et pour lui déclarer la guerre, soit dans les limites de ses propres frontières, soit dans le concours que la Russie des Soviets apporte, comme c'est son devoir, aux peuples opprimés par les Etats impérialistes.

Devant une pareille perspective, pouvons-nous être contre toutes les guerres?

Lorsque les Etats capitalistes engageront une action militaire contre la Russie des Soviets, pouvons-nous nous contenter d'être des pacifistes? Lorsque le problème se posera pour nous : Paris ou Moscou, devons-nous dire : ni Paris ni Moscou, nous sommes neutres dans la bataille déclenchée par les Etats capitalistes et la Russie des Soviets, et nous demandons la fin des hostilités aussi bien de la part de la Russie des Soviets que de la part des Etats capitalistes?

Ces formules ne représentent rien de positif, sinon la trahison envers notre classe. L'antagonisme des classes comme l'antagonisme des Etats impérialistes pour la conquête du marché mondial sont des choses réelles, conformes au développement des sociétés capitalistes, d'une part, et d'autre part, conforme au développement historique du mouvement révolutionnaire représenté par la Russie des Soviets.

Dans une pareille guerre, nous disons : non pas « Paris », mais « Moscou ».

Nous disons : quel que soit le conflit armé qui mette aux prises la Russie des Soviets avec les Etats capitalistes, quels que soient les Etats capitalistes qui y participent contre la Russie des Soviets, la classe ouvrière doit, dans chaque pays, se dresser contre son propre gouvernement en guerre contre la première Révolution prolétarienne et se considérer comme une armée à la disposition de la Russie des Soviets, première conquête de la révolution mondiale. (*Applaudissements.*)

Les guerres coloniales? C'est une vieille histoire que celle du brigandage colonial, déjà dite et redite avant 1914. Tout le monde en connaît les horreurs. Actuellement, dans les milieux socialistes et réformistes on examine si les Riffains n'ont pas commis quelques sottises, on examine si les Riffains ne seraient pas par hasard un peuple qui a besoin d'être civilisé, on examine si Abd-el-Krim est un honnête homme ou s'il ne mérite pas de recevoir des leçons de civilisation et de préséance de la part du maréchal Lyautey et du gouvernement Painlevé.

On se pose aussi cette question : Qui a commencé la guerre du Maroc?

Un homme très compétent en droit, Guernut, de la Ligue des Droits de l'Homme, a essayé de démontrer que juridiquement la France n'était pas dans son tort.

On a insinué que Lyautey avait commis une toute petite faute, mais que, dans l'ensemble, les Français n'étaient pas si mal placés que cela pour faire la guerre du Maroc.

On a voulu démontrer qu'Abd-el-Krim était un ambitieux, qui voulait régner sur le Maroc.

Ces opinions ne sauraient être partagées par la classe ouvrière. Nous sommes avec tous les peuples coloniaux contre tous les impérialismes. Nous ne voulons pas rechercher les causes immédiates ou lointaines de la guerre du Maroc, nous disons : Le Maroc a été conquis en partie par la violence; ce sont les armées françaises aux gages de la bourgeoisie qui ont placé le Maroc sous la domination du capitalisme français.

Cette histoire du Maroc est celle de toute la politique de colonisation, et nous affirmons que les peuples coloniaux sont en état de légitime défense contre les Etats impérialistes.

Les Marocains, les Riffains, les Algériens, les Tunisiens sont en état de légitime défense contre l'impérialisme français. Les Indes, l'Égypte sont en état de légitime défense contre l'impérialisme anglais, non pas seulement aujourd'hui, mais depuis toujours et jusqu'à leur libération.

Il n'y a pas de pénétration pacifique. Il y a une pénétration par la force, par tous les moyens de guerre. Nous affirmons à la classe ouvrière que les Riffains se défendent; peu nous importe leur degré de civilisation, peu nous importe leur composition sociale. Le neuvlé riffain est attaqué par l'impérialisme français, il doit se défendre

on périr. L'impérialisme français n'a rien à voir au Maroc. Et dans un conflit qui met les Marocains, les Algériens, les Tunisiens, les Riffains, les Druses aux prises avec notre bourgeoisie, nous sommes avec les peuples coloniaux et souhaitons leur victoire. (*Applaudissements.*)

Cette attitude n'est pas seulement dictée par une question de principe. Certes, le principe est juste, mais il y a une autre raison. Notre rôle de révolutionnaires n'est pas seulement de discuter sur les beaux principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de crier: Le Maroc aux Marocains! Le Riff aux Riffains!

Notre rôle est de batailler contre le pouvoir bourgeois, d'affaiblir ce pouvoir par tous les moyens et sur tous les terrains, parce que la victoire du prolétariat dans toutes les métropoles est en partie subordonnée à la défaite du pouvoir bourgeois dans les colonies.

Quand nous nous plaçons sur le terrain national, notre stratégie de classe consiste à combattre l'Etat bourgeois par tous les moyens. Nous devons poursuivre ce but en portant la lutte partout où nous rencontrons l'Etat capitaliste; sur tous les domaines, notre rôle est d'engager la bataille contre lui, d'affaiblir son influence aussi bien sur le champ de bataille marocain que sur le champ de bataille des classes à l'intérieur de notre pays.

Chaque fois que le pouvoir bourgeois remporte une victoire sur le terrain national, dans une action de grève, chaque fois que dans une action, même locale, la classe ouvrière essuie un échec, la conséquence immédiate c'est le renforcement de l'Etat bourgeois et l'affaiblissement de la classe ouvrière.

Chaque fois que le pouvoir bourgeois remporte une victoire sur le terrain international, chaque fois qu'il consolide sa position dans son empire colonial, c'est le renforcement de sa puissance qui se retourne contre la classe ouvrière.

Pour arriver à une victoire définitive et décisive, pour pouvoir vraiment marcher vers l'indépendance de la classe ouvrière, il faut que disparaisse l'Etat bourgeois avec son appareil et sa puissance politique.

Notre action contre le gouvernement français s'appuie d'un côté sur notre désir de voir s'émanciper les peuples coloniaux; il y a chez nous un esprit de solidarité qui tend à grouper par-dessus toutes les frontières les forces opprimées par le capitalisme; mais il y a aussi, d'un autre côté, notre désir de lutter contre le pouvoir bourgeois de ce pays pour marquer une étape vers sa destruction totale.

La mesure dans laquelle le pouvoir bourgeois sortira diminué de cette lutte sur le terrain de la guerre coloniale, c'est la mesure qui mettra la classe ouvrière française dans une situation victorieuse.

Voilà comment il faut poser le problème de la lutte du prolétariat contre l'impérialisme et la guerre, problème assez clair pour un militant qui examine l'objectif, mais assez confus pour la masse qui n'obéit qu'à des réactions internes purement sentimentales contre la guerre.

Notre rôle, c'est de faire comprendre à la masse ouvrière l'intérêt qu'elle a à affaiblir le pouvoir bourgeois, notre devoir ensuite consiste à opérer une mobilisation des masses contre la guerre du Maroc. C'est là la difficulté du problème : faire comprendre aux masses la nécessité de l'action contre la guerre du Maroc et ne pas les laisser s'embourber dans les chemins de l'opportunisme.

Il faut que chaque militant sache ce que nous voulons. Il faut que les militants qui sont d'abord les animateurs du mouvement ouvrier, qui sont les conducteurs des masses prolétariennes sachent bien le but que nous voulons atteindre et les moyens pour y parvenir. Il est évident que nous devons examiner nos moyens de propagande et d'agitation, les facteurs dont nous devons nous servir pour mobiliser les masses et faire échec au gouvernement dans ses entreprises de guerre.

Camarades, la guerre du Maroc, une guerre aussi meurtrière, une guerre aussi dispendieuse que les autres guerres, une guerre qui va susciter un nouveau fardeau de misères sur le dos du prolétariat, c'est une guerre dont le gouvernement français est responsable. Si nous voulions discuter la question des responsabilités de la guerre du Maroc, un argument en faveur de l'opposition à la guerre est entre nos mains. Nous devons nous en servir. Le fait capital, c'est que le gouvernement Poincaré, d'accord avec Lyautey et avec Herriot, a provoqué les Riffains, en avançant les postes français au delà de la zone déterminée par les traités.

Un autre fait capital, c'est que le gouvernement français a encouragé les Riffains à abattre l'impérialisme espagnol, et que ce gouvernement a reçu l'ambassadeur d'Abd-el-Krim en France. On a fourni des armes aux Riffains. L'impérialisme français n'a pas voulu que l'impérialisme espagnol s'assure l'hégémonie sur le Riff. Il a donné aux Riffains un moyen de battre l'impérialisme espagnol. Lorsque les Riffains ont eu jeté l'armée de Primo de Riveira dans la Méditerranée, le gouvernement français a dit : « Maintenant nous sommes plus forts que les Espagnols. A notre tour ! C'est nous, maintenant, qui allons réduire les Riffains pour exploiter les richesses du Riff, avoir l'hégémonie sur le Maroc et sur la Méditerranée.

Il faut démontrer tout cela aux masses. Lorsque des camarades socialistes ou réformistes, dans les ateliers, cherchent à discuter sur les responsabilités de la guerre franco-riffaine, nous devons dire : « Peu nous importent les responsabilités. Les Riffains sont chez eux, et nous ne sommes pas chez nous au Riff ! Toutefois, si vous voulez discuter ainsi, nous pouvons affirmer que c'est le gouvernement français qui est responsable de la guerre. C'est de sa faute, si des centaines et des milliers de soldats tombent à nouveau sur le champ de bataille franco-riffain ! C'est de sa faute si des millions s'ajoutent aux millions déjà inscrits dans le déficit budgétaire et dans la Dette publique ! C'est de sa faute s'il y a encore des veuves, après les veuves de la grande guerre ! C'est de sa faute si, à l'issue de la guerre du Maroc, une nouvelle guerre impérialiste mondiale se déchaîne, car

si les Français ont entretenu et encouragé les Riffains à mettre l'impérialisme espagnol à la Méditerranée, nous voyons les antagonismes d'intérêts entre les Etats impérialistes se fait jour et nous savons que l'Etat anglais apporte aux Riffains le même appui que les Français ont apporté aux Riffains contre les Espagnols. »

Ce conflit intérieur qui se révèle comporte les germes d'une nouvelle guerre mondiale. Nous savons aussi que sur les champs de bataille de Syrie, l'Angleterre n'est pas très innocente. Il y a les impérialismes anglais et français qui se sont, à l'issue de la guerre 1914-1918, installés en Syrie côte à côte. C'est à qui veut avoir l'hégémonie. Il y a les pétroles de Mossoul. Il y a des gisements de minerais et les voleurs ne s'entendent pas toujours.

Lorsque des brigands ont mis la main sur un trésor, le partage s'en effectue rarement à l'amiable, ils y procèdent, le plus souvent, à coups de couteau et de revolver.

Voilà dans les grandes lignes les sentiments que nous devons exploiter devant les masses ouvrières. Non seulement l'agression du gouvernement français au Maroc est un crime contre le droit des peuples coloniaux à disposer d'eux-mêmes, mais elle est aussi un nouveau crime contre le prolétariat de ce pays, en raison des nouveaux morts qui s'amoncellent sur les champs de bataille, en raison des nouvelles misères et des nouvelles difficultés financières qui vont s'abattre sur le dos de la classe ouvrière, et enfin parce que toutes ces guerres coloniales sont souvent le prélude de nouvelles grandes guerres mondiales.

Nous avons voté ce matin un ordre du jour en faveur du prolétariat chinois. Cela ne suffit pas. Que se passe-t-il en Chine? Au moment où tous les Etats impérialistes avaient formé un seul corps d'armée pour planter leurs tentes dans les grands ports chinois on a, par la violence, imposé à la Chine des traités, au nom desquels les Etats capitalistes étrangers du Japon, de France et d'Angleterre avaient le droit d'exercer le pouvoir et le droit d'exploiter les ouvriers chinois à l'intérieur même de la Chine.

Le droit d'exterritorialité, c'est-à-dire le prolongement du pouvoir capitaliste au cœur même de l'empire chinois, est en grand ce que fut l'occupation de la Ruhr, où les baïonnettes françaises ont scutenu les intérêts des financiers et des industriels franco-allemands, pour faire travailler par la force nos camarades allemands.

Cependant, l'histoire coloniale, l'histoire de la pénétration des financiers dans les colonies a des effets qui nous sont parfois profitables. Lorsque les Etats capitalistes s'en vont dans un pays pour y conquérir de nouvelles richesses et y utiliser une main-d'œuvre inorganisée, ignorante, désarmée, ils règnent assez facilement pendant un certain nombre d'années sur des masses importantes de travailleurs. Mais on installe là-bas des usines. On concentre dans les champs d'exploitation la fameuse main-d'œuvre indigène. C'est là qu'elle prend conscience de sa classe, de sa force collective; c'est là que naissent chez elle ces désirs d'émancipation, et l'histoire de

la concentration capitaliste qui crée les mouvements de classe dans la métropole et détermine la marche en avant de la révolution prolétarienne se prolonge dans les colonies.

A Canton, depuis un certain nombre d'années, les Anglais et les Français régnaient en maîtres sur le peuple chinois incapable de se défendre; la concentration capitaliste a créé chez les ouvriers chinois une conscience de classe, à telle enseigne qu'aujourd'hui 30 millions d'ouvriers, 30 millions de travailleurs chinois ont établi à Canton leur propre pouvoir et ont jeté dehors l'impérialisme anglais.

A Shangai, c'est la même histoire, le soulèvement du peuple chinois gagne de proche en proche, et, dans les temps prochains, la Chine, forte de 300 millions d'habitants, sera le prolongement de la République des Soviets.

Quelle est donc la préoccupation présente des Etats capitalistes en Chine?

Croit-on que devant le mouvement du prolétariat chinois les Etats impérialistes vont boucler leurs valises et s'en aller? Croyez-vous qu'il vont dire : Les Chinois ne veulent plus de nous, par conséquent, retournons chez nous? Non! La bataille des classes a le même caractère dans n'importe quel pays du monde. Pas plus qu'en face d'un prolétariat français puissant le capitalisme français ne fera ses malles pour s'en aller, pas plus le capitalisme international n'est disposé à laisser la Chine aux Chinois. L'Angleterre, la France et le Japon sont en train d'organiser l'encercllement de la Chine en état de révolution et s'apprêtent à briser par la violence ce grand mouvement d'émancipation. Notre devoir de révolutionnaires c'est d'apporter notre solidarité à nos frères chinois en lutte contre notre gouvernement. (*Applaudissements.*) Notre devoir de révolutionnaires, c'est de hâter, de provoquer par tous les moyens la défaite de notre gouvernement en Chine, c'est d'assurer le triomphe du grand mouvement d'indépendance des Chinois.

Voilà comment nous posons le problème du prolétariat en face de la guerre, toujours à côté des peuples opprimés, toujours à côté des peuples coloniaux, toujours contre le capitalisme, toujours contre les pouvoirs bourgeois et enfin, au moment où les Etats capitalistes organisent la lutte armée contre la Russie des Soviets, il ne faut pas oublier que la Russie des Soviets c'est l'Etat prolétarien dirigé par l'Internationale communiste, dirigé par le Parti communiste russe.

Quoi qu'il arrive, nous déclarons au gouvernement français que nous ne permettrons pas qu'on touche à l'Union des Républiques Soviétiques. (*Applaudissements.*)

En cas de guerre contre la République des Soviets, nous devons nous considérer comme des combattants de l'armée rouge implantés au cœur même de notre Etat capitaliste. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas à connaître des responsabilités immédiates ou lointaines; quand la révolution est en danger, le devoir du prolétariat français, de tout le prolétariat, c'est de courir à son secours. Au moment où nos Congrès se tiennent, la bourgeoisie internationale prend ombrage de ce que la Russie des Soviets soutient le mouve-

ment d'indépendance du peuple chinois. Nous disons, nous, qu'il est normal que la Russie des Soviets soit l'alliée naturelle des peuples opprimés, parce qu'elle est la Révolution, parce que, étant la Révolution, elle est l'adversaire implacable du capitalisme international partout où elle le rencontre.

Maintenant, ce n'est pas tout que d'énoncer des formules. Nous pourrions voter ici beaucoup de résolutions contre la guerre, affirmer toute notre sympathie aux peuples coloniaux, aux peuples opprimés, aux Chinois, à la Révolution russe; si la guerre se poursuit, que deviennent nos résolutions? Si la guerre du Maroc continue, si la guerre contre la Russie se développe et s'organise, que faut-il faire? Un militant révolutionnaire ne se contente pas de résolutions. Il doit combattre effectivement pour le triomphe de la classe ouvrière internationale et pour l'affaiblissement de son propre pouvoir bourgeois.

Le Congrès des Syndicats unitaires ne se séparera pas avant d'avoir déterminé quelle doit être sa position, quels doivent être les moyens que nous devons employer pour dresser contre le gouvernement français, responsable de la guerre, l'immense majorité de la classe ouvrière française, pour exiger la paix immédiate avec les Riffains en lutte pour leur indépendance; pour imposer l'évacuation du Maroc et de la Syrie, pour que la Révolution russe puisse se développer en liberté. Il faut accentuer la propagande au sein des masses ouvrières, il faut que nos syndicats redoublent d'activité. La C. G. T. U. a depuis quelque temps donné l'alarme, elle a depuis quelque temps dit à la classe ouvrière : Lutte contre la guerre!

Nous n'avons pas toujours recueilli l'écho que nous attendions de nos mots d'ordre. On a cru, sans doute, que le Bureau confédéral, que la C. G. T. U., que le Parti communiste étaient capables, sans le concours de la classe ouvrière, sans le concours des syndicats, d'arrêter la guerre.

Ce qui est vrai c'est que de nombreux syndicats, de nombreuses fédérations sont penchés trop exclusivement sur le problème corporatif et sur le problème des revendications immédiates.

Camarades, entendons-nous bien. Les revendications corporatives, immédiates, constituent, pour nous, le meilleur levain pour la mobilisation des masses. Mais nous devons les rattacher intimement aux grandes questions politiques si nous ne voulons pas retourner au ronron réformiste. Ce qui différencie une classe ouvrière animée par des militants révolutionnaires d'une classe ouvrière chloroformée par des réformistes, c'est la liaison entre le problème des revendications immédiates et quotidiennes avec les problèmes révolutionnaires.

Cette tâche nous ne nous attachons pas suffisamment à l'accomplir dans nos syndicats et dans nos fédérations.

Le Bureau confédéral, la Commission exécutive crient aux militants : « Faites attention! La guerre du Maroc est une question vitale pour la classe ouvrière; redoublez d'activité; secouez les masses; mobilisez-les; rattachez la question des guerres coloniales, la

question de la guerre du Maroc au problème des revendications immédiates. Soyez, dans tous les syndicats, les animateurs de la classe ouvrière; soyez, dans tous les syndicats, l'élite capable de mobiliser les ouvriers et de leur faire comprendre le véritable caractère de la lutte des classes!

Affaiblir le pouvoir bourgeois, le poursuivre sur tous les terrains, l'abattre par tous les moyens, tel doit être l'objectif de tous les militants révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

SOLIDARITE AUX MARINS ET AUX SOLDATS

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau a reçu une résolution. Cette résolution n'est pas une clôture de la discussion sur l'impérialisme et la guerre, et les Unions départementales qui l'ont signée nous ont demandé d'en donner connaissance aussitôt après l'intervention de notre camarade Monmousseau.

Elle est ainsi conçue :

Le Congrès de la C. G. T. U., saluant avec joie l'affirmation de solidarité faite aux ouvriers et aux paysans, par les soldats et marins, pour la lutte contre la guerre du Maroc et contre l'impérialisme;

Affirme sa complète solidarité aux quatre marins du Courbet, Dumoulin, Guillery, Chaveau, Bigorne, condamnés à 9 années de prison par les représentants de la caste militariste au service du gouvernement du Cartel, ainsi qu'aux marins du Paris qui vont être à leur tour traduits devant un Conseil de guerre,

La C. G. T. U. proclame sa volonté de mener aux côtés du Comité central d'action et des organisations révolutionnaires, une action méthodique et efficace pour obtenir la libération de tous les marins, soldats et travailleurs emprisonnés pour leur fidélité aux intérêts du prolétariat et leur hostilité à la guerre impérialiste.

A bas les Conseils de guerre!

Vive l'unité de combat des ouvriers, des paysans, des soldats et des marins!

La résolution est signée par les organisations suivantes : Mineurs de Dourges, Employés de la Région parisienne, Employés de Bordeaux, Services publics d'Halluin; Syndicat des Cheminots de Paris-Ceinture, Syndicats du Bâtiment de Paris, P. T. T. du Tarn, d'Alger et de la Seine.

Cette résolution vise un mouvement de solidarité spontané et total; aux yeux de la présidence, il demande à être mis aux voix sans attendre la fin de la discussion de la question de l'impérialisme et de la guerre.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette résolution?

Puisque personne ne demande la parole, je mets la résolution aux voix.

(*La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Semard.

DISCOURS DE SEMARD

SEMARD. — Camarades, Monmousseau a exposé ici la position et la tactique du prolétariat révolutionnaire en face des impérialismes. On peut dire que pareille discussion ne s'était pas établie sur le fond devant nos Congrès syndicaux depuis la guerre 1914-1918. Il a fallu les événements du Maroc, les événements de Syrie et le développement, l'aggravation de la Terreur blanche dans tous les pays, pour que nous nous décidions en face du danger nouveau que l'impérialisme fait courir au monde ouvrier, à discuter sur le fond ce qu'est l'impérialisme et à discuter des moyens que le prolétariat doit employer pour le vaincre dans tous les pays.

Je voudrais exposer brièvement la situation des impérialistes et le rôle qu'ils jouent dans le monde, afin de démontrer d'abord la nécessité d'opposer à l'essai de front unique impérialiste le front unique véritable du prolétariat et ensuite la nécessité de réaliser rapidement l'unité syndicale dans le monde.

Monmousseau a déclaré qu'il fallait exiger de nos impérialistes l'évacuation du Maroc et de la Syrie, colonies qu'ils exploitent et où ils briment le prolétariat colonial pour le seul profit des banquiers et des industriels. Monmousseau vous a montré la nécessité, pour le prolétariat français, de vaincre cet impérialisme sur le terrain colonial, comme la nécessité pour le prolétariat international, de s'unir pour vaincre l'impérialisme en général. Il a déclaré qu'il fallait que la Russie puisse se développer économiquement et politiquement et qu'elle devait être protégée contre les entreprises des impérialistes par les travailleurs du monde entier.

Camarades, tout le problème est là. Il y a contradiction formelle, absolue, entre la position des impérialistes, entre leur politique, leur tactique et la position politique et tactique de la Russie des Soviets sur le problème colonial en particulier, et sur le problème économique et politique mondial, en général.

Vous pensez bien, camarades, que les impérialistes ne laisseront pas tranquillement la Russie développer son influence, non pas au moyen de canons, d'avions et de gaz asphyxiants, comme ils le font, mais au moyen de sa propagande communiste à travers les puissances capitalistes, à travers les colonies où l'impérialisme domine. Et vous sentez bien que ce problème-là est tout le problème. Nous devons, nous prolétaires, en examiner les causes et les conséquences. Nous devons déclarer clairement s'il est possible de soutenir un seul instant la position des impérialistes sur le terrain colonial, s'il est possible d'accuser même Abd-el-Krim d'être un réactionnaire, comme l'ont fait certains camarades.

Abd-el-Krim peut-être cent fois réactionnaire : il représente en ce moment dans les colonies, un mouvement national révolutionnaire, qui essaie de chasser un impérialisme. Peu nous importe qu'Abd-el-Krim soit un réactionnaire de la pire espèce ; pour le

moment, il lutte pour l'émancipation nationale d'un peuple opprimé par un impérialisme. Nous sommes, non pas derrière Abd-el-Krim « personnellement », nous sommes derrière les ouvriers et paysans riffains en lutte pour leur indépendance. (*Vifs applaudissements.*)

Camarades, vous pensez bien que l'impérialisme n'acceptera pas comme cela bénévolement notre programme d'action révolutionnaire ; vous pensez bien que la lutte actuellement menée contre ceux qu'on appelle bolchevistes est une lutte qui n'est pas sans origine ; c'est une lutte qui est à ses débuts et qui ira en se développant, car il s'agit d'une lutte à mort engagée par les impérialistes contre le prolétariat révolutionnaire de tous les pays.

S'il y a dans certains pays une acuité plus grande de la lutte, et particulièrement dans les petits Etats qui avoisinent la Russie, c'est que ces Etats sont talonnés par l'impérialisme mondial, c'est que ces Etats sont tributaires des impérialistes qui exercent sur eux leur influence et auxquels ils sont obligés de donner des gages de leur action réactionnaire contre le prolétariat révolutionnaire de leur propre pays.

Camarades, pour examiner cette question de l'impérialisme, il est bon de se reporter à certaines déclarations de représentants impérialistes notoires.

Si nous nous reportons à un article du *Matin*, nous comprendrons pourquoi actuellement l'impérialisme adopte une telle cruelle hostilité contre les communistes, pourquoi il commence à se défendre sur le terrain colonial et pourquoi il essaie d'attaquer la Russie des Soviets. Pour quelles raisons, il essaie de réaliser un pacte de garantie avec l'Allemagne qui rattache celle-ci aux puissances de l'Occident, c'est pour pouvoir, le cas échéant, traverser l'Allemagne et se porter, non pas au secours de la Pologne, mais diriger ses armées contre la Russie des Soviets en continuant une attaque avec les troupes polonaises.

Ce n'est pas hier, c'est le 6 décembre 1924, lors d'une entrevue de Chamberlain avec le « grand démocrate » de façade Herriot, qu'a été publiée dans le *Matin*, cette déclaration :

« Les deux nations, c'est-à-dire la France et l'Angleterre, qui ont des intérêts mondiaux et un vaste empire colonial, ne peuvent pas s'entendre exclusivement sur un point du globe. Revenant à l'esprit des accords de 1904, l'Angleterre nous laissera les mains libres au Maroc, nous ne ferons jamais rien pour aggraver ses difficultés en Egypte, de telle sorte que si un mouvement bolchévique nationaliste se produisait dans l'Afrique du Nord, les deux pays, d'accord avec l'Italie, agirait de concert. »

Camarades, si Chamberlain et Herriot pouvaient, en décembre dernier, prévoir un mouvement « bolchévique » ayant un caractère d'un soulèvement national se dressant contre l'impérialisme de l'Afrique du Nord, c'est que les gouvernements anglais et français étaient déjà bien décidés à cette époque, non pas à attendre l'offensive d'Abd-el-Krim, mais à préparer l'offensive contre lui, et c'est que déjà, on entendait masquer cette guerre de conquête derrière une pro-

pagande soi-disant bolchévique qui n'a existé que dans l'imagination des impérialistes.

Plus loin, on déclarait :

« Il faut prévoir le cas où il sera nécessaire de rompre avec les Soviets et d'exercer une pression sur eux. Les routes de la mer Noire doivent être libres. »

Camarades, on s'explique pourquoi les Anglais sont à Constantinople, on s'explique pourquoi les impérialistes veulent garder le contrôle de la Méditerranée et particulièrement de la mer Noire : c'est qu'on n'était pas sûr de l'attitude de l'Allemagne. On sait que cette puissance se trouve tirillée entre son désir de se rapprocher des puissances de l'Occident et son souci de ne pas rompre avec la puissance orientale qu'est la Russie des Soviets, en raison de ce qu'on lui a retiré la totalité de ses colonies et qu'elle n'a de débouchés que par l'intermédiaire des impérialistes alliés et celui de la Russie, et qu'elle hésite à rompre brutalement avec cette dernière. L'Allemagne est donc en train de ruser pour repousser certaines clauses du Pacte de garantie qui entraînent sa rupture avec l'U.R.S.S. et lui interdisent la possibilité de reviser ses frontières de l'Est. Toute la politique des impérialistes alliés se résume dans la possibilité d'amener l'Allemagne dans le giron des puissances qui préparent l'offensive contre la Russie des Soviets et dans leur volonté de maintenir intacts leurs débouchés à travers toutes les colonies en s'opposant brutalement à tous les mouvements nationalistes qui peuvent surgir.

Camarades, je voudrais, pour la clarté de mon exposé vous faire comprendre les difficultés rencontrées par les impérialistes pour réaliser leur front unique; vous dépeindré rapidement quelle est la situation des impérialistes dans chaque pays, quelles difficultés ils rencontreront pour pouvoir réaliser ce front unique, non seulement contre la Russie des Soviets, mais contre le prolétariat révolutionnaire de tous les pays.

Car il faut souligner qu'au cours de l'entrevue Chamberlain, il a bien été question d'un accord particulier entre les impérialistes pour établir une police internationale qui pourrait contrôler et arrêter la propagande bolcheviste et la propagande révolutionnaire dans tous les pays.

Par conséquent, il est bon que nous examinions ensemble quelles sont les contradictions capitales qui empêcheront, dans une certaine mesure, la réalisation du front unique impérialiste et tirer des conclusions pour nous, pour l'ensemble des ouvriers, pour que nous réalisions plus vite que les impérialistes, le front unique international du prolétariat afin de défendre la classe ouvrière et de sauver le premier Etat du prolétariat. (*Applaudissements.*)

Camarades, depuis quelque temps on a coutume de dire que l'Allemagne s'est stabilisée économiquement. Certains ont déclaré que l'application du Plan Dawes semble devoir réaliser le bonheur

du prolétariat allemand, qu'il a stabilisé suffisamment la vie économique pour que les ouvriers allemands puissent manger et vivre sans le souci du lendemain.

Camarades, s'il est exact que le Plan Dawes a apporté une certaine stabilisation en Allemagne, il est non moins vrai qu'actuellement une crise industrielle et financière très grave s'y développe, il est non moins vrai que la déconfiture de certains grands consortiums industriels, comme la déconfiture du Konzern Stinnes, qui constituait une véritable force industrielle en Allemagne, ouvre des perspectives de crise grave dans ce pays.

Il est non moins vrai que l'impossibilité de stabilité politique de l'Allemagne, l'impossibilité d'avoir un ministère qui dure, la situation intérieure à la suite de l'élection de Hindenburg, tout cela a la signification que le danger monarchiste n'est pas écarté, puisque 50 0/0 du peuple allemand, sans avoir voté directement pour le retour des Hohenzollern, a tout de même porté ses voix sur un candidat qui représente les idées monarchistes.

Il est évident que cette situation intérieure aggrave les tiraillements qui existent entre les différents partis politiques pour l'acceptation ou pour le refus du Pacte de garantie proposé par les puissances alliées.

L'Allemagne n'acceptera jamais un Pacte de garantie par lequel elle s'engagerait à ne jamais reviser ses frontières orientales. Elle reconnaîtra quand on le voudra l'Alsace-Lorraine à la France, mais elle ne se liera pas formellement par un traité qui l'empêcherait de reconquérir ses mines de Silésie.

L'Allemagne cherche avec l'appui de certains groupes industriels et de certains milieux politiques anglais à écarter du Pacte de garantie ce qui l'empêcherait de reconquérir ses territoires orientaux qui lui ont été enlevés par le traité de Versailles.

L'évacuation de la Ruhr n'a pas été tant une mesure de justice que le moyen de donner à l'Allemagne un premier gage pour l'amener à faire des concessions touchant le Pacte de garantie.

On n'a pas assez l'habitude, dans nos milieux syndicaux, d'examiner ces grands problèmes politiques d'où découlent la situation politique, économique des pays et partant la vie des travailleurs. On a examiné superficiellement, trop superficiellement, les conséquences du Plan Dawes pour l'Allemagne et l'asservissement du prolétariat allemand qui en a résulté. Aujourd'hui, on ne discute pas suffisamment à la base de l'importance de ce Pacte de garantie qui est une menace directe contre la Russie des Soviets. Fimmen, lui-même, a déclaré il y a deux ans, dans un Congrès de Cheminots tchécoslovaques, à peu près ceci :

« Si jamais la Russie était vaincue par l'impérialisme mondial, c'est le prolétariat révolutionnaire de tous les pays qui serait vaincu. C'est un recul d'une cinquantaine d'années en arrière vers la réaction, vers la Terreur blanche dans tous les pays. »

Ne sentez-vous pas, camarades, la puissance de cet Etat prolétarien ? On peut en discuter certaines méthodes quand on ne sait pas,

mais ne sentez-vous pas que c'est la seule possibilité pour le prolétariat mondial de s'appuyer sur quelque chose qui existe, qui est fort, qui peut soutenir effectivement, tous les prolétaires en lutte à travers le monde? Il faut que vous sentiez cela, camarades, parce que si vous ne le sentez pas suffisamment, l'impérialisme le sent très bien et toute sa politique actuelle est dirigée contre la Russie des Soviets. La Russie se relève économiquement avec rapidité, mais quel est l'état des puissances impérialistes?

Par exemple, quelle est la situation de la florissante Angleterre? L'Angleterre a subi les mêmes crises économiques que les autres pays. Elle a actuellement un million trois cent mille chômeurs. Elle est aux prises avec des difficultés dans toutes ses colonies, aux Indes, en Egypte, au Canada, au Canada qui se trouve à côté de l'Amérique; de l'Amérique qui essaie de lui arracher cette colonie touchant ses dépendances parce qu'elle est riche en minerai et en pétrole.

Lutte d'influence, lutte pour les débouchés, lutte pour la conquête des matières premières, se poursuivent entre l'impérialisme anglais et l'impérialisme américain.

Actuellement, comme vous le disait Monmousseau, l'Angleterre est aux prises avec des difficultés en Chine. Il est évident que les Anglais n'abandonneront pas les prérogatives qu'ils y ont actuellement. Il est évident que, par la force et au prix d'une nouvelle guerre impérialiste, où s'associeront sans doute les Japonais, les Français et les Américains, elle essaiera de mettre à la raison les millions d'ouvriers chinois qui luttent pour leur indépendance.

Quelle était donc la position de Sun-Yat-Sen, l'organisateur de la résistance? Sensiblement la même que celle d'Abd-el-Krim dans le Riff. C'était un chef sans doute plus démocrate qu'Abd-el-Krim, qui a réalisé là-bas un grand mouvement d'émancipation, qui a déclenché avec son parti, le Komintan, un grand mouvement de révolte contre l'exploitation capitaliste en Chine, c'est-à-dire celle des mandarins chinois qui dominent le peuple et l'écrasent, et en même temps contre les impérialistes mondiaux qui sont les associés des exploités chinois.

On peut dire que l'Angleterre rencontre là les plus grosses difficultés et qu'il ne lui sera possible de sortir de ces embarras que par une répression violente comme elle l'a pratiquée aux Indes, en Egypte tout dernièrement.

Là encore les contradictions entre impérialistes jouent; jamais l'Amérique ne laissera l'Angleterre s'installer complètement en Chine et elle ne laissera non plus jamais le Japon y étendre davantage son influence.

Les impérialistes pourront se mettre d'accord pour écraser le mouvement de révolte en Chine, mais ils se feront ensuite la guerre entre eux lorsqu'il s'agira de se partager le « gâteau » chinois.

Quelle est la situation en Amérique? L'Amérique regorge d'or. Elle en a tellement qu'elle peut en distribuer à toutes les puissances du monde à condition bien entendu que celles-ci lui paient un bon intérêt. Malgré cela l'Amérique a, elle aussi, ses crises successives.

Elle sort d'une crise agraire. Elle va vers une crise industrielle. Elle connaît également le chômage. C'est par centaines de milliers que les travailleurs se lancent dans les mouvements de grève pour la défense de leur droit à la vie. Par conséquent, il y a, même dans ce pays qui regorge d'or, une situation difficile pour le prolétariat, et lutte de celui-ci contre son capitalisme. Là comme ailleurs, la stabilisation et l'extrême richesse n'empêchent pas les crises et la lutte effective du prolétariat.

Cette Amérique qui veut non seulement conquérir le monde avec son or, mais qui entend aussi dominer le monde par sa puissance militaire, est en train de s'armer fiévreusement bien qu'elle se soit présentée avec le rameau d'olivier de Wilson pour porter la paix à travers le monde. L'Amérique construit une flotte puissante. Elle prépare militairement son expansion économique, car son développement industriel est tel que les quelques colonies qu'elle possède ne suffiront pas à absorber ce qu'elle produit en excédent. L'Amérique a besoin de débouchés pour ses produits agraires, pour son blé en particulier au cas où la Russie suffirait à en fournir l'Europe; si les Etats-Unis ne trouvaient plus à exporter leur blé, ce serait une crise qui pourrait avoir des conséquences très graves.

L'Amérique guette le Canada. Elle lutte sourdement contre l'Angleterre pour accaparer la totalité du pétrole. Elle mène aussi une lutte sourde contre le Japon qui contrarie son expansion en Extrême-Orient.

Si le prolétariat est pauvre, la richesse des Etats-Unis est telle qu'elle a prêté, au cours de l'année 1924, *736 millions de dollars à l'Europe*. Vous voyez que même dans un Etat capitaliste riche, cela n'empêche pas les crises et la misère pour le prolétariat.

Envisageons maintenant la situation de quelques petits pays : des fameux Etats de la Petite-Entente qui ont réalisé dernièrement leur « Pacte de sécurité » dans le but avoué de s'opposer aux menaces des bolcheviks.

Vous avez eu l'écho des tractations qui se sont engagées entre la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, petits Etats qui sont sous la domination des impérialistes alliés.

En Pologne ont lieu en ce moment des manœuvres militaires qui ne sont pas faites pour améliorer les conditions de paix dans le monde. La France a délégué le général Gouraud pour assister aux manœuvres de l'armée polonaise. On vous a entretenu dernièrement de l'établissement d'une base sous-marine près de Dantzig. Pensez-vous que la Pologne, qui n'a pas de marine marchande, ait besoin d'une flotte sous-marine. En vérité la base de Dantzig, comme les manœuvres militaires actuelles, sont faites pour préparer et dresser, le cas échéant, la Pologne contre la Russie des Soviets.

C'est dans le même but qu'on soutient la Roumanie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie.

Les mouvements de révolte qui se produisent dans ces petits pays sont l'objet d'une répression sanglante où l'on sent très bien la pression des alliés.

Dans peu de temps s'ouvrira en Roumanie un procès formidable. Les Bessarabiens qui devraient plutôt être rattachés à la Russie qu'à la Roumanie en raison de leur situation géographique, ethnique et de leurs mœurs, se sont révoltés au moment où l'on a remis à nouveau aux gros propriétaires fonciers la terre qu'on leur avait distribuée.

On a écrasé dans le sang cette révolte. Bientôt passeront devant la cour martiale 386 paysans qui subiront sans doute le sort qu'ont subi les communistes polonais coupables de s'être débarrassés de quelques agents provocateurs qu'on avait glissés dans leurs rangs.

En Bulgarie, n'assistons-nous pas à un mouvement de Terreur blanche qui n'a pas été égalé même aux temps les plus violents du fascisme en Italie. Le bourreau Tsankoff fait assassiner tous les ouvriers et paysans qui ne sont pas d'accord avec la politique réactionnaire poursuivie par son gouvernement.

Ces Etats, qui mènent actuellement la lutte à l'intérieur de leur pays contre le communisme et le bolchevisme, sont suffisamment entre les mains des puissances de l'Entente pour être utilisés dans une lutte, non pas au grand jour, mais sournoise contre la Russie des Soviets.

La Pologne n'a-t-elle pas attaqué la Russie en créant de multiples incidents de frontières dont certains ont été sanglants ?

Il a fallu toute la patience et tout le sang-froid de nos camarades russes pour empêcher que ces incidents de frontière ne prennent un caractère plus grave.

Tout cela démontre que derrière ces petits Etats il y a l'impérialisme mondial qui les pousse contre la Russie. Alors, comme pour les Riffains, on dirait que c'est la Russie qui a attaqué, et la totalité des puissances liées par le traité de Versailles se dresserait pour défendre la Pologne contre la Russie des Soviets.

Voilà ce qui menace !

Quelle est la situation de la Russie, car il faut tout de même en parler ; elle joue un rôle dans le monde, non seulement parce qu'elle est un Etat prolétarien et révolutionnaire, mais aussi une puissance politique et économique.

Pourquoi la lutte se fait-elle plus acharnée contre elle ?

C'est d'abord parce que les impérialistes avaient misé sur sa défaite militaire lorsqu'ils ont envoyé contre elle les Koltchak, les Denikine, les Wrangel. On n'a pas pu vaincre l'armée rouge. On n'a pas eu raison des ouvriers et des paysans, qui ont rejeté à la mer toutes les troupes contre-révolutionnaires.

On s'aperçoit maintenant que l'essor économique de la Russie devient de plus en plus grand ; le développement n'est pas rapide, mais il est systématique. On sent que le pouvoir politique est de plus en plus fort, qu'il s'appuie sur une puissance organisée de plus de six millions de syndiqués, sur des millions de coopérateurs et qu'il a la confiance des larges masses ouvrières et paysannes. On sait également que cette année la Russie disposera pour l'exportation de plus d'un milliard de pounds de blé (le pound représente seize kilos). On sait que cela va permettre de conclure des marchés à des prix avanta-

geux. Les capitalistes qui attaquent les Soviets par leur presse à tout faire, l'*Echo de Paris*, la *Journée Industrielle*, ne demandent pas mieux que de conclure ces marchés avantageux avec ces sacrés bolcheviks, car le blé russe sera moins cher que le blé américain.

Mais il est évident que l'Amérique ne pourra pas digérer que la Russie devienne sa concurrente et soit en mesure de lui ravir le marché européen.

C'est pour répondre à ce danger que la coalition des impérialismes peut se réaliser contre la Russie qui devient au point de vue de l'exportation une sérieuse concurrente pour certaines puissances capitalistes.

Camarades, est-ce que cet essai de front unique par les capitalistes réussira ?

Nous ne pouvons répondre affirmativement, nous savons que l'impérialisme essayera d'amorcer ce front unique au moyen du Pacte de garantie. Mais les contradictions entre États impérialistes sont si grandes qu'il sera extrêmement difficile de réaliser ce front unique mondial contre la Russie des Soviets.

En effet, l'ensemble du prolétariat révolutionnaire ne le laissera pas s'accomplir sans résistance. En Angleterre, les Trades-Unions résistent avec énergie; dans la petite Belgique se forme un courant d'opposition aux chefs social-démocrates complices des impérialistes. En Allemagne même mouvement de la part des ouvriers réformistes, la gauche unitaire se constitue et se développe au sein de la vieille C. G. T.; dans tous les pays le prolétariat révolutionnaire devient plus fort, s'éveille à la conscience de classe. Il renforcera de jour en jour son action et luttera contre toutes les tentatives des impérialistes.

L'impérialisme sait qu'il n'aura pas seulement affaire à la Russie, mais à toute la classe ouvrière et paysanne. Ce n'est donc pas sans difficultés qu'il poursuivra son offensive contre la Russie des Soviets et nous devons tout mettre en œuvre pour réaliser notre front unique à nous, travailleurs.

Au moment où l'offensive impérialiste se dessine, on assiste aux petites manœuvres politiques, aux petites combinaisons des chefs de la social-démocratie qui soutiennent le Pacte de garantie à défaut du Protocole de Genève qui n'a jamais vu le jour.

Au moment où les chefs de la social-démocratie s'allient à la bourgeoisie contre le prolétariat, contre la Russie des Soviets, il faut que l'ensemble du prolétariat, non seulement du prolétariat révolutionnaire, mais de tout le prolétariat, réalise le front unique; un front unique qui ne soit pas seulement une expression de tribune, mais quelque chose d'effectif. Nous discuterons des moyens de le réaliser dans notre pays et dans l'Internationale.

Avant de conclure, je voudrais examiner rapidement la situation intérieure.

La France a gagné la guerre, mais elle est ruinée et complètement dominée par l'Angleterre et l'Amérique. Il n'est pas besoin de grands développements pour le montrer : nous devons quelques

67 milliards de francs-papiers à l'Angleterre. Caillaux est à Londres pour essayer de réaliser un accord en vue du paiement de notre dette. Il est probable qu'il remportera la même veste que son collègue Briand il y a quelques jours et que l'Angleterre ne transigera pas. En effet, elle a besoin d'argent, ne serait-ce que pour payer les indemnités à son million et demi de chômeurs.

Nous devons d'autre part 87 milliards de francs-papiers à l'Amérique et celle-ci ne transigera pas davantage. Certaines déclarations d'hommes politiques influents nous permettent de dire que les sentiments de fraternité proclamés au cours de la lutte commune des alliés contre « le Boche » ont disparu depuis longtemps. Dans notre monde infernal, il n'y a qu'une chose qui compte, l'argent, et les bons comptes font les bons amis.

Ajoutez à cela les 300 milliards de dette intérieure et le budget de 34 milliards de la France et convenez que, dans une situation financière aussi catastrophique, il est impossible que le prolétariat ne soit pas misérable. Si nous n'avons pas encore dans notre pays de crise aussi forte qu'en Allemagne, nous allons vers cette crise et les travailleurs peuvent se trouver du jour au lendemain dans une situation épouvantable.

En effet, s'il n'y a pas d'inflation, nous connaissons le chômage et dans un cas comme dans l'autre la vie chère et les lourds impôts. L'entente des capitalistes pour éviter cette crise est peu probable puisque tous subissent déjà des crises intérieures.

Actuellement, que nous propose-t-on ? Un Plan Dawes bâti comme celui de l'Allemagne par les financiers américains, c'est-à-dire l'accaparement par ceux-ci de 50 0/0 des actions de nos chemins de fer pour garantir le paiement de notre dette. Une dawisation de la France dont il a déjà été question dans certains journaux français et qui, *à priori*, n'est pas repoussée par certains financiers et industriels.

Ainsi, les travailleurs connaîtront non seulement la vie chère, mais la perte de ce qui reste de la journée de huit heures, son remplacement par les journées de 10, 12 et 14 heures, comme en Allemagne. D'autre part, un Plan Dawes productif exige la répression des grèves, de tous les conflits ouvriers. C'est la poigne de fer qui écrase un peu plus le prolétariat!

Ajoutez encore à cela pour la guerre du Maroc qui continuera, des centaines de millions gaspillés, des milliers de vies perdues.

Puis c'est aussi la guerre de Syrie. Vous avez appris hier par un court communiqué ce qu'il en est. C'est en petit la guerre du Maroc. Ceux qu'on appelle les rebelles qui, d'après les principes bourgeois, ont le droit de disposer d'eux-mêmes, se sont révoltés et menacent d'assiéger Damas. A Marseille, on embarque canons et munitions, et aussi des milliers d'hommes pour lutter contre eux.

C'est donc la perspective de gaspillage de centaines de millions dans ces guerres coloniales, au moment où l'Etat souscrit un nouvel emprunt.

Que ce soit sous le régime du Bloc national ou sous celui du Cartel des gauches, c'est toujours la guerre, ce qui montre que la démocratie comme la réaction, comme tout pouvoir capitaliste, poursuit la même politique impérialiste.

Qu'avons-nous aujourd'hui contre la guerre ? La Société des Nations ! Cette « grue métaphysique » qui tient une branche d'olivier d'une main et un sabre bien aiguisé de l'autre, cette Société de tous les Etats impérialistes victorieux :

Cette Société qui n'a jamais pu exiger un désarmement quelconque, qui n'a pas pu empêcher les Italiens de bombarder et d'occuper Corfou, pas plus qu'elle n'empêchera les Français de faire la guerre au Maroc et en Syrie, qui n'a même pas examiné les événements de Chine. C'est, en réalité, une société pour la continuation et la préparation de la guerre. Et c'est à cette Société des Nations que nos démocrates et nos social-démocrates de la politique et du syndicalisme s'en remettent pour donner la paix au monde ! C'est tout simplement ridicule.

Il n'y a véritablement qu'une société qui puisse imposer la paix. C'est la société des peuples, c'est l'alliance de tous les peuples contre les impérialistes. Si le prolétariat qui souffre, qui connaît toutes les misères provoquées par les guerres et la politique impérialiste, si ce prolétariat le voulait, il réaliserait, lui, la véritable société des peuples, en s'appuyant non pas seulement fraternellement, non pas seulement en paroles, mais effectivement et en action, sur l'U. R. S. S., en soutenant le seul Etat prolétarien qui lutte contre tous les impérialismes.

Enfin, pour terminer, sur qui le prolétariat peut-il compter ? Sans doute sur lui-même. Mais, camarades, ce n'est pas suffisant. Un prolétariat qui ne compte que sur lui-même, qui est imbu de sentiments individualistes, comme l'est la majorité du prolétariat français (*Très bien ! sur divers bancs*) un prolétariat qui ne sent pas, qui ne sursaute pas devant les graves événements qui se déroulent dans le monde, un prolétariat qui ne vibre pas, qui ne se dresse pas contre des guerres fratricides où meurent des dizaines de milliers des siens, un tel prolétariat doit sérieusement réagir pour s'opposer effectivement aux guerres impérialistes. Un prolétariat qui, dans sa majorité, croit encore aux illusions de la démocratie, qui a voté pour le Bloc des gauches, qui a à sa tête des chefs qui osent se réclamer de ses suffrages et qui s'associent aux capitalistes, un tel prolétariat qui ne chasse pas ces chefs traîtres et félons, n'a pas encore une conscience de classe suffisante pour dresser un véritable front unique. Il faut donc que les révolutionnaires dénoncent avec plus de force que jamais ces chefs social-démocrates qui sont les pires adversaires du prolétariat. (*Applaudissements.*)

En effet, dans les circonstances présentes, avec le développement de l'impérialisme, avec sa concentration et sa réaction, les pires adversaires du prolétariat ne sont pas seulement les capitalistes, mais les chefs social-démocrates associés aux capitalistes.

Nous avons commis sans doute l'erreur d'assimiler les ouvriers social-démocrates aux chefs félons. Nous avons eu tort! il faut le reconnaître! Quand un ouvrier se trompe, il faut causer avec lui, il faut essayer de le convaincre. Un ouvrier chrétien, démocrate ou socialiste, est un ouvrier qui souffre, qui est trompé par la belle théorie de paix sociale que lui murmurent les auxiliaires de la bourgeoisie. Un ouvrier, quel qu'il soit, quelle que soit sa pensée, doit être gagné par ceux qui se disent des révolutionnaires.

Le front unique, pas plus que l'unité syndicale, ce n'est pas l'alliance des chefs. C'est l'alliance des ouvriers dans l'usine. C'est la fusion de tous les ouvriers de toutes les industries dans les « Comités d'unité prolétarienne ». C'est le renforcement des « Comités d'action » qui groupent les « Comités d'unité ». C'est cela, le véritable front unique du prolétariat. C'est ce front unique que nous devons opposer non seulement à la bourgeoisie, mais aux chefs félons de la social-démocratie.

Ils ont voté les crédits de la Ruhr. Ils ont voté les budgets de la Guerre et de la Marine. Ils ont voté pour le Plan Dawes. Ils ont voté le Protocole de Genève. Ils voteront demain le Pacte de garantie des impérialistes. Ils ont voté pour la guerre du Maroc. Ils proposent la Société des Nations pour donner la paix au Monde. Camarades, c'est la plus grande trahison qui continue après celle de 1914. Dans la guerre actuelle, même position des chefs de la social-démocratie. Jouhaux a écrit qu'Abd-el-Krim était un homme dangereux et qu'il fallait maintenir au Maroc une armée pour empêcher les Riffains de s'entre-tuer. C'est ridicule et odieux!

Voilà comment Jouhaux, le fameux révolutionnaire qui préconisait la grève générale contre la guerre et qui s'est allié aux réactionnaires et aux jusqu'aboutistes de 1914 à 1918, présente un chef et un peuple en mal d'émancipation. Mais que sont donc nos propres impérialistes qui sont au Maroc pour conquérir les mines, pour asseoir l'influence des banques, et qui assassinent les femmes et les enfants? Où sont donc les impérialistes et où sont donc les sauvages? Est-ce que nous sommes chez nous? Non! Les Riffains sont chez eux!

Les chefs social-démocrates disent: « Nous mettrons un gouvernement civil à la place du gouvernement militaire! » Mais, camarades, c'est tout simplement ridicule. Pour maintenir le pouvoir civil, on maintiendra 100.000 soldats parce qu'on sait bien que les Riffains et les Marocains sont décidés à vivre chez eux, à avoir le régime et les institutions qui leur plaisent et qu'ils se dresseront contre un gouvernement civil de la même façon qu'ils se dressent contre un gouvernement militaire. Comment un peuple à qui on a appris à faire la guerre, qu'on a fait massacrer sur les champs de bataille, en lui promettant les mêmes droits que les autres citoyens; un peuple entre les mains duquel on a mis des armes en disant: « Vous luttez contre un peuple qui veut asservir le Monde; et pour le libre droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », et on conteste aujourd'hui à ces Marocains qui ont lutté contre l'Allemagne impérialiste le droit

de se dresser les armes à la main contre l'impérialisme français qui veut les asservir! (*Applaudissements.*)

Où est la logique? Où commence et où finit le libre droit des peuples à se gouverner? Donc, camarades, il y a une tâche immédiate; c'est la lutte contre l'impérialisme et contre tous les chefs félons qui se réclament du prolétariat pour le trahir en faisant cause commune avec l'impérialisme.

Ma conclusion est: regroupement des forces syndicales, pas seulement en paroles. Nous avons démontré que nous étions prêts à faire toutes les concessions qui ne sont pas des concessions qui touchent notre doctrine révolutionnaire et les pratiques de la lutte des classes. On nous a répondu: « Non! » Eh bien, camarades, au moment où la guerre se développe, où une nouvelle guerre mondiale menace, où le prolétariat est plus menacé qu'il ne l'a jamais été, il faut...

UN DÉLÉGUÉ. — Nous ne réaliserons pas immédiatement cette unité syndicale, puisque nous ne savons pas encore comment a été reçue notre délégation.

SEMARD. — Mais nous avons déjà quelques réponses qui nous sont parvenues. Evidemment les difficultés sont grandes. Ce ne sont pas les ouvriers syndicalistes qui font de l'opposition, mais les chefs, et ceux-ci sont sans doute prêts à aller jusqu'à la scission dans leur propre C.-G. T. dans le cas où les ouvriers se déclareraient en grand nombre d'accord avec nous. Ils l'ont d'ailleurs déjà laissé entendre!

Or il faut que nous évitions même cette scission dans les rangs de la C. G. T. réformiste. Il faut que nous développions notre gauche unitaire dans son sein. Il faut que nous rassemblions toutes nos forces dans un front unique. Il nous faut créer l'unité prolétarienne dans les usines avec tous les ouvriers de toutes les tendances. Il faut que nous fassions comprendre à ces masses que la guerre du Maroc c'est la misère et l'esclavage, ce sont les revendications immédiates en danger, les libertés publiques menacées. C'est aussi l'emprisonnement de nombreux militants et ouvriers, car il y a une tactique gouvernementale que nous dénonçons ici: c'est celle qui consiste à laisser en liberté ceux qui sont aux postes responsables des organisations, pendant qu'on emprisonne les malheureux pour avoir collé des affiches ou des papillons... (*Applaudissements.*)

Faites sentir et vibrer dans le sein de vos usines toute cette situation pénible et dangereuse pour le prolétariat. Groupez vos forces dans un front unique de classe. Ce n'est pas seulement la lutte contre l'impérialisme qu'il faut poursuivre mais contre ses conséquences: vie chère, lourds impôts, longues journées de travail, etc., la lutte de défense contre le patronat en général.

Réalisons ce front unique prolétarien pour empêcher les impérialistes de tous les pays d'attaquer le seul Etat prolétarien, forteresse du prolétariat mondial: la Russie des Ouvriers et des Paysans! (*Applaudissements.*)

(Toute la salle, debout, entonne l'Internationale.)

RAYNAUD. — Je demande au Congrès d'entendre le camarade Racamond qui va venir faire le compte rendu de la délégation au Congrès de la C. G. T.

PREMIERE DEMARCHE AU CONGRÈS DE LA C. G. T.

RACAMOND. — Ce matin, nous nous sommes présentés aux abords de la salle Japy. Malgré notre célérité, le temps de faire taper une lettre explicative des décisions du Congrès unitaire, lorsque nous sommes arrivés à midi moins vingt aux abords du Gymnase Japy, les délégués étaient déjà partis.

La séance avait été levée vers onze heures, après une simple formalité d'ouverture où l'on a installé le Bureau; on s'est séparé ensuite en se félicitant du travail accompli. (*Exclamations.*)

Nous y sommes retournés cet après-midi. Nous nous sommes présentés à nouveau aux abords du Congrès. Nous avons remis une lettre pour le président de séance à un commissaire qui nous a dit: « Je vais porter la lettre, vous pouvez attendre la réponse. »

Nous nous sommes réfugiés aux environs pendant qu'un camarade attendait la réponse.

Dix minutes après environ, un commissaire est venu et nous a déclaré: « Après en avoir conféré avec les militants du Congrès, nous n'avons pas le temps de nous occuper aujourd'hui de l'unité. » (*Exclamations.*) C'est très possible. L'ordre du jour n'appelle peut-être pas la discussion immédiate. Par conséquent, nous ne pouvons pas penser que cela soit une fin de non recevoir, puisque le camarade a ajouté: « La réponse sera envoyée demain matin au Congrès unitaire. »

Vous le voyez, nous n'avons pas été reçus pour donner lecture du message, mais il a été bien confirmé que la réponse aux propositions contenues dans le message du Congrès des syndicats unitaires serait apportée ici, demain matin.

Voilà tout ce que la Commission que vous avez désignée peut vous rapporter pour le moment.

Nous estimons qu'il n'y a pas lieu de développer plus longuement notre mission et qu'il n'est pas nécessaire d'y ajouter des commentaires.

Nous ne savons pas quelle sera l'attitude que prendront les délégués du Congrès confédéré et nous ne pourrions tirer les conclusions de cette attitude que lorsque leur réponse aura été communiquée au Congrès unitaire.

En conséquence, jusqu'à maintenant et jusqu'à demain matin, il faut considérer que les pourparlers continuent. Nous demandons au Congrès unitaire d'enregistrer le résultat de la mission qui a été confiée à la Commission et d'attendre, avec espoir, la réponse du Congrès confédéré pour demain matin. (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Et la motion de notre syndicat, Raynaud ?

MONMOUSSEAU. — Le Congrès va être appelé à entendre tout à l'heure, à titre complémentaire, des camarades confédérés.

Le Comité mixte d'unité de Marseille a décidé d'envoyer aux deux Congrès un délégué: un délégué unitaire pour le Congrès confédéré et un délégué confédéré pour le Congrès unitaire. (*Très bien.*)

Notre camarade délégué unitaire s'est présenté au Congrès confédéré: on lui a fermé la porte.

Notre camarade confédéré est dans la salle. Qu'il soit le bienvenu. Nous le prions de participer aux travaux et de les suivre attentivement. (*Applaudissements.*)

Un camarade ouvrier, syndiqué au Gaz de banlieue confédéré, s'est présenté avec sa carte pour être admis à titre auditif au Congrès confédéré. Il n'y a pas de scission dans le Syndicat confédéré du Gaz de banlieue; mais ce camarade n'a pas été admis au Congrès confédéré parce qu'il est partisan de l'unité syndicale. (*Exclamations.*) Nous prions le Congrès de bien vouloir admettre ce camarade confédéré à suivre les travaux du Congrès unitaire.

LE PRÉSIDENT. — Pour conclure, nous sommes à peu près sûrs d'interpréter la pensée unanime du Congrès en demandant à la presse de bien indiquer que les débats du Congrès unitaire qui se déroulent ici sont ouverts à tous les syndiqués unitaires et confédérés qui se présenteront. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu des Syndicats du Textile-Vêtement de l'Union régionale de Roanne-Thizy la résolution suivante:

Les Syndicats du Textile-Vêtement de l'Union régionale de Roanne-Thizy demandent que les discours des camarades Monmousseau et Semard soient insérés in-extenso dans les journaux l'Humanité et la Vie Ouvrière pour que les militants du syndicalisme révolutionnaire y puisent des arguments pour la propagande de demain contre l'impérialisme bourgeois de notre pays et engage une grande campagne d'agitation contre la guerre du Maroc.

Je mets aux voix cette résolution. (*La résolution mise aux voix est adoptée.*)

RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES MANDATS

LE PRÉSIDENT. — La parole est au rapporteur de la Commission des mandats.

POUSSEL, rapporteur. — Camarades, 1.420 syndicats ont payé leur adhésion à ce Congrès, ainsi que 48 Unions départementales, 4 Unions locales et 21 Fédérations.

Il n'y a pas, à proprement parler, de mandats contestés. C'est dire que, pour la première fois, les syndicats ont bien rempli leurs obligations vis-à-vis des Unions départementales et des Fédérations.

Cependant, quelques organisations n'ont pas acquitté leur droit d'adhésion au Congrès; je vais les nommer, afin qu'elles puissent se mettre en règle.

Union locale de Nantes;

Union départementale du Finistère;

» » de Maine-et-Loire;

» » de l'Isère;

» » de Vaucluse;

Cheminots de Vernouillet, de Grenoble, de Saumur-État, de Mollet-Littry;

Sous-sol : syndicat de Dourges;

Employés : Voyageurs des Alpes-Maritimes;

Produits chimiques de la Seine;

Bois : syndicat de l'Industrie des balais de Courthézon;

Coiffeurs : Chalon-sur-Saône;

Moyens de transport : Laveurs de voitures de la Seine;

Bijouterie-Horlogerie de Morteaux;

Verre-Céramique de Sarreguemines;

Enseignement de Seine-et-Marne;

Tuiliers de Charenton (Cher);

Couvreurs de Brest, Bâtiment de Bourges, Avignon, Pont-l'Abbé, Châteauroux, Marcq-en-Barœul, Clermont, Troyes, Avion, Vierzon, Etrochey, Roanne, Guéret, Nevers, Lagny, Moissy-Cramayes, Soissons, Elbeuf;

Marine-État : Guilvinec, Toulon, Brest, Guérigny, Cherbourg, Rochefort.

Quelques Unions départementales et quelques Fédérations n'ont pas mis leur timbre sur les mandats des syndicats dont l'énumération suit :

Syndicat des Couvreurs de Brest (manquent les timbres de la Fédération et de l'U.D.);

Syndicat de la Céramique de Sarreguemines (manque le timbre de la Fédération);

Syndicat des Cheminots de Grenoble (manque le timbre de l'U.D.);

Syndicat des Métaux de Bezons (manque le timbre de la Fédération);

Produits chimiques de la Seine (manquent les timbres de l'U. D. et du Syndicat);

Syndicat des Imprimeurs sur étoffes de Lyon (manque le timbre de l'U.D.);

Les camarades délégués des Unions départementales et des Fédérations intéressées sont priés de faire le nécessaire pour régulariser ces mandats.

Vox NOMBREUSES. — Quel est le nombre des délégués?

DUDILIEUX. — Nous pouvons admettre les déclarations de notre camarade Poussel, rapporteur de la Commission des mandats, sous réserve d'une nouvelle vérification.

Il doit y avoir une erreur dans le décompte des mandats qu'il a annoncés, à moins que nous nous soyons trompés nous-mêmes dans l'enregistrement auquel le Bureau confédéral a procédé, ce qui est possible. En tout cas, nous avons dénombré, hier soir, au Bureau confédéral, exactement 1.495 mandats, dont 1.449 pour les syndicats seulement. Poussel nous annonce aujourd'hui un chiffre de 1.420 mandats. Ce matin, de nouveaux mandats sont arrivés; ces mandats doivent s'ajouter à ceux que nous avons enregistrés hier soir et en augmenter le nombre. Il se peut très bien que la Commission de vérification des mandats ait commis une erreur; il se peut aussi que cette erreur nous soit imputable.

Cela demande, à mon sens, une nouvelle vérification des plus minutieuses.

En ce qui concerne la question posée sur le nombre des délégués, il est impossible à la Commission de vérification qui a en mains tous les mandats des organisations représentées au Congrès, de faire le dénombrement des délégués; ce dénombrement ne peut être fait que sur l'établissement des cartes. Les cartes établies hier soir étaient au nombre de 650, sans compter les suppléants; ce matin, de nouvelles cartes ont été établies. C'est pourquoi j'ai cru être dans la vérité ce matin en annonçant la présence de près de 700 délégués et de plus de 1.500 organisations représentées.

Je demande donc qu'une nouvelle vérification plus minutieuse soit faite par la Commission désignée par le Congrès et que le rapport de cette Commission ne soit sanctionné qu'après cette nouvelle épreuve. *(Très bien.)*

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau pense qu'il est sage d'adopter la proposition de Dudilieux et de remettre, après une nouvelle audition de la Commission de vérification des mandats, le vote à émettre sur son travail.

Avant de donner la parole à notre camarade Herclet, je dois donner connaissance d'un télégramme qui nous parvient à l'instant :

Tours. — Union nationale cheminots révoqués siège Tours, envoie salut fraternel Congrès ouvriers. Demande action vigoureuse près gouvernement pour réintégration attendue par plus 6.000 révoqués. Contraindre Compagnies à opérer comme réseau Etat. — *Secrétaire* : BELLEŒUVRE.

REPRISE DU DEBAT SUR L'IMPERIALISME ET LA GUERRE

HERCLET. — Camarades, je n'aurai rien à ajouter aux magnifiques discours de nos camarades Monmousseau et Semard sur la lutte générale contre l'impérialisme et la guerre. Je veux seulement faire entendre ici un appel particulier en ce qui concerne la guerre actuellement déclanchée en Syrie et au Grand-Liban.

Camarades, la guerre qui a éclaté là-bas depuis un mois, peut être dès à présent placée par nous sur le même plan que la guerre au Maroc. Elle revêt déjà toute l'importance de la guerre au Maroc.

Il y a un mois, lorsque, au cours d'une manifestation de 10.000 locataires, le général Sarrail faisait fusiller sur la place du Grand-Canon, à Beyrouth, des populations musulmanes, lorsqu'il faisait marcher contre elles ses mitrailleuses, nous ne savions pas encore quelle tournure allaient prendre les événements de Syrie.

Actuellement, les dernières nouvelles reçues nous permettent d'affirmer que, non seulement la population tout entière du Djebel Druse est révoltée contre les colonisateurs, mais que cette révolte englobe toutes les populations musulmanes et sans distinction de religion.

En Syrie, je le répète, commence une guerre semblable à celle du Maroc, qui est le prélude d'une grande guerre mondiale.

En Syrie, comme dans toute l'Asie-Mineure, en Palestine, en Egypte, en Transjordanie, c'est la concurrence exclusive de l'Angleterre et de la France qui provoque ces conflits.

Vous n'ignorez pas, camarades, que c'est depuis 1919 que les soldats français sont en Syrie. Dans le démembrement de la Turquie, la France et l'Angleterre seules se sont partagées l'Asie-Mineure. L'appât essentiel qui a attiré là-bas nos impérialistes et les impérialistes anglais, ce sont les pétroles de Mossoul. Jusqu'à présent, les deux impérialismes se sont mis d'accord pour se partager les pétroles de Mossoul.

L'Angleterre, dans l'accord de San Remo, a décidé d'accorder à la France, aux pétroliers français, 25 % du pétrole qu'elle découvrirait dans les régions où l'installait son mandat, et la France, en retour, a permis aux pétroliers anglais de faire passer sur son territoire une ligne de tuyaux pour transporter les pétroles jusqu'à la côte.

Actuellement, l'Angleterre veut conserver intégralement ces pétroles. La France est en Syrie d'après un mandat que lui a confié la Société capitaliste des Nations.

La France, si elle devait respecter sa signature, devrait déjà se préparer à quitter la Syrie.

Le mandat ne comporte qu'une occupation expirant en 1926. Or, actuellement, les événements de Syrie et du Grand-Liban n'ont d'autre but, de la part de l'Angleterre qui les a provoqués au moyen de ses agents, que d'accaparer les pétroles; de la part de la France de s'imposer à l'Angleterre en exerçant contre la population musulmane des brimades qui ont provoqué les révoltes légitimes actuelles contre les actes du général Sarrail.

Cette politique de brimades n'a pas d'autre but que de préparer le renouvellement du mandat, que de susciter à nouveau un texte juridique qui puisse donner la faculté de continuer les brigandages en Syrie et au Grand-Liban.

Camarades, en Syrie et au Liban, il n'y a pas seulement du pétrole, il existe également les plus riches gisements de fer, de cuivre et de manganèse qui soient au monde, tout au moins les plus anciens.

De plus, ces gisements sont à quelques kilomètres seulement de la côte. Au long de la ligne du chemin de fer de Beyrouth à Damas, il existe de très riches gisements de fer. L'Asie-Mineure recèle également des gisements de plomb; on y trouve toutes les richesses minérales que l'on peut désirer, et c'est pourquoi nous sommes là-bas.

La révolte actuelle des Druses, ce n'est pas un événement extraordinaire : c'est la sixième insurrection enregistrée depuis 1919.

Mais, camarades, la Syrie, c'est bien loin de la France. Les événements qui se déroulent au Maroc sont plus près de nous, et nous y prêtons plus d'attention.

Aussi, la fusillade de Beyrouth a passé presque inaperçue en France. La grande presse n'en a rien dit. Elle s'est bornée à la publication de quelques télégrammes sans commentaires, à l'exception de ceux relatés par nos organes de classe : *l'Humanité* et *la Vie Ouvrière*.

D'ailleurs, dès que ces événements se sont produits, le général Sarrail a supprimé complètement la liberté de la presse qui n'était déjà pas bien grande en Syrie. De plus, toutes les lettres à destination de l'Europe ont été retardées dans leur transmission, et c'est aujourd'hui seulement que nous avons pu recevoir une lettre de Beyrouth, lettre datant d'un mois, alors qu'il faut huit jours tout au plus pour qu'elle parvienne en France.

Cette lettre nous expose en détails dans quelles conditions s'est produite la fusillade de Beyrouth. Il s'agissait, je le répète, d'une simple manifestation de locataires sur une place de Beyrouth. Le général Sarrail, sans sommation aucune, a fait marcher ses mitrailleuses sur la foule composée de musulmans et de chrétiens de toutes catégories. Il y a eu 10 morts et un grand nombre de blessés, dont beaucoup sont morts depuis.

Il ne faut pas, camarades, que, par suite de la distance qui nous sépare de la Syrie, notre protestation ne soit pas aussi puissante qu'en ce qui concerne les derniers massacres de Bizerte et les massacres actuels du Maroc.

Actuellement, en Syrie, on emploie tous les procédés pratiqués au Maroc : on incendie d'une façon systématique toutes les récoltes des Druses et des musulmans en général.

L'aviation française jette des milliers et des milliers d'explosifs sur les villages arabes dans le Djebel Druse et on détruit systématiquement toutes les populations arabes qui sont là-bas.

La Syrie doit nous préoccuper au plus haut degré parce que nous avons dans ce pays, au point de vue syndical par exemple, beaucoup de travail à accomplir.

La C.G.T.U. se doit d'apporter son concours, non pas seulement par des protestations à travers ce pays, mais par une aide effective

à nos camarades ouvriers, qui sont en train d'organiser leur mouvement syndical en Syrie.

Camarades, il y a là-bas non seulement des Arabes révoltés qui défendent leur indépendance, mais il y a aussi un prolétariat industriel et agricole.

Nous devons établir la liaison entre les ouvriers de France et les Arabes révoltés, en Syrie et au Maroc, mais, en ce qui concerne tout particulièrement la Syrie, il est indispensable d'établir la liaison entre le prolétariat syrien et les paysans révoltés. Cette liaison, elle n'existe pas encore. Or, la révolte de nos camarades, là-bas, ne sera efficace que quand cette liaison sera établie.

Si je vous ai parlé de cela en ce Congrès, c'est pour vous montrer que livrés à eux-mêmes les ouvriers syriens sont, pour de longues années encore, dans l'impossibilité d'établir la liaison nécessaire, d'organiser leurs syndicats.

Et en même temps que nous poursuivrons notre travail de liaison des mouvements coloniaux avec les mouvements prolétariens des métropoles, nous devons, autant que possible, réclamer partout pour les Syriens, comme pour tous les peuples coloniaux et semi-coloniaux, le droit syndical intégral. Nous devons, dans les réunions publiques et au Parlement, réclamer pour nos camarades syriens les libertés élémentaires que nous possédons et qu'ils ne connaissent pas encore.

Camarades, la France a pris un mandat pour la Syrie et le Liban sous le prétexte de donner aux peuples syriens et libanais une capacité politique qui leur permette de se gouverner eux-mêmes. Je n'insiste pas sur la façon dont nous éduquons politiquement le peuple syrien. Ce qu'ont fait là-bas les généraux Gouraud, Weygand et Sarrail, c'est de dresser tout le peuple syrien, sans distinction de religion, contre l'impérialisme français, c'est de dresser contre nous tous les peuples d'Asie-Mineure : la Syrie, le Liban, toute l'Arabie musulmane, l'Arabie catholique, les Maronites. Les ouvriers et paysans du Liban et de Syrie ne comptent que sur leurs camarades français pour les aider dans leur lutte contre l'impérialisme. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à la camarade Germaine Goujon.

GERMAINE GOUJON. — Camarades, dans notre propagande contre l'impérialisme et la guerre, nous ne devons pas oublier l'effort intense que nous avons à accomplir parmi les travailleuses. Nous savons que toutes les femmes sont instinctivement contre la guerre. Elles ont trop souffert de la guerre pour ne pas être contre. D'ailleurs, elles ont l'expérience de la dernière guerre.

Malgré cela, cependant, nous n'apercevons pas dans les ateliers, la protestation véhémement qui devrait sortir du cœur des femmes. Dans les usines, de métier en métier, de machine en machine, toutes les femmes se plaignent de la guerre. Elles disent qu'elles en souffrent. Quand elles ont un fils aux armées, au Maroc ou ailleurs, elles se lamentent... et c'est tout!

Nous voudrions voir les femmes jouer un rôle beaucoup plus grand. Il nous appartient à nous, la partie la plus éclairée du prolé-

tariat, de faire sortir cette protestation de toutes les usines. Il nous faut employer pour cela tous les moyens.

Les femmes, jusqu'alors, ne comprennent rien, dans leur grande masse inéduquées, aux guerres coloniales. D'ailleurs, vous savez que les femmes lisent très peu la presse ouvrière. Elles sont gavées avec les journaux bourgeois. Elles ne peuvent pas comprendre ce qu'est une guerre coloniale. Elles n'ont même pas compris ce qu'était la guerre 1914-1918.

C'est pourquoi nous devons leur dire dans les ateliers : Vous avez eu l'exemple de 1914-1918. On vous a pris vos enfants, vos maris. Ce sont eux qui ont fait la guerre. D'un autre côté, il y a eu des embusqués, vos patrons, les capitalistes, ceux qui ont profité de la guerre. Eux ne sont pas partis. Les vôtres ont été tués.

Cela, les femmes le comprendront bien. Si nous leur disons : Vous, vous crevez de misère, vous avez supporté toutes les conséquences de la dernière guerre alors que d'autres sont riches et roulent maintenant en automobile, font la noce ; or, la guerre du Maroc, ce sera la même chose. C'est une guerre voulue par une bande de voleurs qui veulent profiter du sous-sol riffain. Si nous leur disons aussi que leurs petits gars iront se faire tuer au Maroc et qu'elles n'en profiteront pas, qu'elles supporteront toutes les conséquences de la guerre du Maroc comme celles de la grande guerre, elles comprendront.

Il faut, je le répète, faire cette besogne-là dans tous les ateliers et usines. Il ne s'agit pas seulement de le dire. Il faut le faire !

Il faut que par tous les moyens les femmes s'élèvent contre la guerre. Il faut qu'on leur fasse dire tout ce qu'elles pensent tout bas. Il faut que le gouvernement sache bien que les femmes ne veulent plus donner leurs gosses pour la guerre. Cela, il faut qu'elles le disent.

Mais, comment le leur faire dire ?

Il faut les prendre dans les ateliers et leur dire : Ecrivez à qui vous voudrez, à, n'importe quel représentant du gouvernement, mais écrivez-lui que vous ne voulez plus de la guerre. Dites aux femmes : Faites faire des pétitions, répandez dans les ateliers que l'on doit agir contre la guerre systématiquement.

Il faut que l'on remette des journaux comme *l'Humanité*, *la Vie Ouvrière* ou *l'Ouvrière*, qui n'est pas assez répandue, à toutes ces femmes qui lisent *Le Petit Parisien* ou *Le Matin*, qui leur bourrent le crâne. Il faut faire voir à ces femmes qu'il y en a qui luttent contre la guerre dans l'intérêt des travailleurs pour qu'on ne leur prenne pas leurs enfants.

La C.G.T.U. et le Parti communiste ont formé dès le premier jour un Comité d'action avec l'A.R.A.C. et les Jeunesses, pour faire appel aux ouvriers réformistes, aux ouvrières socialistes qui ont participé à nos Congrès. Mais cela n'est pas suffisant. Et il faut bien faire comprendre aux femmes qu'elles peuvent quelque chose contre la guerre. Puisqu'elles sont contre la guerre, il faut qu'elles le prouvent.

Nous devons leur dire que si les femmes ont subi la guerre de 1914-1918, elles ne doivent pas subir celle-ci et celles qui viendront. Nous devons dire à ces femmes qui ont tourné des obus : Vous pouvez beaucoup en sabotant le travail des obus et surtout en ne voulant plus travailler pour la guerre. Il faut que dès maintenant toutes les femmes soient préparées dans toutes les « boîtes » à refuser de travailler pour la guerre. (*Applaudissements.*)

Ce ne sont pas seulement celles qui ont tourné des obus, parce qu'il fallait manger, qui doivent être éduquées contre la guerre; mais toutes les travailleuses. Les travailleuses du Textile peuvent beaucoup également. Pendant la guerre, elles ont travaillé douze heures par jour à faire des toiles de pansement, de la toile à paillasses, des caleçons, de la toile à musettes. Elles doivent refuser de travailler pour la guerre.

Les camarades de la Confection doivent refuser de travailler pour la guerre, refuser de confectionner des vêtements pour la guerre. Les camarades des Chemins de fer doivent aussi refuser de travailler pour la guerre. Chez les cheminots on rencontre parfois cette mentalité qui leur fait dire : « Après tout, je suis à couvert, je ne partirai pas ». Si on rencontre cette mentalité chez les hommes, il faut que les femmes des cheminots leur disent : « Si toi tu ne pars pas, d'autres partiront ».

Les femmes ont donc un grand rôle à jouer contre la guerre, surtout que depuis la guerre elles sont incorporées dans l'industrie; car c'est pour elles une nécessité de gagner leur vie.

Il nous appartient de faire une propagande dans ce sens. Il faut montrer aux femmes ce que nous attendons d'elles. Il faut que dans toutes les boîtes la protestation sorte puissante et que le gouvernement sache bien que les femmes en ont marre et qu'elles ne donneront plus leurs gosses pour la guerre! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Cadeau.

CADÉAU. — Après les exposés des différents camarades m'ayant précédé pour situer les quelques grandes questions qui intéressent le prolétariat mondial, telle la question du pacte de sécurité, telle la question des dettes interalliées, telle la question des différentes guerres impérialistes actuellement poursuivies contre les peuples opprimés, il est absolument indispensable que nous examinons — au moins dans la seconde partie de mon intervention — ce que nous allons faire pratiquement chaque jour dans le domaine de l'agitation pour lutter efficacement contre l'impérialisme dans toutes ses forces d'exploitation du prolétariat mondial.

Camarades, avant d'en venir à cette partie, je crois devoir parler d'un facteur qui joue fortement contre l'impérialisme, contre les possibilités de rétablissement du capitalisme dans sa situation de quasi stabilité d'avant-guerre, je veux dire le système des contradictions du capitalisme, de l'impérialisme, qui pour nous constitue

un atout considérable, nous permettant de déduire l'impossibilité pour le capitalisme de rétablir sa situation et la certitude de sa chute.

Quand nous parlons des dettes interalliées, du pacte de sécurité, de la guerre de Chine, du Maroc, des événements de Syrie, du plan Dawes, nous ne parlons pas assez, il me semble, de cette partie jouant un si grand rôle : les contradictions du capital ; des marchandages entre les différents capitalismes et impérialismes, de leurs rivalités, de leurs impossibilités à conclure des accords définitifs, de leur seule possibilité de conclure des accords purement momentanés, toujours revisables, incapables de recréer la stabilisation que le capitalisme a perdue.

Parlant du pacte de sécurité, Semard a fait ressortir avec raison combien se heurtent les intérêts des grandes puissances comme, par exemple en Europe, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et, plus particulièrement, l'incompatibilité absolue qui réside entre les intérêts de l'Union soviétique et ceux du capitalisme en général. Quand nous parlons du pacte de sécurité, croyons-nous à une impossibilité de la conclusion d'un pareil pacte ? Non. Nous croyons à la possibilité de la conclusion d'un pacte, mais d'un pacte qui, quoique dirigé contre l'Union des Républiques soviétiques, quoique devant être un grand danger si le prolétariat n'y prend garde, s'il ne sait se mobiliser et lutter, ne peut être cependant qu'un pacte précaire.

Quand nous parlons des dettes interalliées, il est indispensable de regarder de près comment se dérouleront les discussions, combien le capitalisme est divisé, combien non seulement les débiteurs et les créanciers sont opposés, mais aussi combien les débiteurs sont opposés entre eux et combien les créanciers le sont également.

Quand il s'agit des dettes de la France, Angleterre et Amérique sont divisées. Qui recevra de la France les annuités les plus favorables ?

Quand on regarde du côté des débiteurs, qui de la France, de l'Italie ou de la Belgique, par exemple, aura les meilleures conditions de l'Angleterre ou de l'Amérique ?

Ceci pour vous montrer simplement et sommairement que nous ne sommes nullement en face d'un bloc capitaliste uni, mais d'un capitalisme divisé, luttant au milieu de grandes difficultés et de contradictions insolubles.

Nous sommes en présence d'un impérialisme en lutte contre le prolétariat mondial et qui cherche son équilibre contre celui-ci, mais nous sommes aussi en présence d'un impérialisme divisé dont nous devons accentuer par notre effort les antagonismes et que nous devons arriver à battre.

Si, d'un côté, l'impérialisme est fortement divisé, s'il ne peut réaliser que des accords précaires sur des points déterminés contre la classe ouvrière, il n'est pas moins certain que nous subissons, sur l'échelle mondiale, une offensive violente, brutale du capital, une offensive contre les salaires, contre la journée de huit heures, internationalement sous des formes diverses et, nationalement, sous diffé-

rentes formes que nous connaissons bien et contre lesquelles nous luttons.

Nous subissons l'offensive du grand capital non seulement contre le prolétariat industriel, mais contre les paysans, les petits bourgeois, les petits rentiers, les petits commerçants, ceux qui doivent devenir dans la lutte contre la bourgeoisie, nos auxiliaires pour la victoire définitive.

Ce sont là des choses que nous n'avons pas le droit d'oublier. Quand nous voyons, par exemple, l'application du plan Dawes, sur lequel, il y a un an, certains, dans nos rangs, avaient une appréciation tout autre que la nôtre, quand nous en voyons l'application sur le prolétariat allemand réduite à un échec certain, conforme à nos prévisions, quand nous voyons actuellement qu'il aboutit à engendrer une nouvelle crise qui ne peut aller que *crescendo*, en Allemagne, dans ce pays où l'impérialisme a pu croire avoir abattu le prolétariat, où le capitalisme a pu espérer, ainsi qu'une fraction des réformistes, son rétablissement, dans un pays où il y a déjà 500.000 chômeurs et où nous constatons les prémices d'une crise aussi violente que celle de 1923, nous pouvons dire que le prolétariat a là possibilité et même la certitude de vaincre, d'abattre le capitalisme et que celui-ci ne peut se sauver!

Dans cette lutte contre le capitalisme mondial, dans cette lutte qui tend à briser l'offensive du capital, nous devons dire en quelques mots ce que fut le rôle des social-démocrates.

Leur rôle fut celui d'alliés de la bourgeoisie et ils l'ont accompli journellement dans leur lutte fondamentale contre la classe ouvrière en vue du sauvetage du capitalisme.

Si le prolétariat français a vu encore assez peu clairement et à un stade peu développé la trahison des chefs de la social-démocratie, si conséquemment, dans nos masses ouvrières, quand nous parlons de cette trahison, nos paroles ne semblent pas largement porter, il n'en est pas ainsi à l'échelle mondiale.

Il suffit de passer en revue, même sommairement, les différentes actions politiques du parti social-démocrate dans le monde auxquelles les grands leaders de l'assemblée actuelle de Marseille ont largement participé, il suffit de voir leurs actes en faveur de la bourgeoisie pour montrer clairement au prolétariat français la route suivie par les mêmes chefs de cette même Internationale, à l'échelle nationale, en France.

Il faut voir avec précision l'attitude de la Deuxième Internationale et de l'Internationale d'Amsterdam et combien elles s'opposent à la Troisième Internationale et à l'Internationale Syndicale Rouge.

Il faut les voir, dans toutes les questions, plus particulièrement actuellement, dans la lutte contre l'impérialisme, sur la base de la guerre du Maroc et dans les colonies pour comprendre la politique des social-démocrates, la position de l'Internationale d'Amsterdam et, en France, du parti S.F.I.O., de la C.G.T. réformiste, pour comprendre que, contre les chefs social-démocrates et la bourgeoisie, nous

devons continuer à lutter, non par des résolutions, des paroles, des congrès ouvriers, mais par un travail profond, à peine esquissé, dans les masses, pour gagner celles-ci.

En effet, que devons-nous faire pour arriver à réaliser l'amélioration immédiate des conditions des travailleurs, pour lutter contre l'impérialisme, sur l'échelle de la guerre impérialiste du Maroc?

Nous avons fait des congrès, assurément réussis, où était représenté le prolétariat de toutes tendances, de toutes écoles, le prolétariat des deux C.G.T. et non organisé, ainsi que les paysans. Nous avons, au sein de ces Congrès, des militants révolutionnaires représentant et composant le mouvement ouvrier en France, les militants du rang, les militants qui sont à la tête des Unions départementales et des syndicats, les camarades qui travaillent dans les usines. Examinons si nous avons tout fait pour approfondir, dans les masses ouvrières, dans les usines, dans les villages, chez les femmes travailleuses, chez les paysans, dans la petite bourgeoisie, pour apporter les mots d'ordre de nos congrès ouvriers.

Avons-nous fait suffisamment l'agitation et la propagande? Avons-nous organisé? Avons-nous des Comités d'unité prolétarienne importants? En avons-nous en grand nombre? Avons-nous touché les paysans, les femmes travailleuses? Il faut dire que si nous sommes certains d'être les seuls à défendre, par nos mots d'ordre, les intérêts de la classe ouvrière, des paysans et de la petite bourgeoisie en voie d'être ruinée par la grande bourgeoisie, si nous sommes les seuls à défendre ces catégories du prolétariat ou de ses alliés, nous n'avons pas encore réussi à grouper autour de nous « organisatoirement » par l'agitation, par la propagande, par l'action, la majorité de ces éléments. A peine avons-nous touché une minorité largement importante du prolétariat.

Continuer à exposer nos thèses, parfait! Il faut marcher clairement, faire connaître nos buts et les poursuivre. Mais ce n'est pas toute l'action. Quand, après cinq ou six mois de guerre du Maroc, quand dans la situation actuelle, les impôts nouveaux frappent et doivent de plus en plus frapper la classe ouvrière, quand les salaires sont quotidiennement avilis en fait par l'augmentation du coût de la vie, nous ne sommes pas encore arrivés à mobiliser largement les masses, il faut tourner nos yeux, et grandement, vers nos tâches ou, sans cela, nous resterons sur des mots, rien que des mots, rien que des discours, et nous ne battons pas le capitalisme. Nous n'abattons pas l'impérialisme. Nous ne vaincrons pas la société bourgeoise. Nous n'instaurerons jamais la société communiste! (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Il faut savoir lier quotidiennement dans tout notre travail les mots d'ordre partiels avec les grands mots d'ordre de lutte contre l'impérialisme. Il faut savoir aller aux masses ouvrières, effectivement, non pas seulement dans les syndicats, dans telle ou telle organisation prolétarienne, mais où ces masses se trouvent : dans les usines, dans les villes, dans les champs; il faut aller trouver les

ouvrières où elles sont, les ménagères où elles sont, les paysans dans les villages. Par quels moyens?

Allons-nous inventer des moyens nouveaux? Non, camarades. Mais nous allons nous permettre de rappeler encore une fois entre nous bien des moyens que nous connaissons, que nous pratiquons fort peu, qu'il nous faut pratiquer davantage, beaucoup plus que nous ne le faisons.

C'est à cette seule condition que nous mobiliserons les masses pour la victoire. Faisons-nous beaucoup, les uns et les autres, de réunions d'usines? Franchement, très peu. Faisons-nous beaucoup, dans l'intérieur du pays, de réunions de femmes travailleuses? Je puis dire que nous sommes franchement réactionnaires sur ce terrain. Allons-nous aux paysans? Non, sauf dans quelques contrées particulièrement paysannes où quelques camarades se sont attachés à cette tâche.

Avons-nous, dans toute notre presse prolétarienne, des campagnes bien suivies, un travail bien suivi pour les mots d'ordre des organisations, telles la C. G. T. U. et le Comité d'action? Non. La presse, nous savons tous que c'est une arme formidable. Nous ne savons pas en user. Utilisons-nous largement notre littérature, nos tracts, nos manifestes, les articles de nos journaux? Non. Chacun de nous sait que ce sont des tâches pratiques. Mais elles ne sont pas ou fort peu accomplies. Il faut les accomplir largement, car le travail ne s'arrête pas à la tête, le travail va jusqu'à la base.

Quand la C. G. T. U., quand le Comité d'action éditent de la littérature, nous tous, camarades, faisons-nous le maximum pour répandre les mots d'ordre par ce moyen, pour mobiliser les ouvriers, les paysans et les autres catégories de travailleurs? Non, mille fois non. Dans une très forte majorité nous ne faisons pas ce que nous devrions faire les uns et les autres.

Utilisons-nous largement les meetings, les manifestations sous toutes les formes? Encore non. Notre travail est surtout un travail de « tête ». Mais le travail de base est bien imparfait. Nous en sommes tous responsables. Le travail doit se faire de plus en plus profond pour toucher les larges masses. C'est la condition essentielle de la lutte. Sans cela, c'est le dépérissement de notre mouvement ouvrier, surtout dans les périodes d'activité politique, sociale, aussi formidable que celles que nous vivons.

Savons-nous organiser, et quand je parle d'organisation, organisons-nous dans nos syndicats, recrutons-nous largement? Non. Il faut parler de ces choses, si dures qu'elles soient, parce qu'elles sont exactes, et nous devons y remédier.

Avons-nous constitué les organismes de front unique si parfaits que sont les Comités d'unité prolétarienne? Depuis le temps où ce mot d'ordre a été lancé, il n'existe de Comités d'unité prolétarienne, dans la région parisienne, que dans une proportion limitée, et dans une proportion encore plus limitée dans le reste du pays. Savons-nous quelle arme formidable de front unique nous avons là? Quelle possibilité nous avons, par ces organismes, de soulever les masses et

dè les conduire à l'action? La constitution des Comités d'unité prolétarienne est notre arme la plus forte, présentement. C'est celle que nous devons savoir manier. Nous devons former des Comités d'unité prolétarienne, rassembler les ouvriers de toutes les tendances dans les usines, conquérir les masses d'abord et les conduire ensuite à l'action.

Encore une fois, c'est une condition tout à fait essentielle. Il ne faut pas laisser la grève de vingt-quatre heures comme un épouvantail à moineaux, comme seulement un mot d'ordre d'agitation, et tous nos mots d'ordre à l'avenant.

UN DÉLÉGUÉ. — D'après toi, tous les camarades arrêtés aujourd'hui n'ont rien fait ?

CADEAU. — Voilà une interruption à laquelle je vais répondre. Parler ainsi, c'est une plaisanterie. Ce n'est pas faire ainsi de bon travail. Les différentes formes d'activité : réunions, meetings, manifestations, utilisation de la presse, comités prolétariens, conférences de femmes travailleuses, formation, dans tous les cas où nous le pouvons, de Comités d'action comprenant des alliés du mouvement prolétarien, de petits rentiers, de petits commerçants, de tous ceux qui sont prolétariés progressivement par la grande bourgeoisie, doivent retenir notre attention. Telles sont les tâches que nous pouvons parfaitement accomplir.

Si les camarades sont de cet avis, je pense que nous devons avoir en vue l'accomplissement des tâches formulées de façon concrète. Voilà comment nous devons diriger nos forces pour la conquête des masses et pour la lutte. (*Applaudissements.*)

DUDILIEUX. — Voici la conclusion proposée par la C. E. et le Bureau confédéral pour clôturer le débat sur la lutte contre l'impérialisme et la guerre.

Cette résolution a été déposée à un nombre d'exemplaires assez restreint sur les tables. Nous y avons apporté quelques modifications. En voici le texte rectifié :

RESOLUTION SUR LA LUTTE CONTRE L'IMPÉRIALISME ET LA GUERRE

Le Congrès des syndicats unitaires, appelé à se prononcer sur l'attitude que doit prendre la classe ouvrière à l'égard de l'impérialisme français, dénonce la politique de guerre du gouvernement, politique qui n'est que le prolongement de celle qui a conduit à la grande guerre de 1914-1918.

Le gouvernement français est mêlé dans les tractations fomentées par l'impérialisme anglais contre l'Union des Républiques soviétiques. Il collabore avec les gouvernements anglais et japonais à l'étranglement du mouvement d'indépendance du peuple chinois. Il poursuit en Syrie et au Maroc une guerre de conquêtes, guerre aussi meurtrière que ruineuse.

Le Congrès des syndicats unitaires, en dénonçant la politique impérialiste du gouvernement français, déclare se ranger sans réserve aux côtés du prolétariat français pour le secourir dans toutes les luttes qu'il doit soutenir contre le capitalisme mondial.

Il se déclare entièrement solidaire de l'Union des Républiques soviétiques, premier Etat prolétarien, et première victoire de la classe ouvrière internationale sur le capitalisme mondial.

Toutes les Républiques soviétiques, actuellement existantes, toutes celles qui se créeront au cours des victoires remportées sur le capitalisme doivent être considérées comme autant de conquêtes du prolétariat international et placées sous sa sauvegarde.

Le Congrès des syndicats unitaires salue le mouvement d'indépendance de tous les peuples opprimés ; il adresse aux syndicats chinois adhérents à l'I. S. R. le témoignage de son entière solidarité ; il se déclare décidé à aider le peuple chinois à remporter une prompte et décisive victoire contre les armées mercenaires aux gages des capitalistes français, anglais et japonais.

Le Congrès des syndicats unitaires adresse son témoignage de solidarité à tous les peuples coloniaux et particulièrement aux masses travailleuses du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, d'Indochine, de la Martinique, etc., attaqués par l'impérialisme français ; il déclare que les peuples coloniaux et opprimés sont en état permanent de légitime défense contre les Etats impérialistes au même titre que le sont les prolétariats des Métropoles contre les attaques du pouvoir bourgeois.

La guerre au Maroc et en Syrie est non seulement une violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais elle constitue un crime contre tous les soldats envoyés à la mort pour le profit des banquiers et des fabricants de munitions ; un crime aussi contre la classe ouvrière, appelée à payer les frais de la guerre du Maroc, frais qui vont s'ajouter aux charges financières de l'Etat bourgeois et que la classe ouvrière seule doit supporter.

Le devoir et l'intérêt des travailleurs français est de soutenir le mouvement d'indépendance des peuples coloniaux et opprimés en agissant contre les gouvernements capitalistes pour mettre fin aux expéditions et guerres coloniales.

Précisant son attitude à l'égard de la guerre au Maroc et en Syrie, le Congrès des syndicats unitaires lance à la classe ouvrière les mots d'ordre d'agitation suivants :

- 1° Paix immédiate avec les Riffains ;*
- 2° Evacuation militaire du Maroc et de la Syrie.*

Mais le Congrès des syndicats unitaires ne ferait qu'une vaine manifestation s'il n'envisageait pas les moyens pratiques de mettre fin à la guerre du Maroc en obligeant le gouvernement français responsable à conclure la paix avec les Riffains sur la base de l'indépendance totale du Riff.

Le Congrès unitaire complète ces mots d'ordre d'agitation par ceux de la fraternisation des marins et soldats sur les champs de bataille du Maroc, par celui du boycottage des fabrications d'armes et de munitions et des transports de guerre, et d'une grève de démonstration de vingt-quatre heures, comme premier avertissement au Gouvernement.

Le Congrès décide que la grève de démonstration de vingt-quatre heures, intimement liée à la campagne d'agitation contre la guerre du Maroc, au mot d'ordre de la fraternisation et du boycottage des fabriques d'armes et de munitions et des transports de guerre, sera portée immédiatement à l'ordre du jour de toutes les organisations syndicales, Fédérations et Unions, de tous les Conseils syndicaux, de toutes les Assemblées syndicales et défendue par tous les délégués et par tous les militants responsables des organisations unitaires à toute l'échelle de l'activité syndicale.

Enfin le Congrès fait confiance aux organisations responsables pour que le boycottage des transports de guerre soit appliqué méthodiquement et renforce la grève de démonstration de toutes les industries.

UN VOTE... DES EXPLICATIONS

LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un demande-t-il la parole sur la résolution? (*Pas de réponse.*)

Nous la mettons aux voix.

(*La résolution est adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.*)

MONMOUSSEAU. — Le débat sur l'impérialisme et la guerre est épuisé. Le Congrès vient de se prononcer sur une résolution.

Les camarades qui se sont abstenus doivent, nous le leur demandons instamment, venir apporter à la tribune les raisons de leur abstention.

Il est impossible que, sur une pareille résolution qui engage la C. G. T. U. tout entière, toutes ses organisations et tous ses syndicats, une seule réserve ou une seule arrière-pensée sur l'un des points de cette résolution qui puisse rester dans l'obscurité. J'insiste vivement pour que nos camarades viennent expliquer le caractère de leur abstention. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Bernot, de Gien.

BERNOT. — Je représente trois organisations de services publics. Or, dans la résolution, il y a une proposition de grève générale de vingt-quatre heures. J'estime que je ne suis pas qualifié, sans le mandat de ces camarades, pour voter cette grève générale de vingt-quatre heures. (*Protestations.*)

VOIX NOMBREUSES. — Il ne s'agit pas de cela!

BERNOT. — J'ai peut-être mal compris; dans ce cas je retire ce que j'ai dit.

LE PRÉSIDENT. — Afin de dissiper tout malentendu, je vais lire le passage de la résolution que notre camarade Bernot semble avoir mal compris. Cette résolution n'implique pas un vote décidant de la grève générale de vingt-quatre heures; elle comporte seulement le passage suivant :

Le Congrès décide que la grève de démonstration de 24 heures sera portée immédiatement à l'ordre du jour de toutes les organisations syndicales, Fédérations et Unions, de tous les Conseils syndicaux, de toutes les Assemblées, et défendue, etc...

La parole est au camarade Rollo, de l'Enseignement.

ROLLO. — Au nom des syndicats de la Fédération des Travailleurs de l'Enseignement, je tiens à faire la déclaration suivante :

Les instituteurs syndiqués sont entièrement solidaires de tous les efforts accomplis par la C. G. T. U. dans sa campagne contre la guerre du Maroc; plusieurs de ses militants sont sous le coup de poursuites administratives et judiciaires pour avoir pris part aux démonstrations que vous avez organisées à travers le pays.

Mais, vous devez comprendre qu'avec l'état d'esprit de la majorité du personnel enseignant, nous ne pouvons pas nous prononcer, même pour le principe de la grève de vingt-quatre heures. Si nous pouvions faire grève avec vous, nous le ferions. A l'ordre du jour de notre Fédération est inscrite la question de la propagande nécessaire à faire pour habituer nos collègues à l'idée de la participation à tous vos mouvements.

Dans la situation actuelle, étant donné l'état d'esprit de nos collègues, nous ne pouvons pas — vous devez comprendre pourquoi — voter le passage de cette résolution concernant la grève de protestation de vingt-quatre heures.

Sur le reste, nous sommes-entièrement d'accord avec vous : d'accord avec vous pour protester à travers le pays, pour diffuser dans nos campagnes vos mots d'ordre contre la guerre du Maroc, pour rapprocher le prolétariat paysan du prolétariat ouvrier.

Mais, en toute conscience et bien que nous souhaitions personnellement que tous vos efforts pour la grève réussissent, nous ne pouvons pas vous dire que nous prendrons part à votre grève en supposant que vous la déclenchiez.

MONMOUSSEAU. — Camarades, le mot d'ordre de la grève générale, du boycottage de la fabrication des armes et des transports de guerre n'est pas destiné, dans notre esprit, à couvrir la façade de notre organisation. Il répond à une nécessité impérieuse.

Il est indispensable que la classe ouvrière tout entière marque son opposition aux gouvernements impérialistes, marque sa solidarité aux peuples coloniaux opprimés, aux soldats envoyés sur le charnier marocain pour le profit des banques et des industriels.

Il est indispensable que la classe ouvrière fasse le maximum d'efforts pour briser l'offensive impérialiste de notre gouvernement.

Le mot d'ordre de la grève générale engage tous les militants ici présents dans la voie d'une agitation quotidienne, au sein des masses prolétariennes ; il les engage à faire pénétrer au sein des masses ouvrières l'idée de la nécessité d'une grève de démonstration de vingt-quatre heures. Nous demandons aux militants de prendre ces mots d'ordre au sérieux. Nous demandons aux militants de penser au rôle que la C. G. T. U. doit jouer dans le monde ouvrier, dans le mouvement révolutionnaire national et international.

Nous leur demandons de mettre à l'ordre du jour des assemblées syndicales la question de la grève générale, l'agitation au sein des masses ouvrières en faveur de la grève générale ; nous leur demandons de créer, au sein de la classe ouvrière, une psychologie rendant possible la grève générale.

Tel est, camarades, le sens de notre résolution. J'espère que tous l'auront compris. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent faire prendre à ce congrès une résolution d'action à terme fixé. La grève générale signifie que la classe ouvrière est suffisamment travaillée pour l'accomplir ; elle signifie que chaque militant prend la responsabilité de faire cette agitation et de mobiliser les masses. Dans

chaque usine, dans chaque atelier, dans chaque industrie, l'idée de la grève générale doit pénétrer.

Nous devons provoquer, dans la classe ouvrière, dans la masse des millions d'ouvriers, la réaction salutaire contre l'impérialisme français, contre la guerre du Maroc.

Voilà ce que signifie la résolution que nous présentons. Il n'est pas un militant, quel que soit son mandat, qui ait le droit de s'abstenir. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne nos camarades de l'Enseignement, j'ai le devoir ici de rendre hommage à l'activité révolutionnaire de la Fédération Unitaire de l'Enseignement, de rendre hommage à l'esprit de sacrifice dont les militants de l'Enseignement ont été animés. Mais nous leur disons : la grève qu'il s'agit de réaliser, c'est une grève de masses, une grève des masses compactes du prolétariat.

Camarades de l'Enseignement, nous demandons au Congrès de bien vouloir faire confiance aux organisations centrales pour déterminer les conditions dans lesquelles, une fois la psychologie gréviste forgée, pourront être déterminées les modalités de la grève générale.

Nous enregistrons avec plaisir les déclarations de notre camarade Rollo. De même que tous nos camarades, il ne veut pas, par un vote, engager la classe ouvrière dans une action qui semble difficile à accomplir.

Nous savons que, dans l'Enseignement, un large fossé sépare les militants révolutionnaires de la masse des instituteurs qui sont fondus au sein des amicales de la Fédération des Fonctionnaires.

Ce que nous voulons, c'est réaliser le front unique pour faire la grève générale. Le travail de pénétration au sein des masses ouvrières, le travail de liaison est beaucoup plus facile à faire dans l'atelier, sur le champ de travail, partout où la concentration industrielle a accumulé une somme d'énergie suffisante pour être pénétrée de la psychologie gréviste.

Nous demandons encore une fois au Congrès de bien vouloir prendre au sérieux nos mots d'ordre pour que la C. G. T. U., devant la classe ouvrière tout entière, devant l'Internationale, soit à la hauteur de son mandat, à la hauteur de son rôle.

Il n'y a plus rien à ajouter sur la résolution, mais, en raison de son importance, il est indispensable que les délégués au Congrès qui auraient quelques réserves à formuler, quelques craintes à manifester, viennent ici le dire. Nous ne pouvons pas voter une pareille résolution en lisant le journal. Nous sommes ici pour travailler, pour sauver la classe ouvrière, pour l'animer, pour l'entraîner, pour créer un mouvement de classe. Ceux qui n'ont rien dit et qui ont des arrière-pensées sont priés d'élargir le débat, ou alors nous considérerons que tous les militants auront compris, et nous dirons, en conclusion de l'ordre du jour : Vive la grève générale de démonstration de vingt-quatre heures ! A bas la guerre du Maroc ! Vive la solidarité du prolétariat international ! Vive la solidarité du prolétariat français avec les peuples opprimés par l'impérialisme français ! (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Berlot.

BERLOT (Cheminots, Châlons-sur-Marne). — Camarades, après ce que vient de dire Monmousseau, je n'ai aucun scrupule à prendre la parole. Il considère que le vote n'est pas définitivement acquis. Or, je dois appeler votre attention sur une des phrases de la résolution.

Nous sommes ici des militants, c'est entendu, et nous savons prendre nos responsabilités. Nous sommes envoyés ici pour cela.

Pendant, la phrase que j'incrimine est celle-ci :

Le Congrès Unitaire complète ses mots d'ordre d'agitation par ceux de la « fraternisation des Marins et Soldats sur les champs de bataille du Maroc. »

Camarades, en votant une motion ainsi libellée, qu'il s'agisse d'un mot d'ordre ou simplement d'un conseil, croyez-vous en toute sincérité que vous prenez vos propres responsabilités, que vous n'engagez pas en ce moment des responsabilités qui ne sont pas les vôtres? Il est beau de dire : « La crosse en l'air », quand on est soldat et qu'on la lève soi-même, mais quand on engage des responsabilités qui peuvent mener à ce que vous savez, eh bien, il semble qu'on doive y regarder à deux fois et peser les termes d'une proposition avant de la voter définitivement.

UNE VOIX. — Vive la guerre, alors!

BERLOT. — Il ne s'agit pas ici de protester platoniquement contre la guerre quand on n'est pas appelé à la faire soi-même. Si vous étiez appelé à partir demain, vous pourriez dire : Nous n'irons pas, et prendre vos responsabilités. Dire au contraire à de jeunes soldats: Vous devez fraterniser sur le champ de bataille, ce n'est pas endosser ses propres responsabilités, c'est les faire endosser par d'autres. Peut-être est-il possible d'arranger un texte qui n'engage pas vos responsabilités ni celles des autres? Mais j'estime que le texte de la phrase que j'incrimine et qui dicte à d'autres un devoir auquel vous ne prenez pas part, est à réviser. (*Exclamations.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Doumergue, des Tabacs.

DOUMERGUE. — Camarades, la Fédération des Tabacs s'étant abstenue tout à l'heure, je viens déclarer qu'après explications, nous avons constaté qu'il y avait confusion, car nous pensions qu'une grève pourrait être déclenchée à brève échéance et sans qu'en soient discutées les modalités. Donc, nous retirons, après l'intervention de Monmousseau, notre abstention.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Thorez.

THOREZ. — Camarades, au début de son exposé notre camarade Cadeau a dit : Faire de grands discours, expliquer ce qu'est la guerre du Maroc d'une part, ce que sont toutes les menaces de guerre

dans les diverses contrées du monde, d'autre part, expliquer quelles sont les causes de l'exploitation du prolétariat, expliquer, en un mot, quelle est, à travers le monde, la cause de toutes les fermentations révolutionnaires et des luttes du prolétariat dans les pays capitalistes et des esclaves des colonies, cela est bien. C'est bien parce que cela permet aux travailleurs de bien comprendre les conditions de la lutte et, par conséquent, de bien pouvoir choisir les méthodes qui permettront de combattre l'impérialisme. Mais il faut surtout organiser la lutte.

Comment lutter, camarades? Après avoir prononcé un discours, dire : « Nous ne pouvons accepter ni les mots d'ordre, ni les résolutions », est-ce lutter? Alors, pas besoin de tout cela si nous ne pouvons pas lutter sérieusement! (*Applaudissements.*)

Le camarade qui, tout à l'heure, pensait que nous devions enlever le mot de « fraternisation » croit-il qu'il combattra l'impérialisme, qu'il empêchera la guerre du Maroc en se contentant simplement de pleurnicher ou de proclamer : Je veux la paix, nous voulons la paix?

Cela, camarades, ce serait des phrases. Monmousseau, Semard, Cadeau l'ont répété, nous voulons la paix le plus rapidement possible par la défaite de notre impérialisme, et vous avez tous applaudi.

La défaite de notre impérialisme, comment l'obtenir? D'une part, par la fraternisation des soldats sur le front. Mais si nous ne lançons que ce mot d'ordre, on aurait raison de nous reprocher de ne lancer que les soldats dans la bataille en esquivant les responsabilités? Alors, on pourrait précisément, comme le fait Renaudel, dire que nous voulons faire condamner les marins, dire que nous voulons faire condamner les soldats en les invitant à la désertion, en ne sachant pas les soutenir dans leurs gestes.

Si nous ne lançons qu'un mot d'ordre de fraternisation, Renaudel aurait raison.

Mais à côté du mot d'ordre de fraternisation, nous ajoutons la nécessité d'un travail sérieux, efficace, du prolétariat. Ce travail du prolétariat, il est avant tout dans l'organisation de la lutte. Et cette lutte, elle n'est pas seulement en paroles, en applaudissements, en discours : elle est dans les actes. Ces actes, camarades, nous savons ce qu'ils doivent être. Nous ne sommes tout de même pas des gamins. Nous ne nous faisons aucune illusion sur les actes que le prolétariat peut accomplir immédiatement, mais il en est qu'il peut accomplir tout de suite.

Quand on a, ce matin, voté une résolution affirmant la solidarité du Congrès avec les condamnés du « Courbet », ce ne pouvait être seulement des paroles. Ce doit être quelque chose d'autre! (*Applaudissements.*) Ce quelque chose d'autre, c'est, comme l'indiquait la camarade Goujon, le boycottage de la fabrication et du transport du matériel de guerre, le boycottage du transport des troupes; c'est essayer, sous la responsabilité des organisations syndicales et du

Comité central d'action, d'entraver, par tous les moyens, la continuation de la guerre impérialiste. C'est ensuite la préparation du mouvement de grève générale.

Voter pour un principe, camarades? Mais tous les camarades vont voter le principe. C'est au nom des principes que l'on a trahi le prolétariat en 1914! (*Applaudissements.*) Etes-vous décidés à le trahir encore?

Que faut-il faire?

Un camarade m'a dit tout à l'heure : « Nous ne sommes pas encore capables d'entraîner tous les ouvriers dans la grève générale. »

J'ai immédiatement répondu à cet excellent camarade : « Tous les membres de ton syndicat ne sont pas encore prêts eux-mêmes parce qu'à l'ordre du jour de ton syndicat il n'a pas encore été porté la question de la guerre du Maroc et la question de la grève générale.

Voilà ce qu'il faut dire, camarades! (*Applaudissements.*)

Il faut d'abord préparer nos camarades des syndicats, puis il faut, le plus rapidement possible, lancer l'ordre de grève de vingt-quatre heures. Pas d'illusion! Et, avant tout, pas l'illusion capitale que la grève seule est, à l'heure actuelle, capable d'empêcher la guerre du Maroc.

Ce que nous demandons aux camarades, ce que nous voulons seulement, ce qu'ont indiqué les congrès ouvriers, c'est une démonstration, c'est une affirmation, c'est une protestation, un point c'est tout!

Nous ne sommes pas encore dans la lutte insurrectionnelle, nous en sommes seulement à la préparation d'un mouvement limité de vingt-quatre heures, d'un mouvement capable de dresser le plus grand nombre possible de travailleurs, d'adresser un avertissement salutaire au gouvernement qui continue la guerre du Maroc et qui la prépare en Syrie. Voilà ce qu'il faut faire. Les syndicats qui se retrancheraient derrière je ne sais quel mandat impératif, derrière je ne sais quelle ignorance de leurs syndiqués pour se refuser à cet acte le plus élémentaire de solidarité envers ceux dont ils acclamaient tout à l'heure le geste, seraient incapables de participer à un congrès prolétarien! (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Après les explications qui viennent d'éclairer de façon définitive la résolution qui a déjà été mise aux voix, je vais, à nouveau, et dans l'espérance qu'elle recueillera l'unanimité du Congrès, la soumettre à votre vote.

MONMOUSSEAU. — Un point a été soulevé par un camarade, sur lequel je tiens à m'expliquer.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Camarades, il s'agit de la fraternisation. Un camarade a dit qu'en préconisant la fraternisation, nous assumons

une lourde responsabilité. Nous connaissons cet argument. Il va nous être servi dans le Congrès confédéré, et sans doute aussi dans le Congrès international socialiste, partout où l'on ne veut pas véritablement travailler à tuer la guerre impérialiste.

Camarades, je vous en prie, raisonnons sérieusement! En 1914, on n'a pas préconisé la fraternisation. Des millions de soldats sont tombés sur les champs de bataille. (*Applaudissements.*) Au Maroc, il meurt chaque jour des centaines de soldats. Nous estimons que la véritable garantie des soldats envoyés au charnier marocain, c'est la fraternisation, c'est le moindre risque pour les soldats que de fraterniser.

Ceux qui, en 1914, sont allés fraterniser en Allemagne en laissant le plus souvent tomber leurs fusils dans les tranchées françaises, se sont sauvés de la guerre. Ils ont évité, pour leur compte, de tomber côte à côte, dans les tranchées avec les combattants héroïques des armées belligérantes.

Camarades, la fraternisation, c'est la véritable œuvre de défense des soldats, mais notre camarade Thorez l'a dit : Nous devons soutenir les soldats par une agitation profonde.

Nos camarades marins de la mer Noire, à un moment donné, ont, eux aussi, fait de la fraternisation. Ils l'ont faite obéissant à leur conscience. Ils n'ont pas été soutenus par la classe ouvrière. Les bourgeois les ont maudits. La classe ouvrière les a acclamés, portés en triomphe, mais elle n'a pas suffisamment réagi!

Nous sommes tout de même, en face de la nouvelle guerre, une organisation de combat, nous avons en pleine guerre du Maroc, Parti communiste et C. G. T. U., levé le drapeau de l'opposition à la guerre.

La fraternisation des soldats doit être appuyée par une agitation quotidienne au sein des masses, par une démonstration de grève de vingt-quatre heures que la classe ouvrière est capable d'accomplir si vous voulez vraiment qu'elle l'accomplisse.

Nous devons organiser le boycottage de la fabrication des armes, le boycottage des transports de guerre. Il n'est pas un militant digne d'être révolutionnaire qui puisse s'y opposer. Je demande au Congrès des syndicats unitaires d'affirmer en bloc les principes d'agitation et d'action qui lui sont présentés. (*Applaudissements.*)

LE VOTE DEFINITIF SUR LA RÉOLUTION

LE PRÉSIDENT. — Je vais remettre aux voix la résolution dans l'espérance qu'à la suite des explications qui viennent d'être données, aucune abstention ne se produira.

(*La résolution est votée à l'unanimité. Le Syndicat des Cheminots de Châlons-sur-Marne s'abstient.*)

LE PRÉSIDENT. — La Commission de vérification des mandats est priée de se réunir demain à 8 h. 30.

L'Union des Syndicats de la Région parisienne a organisé ce soir, à 20 h. 30, au Cirque de Paris, une grandiose manifestation en faveur de l'unité syndicale. Cette manifestation s'agrémenta d'un programme artistique choisi.

Nous avons voulu que nos camarades de province, venus à ce Congrès, aient l'impression que la population parisienne est capable de se grouper autour de la province pour manifester son désir d'union et d'action syndicales. Nous demandons à tous les délégués de venir ce soir au Cirque de Paris. Au nom de l'Union des Syndicats de la Région parisienne nous les en remercions.

Demain matin, séance à 8 h. 30 précises.

La séance est levée à 19 h. 15.



DEUXIÈME JOURNÉE

Jeudi 27 Août (Matin)

Président : WEBER ; Assesseurs : GOURDEAUX, FRACHON.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je déclare ouverte la première séance de la seconde journée du Congrès.

Les camarades chargés de la vérification des mandats sont priés de se réunir tout de suite.

Nous avons l'avantage de vous annoncer que le haut-parleur est installé. Malgré cela, nous demandons aux congressistes de consentir le maximum de silence et d'attention.

Ceci dit, je donne immédiatement la parole à notre camarade Dudilieux.

ORDONNANCEMENT DES DEBATS

DUDILIEUX. — Camarades, comme vous le savez, l'ordre du jour de notre Congrès comporte une vingtaine de questions. Il serait absolument impossible, si on voulait consacrer des débats publics à chacune d'elles, de pouvoir épuiser cet ordre du jour.

En effet, dans les trente-six heures environ de débats que nous pourrions consacrer au Congrès ordinaire de la C. G. T. U., pendant les quatre premiers jours, nous ne pourrions affecter à chacune de ces questions qu'une ou deux heures, au maximum.

Nous avons donc prévu une sélection parmi les questions à l'ordre du jour, les unes faisant l'objet de débats publics — comme l'Impérialisme et la Guerre, dans la séance de l'après-midi d'hier — tandis que les autres, moins importantes, seraient soumises à l'examen de Commissions désignées par le Congrès.

Dans chacune de ces Commissions, figurerait, de droit, le rapporteur désigné par la Commission exécutive confédérale, le camarade qui a été chargé de l'élaboration du rapport.

Vous avez pu voir, dans *La Vie Syndicale*, que ces rapports comportent 96 pages. En outre, nous avons fait distribuer, hier, et vous avez dans vos dossiers un rapport de la Commission féminine faisant 8 pages, des rapports complémentaires ou annexes — 16 pages — enfin, une brochure tout à fait spéciale traitant de la question de l'échelle mobile et du paiement des salaires sur la parité du franc-or ou du dollar.

Ces documents servant de base à la discussion sont entre les mains de tous les délégués et permettent d'apprécier l'importance des questions à l'ordre du jour.

En conséquence, nous vous proposons que, les questions comme celles du fascisme, de la stratégie des grèves, des modifications aux

statuts, les Comités d'unité prolétarienne et les Comités d'usine, fassent l'objet de débats publics. Toutes les autres questions comme l'organisation de la solidarité, la main-d'œuvre étrangère et le mouvement colonial, les huit heures, les salaires, le chômage, l'impôt sur les salaires, les assurances sociales, l'interversion des Congrès, etc., seraient soumises à des Commissions chargées de rapporter les résolutions à présenter devant le Congrès et sur lesquelles la discussion s'établirait.

La constitution de ces Commissions est chose assez difficile, attendu que, s'il fallait demander au Congrès de désigner les camarades devant en faire partie, nous risquerions fort de ne pas en sortir.

Voici ce que nous proposons : les camarades qui s'intéressent plus particulièrement aux questions que je viens d'énumérer et qui doivent être renvoyées aux Commissions, feront parvenir leur nom au bureau du Congrès, en spécifiant quelle est la Commission dont ils veulent faire partie.

De cette façon, une fois les noms recueillis, dans la séance de ce matin, dès l'ouverture de la séance de cet après-midi, nous procéderions à la nomination de chacune des diverses Commissions. Elles pourront ainsi accomplir un travail méthodique et rationnel permettant de débayer l'ordre du jour de notre Congrès et surtout de l'épuiser, ce qui est notre principale préoccupation.

La Commission des mandats doit se réunir immédiatement.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, vous venez d'entendre la proposition de notre camarade Dudilleux. Si certains d'entre vous demandent la parole, je les prie d'indiquer leur nom.

ANTOURVILLE. — Camarades, à la lecture des rapports qui nous sont soumis, il m'apparaît, alors que nous sommes seulement à la deuxième journée de ce Congrès, que c'est en quelque sorte l'étouffement des débats que l'on propose, pour des questions telles que l'Unité, les modifications aux statuts, alors qu'elles devraient venir au grand jour de la discussion.

En effet, dans une Commission, ce sera toujours la majorité qui prévaudra, car, après l'exposé du rapporteur, on ne pourra donner la parole à personne, sans quoi, la proposition de Dudilleux ne tiendrait pas.

Je me demande, alors, pourquoi avoir appelé les organisations syndicales en Congrès, pourquoi, hier encore, Monmousseau nous disait que, sur le rapport moral, il y avait trop d'enthousiasme et qu'il sollicitait même les critiques ?

Il était bien inutile de déranger nos camarades si la discussion ne doit pas se dérouler au grand jour du Congrès, mais dans les Commissions.

Nous considérons, en effet, que c'est l'étouffer que procéder comme on propose de le faire, et le prolétariat syndical, le prolétariat tout entier de ce pays ne pourra plus, s'il en est ainsi, se tourner vers les Congrès et leur accorder la valeur qui doit être la leur. (*Applaudissements.*)

POUSSEL. — Je demande au Congrès de s'en tenir à la déclaration de Dudilieux. Il n'est pas question d'étouffer les débats. Au contraire. Il s'agit de trouver un moyen pour que les questions les plus vitales puissent être amplement débattues devant le Congrès. L'ordre du jour étant trop chargé, il y aurait impossibilité de discuter toutes les questions.

C'est pour cette raison qu'on propose la nomination de Commissions qui pourraient rapporter devant le Congrès et permettre justement, pour toutes les questions intéressantes, un large débat.

Par conséquent, loin d'étouffer le débat, on a voulu apporter des solutions claires et précises. J'ajoute que cette proposition a été longuement délibérée au sein de la Commission exécutive.

Je demande donc au Congrès de ratifier la proposition de Dudilieux.

RICHETTA. — Je demande que la stratégie des grèves soit également soumise à une Commission. Cette question très importante mérite d'être étudiée à fond et non au moyen de formules générales apportées par des orateurs.

DUDILIEUX. — Antourville pense à tort que, par le système que nous préconisons, nous avons l'intention d'étouffer le débat. Pas du tout ! Nous réservons au Congrès la possibilité de la plus large discussion sur les questions que nous considérons les plus importantes. J'ai cité au nombre de ces questions les modifications aux statuts, auxquelles Antourville attache une importance particulière.

Chaque délégué aura la faculté de discuter les résolutions qui auront été rapportées par les Commissions. Nous avons seulement voulu restreindre les débats au strict nécessaire. Nous demandons surtout à nos camarades, quel que soit le système qui sera employé pour la réglementation de ces débats, de réduire le plus possible leurs interventions, d'éviter les redites et de laisser aux délégués qui peuvent être d'un avis contraire à celui des Commissions, la possibilité de formuler leurs idées. Il y sera toujours répondu par les rapporteurs des différentes Commissions.

Par conséquent, le système que nous préconisons, au lieu d'étouffer les débats, permettra au Congrès d'accomplir son travail et d'épuiser complètement l'ordre du jour qui lui est assigné.

Nous demandons que les camarades qui veulent participer à une Commission se fassent inscrire au Bureau dans la séance de ce matin. Je rappelle les questions qui doivent être soumises à l'étude des Commissions : la stratégie des grèves (sur la proposition de Richetta), l'organisation de la solidarité, la main-d'œuvre étrangère ; le mouvement colonial en France ; les huit heures ; les salaires ; le chômage, l'impôt sur les salaires ; les assurances sociales.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition du camarade Dudilieux.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins cinq voix.)

DESAIX (Bâtiment). — Nous n'avons pas voulu exposer notre point de vue, bien que nous estimions, nous aussi, que l'on veut étouffer les débats.

Il faudrait demander les noms des délégués qui ont émis un avis contraire à la proposition de Dudilleux.

LE PRÉSIDENT. — Nous avons enregistré cinq voix contre l'adoption de cette proposition.

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi de la motion suivante présentée par l'Algérie et les Cheminots de l'Est :

Fixer une heure d'entrée qui arrange les congressistes et exiger l'exactitude ;

Amende à fixer pour les retardataires ;

Amende double et inscription au procès-verbal pour les absents signalés par leurs voisins.

Les délégués ne sont pas envoyés au Congrès pour aller se « balader ». Il y a là une simple question d'honnêteté.

ANTOURVILLE. — Ce sont toujours les idées extrêmes que nous constatons ici.

Le camarade qui a fait cette proposition un peu outrée a peut-être raison au fond. Mais je propose une autre solution : qu'un cahier soit ouvert pour l'émargement des délégués aux différentes séances ou qu'une heure après l'ouverture de chaque séance on fasse l'appel des délégués. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

Mais je ne puis admettre qu'on frappe d'une amende des camarades qui peuvent être en retard pour des raisons essentielles. C'est un vieux système que nous reprenons au patronat après l'avoir combattu. Je m'élève contre l'application qu'on voudrait en faire à ce Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix la proposition dont j'ai donné lecture.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Non ! Non !

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Racamond.

LE FASCISME

RACAMOND. — Nous ne pouvons voter une semblable résolution. Cependant, il est logique que nous fassions appel aux sentiments des délégués du Congrès.

Il y a deux ans, à Bourges, je faisais observer au cours d'une séance qu'à huit heures et demie du matin il y a déjà longtemps que les travailleurs, que représentent les délégués au Congrès, sont à l'usine... (*Applaudissements.*)... et que, par conséquent, il faut que les représentants de ces travailleurs aient conscience qu'ils doivent, eux aussi, arriver à leur travail à l'heure. A l'usine, il y a la cloche qui n'attend pas les retardataires ; ici, c'est la discipline librement consentie. (*Nouveaux applaudissements.*)

Camarades, le rapport sur le péril fasciste que vous avez entre les mains est assez développé pour que le rapporteur ne soit pas obligé de faire un long développement. Cependant, nous n'avons jamais eu l'occasion de traiter cette question dans un Congrès; nous estimons donc que le débat sur le fascisme doit être suffisamment large pour que tous les délégués, rentrant chez eux, puissent informer les organisations syndicales et les travailleurs non organisés du péril fasciste et des moyens qui peuvent être employés pour s'y opposer victorieusement.

Camarades, le fascisme n'est pas une manifestation sociale très ancienne. Avant la guerre, nous ne connaissions pas le fascisme. Ceci s'explique par le fait que le fascisme est l'arme que le capitalisme tient en réserve pour la mettre en action au moment où le système politique et social qu'il a établi ne suffit plus, en présence du déséquilibre politique et économique, à maintenir son hégémonie. Par conséquent, le fascisme ne se développerait pas si la situation du capitalisme était normale.

Avant la guerre, nous avons également connu des manifestations de violence à l'égard de la classe ouvrière, lorsqu'elle essayait d'arracher des revendications qui lui permettraient de vivre dans de meilleures conditions; mais la lutte menée par le prolétariat contre l'organisation capitaliste ne mettait pas en péril la structure sociale et politique solidement assise.

La guerre a désaxé sérieusement la position capitaliste; les conséquences en sont telles qu'il n'est pas un pays qui, actuellement, échappe à ce déséquilibre. Il s'agit pour nous de déterminer si le déséquilibre financier et économique d'un pays donné, la France en la circonstance, est arrivé à un stade tel que le capitalisme soit obligé de préparer cette arme suprême de défense qu'est le fascisme.

En ce qui concerne la France, nous pensons que les conditions objectives du développement fasciste sont atteintes: les finances du pays sérieusement en danger, l'état de faillite virtuelle dans lequel se trouve le gouvernement français, le danger, pour le capitalisme, d'un sursaut de la classe ouvrière se refusant à supporter les conséquences de plusieurs années de politique guerrière et impérialiste, tout cela oblige le capitalisme à prendre ses mesures pour lutter avec efficacité contre le prolétariat et le réduire à l'esclavage.

Je n'insisterai pas sur la situation financière du pays. Après avoir fait la balance la plus avantageuse pour les gouvernants et pour les capitalistes au pouvoir, à condition que l'Etat aliène le patrimoine national et qu'il cède à des organisations capitalistes les chemins de fer, les postes et tout ce qui est propriété collective, il n'en reste pas moins en présence d'un déficit de 300 milliards.

C'est là, la situation la plus favorable au gouvernement français. Mais vous savez qu'il est impossible qu'un gouvernement puisse aussi délibérément aliéner les biens collectifs et que, par conséquent, la dette qui pèse sur le pays n'est pas de 300 milliards, mais — certains l'ont évaluée — de 700 milliards; nous pensons, nous aussi, que c'est là le chiffre qui se rapproche le plus de la vérité.

Ces 700 milliards de dettes ne sont évidemment pas exigibles immédiatement. Mais il y a des échéances douloureuses; ces échéances, auxquelles on ne peut faire face, créent une situation tout à fait catastrophique.

D'un côté, vous avez donc un capitalisme qui pourrait, à condition — comme l'expliquait un jour à la Chambre des députés le citoyen Renaudel — que l'on consente à prendre l'argent là où il est, un capitalisme qui pourrait (il en a les moyens) pallier aux effets de cette situation financière catastrophique. Mais, ce capitalisme de classe veut absolument conserver toutes les positions acquises; il veut en conquérir de nouvelles; il entend ne pas payer les conséquences de sa politique impérialiste, de sa politique de guerre; il ne cédera rien, pas même sous la menace tout à fait platonique du citoyen Renaudel et de ceux qui sont avec lui. Mais il a la prétention de prélever sur le travail, sur les produits du labeur, sur ces richesses d'avenir, une part qui permettra de stabiliser la situation.

Ainsi, vous voyez d'un côté le capital acquis, représentant une formidable somme de travail humain accumulée dans les coffres des capitalistes et des financiers; d'un autre côté, le travail à venir, qui réside dans la force ouvrière, dans la puissance de production du prolétariat. Le capitalisme a fait son choix; il entend que ce ne soit pas sur les richesses accumulées que soient prélevées les ressources nécessaires à la stabilisation financière.

Il entend que ce soit sur le travail que ces ressources soient prélevées.

Camarades, là est tout le débat, là est la réalisation objective de la situation favorable au développement du fascisme.

Tant que le capitalisme a entre les mains un pouvoir dans lequel il a pleinement confiance, suffisamment dur et suffisamment ferme pour pouvoir mater la classe ouvrière au moyen de l'appareil de gouvernement, tant que le capitalisme n'est pas obligé de manifester sa volonté d'organiser lui-même la violence de classe contre le prolétariat, il n'y a rien de changé dans la situation; mais aussitôt que le confusionnisme s'établit, aussitôt qu'un gouvernement de classe véritable est remplacé par un gouvernement confusionniste qui ne paraît pas représenter les intérêts immédiats du capitalisme, quoique nous sachions le contraire, le capitalisme qui a confiance en un tel gouvernement pour mettre au prolétariat les œillères de la collaboration des classes, n'a pas confiance en lui pour réaliser la violence fasciste.

Il prépare alors son organisation de violence lui-même; il déclare : « Le pays s'en va aux abîmes, le pays est voué à une faillite certaine, à une catastrophe prochaine; il faut défendre l'ordre menacé, il faut préparer le fascisme d'une façon méthodique et sérieuse. »

Camarades, il y a dans la préparation fasciste plusieurs stades que nous allons examiner :

Le premier stade de préparation du fascisme, c'est la préparation de l'opinion publique. On prend tous les prétextes. On a pris en France, à la suite de ce semblant de volonté de réalisation démocratique du

gouvernement du Bloc des Gauches, le prétexte de la défense des libertés religieuses.

Ah! camarades, lorsque le général de Castelnau a lancé l'idée de défendre les libertés religieuses menacées, soyez bien persuadés que, dans sa pensée et dans la pensée de ses lieutenants, les libertés religieuses l'occupaient autant que sa première paire de bottes de traîneur de sabre!

Ce n'est pas cela qui l'intéressait. Ce qui l'intéressait, c'était de prendre le prétexte de la suppression de l'ambassade au Vatican, ce geste quelque peu fanfaron du gouvernement du Bloc des Gauches, pour aller crier au travers du pays, sous le prétexte des libertés religieuses menacées, que les révolutionnaires, les ouvriers des villes, les organisations syndicales préparaient l'asservissement du paysan, préparaient la révolution sur le dos des paysans et des ouvriers.

On s'en allait, dans ces manifestations, dire au paysan breton, au paysan du Centre ou de l'Est : « Mais vous ne voyez donc pas où vous mène le gouvernement actuel? Vous ne voyez donc pas qu'il prépare le lit à la révolution future, et que non seulement vos libertés religieuses sont menacées, mais qu'aussi c'est tout votre bien qui est en péril, c'est votre lopin de terre que vous avez acquis si péniblement qui se trouve menacé par les organisations révolutionnaires qui sont derrière le gouvernement du Bloc des Gauches, pour essayer de préparer en France la révolution sociale. »

On lançait ainsi dans l'esprit des masses paysannes la rancune et la haine contre le prolétariat des villes. On disait au paysan et on le dit encore : « Vous qui travaillez pendant quinze ou dix-huit heures par jour en été, vous qui êtes penchés sur la glèbe, qui n'avez pas un moment de répit, qui êtes en butte à tous les dangers de l'intempérie, qui êtes en butte à toutes les menaces qui peuvent s'appesantir sur le fruit de votre travail, sur vos récoltes, il faut encore que vous soyez le but, paysans, de l'envie des ouvriers des villes, des organisateurs de révolutions sociales.

« Vous travaillez quinze et seize heures. Les ouvriers des villes réclament huit heures et ils demandent des salaires formidables. Paysans, voyez le danger : on prétend vous faire payer les impôts nouveaux afin de pouvoir rétablir une situation financière déséquilibrée par le Bloc qui est au pouvoir! »

C'est ainsi que l'on forge, que l'on essaye de forger parmi les millions de travailleurs de la terre une mentalité de haine contre le prolétariat des villes.

Cette préparation méthodique s'est ensuite étendue sur les classes moyennes, où une autre tête de file s'est chargée de la préparer avec méthode. Millerand, président de la Ligue républicaine nationale, s'est réservé cette partie du travail, allant dire à cette multitude de petits commerçants, à cette foule de représentants des classes moyennes, artisans et fonctionnaires : « Mais vous ne voyez donc pas où vous mène la politique catastrophique de ceux qui sont au pouvoir? Vous, qui allez faire les frais de l'opération, sachez que ces gens-là préparent la révolution sociale. Représentants des classes moyennes, vous verrez

vosre pécule, les pauvres biens que vous avez acquis, disparaître. Ils vous seront ravis, les impôts seront toujours plus lourds et toujours supportés par vous. »

Là aussi, camarades, on prépare la mentalité de la population dans les larges couches des classes moyennes en France.

Une troisième partie de la préparation de l'opinion publique a trait à la préparation de l'opinion des ouvriers.

Oh ! là, la démagogie fasciste s'exerce avec beaucoup de méthode. Vous avez pu voir, car vous êtes tous des militants, sur les journaux fascistes, la façon dont ces gens-là prétendent parler au prolétariat : « Comme les représentants de la C.G.T.U., voire même comme ceux de la C.G.T., disent-ils, nous sommes pour la défense des travailleurs ; nous sommes, nous aussi, pour l'augmentation des salaires qui sont véritablement insuffisants ; nous sommes, disait M. Georges Valois, pour l'application des huit heures ; nous sommes également pour l'ajustement automatique du salaire des ouvriers au coût de la vie ; nous demandons que l'on fasse rendre gorge aux profiteurs. »

Le fascisme, dans sa propagande, pendant la période de préparation de l'opinion publique, n'hésite pas à se déclarer l'adversaire irréductible du grand patronat et des grands financiers. Le fascisme, en Italie, au début de son développement, était dirigé tout autant, en apparence du moins, contre les puissantes classes capitalistes que contre les libertés prolétariennes.

Georges Valois et ceux qui sont autour de l'équipe fasciste, qui s'occupent spécialement du prolétariat, se proclament, eux aussi, les adversaires des grands profiteurs, les adversaires de la centralisation entre les mains de quelques-uns de toutes les puissances financières.

Cela, c'est de la démagogie fasciste. Elle s'exerce aussi bien sur vos revendications. Mais on ajoute, à l'encontre des organisations révolutionnaires : « Nous voulons que ces revendications soient acquises au prolétariat, mais au lieu de les acquérir par la révolution, nous prétendons, nous, vous les donner dans l'ordre et dans la liberté, dans la protection du travail, dans l'harmonie entre le Capital et le Travail. »

Les belles périodes, camarades, qui font toujours impression sur un prolétariat non averti. Elles reviennent à dire : « Les énergumènes de la C.G.T.U. veulent la révolution, la révolution qui démolit. Nous voulons, nous, voir aboutir toutes les revendications qui sont réclamées par l'ensemble des travailleurs, mais dans l'ordre et dans la liberté. »

Vous connaissez, camarades, la liberté telle que peuvent la concevoir les représentants du fascisme. Tant qu'il s'agit de préparer l'opinion publique, les belles périodes enflammées sont de mise.

Pendant le stade de préparation de l'opinion publique, nous pouvons constater simultanément la préparation des cadres de l'armée de violence du fascisme.

Pendant qu'on prépare le peuple de France à accepter la violence contre le prolétariat, les manifestations sont plutôt discrètes, les attaques sont plutôt localisées. Nous avons vu Douarnenez, nous avons vu Marseille, nous avons vu la rue Damrémont... En tout cela nous n'avons vu, en somme, que des échauffourées locales. L'on n'a pas

encore totalement démasqué le système sur l'ensemble du pays. Mais nous assistons à la préparation méthodique des cadres dans l'organisation des ligues de défense de l'ordre, dont je ne puis vous citer toute la kyrielle, mais qui sont nombreuses et dont la direction est centralisée entre les mains de ceux qui paient : ligue des Jeunesses patriotes, ligue d'Action française, ligues d'Anciens combattants, ligues de toutes sortes contre lesquelles le prolétariat montre parfois quelque scepticisme.

On se dit en France, et particulièrement à Paris et dans certaines grandes villes : « Les camelots du roi, la ligue des Jeunesses patriotes? Mais, lorsque le prolétariat se présentera devant ces organisations de galopins, elles fuiront devant la seule puissance affirmée de la classe ouvrière. »

Camarades, c'est peut-être possible à un moment donné, parce que le développement des organisations de violence du capitalisme n'est pas encore terminé. Ce n'est que la préparation de l'appareil dans lequel, à la suite de la campagne d'affolement de l'opinion publique, on pense enrôler tous les illuminés, tous ceux dont on aura bourré le crâne tant et plus, en semant la haine contre la classe ouvrière! On espère les enrôler dans ces cadres et en faire l'armée de l'ordre, l'armée qui battra le prolétariat.

Nos camarades du Finistère, de Douarnenez et de la région de Quimper en particulier, se souviennent que pendant la grève on faisait circuler des bulletins d'adhésion à la ligue des Jeunesses patriotes — ou quelque chose comme cela — où l'on pouvait lire ces quelques mots : « Je m'engage à obéir à mes chefs, je m'engage à donner tout ce qui dépend de moi pour la défense de l'ordre dans notre pays. »

Ce ne sont peut-être pas les termes exacts que je cite. Mais tel était bien l'esprit du texte.

Par conséquent, vous le voyez, on recrutait à ce moment-là, pour les encadrer dans les ligues préparées par le capitalisme, des gens que l'archevêque, le général et Millerand venaient de préparer à une espèce de croisade contre le prolétariat.

Puis, lorsque sous l'œil bienveillant de la population trompée, de la population bernée, on pourra lancer contre les organisations ouvrières l'attaque définitive, quand on pourra essayer de saigner une bonne fois le prolétariat, alors dans les cadres ainsi préparés, à côté des paysans trompés, viendra automatiquement se ranger toute la fripouille, toute la crapule des grandes villes.

Tout ce qui s'achète, tout ce qui se vend pour quelque argent sera à la disposition de ceux qui peuvent l'acheter, les capitalistes.

La population aura le sentiment que ces troupes fascistes, que ces chemises noires font un travail d'épuration, auquel on ne pouvait renoncer et qu'il était absolument nécessaire qu'on débarrasse le peuple de France de cette poignée d'énergumènes qui sont groupés à la C.G.T.U. ou dans les organisations révolutionnaires.

Camarades, c'est là le but que poursuit le capitalisme, car il sait qu'il lui sera impossible de faire payer de bon gré au prolétariat les résultats de sa politique financière, de sa politique de banqueroute,

tant que les organisations révolutionnaires ne seront pas détruites. Le capitalisme sent bien qu'un jour ou l'autre il devra user contre la classe ouvrière de la violence qui a réussi à ses représentants dans d'autres pays et il se prépare à cela.

Examinons maintenant de quelle façon le prolétariat peut réagir contre ce danger.

Et d'abord quelle est la situation de la classe ouvrière, dans quelle position se trouve actuellement le prolétariat? Est-ce qu'il est ramassé sur lui-même? Est-ce que ses organisations d'attaque et de défense sont constituées? Est-ce qu'il est dans une position favorable pour lutter contre l'attaque capitaliste?

Nous sommes obligés de constater que le prolétariat est en état de défensive devant les attaques capitalistes et qu'il se défend mal, car il n'a pas organisé suffisamment sa défense.

Il nous faut donc examiner comment la classe ouvrière et paysanne pourra se défendre contre le fascisme. C'est d'abord en contrebalançant vigoureusement la campagne d'opinion des aspirants fascistes par une propagande acharnée au sein des masses ouvrières, en leur démontrant que le fascisme ne peut en aucune façon leur donner satisfaction. Si, momentanément, le fascisme fait une véritable démagogie, la classe ouvrière et paysanne sera opprimée lorsqu'il aura conquis le pouvoir. Alors toutes les belles promesses s'évanouiront.

Il faut également que tous les travailleurs des usines prennent le contact avec les travailleurs des champs. Ceci s'adresse tout particulièrement aux représentants des syndicats ouvriers qui habitent des régions agricoles. Les ouvriers des champs sont eux aussi victimes du fascisme. Il faut leur expliquer que le capitalisme entend se débarrasser des charges qu'il doit assumer et réduire à l'oppression le prolétariat des champs en même temps que celui des villes.

Nous ne recherchons pas assez cette liaison entre le prolétariat des champs et celui des villes. Il faut que nous liions les destinées des petits paysans français aux destinées du prolétariat des mines et des usines parce qu'il n'y a pas deux classes : ouvriers, paysans, il n'y a qu'une classe, celle des producteurs exploités par le parasitisme capitaliste. (*Applaudissements.*)

Une autre tâche pressante — et nous en discuterons au cours de ce Congrès — c'est de déployer plus d'activité dans l'organisation de la main-d'œuvre étrangère que nous n'en avons montré jusqu'ici.

La main-d'œuvre étrangère peut devenir entre les mains des apprentis fascistes une arme redoutable contre le prolétariat français et étranger en France. Je m'explique.

Nous assistons au développement, au sein de la main-d'œuvre étrangère, de la propagande fasciste. Alors qu'on a expulsé des centaines de militants syndicalistes, on a introduit systématiquement dans la main-d'œuvre étrangère des fascistes de tous les pays.

Nos camarades mineurs du Nord savent de quelle façon on développe le fascisme parmi les ouvriers polonais. Alors qu'on refuse aux organisations syndicales unitaires la liberté de faire leur propagande, on autorise les organisations fascistes à défiler armées et à manifester

impunément leur volonté de s'opposer par la violence aux organisations véritables du prolétariat.

La main-d'œuvre étrangère est un vaste champ d'action pour l'organisation du fascisme, mais elle doit être aussi un vaste champ d'action pour l'organisation syndicale de classe.

Ne jetons pas l'anathème sur les travailleurs étrangers si parfois ils sont obligés de jouer dans ce pays le rôle de concurrents de la main-d'œuvre française.

Pendant que les délégués des syndicats sont ici réunis, je leur demande de se regarder dans les yeux et, avant de critiquer les ouvriers étrangers, de se demander si tout a été fait pour l'organisation de la main-d'œuvre étrangère afin qu'au moment de la bataille entre le Capital et le Travail, les prolétaires étrangers soient rangés aux côtés du Travail contre le Capital.

Je dis : Non, l'organisation de la main-d'œuvre étrangère est malheureusement délaissée par trop de syndicats, tirée par les cheveux, si l'on peut dire, par le Bureau de la Main-d'œuvre étrangère.

Or, celle-ci ne sera à nos côtés que quand tous les militants de tous les syndicats feront dans leurs organisations la propagande suffisante et seront avec la C.G.T.U., les Bureaux de la Main-d'œuvre étrangère dans la mêlée pour défendre la main-d'œuvre étrangère contre l'exploitation capitaliste.

Puis, il faut travailler parmi les anciens combattants, où s'exerce aussi la propagande fasciste, il faut leur faire voir le côté démagogique du fascisme.

Tout ancien combattant prolétaire qui, sous prétexte de rétablir l'ordre ou de le défendre, se laisse aller à se ranger aux côtés de l'organisation fasciste, est en réalité pour la défense du capitalisme contre le prolétariat.

Il faut que partout nous ayons des moyens suffisants pour contrebalancer victorieusement l'organisation fasciste devant l'opinion publique et que nous luttons pour avoir la main-d'œuvre étrangère et les anciens combattants à nos côtés. C'est le premier point et le plus important.

Nous sommes dans la vérité, l'opinion publique doit le savoir, mais elle ne le saura pas si les milliers de syndicats, si les centaines de milliers de syndiqués ne s'emploient pas vigoureusement à organiser cette tâche.

Telle est donc l'organisation qui pourrait lutter contre le rayonnement du fascisme, si tout le monde voulait s'y employer : devant le danger, nous pensons que les syndicats unitaires s'y emploieront.

Ceci, c'est la préparation de l'opinion publique en faveur du prolétariat, mais nous ne devons pas nous contenter de faire une préparation de l'opinion publique. Nous savons que les armées, les ligues, les organisations du fascisme sont en préparation et nous devons affirmer que contre ses violences le prolétariat préparera ses propres organisations de combat. (*Applaudissements.*)

Nous ne resterons pas en arrière, sur ce terrain, et nous devons sentir que le conflit social ne se résoudra pas par des discours.

Toute l'activité de la C.G.T.U. et des organisations révolutionnaires doit être dirigée de ce côté et, lorsque nous luttons pour l'unité syndicale, nous commençons à faire l'organisation méthodique contre le fascisme.

Par conséquent, premier point : lutte contre la préparation démagogique, et, second point : lutte pratique pour la réalisation de l'unité syndicale.

Mais celle-ci, nous pensons qu'elle ne peut s'opérer par un coup de baguette magique et nous ne devons pas attendre la réalisation de cette tâche suprême pour chercher les moyens de grouper contre le fascisme les travailleurs sans distinction de tendances.

C'est pour cela qu'au chantier, à l'usine, à l'atelier il faut lutter énergiquement pour la constitution des Comités d'unité prolétarienne et grouper les travailleurs de toutes tendances.

Les réformistes, les adhérents de la C.G.T. Lafayette peuvent-ils s'imaginer que, dans cette bataille du Capital contre le Travail, ils seront épargnés ?

Les exemples des pays voisins nous démontrent que le fascisme, s'il s'assimile, à un moment donné, une partie de ceux qui se prétendent les défenseurs de la classe ouvrière, ne fait plus, ensuite, de distinction à l'égard de ses adversaires.

C'est ainsi que nous avons pu voir, en Italie, des militants réformistes abandonner le prolétariat pour se ranger aux côtés du fascisme. Or, en Italie, il n'y a pas eu que des révolutionnaires d'assassinés, il y a eu aussi des militants dont nous reconnaissons la sincérité, bien que leur idéal ne soit pas le nôtre, qui sont tombés sous les coups du fascisme. Car celui-ci, lorsqu'il emploie la violence, ne connaît pas trois catégories, mais deux seulement : ceux qui sont avec lui et ceux qui sont contre lui.

C'est pourquoi le réformiste Matteoti est tombé victime des fascistes, comme les ouvriers réformistes français, comme les militants réformistes sincères tomberont sous les coups du fascisme, sauf ceux qui se laisseront aller, comme en Italie, à s'agglomérer au fascisme. (*Vive approbation.*)

Il n'y a pas, je le répète, de juste milieu. Il faut être pour ou contre. Donc, les ouvriers de toutes les tendances ont pour intérêt primordial de se grouper dans les Comités d'unité prolétarienne contre le péril fasciste.

Il faut également porter une attention soutenue sur l'organisation des chômeurs. Nous savons qu'en France, le péril du chômage est moindre que dans certains pays. Mais, fatalement, parce que c'est adéquat au capitalisme lui-même, des crises de chômage surgiront en France. Si le chômage est moins développé, il y a des régions et des industries où l'on en souffre depuis des mois et des mois.

Dans une crise de chômage, la démagogie fasciste a toute la possibilité de s'infiltrer sérieusement. Lorsque les ouvriers sont réduits à la portion congrue et ne savent de quel côté s'orienter, la sirène capitaliste cherche à les enrôler dans les rangs du fascisme contre le prolétariat. Il faut donc que nous luttons pour organiser les chômeurs et

les attirer à nous. Il faut, camarades, et c'est un point particulier de l'ordre du jour, que tous les syndicats sachent bien que nous devons, au moment où les crises de chômage se déterminent, grouper autour de nous, pour la défense de leurs intérêts particuliers, les chômeurs, et ne pas les laisser absorber par l'organisation capitaliste qui les rejeterait contre le prolétariat.

Il reste à examiner de quelle façon on peut répondre à l'organisation de la violence par l'organisation de la violence. Nous ne pouvons pas croire que la classe ouvrière française, après les expériences subies par le prolétariat de tant de pays, pense qu'elle pourra s'opposer, d'une façon anarchique, par des initiatives individuelles livrées à elles-mêmes, sans organisation méthodique, aux bandes organisées du fascisme.

Il y a quelque temps, deux hommes faisaient une conférence contradictoire à Paris. L'un parlait pour la violence et l'autre contre la violence. L'un disait : « Nous nous dresserons par tous les moyens contre l'exploitation capitaliste et nous agirons par la violence. » L'autre répondait : « Mais si vous ne vous organisez pas, si vous ne donnez pas raison aux hommes qui, dans ce pays, préparent la dictature du prolétariat, vous pourrez lancer en vain 10 ou 15.000 ouvriers, sans direction, sans organisation, même s'ils étaient armés, contre 1.000 flics, contre 1.000 soldats des armées capitalistes, commandés par des chefs et obéissant à une discipline sérieuse. »

« Tout le problème est là, camarades. Tout le problème de l'organisation de la défense prolétarienne consiste à savoir organiser méthodiquement la défense partout dans le pays, dans les syndicats, avec les meilleurs des combattants révolutionnaires. C'est la pointe d'acier qui se heurtera, lorsque la violence sera lancée contre la classe ouvrière, aux troupes organisées du capitalisme, aux ligues organisées par les capitalistes. »

L'homme qui parlait contre la violence avait raison de parler ainsi à celui qui, comme nous, disait que la révolution ne se ferait pas avec des bonnets de coton. Il avait raison de lui dire : « Si vous êtes pour la violence de classe, si vous êtes des révolutionnaires qui savent que la bataille entre le Capital et le Travail sera violente, eh bien ! donnez aussi raison à ceux qui disent que la défense ou l'attaque du prolétariat doivent aussi être organisées méthodiquement. »

Ce n'est pas dans un rapport comme celui-ci que le Bureau fédéral et la Commission exécutive peuvent vous dire : « Organisez-vous de telle façon. Faites cette préparation de violence ainsi ! Agissez comme cela. » Vous savez que là aussi, si le prolétariat veut atteindre le maximum de force, il doit savoir travailler, sans être obligé de livrer non pas au public, mais à ses adversaires de classe, les moyens d'organisation et de défense de la classe ouvrière qu'il entend employer. Vous êtes des militants assez avertis pour le comprendre.

D'autres camarades compléteront cet exposé et apporteront des arguments sur la préparation du prolétariat contre le fascisme.

Nous proposons au Congrès d'accepter la résolution suivante qui a été votée à l'unanimité par le C. C. N. d'avril dernier :

RESOLUTION CONTRE LE FASCISME

Le Congrès confédéral unitaire rappelle avec force à tous les travailleurs, la présence et l'organisation du fascisme.

Patiemment et avec méthode, le capitalisme organise l'appareil de violence au moyen duquel il espère, malgré la faillite financière de l'Etat, maintenir son hégémonie en réduisant à l'esclavage les masses laborieuses. En présence de ce péril, le Congrès appelle à l'organisation pour la lutte contre le fascisme, tous les travailleurs sans distinction de tendances et reprend la résolution votée par le C. C. N. unitaire d'avril 1925, ainsi conçue :

« Le Congrès confédéral unitaire, après avoir examiné la situation économique de la classe ouvrière, victime de onze années de politique guerrière des gouvernements impérialistes,

« Dénonce le caractère démagogique des campagnes d'affolement de l'opinion publique, menées par les politiciens et les généraux de coup d'Etat, au service de la finance. Sous le prétexte de défendre les libertés religieuses nullement menacées, les calomnies les plus outrancières sont lancées à jet continu, au sein des populations rurales contre les organisations de classe du prolétariat.

« Les politiciens les plus discrédités par leurs trahisons et leurs reniements successifs renforcent ces abominables manœuvres, en répandant au sein du prolétariat et des classes moyennes l'opinion dangereuse que seule la dictature réactionnaire pourra sortir le pays du marasme économique dans lequel il est plongé.

« Au besoin, ces fermes supports du capitalisme vitupèrent les financiers et le haut patronat, dont ils sont les serviteurs méprisés. Ils prétendent défendre les revendications prolétariennes : salaires, huit heures, etc., et trompent avec impudence les travailleurs des villes et des campagnes.

« La préparation de l'opinion publique se poursuit ainsi méthodiquement, afin de permettre, avec le consentement de la majorité du peuple trompé, les coups de force fascistes contre les organisations ouvrières, les militants, les libertés du prolétariat.

« Le Congrès confédéral unitaire déclare que la classe ouvrière ne saurait être dupe de la manœuvre politique qui consiste à couvrir d'un voile de démocratie les desseins du capitalisme.

« Les exemples tragiques d'Esthonie, d'Italie, de Bulgarie, d'Espagne, de Pologne, d'Allemagne ; plus près de nous, les événements douloureux de Douarnenez et de Marseille prouvent surabondamment que les gouvernants capitalistes se rangent toujours aux côtés des ennemis des travailleurs.

« Les bandes fascistes peuvent s'organiser impunément, préparer la guerre civile, manifester sous la protection de la police gouvernementale, alors que les pires violences sont exercées contre les ouvriers coupables de réclamer leur droit à la vie.

« En conséquence, le Congrès déclare que le prolétariat ne peut attendre d'appui contre le fascisme d'aucune des fractions de la bourgeoisie étroitement liées par des intérêts communs malgré des divergences superficielles.

« Au-dessus de toutes les tendances et de toutes les formes d'organisation du prolétariat, le Congrès lance un appel énergique pour la préparation de la résistance au fascisme.

« Les Fédérations, les Unions régionales et départementales, les syndicats de la C.G.T.U. devront apporter tous leurs efforts pour la mise en état de défense de la classe ouvrière, en mettant en application les mots d'ordre suivants :

« 1. Lutte contre la préparation démagogique de l'opinion des masses paysannes et des classes moyennes.

« a) En soutenant énergiquement les revendications économiques des paysans pauvres et des ouvriers agricoles.

« b) En défendant les revendications économiques des employés et fonctionnaires victimes de la désorganisation des finances de l'Etat capitaliste.

« c) En dénonçant aux classes moyennes — petits commerçants, professions libérales — les causes véritables de leur détresse et en leur rappelant que le fascisme victorieux en Italie s'est mis au service du capital après une courte période de démagogie populaire.

« d) En mettant en garde les anciens combattants contre les manœuvres réactionnaires des associations chauvines.

« 2. Organiser les chômeurs, défendre leurs revendications, démontrer que le chômage est un des moyens employés par le capitalisme pour affaiblir le prolétariat.

« 3. Redoubler d'activité pratique pour organiser les ouvriers étrangers qui devront se ranger aux côtés de la classe ouvrière dans sa lutte contre le fascisme.

« 4. Intensifier la propagande pour la création dans chaque usine, atelier ou chantier, des Comités d'unité prolétarienne contre le fascisme, comprenant tous les ouvriers, qu'ils soient unitaires, confédérés ou inorganisés.

« 5. Lutter pour la réalisation rapide de l'Unité syndicale. »

RACAMOND. — Camarades, vous avez là des mots d'ordre clairement exprimés. Nous estimons que, si les organisations syndicales unitaires font preuve du maximum d'énergie pour réaliser ces mots d'ordre, le fascisme sera obligé de reculer devant la puissance prolétarienne. Il y a, au sein du prolétariat français — nous le savons — des ressources d'énergie presque inépuisables. Nous avons vu de quelle façon merveilleuse les ouvriers parisiens et les ouvriers marseillais ont réagi contre les provocations fascistes. C'est pourquoi nous disons que la puissance du prolétariat, ainsi manifestée d'une façon toute spontanée, sera décuplée par l'organisation méthodique. Lorsque cette organisation méthodique sera un fait accompli, non seulement la classe ouvrière, en présence du capitalisme, sera en état de défense, mais elle pourra, ayant ainsi atteint son maximum de puissance, bondir de positions solides. Au lieu de se défendre contre le capitalisme, elle pourra se lancer à l'attaque pour son émancipation totale par la lutte révolutionnaire; ainsi, en France, comme en Russie et comme partout, nous espérons que la révolution sociale remettra entre les mains des travailleurs les destinées du travail et de la production et abattra définitivement les parasites du capitalisme qui préparent la violence contre le prolétariat.

Camarades, c'est la lutte à outrance entre le Capital et le Travail. A la C. G. T. U., nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que les travailleurs doivent rester dans l'expectative. Nous aussi, nous disons : Qui n'est pas avec les ouvriers est contre les ouvriers. Nous saurons rassembler les ouvriers autour de la C. G. T. U. et des organismes

révolutionnaires, préparant et réalisant l'attaque définitive du prolétariat contre le Capital.

Les confusionnistes, qui essaient de se mettre entre l'enclume et le marteau, seront brisés, dispersés, pulvérisés. Mais, nous avons la certitude que la victoire restera au prolétariat qui aura su préparer d'une façon méthodique, les armes de classe qu'il est appelé à employer. Ce n'est pas aujourd'hui peut-être; ce n'est pas demain. Mais l'examen sérieux de la situation mondiale nous prouve que la bataille qui a commencé là-bas, dans la République des Soviets, entre le Capital et le Travail et qui s'est terminée par la victoire de la classe ouvrière, se continuera dans la période que nous allons vivre et se terminera par la victoire totale des travailleurs de tous les pays, contre le capitalisme international. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Nous recevons une communication du camarade Bunet :

La Vie Ouvrière informe les délégués au Congrès confédéral que c'est par erreur que l'Humanité a convoqué la Conférence Nationale de La Vie Ouvrière à « L'Egalitaire ». C'est bien rue Boyer, 23, à « La Pellevilloise », que cette Conférence aura lieu. Le Comité de rédaction compte sur la présence de tous les délégués du Congrès confédéral. La séance commencera à 20 h. 30 très exactement.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Altourville.

ANTOURVILLE. — Camarades, après le rapport que nous avons eu entre les mains et après l'exposé abondant que nous a fait notre camarade Racamond, je n'éprouve pas le besoin de vous faire un discours pour vous démontrer ce qu'est le fascisme, ni de vous dire par quel moyen nous devons lutter contre cet ennemi du prolétariat, contre ce serviteur de la classe capitaliste.

J'avais demandé la parole, pensant que nous serions appelés à nous prononcer sur les conclusions du rapport. Il semble que ces conclusions, bien qu'on nous soumette en dernière heure, après un exposé verbal, une résolution présentant un texte assez circonstancié, soient incomplètes et quelque peu différentes de celles que nous pourrions envisager.

J'éprouve donc, pour des raisons que je développerai lors d'une prochaine discussion, la nécessité d'apporter sur les conclusions du rapport une certaine réticence.

Si j'avais été appelé à adopter les conclusions de ce rapport — je le déclare tout de suite, et cela aura quelque liaison avec un prochain débat — j'aurais été au regret de ne pouvoir voter le premier paragraphe des indications qui nous sont fournies.

Ce premier paragraphe est ainsi conçu : « En se groupant autour d'un Parti communiste fort et au sein d'organisations syndicales puissantes... » Je retiens l'expression « autour d'un Parti communiste ». Certes, je ne suis pas l'adversaire de ce parti, mais le rapporteur a méconnu sur ce point essentiel qu'il ne devait pas y avoir, dans une C.G.T.U., que des éléments du Parti communiste.

Ce qu'il importe, en effet, de ne pas perdre de vue au point de vue confédéral, au point de vue du syndicalisme, au point de vue du fédéralisme, c'est de grouper les travailleurs sur le terrain de la lutte de classes sans distinction de tendances, ni d'opinions philosophiques.

Et comme il ne nous était pas permis, en raison de la majorité existante, de faire la même indication pour tous les partis auxquels différents de nos camarades confédérés peuvent appartenir, j'aurais été d'avis qu'on voulût bien sur ce point du paragraphe de façon que nous ne puissions pas être tentés de penser que la C. G. T. U. et la C. G. T. communiste étaient une seule et même chose.

J'en arrive aux conclusions de la résolution qui vient de nous être lue. Ces conclusions constituent un article très intéressant pour ceux qui n'ont pas la notion du fascisme.

Il semble qu'il manque quelque chose à ces conclusions, bien qu'elles soient très étendues.

C'est ainsi qu'on nous parle d'organisation méthodique sans nous dire en quoi elle consiste. C'est ainsi qu'on nous parle de mise en état de défense des organisations ouvrières contre les organisations fascistes, sans nous indiquer par quels moyens.

Je voudrais qu'on précisât la nécessité d'organiser la solidarité morale et matérielle avec l'armée en rétablissant l'institution du Sou du soldat et du Foyer prolétarien du soldat.

Il faut tenir l'armée entre les mains, le plus possible, moralement et matériellement, en ne se contentant pas seulement de dire aux révolutionnaires : arméz-vous à armes égales, fusil contre fusil, mitrailleuse contre mitrailleuse.

On n'a pas osé dire certaines choses. Nous demandons que l'on revienne au Sou du soldat qui date du Congrès de 1904. Il faut qu'on rappelle aux syndicats l'obligation qui leur est faite de ne pas ignorer que celui qui, momentanément, a quitté le rang du travail n'a pas cessé d'être des leurs, bien qu'il soit devenu soldat; il faut que les syndicats ne perdent pas de vue que le travailleur, en devenant soldat, reste toujours un frère de misère. Il faut que ce camarade soit prévenu contre l'esprit nouveau qui va lui être forgé dans l'armée, il faut que des rapports constants s'établissent entre le soldat et les organisations syndicales, il faut en un mot que l'esprit du soldat reste en communion continuelle avec l'esprit prolétarien, il faut enfin que nous rétablissions l'aide et l'assistance à ce camarade afin qu'il sache que le syndicat est une véritable famille et qu'il n'est pas oublié, quel que soit le lieu où il se trouve.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Dœblé, de l'Union départementale de la Moselle.

DÖBLÉ. — Camarades, si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour faire un discours sur le danger du fascisme.

Notre camarade Racamond nous a suffisamment démontré le devoir de la classe ouvrière en face du danger fasciste.

Ce que je voudrais, c'est appuyer fortement les déclarations qu'il nous a faites. Vous savez que, dans les départements d'Alsace et de

Lorraine, nous avons encore un régime spécial. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'existe pas.

Vous savez aussi que, dans le département de la Moselle, 70 % de travailleurs appartiennent à la main-d'œuvre étrangère. Nous avons constaté que parmi les 200 ou 300.000 Polonais qui nous arrivent avec des contrats, il se trouve toujours un prêtre pour les accompagner.

Ce prêtre se charge, une fois arrivé sur les lieux, de faire le nécessaire parmi les Polonais en créant un groupement soi-disant « société mutuelle » pour la défense des intérêts des camarades polonais. En réalité, cette société n'est rien autre qu'une organisation fasciste.

On a bien soin de faire le nécessaire pour que les camarades polonais ne se rencontrent pas avec les camarades français. Tous les dimanches, on organise des fêtes pour les Polonais où assistent des Castelnaud. Ce sont les autorités françaises qui avancent l'argent pour leur organisation.

Il est facilement compréhensible que ce recrutement fasciste n'a pour but que de combattre la classe ouvrière. Il est donc de notre devoir de combattre ces sociétés polonaises par tous les moyens à notre disposition. Si elles organisent des réunions, des fêtes, il nous faut faire l'impossible pour qu'elles ne puissent avoir lieu. Il faut aussi, et surtout, essayer de grouper quelques camarades qui puissent y assister si elles ont lieu pour que nous sachions ce qui s'y passe.

Les mêmes agissements ont lieu auprès des camarades italiens. Ils n'ont, naturellement, pas le même sens parce que parmi les camarades italiens il y a des éléments qui appartiennent aux organisations révolutionnaires. On rencontre donc parmi eux plus de difficultés pour créer des organisations fascistes. On essaie de le faire cependant, par tous les moyens. Il est donc de notre devoir de nous opposer aussi à ces entreprises par tous les moyens, d'accord en cela avec les organisations révolutionnaires. Nous sommes en plein accord sur ce point avec nos camarades italiens. D'ailleurs, chaque fois qu'une manifestation a été prévue, nous nous y sommes toujours rendus pour l'empêcher.

Il est de notre devoir, camarades, de continuer, et même d'employer pour cela la violence s'il le faut. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Pescheux, des Métaux de Monthermé.

PESCHEUX. — Camarades, je n'ai pas la prétention de retarder les discussions d'une extrême importance qui doivent avoir lieu. Je ne veux qu'essayer d'appuyer simplement, par des faits précis, l'argumentation que vous a présentée Racamond, qui a traité deux questions importantes : le fascisme et la main-d'œuvre étrangère.

L'une des organisations qui m'ont mandaté, le syndicat des Métaux de Monthermé, teste elle aussi que ces deux questions doivent être liées. Je vais vous citer deux faits précis qui ont été portés à ma connaissance tout dernièrement. Vous verrez que non seulement la bourgeoisie essaie d'intensifier la propagande fasciste, mais que la police du bloc des gauches cherche à l'appuyer.

Tout récemment, dans un chantier de la localité, un officier, soi-disant ingénieur, chef de chantier, avait renvoyé un de nos bons camarades français, un parisien. A ce propos il avait même déclaré qu'il ne voulait plus sur son chantier de main-d'œuvre française mais seulement de la main-d'œuvre étrangère.

Vous allez voir que, comme le disait Racamond, il ne faut pas regarder les camarades étrangers — dont ce chantier compte, je dois le dire, une proportion de 70 à 75 % — d'un mauvais œil car bien souvent ils ont plus conscience de leur devoir de classe que nous-mêmes. (*Applaudissements.*)

Le camarade français renvoyé, tous les camarades me demandèrent d'organiser une réunion. Je l'ai fait aussitôt, et, à l'unanimité, les camarades présents décidèrent d'arrêter le travail immédiatement et de ne pas le reprendre tant que la réintégration du camarade renvoyé ne serait pas accordée. Devant le courage et l'énergie de nos camarades, le camarade renvoyé fut réintégré, grâce, surtout, à la pression des camarades étrangers. (*Applaudissements.*)

Ce chef d'équipe, cet ingénieur, était venu dans le chantier mandaté par la direction pour mater les organisations de la région. Il a dû voir qu'il n'avait pas beaucoup de prise sur elles!

Quelque temps après, surgissait un autre incident un peu plus grave. La direction voulait boycotter, pour ainsi dire, le chantier, en diminuant le nombre des ouvriers. Ceux-ci se dressèrent énergiquement contre cette prétention et déclarèrent que si un seul homme était renvoyé, tous partiraient. Ce qui fut fait car plusieurs camarades avaient été congédiés. Le chantier fut déserté à l'unanimité. Il l'est encore actuellement depuis au moins deux mois et demi. Il n'y reste que deux ou trois renards, deux ou trois traîtres à leur classe.

C'est ici que vous allez voir les efforts de propagande faits par la police du Bloc des Gauches.

Dès l'abandon du chantier, le directeur avait téléphoné à la gendarmerie. Les gendarmes, en pareil cas, ne se font pas tirer l'oreille. Par les moyens les plus rapides ils se rendirent sur les lieux. Je m'y suis présenté avec les camarades. Ils les prenaient un à un et leur faisaient ressortir que le syndicalisme n'avait aucune valeur, que les syndicats étaient faits exclusivement pour attirer l'argent des gogos qui était dépensé à des entreprises n'ayant aucune relation avec l'intérêt de la classe ouvrière.

Les camarades ont répondu comme il convenait à ces individus.

Vous voyez donc que non seulement le patronat et ses larbins, mais aussi la police, les flics du Bloc des Gauches, font de la propagande fasciste.

Je reviens sur la parole de Racamond : Il est utile que nous intensifions la propagande auprès de la main-d'œuvre étrangère car si nous n'y prenons pas garde c'est une grave menace pour la classe ouvrière française.

Les camarades étrangers ne demandent qu'à être groupés, mais ayant déjà subi des brimades dans leur pays d'origine, ayant vu certains des leurs frappés et même tués par les larbins des régimes abjects,

des Mussolini ou autres, ils ont une certaine crainte. C'est à nous de leur prouver notre cohésion, de les attirer à nous, de les grouper dans la C. G. T. U.

Nous ne devons plus regarder les ouvriers étrangers d'un mauvais œil, nous devons grouper tous les ouvriers, tous contre l'exploiteur commun: le capitalisme abject et son larbin le fascisme. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Gauthier.

GAUTHIER. — Camarades, sur la question du fascisme est venue se greffer la question de la main-d'œuvre étrangère. Mon intervention est provoquée par les observations de Dœblé et concerne la tactique à employer à l'égard des camarades polonais de sa région. Il est tout naturel que le capitalisme cherche à placer les camarades étrangers sous son influence, c'est au prolétariat français à contrebalancer cette influence, mais il faut de l'adresse dans notre tactique.

Si, comme l'a dit Dœblé, nous nous efforçons de saboter les fêtes organisées pour les camarades polonais, fatalement le curé ou le représentant du régime capitaliste ou l'organisation fasciste exploitera le mécontentement du camarade polonais. « Voyez-vous, leur dira-t-on, nous cherchons à vous amuser, on veut vous faire oublier que vous êtes loin de votre pays, cela ne plaît pas aux ouvriers français, les ouvriers français sont contre vous. »

Il faut, par une tactique adroite, éviter ces frictions entre ouvriers français et ouvriers étrangers, elles n'existent déjà que trop, même lorsqu'on ne les crée pas.

A mon sens le moyen ne serait pas de saboter directement les fêtes des camarades polonais, mais grâce à un noyautage parmi les ouvriers polonais eux-mêmes, de faire saboter ces fêtes par des camarades polonais.

Donc, d'abord tactique de noyautage, tactique adroite, qui permettra de faire saboter les fêtes organisées par le fascisme par les Polonais eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit, Monmousseau demande à donner connaissance d'une communication parvenue au Congrès.

UNE DELEGATION DE L'U. F. S. A.

MONMOUSSEAU. — Camarades, nous sommes saisis d'une lettre de l'Union Fédérative des Syndicats autonomes de France.

L'un des secrétaires, le camarade Verdier, demande au Congrès unitaire de bien vouloir recevoir deux délégués de l'U. F. S. A. Il considère qu'en raison même de notre travail pour l'unité syndicale on agréera cette demande. Il considère même, qu'aux yeux de la classe ouvrière, c'est le seul moyen pour nous de prouver que notre effort pour l'unité n'est pas seulement une manœuvre.

Le Bureau confédéral demande au Congrès de bien vouloir recevoir les deux délégués de l'U.F.S.A. (*Très bien!*)

Bien que cette organisation, qui a tenu ses assises il y a très peu de temps, ne groupe que 17 ou 18 syndicats dans l'ensemble du pays, avec 1.800 à 2.000 syndiqués, d'après le compte rendu publié dans les journaux à l'occasion de son Congrès, nous vous demandons de les recevoir. Pour nous, cela n'a qu'une faible importance. Les camarades viendront s'expliquer, nous leur demandons seulement de limiter comme nous le faisons nous-mêmes leur intervention. Il n'y a là, de notre part, aucune pensée de restriction. En une demi-heure ou quarante minutes, ils auront la possibilité de dire ce qu'ils pensent sur la question de l'unité.

Le Bureau vous demande de fixer l'audition de ces camarades à demain matin.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous demandons qu'on leur accorde une heure.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Une demi-heure chacun.

MONMOUSSEAU. — Nous demandons d'être raisonnable. Il est préférable, au lieu de couper l'audition en deux, que nous accordions une heure à un seul délégué de l'U.F.S.A.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à la camarade Alice Brisset.

LE FASCISME (Suite)

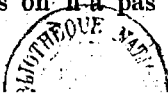
Alice BRISSET. — Camarades, il faut que le Congrès attache une grande importance à la question du fascisme et au rôle que la femme peut y jouer; il ne faut pas que celle-ci serve de rempart au fascisme et pour cela il faut réagir fortement.

La camarade Germaine Goujon nous a expliqué le sentiment des femmes à l'égard de la guerre et si nous savons exploiter ce sentiment pour entraîner les femmes dans le mouvement de la lutte de classe, nous entraînerons par cela même une grande partie des masses féminines dans les rangs des organisations révolutionnaires contre le fascisme.

Les campagnes de notre presse bourgeoisé, le rapport sur le fascisme paru dans *La Vie Syndicale* et l'exposé de Racamond — que je m'excuse de n'avoir pas entendu, mais qui fut certainement très documenté sur la mission historique du fascisme et son rôle — vous ont déjà éclairés.

Nous savons que c'est au moment où la classe bourgeoise se sent menacée dans ses forces vives qu'elle se défend et que le fascisme organise la bataille contre la classe ouvrière.

Sur quoi put-il s'appuyer? On a souligné qu'il peut s'appuyer sur les classes moyennes et une partie du prolétariat — qui joue un rôle politique parce qu'électeur — cette partie des ouvriers qui croient encore aux illusions réformistes, mais on n'a pas souligné suffisamment



que le fascisme peut surtout s'appuyer, au moment où la femme devient un des facteurs les plus importants de la production, sur la partie la plus faible du prolétariat — parce qu'inorganisée — les masses féminines.

Nous savons comment neutraliser les classes moyennes, nous savons que chaque révolutionnaire a une mission à remplir auprès de ses camarades ayant encore des illusions réformistes pour que ceux-ci se débarrassent de leurs chefs social-démocrates.

Il nous faut maintenant, chose très importante, examiner le troisième atout du fascisme : la conquête des femmes.

La question est sérieuse parce que, si nous n'avons pas encore commencé notre travail, les fascistes, eux, ont commencé le leur.

En effet, nous voyons dans la presse bourgeoise que l'on tend de plus en plus à faire aux femmes une petite place dans la vie sociale. On s'adresse à elles en touchant la corde sentimentale ; au nom des mères et des veuves, on leur parle de leurs chers disparus, on leur dit qu'ils ont fait la guerre pour gagner la paix, mais qu'il est dans ce pays des empêcheurs de danser en rond, des gens qui veulent troubler la paix par la Révolution.

Or, nous savons, lorsqu'on montre l'épouvantail de la Révolution à certains hommes, comment cela prend ! Cela ne prend pas toujours, mais demain, devant la menace grandissante, puisque nous sommes décidés à faire de l'action, toute la presse bourgeoise fera appel au sentiment des femmes, à ce sentiment si naturel de la femelle.

Elle leur montrera, à ce moment-là, l'épouvantail de la Révolution. Cela ne prend pas toujours chez les hommes, je le répète, quand on leur dit que la révolution est plus terrible qu'une guerre extérieure, mais cela prend sûrement chez les femmes, qui ont un cerveau non préparé aux questions de politique et aux questions économiques.

Cet hiver dernier, quand les organisations révolutionnaires ont commencé leur campagne contre le fascisme, des tracts ont été distribués dans toute la France où l'on a dénaturé notre action et calomnié les militants, en nous montrant comme des excentriques ou des désaxés.

Il y a aussi un autre point très important à retenir : c'est l'appel des liges civiques de Castelnau et de Millerand qui fut adressé à tous les diocèses de France pour demander à tous les curés de porter cette question de la Révolution devant leurs fidèles.

Or, si la société bourgeoise, depuis des siècles, a laissé la femme dans l'ignorance la plus crasse, elle a confié le soin de son éducation morale à l'Eglise.

Qu'on le veuille ou non, si les hommes sont pour la plupart débarrassés des croyances religieuses, nous savons que l'Eglise a une influence morale sur les femmes.

Lorsque les liges civiques, lorsque Millerand et de Castelnau envoient des ordres pour que dans tous les diocèses de France on parle aux fidèles de la menace d'une révolution, vous comprenez que les fidèles sont pour la plupart des femmes. Vous saisissez quel danger

il y a de laisser les femmes sous l'influence morale de la gent religieuse.

Camarades, il y a autre chose. Lorsque nous avons établi un programme de revendications spéciales aux femmes touchant aux questions des salaires, de la durée du travail, de l'hygiène, des vacances payées de la maternité, *Le Nouveau Siècle*, organe de Castelnaud, a repris immédiatement ce programme et a dit : « Les communistes, les révolutionnaires ont raison. Ils savent toucher les femmes. Mais, attention, il faut soustraire les femmes à l'emprise révolutionnaire. »

Il y a ici des camarades femmes qui ont vécu la grève de Douar-nenez, il aurait été vraiment agréable et plaisant pour le Congrès qu'une de nos camarades bretonnes nous dise que le fascisme était quelque chose de très sérieux, puisqu'elles en avaient senti la menace ! (*Applaudissements.*)

Eh bien ! camarades, si cette question est tout à fait sérieuse, il faut la poser dans chaque syndicat, dans chaque Union régionale. Il faut que dans chaque corporation où travaillent des femmes, même si aucune femme n'est organisée, il faut que nos camarades hommes posent cette question. A l'heure actuelle, il faut rivaliser de vitesse avec nos adversaires. Qui ira le plus vite pour conquérir les masses féminines, de nos ennemis les fascistes ou de nous les révolutionnaires ?

La question ne se pose pas de savoir si c'est facile ou difficile de toucher les femmes, s'il est possible ou impossible de les entraîner. La question est vitale pour nous. Il est bien évident que si vous retourniez dans vos syndicats et dans les usines en disant aux ouvrières : « Le fascisme est là, il faut vous organiser », les femmes ne vous comprendraient pas, parce qu'elles ne savent pas ce que c'est que le fascisme. Mais il vous appartient, par n'importe quels moyens, et les plus simples, de faire la leçon à laquelle les femmes s'initieront, au moins pour que nous puissions les avoir à nous. Parlez-leur de la guerre, de leurs salaires, de la vie chère, d'un petit différend entre un contremaître et une ouvrière. Attirez-les comme vous voudrez, pourvu que vous les ameniez dans les rangs des organisations révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

Au moment de notre campagne sur le fascisme, nous avons lancé le mot d'ordre des Comités d'unité prolétarienne. Eh bien ! camarades, c'est là où il faut amener les femmes. Il faut leur donner, si c'est possible, des postes dans ces Comités. Nous savons aussi que cela paraît quelquefois un épouvantail pour la femme de se syndiquer. On lui a tellement fait peur du syndicat. C'est justement dans ces Comités d'unité prolétarienne que nous devons attirer toute la masse des ouvrières.

Je termine là-dessus. Au moment où la classe ouvrière de France va avoir à mener une action contre la bourgeoisie, au moment où le fascisme sera de plus en plus menaçant, de mieux en mieux organisé, il appartient à tous les révolutionnaires de former une espèce de camp dans lequel nous devons entraîner et garder jalousement tout ce qui appartient à la classe ouvrière pour lutter contre le fascisme. (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Waret, de l'Union locale de Nantes.

WARET. — Je n'ai pas l'intention de vous faire un long discours, mais je crois qu'au moment où l'on aborde la question de la main-d'œuvre étrangère, il est utile que tous les congressistes...

DUDILIEUX. — Mais non, on n'a envisagé la main-d'œuvre étrangère que comme un aspect du fascisme.

WARET. — Je ne viens pas ici pour contredire les camarades qui m'ont précédé à cette tribune. Mais des orateurs ont apporté des précisions sur la façon dont le capitalisme essaye de se servir de cette main-d'œuvre étrangère en la groupant dans des organisations par des fêtes, par toutes sortes de réunions. A ce moment, ces camarades étaient bien obligés d'examiner de quelle façon nous devions à notre tour essayer d'empêcher l'œuvre du capitalisme français qui essaye de se servir de cette main-d'œuvre étrangère pour diminuer les salaires des ouvriers, pour accentuer la division entre les travailleurs de tous les pays.

Voilà comment j'ai compris la question.

J'estime que l'intervention d'un délégué de province est utile dans cette question; car nous avons pu constater en province, tout au moins au centre, que la propagande près de la main-d'œuvre étrangère n'a pas donné tous les résultats que nous devions en obtenir. Nous avons constaté un vice. C'est pourquoi je viens donner ici un conseil aux camarades qui sont chargés de grouper les ouvriers étrangers; je crois qu'il n'est pas inutile de donner cette précision.

Dans notre propagande près des camarades étrangers, à Nantes, nous avons constaté que, chaque fois que nous voulions nous servir d'un camarade étranger parlant plusieurs langues ou capable de se faire comprendre de ses camarades, immédiatement la répression s'abattait sur lui. Nous avons vu, par exemple, notre camarade Semilianich qui, depuis onze ans, était en France, qui travaillait depuis quatre ans dans la même usine à Nantes, et qui nous a servi d'interprète, être immédiatement expulsé et reconduit à la frontière. Depuis, nous avons essayé d'avoir d'autres camarades. Mais nous avons toujours constaté que, dès qu'un camarade se rendait à la Bourse du Travail de Nantes pour essayer de servir d'agent de liaison ou d'interprète entre les camarades étrangers et les camarades français, il était immédiatement suivi et menacé d'expulsion.

Voilà ce qui nous amène à dire qu'il y a un vice d'organisation dans notre propagande et qu'il va falloir rechercher un moyen qui nous permette de faire notre propagande parmi les travailleurs étrangers.

La question est sérieuse. Si nous continuons à piétiner, c'est parce que la bourgeoisie a été assez adroite pour grouper les étrangers dans des organisations fascistes. Je propose aux congressistes de décentraliser, si je puis m'exprimer ainsi, la propagande près des ouvriers étrangers. Trop souvent, lorsque des camarades étrangers se présentent dans une Bourse du Travail, il n'y a pas de camarade qui puisse leur répondre; ils ne peuvent pas toujours se faire comprendre. Pour parer à cela, je suis obligé de reprendre une initiative bourgeoise.

Pendant la guerre de 1914, au moment où la bourgeoisie française a eu besoin des autres nations pour continuer sa guerre, rappelez-vous que nous avons vu les Américains, par exemple, arriver en France, non pas les mains vides, mais avec de petits vocabulaires au moyen desquels ils pouvaient se faire comprendre. Ce que les bourgeois ont fait, j'estime que les travailleurs peuvent le faire également.

Je ne demande pas une grammaire; il n'est pas permis à tous les militants, pris par leur tâche quotidienne, d'apprendre toutes les langues. Mais je propose au Congrès que l'on cherche à établir un vocabulaire où les phrases et dialogues couramment usités dans la vie ouvrière, dans la vie syndicale se trouveraient traduites, donnant ainsi aux militants de province la possibilité de parler avec nos camarades étrangers. Il y aurait, dans ce vocabulaire, les phrases écrites dans toutes les langues, avec la traduction en français; lorsqu'un camarade étranger se présenterait, nous pourrions le comprendre et cela serait plus sûr que d'avoir un interprète comme nous en avons eu un à Nantes, qui était un agent de la bourgeoisie, un fic. Nous pourrions ainsi nous faire comprendre de nos camarades étrangers sans être obligés de recourir aux services d'un camarade interprète qui sera immédiatement expulsé s'il n'est pas un agent de la bourgeoisie.

Voilà la proposition que j'avais à faire. Je vais terminer; mais, avant de quitter la tribune, j'ai encore un point à signaler.

Une grosse question se pose. La bourgeoisie a été assez adroite, dans sa presse pourrie, pour créer contre les ouvriers étrangers un certain état d'esprit.

A tous les camarades congressistes, à tous ceux qui, pour des raisons de tendance, resteraient neutres, qui, depuis trop longtemps, n'ont pas participé au développement de la presse ouvrière, celle qui existe déjà, qui est sérieuse et qui est lue par beaucoup d'ouvriers, je dis que la neutralité est finie. Depuis l'attaque bourgeoise, placés dans l'état de légitime défense, nous ne devons plus rester neutres. Tous les organes ouvriers, *L'Humanité*, *La Vie ouvrière*, tous ceux qui sont suffisamment développés déjà doivent, pour ne pas nous demander un trop gros effort, être lus par tous les travailleurs. Nous devons faire une propagande acharnée pour que, bientôt, les organes ouvriers puissent lutter contre les organes bourgeois, rivaliser avec eux et détruire leurs mensonges. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Orsini, victime de la police fasciste à Marseille.

ORSINI. — Camarades, Racamond a analysé d'une façon concrète le développement du fascisme sur le plan national. Quant à moi, j'estime — et les délégués qui se sont succédé à cette tribune voudront bien m'excuser — que le fascisme n'a pas un caractère particulier sur le terrain local. Le fascisme se déploie sur le terrain national et international. Si chaque délégué devait apporter à cette tribune la description du caractère particulier du développement du fascisme dans sa localité, nous en aurions pour toute la journée.

En ce qui me concerne, s'il me fallait examiner et analyser ici le développement du fascisme dans les Bouches-du-Rhône, où nous avons une situation particulière — le patronat congestionnant systématiquement le marché du travail, à tel point que, quotidiennement, des bagarres se produisent entre étrangers, Arméniens et Algériens musulmans — j'en aurais pour longtemps.

J'estime que le Congrès, après les explications de notre camarade Racamond et les explications particulières des camarades qui sont intervenus à cette tribune, doit se prononcer sur la résolution et déterminer une propagande, une éducation donnant une suite adéquate à cette résolution. (*Applaudissements.*)

GODONNÈCHE. — Camarades, je ne serai pas long ; d'abord, je suis fatigué ; ensuite, la plupart d'entre vous sont certainement au courant de la polémique que j'ai soutenue au sujet du fascisme.

Je ne veux pas reprendre ici les arguments que j'ai déjà apportés. Mais, si je n'étais pas intervenu, beaucoup auraient peut-être interprété mon abstention comme un « dégonflage ». Or, je n'ai pas l'habitude de me trouver dans les rangs des dégonfleurs.

J'ai soutenu, et je soutiens encore aujourd'hui la thèse suivante : dans certains milieux, même dans notre milieu syndical, on a dénoncé le fascisme là où il n'était pas, et on ne l'a pas vu ni dénoncé là où il était. C'est encore mon opinion.

Aujourd'hui, je veux tout de même marquer un point. Au dernier C.C.N., notre camarade Racamond a présenté un rapport ; ce rapport était bien fait, bien établi ; j'ai applaudi à ses conclusions ; le Livre a voté ces conclusions, car le Livre est toujours partisan du renforcement de nos organisations syndicales contre l'oppression patronale et gouvernementale et il est toujours partisan de l'armement du prolétariat. Dans ce rapport, présenté par Racamond, on disait qu'il fallait nous prémunir contre la menace fasciste, alors que notre presse ouvrière dénonçait le fascisme et le voyait partout, même et surtout là où il n'était pas.

Aujourd'hui je constate que, dans le rapport qui nous est présenté et alors que notre presse ouvrière n'est plus remplie d'articles relatifs aux menaces fascistes et aux manifestations fascistes, je constate, dis-je, qu'on y trouve cette déclaration : il ne faut pas dire que le fascisme vient ou va venir, il faut dire que le fascisme est là parce que la faillite de l'Etat bourgeois est là, parce que les difficultés sont là et que le fascisme fait partie de sa stratégie de classe.

Je constate que mon camarade Racamond, si je m'en rapporte à ce passage de son rapport, commencerait à sentir le roussi s'il s'était maintenu sur sa position du C.C.N. où il disait : le fascisme n'est pas là.

Pour conclure et pour appuyer les paroles de notre camarade Monmousseau au début du Congrès, nous sommes d'accord avec la majorité confédérale dans les grandes lignes. C'est peut-être malheureux pour certains...

UN DÉLÉGUÉ. — Malgré tout, c'est heureux.

GODONNÈCHE. — Mais nous nous réservons le droit de ne pas être toujours d'accord et de critiquer la façon dont certains mots d'ordre sont donnés et développés, et je ferai pour conclure cette observation.

UN DÉLÉGUÉ. — Proposition.

GODONNÈCHE. — Proposition, si vous voulez. Quand j'étudie une question, je n'envisage pas le côté théorique, mais en ouvrier qui est sorti à douze ans et demi de l'école primaire, je considère le côté pratique.

Je constate qu'en dénonçant le fascisme là où il n'était pas, on a oublié de le dénoncer là où il se trouvait, là où il se manifestait dans le mouvement ouvrier.

Sans doute ne se manifeste-t-il pas d'une façon brutale, mais d'une façon tactique, diplomatique, stratégique.

On parle souvent dans nos milieux de stratégie de classe. Or, il nous faut surveiller la stratégie de la classe adverse.

J'estime qu'à l'occasion de ce magnifique mouvement de la Banque qui se déroule, la bourgeoisie a fait preuve véritablement de stratégie de classe et que nous avons trop oublié de signaler ce fait dans nos organes.

C'est dans certaines manifestations des dirigeants de syndicats catholiques lançant leurs troupes dans le mouvement, dans certaines manifestations des dirigeants religieux comme le cardinal Amette qu'il faut voir le danger fasciste véritable, qui ne se manifeste pas violemment contre nous à l'occasion du mouvement de la Banque, mais qui se présente malgré tout comme un mouvement enveloppant autour des masses ouvrières non organisées et même organisées. Ce danger nous apparaît comme beaucoup plus dangereux que les coups de pétards qui peuvent être tirés à droite et à gauche dans les manifestations électorales.

LE PRÉSIDENT. — Après les différentes interventions, la parole est au camarade Racamond.

RACAMOND. — Je répondrai assez rapidement, parce qu'en somme, les critiques apportées au rapport n'ont pas été bien nombreuses.

En ce qui concerne les objections apportées par notre camarade Antourville à propos du Sou du Soldat, je répondrai qu'il ne s'agit pas là d'un organisme spécifiquement confédéral. Il existe encore dans la plupart des organisations syndicales, il est pratiqué par certaines Fédérations, mais nous acceptons volontiers sa suggestion d'en recommander le développement.

Notre camarade Doebel n'a pas voulu dire, quand il a parlé de violences contre les organisations fascistes étrangères, qu'il s'agissait de violences contre la main-d'œuvre étrangère. C'est lui qui me prie de préciser sa pensée devant le Congrès.

Notre camarade Waret va tout de suite avoir satisfaction, car dans notre projet d'organisation de la main-d'œuvre étrangère, nous avons prévu l'édition des vocabulaires qu'il a demandés, ce qui prouve que nous avons le même souci.

Au camarade Godonnèche, je dois dire que, même s'il n'était pas intervenu, il ne me serait jamais venu à l'esprit de penser qu'il était un dégonfleur. Godonnèche, comme d'habitude, nous déclare : nous ne nions pas la présence du fascisme, nous affirmons simplement que le Bureau confédéral n'a pas situé le fascisme là où il se trouve.

Camarades, Godonnèche prétend que le fascisme tel que nous le comprenons par la faillite virtuellement existante de l'Etat, par le déséquilibre financier, ne doit pas être simplement conçu par la seule présence de la bourgeoisie. Si Godonnèche avait entendu mon rapport ce matin, alors qu'il est arrivé juste comme je venais de le terminer...

GODONNÈCHE. — J'étais à une réunion.

RACAMOND. — Je ne le conteste pas. Je sais que notre camarade était à un travail sérieux. En tout cas, s'il avait entendu mon rapport, il aurait compris que ce n'est pas la seule présence de la bourgeoisie qui peut justifier le fascisme, parce que nous avons soutenu que c'était, avant la guerre, en période normale, une impossibilité historique de développement du fascisme. Et cependant la bourgeoisie était là.

Maintenant, camarades, je pourrais dire à Godonnèche que l'expérience des autres pays doit nous servir, et que quelques-uns de ceux qui ont vécu lors de l'apparition du fascisme en Allemagne répondaient à Godonnèche, alors qu'il menait campagne contre nous, qu'il était dans l'erreur la plus complète. La minorité du Livre allemande, minorité révolutionnaire, répondait à Godonnèche, dans le journal corporatif, *Bloc Graphique*, si je ne me trompe, que le développement du fascisme en Allemagne s'était opéré de la même façon qu'il se présente actuellement en France, façon qui a été déterminée par la C.G.T.U.

Nous estimons que lorsqu'on veut examiner une situation, l'avis précieux de ceux qui l'ont vécue est tout à fait intéressant. Aussi, entre l'appréciation de Godonnèche et celle de ses contradicteurs allemands qui ont vécu le fascisme, nous nous rangeons immédiatement à côté de ces derniers et nous sommes tout à fait heureux de nous trouver en complet accord avec eux.

Quant à ce qui concerne la grève des banques, manifestation magnifique de front unique, nous estimons, Godonnèche, qu'à l'heure actuelle, au moment où le conflit bat son plein, la C.G.T.U., même si elle voit — car elle n'a pas des lunettes en bois — les manœuvres des uns et des autres, a le devoir, entendez-vous bien ? de laisser le mouvement se dérouler normalement (*Applaudissements.*) se réservant d'en tirer les conclusions lorsque les camarades de la Banque auront remporté la victoire. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons lu la lettre du cardinal Dubois et nous regrettons, je le dis en terminant, avant de vous inviter à voter la résolution, que notre ami Godonnèche se soit amusé à aller déterrer le cardinal Amette, mort depuis longtemps, pour défendre son point de vue sur le fascisme. (*Nouveaux applaudissements.*)

VOTE SUR LA RESOLUTION CONTRE LE FASCISME

LE PRÉSIDENT. — Après les différentes interventions sur le fascisme, je vais mettre aux voix la résolution du Bureau confédéral.

(La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.) (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Camarades, en raison de l'heure déjà avancée, nous sommes d'avis de clore cette séance...

QUELQUES MEMBRES. — Pas encore. Nous nous sommes entendus avec les restaurants pour l'heure.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Poussel, de la Commission des mandats.

VOTE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

POUSSEL. — Camarades, depuis hier soir, un certain nombre de nouveaux mandats nous sont encore parvenus, ce qui en porte le chiffre à 1.551; dont 1.481 pour les Syndicats, 21 pour les Fédérations, 44 pour les Unions départementales et 5 pour les Unions locaux.

Votre Commission des mandats a décidé et vous propose de ne plus ratifier, au delà de la journée d'aujourd'hui, les mandats qui pourraient encore être présentés. Nous vous demandons donc de les admettre jusqu'à ce soir.

J'ai dit hier qu'il n'y avait pas de mandats contestés, mais seulement quelques-uns auxquels manquaient le timbre ou de l'Union départementale ou de la Fédération. Ces mandats ont été régularisés et des accords sont intervenus sur le règlement des droits d'adhésion non perçus.

VOIX NOMBREUSES. — Combien y a-t-il de délégués?

POUSSEL. — 801. *(Applaudissements.)*

LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole?... Je mets aux voix le rapport de la Commission de vérification des mandats.

(Le rapport, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

DUDILIEUX. — Certains délégués dont la Commission a examiné les mandats n'ont pas encore retiré leur carte. Il peut se faire qu'ils aient été au dernier moment empêchés d'assister au Congrès et se soient fait remplacer par un suppléant. Pour pallier à l'inconvénient qui résulterait du fait qu'un suppléant n'aurait pas été désigné, je vais donner connaissance des cartes qui n'ont pas été retirées afin que les Fédérations intéressées puissent faire le nécessaire en vue d'assurer la représentation des syndicats dont les délégués sont absents.

(Est communiquée la liste des délégués n'ayant pas retiré leur carte au contrôle.)

DESIGNATION DES COMMISSIONS

DUDILIEUX. — Je vais donner connaissance au Congrès de la liste des diverses Commissions. Elle a été établie à l'aide des inscriptions qui sont parvenues au Bureau ce matin.

Il est entendu, comme nous l'avons indiqué au début de cette séance, que les modifications aux statuts, les Comités d'unité prolétarienne et les Comités d'usine feront l'objet d'un débat public.

Les rapporteurs sont, pour les modifications aux statuts : *Raynaud*; pour les Comités d'unité prolétarienne et les Comités d'usine : *Monmousseau*.

LISTE DES COMMISSIONS AVEC LE LIEU ET L'HEURE DE LEUR REUNION

COMMISSION N° 1

Stratégie des grèves

Salle : Bureau Fédération des Métaux, 8 h. 30.

Rapporteur : **RABATÉ**.

Membres : **Monnet** (Roubaix); **Maure** (Eclairage); **Fréchet** (Charpentiers Lyon); **Richetta** (Textile); **Deredempt** (Menuisiers Lyon); **Prot** (Cheminots de Longueau); **Kirsch** (Sous-Sol); **Delarue** (Produits chimiques Petit-Quevilly); **Pérol** (U. D. Puy-de-Dôme); **Teulade**, **Vésine** (Bâtiment).

COMMISSION N° 2

Organisation de la solidarité

Salle : Bureau C.G.T.U., 8 heures 30.

Rapporteur : **DUDILIEUX**.

Membres : **Vandewatyne** (Textile); **Pierre Fresser** (Métro N.-S.); **Stiévenard** (Cheminots Somain); **Bastion** (Sous-Sol); **Nespoulous** (Cochers-Chauffeurs); **Leboursier** (T.C.R.P.); **Devic** (Ameublement Nay); **Varin** (Produits chimiques Le Havre); **Forceau** (Bâtiment); **Bourquard** (Impression-Typo), **Declercq**.

COMMISSION N° 3

M.-O. E. et mouvement colonial

Salle : Tapis-Vert, 8 heures 30.

Rapporteurs : **RACAMOND** et le Secrétaire du Bureau de la M.-O.E.

Membres : **Hercllet** (Textile); **Tinette** (U.D. M.-et-M.); **Goutier** (P. T. T. Algérie); **Chanfray** (Teinturiers Lyon); **Giuge** (P. T. T.

Cannes); Blanc (Bâtiment Nice); Dupilet, Evesque (Sous-Sol); Pierre Besse, Elie Batot, Nolibois, Lavezzi, Dubreuil (Bâtiment); Caulaz (Mineurs B.-du-R.); Bonnet (U.D. B.-du-R.); Madeleine Devernay.

COMMISSION N° 4

Huit heures — Semaine anglaise — Congés payés

Salle : Bureau Conseil judiciaire, 8 heures 30.

Rapporteurs : BERRAR, MATTON.

Membres : Becquart (U. D. Nord); Voisin (Peintres Seine); Hugues (Monteurs-Electriciens Lyon); Revol (U.D. Rhône); Catelas (Cheminots Amiens); Arnaud (Sous-Sol); Claveri, Juillard (Bâtiment); Ravaz (Cuirs et Peaux); Charin, Mailloux (Employés Commerce).

COMMISSION N° 5

Les salaires

Salle : Bureau des Cheminots, 10 heures 30.

Rapporteurs : MIDOL, RABATÉ.

Membres : Vandewatyne (Textile); Jacquet, Varagne (Cheminots); Petraman (Cheminots Paris-Nord); Michel (Sous-Sol); Voisin (Bâtiment); Gibaut (Cuirs et Peaux); Grandel (P.T.T. Seine); Bonté.

COMMISSION N° 6

Le chômage

Salle : Bureau Alimentation, 8 heures 30.

Rapporteur : SIMONIN.

Membres : Charles Rouillot (Céramique); Porreye (U.D. Nord); Brout, Martin (Bâtiment); Gaillard (Cuirs et Peaux); Cornette.

COMMISSION N° 7

Impôt sur les salaires

Salle : Bureau Union R.P., 8 heures 30.

Rapporteur : RAYNAUD.

Membres : Jules André (Cochers-Chauffeurs Seine); Place (Cheminots Arras); Nolibois (Bâtiment).

COMMISSION N° 8

Assurances sociales

Salle : Bureau Fédération Textile, 8 heures 30.

Rapporteur : PIÉTRI.

Membres : Doebélé (U.D. Moselle); Marthe Noguès (Tabacs Bordeaux); Albiat (U.D. Corrèze); Moniez (Sous-Sol); Hostyn (Bâtiment).

COMMISSION N° 9
Réorganisation des Unions

Salle : Bureau C.G.T.U., 10 heures 30.

Rapporteur : DUDILIEUX.

Membres : Revol (U.D. Rhône); Bultez (Cheminots Douai); Morival, Tournier (Sous-Sol); Méric (Vanniers Paris); Dupuy (U.D. Somme); Deleau (U.D. Sarthe); Chambon (Métaux Lyon).

DUDILIEUX. — Pour l'intervention des congrès, il n'y a pas de membres affectés à la Commission. Nous pensons que le rapport pourra être adopté par le Congrès sans qu'il soit besoin qu'une Commission soit désignée sur cette question.

Il restera, après le travail qui sera fait par ces Commissions et les débats qui auront lieu devant le Congrès, à nommer ensuite la Commission des candidatures pour le renouvellement du Bureau et de la Commission exécutive, il faudra ratifier la désignation du secrétariat féminin et de la Commission féminine et procéder au renouvellement de la Commission de Contrôle.

Les camarades qui font partie des Commissions doivent être exacts aux rendez-vous qui leur sont fixés.

UN CAMARADE DU BATIMENT. — Il y a des camarades qui font partie de deux Commissions. Ne serait-il pas possible de ne les affecter qu'à une seule?

DUDILIEUX. — J'ai fait moi-même la composition des Commissions d'après les inscriptions et indications qui sont parvenues au Bureau. Les heures de réunions des Commissions dont les rapporteurs doivent se dédoubler permettront aux camarades d'assister aux réunions des deux Commissions, au cas où ils en feraient partie.

Il est entendu que la réunion des Commissions, demain matin, n'empêchera nullement la séance publique du Congrès qui poursuivra ses travaux.

ANDRÉ (Jules). — Ne serait-il pas préférable que ce soient les Commissions elles-mêmes qui désignent leur rapporteur? Elles pourraient ainsi désigner le camarade qui leur apparaîtra comme le plus documenté sur la question qu'elles ont à traiter.

DUDILIEUX. — Les rapporteurs que je vous ai désignés sont ceux qui ont été chargés par la C.E. confédérale d'élaborer les rapports sur lesquels les Commissions auront à discuter. Cela n'implique nullement que le rapporteur de la C.E., qui doit surtout documenter la Commission, devra être nécessairement le rapporteur de la Commission devant le Congrès.

Les diverses Commissions seront libres, si elles le jugent à propos, de confier le rapport à un autre camarade choisi dans leur sein.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Revol.

REVOL. — Je veux répondre à un camarade qui a protesté, tout à l'heure, contre le fait qu'il y a des camarades qui font partie de deux Commissions. Pour moi, c'est sur ma demande si je suis dans cette situation, parce que j'ai des propositions à présenter devant deux Commissions sur deux questions différentes.

Il ne faut pas croire qu'il puisse se faire une cuisine quelconque, puisque c'est en définitive le Congrès qui sera appelé à prendre position en votant sur le rapport des Commissions. (*Applaudissements.*)

Un camarade demande à être ajouté aux membres de la Commission de réorganisation des Unions, le camarade Chambon, du Syndicat des Métaux du Rhône, et j'appuie sa proposition. (*Approbatton.*)

PORREYE. — Je ne crois pas possible de tenir une séance publique demain matin. En effet, il y a peut-être plus de 150 délégués qui font partie de commissions et auxquels on ne peut pas interdire de participer, de ce fait, aux débats publics. (*Mouvements divers.*)

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la composition des différentes Commissions telle qu'elle a été proposée par le camarade Dudilieux.

PLUSIEURS VOIX. — Avec l'adjonction du camarade Chambon.

LE PRÉSIDENT. — Avec l'adjonction de Chambon. (*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*)

La séance de cet après-midi aura lieu à deux heures précises.

La séance est levée à midi 25.



DEUXIÈME JOURNÉE*Jeudi 27 Août (Après-midi)*

La séance est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de VADECARD.

RAPPEL A L'ORDRE

LE PRÉSIDENT. — Certains délégués se sont plaints de ce qu'on leur réclame leur carte à l'entrée de la salle. Le Bureau confédéral estime que c'est un moyen de contrôle nécessaire et je n'insiste pas sur cette question.

Il nous est parvenu la résolution suivante :

Constatant que l'heure d'ouverture des séances du Congrès n'est pas respectée avec toute la discipline qui convient, nous proposons qu'une amende de deux francs au bénéfice des camarades en grève soit imposée à tout délégué en retard. (Mouvements divers.)

Vous conviendrez qu'il est regrettable que l'on fixe une heure pour l'ouverture de la séance et que les camarades ne soient pas présents. Il manque de nombreux délégués.

CHAUVEL. — Cette mesure rigide est inacceptable pour certains délégués, principalement pour la région parisienne. Les secrétaires de Fédérations et d'Unions départementales qui n'ont que voix consultative ont une besogne administrative qu'ils doivent accomplir ailleurs.

UN DÉLÉGUÉ. — Certains délégués, après la séance du matin, sont obligés de faire une demi-heure de chemin pour trouver à déjeuner. On ne peut donc leur imposer une amende. D'ailleurs, à 2 heures, tous les délégués étaient en retard. Il faudrait alors exiger l'amende de tout le monde.

LE PRÉSIDENT. — Nous abandonnons la résolution, mais nous demandons que les congressistes décident de verser une pièce de cent sous pour nos camarades en grève.

DUBILIEUX. — Nous ne sommes tout de même pas ici pour nous amuser avec des boutades. Il y a des délégués qui peuvent justifier leur retard et le système des amendes est impraticable.

UN DÉLÉGUÉ. — Périné!

DUBILIEUX. — Il ne faut pas employer la forme d'une amende détournée, mais dire clairement que pour la grève des banques qui motive un effort de solidarité, nous demandons à tous les délégués de s'engager, pour donner l'exemple à la classe ouvrière, à s'imposer d'une pièce de cent sous en faveur de nos camarades grévistes.

GAYE. — Je souscris à la pensée qui a inspiré la motion déposée. En effet, les camarades oublient trop souvent que lorsqu'ils sont à l'usine ou au bureau, ils rentrent à l'heure obligatoirement. Ils devraient s'inspirer ici de leur vie normale et arriver à l'heure fixée.

Je souscris aussi à la proposition de Dudilieux, mais il n'y a pas que les camarades des banques en grève. Je demande donc que le produit de cette collecte — ceux qui ne peuvent pas verser 5 francs ne donneront que 2 francs — soit affecté aux grèves en cours.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est du marchandage.

LE PRÉSIDENT. — Nous pensons que l'intervention de Dudilieux allait remettre les choses au point. (*Mouvements divers : Non! Non!*) Certains camarades ont déjà apporté des justifications de leur retard; il n'y a pas de raison pour que tous les camarades puissent en faire autant. Quoi qu'il en soit, nous demandons qu'on abandonne la question.

DAVID. — Je ne comprends pas que l'on fasse de la démagogie dans de pareilles conditions. Au Congrès confédéré, on a décidé de verser 10 francs pour les banques, et dans les mêmes conditions que ce que l'on nous demande maintenant. C'est un appel très justifié, mais il est déguisé.

Les congressistes verseront ce qu'ils veulent pour les camarades en grève; qu'on fasse une collecte, mais alors, qu'on supprimé celles qui se font à la porte. Notre conscience nous indique à tous ce que nous devons faire; si nous devons verser, nous verserons; mais qu'on ne nous sollicite pas à chaque instant.

(*Bruit. — La clôture!*)

NILÈS. — Nous trouvons anormal qu'à chaque Congrès des questions pareilles se posent.

Quant à moi, j'estime, comme le disait ce matin notre camarade Racamond, que les camarades devraient avoir à cœur d'être présents à l'heure. Nous comprenons aussi que des camarades, pour des raisons multiples, ne puissent pas être présents. Mais je demande au Congrès de se prononcer sur la proposition suivante :

Le Bureau confédéral et la C. E. devront rechercher le meilleur moyen pratique pour qu'au prochain Congrès confédéral on ne perde pas de temps à discuter sur des amendes ou autres sanctions et qu'on veille à ce que les délégués soient présents à l'heure fixée pour les séances.

(*Bruit. — A l'ordre du jour!*)

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une motion d'ordre :

Le Congrès, prenant acte des diverses déclarations, considère l'incident des amendes clos et décide de faire, à la sortie, une collecte pour les camarades des banques en grève.

VOIX NOMBREUSES. — Pour les grèves en cours ! Il n'y a pas que les banques en grève.

LE PRÉSIDENT. — Nous remplaçons les mots « grève des banques » par « grève en cours ».

Je mets aux voix la proposition.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande la parole.

LE PRÉSIDENT. — Vous sabotez le Congrès !

PLUSIEURS VOIX. — Non !

LE PRÉSIDENT. — Nous abandonnons la question. Je mets aux voix la proposition suivante :

Le Congrès décide de passer à l'ordre du jour.

(La proposition est adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Par conséquent, nous passons à l'ordre du jour et nous abordons la question de la stratégie des grèves, dont le rapporteur est le camarade Rabaté, des Métaux.

Avant de donner la parole au rapporteur, Monmousseau doit donner quelques explications sur l'ordre du jour.

MONMOUSSEAU. — Normalement, c'est la question de l'unité qui devrait venir en discussion. Mais, pour discuter de l'unité, il est indispensable de tenir compte des discussions et des votes qui ont lieu au Congrès confédéré. A l'heure actuelle, nous savons que des décisions sont sur le point d'être prises au sujet des propositions faites par la C. G. T. U. au Congrès des syndicats confédérés.

Nous proposons au Congrès des syndicats unitaires de bien vouloir patienter et, pour discuter la question de l'unité en temps opportun d'une façon claire, précise, de bien vouloir passer tout de suite à la discussion sur la stratégie des grèves. Nous prendrons la question de l'unité demain.

RICETTA. — Il y a une Commission pour la stratégie des grèves.

MONMOUSSEAU. — C'est évident, il y a des commissions pour presque toutes les questions. Mais, est-ce à dire que nous devons suspendre les travaux du Congrès parce que nous ne voulons discuter aucune des questions pour lesquelles des commissions ont été nommées ? S'il en était ainsi, notre Congrès tournerait à vide.

Pour la question de la stratégie des grèves, nous vous proposons d'ouvrir le large débat immédiatement. La Commission, chargée de cette question, se réunira ce soir pour prendre des résolutions conformes à la discussion au sein du Congrès. (*Approbaton.*)

LA STRATEGIE DES GREVES

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Rabaté.

RABATÉ. — D'accord avec le Bureau confédéral, je pense que, sur la question de la stratégie des grèves, il n'est guère possible de se contenter d'une discussion en Commission, puis d'un rapport au Congrès et de demander ensuite une sanction du Congrès. Cette importante question qui, pour la première fois, arrive devant les assises du mouvement syndical français, alors qu'elle aurait dû être portée depuis longtemps déjà à l'ordre du jour de tous les Congrès, doit faire maintenant l'objet d'un très large débat public.

Puis, tenant compte des observations des camarades qui ont déjà l'expérience des grèves, nous avons pensé qu'une Commission pourrait élaborer sur la stratégie des grèves une résolution concrétisant de la façon la plus complète les tâches du mouvement syndical, aux divers degrés de l'organisation.

Il y a deux ans, à une réunion du Conseil central de l'Internationale Syndicale Rouge, on a parlé de la stratégie des grèves. Jus- qu'alors, on avait fait des grèves dans les divers pays; les militants des organisations avaient acquis une certaine expérience des grèves; mais cette expérience ne s'était pas vulgarisée. Il n'y avait pas eu, à proprement parler, une étude de la grève, de ses causes, de son développement, des moyens à employer pour arriver au triomphe ou tout au moins au meilleur résultat possible des grèves.

Au Conseil central de l'I.S.R., il fut décidé de renvoyer, aux fins d'étude, la question devant les diverses sections nationales, puis d'en discuter au III^e Congrès.

C'est ce qui fut fait. Le III^e Congrès de l'I.S.R. consacra une importante partie de ses séances à l'étude de la stratégie des grèves. Je dis bien à l'étude, car, s'il est une question qui ne peut pas être résolue immédiatement par un Congrès, tant national qu'international, c'est bien celle des moyens à employer pour faire aboutir une grève.

Mais tout de même, la principale des conditions à remplir pour qu'un mouvement revendicatif puisse avoir une issue favorable, c'est la rupture nette et définitive avec les anciennes méthodes anarchiques de conduite des grèves.

Il est inadmissible que les auteurs d'un mouvement de revendications, aboutissant à une grève se déclanchant dans une industrie ou dans une localité, n'apportent pas leur point de vue, leur expérience, pour la marche d'un même conflit dans une autre industrie ou une autre localité et qu'ils puissent refuser l'expérience des autres.

Nous pensons au contraire que s'il est vrai que le prolétariat doit s'attacher à faire bloc pour s'opposer à la bourgeoisie, il n'est pas moins vrai que, dans le prolétariat, il ne doit pas y avoir, dans la lutte contre la bourgeoisie, de cloisons étanches et de divisions.

La première conséquence de ce qui précède, c'est la nécessité pour

le mouvement du prolétariat tout entier d'en finir avec ce soi-disant fédéralisme qui, paraît-il, était l'originalité du syndicalisme français jusqu'à ce jour, pour comprendre enfin qu'un patronat uni, obéissant à une direction qu'il s'est donnée lui-même, qui sait lancer ses mots d'ordre en les expliquant, qui sait se faire écouter par la totalité des patrons réunis dans le pays, possède une force que le mouvement ouvrier, sous peine d'être continuellement battu, se doit d'avoir lui aussi. Il doit lui aussi s'attacher à une direction qu'il peut se donner à tous les étages de la hiérarchie syndicale, il se doit d'avoir une direction qui dirige, d'en finir avec les cloisons étanches entre les différentes Fédérations d'industrie, entre les différentes Unions départementales ou locales. Il se doit d'en finir absolument avec ces principes soi-disant sacro-saints d'autonomie fédérale, départementale ou syndicale vis-à-vis des organismes centraux pour enfin se ranger sous une direction centralisée capable de prendre position dans un mouvement, capable d'apporter dans un mouvement des directives qui sont le résultat de la somme d'expérience particulière des diverses organisations syndicales, locales ou industrielles.

Pouvons-nous aujourd'hui affirmer que cet important problème est résolu?

Certes, depuis le Congrès de Saint-Etienne, nous avons fait dans le sens de la centralisation beaucoup de progrès. Malgré tout, le système que je dénonçais tout à l'heure, le système des cloisons étanches, subsiste encore. C'est une tradition vieille de quelques dizaines d'années. C'est une tradition dont il faut se débarrasser, mais nous savons bien que nous nous en débarrasserons.

Il est un fait qu'encore aujourd'hui les camarades du textile — je ne parle pas des militants placés à la tête de la Fédération du Textile qui, eux, par leur rôle dans les organismes de la C.G.T.U., connaissent mieux le mouvement, mais en général des petits militants du Textile, régionaux ou locaux — les camarades du Textile, dis-je, ignorent d'une façon totale ce qui se passe dans la Métallurgie, quelles sont les conditions de lutte et comment les grèves de la métallurgie sont dirigées.

Il en est de même d'ailleurs pour les métallurgistes à l'égard du Textile, et nous pourrions prendre, en dehors de ces corporations industrielles, des corporations de fonctionnaires, telles que les Cheminots, les P.T.T., dont les revendications, dont la marche, dont la tactique, dont la stratégie sont parfaitement inconnues des camarades des autres corporations.

C'est là un très gros problème qu'il nous faudra résoudre si nous voulons pouvoir discuter avec quelques chances d'aboutir à un résultat sur la stratégie des grèves en général.

Dans le rapport fourni par notre camarade Losowsky à l'I.S.R., nous pouvons retrancher en matière de stratégie des grèves les directives générales, les caractéristiques générales de la lutte de classes et des devoirs des organisations prolétariennes.

Losowsky a défini les diverses formes de l'activité des syndicats

en matière de lutte contre le patronat en les divisant en quatre parties distinctes : tout d'abord le programme, soit la disparition du patronat et du salariat par la dictature du prolétariat, puis la politique.

La politique sert dans les limites, dans le cadre du programme, à orienter, suivant les perspectives économiques du pays, l'activité des syndicats de toutes les organisations vers la réalisation du programme. C'est la politique des grèves, la politique des revendications qui fixe le caractère des grèves, qui détermine que, dans telle situation, devant telle perspective, une grève doit prendre une certaine forme revendicative et ne pas en sortir, ou bien qu'elle doit sortir de sa forme revendicative et terre à terre pour prendre une forme sociale beaucoup plus élargie. C'est le rôle de la politique de fixer cela.

Vient ensuite la stratégie, qui, elle, détermine exactement, dans les limites qu'a fixées la politique, la marche à suivre pour un mouvement quelconque, la direction du mouvement, les formes de luttes violentes ou pacifiques que ce mouvement doit prendre pour aboutir au but qu'a fixé la politique.

Enfin la tactique qui découle directement de la stratégie. Elle doit être appliquée suivant les mesures que l'on a décidé d'employer pour que ces dernières puissent être mises en application par les camarades grévistes.

Je pense qu'il n'y a absolument rien à ajouter à cette caractéristique de la lutte de classes qu'a ratifiée le III^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge.

Il nous faut donc maintenant étudier notre stratégie des grèves, savoir comment nous allons orienter nos mouvements en nous tenant toujours dans le cadre de notre programme et en imposant toujours à nos grèves, à nos mouvements revendicatifs, une politique capable de donner dans les limites du programme le maximum de résultats.

On a dit depuis longtemps qu'il était convenu de donner aux grèves deux caractéristiques principales. Nous avons les grèves économiques, revendicatives et les grèves politiques, sociales et, quelquefois même, les deux formes de grève se combinent entre elles pour n'en plus faire qu'une qui, évidemment, est une grève sociale, politique au premier chef.

Dans le mouvement syndical d'avant-guerre, on avait coutume d'employer, en matière de grèves, une phraséologie dont la C.G.T.U. déjà s'est débarrassée. On parlait beaucoup de révolution sociale et l'on préconisait comme moyen la grève générale, sans définir très exactement le caractère de la grève générale.

Lorsqu'au C.C.N. de mars 1924, la question de la stratégie des grèves s'est posée pour la première fois, en raison de la situation politique et économique spéciale de notre pays, devant les dirigeants du mouvement ouvrier français, nous avons dit que la grève générale devait être définie de façon parfaitement claire.

Il est inutile de paraphraser la formule du « peuple formidable rien qu'en se croisant les bras ». Nous savons qu'avec la concentration capitaliste avec le formidable appareil d'Etat, il ne suffit pas au

prolétariat de se croiser les bras pour faire la révolution. Nous avons défini cela déjà et, par conséquent, le mythe de la grève générale illimitée, de la grève générale des bras croisés pour la révolution, pour le renversement du capitalisme, doit être écarté résolument de toute notre stratégie des grèves.

La grève générale, le C.C.N. de mars 1924 l'a affirmé déjà, doit être insurrectionnelle.

Il faut cependant distinguer dans la grève générale plusieurs formes. S'il est vrai que la grève générale illimitée, si elle n'est pas insurrectionnelle, est vouée à l'échec, il n'en est pas moins vrai que nous pouvons obtenir, en matière de revendications, tant économiques que politiques, des résultats avec une grève générale limitée, avec les grèves de 24 heures, de 10 minutes ou d'un quart d'heure même, comme font les cheminots, avec des grèves ordonnées allant vers un but concret et dont nous savons exactement la fin comme nous en connaissons le commencement.

En dehors de la grève générale limitée pour des buts concrets, comme en matière de solidarité avec des camarades en lutte ou en matière de protestation contre la politique d'un gouvernement, nous avons un certain nombre d'autres grèves qu'il nous faut étudier avec la même attention. Il y a, dans les différentes industries, dans chaque région, des situations particulières qui doivent être réglées par un mouvement gréviste. Nous avons aujourd'hui l'exemple frappant de ce que je viens d'affirmer avec la grève des banques, qui est partie de tous les points du pays pour se généraliser dans toute la corporation bancaire. Et si la C.G.T.U. avait, dans sa Fédération des Employés, une solide organisation de la Finance, une solide section de la Finance, les militants de la C.G.T.U. n'auraient pu être surpris par la grève qui s'est déclenchée en un moment où, il faut le dire, les camarades ne s'y attendaient guère.

Nous pouvons avoir, demain, d'autres grèves industrielles sur des programmes concrets de revendication. Nous pouvons avoir aussi des grèves locales. Quelles sont les caractéristiques des grèves industrielles, des grèves locales et des grèves régionales?

Les trois quarts des grèves qui se déclenchent dans les industries, dans les localités ou les régions sont des mouvements revendicatifs. Il s'agit d'obtenir des augmentations de salaires, une réglementation des heures de travail. Mais il est certaines industries, les Services publics par exemple, les Chemins de fer, la corporation des Fonctionnaires en général, où la grève prend un caractère nettement social et où les militants qui sont à sa tête doivent se rendre compte qu'une fois déclenchée elle prendra, qu'ils le veuillent ou non, un caractère nettement politique, anti-capitaliste et révolutionnaire. Il faut, par conséquent, qu'avant de déclencher une grève de ce genre, toutes les mesures soient prises pour résister à l'offensive gouvernementale, qui ne peut manquer de se produire.

Autre chose sont les grèves locales. Ce sont, en général et presque exclusivement, des mouvements corporatifs cantonnés à une localité,

voire à une industrie de cette localité. Elles ne sortent pas de ce cadre, sauf quelques exceptions. Ce sont ces catégories de grèves qu'il nous faut étudier.

A ce propos, il y a un peu plus d'un an, la C.G.T.U., tenant compte d'une situation donnée, d'un état de choses économique extrêmement favorable au déclenchement d'un mouvement — il s'agissait, vous vous en souvenez, d'une baisse du franc analogue à celle que nous voyons se produire cette année : la livre sterling était montée à 120, la vie renchérisait de jour en jour — avait lancé depuis deux ou trois mois le mot d'ordre de la revendication des 6 francs d'augmentation pour tous les travailleurs. La tournée confédérale de février avait donné d'excellents résultats. Par conséquent, nous avons une situation économique très favorable, une perspective large. Nous voyions ou croyions voir les ouvriers s'éveiller à la nécessité de la lutte pour leurs revendications. Nous avons cherché à grouper le mécontentement de la classe ouvrière et à ne pas envoyer les travailleurs à l'échec.

A la même époque, des camarades ne se rendant pas compte de la force du Consortium des Textiles ou du Comité des Forges, se préparaient à entrer localement dans la bataille pour obtenir quelque amélioration à leur sort.

Quel était alors le rôle de la C.G.T.U. ?

Grouper tous ces mouvements de revendication, grouper tous les ouvriers en un seul faisceau, faire dans le prolétariat toute la propagande nécessaire et déclencher le mouvement à l'heure choisie par nous, dans les meilleures formes pouvant assurer le succès.

Nous avons discuté très longuement ces questions. Nous avons pensé pouvoir attaquer le Comité des Forges, mais toutefois, connaissant la force de cette industrie qui est la plus centralisée, qui est la plus puissante et qui conditionne toute la politique du gouvernement nous n'avons pas pris de décision ferme.

Nous n'avons pas décidé : à telle date se déclenchera une grève dans les Métaux.

Nous avons dit : il y a en différents points de la France, dans la Loire, dans le Nord, dans l'Est, des ouvriers qui réclament des augmentations de salaires, si nous les laissons partir individuellement en bataille, ils seront vaincus par le patronat. Ils ne peuvent partir en bataille qu'à condition que tous les métallurgistes de toute la France, aidés par le reste du prolétariat, partent tout au moins par région industrielle forte et donnent un coup bien nettement marqué au puissant Comité des Forges. Et nous avons organisé la propagande dans la région du Nord, dans la région de Maubeuge, d'Hautmont, où les camarades venaient de remporter une victoire à propos de l'impôt sur les salaires et étaient prêts à partir en bataille pour les six francs. Nous avons dû freiner le mouvement. Nous avons essayé de freiner le mouvement également dans la Loire.

Les propagandistes de la C.G.T.U., comme ceux de la Fédération des Métaux, faisaient dans toute la métallurgie des réunions pour

démontrer aux camarades qui n'avaient pas encore senti le besoin d'une augmentation de salaire, la nécessité de cette augmentation.

Nous avons dû battre en retraite parce qu'une grève dans la métallurgie, qui eût été suivie par tous les métallurgistes, posait au même titre qu'une grève des Services publics la raison d'Etat.

La métallurgie compte un million de prolétaires, c'est actuellement la plus grosse industrie en France.

Le gouvernement menacé, a pu, grâce à l'emprunt Morgan, réussir à stabiliser le franc. Là où les ouvriers se faisaient pressants, dans les hauts fourneaux de l'Est, à Longwy, le patronat, spontanément, accordait des augmentations de salaires afin de faire cesser l'agitation ouvrière.

A notre stratégie, le Comité des Forges opposait la sienne.

Appuyés sur 40.000 métallurgistes de la C. G. T. U., d'une vingtaine de mille à la C. G. T. sur un total d'un million d'ouvriers métallurgistes, nous ne pouvions engager qu'une lutte inégale. Nous avons battu en retraite. Nous avons jugé que la situation, favorable au mois de mars, ne l'était plus à la fin d'avril. Cette expérience de stratégie gréviste nous a permis d'éviter une série d'échecs. Nous avons eu tout juste à subir la défaite de nos camarades de Saint-Etienne qui, malgré nos conseils, avaient tenu à partir en grève quand même.

Nous avons subi à Saint-Etienne une féroce répression patronale qui nous laisse à penser ce que nous aurions eu à subir si nous avions laissé partir les camarades d'Hautmont et ailleurs en grève en ordre dispersé.

Le travail que nous avons fait n'a pas été complètement perdu puisqu'il a contribué à donner à l'ensemble des travailleurs la notion de ce qu'est une grève préparée.

Nous avons lancé l'an dernier un mot d'ordre qui n'a pas été bien compris. Nous avons dit : Plus de grèves sporadiques, mais des grèves concertées.

Qu'est-ce que cela voulait dire?

Beaucoup de militants ont pris le mot d'ordre au pied de la lettre et ont pensé qu'il ne fallait plus jamais laisser faire ou prendre la tête d'une grève partielle ou d'une grève sporadique.

Camarades, ce n'est pas cela du tout que nous avons voulu dire. Notre mot d'ordre lancé en 1924, l'expérience finie, n'avait plus la même valeur.

Pourquoi avons-nous lancé ce mot d'ordre? Simplement parce que nous avons trop l'habitude en France de pratiquer dans les syndicats le même fédéralisme à la base que celui pratiqué au sommet des organisations.

On laisse faire en général les ouvriers. Les syndicats sont surpris par un mouvement gréviste. Ils ne connaissent pas à l'avance la fermentation qui se manifeste dans les usines, il n'y a pas de contact entre l'usine et le syndicat.

Notre : « plus de grève partielle, plus de grève sporadique » ne voulait pas dire : « plus de grève », il voulait dire : « coordonner les mouvements revendicatifs pour ne plus encourager les mouvements en ordre dispersé », mais suivant une stratégie très bien établie pour aboutir dans les cadres de notre programme à la réalisation d'une politique fixée à l'avance par nous.

Condamner à tout jamais et d'une façon complète et définitive les grèves sporadiques et partielles serait faire preuve de réformisme et la C. G. T. U. ne peut faire cela.

S'il est vrai qu'en une période déterminée, avec des perspectives tout à fait claires, les grèves partielles sont un danger pour la coordination des mouvements, il est vrai aussi que, dans une période où les perspectives n'annoncent pas de grands conflits sociaux immédiats, les grèves partielles, loin d'être une entrave au développement du mouvement révolutionnaire, tendent à aider ce mouvement, à condition qu'elles soient étudiées et conduites par des militants avertis ayant une certaine expérience de la lutte.

Voilà comment il faut poser la question, et le « veto » opposé, en mars 1924, par la C. G. T. U. aux grèves partielles, ne valait plus rien en octobre de la même année et peut-être aurait-il fallu, dans une nouvelle situation, opposer le même « veto » en février ou en avril 1925. Nous n'en savons rien, il n'y a pas de règles à cet égard.

Il y a encore un point qu'il nous faut examiner en ce Congrès. Nous ne sommes pas ici pour nous congratuler et nous féliciter, nous avons eu, au cours de la gestion de la C. G. T. U., un certain nombre de grèves dont, pour quelques-unes, le moins qu'on puisse dire est que la politique qui a présidé à leur stratégie était erronée.

Un exemple nous en a été fourni par la grève des mineurs de 1923 dont il me faut parler maintenant.

Je vous ai dit que, l'an dernier, la Commission exécutive de la C. G. T. U., comme celle de la Fédération des Métaux, en complet accord, dans une interpénétration parfaite, avaient envisagé la possibilité d'un mouvement gréviste dans la métallurgie, mais en se gardant bien de fixer au déclenchement de ce mouvement une date ou même d'affirmer qu'il aurait lieu.

C'est ce que n'ont pas su comprendre nos camarades du Sous-Sol, en 1923. Ils ont pris, dans un Comité national, des décisions, ils ont dit qu'ils allaient envoyer un ultimatum aux compagnies minières, proposer le front unique à la Fédération réformiste du Sous-Sol, puis, quelle que fût la réponse des compagnies et de la Fédération réformiste, s'ils n'avaient pas, tel jour, satisfaction complète sur tous les points, déclencher la grève.

DELFOSSÉ. — C'est faux !

RABATÉ. — Et nos camarades mineurs, permettez-moi de le dire, se sont cassé le nez, sont tombés sur un bec au gaz.

D'abord, la Fédération réformiste n'a pas marché pour la proposition de front unique; en outre, elle a manœuvré nos camarades unitaires en engageant avec le patronat des tractations, en s'abouchant avec le Comité des Houillères pour obtenir une modeste augmentation de salaire pour les mineurs, revendication insuffisante, assurément, mais qui a jeté la division dans les rangs des travailleurs de la mine, si bien que, lorsque la Fédération unitaire, fidèle aux décisions de son Comité national fédéral, a dit que ce qu'on accordait là ne suffisait pas, que ce n'était pas ce qui avait été réclamé, que ce serait, demain, la grève générale, il ne manquait pour faire la grève générale qu'une quantité suffisante de grévistes.

DELFOSSÉ. — Ce que tu dis est un mensonge, tu as menti!
(*Exclamations.*)

LE PRÉSIDENT. — Je prie les camarades auditeurs de ne pas intervenir dans la discussion et je compte sur l'intelligence de notre camarade Delfosse pour comprendre qu'il ne lui est pas possible d'empêcher le débat d'avoir lieu.

RABATÉ. — J'ai pu, dans mes affirmations, commettre quelques erreurs de détail, je parle d'après les renseignements que j'ai pu me procurer auprès des camarades de la Fédération unitaire du Sous-Sol. Ceux-ci sont en assez grand nombre dans la salle pour pouvoir rectifier au passage les erreurs de détail qu'au cours de ce débat nous pouvons commettre, débat que nous voulons aussi ample que possible pour que la question soit traitée à fond.

Ce que je dis est conforme à l'avis de tous ceux qui ont étudié cette grève du Sous-Sol.

Cette expérience constitue une raison qui nous a fait prendre position contre l'attitude de la Fédération des Mineurs à l'égard de la C. G. T. U. Les camarades de la Commission exécutive, à l'unanimité, sont avec moi, pour dire qu'aucune fédération d'industrie ne peut se refuser au contrôle de l'organisation centrale dans tous ses actes de lutte contre le patronat.

Chacune a son autonomie dans le cadre de ses décisions, mais quand une de ces décisions est une décision de grève qui engage non seulement la Fédération, mais toute la C. G. T. U. et, par ses répercussions, l'ensemble du prolétariat, l'organisation centrale, la Commission exécutive de la C. G. T. U., en l'occurrence, a non seulement le droit, mais le devoir, comme représentant de l'ensemble du prolétariat d'intervenir, d'apporter son point de vue et de chercher à le faire prévaloir au sein de l'organisation.

Camarades, une grève, pour reprendre les expressions de notre camarade Losowsky au III^e Congrès de l'I. S. R., une grève, c'est une bataille tout à fait sérieuse contre un ennemi tout à fait puissant. Quand on a parlé de stratégie de grève pour la première fois, on a nettement indiqué qu'il s'agissait d'une stratégie de classe du prolé-

tariat qui si elle n'est pas en tous points semblable à la stratégie militaire, n'en est pas moins, dans l'ensemble, comparable à cette stratégie.

On a comparé avec juste raison la guerre des classes à la guerre entre Etats capitalistes. En effet; ce sont bien deux choses différentes qui, jusqu'à la révolution, s'opposent, que les deux classes : la classe bourgeoise et le prolétariat. Ce sont bien deux choses différentes qui s'opposent, deux ennemis irréductibles.

A comparer la stratégie des grèves à la stratégie militaire, nous risquons de voir toute la presse réformiste nous resservir les vieilles choses du militarisme rouge, de la dictature, à tous les échelons, sur le prolétariat, etc., etc. Mais nous devons en parler parce que c'est la vérité. Evidemment les perspectives ne s'affirment pas tout à fait de la même façon. Nous avons à tenir compte qu'alors que le front de bataille entre Etats capitalistes, le front militaire est marqué par une ligne déterminée, en revanche le front de bataille de classe n'est pas, lui, marqué par une ligne déterminée. Il s'étend sur l'ensemble du pays, du monde.

Mieux encore que dans la guerre militaire, l'armée du prolétariat, dont les cadres sont constitués par nos organisations syndicales, plus encore que dans la bataille militaire, cette armée est menacée par les différents ennemis extérieurs aux mains du capitalisme, c'est-à-dire l'Etat, la police, la magistrature, l'armée et aussi, à l'intérieur, par les propres agents du capitalisme, par ceux qu'en termes militaires, on appelle les espions et les traîtres de cette armée, par les traîtres à leur classe.

C'est bien dans ce sens que nous devons aller. C'est en tenant compte de tous ces dangers que nous devons, d'une façon très nette, former notre état-major de la lutte des classes.

La grève, camarades, c'est, entre les mains de la classe ouvrière, une arme d'une certaine valeur, mais c'est aussi une arme dont la classe ouvrière doit savoir se servir. De même que pendant la guerre impérialiste, les différents pays aux prises avaient trouvé les moyens de protéger leurs armées contre l'aviation ennemie, contre son artillerie, contre ses gaz asphyxiants, pensez un peu que notre ennemi à nous, le capitalisme, a, depuis longtemps, cherché et trouvé les moyens de se protéger contre la seule arme qu'à l'époque actuelle possède le prolétariat, de se protéger contre la grève sous toutes ses formes. Par conséquent, de même que les armées employaient l'aviation, l'artillerie ou les gaz asphyxiants, dans des circonstances déterminées, lorsqu'elles avaient le bénéfice de la surprise, de même, nous devons nous efforcer dans la mesure du possible d'employer notre arme, la grève, lorsque nous croyons avoir — parce qu'on n'en est jamais sûr — le bénéfice de la surprise qui empêche le capitalisme de se mettre en garde contre la grève. Mais la surprise, elle n'est pas une chose facile dans le mouvement ouvrier. Ce qui se passe chez nous nos ennemis en sont parfaitement informés...

LA DELEGATION ADMISE AU CONGRES DE LA C. G. T.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Monmousseau pour une communication.

MONMOUSSEAU. — Le Congrès des syndicats confédérés nous prévient qu'il est disposé à recevoir la délégation du Congrès des syndicats unitaires. En conséquence, nos camarades délégués sont priés de se réunir immédiatement et de se mettre en route. (*Vifs applaudissements.*)

Cette décision a été prise, pensons-nous, par 2.800 voix contre 1.500. (*Longs et vifs applaudissements.*)

DE NOMBREUX DÉLÉGUÉS. — Vive l'unité! (*L'assemblée, debout, chante « l'Internationale ».*)

RACAMOND. — La délégation confédérée vient de nous avertir que, seul, un délégué de la C. G. T. U. pourra prendre la parole au Congrès confédéré pendant une demi-heure. La délégation va se réunir; elle va examiner quel sera celui d'entre nous qui, physiquement, sera le plus capable d'exposer le sentiment unitaire de notre Congrès. Mais, de toute évidence, malgré que le Bureau confédéral ait désiré, en me désignant, prendre ses complètes responsabilités, ce ne sera pas Racamond qui pourra faire ce travail.

Cependant, nous pouvons dire d'avance que, quel que soit le délégué qui prendra la parole, ce sera comme si c'était un des quatre secrétaires confédéraux, car, l'unanimité du Congrès, sans distinction de tendances, en entendant la bonne nouvelle qui vient de nous être apportée, s'est spontanément levée pour applaudir à la victoire des partisans de l'unité dans le Congrès confédéré. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, si, personnellement, il m'était impossible d'apporter le sentiment unitaire de ce Congrès au Congrès de la C. G. T., soyez persuadés que, quel que soit notre interprète, il n'y a pas deux façons de penser ici, il n'y en a qu'une. Les individus ne comptent pas; le sentiment de la collectivité du Congrès seule est en cause.

Nous pensons faire entendre à nos camarades la vérité qui préparera l'unité ouvrière et qui joindra, les unes aux autres, les forces prolétariennes dispersées.

Nous partons avec espoir. Nous allons leur dire la magnifique manifestation d'unité qui vient de se faire jour ici et nous espérons vous rapporter, avec l'appui de ceux qui luttent là-bas pour l'unité nationale et internationale, une réponse qui préparera le chemin à l'unité totale des travailleurs. (*Applaudissements.*)

LA STRATÉGIE DES GREVES (suite)

RABATÉ. — Un camarade vient de m'envoyer la question suivante :

« La C. A. confédérale, acquise au centralisme pour la détermination d'un mouvement de grève au-dessus des fédérations, rendra-t-elle les fédérations responsables lorsqu'elles seront impuissantes? »

Je pense que la réponse à cette question découle d'elle-même.

Dans mon rapport, je n'ai jamais dit que la C. A. confédérale devait engager un mouvement de grève au-dessus d'une fédération. J'ai dit que la C. A. confédérale avait le droit et le devoir, en matière de stratégie des grèves, de dire son opinion et de participer au travail des fédérations dans la préparation et le déclenchement du mouvement.

Dans un mouvement qui engage une grosse fraction du prolétariat et qui, par ses répercussions, engage le mouvement ouvrier tout entier, la C. G. T. U., par sa Commission exécutive, a le droit et le devoir d'essayer de participer à la conduite de ce mouvement et de donner le point de vue de l'ensemble du mouvement ouvrier organisé dont elle est l'émanation.

Quant à la responsabilité des fédérations, en cas d'impuissance; jamais il n'a été dans notre idée, à la Commission exécutive confédérale, de faire prendre à d'autres des responsabilités que nous savons parfaitement prendre nous-mêmes.

Le camarade me signale le cas d'impuissance d'une fédération. Mais, camarade, la responsabilité n'est pas celle de la fédération intéressée, mais celle du mouvement ouvrier dans son ensemble qui n'a pas encore trouvé le moyen de grouper la majorité du prolétariat et d'en finir avec cette impuissance qui nous désarme.

Je pense que le camarade qui m'a posé la question sera satisfait par cette réponse. Si vous me le permettez, je continuerai mon exposé à l'endroit où je m'étais arrêté, à la nécessité de la préparation méthodique d'une grève.

Reprenant les comparaisons entre la bataille militaire et la bataille de classes, je pense que la préparation d'une grève doit être faite avec autant de méthode, autant de précision que la préparation d'une bataille.

N'oubliez pas que, pendant la guerre impérialiste, les états-majors, avant d'engager une offensive quelconque, étudiaient très soigneusement toutes les conditions objectives et subjectives de l'offensive. Dans la mesure du possible — car, parfois, on se trompe — l'offensive était engagée seulement au cas où se trouvaient réunies par l'armée qui attaquait, une certaine quantité de garanties pouvant permettre d'espérer une réussite de l'opération. Quand il n'en a pas été ainsi — rappelez-vous l'affaire du Chemin des Dames pour le communiqué, et les milliers et milliers de morts, rappelez-vous les

offensives sans aucune préparation ou avec une préparation connue à l'avance de l'ennemi — quand il n'en a pas été ainsi, ce fut, en général, la défaite de l'armée qui prenait l'offensive.

Par conséquent, nous devons attacher à la préparation idéologique de la grève, à la préparation de la zone sympathisante autour des grévistes et à la préparation des moyens à employer pour la conduite de la grève une fois qu'elle est déclenchée, une attention de tous les instants, une attention toute particulière. Nous devons tenir compte des facteurs que nous avons devant nous.

Il est certain qu'une grève comme celle qu'il m'a été donné de vivre dernièrement dans un endroit où les représentants du capitalisme se trouvaient isolés, a été pour le patronat une surprise. Il est certain qu'une grève où se pose pour l'usine la question de travailler à tout prix ou de se trouver dans une situation financière difficile, présente des conditions objectives telles qu'à ce moment-là nous avons entre les mains la plus grande partie des chances de succès.

Lorsque la grève prend aux yeux de l'immense masse l'allure d'une grève défensive comme la grève des métaux d'Angers où il s'agissait, en période d'augmentation du coût de la vie, de lutter contre une diminution des salaires, nous pouvons envisager avec optimisme les possibilités de réussite.

Mais le cas n'est pas toujours le même, et l'expérience des grèves qui se sont produites dans les contrées où l'industrie est parfaitement centralisée, parfaitement organisée : la grève du Havre, celle de Saint-Etienne, celle de Citroën, la grève du textile de Roanne...

UN DÉLÉGUÉ. — Je proteste contre l'effervescence qui ne cesse de se manifester dans cette salle et qui ne permet pas à l'orateur de se faire entendre.

RABATÉ. — ...prouve que la préparation et la conduite de la grève nécessitent d'autres moyens d'action, qu'elle nécessite une étude beaucoup plus sérieuse et qu'elle exige surtout — notre camarade Richetta ne me démentira pas en ce qui concerne la grève de Roanne — une prise de garanties par les militants qui dirigent la grève contre tous les agents patronaux qui peuvent être à l'intérieur du mouvement.

Je n'ai pas la prétention de vouloir signaler ici tous les dangers que peuvent rencontrer les organisations et les militants tant dans la préparation que dans la conduite d'une grève. Bien peu d'entre nous les connaissent par suite justement de ce fait que nous n'avons pas jusqu'à présent étudié les diverses grèves qui se sont produites.

Alors que pour le moindre petit fait militaire, pour la moindre petite bataille, les annales de l'armée publient des pages et des pages d'études, il est navrant de constater que pour les plus grandes grèves qui ont jeté aux prises la classe ouvrière avec le capital, nous n'avons eu aucune documentation, non seulement en France, mais on peut le dire, presque dans le monde entier.

Une autre des conditions nécessaires à la réussite d'une grève, c'est évidemment — et pour nous cette considération est une question vitale — l'emploi de l'arme excellente aux mains du prolétariat qu'est l'unité de front des travailleurs.

Mais, entendons-nous : quand nous parlons du front unique, et surtout quand nous parlons du front unique dans les grèves, il nous faut, là plus encore qu'ailleurs, nous souvenir que le front unique qui doit surtout, exclusivement peut-on dire, grouper l'ensemble des travailleurs, contre le capitalisme, ne doit pas être appliqué à tout prix.

Le III^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge et le V^e Congrès de l'Internationale communiste ont défini le front unique : avec les chefs seulement, il ne doit jamais se faire ; avec les chefs et les ouvriers quelquefois, et avec les ouvriers toujours.

C'est en ne perdant pas de vue cette définition du front unique que nous pourrons d'une façon parfaite l'appliquer dans les mouvements de grève. Il ne suffit pas de se mettre d'accord avec les chefs des syndicats confédérés ou des syndicats catholiques quand ceux-ci sont dans la bataille, il ne s'agit pas de vouloir conserver avec les chefs l'accord à tout prix pour les laisser faire leur besogne de dissolution de la grève, il faut que, tant dans le Comité de grève que dans l'assemblée des grévistes, les révolutionnaires puissent dire leur mot et apporter leur point de vue.

J'ai eu, dans ma Fédération, une assez triste expérience de l'application du front unique.

A Cherbourg, une grève des métaux se déclenche. La direction du mouvement passe entre les mains des deux plus forts syndicats de Cherbourg : le syndicat confédéré et le syndicat catholique. Toutefois, le syndicat unitaire avait, dans le Comité de grève, deux représentants, qui ont si bien appliqué le front unique que, lorsque les réformistes eurent passé avec les catholiques un accord engageant avec les patrons une transaction qui réduisait de moitié les réclamations des grévistes, ils se sont cru engagés à défendre devant les grévistes cette transaction au bout de deux jours de grève, alors que la capitulation patronale pouvait survenir huit jours après, complète, sur toute la ligne.

Ce sont nos camarades unitaires qui, à côté des militants catholiques, ont défendu cette transaction et dans la salle, ce sont des ouvriers confédérés qui sont venus protester contre l'accord passé entre les patrons et le Comité de grève.

Je pense qu'il faut se méfier de ce genre d'application du front unique et je pense qu'il est indispensable que nous puissions toujours nous réserver le droit, dans un mouvement de grève quelconque, d'apporter au Comité de grève nos solutions et d'apporter même devant l'assemblée des grévistes notre point de vue. Nous devons nous réserver ce droit.

Quand l'assemblée des grévistes s'est prononcée, quand une décision a été prise par les travailleurs en lutte, il faut savoir rester

disciplinés dans l'action et nous incliner devant la majorité. Mais nous ne devons, en aucune façon, faire abnégation de nos doctrines, nous ne devons jamais renoncer à défendre nos tactiques devant l'assemblée des ouvriers. Nous pouvons être assurés d'ailleurs — et la grève des Banques le prouve — que les ouvriers nous comprendront.

Camarades, à propos du front unique, il est une question à laquelle nous devons prêter toute notre attention. De nombreux camarades pensent que le front unique c'est quelque chose de passager, un pis-aller en attendant la réalisation de l'unité syndicale. Si l'unité syndicale est une grosse partie du front unique, si elle est même la partie la plus importante de sa réalisation, il n'en est pas moins vrai que même l'unité syndicale réalisée, la question du front unique se posera encore parce que dans l'unité syndicale nous aurons encore les doctrines divergentes, les idéologies différentes, les différences de tactique et d'appréciation. Et, dans les grèves, il nous faudra réaliser également le front unique sur des méthodes de lutte en commun.

Le front unique des travailleurs n'est pas un palliatif provisoire à la division syndicale. Il est, dans l'état actuel de scission, un moyen, et non des moindres, de réaliser le plus vite possible l'unité syndicale par l'expérience de la lutte en commun. Mais il est aussi quelque chose de définitif dans la lutte contre le capitalisme. Il est aussi une arme qu'il faut employer dans la lutte contre le patronat, si nous ne voulons pas être battus, chaque fois qu'une bataille se prépare, chaque fois qu'elle s'engage.

Je veux en terminer le plus rapidement possible afin que la discussion puisse s'ouvrir. Certes, on peut reprocher tant au rapport imprimé qu'au rapport oral que je viens de faire un manque de précisions et de directives en matière de stratégie des grèves.

En ce qui concerne, par exemple, la grève générale, nous n'avons pas encore défini clairement ce qu'elle devait être et nous sommes, il faut le dire, séparés sur cette question encore quelque peu. Un certain nombre de nos camarades pensent encore, grâce à la vieille tradition anarchiste du syndicalisme révolutionnaire, que la grève générale, que ce qu'on a appelé le mythe de la grève générale, peut résoudre le problème de la révolution.

D'autres pensent que la grève générale est une vieille chose. J'ai entendu des camarades présenter cet argument : On ne peut pas parler de révolution en période de paix. La révolution ne peut guère venir qu'en période de guerre, au moment où les travailleurs ont des fusils et où on les retourne contre le capitalisme.

Des deux côtés on commet une grave erreur.

Comment viendra la révolution? Nous n'en savons rien. Mais la grève générale est encore, en période révolutionnaire, une arme dont il faut savoir se servir, avec cette différence que nous avons transformé le vieux mythe Sorélien de la grève générale, que nous l'avons complété par l'idée de la dictature du prolétariat.

C'est ainsi qu'il faut nous poser la question : Devrons-nous employer la grève générale au jour de la révolution? Nous n'en savons

rien. L'insurrection viendra peut-être spontanément. Peut-être aurons-nous une grève générale. Peut-être devons-nous faire une grève générale d'une certaine durée avant de faire l'insurrection et d'aboutir à la prise du pouvoir par le prolétariat.

Dans cette partie importante de la stratégie des grèves, nous avons beaucoup à apprendre de l'expérience russe. C'est, jusqu'à présent, la seule que nous ayons à notre disposition. C'est, ne l'oublions pas, la grève générale de février qui a permis la chute du tsarisme et l'installation au pouvoir du gouvernement Kerensky. Si la grève générale de février n'a pas permis tout de suite la révolution bolchevique, en revanche, elle lui a ouvert la porte. Peut-être que sans la grève générale de février et sa conséquence, la chute du tsarisme, nos camarades bolcheviks auraient eu beaucoup plus de difficultés qu'ils n'en ont eu en octobre pour procéder à l'insurrection.

Camarades, dans les autres matières nous avons également à étudier le mouvement international.

Dans les grèves d'industrie, de région, de localité, il nous faut faire des études sérieuses. Nous devons constituer à tous les échelons de l'échelle syndicale, dans les Conseils de syndicats, dans les Commissions exécutives d'Unions et de Fédérations, à la Commission exécutive confédérale, de véritables états-majors de l'armée prolétarienne.

L'armée prolétarienne, s'il est vrai qu'elle n'est pas aussi bien équipée que l'armée impérialiste, qu'elle ne dispose pas aujourd'hui de fusils et de canons, a cet avantage d'être beaucoup plus nombreuse et de nous offrir un très vaste champ de recrutement.

Mais, toutes ces batailles contre notre ennemi, le Capital, nous ne pourrons les engager vraiment que lorsque nous aurons enfin, du haut en bas de l'échelle syndicale, un état-major élu par la classe ouvrière, c'est-à-dire par les troupes elles-mêmes, et qui aura, de ce fait, la confiance des travailleurs et sera bien supérieur à l'état-major autocratique de l'armée impérialiste.

Il faut créer aussi une étude permanente de la stratégie des grèves, créer, nous aussi, notre conseil supérieur de la guerre, notre conseil supérieur de la défense prolétarienne, étudier sérieusement les grèves du passé, la situation présente et les perspectives d'avenir.

Alors nous aurons les moyens d'engager la bataille. Nous aurons entre les mains une certaine quantité de chances de succès.

Gagnerons-nous toutes les grèves? Nous n'en savons rien. Il est possible que non. Mais nous aurons toujours, en étudiant cette stratégie de la lutte de classes et en constituant ces cadres solides qui, permettez-moi de le dire, manquent à la C. G. T. U., en dressant des plans de bataille, mis entre les mains de la classe ouvrière une arme qui lui permettra, sinon de remporter toujours à coup sûr la victoire, du moins d'aller un peu moins fréquemment à la défaite (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Kirsch.

KIRSCH. — Camarades, cette question de la stratégie des grèves est la plus importante de celles qui seront traitées au cours de ces débats.

Il ne faut pas oublier qu'après ce Congrès se tiendront les assises des Fédérations et que les Fédérations devront avoir une base de discussion.

Le rapport de la C. E. de la C. G. T. U. offre cette base sérieuse de discussion.

Nous sommes pour cette interpénétration des Fédérations dans la Confédération. Nous l'avons prouvé dans les derniers événements qui se sont déroulés dans notre corporation où nous avons formé avec la C. G. T. U. un Comité central d'action dans lequel étaient représentés les camarades des diverses fédérations qui sont solidaires dans leur action avec les mineurs.

Je discuterai surtout la question de l'action des minorités aussi bien sur le terrain national que sur le terrain international.

Cette interpénétration doit se faire encore davantage. Notre stratégie des grèves est intimement liée avec notre tactique sur l'unité d'action et sur l'unité syndicale.

Vos applaudissements lorsque nous apprenions que la C. G. T. consentait à entendre un délégué de notre Congrès, prouve que si nous sommes les partisans fervents de cette unité syndicale, nous sommes également les partisans fervents d'une stratégie de grève basée sur l'unité d'action de tout le prolétariat.

Je traiterai de la situation dans la corporation minière.

Quelles grèves sont possibles dans l'industrie minière?

Il y a des mouvements intérieurs à chaque mine. Dans le courant de l'année dernière, nous avons vu de belles manifestations dans les divers bassins miniers, dans le Pas-de-Calais, dans le Centre, dans l'Allier; manifestations dues à de multiples causes: expulsion d'ouvriers étrangers, questions intérieures au travail, dans l'Allier, diminution des salaires.

Là où les mineurs sont entrés dans la bataille, ils ont su imposer leurs volontés au patronat minier et cela grâce à l'unité d'action de tous les mineurs.

Toute grève dans la corporation minière est une grève politique, un mouvement social. Le citoyen Rey, secrétaire de la C. G. T., l'a expliqué en démontrant que chaque grève de l'industrie minière est un désastre national pour le pays dans lequel cette grève éclate.

Alors, contre toute grève de la corporation minière, nous voyons se dresser le patronat dont le régime est menacé.

La meilleure preuve de cela nous fut donnée ces jours-ci en Angleterre. Là-bas le patronat et le gouvernement ont reculé devant la vigueur d'action des mineurs anglais. Ils ont reconnu qu'ils ne pouvaient entamer la bataille. Cette interpénétration des mineurs avec les autres branches d'industrie, groupées dans les Trades-Unions anglaises, aurait soulevé de telles complications en Angleterre que l'impérialisme anglais aurait été menacé.

L'impérialisme anglais réserve sa revanche contre la corporation des mineurs de ce pays.

Nous devons donc envisager quelle doit être notre stratégie des grèves, c'est une condition vitale pour la réussite des grèves de notre industrie.

Quelles sont les particularités du mouvement minier en France?

Dans la région du Nord et du Pas-de-Calais, il y a un syndicat réformiste très puissant, une main-d'œuvre étrangère très nombreuse. Dans le Pas-de-Calais, il y a 44 % de mineurs étrangers et il existe des puits où, au fond, les ouvriers étrangers comptent pour 79 %. Dans cette masse étrangère, se fait un mouvement de social-démocratie, toute la vie publique est entre les mains des réformistes : députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, qui ont à leur disposition une presse syndicale hebdomadaire. Il existe même pour la main-d'œuvre étrangère un journal hebdomadaire en langue polonaise qui soutient les autorités civiles, militaires et les idées religieuses.

Contre ce mouvement luttent héroïquement nos camarades unitaires et communistes en vue d'arracher l'influence aux chefs réformistes.

L'influence des unitaires augmente, de multiples manifestations l'ont prouvé, mais il y a encore du travail à faire, auquel s'acharnent nos camarades avec bonne volonté.

Dans le bassin de la Loire, il existe une action révolutionnaire déjà ancienne. Nos camarades de cette région sont combatifs et prêts à l'action, de même que ceux du bassin du Gard.

Dans le Centre, il se produit également un réveil.

Si je vous cite ces particularités, c'est pour vous faire comprendre l'importance vitale de la stratégie des grèves pour la corporation minière. En effet, nous ne sommes plus une corporation où l'on lutte contre un patronat isolé : nous avons en face de nous le Comité des Houillères, cette centrale des compagnies minières.

Quant à la crise internationale dans notre industrie et à la solidarité internationale du capital minier, elles prouvent que nous devons être à la hauteur de notre tâche pour opposer à ce patronat international minier un front compact luttant avec le maximum de succès.

J'arrive à la stratégie nécessaire pour le mouvement de notre corporation. J'ai déjà dit que nous sommes d'accord, dans ses grandes lignes, avec le rapport de la Commission exécutive, mais nous pensons qu'il faut le renforcer en fixant la position dans la question des grèves limitées.

Il a été question de l'interprétation des grèves limitées, au III^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge. Est-ce que ces grèves partielles et limitées peuvent signifier des grèves de minorité?

Nous considérons que ces grèves limitées et partielles ne peuvent pas être des grèves de minorité. Pourquoi? Parce que, surtout

dans notre corporation, la grève est conditionnée par l'unité d'action de tous les mineurs.

Prenez, puits par puits, bassin par bassin, et demandez aux mineurs s'ils sont prêts à lutter dans leur puits avec de petits postes et de petits effectifs. Ils répondront carrément : « Non, ce n'est pas possible. » Ce serait une grande faute de vouloir élargir cette conception de la lutte de minorité au delà du cadre local pour l'appliquer au cadre national et international.

Dans le cadre international, c'est encore plus dangereux, et, comme Rabaté, je dis qu'une grève générale englobant la classe ouvrière française, arrêtant toute la production, ne peut être qu'une grève révolutionnaire, d'autant plus révolutionnaire une grève internationale de la corporation minière, arrêtant toute la production de houille et privant de matière première toute l'industrie.

Vu la crise qui existe en ce moment dans le régime capitaliste, une grève internationale de la corporation minière ne peut signifier qu'une grève révolutionnaire, une grève entraînant dans son sillage la lutte des autres industries et provoquant un large mouvement de masse d'un caractère insurrectionnel.

Eh bien, camarades, vous comprenez bien qu'une semblable grève ne peut être liée qu'à l'unité d'action de la corporation minière. Ces jours-ci, était réuni à Paris, l'Exécutif de l'Internationale Minière, pour envisager l'aide à apporter à la corporation minière anglaise. Nous avons vu les chefs réformistes des divers pays, aussi bien de la France, de l'Allemagne et de la Tchécoslovaquie, prendre parti, non pour les mineurs anglais, mais pour leur patronat. Nous avons vu les chefs réformistes français spéculer sur la situation pouvant permettre au patronat français de repousser de la France toute concurrence des charbons anglais. Nous avons vu, pour les Allemands, la même situation et le même esprit de vouloir profiter de la grève anglaise pour importer en Angleterre les charbons jaunes d'Allemagne.

Drôle d'Internationale, que cet agglomérat de nationalismes!

Devant cette situation, à quoi servirait une grève internationale des minorités des mineurs, lorsque nous considérons, par exemple, qu'en Angleterre, il y a plus d'un million de mineurs qui chôment, lorsqu'on considère qu'en Allemagne, il y a des centaines de mille mineurs sur le pavé, lorsqu'on constate la même situation en Pologne, en Tchécoslovaquie, partout où les mines ferment, partout où il y a l'attaque patronale contre la corporation minière.

Admettons même qu'à l'appel de l'Internationale minière répondent un million de mineurs. Mais il y a près d'un demi-million de chômeurs qui sont déjà sur le pavé. Il y a des stocks immenses sur les carreaux des mines en Angleterre, en Allemagne, en Tchécoslovaquie. Si un million de mineurs étaient en grève pendant quelques jours, à leur place prendraient le travail les chômeurs. Le patronat aurait toute liberté pour écouler ses stocks, et le million de mineurs en grève serait sacrifié inutilement et serait soumis à une répression féroce du patronat.

Nous disons donc qu'une grève des minorités, c'est pour nous une vieille formule qui ne peut pas être adaptée à une stratégie de grève efficace contre le patronat, surtout qu'internationalement, il ne faut pas se leurrer, il n'y a qu'en France et en Tchécoslovaquie qu'il existe des centrales de mineurs révolutionnaires assez appréciables.

Dans tous les autres pays, les centrales de mineurs appartiennent à l'Internationale Minière d'Amsterdam, sauf en Russie, naturellement, où les camarades adhèrent au C.I.P. et à l'Internationale Syndicale Rouge. Les minorités révolutionnaires qui luttent avec nous dans les autres pays doivent, au contraire, travailler au sein de leur centrale nationale. Ces minorités révolutionnaires ne doivent pas utiliser leurs forces pour créer une grève des minorités, mais pour gagner toute la corporation minière internationalement à une action d'ensemble contre le patronat minier, une action efficace, en accord avec le prolétariat du monde entier.

La même situation vaut nationalement. Nous devons pratiquer cette politique de l'unité d'action dans la masse des mineurs. Nous devons faire le recrutement pour nos organisations révolutionnaires. Nous devons faire le recrutement pour faire adhérer syndicalement à leurs organisations tous les mineurs. Nous devons renforcer les rangs de notre Fédération et de la Confédération. Nous devons rechercher un resserrement toujours plus étroit. Nous devons poursuivre l'attitude des chefs réformistes, l'attitude de la Fédération confédérée; car dans le rapport, il faudra également spécifier cette liaison de la stratégie des grèves entre les organisations révolutionnaires unitaires et les organisations réformistes confédérées.

C'est un point très important, parce qu'en France nous pouvons dire que par l'unité d'action, seule, nous arriverons à créer un mouvement de grève d'ensemble du prolétariat français. Je veux également citer quelques exemples. Vous savez qu'il y a eu ici, en France, comme dans tous les autres pays, l'attaque patronale contre les salaires. Vous connaissez la position de la Fédération réformiste, qui a suscité aux diminutions de salaires. Après avoir pris la décision de faire un mouvement de 24 heures, le 27 juillet dernier, à leur Congrès fédéral de Carmaux, ils n'ont pas tenu leurs engagements. Ils n'ont pas fait la grève, le 27 juillet. Est-ce que notre Fédération aurait dû dire: « Vous, chefs réformistes, vous n'avez pas fait la grève. Nous devons donner le mot d'ordre de grève »? Nous aurions commis la plus grave des erreurs en nous lançant dans une grève de la minorité à une date déterminée. Nous n'aurions pas entraîné derrière nous la corporation minière.

Nous devons dire: « Les chefs réformistes vous ont trahis: mineurs, regardez ce que valent les engagements de vos dirigeants; il faut vous rallier aux mots d'ordre de la Fédération unitaire qui vous invite, par ces mots d'ordre, à imposer l'action à vos organisations réformistes; elle vous dit: Si les chefs réformistes ne marchent pas, passez par-dessus leur tête, formez l'unité de front, l'unité de combat avec la Fédération unitaire. Nous, Fédération unitaire, nous nous

laisserons diriger par votre réveil ; votre réveil est pour nous le signal du combat. »

Camarades, nous devons continuer cette tâche ; nous ne devons pas penser seulement à la minorité ; et, malgré les masses de la main-d'œuvre étrangère, malgré les masses qui sont encore très apathiques, malgré les masses réformistes, nous devons nous efforcer de gagner à nous la majorité, la totalité des mineurs.

Unité de front avec les chefs réformistes des mineurs, oui, quelquefois. Unité avec les masses réformistes, toujours.

Nous sommes des révolutionnaires. Nous ne sommes pas les seuls qui luttons pour démontrer la trahison des chefs réformistes.

Ils se chargent eux-mêmes de démontrer journellement leur trahison ; ils la démontrent par toutes leurs actions, aussi bien syndicalement que politiquement.

Nous, nous avons à conquérir les masses du prolétariat. Lorsque nous aurons gagné ces masses, nous lutterons. C'est pourquoi nous devons, dans notre stratégie des grèves, nous opposer à ces grèves de minorités aussi bien sur le terrain national que sur le terrain international. Nous devons chercher à gagner toute la classe ouvrière, non seulement pour des revendications immédiates, mais pour la révolution prolétarienne, pour la dictature du prolétariat. (*Applaudissements.*)

ORSINI. — Je voudrais que l'on s'en tienne à la question de la stratégie des grèves et que chaque délégué ne vienne pas exposer la situation particulière de sa région ou de sa corporation.

LE PRÉSIDENT. — Tu pourrais avoir raison si nos camarades mineurs n'avaient pas été mis en cause par le rapporteur sur la question de la stratégie des grèves.

Je rappelle toutefois aux orateurs qui prendront la parole sur cette question, de bien laisser de côté les questions qui peuvent intéresser leurs fédérations propres, ainsi que la question de solidarité, qui fera l'objet d'un débat spécial.

La parole est au camarade Goutier, des P.T.T. de Constantine.

GOUTIER (P.T.T.). — Si j'ai demandé la parole, précisément sur la question de la stratégie des grèves, c'est que, ayant été à la tête d'une Union départementale dans le département d'Oran, j'ai eu l'occasion de suivre plusieurs sortes de grèves de diverses corporations et que j'ai pu ainsi me faire une opinion sur ce que devraient être dorénavant l'organisation et la conduite des grèves.

J'entends laisser de côté la grève générale qui revêt, comme on l'a dit tout à l'heure, un caractère tout particulier, un caractère nettement révolutionnaire et même insurrectionnel et qui ne peut être déterminée que par l'organisme central, après entente avec toutes les Fédérations, afin de lui donner les plus grandes chances de réussite.

Ce que j'entends traiter, ce sont plus spécialement les grèves partielles, les grèves locales, les grèves régionales, celles que nous rencontrons le plus fréquemment, celles qui, bien souvent, sont causes d'échecs et de découragements.

Les grèves locales ou régionales sont généralement des mouvements à tendances nettement corporatives. Il n'en est pas moins vrai qu'elles ont un caractère particulièrement important, car, la classe ouvrière qui n'a que peu d'armes à sa disposition, se rend bien compte que, seule, celle-là est son arme suprême. Bien souvent, elle est son dernier espoir et, si nous brisons, dans la classe ouvrière, l'espoir en la grève, nous détruirions son véritable ressort.

Par conséquent, dans le déclenchement, dans l'organisation de ces grèves locales ou régionales, cherchons à faire la discrimination du genre de grève que nous avons à déclencher, à soutenir.

Il est certaines circonstances qui permettent, dans les grèves locales, d'opposer au patronat la tactique qu'il emploie quelquefois contre nous, celle de la division, celle qui consiste à nous briser les uns après les autres par petits paquets.

Dans certaines circonstances, je crois que, nous aussi, nous pouvons répondre par des organisations de grèves partielles qui frappent certains patrons, qui aboutissent à mettre certains patrons à l'index et qui permettent de les atteindre les uns après les autres, de manière à éviter le lock-out qu'ils emploient contre nous. Voici un premier aspect de la question.

Un deuxième aspect, lorsque nous sommes obligés, dans une localité, d'organiser la grève contre tout le patronat d'une industrie, c'est d'organiser la production au sein de nos Unions départementales ou locales.

J'ai vécu un de ces cas. A Oran, nous avons pu, à l'occasion d'une grève de nos camarades ébénistes, fabriquer des meubles pendant trois mois et obliger le patronat, devant la concurrence que nous lui faisons, à nous demander de signer un contrat qui donnait satisfaction à nos camarades.

Il y a encore un autre moyen que l'on a négligé ces derniers temps, un moyen que les services publics ont su employer, que, nous autres, postiers, avons employé, notamment dans la fameuse application du règlement dont vous rappelez peut-être, et qui a obligé le patron de l'époque, le fameux Laffont, à céder sur tous les points.

Dernièrement encore, nous avons vu nos camarades facteurs, dans certains quartiers de Paris, balancer les ballots d'imprimés dans la cave et obliger le patronat à venir discuter avec nous et à donner satisfaction à nos camarades; le patronat se rendait bien compte que cette sorte de grève perlée ne pourrait que se retourner contre lui.

Et puisqu'aussi bien je parle de grève perlée, n'avons-nous pas vu dans certaines circonstances cette grève donner des résultats magnifiques, et sans pour cela faire courir des risques à nos camarades?

Je vous citerai notamment le cas d'une grève de dockers à Oran où, lorsqu'il s'agissait de transporter un ballot de denrées périssables du paquebot sur le quai, de faire un faux pas maladroit et de laisser tomber le ballot à la mer.

Et je vous prie de croire qu'après huit jours de ce système, le patronat se rendait bien compte qu'il avait plus d'intérêt à accorder

le relèvement de salaires qu'à supporter les pertes des ballots de marchandises immergées.

Et aussi, par exemple, dans l'alimentation, nos camarades savent fort bien que le patronat recommande à sa clientèle certaines denrées, parce que, sur ces denrées, il gagne plus que sur d'autres. Qu'est-ce qui empêche nos camarades de l'Alimentation, en lutte avec leurs patrons, de conseiller à la clientèle de se servir précisément des denrées qui rapportent le moins au patron, qui lui coûtent quelquefois? Cela aussi est un moyen.

Hier encore, je voyais dans un restaurant des camarades qui n'hésitaient pas à nous dire : Prenez plutôt tel plat que tel autre, parce qu'il est meilleur d'abord, et parce qu'aussi le patron gagne moins sur cet article.

C'est également un moyen à employer, et je vous prie de croire qu'avec la façon anodine qui vous est exposée, des résultats excellents peuvent être quand même obtenus.

On peut dire, en résumé, que les grèves qui sont appelées à mettre en face du patronat un prolétariat qui a des revendications à présenter, que ces grèves doivent être faites de telle façon que le prolétariat puisse obtenir les satisfactions qu'il en attend, non seulement parce que ces satisfactions lui sont indispensables pour mieux vivre, mais parce qu'aussi et surtout cela permet à l'organisation syndicale de prendre tous les jours plus de conscience qu'elle est une force considérable en face du patronat. Et, petit à petit, vous arriverez ainsi à redonner aux travailleurs la foi qui leur manque dans nos organisations syndicales. Ces grèves partielles, ces grèves locales ou départementales réussissant, permettront de préparer celle que nous attendons tous, c'est-à-dire la grève générale, la révolution! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Antourville, des Confiseurs de la Seine.

Antourville ne se présentant pas, la parole est à Bastion, des Mineurs de la Loire.

BASTION. — Camarades, sur l'importante question de la stratégie des grèves, il est indispensable que tous les militants puissent venir apporter en quelques paroles leur point de vue.

Il y a environ 1.500 syndicats représentés ici; ils sont l'âme du mouvement syndical en France. Ce sont eux qui, par conséquent, doivent examiner la plus importante question portée à l'ordre du jour de ce Congrès, celle de la stratégie des grèves.

La stratégie des grèves ne se présente pas de la même façon dans les différentes corporations.

Nous avons, par exemple, des corporations comme celle du Bâtiment, où l'on peut faire la grève locale qui peut apporter de sérieux résultats s'il y a un boycottage effectif des chantiers. Une solidarité effective permettant de soutenir certaines corporations, donne à celles-ci la possibilité de vaincre leurs patrons.

Dans d'autres branches de l'industrie, par exemple chez les cheminots, chez les mineurs, les postiers, les instituteurs, on se trouve en présence d'une question nationale. Lorsqu'un mouvement est déclenché au sein de ces organisations, la grève, qu'on le veuille ou non, se présente comme une grève politique; elle met non seulement le patronat, mais le gouvernement dans l'obligation de prendre position.

Savez-vous, camarades, qu'avant 1914, il avait été créé un cartel, et les vieux militants qui se souviennent de cette époque se rappellent des hurlements que la bourgeoisie faisait entendre.

Ce cartel comprenait les trois principales Fédérations : Mineurs, Cheminots, Dockers, et constituait une arme redoutable en ce sens que ces trois Fédérations pouvaient mettre l'ensemble de toutes les industries dépendantes dans l'obligation de rentrer en lutte.

On a parlé tout à l'heure, en quelques mots, de la grève générale. Nous estimons que la grève générale ne peut être qu'insurrectionnelle. Il ne faudrait donc pas renouveler l'histoire de 1920, car elle n'a pas été comprise de l'ensemble des militants dont pas mal se sont imaginé qu'ils faisaient la grève pour les cheminots.

Vous vous souvenez qu'à l'ordre du jour de cette grève figurait la nationalisation des chemins de fer. Lorsque l'on voudra faire une grève générale, il faudra l'établir sur des revendications d'ordre plus général et suivre l'exemple donné par les capitalistes et le gouvernement qui, dans le récent emprunt, se sont appuyés sur la question du dollar. Demain, nous serons obligés d'envisager, nous aussi, un relèvement des salaires, et cette revendication touchera l'ensemble des travailleurs de toutes les corporations.

Donc, nous pouvons dire que, sur la stratégie des grèves, il faut que toutes les corporations apportent leur point de vue; il faut que demain les commissions qui auront à se réunir puissent envisager largement la question de la stratégie des grèves. Mais nous affirmons aussi que si nous voulons garder la confiance des ouvriers dans nos syndicats unitaires, nous serons obligés de ne plus compter sur les réformistes qui nous trahissent tous les jours.

Il faudra, par exemple, au lendemain d'une diminution de salaires imposée aux mineurs, qu'aucun mouvement de recul ne soit effectué, car dans cette éventualité les syndiqués diraient : nous avons des Fédérations, nous avons des Confédérations, et personne ne vient à notre aide; ces organismes ne valent pas mieux les uns que les autres.

Je terminerai donc, camarades, en invitant tous les délégués à venir exposer devant l'assemblée leur point de vue sur la question qui nous tient à cœur. Il n'est pas besoin d'être un orateur pour parler quelques minutes.

La stratégie des grèves, c'est toute la vitalité du mouvement syndical français qui est en jeu.

Ne perdons pas de vue que la grève générale sera l'insurrection, prélude de la révolution. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole aux orateurs suivants, je dois indiquer que le Bureau est saisi de cette motion d'ordre :

Considérant que les différents orateurs qui se sont succédé pour traiter de la stratégie des grèves, n'ont apporté que des points de vue suggestionnels contenus dans le rapport de « La Vie Syndicale » sans toutefois apporter de remèdes et une véritable ligne de conduite pouvant donner aux congressistes des directives générales.

Demande que sur cette question présentant un intérêt vital, le temps de parole soit limité à 15 minutes pour les derniers orateurs inscrits et que la parole soit donnée pour la conclusion au rapporteur. (Très bien ! Très bien ! La clôture !)

UN DÉLÉGUÉ. — J'aurais souhaité que, pour rallier toutes les forces ouvrières, on s'abstint de lancer des paroles malheureuses comme celles de certains camarades !

LE PRÉSIDENT. — Camarade, je ne tiens pas la langue des orateurs !

Il n'y a plus que quatre orateurs inscrits. Je vous propose de voter, dès à présent, la clôture après leur audition.

(La clôture, mise aux voix, est prononcée.)

LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je donne la parole à Cuny, des Métaux.

CUNY. — Camarades, mon intervention n'a pas pour but d'infliger les grandes lignes du rapport de Rabaté, mais bien plutôt de souligner certaines difficultés qui n'ont pas été signalées à cette tribune.

L'un des obstacles principaux que rencontre notre action, c'est que nous n'avons pas en France un syndicalisme de masses. Non seulement notre syndicalisme est divisé, mais il est squelettique. Et pour quelques contrats régionaux, nos organisations syndicales sont surtout liées par des contrats locaux, ce qui est tout à fait contraire au syndicalisme belge et anglais.

Le défaut chez nous de contrats de Fédérations d'industrie crée dans certains cas une situation difficile. Il arrive, par exemple, que tel syndicat local particulièrement agissant et puissant, éprouve une difficulté à se joindre à un mouvement général déclenché pour faire aboutir une revendication des autres syndicats à propos de laquelle il a, par avance, su obtenir satisfaction.

C'est ainsi que nous, dans la métallurgie troyenne, venons d'arracher au patronat une augmentation de salaires.

Le défaut de contrats de Fédérations tend donc à neutraliser les actions nationales. Il y a là un obstacle sérieux et nous pensons que quand nous aurons réalisé le commencement de notre syndicalisme de masses, les organisations locales devront renoncer aux contrats locaux.

Nous assistons en ce moment à deux ordres de phénomènes dans le monde capitaliste. Il y a, en réalité, une certaine concentration de

la richesse capitaliste. Nous ne nous en plaignons pas, car nous souhaitons voir le capitalisme se centraliser toujours de plus en plus. Mais s'il y a centralisation du capitalisme, il y a décentralisation de la fabrication, ce qui constitue un autre obstacle sérieux à notre action.

La crise des changes a, elle aussi, pour effet, d'élever un obstacle sérieux contre la tactique des grèves. Il y a d'ailleurs contradiction dans les effets de la crise des changes. Prenons, par exemple, les deux industries du textile et de la métallurgie. Plus les changes baissent, plus il y a possibilité pour le prolétariat d'attaquer le patronat avec effet s'il s'agit du textile, puisque cette industrie doit s'approvisionner en matières premières dans les pays à change élevé. Il n'en est pas de même dans la métallurgie, puisque nous avons chez nous du coke et du minerai. Si donc il y a hausse des changes, baisse du franc, il en résulte une augmentation des commandes de la métallurgie et une raréfaction des commandes du textile parce que le patronat textile ne veut point, dans l'incertitude où il se trouve quant à l'avenir, confirmer ses commandes, ne sachant point quel sera son prix de revient.

Autre facteur à considérer dans la stratégie des grèves : les impôts Caillaux, auxquels le prolétariat ne s'intéresse peut-être pas suffisamment à l'heure actuelle, car il a tendance à ne s'intéresser aux faits que quand il en subit la conséquence brutale. Ces nouveaux impôts entraîneront une aggravation des conditions de vie du prolétariat. Aussi, si nous voulons réaliser une stratégie des grèves, il faudra auparavant réaliser vite, bien vite, l'unité syndicale. C'est elle qui nous permettra de faire un syndicalisme de masses, d'empêcher que des syndicats liés par des engagements locaux soient livrés à leurs seules forces pour la défense de leurs revendications ou soient gênés par un mouvement général tendant à obtenir un résultat déjà acquis par eux.

C'est un raisonnement qui ne peut être que momentané, car si nous n'avons pas l'impression que se dégage autour de nous, dans une même industrie, une température de bataille, il ne nous est pas possible de prolonger indéfiniment l'attente des ouvriers de cette industrie pour entrer en grève. L'entrée isolée dans la bataille, c'est souvent la défaite, mais nous ne pouvons pas toujours empêcher cette entrée isolée.

Si nous voulons demain canaliser le mouvement de révolte qui se dessinera forcément dans le prolétariat à l'entrée de l'hiver, quand il faudra au sein des foyers résoudre le problème du chauffage et de l'éclairage, il nous faut profiter du temps qui nous reste encore pour réaliser notre unité syndicale.

Il faut envisager que notre stratégie des grèves ne doit pas avoir pour but unique une augmentation des salaires, mais qu'elle doit surtout réveiller les masses pour les orienter vers la double prise du pouvoir politique et économique. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lozat, des Cheminots de Tarbes.

LOZAT. — L'intervention des divers orateurs qui se sont succédés à cette tribune me donne entière satisfaction, je me rallie à leur thèse et je m'abstiens de tout discours. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Teulade, des Charpentiers de Paris.

TEULADE. — Camarades, le problème posé devant le Congrès, par la voix du rapporteur, nous oblige à examiner profondément la tactique à employer en ce qui concerne non seulement certaines corporations à tempérament plus particulier, mais aussi à regarder les motifs profonds qui nous obligent à modifier complètement la stratégie employée dans ces diverses corporations.

Il ne faut pas oublier qu'il est très difficile avec les formes actuelles de notre syndicalisme de canaliser et d'empêcher les grèves spontanées qui bien souvent ne viennent à la connaissance du Syndicat que quand elles sont en route et qu'il est impossible de les retarder.

Nos corporations sont difficilement organisables et elles sont très promptes à la bataille. Il faut que nous donnions à notre propagande un objectif plus centralisé que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Rabaté nous dit : Il faut abattre les cloisons étanches, il faut que les Fédérations ne soient plus de petits paradis dans lesquels les manitous décident, à leur volonté, de telle ou telle forme d'action. C'est vrai.

Je suis entièrement d'accord avec le camarade Rabaté sur les conclusions de son rapport. Mais il faut se demander si dans nos chantiers nous avons la possibilité de demander à nos camarades de s'adresser directement à leur organisation syndicale avant tout mouvement. Pour certaines corporations, il faut répondre : Non.

Je fais appel à nos camarades des Unions régionales, ou des Unions départementales et à nos camarades délégués des syndicats. Bien souvent, nous sommes placés devant le dilemme suivant, on nous dit :

« Il y a dans vos corporations des camarades qui, immédiatement, au moindre émoussillement, désertent le chantier avant que vous ayez vu clair. »

Mais il y a des syndicats qui sont forts et qui ont la possibilité d'exercer un contrôle sur leurs adhérents.

Nous avons adopté dans beaucoup de villes des tactiques de grève qui nous obligent aujourd'hui à envisager le problème sous un angle plus grand et à déclarer la grève perlée. Nous avons adopté cela non pas parce que cette grève a été enfantée dans les idées de l'anarcho-syndicalisme que nous avons répudié il y a longtemps déjà, mais parce qu'il faut tenir compte du tempérament des masses profondes des travailleurs.

Qu'est-ce qu'on appelle grève perlée?

Un camarade en a touché quelques mots, mais il n'a pas senti la psychologie de cette grève perlée. C'est pourquoi je vais m'attacher,

dans les dix minutes qui me restent, à sortir la psychologie de cette forme de grève.

A notre Fédération du Bâtiment, nous avons pensé qu'il fallait remplacer la grève au compte de l'ouvrier par celle au compte du patron.

Quelle est la tactique employée par une partie de nos camarades dans ce cas? C'est la grève sur le tas, qui a différentes formes, mais qui dans l'ensemble est un tout parce qu'elle attaque directement le coffre-fort du patron et ne lèse l'ouvrier que dans le cas où les syndicats ne sont pas assez forts, assez maîtres de leurs adhérents pour éviter les défections dans ce mouvement, afin qu'il n'y ait pas de renvoi pour cause de grève perlée.

Prenons l'exemple de certaines corporations et regardons quelle est leur tactique.

Une de nos revendications principales, sur laquelle d'ailleurs tous les syndicats doivent faire masse, c'est l'augmentation constante des salaires. Si nous devons partir en grève locale ou même en grève de maison toutes les fois que nous avons à discuter d'augmentation de salaire avec un patron quelconque de notre industrie, il nous serait bien difficile de ne pas voir tous les jours une multitude de propagandistes en l'air, pour essayer de canaliser des mouvements risquant de gêner l'action d'ensemble.

Mais, à côté de cela, nous avons les revendications matérielles de salaires se développant par la tactique de la grève sur le tas et qui ne dérangent pas les conditions de la revendication nationale.

Là encore, par cette diminution de production sur le tas qui s'attaque au coffre-fort patronal, nous avons eu de nombreuses satisfactions. Nous avons constaté que, toutes les fois que des mouvements sporadiques se sont déclanchés, que des Fédérations se sont trouvées en face de camarades au nombre d'une trentaine ou d'une quarantaine entraînant derrière eux sept ou huit cents autres camarades, nous sommes tombés sur un bec de gaz et que, bien souvent, des syndicats ont disparu.

C'est contre ce danger que nous voulons lutter en accord total avec la C.G.T.U. et c'est pourquoi nous demandons que l'on adopte la conclusion que rapportera demain la Commission, dans l'esprit de tous les camarades qui m'ont précédé à la tribune. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Orsini.

ORSINI. — Un certain nombre de camarades ne semblent pas avoir attaché une importance suffisante à la question discutée dans la séance de cet après-midi, alors que cette question est liée intimement à l'action engagée par la C.G.T.U. et se rattache intégralement à toutes les questions qui ont été précédemment traitées, y compris celle du fascisme et de l'action générale. Or, elle constitue l'un des moyens de défense les plus considérables sur lesquels repose l'action des Fédérations et de la C.G.T.U., en vertu de la centralisation des efforts.

Ceci dit, Rabaté a fort bien posé la question lorsqu'il a parlé d'un

long héritage, conséquence d'une fausse idéologie dans la conception du syndicalisme.

Il s'agit de savoir si, avant la guerre, nos camarades, par la méthode fédéraliste, avaient raison, si la C.G.T. unitaire a simplement à examiner la question pour l'inclure dans ses modalités d'action ou si la tactique des grèves doit être déterminée par les événements qui se sont déroulés à la faveur de la catastrophe de 1914-1918, par la concentration capitaliste qui s'effectue de plus en plus.

Le capitalisme, par la concentration de ses efforts, par ses caisses de grève, constitue une force que le prolétariat ne connaît pas assez, parce que, souvent, les militants, dans leurs conférences d'éducation syndicale, ont peur d'évoquer l'épouvantail des forces patronales, qui comprennent les forces coercitives s'appuyant sur l'appareil de l'État bourgeois.

J'aurais voulu qu'au cours de la propagande syndicale de préparation découlant de la stratégie des grèves, les organisations du Capital eussent été traitées dans une brochure pour les faire connaître de tous les syndiqués.

Pour combattre sur un terrain favorable, il faut connaître les modalités de défense de l'ennemi, ses positions et ses forces.

Or, on ne les connaît pas assez, elles sont exposées dans les livres de Valois et de Binet, mais on ne les fait pas assez pénétrer dans les masses syndicales.

La stratégie de grève constitue un élément important, mais il faut, au préalable, faire l'éducation individuelle des syndiqués par la connaissance des forces adverses.

Lorsqu'ils les connaîtront, ils seront préparés à souscrire à toutes les méthodes et à tous les ordres de la C.G.T.U. en ce qui touche nos moyens de défense.

Si je dis cela, c'est parce que le patronat, lui, ne néglige pas les moyens tactiques; les moyens de défense capitaliste, dont le centre se trouve dans la Confédération Générale de la Production française, véritable Conseil supérieur du capitalisme, où entre tout le patronat, y compris le Comité des Forges. Or, cette organisation se penche sans cesse sur la carte de stratégie sociale et y examine l'évolution du prolétariat en ce qui touche l'éducation sociale, l'éducation de classe.

C'est au sein de cette Confédération de la Production que se forme la stratégie de défense contre le prolétariat; il faut le rappeler, car le prolétariat ne le sait pas assez. Il ne connaît pas assez l'importance de son adversaire, et, trop souvent, la C.G.T.U. se trouve devant le fait accompli, devant des mouvements décidés sans étude préalable de l'organisation centrale.

Là encore, il y a une tare de la conception syndicaliste. Il ne faut pas qu'il soit trop tard pour enrayer ou canaliser des mouvements engagés dans des conditions si défectueuses qu'ils sont voués à l'échec.

Tout cela fait aussi partie de la stratégie des grèves. Les militants ont d'abord à faire l'éducation au sein de leur syndicat et à examiner, comme au Conseil supérieur, sur une carte, du point de vue local et

départemental, tous les événements qui peuvent se dérouler et surgir quotidiennement dans le domaine du travail.

Comme le disait le rapporteur dans ses conclusions, la Confédération Générale du Travail, qui constitue le Conseil supérieur, devra étendre ses tentacules dans tous les rangs de la nation qui constituent l'organisme syndical, l'organisme de résistance contre le patronat.

Mais ce n'est qu'après avoir été éduqué et même appuyé par les conseils de cet organisme central, que l'on pourra, à la faveur des événements et des facteurs qui interviendront, déclencher la grève.

Je voudrais, en passant, souligner une nouvelle tactique qui, si elle ne se manifeste pas dans certaines régions, vient de se faire jour dans la région provençale. Elle consiste à recourir à la stabilisation des salaires par une diminution des tarifs à l'embauche. C'est que toutes les revendications concernant les salaires qui ont été arrachées à la faveur des mouvements grévistes, reposent presque intégralement sur la signature de contrats passés entre patrons et ouvriers. En ce qui concerne la métallurgie marseillaise, le patronat, en présence d'un contrat dûment signé et déposé à la prud'homie qui l'oblige, du fait de l'inflation, des impôts Caillaux et du désaxement économique de la nation, à enregistrer tous les trois mois une augmentation du coefficient des indices établis par la Commission paritaire et à accorder une augmentation correspondante du salaire de ses ouvriers, a recours à une tactique nouvelle qui dépeint exactement la mentalité et les buts qu'il poursuit.

Dans l'impossibilité de dénoncer le contrat par le lock-out, il provoque le chômage dans la métallurgie sur la place de Marseille et les nouvelles embauches se font à des salaires inférieurs au contrat. Ainsi, en prévision d'une augmentation éventuelle, au bout de trois mois, c'est par une diminution anticipée qu'il agit.

Il faut que les ouvriers se pénètrent bien de l'importance de la question. Au fur et à mesure que la concentration capitaliste s'effectue, que ses forces de défense s'accroissent, se centralisent; au fur et à mesure que le capitalisme s'appuie sur des organisations comme les ligues civiques et autres groupements qui doivent intervenir directement au moment des conflits, il faut que le patronat examine à fond la question. Il s'agit, au moment où le patronat renforce ses positions, d'examiner la résistance de ces positions, de creuser les tranchées de première ligne et d'édifier tout au moins les bastions nécessaires à la défense qui jalonnent la route sur laquelle va s'engager le prolétariat pour la suppression totale du patronat et du salariat. (*Applaudissements.*)

DEMUSOIS. — Il serait tout à fait anormal que vous ne connaissiez pas l'opinion des Cheminots sur cette question de la stratégie des grèves. Je serai bref, mais je crois devoir dire qu'en examinant la situation même du mouvement ouvrier, nous sommes tout à fait d'accord avec les conclusions apportées dans le rapport.

Tout de même, il faut bien que vous sachiez que s'il est possible chez nous, sur une question aussi grave que celle de l'opposition à la guerre du Maroc, d'engager une action de propagande très intense en

vue de l'aboutissement de la grève générale, par contre, sur une question corporative ou sur une question d'entière solidarité avec un mouvement déclenché sur une autre base que la guerre, il faut que vous sachiez bien que la Fédération des Cheminots, en raison même du caractère spécial de cette corporation, ne peut pas à tout moment répondre à la grève générale.

Mais ce que nous pouvons vous dire, et cela sera, je pense, une satisfaction pour vous, c'est que si nous n'avons pas la possibilité de faire, comme vous le voudriez, une démonstration de grève générale, ne pouvant être que le prélude d'un mouvement insurrectionnel, déjà, dans toutes les occasions où il y aura nécessité de lier l'activité de la Fédération des Cheminots à celle des autres corporations, sur l'appel de la C.G.T.U., nous avons à notre disposition des moyens tout à fait efficaces qui, sans être la grève générale, vous donneront entière satisfaction. (*Applaudissements.*)

Il est évident que nous ne dirons pas quels seront ces moyens. Ce serait une faute énorme. Mais dites-vous bien que l'activité de la Fédération unitaire sera telle, qu'en aucune occasion, on ne pourra l'accuser d'avoir failli à des engagements pris dans nos congrès; qu'à aucun moment, on ne pourra l'accuser de s'être déclarée d'accord pour la forme avec la stratégie révolutionnaire de la C.G.T.U. sur les grèves, étant entendu qu'à défaut même de la démonstration par la grève, nous donnerons des résultats pour le moins sérieux, sinon plus sérieux que la grève elle-même.

Actuellement, dans le mouvement d'opposition à la guerre, en raison de la décision que vous avez prise ce matin, nous allons, nous avons même commencé à prendre toutes dispositions utiles. Si, le cas échéant, à l'instant précis où la C.G.T.U. lancerait son mouvement, nous ne pouvions pas réussir, soyez assurés que vous auriez quand même des résultats qui, pour le gouvernement et pour les Compagnies, seraient considérablement supérieurs à la grève elle-même.

Il ne faut pas déduire de cela des pensées que nous n'avons pas. Je veux simplement indiquer que nous avons, légalement, par la compréhension même de nos dirigeants de Compagnie, des moyens que nous pouvons toujours utiliser. Ne serait-ce que par l'application des règlements, nous pouvons créer un état de paralysie complète, un embouteillage total de tous nos réseaux, et répondre aux demandes qui nous seraient adressées par le mouvement confédéral en vue de l'action solidaires des Cheminots aux côtés des autres corporations. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Rousseau, du Textile de Tourcoing, demande à prendre la parole à la place du camarade Porreye, qui est parti avec la délégation au Congrès confédéré.

UN CAMARADE. — Le camarade Porreye n'entend-il pas qu'on lui réserve son tour de parole?

LE PRÉSIDENT. — Nous ne pouvons l'attendre; la discussion risque d'être terminée quand il rentrera.

Je donne la parole à Rousseau.

ROUSSEAU. — Camarades, je ne viens pas à cette tribune pour remplacer le camarade Porreye; je viens parler au nom du Textile de Tourcoing. Mais dans l'exposé que le camarade Porreye vous aurait fait, il aurait certainement parlé de la situation particulière des ouvriers du Nord, surtout de la région très industrielle de Roubaix et de Tourcoing.

Cette situation particulière, aucun des orateurs qui se sont succédé n'en a parlé. On a parlé des difficultés des grèves partielles et, dans le rapport confédéral, on nous montre que, sauf de rares exceptions, nous ne pourrions plus déclencher de grèves partielles parce que presque toutes sont vouées à l'échec. C'est un fait que nous ne pouvons pas contester.

Dans la région de Roubaix-Tourcoing, depuis quelques années, nous avons eu des grèves englobant des corporations entières, des grèves qui ont duré cinq et six mois et qui ont été complètement battues, qui ont même abouti, comme le faisait remarquer Teulade il y a un instant, à des désorganisations syndicales.

Mais, à côté des grèves, on n'a pas envisagé une question qui se pose actuellement d'une façon presque générale pour la région de Roubaix-Tourcoing, une situation qui n'est particulière qu'à Roubaix et Tourcoing, mais qui, soyez-en sûrs, se généralisera parce que c'est un moyen de combat patronal et qu'on se gardera bien de le laisser à l'essai, le monopole d'une région. Vous pouvez être certains que ce moyen patronal sera étendu à toute la France pour s'étendre plus tard internationalement.

Ce moyen qu'aucun orateur n'a signalé, c'est le sursalaire familial.

Dans la région de Roubaix-Tourcoing, le patronat a en mains un moyen pour mater la classe ouvrière, pour la tenir dans les usines et la brimer : le sursalaire familial. Comment a été instauré ce moyen que nous n'avons pas voulu envisager jusqu'ici, mais qu'il faudra envisager comme le font en ce moment nos camarades confédérés qui ont porté la question du sursalaire familial à l'ordre du jour de leur Congrès? Du reste, j'ai la certitude qu'au Congrès confédéré cette question du sursalaire a été apportée — comme nous le faisons nous-mêmes ici — par les délégués de la région de Roubaix-Tourcoing qui en connaissent tous les inconvénients, qui sentent tout le danger qu'il comporte et qui tiennent à mettre au courant tous les délégués de France pour essayer de les prémunir contre ce danger qui se généralisera certainement.

Je vous donne maintenant quelques explications sur le sursalaire. Ces explications sont absolument nécessaires.

Dans la région de Roubaix-Tourcoing, on accorde aux ouvriers du Textile 2 francs par jour pour le premier enfant, 3 francs pour le second, ce qui fait 5 francs; 3 francs pour le troisième (8 francs); et, à partir du quatrième enfant, au-dessous de treize ans, les bénéficiaires du sursalaire familial touchent 12 francs par jour pour quatre enfants, augmentés de 3 francs par enfant supplémentaire au-dessus de quatre. Vous voyez quels résultats cela peut amener.

Un père de famille de quatre enfants qui rentre à l'atelier le matin, avant de commencer à travailler, est sûr de toucher 12 francs de sursalaire.

Mais, à côté de ces avantages, il y a le revers de la médaille, un règlement draconien qu'il est utile de vous faire connaître. Tout ouvrier manquant sans autorisation à l'atelier une heure dans le mois, perd le bénéfice du sursalaire pendant tout le mois. Quand un ouvrier quitte le travail pour une journée, il perd naturellement le sursalaire de tout un mois, et quand il quitte une usine pour entrer dans une autre usine, il perd le sursalaire le mois qu'il quitte l'usine et, le premier mois qu'il passe dans la nouvelle usine. Pour avoir changé d'usine, il perd en conséquence le sursalaire de deux mois.

Certains camarades diront peut-être : « Mais, le sursalaire familial, on s'en fiche. » Je vous mets en garde contre cela ; il ne faut pas vous en moquer. C'est une chose qui doit s'imposer à l'attention de tous les militants et qui doit être envisagée d'une façon rapide et générale.

Le règlement qu'on applique actuellement n'a pas toujours été appliqué. En 1921, par exemple, pendant la grève de trois mois qu'ont soutenue 45.000 à 50.000 travailleurs de la région textile, le sursalaire ne connaissait pas encore ce règlement draconien.

Quand un ouvrier quittait l'usine une journée, il perdait le sursalaire d'une journée ; quand il quittait l'usine pour entrer dans une autre, qu'il se débauchait d'une usine pour se réembaucher dans une autre, il ne perdait que le sursalaire des journées pendant lesquelles il n'avait pas travaillé. Les patrons ont si bien compris que l'arme qu'ils avaient entre les mains était incomplète que, immédiatement après la grève des trois mois, en 1921, ils l'ont complétée par le règlement draconien que je vous décrivais tout à l'heure.

Je veux vous donner un exemple des conséquences du sursalaire dans les mouvements spontanés.

Quand, en 1922, au moment de la grève du Havre, on fit la grève de vingt-quatre heures, nulle part, j'ose le dire, il n'y eut unanimité comme dans la région de Roubaix-Tourcoing, parce que, dans cette région, il n'y eut pas un seul travailleur qui, ce jour-là, se rendit à l'usine.

Mais nous vîmes les conséquences formidables de ce mouvement spontané de solidarité : comme tous les camarades qui avaient quitté l'usine à la fin du mois n'avaient pas touché le sursalaire de ce mois, ce fut la désertion des syndicats. C'est ainsi que nous perdîmes en peu de temps 2.500 adhérents au Textile de Tourcoing.

C'est là une considération dont il faut tenir compte, et qui doit être envisagée pour l'avenir, afin que si l'état de choses que je signale venait à se produire en d'autres régions, les camarades puissent être mis en garde contre les conséquences qui pourraient en découler.

Il ne faut pas imiter ce que nous avons fait dans la région de Roubaix-Tourcoing où, lors de l'application du sursalaire, les organisations s'en sont désintéressées, cette question n'étant pas exclusivement d'ordre syndical. Nous avons eu le tort, dans cette région, de ne pas pren-

dre au pied de la lettre la question du sursalaire. Nous l'avons combattue parce que nous savions très bien que les patrons, qui n'ont jamais payé des salaires suffisants, ne donnaient pas de leur poche des sursalaires; nous savions très bien que ces sursalaires étaient prélevés sur les salaires globaux des ouvriers.

Nous aurions dû prendre une sérieuse position au moment surtout où il fut question d'appliquer le règlement draconien.

C'est pourquoi, camarades, si vous deviez être un jour touchés par cette épineuse question, je vous conseille de prendre des précautions que nous n'avons pas prises.

Et je demande au Bureau confédéral, si la question ne vient pas en discussion dans ce Congrès, de l'étudier dans les prochains C.C.N. afin qu'au futur Congrès confédéral, elle puisse venir à l'ordre du jour.

L'importance que cette question peut aujourd'hui présenter pour une région, ne manquera pas de s'étendre et de se généraliser. Nul doute que d'ici deux ans, elle n'atteigne la totalité de nos organisations dans toutes les parties de la France.

BOVILLE. — J'ai une question à poser à notre camarade. Les patrons de Roubaix-Tourcoing ont à leur disposition deux catégories de travailleurs : ceux qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas. Le travail des premiers revient au patron plus cher que celui des seconds. Il s'ensuit donc à la base une rivalité qui se manifeste entre les célibataires et les ouvriers mariés, pères de famille, les premiers vendant leur travail meilleur marché.

Je voudrais que notre camarade puisse nous dire s'il a envisagé le moyen d'empêcher ceux des patrons qui seraient enclins à employer de préférence les ouvriers qui ne sont pas mariés ou qui n'ont pas d'enfants à mettre leur désir en exécution. Il est à craindre, à moins que les patrons ne comprennent rien à leurs affaires, qu'ils emploient de préférence des ouvriers qui n'ont pas d'enfants. Je présume que les patrons ont peut-être réussi déjà à aplanir ces difficultés, et je demande à notre camarade de nous dire par quel moyen nous pourrions les mettre en échec.

ROUSSEAU. — Je réponds bien volontiers à notre camarade Boville, et je lui signale qu'en octobre 1920, à la suite d'une demande d'augmentation de salaires provoquée par le coefficient fixé par la Commission officielle départementale du Nord, évalué à 4,15, il devait revenir une augmentation de 30 centimes à tous les ouvriers. Or, on n'accorda à ceux-ci qu'une augmentation de 15 centimes. Les 15 centimes qui ne furent pas alloués aux ouvriers tombèrent de l'aveu même de M. Naudin, préfet du Nord, dans la caisse du sursalaire, c'est-à-dire que tous les ouvriers qui n'avaient pas d'enfants ont payé pour ceux qui en avaient.

De plus, comme par la suite, le coefficient n'a fait que monter, comme le coût de la vie n'a fait qu'augmenter, comme la question des augmentations s'est posée sans se traduire par des résultats favorables pour nous, nous avons le droit de penser que, pour alimenter leur

caisse de sursalaires, les patrons ont versé dans cette caisse l'augmentation qui normalement devait nous être attribuée.

Je tiens à relater un fait typique auquel vous ne pourriez croire si, quantité de délégués du Nord, n'étaient dans cette salle pour le confirmer.

Nous sommes, à Tourcoing et à Roubaix, à la frontière de la France, c'est-à-dire que Tourcoing est limitrophe de la Belgique. Or, nous voyons des faits inouïs qu'il est bon de dénoncer afin de montrer tout le danger de ce sursalaire.

Nous avons le spectacle de patrons belges : boulangers, bouchers, fermiers, qui viennent travailler en France. Nous avons relevé il y a deux ans trois cas caractéristiques :

Un patron boulanger père de deux enfants au-dessous de 13 ans engageait un garçon boulanger, le payant au tarif pratiqué en Belgique, tandis qu'il venait lui-même en France travailler dans une industrie pour 16 francs la nuit auxquels venaient s'ajouter 27 francs de sursalaire, ce qui portait sa rétribution à 43 francs.

Nous avons observé d'autres cas moins typiques, mais sensiblement identiques. Cela vous montre tout le danger de ce sursalaire si nous ne cherchons pas à le combattre par tous les moyens.

BIZIEN. — Je tiens à ajouter que, dans un journal financier, les filateurs de Tourcoing ont donné comme bénéfices 15.800.000 francs. Ce fait prouve suffisamment que leur seul but est de diviser la classe ouvrière.

RABATÉ. — Nous ne vous demanderons pas ce soir un vote sur la stratégie des grèves. La Commission que vous avez désignée dans la journée se réunira demain matin, à huit heures et demie, ainsi qu'il a été prévu. Elle élaborera une résolution en tenant compte des différents problèmes qui, à l'occasion de la stratégie des grèves, ont été soulevés à la tribune.

Evidemment, cette question qui entraîne derrière elle toute la tactique et toute la politique de la C.G.T.U., ainsi que je l'ai exposé au début de mon intervention dans ce Congrès, est la question centrale qui se pose à la base de la lutte que nous avons à mener contre le patronat.

Mais nous avons tenu, à la Commission exécutive, à placer le problème de la stratégie des grèves non pas dans le cadre de l'application à une revendication donnée — il aurait fallu huit jours pour discuter dans ces conditions-là — mais dans le cadre de la nécessité pour le mouvement syndical révolutionnaire d'avoir entre les mains l'appareil nécessaire et le moyen d'élaborer les stratégies particulières aux divers cas qui peuvent se présenter, l'appareil de direction des différents mouvements dans lesquels nous pouvons nous trouver entraînés.

Dans les observations qui ont été apportées à la tribune, il en est, évidemment, avec lesquelles nous ne pouvons pas être d'accord. Il en est d'autres qui présentent quelque danger et d'autres, enfin, qui ne viennent qu'incidemment dans ce débat.

La question très intéressante de notre camarade Rousseau, concernant le sursalaire familial, aurait eu, je pense, sa place au cours de la discussion sur les salaires. C'est évidemment une tactique patronale que le sursalaire familial. Mais la question devant venir à son heure, je demande à Rousseau de vouloir bien l'écartier du présent débat et de réserver son intervention pour le moment opportun.

Un camarade a dit tout à l'heure, parlant de la stratégie des grèves, qu'il ne fallait pas compter sur les réformistes et que nous devons élaborer nos tactiques et nos programmes sans tenir compte des réformistes, entrer en bataille sans plus nous préoccuper d'eux que s'ils n'existaient pas.

On nous permettra de ne pas être d'accord avec ce camarade, et de penser que s'il est possible que les réformistes, ou tout au moins leurs chefs, ne nous plaisent pas comme collaborateurs pour un travail commun, il ne faut tout de même pas oublier qu'ils existent et sont une force dans le mouvement ouvrier français. Il faut donc compter, non pas sur eux, mais avec eux.

C'est d'ailleurs pourquoi nous avons placé dans le débat sur la stratégie des grèves le problème du front unique et de l'unité syndicale parce que, contrairement à ce que semble penser Cuny, je crois que la C.G.T.U. peut et doit dresser sa stratégie révolutionnaire des grèves, même si l'unité syndicale n'est pas faite. L'unité syndicale est un point important, l'un des plus gros points de la stratégie de classe du prolétariat. Certes, si elle se fait, ce sera bien. Mais si elle ne se fait pas, nous aurons quand même des mouvements à préparer, nous aurons quand même à prendre position dans certaines éventualités. Il nous faudra, par conséquent, avoir notre stratégie.

Un camarade qui n'a pas voulu prendre la parole m'a signalé également, concernant la stratégie de classe, le rôle que jouent les bureaux de placement qui recrutent les jaunes pour les envoyer sur les lieux de grèves. C'est encore là un point qu'il y aura lieu d'étudier dans la stratégie générale de la C. G. T. U. Il ne peut cependant, convenez-en, être défini en un Congrès de cinq jours.

J'ai beaucoup mieux retenu les points importants qu'a soulevé sur la question des grèves notre camarade Teulade. Il nous a dit : « Dans l'état actuel du mouvement syndical, il y a des ouvriers qui, matériellement, ne peuvent pas prévenir leur syndicat d'un mouvement. De plus, il faut aussi compter avec le tempérament spécial de certaines corporations qui ont la tête près du bonnet et qui, bien que débarassées de l'idéologie anarcho-syndicaliste, n'en sont pas moins très emballées et aptes aux mouvements sporadiques sans que les organisations soient prévenues. »

Je suis tout à fait d'accord. Nous connaissons bien toutes ces difficultés. Nous savons — et je vais là renforcer l'argumentation de Cuny — qu'un très gros obstacle à l'élaboration d'une stratégie des grèves qui nous donne au moins 50 % de chances de succès dans les batailles, c'est l'état du mouvement syndical français, c'est l'état de désorganisation syndicale dans lequel sont tombés, non pas la majorité des travailleurs, mais leur petite minorité, tant dans les

organisations réformistes que dans les organisations révolutionnaires.

Il nous faut évidemment rechercher, pour les employer, les moyens aptes à transformer notre syndicalisme d'idéologie en un syndicalisme groupant les larges masses, la majorité du prolétariat. Ceci encore sera étudié et doit être placé à l'ordre du jour de toutes les assemblées délibérantes de travailleurs.

Teulade nous a fait remarquer avec raison que nous avons oublié de traiter la question de la grève perlée. Évidemment, la grève perlée est encore une forme de lutte qui, dans l'élaboration d'un rapport, a pu nous échapper quelque peu. Teulade a bien fait d'en parler.

La grève perlée, en effet, gêne considérablement le patronat. Que ce soit la grève des bras croisés à l'intérieur de l'usine, ou le ralentissement de la production, elle gêne le patronat. Nous en avons, dans la Région parisienne, fait l'expérience à différentes reprises. Nous avons fait comprendre aux camarades de certaines usines, même à ceux qui travaillent aux pièces, que si leur salaire s'en trouvait diminué, ils ne connaissaient pas le désavantage d'une grève totale au cours de laquelle on ne gagne rien, sinon les secours plus ou moins aléatoires auxquels nous sommes habitués en France. Le moyen doit être bon puisque, devant le ralentissement général de la production, certains patrons nous ont accordé des avantages. Là où les patrons étaient intransigeants, c'est le lock-out qui répondait à la grève perlée. Mais vous savez qu'en cas de lock-out nous avons beaucoup plus de facilités qu'en cas de grève. Par conséquent, la tactique de la grève perlée a presque toujours donné de bons résultats.

Cela veut-il dire que nous devons employer ce moyen dans tous les cas? Non. Ce sont les circonstances, la situation, les perspectives d'avenir qui doivent toujours régler les moyens de lutte à employer.

On peut étudier le rapport entre les moyens de lutte et les perspectives d'avenir et la situation du moment. Il est bien évident que pour décider il faut avoir tous les matériaux en main. Et ceux-ci doivent exister non seulement au centre, mais dans les Unions régionales et locales, dans les syndicats; partout doivent exister ces états-majors dont je parlais tout à l'heure en faisant le rapport : le Conseil supérieur de la défense prolétarienne au sommet, puis, à la base, les états-majors des localités, des régions, des fédérations.

Il faut constituer cet appareil le plus tôt possible. Nous avons encore beaucoup à faire et nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il suffira d'un coup de baguette magique pour le réaliser. L'essentiel c'est qu'on ait posé dans ce Congrès la question de la bataille des classes sur son vrai terrain : la nécessité d'une stratégie de grève.

Cette question est venue devant un Congrès ouvrier pour la première fois aujourd'hui. Je pense qu'après la large discussion qui a suivi, les uns et les autres s'attelleront à la besogne pour réunir tous les matériaux nécessaires et constituer les organismes qui nous permettront de conduire notre mouvement à la victoire : l'émancipation totale. (*Applaudissements.*)

REUNION DES COMMISSIONS

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Camarades, nous avons prévu la réunion des Commissions pour demain matin. Nous avons prévu la discussion sur l'unité pour ce soir. Comme nous ne sommes pas maîtres des discussions dans les deux Congrès confédéraux, c'est certainement l'unité qui se discutera demain matin et il est impossible de discuter cette grave question pendant la réunion des Commissions.

Dans ces conditions, il est préférable que nos camarades désignés pour faire partie des diverses Commissions fournissent un effort supplémentaire et qu'ils se réunissent ce soir à partir de 8 h. 30, afin que tout le monde soit présent demain matin à 9 heures précises pour engager la discussion sur l'unité. (*Adopté.*)

RAPPORT SUR LA CONFERENCE FEMININE

LE PRÉSIDENT. — La parole est à la camarade Alice Brisset.

ALICE BRISSET. — Le rapport de la Conférence féminine sera très bref afin que nous puissions ouvrir dès ce soir la discussion sur la question.

Il est nécessaire que les camarades des industries employant beaucoup de femmes nous envoient des suggestions et nous donnent aussi des aperçus sur le travail déjà fait.

Nous avons établi une permanence au secrétariat féminin où nous pourrions recenser toute la documentation que les camarades pourront nous fournir.

Nous pouvons dire que c'est la première fois qu'un Congrès confédéral met sérieusement à l'ordre du jour la question de la main-d'œuvre féminine, le recrutement et l'organisation des femmes dans les syndicats.

Tous les congressistes ont trouvé à leur place un rapport très détaillé sur les questions traitées à la Conférence féminine.

Avant de commenter ce rapport, je voudrais vous faire un petit compte rendu sur la composition et les travaux de la Conférence.

Alors qu'à Bourges nous n'étions que 17 femmes, parmi lesquelles deux ou trois camarades seulement prirent la parole, notre Conférence de Paris comptait 34 déléguées, venues de toutes les régions. La région de Paris, celles de Bordeaux, du Nord, de la Basse-Seine, de Pont-l'Abbé, de Douarnenez prirent part à la discussion.

A notre ordre du jour, nous avions le travail accompli pendant l'année écoulée, le rapport sur les tâches à venir, les revendications spéciales aux femmes et aussi le rapport des femmes sur le Maroc.

En passant, nous pouvons dire que les régions de province nous ont apporté leur petite expérience de cette année.

Mais nous pouvons féliciter l'Union de la Région parisienne, qui a pris l'initiative de soutenir moralement et matériellement le mouvement féminin dans cette région.

C'est ainsi que nos camarades ont décidé de désigner immédiatement une camarade permanente, appointée. Je ne veux pas m'étendre sur les résultats obtenus, mais je citerai celui-ci qui est à l'honneur de la Région parisienne. A une seule réunion bien préparée, aux usines de la parfumerie Coty, nos camarades ont fait dans la même soirée 300 adhésions.

La Conférence féminine a adopté à l'unanimité le rapport qui est entre vos mains, les camarades y ont apporté des suggestions et nous avons l'espoir que nos camarades hommes nous en apporteront beaucoup d'autres qui pourront faciliter notre travail dans l'année qui vient.

La première question à l'ordre du jour est celle de la main-d'œuvre féminine. Nous avons examiné, ce matin, à propos du fascisme, la situation sociale et économique de la femme dans la période actuelle, nous avons conclu, sur diverses questions, que nous arrivions à un tournant où il fallait concentrer toutes les forces révolutionnaires.

Notre rapport dit, en effet : « Pour créer maintenant des syndicats nombreux et puissants, pour constituer un front unique ouvrier, il est indispensable de grouper la main-d'œuvre féminine au sein des syndicats révolutionnaires. » (*Applaudissements.*)

Nous avons souligné et il faut souligner ici ce point que, même parmi les syndiqués, il reste encore certains préjugés. Nos camarades hommes ne se rendent pas très bien compte que la situation actuelle de la femme est une situation définitive, que de plus en plus la femme sera happée par la production, qu'elle sera de plus en plus industrialisée.

Les camarades qui défendent encore ces principes vieillots : « Que les femmes sont faites pour rester au foyer, que les hommes doivent réclamer des augmentations de salaires pour subvenir à la famille », se trompent.

Ce préjugé constitue un premier empêchement qui fait que dans nos rangs on ne s'intéresse pas suffisamment au recrutement des femmes, mais il en est d'autres qui sont aussi des obstacles au développement du travail parmi la main-d'œuvre féminine.

Voici également un autre passage que le rapport mentionne et qui a été discuté : « Le passé est bien passé, la femme est entrée dans l'industrie et elle ne pourra être libérée du joug du salariat qu'avec toute la classe ouvrière. » (*Nouveaux applaudissements.*)

La bourgeoisie s'est plu à dire que la femme était indifférente, que son cerveau était trop petit, qu'elle était passive, qu'elle ne savait pas s'intéresser aux choses de la vie et qu'elle n'était pas à sa place lorsqu'elle s'y intéressait. Eh bien ! il ne nous faut pas répéter ce que nous a enseigné la morale bourgeoise ! (*Très bien ! Très bien !*)

Il faut se rendre compte que l'indifférence et que la passivité de

la femme ne sont que la conséquence de l'état actuel des choses et que, nous autres révolutionnaires, nous avons, avant de commencer notre travail, à les faire entrer au plus tôt dans nos rangs. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y a un autre point que l'I.S.R. a souligné et que je veux souligner ici, c'est la sous-estimation du rôle des ouvrières dans le mouvement révolutionnaire.

L'I.S.R., dans son III^e Congrès, a dit :

« Un syndicat n'est digne de faire partie de l'I.S.R. que si, dans la question du travail féminin, aussi bien que dans toutes les autres questions, il se libère des vieux préjugés et se charge de la défense du travail féminin, en ayant devant lui le seul but d'augmenter l'armée de la révolution sociale par de nouveaux lutteurs infatigables, recrutés parmi les ouvrières exploitées et opprimées. »

A la Conférence féminine, les camarades de Douarnenez qui étaient parmi nous sont l'exemple que les femmes savent et peuvent se mêler à un mouvement. Quand on pense qu'à Douarnenez, pour une augmentation de salaire de 1 franc, 2.500 ouvrières se sont mises en grève et ont engagé leurs camarades hommes, on voit qu'il suffit d'aller parler aux femmes, de leur expliquer leur situation sociale, les conditions de la vie économique, pour les convaincre.

Mais ce qu'il faut retenir des événements de Douarnenez, c'est qu'il ne faut pas toujours prendre au sérieux ces mouvements de spontanéité chers aux femmes. En effet, les femmes se remuent : c'est comme un couvercle de marmite qui se soulève sous la pression de l'eau bouillante, mais cela ne dure pas toujours, parce que la femme n'a pas été habituée à l'organisation.

La femme se remue pour une augmentation de salaire ou pour une petite question d'intérêt, mais il faut noter que, dans le mouvement de Douarnenez, si la tactique révolutionnaire de la C.G.T.U. n'avait pas été sûre, peut-être ce mouvement eût été endigué et n'eût pas aussi bien réussi.

Il ne faut pas croire que les femmes vont se lancer spontanément dans un mouvement et que des résultats en découleront toujours. Il faut les entraîner et les habituer à se discipliner dans nos organisations.

Camarades, il est ressorti de notre Conférence que même dans l'esprit de certaines camarades femmes, le travail féminin était quelque chose de spécial dans les syndicats.

Le travail féminin, la main-d'œuvre féminine, le recrutement des ouvrières est une partie du travail des syndicats. Les syndicats doivent travailler au recrutement des femmes, ils doivent essayer d'organiser le plus possible d'ouvrières. C'est une des tâches des syndicats, comme celle d'attirer à nous les coloniaux, les étrangers, etc., pour les entraîner.

Le travail féminin n'est pas un travail spécial. C'est tout le travail du mouvement révolutionnaire, et l'I.S.R. l'a bien souligné.

Je pourrais marquer d'autres points, mais comme je veux être

brève, je vais tout de suite passer aux tâches pratiques, à celles qui, certainement, vont alimenter la discussion. La C.G.T.U. a décidé de reconstituer et de nommer un secrétariat féminin appointé. Vous n'ignorez pas que jusqu'en janvier dernier, notre camarade Lucie Colliard avait assumé cette lourde tâche. Mais, depuis, elle a été réintégrée et le secrétariat féminin permanent n'avait plus de titulaire. Avec ce secrétariat féminin appointé, la Conférence féminine vous propose une Commission centrale féminine.

La Conférence a déterminé les tâches et l'action qu'elle devait mener pour l'année qui vient. Nous avons pensé qu'il ne faudrait pas disséminer nos efforts, mais surtout faire de grandes quinzaines de propagande dans une même région. Ces quinzaines ne peuvent être organisées brièvement. Elles ne pourront réussir que si les militants de la base des organisations différentes, Syndicats, Unions, Fédérations, les préparent de longue haleine. Non seulement, nous organiserons nos quinzaines par des réunions à la porte des usines, par des réunions publiques dans les villes industrielles, mais aussi il faut que nous restions sur place pour essayer de recruter le plus grand nombre possible d'ouvrières que nous aurons touchées dans nos réunions.

Nous allons également, et ceci en suivant l'exemple de la Région parisienne, instituer le plus tôt possible un cours éducatif et pour cela nous appuyer sur quelque chose de sérieux qui existe déjà. Nous pouvons dire que dans la Région parisienne, vingt ouvrières ont suivi ces cours et que déjà plusieurs d'entre elles prennent la parole et sont capables de faire de la propagande et de l'organisation.

Nous demandons également aux camarades de généraliser cette formule dans les tracts et sur les affiches, ne pas faire seulement appel aux ouvriers, mais mettre : « Aux ouvriers et aux ouvrières ! », « Aux travailleurs et aux travailleuses ! ».

Nous demandons également que dans la presse corporative, il y ait des « Tribunes féminines » qui parlent de la main-d'œuvre féminine, des conditions de travail des ouvrières. A cela, les camarades pourraient objecter que l'on ne trouve pas toujours des ouvrières pour remplir les colonnes d'un journal. Mais s'il nous manque des ouvrières, il ne peut pas nous manquer de camarades hommes travaillant avec des ouvrières qui pourront alimenter les « Tribunes féminines » des journaux corporatifs.

Dans chaque région, dans chaque syndicat, on devra, comme à la tête des organisations centrales, créer immédiatement des Commissions féminines. A la Conférence, le débat s'est également élevé sur la composition des Commissions féminines. Des camarades pensaient qu'il suffisait, à l'exemple de la région du Nord, que des camarades entrent dans les organismes de direction. Cela ne suffit pas. Les Commissions féminines ont des tâches à remplir, comme toutes les autres Commissions des syndicats. La Commission féminine d'un syndicat ou d'une région devra rechercher, dans sa région ou dans son syndicat, la documentation sérieuse qui nous permettra à nous et à vous autres, organisations et syndicats, de pouvoir toucher efficacement les ou-

rières. Il faut absolument que les camarades hommes ou femmes qui se chargeront d'aller parler à la porte des usines, ne parlent pas seulement des mots d'ordre généraux que les ouvrières ne comprennent pas toujours. Il faut que ces Commissions féminines centralisent la documentation qu'elles auront reçue, pour s'en servir dans leur travail de recrutement.

Lorsque je citais tout à l'heure l'exemple de la maison Coty, c'est non seulement parce que nos camarades de la Région parisienne connaissaient la vie intérieure des usines Coty, c'est parce qu'elles ont su parler aux femmes des petites choses qui les intéressaient qu'elles ont gagné leur confiance.

Voilà, camarades, la tâche de ces Commissions féminines, qui est de rechercher cette documentation, de la mettre dans la main des propagandistes. Une autre tâche non moins importante est de rechercher parmi les camarades recrutées les éléments capables de fournir un travail dans l'organisation syndicale ou dans la Commission féminine.

Nous avons discuté le programme des revendications immédiates des femmes. Notre programme est basé sur celui de la C.G.T.U. C'est pour mieux nous faire comprendre des femmes que nous avons établi ce programme de revendications immédiates dont j'ai parlé ce matin, et que le *Nouveau Siècle* lui-même a commenté :

« Pas de salaires au-dessous de 20 francs par jour; les salaires devront être augmentés suivant l'augmentation du coût de la vie;

« A travail égal, salaire égal;

« Égalité des allocations de vie chère et de chômage avec les hommes. »

Si les femmes sont happées par la production, si le patronat se sert des ouvrières pour concurrencer les ouvriers dans les corporations, si les travailleuses elles-mêmes souffrent de cet état de choses et si elles se voient diminuées au point de vue de leurs droits, c'est parce qu'elles ne sont pas organisées.

En ce qui concerne les heures de travail, nous demandons la stricte application de la journée de huit heures pour les salariés, y compris les gens de maison, la suppression des heures supplémentaires, après les huit heures, et du travail de nuit. Nous ajoutons également la journée de six heures pour les femmes enceintes; le contrôle des conditions de travail par des représentants des ouvriers et ouvrières, les vacances payées à salaire entier par l'employeur, de deux semaines après six mois, et d'un mois à partir d'une année de service. Le congé obligatoire de huit semaines avant et de huit semaines après les couches, avec maintien du salaire intégral. La création de chambres d'allaitement et de garderies d'enfants dans toutes les entreprises occupant plus de 50 femmes, sous le contrôle des Commissions composées de représentants de la commune et des syndicats ouvriers; enfin la défense de congédier les femmes enceintes à partir du quatrième mois de grossesse, et des mères allaitant leur enfant.

Camarades, nous avons incorporé ces paragraphes dans nos revendications immédiates, bien que ces choses, d'après les lois sociales

existantes, doivent être mises en application. Nous savons que ces lois existent, mais très peu d'entreprises ont des chambres d'allaitement et des garderies d'enfants; beaucoup d'entre elles, lorsqu'une femme est en état de grossesse, s'empressent de la congédier. Nous avons incorporé ces paragraphes pour que les femmes puissent connaître les lois existantes et qu'elles en exigent l'application.

Au cours d'une autre séance, le Congrès aura à élire le Secrétariat féminin. La Conférence féminine vous fera des propositions.

Mais le travail du secrétariat féminin ne peut donner de résultats certains que si tous les militants, toutes les organisations syndicales nous apportent leur concours.

Camarades, je terminerai par une phrase prononcée à la Conférence féminine. Il est une chose qui peut encourager l'ardeur des militants qui veulent s'intéresser à la question du recrutement et de l'organisation des ouvrières. En effet, une camarade nous a dit avec juste raison : « Les travailleurs ont déjà fourni au mouvement révolutionnaires l'élite de la classe ouvrière; il reste aux syndicats, à vous autres, militants révolutionnaires, le soin de chercher parmi les masses travailleuses, l'élite des femmes ouvrières pour le mouvement révolutionnaire. » (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Personne ne s'étant fait inscrire et l'heure étant avancée, je donne la parole à Dudilieux.

DUDILIEUX. — Je rappelle, comme la proposition en a été faite par Monmousseau, que toutes les Commissions qui ont été désignées ce matin se réuniront ce soir à 20 h, 30, à l'endroit qui leur a été assigné.

Les Commissions des salaires et de la réorganisation des U.D. se réuniront à 22 heures 30.

La séance est levée à 19 heures 30.



TROISIÈME JOURNÉE

Vendredi 28 Août (Matin)

Président : GOURDEAUX ; assesseurs : JUCHAULT, SIMONIN.

L'UNITE SYNDICALE

La séance est ouverte à 9 h. 20.

LE PRÉSIDENT. — Nous avons le plaisir d'avoir au Congrès le délégué de l'Union fédérative des Syndicats autonomes, le camarade Huart.

Au nom du Congrès des syndicats unitaires, je lui adresse le salut le plus fraternel et lui donne immédiatement la parole.

HUART. — Camarades, tout d'abord, permettez-moi de vous adresser le salut fraternel et les bons vœux de travail des syndicats composant l'Union fédérative des Syndicats autonomes de France.

Un fait nouveau s'est produit. Après de longues tergiversations, nous sommes tout de même parvenus à pouvoir nous parler les uns et les autres. Cela n'a pas été sans mal, mais c'est cependant l'indication qu'il y a quelque chose de plus fort que la volonté de certains hommes qui pousse les masses vers l'unité. (*Applaudissements.*)

Décrire la nécessité de l'union — je le disais dernièrement et je le répéterai encore — c'est un lieu commun.

L'unité a toujours été nécessaire au prolétariat, et plus les temps s'accomplissent, plus le capitalisme devient puissant, plus l'unité est nécessaire.

Situation tragique en ce moment, situation plus tragique qu'en 1914 certes, impuissance du prolétariat plus grande qu'elle ne l'a jamais été, même aux premiers instants confus de son histoire.

Je suis persuadé que le prolétariat avait alors une force de réaction plus grande que celle qu'il a en ce moment, car non seulement il n'est pas capable d'attaquer le capitalisme, mais il se révèle encore impuissant à conserver les avantages qu'il a su acquérir dans le passé. (*Très bien!*) Les huit heures sont menacées, on a fait des campagnes ici même pour des revendications absolument nécessaires. Les six francs, les 20 francs par jour, tout cela, camarades, n'a pas abouti, et c'est justement parce que l'on sent que la classe ouvrière est anémiée par cette division qu'il est nécessaire de travailler sans défaillance, avec patience, pour réaliser enfin l'unité.

Parler de l'unité, ce serait faire, camarades — mais je ne le ferai pas ici, car je ne voudrais pas abuser de vos instants — l'historique complet du mouvement syndical; mais il est tout de même nécessaire, si l'on veut guérir une maladie — car c'est bien une maladie du prolétariat — il est nécessaire, dis-je, d'en rechercher les causes.

Sans connaissance des causes, sans détruire les causes, nous n'arriverions jamais à la guérison.

Deux causes principales, générales, dominent toutes les autres : déviation d'avec les principes du syndicalisme d'abord.

Camarades, il y eut un instant dans l'histoire du syndicalisme, qui ressemblait étrangement à celui-ci. Il y eut une période de 1867 à 1906 où les camarades qui luttèrent dans ce temps-là connurent toutes les situations que nous connaissons, où les partis et les tendances se déchirèrent dans la conduite du mouvement ouvrier, où les militants luttèrent entre eux, et, comme le disait un camarade, où l'on se fusilla peut-être davantage que nous nous sommes fusillés.

Il fallut tout de même arriver à une solution, car le capitalisme grandissait et faisait sentir son étreinte de plus en plus fortement.

Lorsqu'à la guerre, les dirigeants de la C. G. T., oubliant les principes fondamentaux du syndicalisme, entrèrent dans le sillage d'un gouvernement, ils apportèrent alors avec eux les germes de scission.

Et inévitablement, lorsqu'une partie du prolétariat put se ressaisir, la scission se produisit. On assista peut-être alors à un redressement du syndicalisme. Mais, malheureusement, dans l'organisme nouveau qui aurait dû rallier à lui la totalité des travailleurs, un germe de division s'implanta et ce fut encore une autre scission, peut-être moins considérable par le nombre des effectifs, mais, comme le disait si bien Monmousseau, dans les questions d'unité ou de syndicalisme, les effectifs ne comptent pas.

Il y eut subordination, il y eut emprise d'un parti. Je ne ferai pas le procès de ces deux faits. Je veux admettre même que les camarades qui ont glissé d'un côté ou de l'autre étaient sincères. Mais ils s'éloignaient des principes fondamentaux du syndicalisme, ils amenaient avec eux la scission. Il n'y a pas autre chose. Il faudra se résoudre à accepter intégralement ces principes ou à avoir autant de C. G. T. que de partis politiques. (*Applaudissements.*)

Il y a plusieurs solutions d'unité en présence. Il y a celle des confédérés qui consiste à rentrer purement et simplement dans le vieil organisme, mais tend aussi à autre chose... On demande la dissolution des cellules d'usine et des conseils d'usine. Ces prétentions sont-elles compatibles avec la Charte d'Amiens et avec le syndicalisme; Non, ni avec l'une ni avec l'autre.

La C. G. T. doit évoluer en dehors des partis et des sectes. Par conséquent elle n'a pas à se préoccuper des cellules d'un parti. Les cellules appartiennent au Parti communiste et non au syndicalisme. (*Vifs applaudissements.*)

Dissolution des conseils d'usine? Ah! camarades, jamais! Une expérience d'un demi-siècle nous a démontré que si le syndicat ne se prolongeait pas sur le lieu de travail, que si le syndicat n'avait pas

cet œil dans l'usine même, il serait toujours impuissant et réduit à une démagogie verbeuse.

Dissoudre les conseils d'usine, mais ce serait dissoudre l'action révolutionnaire du syndicalisme. Ce serait renier ses principes mêmes. Par conséquent, nous ne pouvons pas accepter cette dissolution. (*Applaudissements.*)

Chez les Unitaires, camarades, la solution d'unité est plus simpliste. On dit: Réunissons-nous; que tous les délégués de syndicat se rencontrent et que la majorité décide si nous devons faire l'unité. Des tendances, nous parlerons plus tard. Faisons d'abord l'unité. La minorité s'inclinera devant la majorité. (*Très bien! Très bien!*)

Camarades, cela peut paraître logique au premier abord. Il y a là, cependant, un danger formidable, une impossibilité de réaliser l'unité même, un engagement que ni vous ni nous ne pourrions tenir. C'est très bien de dire: la majorité décidera de l'action. Mais, imaginez que les deux C. G. T. se soient réunies, que tous les syndicats soient présents dans cette salle et que, devant la situation tragique du prolétariat, la majorité se décide à faire du réformisme, à faire de la collaboration de classes?

Jouhaux n'écrivait-il pas hier et il est piquant de rappeler cette phrase, de la mettre en présence de celles qu'il prononçait il y a 15 ans: « Le syndicalisme est le meilleur soutien de la démocratie. »

Camarades, nous en crevons, de la démocratie! (*Très bien! Très bien!*) Nous ne voulons pas que le syndicalisme soit le meilleur soutien de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Et pourtant, voilà à quoi vous vous engageriez, camarades, si vous acceptiez ainsi la loi de la majorité, si vous vous y pliez. Non seulement ce serait être le soutien de la démocratie, mais ce serait la dissolution des conseils d'usine, bâtir une muraille de Chine autour des fauteuils syndicaux. Ainsi, vous n'auriez pas travaillé pour l'unité réelle.

Camarades, l'unité ne consiste pas à construire des Babels syndicalistes mais à amener la masse dans un mouvement de plus en plus révolutionnaire. Se rapprocher de la majorité, certes, lorsqu'elle évolue dans la voie des principes, lorsqu'elle reste révolutionnaire. Mais lorsqu'elle défaille, lorsque, tirillée par les tendances, elle est à la merci des beaux parleurs, avons-nous le droit de suivre la majorité?

Ces principes furent débattus il y a longtemps et, même, dans la Déclaration des Droits de l'Homme, n'a-t-on pas dit que l'insurrection était un droit lorsque les principes étaient violés? Lorsque les minorités se dressent contre les majorités qui défont, elles font un geste révolutionnaire.

Les autonomes, camarades, se réclament d'un document dont on a dit qu'il était biblique, la Charte d'Amiens. Oui, nous avons examiné tous les mouvements ouvriers. Nous avons fait tout ce qui pouvait rapprocher les travailleurs. Nous avons constaté que l'unité avait sa charte, qu'elle était formulée dans la Charte d'Amiens.

Si nous nous reportons à cette époque, si nous considérons les mouvements qui eurent lieu avant 1906, nous constatons qu'il était

alors nécessaire de faire l'unité morale et que la Charte d'Amiens était la véritable charte de l'unité.

On a dit que la Charte d'Amiens était caduque, périmée. Je lisais encore ce matin « que c'était une charte biblique ». Elle n'est cependant pas si vieille que cela. Si l'on veut la comparer à d'autres doctrines, on peut dire de certaines d'entre elles qu'elles sont préhistoriques.

Des reproches ont été faits, énormément. Cependant chaque fois que l'on viole la Charte d'Amiens, on tombe dans la scission ; on est forcé d'appliquer ses principes, à quelque parti que l'on appartienne, de quelque doctrine que l'on se réclame, dès l'instant que l'on veut passer à l'action. Considérons les derniers mouvements, la grève des banques par exemple. Ne voyons-nous pas là la Charte d'Amiens mise en application ? Ne voyons-nous pas des camarades de toutes tendances rués vers le même but ? N'est-ce pas là du syndicalisme ?

L'on dit : Je ne veux pas me châtrer en entrant au syndicat, je ne veux pas faire abstraction de mes idées.

Mais la Charte d'Amiens demande-t-elle cela ? Non. Elle demande simplement que l'on n'introduise pas dans le syndicat les idées que l'on professe au dehors. Elle ne demande à personne d'oublier ses idées.

La valeur révolutionnaire de la Charte d'Amiens a été mise en doute. On a dit : le syndicalisme ne peut plus être apolitique. Il y a une politique. Il faut la connaître.

Cela est profondément vrai. Aussi, la Charte d'Amiens n'est-elle pas apolitique. Que veut dire le mot « politique » ? Par ce mot nous entendons bien, me semble-t-il, l'administration de la chose publique, des moyens qui font vivre la société ? La Charte d'Amiens fait une définition merveilleuse de la politique, que je défends de rendre plus claire, en disant :

« Les syndicats, aujourd'hui organes de défense, seront demain des organes de production et de répartition. »

Camarades, voilà toute la politique. Lorsque la Charte d'Amiens dit que nous poursuivons la disparition du salariat et du patronat, elle fait une déclaration politique au plus haut point parce que, pour obtenir cela, il nous faut la révolution. Est-il un acte politique plus grand que la révolution ? La Charte d'Amiens n'est pas apolitique. Mais il faut dire pourtant que beaucoup de camarades qui se réclament de la Charte d'Amiens ou ne l'ont pas comprise ou ne veulent pas la comprendre. J'entends encore la voix de Jouhaux qui, il y a une douzaine d'années, disait : « Le syndicalisme sera anarchiste ou ne sera pas. »

Comprenait-il la Charte d'Amiens, lui, l'un de ses signataires ? Est-ce que le syndicalisme doit être anarchiste ? Est-ce que le syndicalisme doit être socialiste ? Non ! le syndicalisme doit rester lui-même. Il a son idéologie, il a une valeur politique considérable parce qu'il crée des mouvements politiques.

L'exemple des Employés de Banque va vous montrer ce que peut faire en matière politique et sans que les camarades en disent un mot, un mouvement de cette envergure, car si poussant leur mouvement

jusqu'au bout, si les patrons s'entêtant, les employés ne rentraient pas, il arriverait que les banques ne pourraient plus donner les sommes nécessaires aux industriels pour payer leurs ouvriers, ce serait peut-être le germe de la révolution.

L'Union fédérative a concrétisé dans une déclaration tout ce qu'elle pensait sur la question de l'unité, ce qu'elle pensait des principes du syndicalisme.

Je vous demande de l'écouter avec attention. Ce n'est pas un document qui a été bâti en quelques heures, il est le fruit de longues discussions et de longues réflexions. Lorsque nous l'avons composé, ce qui nous a dominé par-dessus tout, c'est le désir d'unité, non seulement unité organique, mais surtout unité morale et révolutionnaire.

DECLARATION

de la Commission exécutive de l'Union fédérative des Syndicats autonomes de France, aux Congrès confédéraux.

Les bouleversements provoqués par la guerre ont posé avec une force accrue, pour la classe ouvrière, le problème de la gestion de la Société par le syndicalisme.

Ceci implique que les travailleurs doivent exprimer avec plus de clarté et d'objectivité les désirs d'affranchissement qu'ils ont affirmé à toutes les périodes tumultueuses de l'Histoire.

La persévérance de ces affirmations, leur précision sans cesse plus grande depuis la publication du Manifeste de 1863, prouvent avec évidence que la véritable tendance du syndicalisme est l'organisation du travail et la gestion de la production.

En toute logique la solution de ce problème, qui se pose au sortir de la guerre avec une intensité jamais égalée, devait rapprocher les unes des autres les diverses fractions du syndicalisme dont le but est de *supprimer le Salarial, d'abolir le Capital*.

Or, fait extraordinaire, c'est le contraire qui s'est produit. Les tendances se sont heurtées violemment les unes contre les autres et, au lieu d'un renforcement de l'Unité syndicale, ce sont des scissions qui sont intervenues.

Il y a à cela des raisons profondes qu'il convient d'examiner avant de reprendre la marche en avant.

En effet, les scissions, quel qu'en soit le mécanisme, ne se sont pas produites fortuitement. A l'origine de chacune d'elles doit se trouver une cause essentielle.

A notre avis, la cause première de toutes ces scissions réside dans l'abandon des principes fondamentaux du syndicalisme par certaines des fractions, aujourd'hui rivales.

Ces principes sont condensés dans la charte du syndicalisme. Ce n'est pas par hasard que le Congrès d'Amiens la formula en 1906. Elle est l'affirmation synthétique de toutes les déclarations des congrès ouvriers antérieurs. Elle résulte de l'observation attentive des faits sociaux, elle est la conséquence des luttes ouvrières et de leurs enseignements. Traduisant la pensée ouvrière, elle dicte au mouvement syndical sa ligne de conduite dans le domaine immédiat en même temps qu'elle fixe les buts lointains à atteindre. Elle

définit aussi le caractère exact du syndicalisme, détermine la valeur revendicative et la capacité révolutionnaire des syndicats dans la lutte, l'organisation et la gestion.

On peut dire que la Charte d'Amiens contient six affirmations capitales qui constituent les fondements du syndicalisme. Ce sont :

1^o AFFIRMATION D'UNITÉ. — « La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener, pour la disparition du patronat et du salariat. »

2^o AFFIRMATION DE LUTTE DE CLASSE. — Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielles que morales, mises en œuvre par le capitalisme contre la classe ouvrière. »

3^o AFFIRMATION DE LA NECESSITE DE LA LUTTE QUOTIDIENNE DANS LE REGIME ACTUEL. — « Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs, par la réalisation d'améliorations immédiates telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc... »

4^o AFFIRMATION DE LA CAPACITE D'ACTION REVOLUTIONNAIRE DES SYNDICATS. — FIXATION DE LEUR ROLE SOCIAL APRES LA REVOLUTION. — « Il (le syndicalisme) prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale. »

5^o AFFIRMATION D'AUTONOMIE ET D'INDEPENDANCE. — « Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à toute forme de lutte correspondant à ses conceptions politiques ou philosophiques, en se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. »

6^o AFFIRMATION D'ACTION DIRECTE ET DE NEUTRALITE ENVERS LES PARTIS ET LES GROUPEMENTS PHILOSOPHIQUES. — « En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne le maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des sectes et des partis qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. »

Ces principes forment un tout. Il est clair, qu'en cessant de respecter l'un ou plusieurs d'entre eux, on ne pouvait que provoquer l'écroulement de l'édifice si péniblement construit et l'anéantissement du mouvement sur lequel il reposait.

C'est ce qui est arrivé, au moment même où l'Unité était plus nécessaire que jamais, alors qu'il était indispensable d'affirmer la valeur du syndicalisme, de préparer ses cadres, et de le diriger vers les buts à atteindre.

Personne ne contestera que les objectifs fixés à Amiens restent ceux d'aujourd'hui, puisqu'ils ne furent jamais atteints et correspondent toujours aux désirs et aux besoins des travailleurs. La besogne quotidienne et d'action révolutionnaire, de défense, de préparation, d'agitation, de transformation, reste identique et s'impose plus que jamais.

Cela suffit largement pour nous permettre d'affirmer avec raison, en dépit de toutes les expériences récentes — qui en sont plutôt la confirmation que l'infirmité — que la Charte d'Amiens conserve toute sa valeur doctrinale et que ses principes restent les seuls qui soient de nature à permettre au syndicalisme de retrouver son unité et sa vigueur.

La preuve en est péremptoirement administrée par les faits suivants :

1^o Dès qu'on a cessé de reconnaître que la lutte de classe est *un fait indéniable*, pour pratiquer ou tenter de pratiquer *la collaboration* continue du Travail et du Capital par en haut, on a créé une tendance qui ne permettait plus à la C. G. T. de grouper dans son sein, en dehors de toute école politique, *tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat*. Une partie d'entre eux en était exclue idéologiquement, moralement. Elle le fut bientôt matériellement. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la première scission.

La confiance mise par la C. G. T. dans la démocratie et l'Etat bourgeois pendant et après la guerre pour réaliser une partie du programme syndicaliste était en opposition flagrante avec la charte d'Amiens qui rompait publiquement avec cette démocratie et son Etat et n'attendait rien que de l'action directe des travailleurs.

Il y a d'autres causes, mais celle-ci est l'essentielle. Les expériences qui se suivent et se ressemblent quant aux résultats depuis Mai 1924 prouvent, corfirmement avec éclat, en dépit de l'accentuation de cette politique qui rencontre l'agrément du Pouvoir et du Parlement, que les militants de 1906 furent clairvoyants, qu'ils avaient pleinement raison.

Indubitablement, le premier divorce des fractions de la C. G. T. vient de là et non d'ailleurs. Il était inévitable *parce que les principes fondamentaux d'un mouvement sont au-dessus de la loi de la majorité et qu'ils doivent y demeurer*, c'est du moins notre avis.

2^o Lorsque le rôle révolutionnaire du syndicalisme, sa valeur revendicative, son indépendance, son autonomie fonctionnelle, sa capacité d'action, furent contestés par un parti et ses adeptes qui voulaient que le syndicalisme rompît sa neutralité en faveur de ce parti jusqu'à en devenir l'appendice, contrairement d'ailleurs à ce qu'affirmait Karl Marx lui-même à Genève en 1866, la deuxième scission, déjà en germe lors de la première, se produisit.

A ce moment, la C. G. T. U., pas plus que la C. G. T., ne pouvait plus grouper dans son sein, *en dehors de toute école politique*, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du patronat et du salariat, même si ce principe directeur restait à la base de l'action de la nouvelle C. G. T.

Et ce fut la deuxième scission, parce que, une fois encore, les principes fondamentaux du syndicalisme cessaient d'être respectés et qu'ils ne pouvaient être modifiés par une majorité inspirée extérieurement par le Parti communiste. Il en eût été de même s'il se fût agi d'un autre parti ou d'un groupement philosophique.

On peut donc dire, aujourd'hui, que les principes d'Amiens sont niés dans leur intégralité, soit par l'une, soit par l'autre C. G. T. Faut-il en conclure

que l'Unité est à tout jamais impossible. Peut-être, hélas ! si on continue de tels errements.

Les conceptions nouvelles des deux C. G. T., basées de part et d'autre sur des principes opposés à ceux du syndicalisme ont, en effet, donné naissance à des programmes, à des systèmes qui s'opposent, dans presque toutes leurs parties, à ceux du syndicalisme. Il est à craindre, dans ces conditions, que ceux qui les défendent respectivement, ainsi que ceux qui les suivent, s'obstinent dans leurs erreurs et persistent dans la voie qu'ils ont choisie.

On peut donc redouter que les heurts de tendances s'aggravent au lieu de disparaître. Aussi, pour exprimer franchement notre pensée, nous n'apercevons en ce moment, et ce jusqu'à ce que nos craintes soient dissipées, aucune possibilité sérieuse de fondre dans un même creuset les systèmes sociaux qui sont, à notre avis, appelés à s'opposer chaque jour plus violemment, jusqu'à l'application de l'un d'eux.

L'histoire nous enseigne que cette lutte se poursuivra, vraisemblablement, par delà cette application, s'exacerbera davantage encore, lorsque l'un des adversaires aura momentanément triomphé, même s'il jugule ses opposants.

En ce qui les concerne, les travailleurs groupés dans l'U. F. S. A. n'attendent rien de la démocratie. Ils savent que le développement de celle-ci signifie *le maintien du capitalisme dans ses privilèges et la continuation de l'asservissement du Travail.*

Aux prétendus droits du Capital, ils opposent les droits véritables du Travail, qui ne peuvent trouver leur expression que par la libération des travailleurs, la suppression du capitalisme et du système qui le soutient, et non dans une conciliation impossible des intérêts opposés.

Ils savent que l'Etat-patron oppresse ses ouvriers, ses employés, ses fonctionnaires, doublement, politiquement et économiquement.

Aussi, considérant que la tendance de la démocratie qui est d'étendre indéfiniment le champ d'action de l'Etat par l'extension de la politique des monopoles, conduira en fait à ce double asservissement d'un nombre sans cesse plus élevé de travailleurs, l'U. F. S. A. déclare que le syndicalisme a pour devoir de revendiquer pour les syndicats la pleine autonomie dans l'organisation du travail, de tenter de détruire les hiérarchies arbitraires et incompétentes qui, dans les services publics, dominent les travailleurs et paralysent leurs efforts ; de faire restituer aux intéressés eux-mêmes (par le contrôle syndical) les droits de régler les questions d'ordre technique et professionnel, d'enlever aux hommes politiques et aux partis qu'ils représentent la possibilité de s'ingérer dans le recrutement du personnel, en un mot, de neutraliser à la fois la puissance malfaisante de l'Etat et celle non moins néfaste du patronat.

C'est une œuvre qui relève essentiellement de l'activité du syndicalisme, si ce dernier veut défendre hardiment les ouvriers contre les démocrates et s'opposer au triomphe de la démocratie, de la république des camarades, de la médiocrité et de l'irresponsabilité.

En monopolisant, l'Etat devient entrepreneur. Comme tel il prétend être à la fois industriel ordinaire et patron privilégié. Or, comme industriel il est incompétent, et comme patron il est tyrannique.

Le syndicalisme doit donc se dresser et lutter contre les institutions composées de représentants de l'Etat, des patrons et des ouvriers dont le but est d'acheminer l'ordre social vers la démocratie. C'est le rôle de ses groupements comme demain ce sera le rôle de ces mêmes groupements d'assumer les charges de l'organisation sociale.

Les travailleurs n'ont pas davantage foi dans leur soi-disant affranchissement par l'Etat et les partis. Ils n'attendent rien que d'eux-mêmes et de leur action. Ils se refusent à reconnaître à un parti le droit de parler en leur nom et à l'Etat d'administrer la chose publique à leur place. Ils se souviennent à ce sujet de multiples enseignements des révolutions passées. Ils n'ont oublié ni la façon dont le Conseil municipal de Paris accueillait leurs revendications en 1790, ni le vote de la loi Le Châtelier en 1791, par l'Assemblée constituante, ni les fusillades du faubourg Saint-Antoine en 1830, ni la faillite du socialisme d'Etat, avec Louis Blanc, en 1848.

Ils se rappellent que chacune de ces dates vit couler à flots le sang ouvrier et que le triomphe du prolétariat fut chaque fois rendu vain par les trahisons successives des partis qui utilisèrent le levier populaire pour renverser une tyrannie et imposer la leur.

De telles expériences gardent les travailleurs pour l'avenir. Elles justifient aussi, et au-delà, leur fidélité aux principes du syndicalisme, à son action, aux buts qu'il poursuit.

L'U. F. S. A. croit d'ailleurs fermement que la situation est révolutionnaire économiquement, financièrement, politiquement et socialement. C'est pour elle une raison de plus d'être fidèle à ses principes.

Pour parler net, elle ne voit de possibilité d'unité que dans l'action que les événements vont rendre indispensable. C'est donc de l'action et de l'action seule que peut, à notre avis, surgir l'organisation unique des travailleurs. C'est elle qui démontrera la nécessité d'employer les moyens d'action du syndicalisme et acheminera instinctivement les ouvriers vers leurs buts invariables d'affranchissement.

Par avance, l'U. F. S. A., en même temps qu'elle déclare la paix à toutes les tendances du mouvement syndical et à leurs militants, est d'ores et déjà prête à collaborer avec les uns et les autres pour toute action qui aurait pour but la *défense des intérêts ouvriers* (salaires, 8 heures, vie chère, chômage, etc.) ou qui tendrait à *supprimer le salariat et à faire disparaître le patronat*.

Elle est également prête à s'associer à toute action pratique et sérieuse dirigée contre la guerre, à la seule condition que cette action soit dirigée par les travailleurs et leurs organisations syndicales, même si celles-ci ne sont pas d'accord avec elle sur le caractère du deuxième stade d'une révolution qui doit normalement découler de cette guerre, dans les circonstances actuelles.

Pour conclure et se résumer, l'U. F. S. A. déclare :

1° *Etre prête à réaliser immédiatement l'Unité organique par la reconstitution d'une seule C. G. T. basée sur les six affirmations capitales et de principe contenues dans la charté d'Amiens et rappelées d'autre part ;*

2° *Etre prête dès maintenant à participer comme FORCE ORGANIQUE, à toute action quotidienne, revendicatrice ou révolutionnaire, dirigée contre le patronat et l'Etat bourgeois, jusqu'au jour où, conscients de leur rôle social, les travailleurs groupés ou associés dans leurs syndicats, Unions, Fédérations, C. G. T. et Internationale uniques, reviendront d'eux-mêmes aux principes du syndicalisme et en assureront son triomphe définitif en même temps que la libération du prolétariat, par la prise des moyens de production et d'échange, et l'organisation sociale par la classe ouvrière.*

Pour la Commission exécutive de l'U. F. S. A.,

Les Secrétaires :

BESNARD, VERDIER.

HUART. — Camarades, nous avons condensé ici le plus brièvement possible tout ce que nous pensons de la question de l'unité.

Je désire cependant attirer votre attention sur un point, et je terminerai là-dessus.

Les principes sont excellents, les doctrines sont belles, mais nous avons eu depuis un certain temps les uns et les autres une conduite qui n'était pas digne du prolétariat que nous prétendons représenter. Nous nous sommes trop décriés réciproquement. Nous n'avons pas suffisamment fait abstraction de nos personnes, nous avons été trop contents lorsque nous pouvions jouer un mauvais tour à la tendance adverse. Lorsque nous réussissions à appliquer un bon coup sur un de nos adversaires de tendances, nous nous en réjouissions comme si nous avions remporté une victoire.

Si nos luttes gardent ce caractère de combat, de divisions intestines, nous n'arriverons jamais à rien.

Nous luttons tous contre la guerre, nous sommes tous contre la guerre, et nous ne cessons pas de nous faire la guerre entre travailleurs.

Nous sommes tous pour l'amnistie, nous la réclamons pour ceux qui souffrent dans les bagnes, et nous ne sommes pas capables de nous l'accorder.

Comment voulez-vous que les bourgeois, qui voient nos divisions, qui les suivent d'un œil tout à fait attentif, comment voulez-vous qu'ils nous prennent au sérieux. N'est-il donc pas possible de discuter de doctrines, de tendances, de syndicalisme ou de politique sans se lancer des injures, sans se déverser des saloperies sur la tête, comme nous l'avons fait.

Nous sommes tous coupables au même titre. Si nous voulons réaliser l'unité, il va falloir nous accorder cette amnistie. Elle est nécessaire. L'unité ne sera pas possible si nous n'oublions pas ces vilaines haines qui ont contribué peut-être plus que les divergences de doctrine à la scission dont souffre le prolétariat. (*Vifs applaudissements.*)

Il y a, de par le monde, des camarades qui sont enfermés. Il y a eu des martyrs de toutes les tendances : socialistes, communistes, anarchistes, qui ont été fusillés, qui ont été pendus. Ceux-là, camarades, à leur dernier moment, s'ils avaient pu voir dans quelle situation nous nous mettions par notre faute, s'ils avaient pu voir la haine qui existait entre les militants, ils se seraient demandé si le geste qui les conduisait au martyre était réellement nécessaire.

Il faut revenir à de plus saines pratiques.

La première condition, camarades, c'est celle que vous demande l'U.S.F.A. : paix entre tous les travailleurs. Nous n'avons pas d'ennemis, ni chez les communistes, ni chez les socialistes, ni chez les confédérés, ni chez les anarchistes. Nous avons un seul ennemi : le capitalisme. Paix entre tous les travailleurs et guerre au capitalisme ! (*Applaudissements répétés.*)

LE PRÉSIDENT. — Je crois être l'interprète du Congrès en remerciant le camarade Huart pour l'exposé qu'il vient de faire devant notre assemblée.

Je la prie de bien vouloir assister aux débats qui vont suivre. Il a pu déjà se rendre compte, par l'accueil qui lui a été fait, combien le Congrès place l'unité au-dessus de toutes les tendances. (*Applaudissements.*)

Je donne la parole au camarade Doucet, qui va donner le compte rendu de la délégation au Congrès de la C.G.T.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION AU CONGRES DE LA C. G. T.

DOUCET. — Ma tâche sera beaucoup simplifiée du fait que *l'Humanité* de ce matin a donné une partie du compte rendu de notre délégation d'hier.

Il est bon cependant que les camarades sachent de quelle façon s'est passée l'entrevue d'hier au soir.

Comme vous le savez, la délégation s'est rendue salle Japy, et là, au lieu d'un ou deux camarades, comme il avait été prévu, ce sont trois camarades qui rentrèrent au Congrès de la C.G.T. Le camarade Racamond, accompagnant la délégation, notre camarade Porreye et moi-même.

L'accueil fut froid, comme de juste, en raison de la décision qui avait été prise par le Congrès confédéré de ne faire aucune manifestation, de façon qu'il n'y ait ni manifestations contraires, ni manifestations favorables.

Un fait est à signaler cependant. Quand nous arrivâmes sur la tribune, des applaudissements se firent entendre malgré tout, et quand notre camarade Porreye, après avoir expliqué, montré aux camarades l'enthousiasme spontané ayant surgi de notre Congrès à l'annonce de la réponse du Congrès confédéré qu'il recevrait une délégation; quand il eut décrit cet enthousiasme du Congrès se dressant, acclamant l'unité ouvrière, clamant *l'Internationale*; quand il eut donné lecture, avec ponctualité, avec précision, du message adressé aux congressistes de la C. G. T., et quand il eut fait un appel émouvant pour l'unité, des applaudissements plus nourris encore partirent de tous les coins de la salle, et nous sentîmes que là, malgré la décision prise, il y avait des camarades qui tenaient à se solidariser avec les propositions d'unité faites par la délégation de la C.G.T.U.

Après, ce fut le tour de Besnard qui, au nom des Syndicats autonomes, comme vient de le faire le camarade Huart, montra la position de l'U.F.S.A. et fit un appel à l'unité. Là encore, des applaudissements se firent entendre. Sur la demande d'un membre du Bureau ou du président, la délégation fut priée de se retirer, mais nous eûmes la joie de pouvoir parler quelques instants avec des camarades du Congrès de la salle Japy. Ils nous dirent combien l'action menée pour l'unité par les camarades de la C.G.T.U. avaient pesé sur tous les débats des assises de la C.G.T.

Ils nous firent savoir que le Congrès était partagé, mais que l'on sentait qu'il n'y aurait plus une opposition systématique aux propositions de la C.G.T.U.

Nous sommes persuadés, au retour de cette délégation, que si nous autres, membres de la C.G.T.U., nous continuons partout notre campagne en faveur de l'unité, si, demain, ayant quitté ce Congrès, nous retournons les uns et les autres dans nos syndicats, dans nos régions éloignées de ce centre, si nous continuons à travailler et à redoubler de force pour l'unité, nous arriverons à un résultat sérieux, le pas fait hier en est le gage certain. (*Vifs applaudissements.*)

DUDILIEUX. — Nous présentons au Congrès nos camarades Sneevliet et Van Blijenburg, délégués du N.A.S., l'organisation des partisans de l'I.S.R. en Hollande. Nous proposons que ces camarades prennent immédiatement la parole pour adresser leurs saluts au Congrès. Auparavant, je les assure de notre meilleure sympathie et de nos sentiments les plus fraternels. (*Applaudissements.*)

SNEEVLIET. — Je vous adresse les salutations de notre Confédération révolutionnaire de Hollande. C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons reçu l'invitation de la C.G.T.U. à ce Congrès. Nous sommes pleins d'admiration, en Hollande, pour le travail de la C.G.T.U., parce que nous savons quelles difficultés existent, dans une organisation qui compte beaucoup de tendances anarcho-syndicalistes, pour développer idéologiquement une action révolutionnaire et mener le combat dans la France capitaliste et impérialiste.

Notre organisation a trente-deux années d'existence. Nous sommes la première Confédération syndicale en Hollande. C'est spécialement sous l'influence du vieil anarchiste Lansink que notre organisation s'est développée. Nous avons maintenu en Hollande sept confédérations syndicales du travail. (*Rires.*) Nous sommes internationalement l'exemple de la manière dont on ne doit pas conduire le mouvement ouvrier. Ce sont les circonstances objectives, économiques et politiques qui ont rendu une telle division extrême dans le mouvement. Notre mouvement a son origine dans la tendance anarcho-syndicaliste. C'est dès l'année 1903 que la seule grève des cheminots en Hollande a tué, pour une longue période, le développement de l'organisation révolutionnaire et a donné des chances au mouvement réformiste dans ses tendances différentes : social-démocrates, catholiques, calvinistes et neutres. Les circonstances en Hollande sont absolument favorables jusqu'aujourd'hui au mouvement réformiste.

Notre pays n'a qu'une population de sept millions d'habitants, mais une situation coloniale de premier ordre. C'est notre pays qui exploite les Javanais, les Indonésiens, de telle manière qu'il est possible, comme en Angleterre, de donner des concessions à la classe ouvrière hollandaise. C'est pourquoi le développement des idées révolutionnaires et des grèves de sympathie est très difficile. C'est pourquoi le mouvement réformiste, avec ses caisses de secours, a beaucoup plus

de chances de développement que notre organisation. C'est seulement dans trois groupes de professions qu'aujourd'hui le mouvement révolutionnaire a des ramifications réelles : les ouvriers des Transports du port d'Amsterdam et du port de Rotterdam, la profession du Bâtiment à Amsterdam, et le personnel des Services publics. C'est là que notre tendance a une influence réelle. Le nombre des ouvriers organisés en Hollande dans toutes les confédérations est d'environ 400.000. Le mouvement révolutionnaire a seulement 14.000 membres. Vous pouvez de là comprendre comment la situation objective a empêché le développement de notre mouvement.

Quoi qu'il en soit, le mouvement des ouvriers révolutionnaires s'étend sur la ligne du mouvement international révolutionnaire et exerce une influence réelle parmi 35 millions de Javanais, 10 millions de Malais. Parmi les ouvriers des colonies, nos soldats, nos marins et aussi quelques employés des plantations, ont travaillé pour le développement de l'idée révolutionnaire.

Etant donné la situation de notre pays, il est clair que le développement idéologique ne peut pas être aussi rapide qu'en France. Ici, vous avez eu la guerre, vous avez eu un état financier absolument incertain, vous avez eu des faits de politique coloniale et internationale qui ont nourri le mouvement révolutionnaire au cours de la dernière année.

Chez nous, nous avons eu une grande influence sur les idées de la masse en parlant de la Révolution russe. Même le vieil anarchiste, Dom Lansink, est resté sous l'impression de cette grande révolution. Lorsque je suis rentré des Indes néerlandaises, en 1919, j'ai parlé avec lui dans un meeting du 1^{er} Mai, tenu dans une ville de Hollande. Ceci se passait la dernière année de sa vie ; au cours de ce meeting, l'anarchiste Dom Lansink a reconnu le grand service du parti bolcheviste russe pour le progrès du mouvement ouvrier. Quelques semaines avant sa mort, j'étais chez lui et je parlais avec lui ; il me dit alors : « C'est vrai, la Révolution russe a cherché une autre route que la mienne et que la nôtre ; mais, en tout cas, il est clair que la dictature du prolétariat russe a une grande influence sur le développement de la force prolétarienne dans le monde. »

J'espère qu'il y a encore des camarades syndicalistes et anarchistes en France qui voudront entendre cette leçon du vieux maître d'anarchisme.

C'est grâce à l'influence de Dom Lansink que la masse hollandaise pourra accepter les nouvelles idées de dictature du prolétariat et que nous avons pu nous solidariser avec le Parti communiste en Hollande pendant les dernières années de la guerre et pendant les premières années de la paix.

Il existe en Hollande des circonstances particulières qui, pendant quelque temps, auront une influence qui ne sera pas favorable pour régler les relations du mouvement syndical révolutionnaire avec le parti révolutionnaire du prolétariat.

Durant une certaine période — qui, heureusement, est maintenant passée — le Parti communiste hollandais était trop lourd d'intellectuels ; ce sont les intellectuels qui ont rendu très difficile l'élaboration d'une règle, d'un système pour la coopération du mouvement syndical avec le mouvement politique.

C'est seulement avec l'aide de Moscou que, pendant les dernières années, la situation a changé. Moscou a compris qu'il est plus important pour le mouvement ouvrier d'avoir la sympathie réelle et active d'un mouvement syndical révolutionnaire, que d'avoir les sympathies de quelques intellectuels ayant des tendances de droite.

Vous savez quel rôle a joué, chez nous, le réformisme. C'est le mouvement hollandais qui a donné au mouvement syndical réformiste le nom de « Oudegeest ». Vous ne comprenez certainement pas ce double mot : « oude », qui veut dire « vieux », et « geest », qui veut dire « esprit ». Ainsi, nous avons donné le nom de « vieil esprit » au mouvement réformiste international. C'est ce vieil esprit qui empêche les travailleurs de trouver l'unité syndicale nécessaire.

Camarades, c'est aussi en Hollande que nous avons Fimmen, le côté gauche du mouvement réformiste. On peut dire qu'en Hollande, les idées de gauche ont quelque influence dans le mouvement réformiste. En tout cas, nous sommes absolument convaincus que l'existence et le travail libre de la tendance révolutionnaire dans le mouvement syndical sont de toute nécessité durant une période où la réaction a réussi à organiser systématiquement dans le monde les défaites de la classe ouvrière.

Camarades, je ne pouvais pas vous faire un très beau tableau de la situation hollandaise. Cette situation est telle que chez nous, les vieux, ceux qui sont du Bâtiment, au N. A. S., depuis une trentaine d'années, disent souvent : « Le développement est trop lent, nous ne voyons pas de progrès. »

Cela est peut-être vrai pour les pays ayant des conjonctures plus révolutionnaires que la Hollande. Mais cela n'est pas vrai pour un pays comme la Hollande.

Durant sept années que j'ai passées parmi les Javanais, j'ai vu que, dans l'Empire hollandais, il y a un développement visible et assez rapide des forces antiimpérialistes qui ont une grande importance pour tout le mouvement international.

Camarades, c'est dans l'exemple du peuple russe, en premier lieu, mais, en second lieu, des camarades des organisations comme la vôtre, que nous trouverons la force de continuer à faire notre devoir dans le mouvement international pour la libération de la classe ouvrière.

J'espère, camarades, que votre C.G.T.U. sera représentée à notre Congrès de Noël prochain. J'espère que vos camarades qui ont l'expérience du travail révolutionnaire nous aideront à développer les idées révolutionnaires de ces dernières années dans notre organisation.

Nous aussi, nous avons eu une scission des syndicats anarchistes après notre orientation vers Moscou. Nous avons eu aussi la scission

des camarades qui travaillent avec la Charte d'Amiens, sur les bases des leçons qui sont données par l'histoire jusqu'à l'année 1906. En Hollande, leur chance est finie. Même en Hollande, avec l'idéologie petite-bourgeoise, avec les circonstances défavorables, il n'y a pas possibilité pour le développement d'un mouvement libre des tendances appartenant à une période qui est passée dans l'histoire depuis la guerre mondiale 1914-1918. (*Applaudissements.*)

Camarades, je vous souhaite beaucoup de succès pendant ce Congrès. J'espère, encore une fois, que votre organisation nous aidera, à Noël prochain, à chercher les bons moyens de développement du syndicalisme dans des conditions comme celles que je viens d'indiquer.

Je vous remercie. (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

DUDILIEUX. — Au nom du Congrès, je remercie le camarade Sneevliet de son intervention à cette tribune comme représentant des travailleurs groupés dans le N. A. S. de Hollande, organisation des partisans de l'Internationale Syndicale Rouge. Nous pensons que le Congrès peut déclarer dès maintenant que, déférant à l'invitation formulée par Sneevliet, la C. G. T. U. se fera représenter au Congrès du N. A. S., à Noël.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, les portes sont fermées. Personne n'a plus à sortir. Au nom du Congrès des Syndicats unitaires, j'adresse le salut le plus fraternel à notre camarade Losowsky, secrétaire de l'I. S. R.

(*La présence de Losowsky à la tribune est saluée par une longue salve d'applaudissements. Le Congrès debout chante l'Internationale.*)

DISCOURS DE LOSOWSKY

Losowsky. — Camarades, j'apporte à votre Congrès le salut ardent et fraternel de l'Internationale Syndicale Rouge et de toutes les sections de cette internationale.

Nous avons cru, à l'I.S.R. et à la C.G.T. russe, pouvoir assister à ce Congrès, qui intéresse le mouvement ouvrier international, de façon légale, comme assistent les délégués étrangers au Congrès de la C.G.T. Lafayette. Les démarches pour obtenir les passeports n'ont pas réussi.

Mais nous sommes des bolcheviks et nous ne permettrons pas à un gouvernement bourgeois de dresser une muraille de Chine entre l'Internationale et sa section française. (*Applaudissements.*)

Votre Congrès se trouve devant une situation très compliquée et il doit prendre un très grand nombre de décisions qui influenceront sur le destin du mouvement international. Il nous faut de sang-froid examiner tous les problèmes qui se posent actuellement devant la classe ou-

rière et chercher les moyens d'aboutir au but que se propose le mouvement révolutionnaire.

Notre tactique ne doit pas être quelque chose d'abstrait. Elle se base toujours sur la vie et c'est en répondant aux nécessités de la vie que nous pourrions aboutir au but que se proposent l'Internationale Rouge et toutes ses sections.

Pour tracer notre tactique, il nous faut jeter un coup d'œil sur la situation internationale.

Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est que l'Europe a perdu son hégémonie politique, commerciale et économique. Avant la guerre, c'est l'Europe qui commandait le monde entier. Ce sont les bourses de Londres et de Paris qui faisaient la loi. Aujourd'hui, c'est le dollar qui est le maître du monde et le franc et la livre s'abaissent devant lui.

Ce qui nous frappe aussi, c'est l'affaiblissement économique, commercial et politique de ce qui fut la plus grande puissance du monde, l'Angleterre.

L'Angleterre n'est plus, à l'heure actuelle, dans sa situation d'avant-guerre, elle a, en face d'elle, la force grandissante des Etats-Unis.

La base économique de l'Amérique s'étend, celle de l'Angleterre se rétrécit et c'est la cause du mouvement à gauche des masses ouvrières anglaises.

Il y a actuellement dans tous les pays une situation extrêmement tendue, les forces de réaction se sont organisées et le Communisme est à l'ordre du jour. Vous ne trouverez pas un seul homme d'Etat qui ne s'occupe du rôle de l'Internationale communiste et qui n'envoie des lettres, des instructions à ce sujet. Le Communisme politique existe actuellement en Europe, c'est chose acquise depuis la guerre.

Toutes les tentatives de la bourgeoisie pour régler les problèmes découlant de la guerre, tel le problème des réparations, ont échoué.

Le Plan Dawes, qui a marqué un certain stade dans l'évolution du règlement de compte, a apporté de nouvelles complications et créé de nouveaux conflits.

Vous suivez dans la presse les pourparlers que les ministres des grandes puissances ont entamé sur la question des dettes interalliées. Cette question est insoluble, les uns disent : « Nous ne devons rien », quand les autres réclament tout leur dû.

Le Plan Dawes n'a pas créé la stabilisation, car, si dans un certain nombre de pays, il y a un relèvement de l'économie capitaliste, dans les autres, il y a un appauvrissement.

Nous sommes actuellement en présence d'une nouvelle vague de conflits coloniaux et de guerres : en Chine, au Maroc, en Syrie. Un grand nombre de conflits secouent les vieux Etats impérialistes et, quelles que soient leurs conséquences, les résultats prochains seront un coup formidable à l'Etat bourgeois et à toute sa politique.

Parallèlement à tous ces événements, un grand nombre de bourgeois libéraux et de réformistes cherchent la possibilité d'organiser la paix. Il y a un très grand nombre de sociétés de paix, et les réformistes se sont attachés à faire cause commune avec la société bourgeoise, à

chercher la possibilité de retenir ces forces de guerres qui fermentent et se provoquent à l'intérieur de l'Etat bourgeois et le caractérisent. Les réformistes s'agitent beaucoup en discours afin d'arrêter les conflits qui grandissent et éviter une nouvelle conflagration générale.

Pendant ces deux dernières années, nous avons vu un certain nombre de gouvernements socialistes. Car il existe actuellement une nouvelle spécialité de socialistes : celle de ministres de l'Etat bourgeois.

A Marseille, se trouve en ce moment réunie la fine fleur des ministres socialistes qui cherche les moyens d'éviter la guerre, tout en consolidant l'Etat bourgeois ; ils recherchent, comme l'a dit un jour Lloyd George, des pilules contre les tremblements de terre. (*Rires.*)

Les gouvernements soi-disant ouvriers, et surtout le gouvernement ouvrier anglais, ont marqué ainsi une étape dans le mouvement ouvrier international.

La classe ouvrière anglaise, qui avait mis tout son espoir dans ce gouvernement ouvrier, a été déçue, parce que le gouvernement de Mac Donald n'a pas seulement endossé le frac ministériel, mais encore, si je puis ainsi dire, la livrée royale et s'est montré extrêmement scrupuleux envers les lois, les banques, l'industrie et les landlords.

L'Etat bourgeois n'a pas été secoué par ce gouvernement ouvrier ! Si c'eût été les bolcheviks qui eussent été portés au pouvoir par les ouvriers, vous auriez vu des choses nouvelles en Angleterre ! Mais les socialistes de la II^e Internationale qui ne sont pas des « sauvages » se sont montrés des éléments très modérés, très européens ! Ils n'ont fait aucun mal à l'Etat bourgeois et à l'économie bourgeoise.

Il y a un grand mouvement de réaction dans le monde entier. Il y a des tentatives de créer un front anti-soviétique. Les Chamberlains et les autres ministres des autres Etats capitalistes cherchent la possibilité de faire le front unique. Pourquoi veulent-ils faire le front unique actuellement ? En Russie nous avons fait le front unique contre la bourgeoisie. Alors, ils veulent, eux aussi, faire le front unique mais contre l'Etat prolétarien, parce que la Russie des Soviets prodigieusement agrandie, et c'est là un phénomène d'une portée mondiale, se développe d'une façon extraordinaire. Toutes ses ressources financières, économiques, sont en croissance rapide.

Tous les hommes d'Etat bourgeois comprennent que si la Russie des Soviets devient plus forte, ce sont les Etats bourgeois qui deviendront plus faibles. Il y a un enchaînement entre la force de la Russie des Soviets et la faiblesse des Etats bourgeois, et *vice versa*. Voilà pourquoi les tentatives faites pour chercher ce front unique tendent à dresser contre le régime des Soviets le monde entier. Mais, camarades, on a déjà fait ces tentatives quand nous étions très faibles. A un moment donné, quand la Russie était cernée, on a mis dehors tous ces gardes-blancs qui sont actuellement à Paris. — Ils chantent et dansent dans les musics-halls. C'est leur métier ! (*Rires.*) Qu'ils continuent et nous fichent la paix ! — Croyez-vous que si l'on n'a pas réussi, pendant notre plus grande faiblesse, à étrangler la Russie des Soviets, on y pourra parvenir mieux aujourd'hui ?

Parlez, intriguez, complotiez, Messieurs les diplomates, tant que vous voudrez. Mais quand vous voudrez agir, nous vous attendons. Vous ne pouvez pas actuellement paralyser l'effort de renaissance de la Russie des Soviets et arrêter le développement de la révolution.

Tous ces pourparlers, tous ces conflits sociaux, tout ce qui se trame actuellement dans la politique générale, influe ou se répercute sur le mouvement ouvrier.

Quelle est la situation de la classe ouvrière mondiale? Quels sont les traits qui caractérisent le plus 1925? C'est d'abord un mouvement de gauche dans tous les pays et, en particulier, celui du mouvement ouvrier tout entier de la Grande-Bretagne.

Il se dessine en Angleterre un mouvement qui est complètement hostile à toute la vieille politique des chefs du parti ouvrier et, à toute la politique de collaboration de classes.

Si vous prenez la presse anglaise, vous vous rendrez compte qu'elle ne s'occupe que de ce mouvement de gauche. Il est évident que, dans ce mouvement où plusieurs tendances se font jour, les choses ne vont pas toutes seules et marchent lentement.

Voilà ce qui caractérise la situation actuelle.

Or, ce mouvement de gauche existe non seulement en Angleterre, mais aussi en Belgique. Tandis que les chefs réformistes restent sur place, toujours solides comme des poteaux télégraphiques (*Rires*), la masse ouvrière leur échappe.

Au sein de la masse ouvrière on commence à examiner les méthodes du passé, on se pose la question : L'ancienne tactique a-t-elle donné des résultats? Il faut bien reconnaître que non.

Et la pensée continue : Si on ne peut arriver avec toutes ces méthodes constitutionnelles, avec toutes ces formes parlementaires, peut-être arrivera-t-on sans ces formes et par des moyens assez radicaux identiques à ceux dont se sont servis les bolchevistes en Russie.

Ce mouvement de gauche, ce n'est pas un mouvement psychologique qui n'a aucune racine dans la classe ouvrière. Il est né comme conséquence de la transformation de la base économique dans tous les pays au fur et à mesure que la base économique d'Angleterre a faibli.

La situation se caractérise encore par la création d'un front unique. Nous avons lancé le mot d'ordre du front unique il y a déjà quatre ans, en 1921. Mais c'est au moment seulement où nous avons commencé à réaliser pratiquement le front unique par l'entente entre les deux grands mouvements, entre les deux sections de l'Internationale qu'un pas gigantesque en avant a été fait dans la voie de la réalisation de l'unité.

En présence de cette situation, de cette instabilité provoquée par les conflits naissants, la lutte entre les Etats, la lutte contre le communisme, la lutte toujours grandissante contre l'Etat des Soviets, quelles sont les tâches de l'Internationale Syndicale Rouge et de ses sections ?

C'est là que se place le problème de la guerre qui se dresse toujours. Je me souviens de l'époque où fut envoyée une petite délégation de la Centrale syndicale russe au Congrès mondial de la paix de La Haye, en décembre 1922. Lénine, qui ne pouvait assister à la séance de la commission des délégations, nous envoya par écrit son opinion sur le problème de la guerre. Elle commence ainsi :

« Il faut lutter contre les préjugés qui s'établissent à propos de la lutte contre la guerre.

« Il faut lutter contre l'opinion de certains éléments qui croient que, quand la guerre éclatera, il suffira de faire la grève. Pour lutter contre la guerre, a souligné Lénine, il faut lutter tous les jours, et surtout avant la guerre. »

Camarades, suivez le compte rendu du Congrès de Marseille. Là, tous les anciens et futurs ministres bourgeois luttent aussi contre la guerre. Ah! c'est une lutte intéressante; et la presse bourgeoise ne s'en trouble pas, parce qu'il n'y a pas de lutte du tout! On vote des résolutions. On cherche des formules vagues et creuses. Mais on évite de dire ce qu'il y a à dire en face des événements que nous traversons actuellement.

A ce Congrès de La Haye, je me souviens d'avoir pris la parole sur la question de la guerre; j'ai dit à tous les congressistes comment nous, bolcheviks et révolutionnaires, nous entendons lutter contre la guerre. Je disais : « Si vous voulez la paix, faites la guerre! » Ils étaient estomaqués par cette formule. Mais, camarades, nous ne pouvons pas dire autre chose. « Si vous voulez la paix, faites la guerre de classe »; il n'y a pas d'autre moyen.

On se gardera bien de le préconiser au Congrès de Marseille. Avec tout ce qu'on y propose, les résolutions qu'on y vote, on obtiendrait autant de résultats en vaccinant la Tour Eiffel... (*Rires.*)

La classe ouvrière doit lutter contre la guerre; par quels moyens?

L'Internationale Syndicale Rouge peut être fière du travail qu'a fait la C.G.T.U. dans cet ordre d'idées. Quand les autres sections nous demanderont ce qu'il faut faire pour lutter contre la guerre, nous leur répondrons : « Faites ce qu'a fait la C.G.T.U. »

A l'Internationale Syndicale Rouge, nous sommes fiers de notre section française, comme l'Internationale d'Amsterdam est fière de la sienne. En tout cas, il est évident que nous aurons la paix quand la bourgeoisie tout entière dormira en paix pour toujours.

Nous sommes devant une offensive capitaliste de grande envergure; elle emploie différentes méthodes, mais les traits caractéristiques qui se dessinent dans la politique mondiale sont toujours les mêmes : « Contre la Russie des Soviets; contre les révolutionnaires de tous les pays; contre les syndicats révolutionnaires, contre tout ce qui a l'aspect de lutte de classes, afin de museler le mouvement et de stabiliser l'État bourgeois qui est bien instable depuis la guerre et la soi-disant paix de Versailles. »

Devant cette offensive générale qui, dans différents pays, a influé sur les conditions sociales de la classe ouvrière, que devons-nous faire, nous, révolutionnaires, que devons-nous proposer à la classe ouvrière?

Quel est le but immédiat de la bourgeoisie dans son offensive? C'est non seulement de museler le mouvement révolutionnaire, mais, dans chaque pays, de diminuer les conditions de vie de la classe ouvrière pour pouvoir lutter, par le bas prix des marchandises, sur le marché mondial.

Nous voyons actuellement se dérouler dans le monde entier une offensive visant les salaires, la journée de huit heures, etc. Nous posons la question de la manière suivante :

Devant cette offensive générale de la bourgeoisie, quelles sont les tâches primordiales, les plus urgentes, des organisations ouvrières?

Nous disons à toutes les organisations, quelles qu'elles soient : Si vous êtes contre cette offensive bourgeoise, si vous voulez défendre les intérêts immédiats de la classe ouvrière, si vous êtes pour la journée de 8 heures, contre la diminution des salaires, si vous êtes contre le fascisme, faisons le front unique. Nous ne vous proposons pas d'accepter tout notre programme : dictature du prolétariat, révolution, soviets, etc. Nous n'exigeons pas cela. Faisons le front unique sur le programme minimum de nos intérêts immédiats.

Cela est-il acceptable, demandons-nous à toutes les organisations qui appartiennent à l'Internationale d'Amsterdam?

Il y a déjà quatre ans que nous avons posé cette question. Plusieurs fois nous avons proposé la réalisation du front unique nationalement et internationalement. Chaque fois nous avons reçu une réponse négative.

On nous demande : Qu'est-ce que cela veut dire « le front unique »? Je me souviens même qu'un orateur du Congrès de la C.G.T. de la rue Lafayette a dit : L'unité, oui, mais le front unique, non!

Pourquoi?

Vous nous demandez qu'est-ce que le front unique. Nous vous répondons: Voyez la grève des Banques. Cela vous va? Si les employés de banque peuvent faire le front unique, pourquoi les métallurgistes et le textile ne le peuvent-ils pas?

Si nous posons cette question à un ouvrier quelconqué, il ne peut arriver à nous expliquer pourquoi les employés de banque : unitaires, confédérés, catholiques et indépendants ont pu faire le front unique pour lutter contre la puissante finance tandis que les métallurgistes, le textile, les mineurs, les transports ne peuvent y parvenir.

Nous demandons donc aux représentants des organisations parallèles : Le front unique actuellement réalisé dans la banque vous va-t-il?

Quand vous posez la question d'une façon si pratique et si concrète, là commence la diversion.

Au Congrès de la C. G. T., on a dit : Le front unique? C'est une manœuvre, c'est un truc, c'est une chose inventée à Moscou.

D'abord, si même elle était inventée à Moscou, cela ne veut pas dire qu'elle serait si mauvaise que cela. Nous avons inventé la Révolution, là-bas... La question du front unique ne se pose pas pour nous, mais pour vous, pour la France!

Cette proposition est une manœuvre, dit-on. Oui. C'est une manœuvre contre la bourgeoisie. (*Très bien! Très bien!*) Etes-vous d'accord pour faire cette manœuvre contre la bourgeoisie, oui ou non? (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas une manœuvre contre les exploités, contre les ouvriers des organisations réformistes. Non, c'est une manœuvre contre le patronat, et tous ceux qui veulent lutter contre le patronat, tous ceux qui veulent vaincre cette force formidable : le capitalisme concentré, doivent accepter le front unique.

Mais il y a toujours des obstacles. Il est des éléments qui disent : Les communistes, les unitaires, nous proposent le front unique. Nous connaissons ce genre-là... Ils feront le front unique et, après, chanteront victoire et diront : C'est nous qui avons remporté la victoire.

Et, pour une simple question de prestige, ils répondent : Nous ne pouvons pas!

Mais alors, nous leur demandons : Que proposez-vous? Prenez l'initiative! Nous accepterons toujours si l'initiative vient de la C. G. T. de la rue Lafayette. Tout l'honneur sera pour vous. Nous ne sommes pas des gens à protocole. Ce qu'il nous faut, c'est la lutte de tous les exploités contre la bourgeoisie. C'est cela le front unique.

D'autres trouvent que, dans notre proposition, nous « allons un peu fort ». « Les communistes, disent-ils, nous accusent d'être des traîtres, des renégats, et ils nous proposent le front unique? » Ils réclament alors un meilleur traitement, qu'ils formulent ainsi : « Plus d'invectives, soyons très modérés, très bourgeois et surtout très polis. »

Il est évident que la politesse est une très belle chose. Mais si nous sommes des révolutionnaires nous serons toujours très hardis pour tout ce qui touche à la défense des intérêts de la classe ouvrière.

L'on peut dire contre nous tout ce que l'on voudra, si l'on veut aller à la bataille contre la bourgeoisie, nous sommes prêts, allons-y! Si nous proposons le front unique, ce n'est pas pour prendre ensemble de petits apéritifs — cela c'est la politesse — c'est pour lutter ensemble. Après, prenez des apéritifs avec qui vous voudrez, cela ne nous regarde pas. (*Rires et applaudissements.*)

Ceux qui disent : « Unité, oui; front unique, non » ne comprennent rien au mouvement ouvrier parce que, le front unique, c'est le premier pas vers l'unité.

Le problème se pose devant la classe ouvrière tout entière : Si nous pouvons lutter ensemble, si nous pouvons faire le pas nécessaire contre notre oppresseur, il est évident que nous pouvons entrer dans une même organisation.

Voilà pourquoi ceux qui prétendent que le front unique est une manœuvre, un truc, une invention de Moscou, qui ira contre l'unité, font fausse route. Le front unique, c'est le commencement pratique de l'unité syndicale. (*Très bien! Très bien!*) Pourquoi? Parce que le syndicat n'est pas une organisation d'affinité. On a vu le résultat des organisations d'affinité en France, il ne fut pas très brillant. Les initiateurs de ce mouvement sont restés presque seuls!

Le syndicat, c'est une organisation qui englobe tous les éléments ouvriers, quelle que soit leur tendance.

On nous répondra : Mais le front unique, c'est la paix, pas de politique, pas de parti, la Charte d'Amiens.

Si nous faisons le front unique en fermant les yeux nous ne ferons pas l'unité, mais créerons la confusion. Avant tout il faut y voir clair.

Il existe des causes profondes qui déterminent les tendances, et les tendances sont l'expression de certaines causes objectives. Les tendances reflètent la situation de la classe ouvrière, ses intérêts immédiats, son passé, son avenir. Les tendances reflètent idéologiquement ce qu'il y a de meilleur dans la classe ouvrière.

La lutte idéologique est nécessaire parce que c'est idéologiquement que la masse ouvrière comprend ses intérêts, non seulement immédiats, mais lointains. Vous pouvez chasser le naturel par la porte, il reviendra au galop par la fenêtre. Il ne peut pas ne pas revenir, car il exprime les causes les plus profondes des conditions dans lesquelles se trouve la classe ouvrière.

Que veut dire faire le front unique avec nous ? Cela veut dire lutter contre la bourgeoisie.

Mais si on collabore avec la bourgeoisie, il faut choisir, car on ne peut pas faire le front unique avec nous et en même temps avec la bourgeoisie.

Donc, pour une fraction de la classe ouvrière se pose la question de choisir entre la gauche de la classe ouvrière et la gauche de la bourgeoisie.

Un grand nombre de militants des organisations d'Amsterdam poursuivant une politique de la paix sociale, il est évident qu'il leur est non seulement difficile, mais impossible de sortir de ce cadre pour entrer dans le front unique dirigé contre la bourgeoisie. Ce n'est pas mauvaise volonté de leur part, c'est la conséquence logique de la politique qu'ils font.

Notre tâche à nous est de surmonter ces difficultés.

Ce serait une faute de traiter de renégats les syndiqués réformistes. Il y a parmi eux des prolétaires. A nous de leur montrer que nous organisons la lutte dans l'intérêt de la classe ouvrière tout entière.

Pourquoi voulez-vous le front unique ?

Il s'agit par l'organisation du front unique de gagner la grande masse des organisations ouvrières. Il s'agit de lutter contre le patronat, contre la réaction, contre la guerre, contre le fascisme.

Y a-t-il un seul ouvrier honnête qui puisse dire : « Nous ne pouvons pas lutter ensemble contre le fascisme, contre la guerre » ? S'il ne peut pas lutter avec nous, c'est qu'il ne veut pas lutter du tout, et quand on ne veut pas lutter, on ne peut pas s'associer à nous.

La réalisation du front unique, cela ne veut pas dire que tous les matins un secrétaire de la C.G.T.U. écrira une lettre à un secrétaire de la C.G.T. Lafayette à laquelle il sera répondu ou qui sera mise au panier.

Cela, ce n'est pas le front unique.

Le front unique doit être appliqué à l'usine, là où les ouvriers travaillent. Le front unique consiste à faire discuter les résolutions par toute la classe ouvrière et à les faire appliquer dans l'usine.

Réaliser le front unique ne consiste pas à dire aux ouvriers réformistes : Venez chez nous. Non ce n'est pas cela que nous proposons. Nous leur disons simplement : Luttons ensemble et l'issue de la lutte montrera quelle politique a eu raison et quelle politique a eu tort.

Le front unique c'est le commencement de l'unité organique.

Si nous posons la question : L'unité est-elle désirable? Tous répondront : Parfaitement! Il n'y a pas un seul leader, un seul ouvrier qui ne désire pas l'unité.

Si on lit les discours prononcés à la C.G.T., si on lit les résolutions d'Amsterdam, on constate que tout le monde est pour l'unité.

C'est de la phraséologie.

Si on passe à l'application, on s'aperçoit que chacun comprend différemment la question de l'unité. Nous voulons l'unité parce que l'unité donnera à la classe ouvrière non seulement les possibilités de défense, mais d'offensive contre le patronat.

Nous voulons l'unité pour fortifier la classe ouvrière dans ses positions, pour arracher à la bourgeoisie tout ce qu'il est possible de lui arracher actuellement.

Mais l'unité est-elle possible?

Au Congrès de la C.G.T. des camarades ont réclamé l'unité, d'autres l'ont combattue; Bert, surtout, a parlé contre l'unité; Bert, l'un des initiateurs de la scission dans la vieille C.G.T., qui se balade dans toutes les boutiques.

Que dit-il, ce Bert? Pour lui, il y a un piège, et le Parti communiste veut mettre la main sur le mouvement ouvrier, le mouvement syndical; les unitaires ne veulent pas l'unité, ils jouent la comédie. Lui, c'est le prédestiné, qui va partout démasquer les manœuvres de la C.G.T.U.

Or, il dit que l'unité ne peut se faire que sur les bases de la Charte d'Amiens. Prenons donc la Charte d'Amiens. Allons-y! Et après? Est-ce que la Charte d'Amiens autorise la collaboration de classes? Contient-elle quelque chose qui indique la possibilité d'entrer dans la Société des Nations? Il me semble qu'elle ne dit rien de tout cela. La Charte d'Amiens de 1906 était une résolution dirigée contre l'opportunisme du Parti socialiste, mais avant tout une résolution de lutte de classe, et, quand les réformistes nous disent : « Nous sommes pour la Charte d'Amiens », nous pouvons leur répondre : « Pour quelle partie de cette Charte êtes-vous et comment l'interprétez-vous? La Charte d'Amiens parle de lutte des classes; voulez-vous oui ou non, la lutte de classe? »

La lutte de classe, voilà un article qu'on ne rencontre pas actuellement dans les journaux réformistes.

Le secrétaire général de la C.G.T., Jouhaux, a écrit dans le *Quotidien* — chose, d'ailleurs, contraire à la Charte d'Amiens, que

cette collaboration à un organe bourgeois! — un article sur le trentième anniversaire de la C.G.T. Et voici ce que nous y lisons :

Ceux-là se trompent qui croient que la C. G. T. d'aujourd'hui pense autrement que la C. G. T. d'il y a trente ans. Seulement, un travail de mise au point a été fait... (*Hilarité.*)

C'est que l'expérience nous a fait mieux connaître les conditions dans lesquelles se développe notre action et qu'elle nous a appris deux choses : à savoir que l'intérêt ouvrier ne se sépare pas de l'intérêt général et que cette émancipation voulue par nous, exigeant l'effort méthodique, persévérant, avéré de chacun, ne peut pas être le résultat d'une miraculeuse catastrophe sociale.

Je ne veux pas être méchant et mettre en parallèle de cet article ceux de Longuet sur le même sujet, mais tout de même, il pose le problème dans les termes suivants : La C.G.T. Lafayette est la vieille maison, la mère-patrie, tous ceux qui en sont sortis n'ont qu'à y rentrer. Il n'y a rien de changé, il n'y a qu'une toute petite mise au point... (*Nouveaux rires*) Embrassons-nous sur la Charte d'Amiens!

Je crois que cette façon de poser le problème n'est pas sérieuse, parce qu'en somme il y a encore des militants en France qui ont dépassé l'âge de vingt ans, il y a ici des têtes déjà un peu grisonnantes et qui savent ce qui s'est passé avant la guerre.

Je me suis trouvé à assister, en qualité de délégué, au Congrès du Havre, en 1912, et j'y ai entendu Jouhaux parler contre qui? Contre Keufer, parce que Keufer entendait participer au Conseil supérieur du Travail. Or, Jouhaux disait que cette collaboration de classes était contre la Charte d'Amiens. (*Très bien! Très bien!*)

Y a-t-il, à ce point de vue, une différence entre le Conseil supérieur du Travail d'avant-guerre et le Conseil économique national? Je ne sais pas si je suis myope, mais je vous défie, avec les plus forts instruments astronomiques, de trouver une différence quelconque entre eux. (*Nouveaux applaudissements.*)

La Charte d'Amiens admet-elle la possibilité pour le secrétaire général de la C.G.T. d'être consulté avant la constitution d'un ministère?

Je me souviens qu'avant la guerre on n'a jamais consulté les secrétaires généraux de la C.G.T. sur la question de la composition ministérielle.

Est-ce qu'au point de vue de la Charte d'Amiens, il faut lutter contre la guerre? Est-ce que la Charte d'Amiens autorise à participer aux institutions créées par la Société des Nations? La Société des Nations, cette panacée universelle pour le monde entier?

Mais, au fond, qu'est-ce que la Société des Nations?

La recette de la Société des Nations est très simple : prenez un peu de Briand, ajoutez-y deux fois plus de Chamberlain, mettez un peu d'assaisonnement polono-roumain, arrosez d'un peu d'huile réformiste et mussolinisez le tout. Vous aurez la Société des Nations! (*Nouveaux rires.*)

On nous dit que cette bouillabaisse marseillaise...

UNE VOIX. — Je proteste au nom des Marseillais! (*Rires.*)

LOSOWSKY. — On nous dit que cette bouillabaisse peut tout de même en quelque chose être liée au mouvement ouvrier : c'est une erreur.

Il faut parler franc, soyons francs, si vous le voulez, brutaux même et, après nous être expliqués, nous saurons ce que nous pourrions et devrons faire.

Une résolution du Conseil national de la C.G.T. Lafayette porte qu'on ne peut accepter les Comités d'usine, le noyautage du Parti communiste.

Alors, les Comités d'usine sont contraires à la Charte d'Amiens? Organiser, englober les ouvriers d'usine, c'est contraire à la Charte d'Amiens?

Je me souviens que Griffuelhes, avant la guerre, avait posé, dans son livre, cette question : « Qu'est-ce que le Syndicalisme? » et y avait répondu ainsi : « C'est la philosophie de l'action ». Cela, c'est une très belle définition sur laquelle nous pouvions discuter.

Le syndicalisme, c'est la philosophie de l'action, contre qui? contre quoi? Contre la bourgeoisie! Contre le patronat! Contre l'Etat bourgeois, contre tous ses organes, Société des Nations, etc.

Il me semble que ceux qui se prétendent les interprètes ont fait de ce syndicalisme non seulement une philosophie abstraite, mais surtout une pratique de collaboration de classes. Ils disent : « L'Unité est bonne, mais le Parti n'en veut pas! » C'est le Parti communiste qui écope. Mais avant la guerre, il y avait des partis. N'y avait-il pas de membres du parti dans le mouvement syndical? Beaucoup. Prenez la C.G.T. qui tient actuellement son Congrès. Combien compte-t-elle de membres du Parti socialiste? La moitié, à peu près.

PLUSIEURS VOIX. — Tous! 65 à 70 %!

LOSOWSKY. — Prenez le secrétaire de l'Internationale d'Amsterdam, Oudegeest. Il vient d'arriver à Marseille. Qu'a-t-il fait d'après cette philosophie? Il a apporté le salut, il a fait la fraternisation entre les organisations syndicales qui adhèrent à l'Internationale d'Amsterdam et l'Internationale socialiste. Mais alors, cette fraternité entre les syndicats réformistes et le Parti socialiste, cela rentre dans le cadre de la Charte d'Amiens? Et la fraternité entre les unitaires et le Parti communiste, cela ne rentre pas dans la Charte d'Amiens?

De deux choses l'une : ou il faut joindre les bouts. Nous ne sommes pas des gosses. Il y a non seulement de la jeunesse dans le mouvement ouvrier, « des petits pionniers », comme on les appelle en Russie, mais aussi des hommes qui luttent depuis des dizaines d'années. Il faut être conséquent. Or, c'est là de l'inconséquence, des propositions et des formules qui ne riment à rien.

Je vous ai lu un morceau de Jouhaux disant que la C.G.T. n'a pas changé. Alors, qui a changé? Le mouvement ouvrier a traversé

pendant et après la guerre une crise formidable. Ce fut le plus grand malheur de la classe ouvrière du monde entier.

Venir actuellement faire l'historique de ce 30^e anniversaire de la C.G.T. et dire qu'il n'y a rien de changé; dire que la C.G.T. d'avant-guerre est la même C.G.T. qui a aujourd'hui son siège rue Lafayette; prétendre être dans la ligne de la vieille C.G.T.; s'ériger en porte-drapeau de l'ancienne C.G.T., qui était persécutée par le même bloc des gauches, par les mêmes démocrates, par les mêmes ministres, c'est aller un peu fort. C'est même aller trop fort!

Nous, nous disons : « Si vous voulez faire l'historique, allons-y! Nous sommes prêts! » Il y a beaucoup de professeurs d'histoire politique qui s'en occuperont. Pour nous, nous sommes des militants d'action. Nous disons : « Laissons cela aux historiens pour qu'ils étudient quelle C. G. T. est dans la ligne de la C. G. T. d'avant-guerre ». Nous posons pratiquement la question. Voilà deux C. G. T. Il y a deux lignes politiques, deux tactiques, deux philosophies. Mais il y a une possibilité d'unité. On dira que non, parce que les lignes générales, la tactique sont opposées. Je demande alors pourquoi, avant la guerre, la C. G. T. a eu dans son sein toutes les tendances?

Est-ce que dans les Congrès de la C.G.T. d'avant-guerre, il n'y avait pas des luttes de tendances? Est-ce que Victor Renard qui se disait guesdiste, un tas de militants du Nord et même des Fédérations comme le Livre, les Cheminots, le Textile, n'étaient pas en opposition contre la ligne de la C.G.T. d'avant-guerre? Pourtant, l'unité existait. Cela prouve que les tendances qui s'affrontent dans le mouvement syndical n'empêchent pas l'unité, s'il y a de la bonne volonté. Il y a la lutte de tendances, mais il y a lutte contre la bourgeoisie avant tout.

Vous me direz : « Oui, mais après les polémiques entre les communistes et les socialistes, peuvent-ils s'asseoir ensemble? » Oui, si les socialistes peuvent s'asseoir à une table ministérielle, pourquoi ne peuvent-ils pas s'asseoir avec les communistes et avec les unitaires? Nous ne sommes pas plus mauvais qu'un ministre quelconque!

Il est évident que ce sont eux qui détiennent les traditions. J'ai milité un peu en France et je me souviens qu'avant la guerre, l'organe de la Confédération générale du Travail s'appelait la *Bataille Syndicaliste*. Aujourd'hui, il s'appelle le *Peuple*. Est-ce qu'il y a une certaine continuité de vues et de politique entre ces deux organes? Je voudrais qu'on désigne une commission spéciale, pas composée de communistes, d'unitaires ou de confédérés, mais de professeurs de la Sorbonne, tout à fait indépendants, pour qu'ils définissent s'il y a continuité de vues, si c'est la même ligne qui fut suivie par la *Bataille Syndicaliste* d'avant-guerre, qui est reprise par le *Peuple* d'aujourd'hui. Je crois que même s'il était un bourgeois assez borné, un professeur d'économie sociale à la Sorbonne ou un membre de l'Académie, dans un quart d'heure, dira : « Non, c'est tout différent! »

Alors, pourquoi venir devant la classe ouvrière et ne pas avoir la franchise de dire : « Oui, nous avons changé nos idées. Nous avons rectifié la ligne ». Mais dire que c'est une simple mise au point, c'est

un peu trop fort ! Si, avec des ciseaux, on vous coupe les deux manches d'un veston, vous protesterez. On vous répondra : Ce n'est qu'une petite mise au point ! (*Rires.*)

Il y a deux lignes dans le mouvement ouvrier. Il y a deux lignes directrices, deux philosophies, deux méthodes, deux systèmes. Avec ces différences, pouvons-nous être ensemble ? Je dis oui. Malgré ces différences, malgré que nous soyons dans des lignes opposées, nous pouvons être dans la même organisation. Cela ne veut pas dire qu'aus-sitôt rentrés dans une C.G.T. unique, nous mettrons dans la poche toutes nos convictions. Ce serait de l'hypocrisie. Nous disons franchement à nos adversaires : « Nous avons de grandes différences avec vous. Nous lutterons pour nos idées. Lutte, vous, pour les vôtres, franchement. Que la classe ouvrière dise qui a raison ! Qu'elle soit juge entre nous ! Soyons dans la même maison, puisque nous sommes tous des prolétaires. »

Voilà pourquoi il faut être ensemble. Dans les syndicats où il y a des communistes, des syndicalistes, des anarcho-syndicalistes, des anarchistes, des réformistes, des sans-parti, des catholiques, etc., chacun défend son opinion.

Laissons donc de côté tout ce qui gêne la clarté ; soyons clairs, francs et, après avoir montré de la franchise et de la clarté, nous dirons : « Voilà quelles sont nos différences », marchons maintenant ensemble contre la bourgeoisie.

Comment créer l'unité ?

J'ai suivi la discussion d'hier ; au Congrès de la salle Japy, on a dit : « Les unitaires proposent un Congrès interconfédéral ; c'est un piège. »

Voilà des gens qui voient partout des pièges, comme si tout le sol de France était semé de pièges. Il n'y a pas tant de pièges que cela en France ; les choses sont beaucoup plus simples.

Il y a certainement là, pour eux, une question de prestige. Ils peuvent dire : « Ah ! vous convoquez un Congrès interconfédéral ; vous nous invitez ; vous vous placez en supérieurs, comme si vous étiez la vieille raison sociale !... »

A cela, on peut répondre :

« Vous ne voulez pas que le Congrès soit le 31 août ? Faisons-le le 30 septembre ; faisons-le dans deux mois ; mais, les questions de prestige ou de préséance ne comptent pas pour nous. Si vous êtes vraiment pour l'unité, nommons une commission mixte paritaire ; que cette commission fixe la date du Congrès. »

Néanmoins, nous proposons.

C'est en effet ce que vous avez fait. Vous avez proposé : Créons des comités mixtes partout ; c'est cela le premier pas vers l'unité.

A cela, on répond encore : C'est aussi un piège ! Quelques-uns ajoutent : Comment savoir ce que fera ce Congrès ? Il y aura des luttes de tendances ; on s'engueulera ; et après ?

Après, disons-nous, c'est la majorité du Congrès qui décide souverainement. La majorité, c'est la méthode démocratique ; c'est aussi

la nôtre. Jouhaux a dit que le syndicalisme est la politique de la démocratie. S'il appuie la démocratie, peut-être voudra-t-il appliquer la méthode démocratique dans les rangs des syndicats. C'est la méthode démocratique que nous proposons. Le Congrès est souverain ; il décide, la minorité s'incline, quelle que soit la majorité ; la minorité continue à lutter pour ses idées, à l'intérieur des organisations, mais se conforme à la discipline dans l'action contre la bourgeoisie.

Je me demande ce qu'il y a d'inacceptable dans cette proposition. Y a-t-il là une violation des règles syndicales ? Y a-t-il quelque chose qu'on ne puisse accepter ? Les droits des autres organisations sont-ils lésés par cette méthode ?

Si vous croyez que vous êtes la majorité, allez-y ! Actuellement, vous vous glorifiez de l'adhésion du Syndicat national des Instituteurs, qui vous apporte un supplément de 70.000 membres. Pourquoi hésiter ? Vous aurez peut-être la majorité.

Pour quelle raison les confédérés ne veulent-ils pas de cette méthode pour en finir avec la scission ? Pourquoi y font-ils opposition ? Parce qu'il y aura toujours dans notre organisation un fort mouvement contre la collaboration des classes, contre le ministérialisme, contre la paix sociale et parce que toute la classe ouvrière organisée sera fatalement entraînée dans la voie de la lutte de classe, et non pas dans celle de la collaboration des classes.

Est-ce que la méthode que vous avez proposée ne serait pas assez démocratique ? Alors, qu'ils en proposent une autre. A notre proposition, ils ont répondu : « Rentrez dans les syndicats confédérés ; nous avons la vieille maison. »

Mais, est-ce que la vieille maison, comme organisation ouvrière, se caractérise par la forme sociale ? Est-ce qu'elle se caractérise par le bâtiment ? Non, ce sont les idées, la pratique, l'action d'une organisation qui établissent si elle peut se revendiquer, de par ses principes, de la succession d'une organisation qui l'a précédée.

Nous ne discutons pas sur la question de savoir qui est le véritable successeur. Nous disons : Réalisons d'abord l'unité. Et nous, Internationale Syndicale Rouge, nous disons : « Si nous sommes en minorité, nous resterons tout de même. »

Mais, alors, un camarade nous demande : « Si la majorité du Congrès interconfédéral décide de rentrer dans l'Internationale d'Amsterdam, qu'allons-nous faire ? »

Camarades, vous resterez ; c'est tout. Si le Congrès interconfédéral décide de rentrer dans l'Internationale d'Amsterdam, nous n'avons rien à dire contre : allez dans l'Internationale d'Amsterdam.

Cela fait leur affaire ? Mais, il se peut que la majorité soit pour l'Internationale Syndicale Rouge ! Et alors, qu'ils prennent aussi l'engagement, d'accepter la décision. Ou bien, que les organisations unifiées restent en dehors des deux Internationales et prennent l'initiative de l'unité internationale.

Il y a quatre-vingt-dix-neuf modalités de faire l'unité, s'il y a

une seule grande volonté pour faire cette unité. Vous voyez que nous ne sommes pas intransigeants.

Vous direz : c'est un changement ; c'est une rectification de ligne ! c'est une mise au point ! Non, camarades. Pourquoi ne sommes-nous pas intransigeants ? Pourquoi mettons-nous de côté toutes les questions de prestige ? Parce que, pour nous, ce sont des balivernes. Puisqu'ils veulent prendre l'initiative, qu'ils le fassent ; cela ne nous fait rien. Il n'y a pas de question de prestige qui compte pour nous ; ce qu'il s'agit de faire, avant tout, c'est de créer l'unité ; nous voulons que la classe ouvrière soit unie.

Leur méthode, qui consiste à nous proposer de venir chez eux, c'est, je ne dirai pas une manœuvre, mais quelque chose d'approchant. Au fond, ils peuvent dire qu'ils sont très forts ; toute la presse bourgeoise vante la tenue admirable de leur Congrès. Mais, entre nous, la C. G. T. U. est au moins aussi forte que la C. G. T. Alors, comment voulez-vous que 50 % rentrent dans une portion égale ? C'est impossible.

S'il y avait, d'un côté, une petite organisation, de l'autre, une grande organisation, on pourrait régler la question ainsi qu'on nous la propose. Mais il y a deux organisations équivalentes. Il faut donc donner à tous les ouvriers la possibilité de se sentir, dans la nouvelle organisation, comme dans leur maison à eux. Cela se ferait s'il y avait un Congrès d'unité, qu'il soit dans un mois ou dans deux mois. Seul le Congrès pourra dire à quelle Internationale il adhère.

Ces propositions sont-elles un changement de notre tactique ?

Il y a ici beaucoup de camarades qui se souviennent que, lorsque la scission a commencé, en France, l'Internationale Syndicale Rouge a envoyé un télégramme à l'Internationale d'Amsterdam. Nous avons proposé d'envoyer ensemble, en France, une commission mixte, afin que la scission ne s'accomplisse pas. Est-ce vrai ou non ? Cela se passait en 1922. Ce télégramme a été reproduit dans *l'Humanité*. Qu'a répondu l'Internationale d'Amsterdam ? Elle a répondu qu'elle n'avait rien à faire en France, qu'elle ne voulait pas se mêler des questions intérieures de l'organisation française.

Est-ce une méthode pour régler les différends entre les ouvriers ? Non, camarades.

Dans un grand nombre de cas, nous avons décidé que des organisations syndicales ne rentreraient pas dans l'I. S. R., lorsque nous voyions un danger de scission. Nous l'avons fait pour la Norvège, pour la Finlande, la Hollande, pour nombre d'autres organisations ; nous le faisons chaque fois que nous apercevons une menace de scission, et même lorsque nous avons la majorité acquise dans ces organisations.

Ce sont là des faits historiques. Voilà pourquoi il n'y a pas de changement de tactique, il n'y a même pas de mise au point. Notre tactique s'inspire, au contraire, d'un esprit de continuité.

Nous arrivons ici à la question internationale. L'unité, en France, est une parcelle du grand problème international.

Qu'avons-nous dans le mouvement international?

Deux Internationales, trois en comptant la soi-disant Internationale anarchisante de Berlin, l'A.I.T. : d'une part, les deux organisations essentielles, qui sont l'Internationale d'Amsterdam et l'Internationale Syndicale Rouge; d'autre part, cette Internationale anarcho-syndicaliste, qui porte un nom magnifique, « Association Internationale des Travailleurs », qui nous vient de Marx, mais dont la force ne semble pas enchanter même ses adhérents.

Il existe ensuite une sorte d'Internationale américaine dénommée la « Fédération pan-américaine du Travail », créée par feu Gompers dans le but de soumettre à l'impérialisme des Etats-Unis les masses travailleuses de toute l'Amérique. Cette Fédération pan-américaine est un simple instrument entre les mains du gouvernement de Washington. Aussi les syndicats de toute l'Amérique du Sud lui sont foncièrement hostiles. Cette fédération végète. Dans le même cas se trouve la petite Internationale des syndicats catholiques qui, jusqu'à présent, n'a pas donné des preuves de vie.

En fait, deux Internationales, qui s'appuient sur les masses, et trois organismes qui prétendent être internationaux, mais qui ne jouent aucun rôle dans le mouvement international.

La classe ouvrière mondiale est divisée, voilà le fait brutal. Cette division fait la force de la bourgeoisie et est la cause principale de notre faiblesse. Vous pourrez trouver dans certains pays jusqu'à cinq ou six centrales syndicales. La Hollande, dont le représentant se trouve parmi nous, compte sept centrales syndicales. Voilà des gens heureux. Vous avez également cinq ou six centrales syndicales en Tchécoslovaquie.

Le problème qui se pose alors devant nous est de savoir comment, dans ces conditions, arriver à créer une véritable Internationale unique.

Nous croyons que l'unité ne peut venir que si les différentes organisations font cause commune dans la lutte contre nos ennemis de classe. Aussi avons-nous systématiquement proposé à l'Internationale d'Amsterdam le front unique.

L'Internationale d'Amsterdam a répondu par une fin de non-recevoir à toutes nos propositions d'action commune.

Les raisons de ce refus systématique peuvent être résumées ainsi : 1° l'I.S.R. n'existe pas; 2° c'est une filiale de l'Internationale communiste; 3° c'est un instrument du gouvernement des Soviets; 4° la Fédération internationale d'Amsterdam est la seule internationale « légitime »; 5° l'unité ne peut se faire qu'au sein de l'Internationale d'Amsterdam.

Voilà à peu près toutes les réponses que nous avons reçues pendant ces cinq ans d'existence de l'I.S.R.

Certes, si nous n'existions pas, les réformistes n'auraient pas mal à la tête; mais le mouvement syndical révolutionnaire animé d'idées communistes est un trop grand facteur dans la vie politique pour qu'on puisse le traiter par-dessous la jambe. Aussi cette obstination

d'Amsterdam à ignorer l'I.S.R. est une politique d'autruche et elle produit une impression ridicule.

Ce sont des petits trucs d'avocassiers si caractéristiques parmi les chefs de la droite d'Amsterdam.

Nous sommes prêts; nous disent-ils souvent, à parler avec les syndicats russes, mais pas avec l'Internationale Syndicale Rouge. Avec les syndicats russes, ça n'a pas marché non plus tout seul. Le réformisme international niait pendant plusieurs années l'existence des syndicats russes. Cette tactique était calquée sur la politique des gouvernements bourgeois qui ne voulaient pas reconnaître la Russie des Soviets. Cette tactique a lamentablement échoué et les syndicats russes sont actuellement reconnus...

Sur le prestige, nous sommes toujours, en ce qui nous concerne, très coulants : Vous ne voulez pas parler avec l'I. S. R., mais avec la C.G.T. russe; allez-y, parlez avec celle-ci. Cela reviendra au même parce que cela ne peut être autrement.

Avons-nous fait des tentatives et des démarches pour l'Unité? Nous avons proposé un grand nombre de fois le front unique à Amsterdam : pendant la grève des mineurs de 1921 en Angleterre, pendant l'occupation de la Ruhr, pendant tous les grands conflits et mouvements, afin de marcher d'un commun accord contre les ennemis de la classe ouvrière. Toujours, nous avons reçu une réponse négative ou évasive.

Le dernier exemple, ce sont les événements de la Chine, qui constituent un des phénomènes les plus importants de l'Histoire mondiale après la Révolution d'octobre. Les événements qui se produisent en Chine sont de nature à attirer l'attention du monde parce qu'ils bouleversent les rapports des forces, entre l'impérialisme et les peuples coloniaux et demi-coloniaux.

Les Occidentaux, y compris les ouvriers de France, ne voient pas bien ce qui se passe en Chine. On ne connaît de la Chine que les « chinoiseries ». On ne comprend pas la portée historique des événements qui se sont produits en Extrême-Orient.

Camarades, nous sommes, par nos fonctions, obligés de nous occuper de toutes ces questions, les ouvriers européens ont le tort de se désintéresser des événements chinois parce que cette lutte mine et démolit la force de l'impérialisme mondial.

Le jour de mon départ de Moscou, le représentant de l'Internationale Syndicale Rouge à Shanghai est arrivé dans cette ville. Le rapport qu'il nous a fait est très intéressant pour le prolétariat mondial.

Au centre de la lutte, se trouve l'Union syndicale de Shanghai, qui tient entre ses mains tout le mouvement. Elle a derrière elle à peu près trois cent mille ouvriers et ouvrières et joue le rôle d'un véritable soviet : Les pouvoirs étrangers parlent avec elle d'égal à égal. Les généraux réactionnaires chinois sont obligés de compter avec cette force ouvrière. La lutte pour la libération de la Chine est

entrée dans une nouvelle phase par le fait que la classe ouvrière possède l'hégémonie dans le mouvement national dirigé contre l'impérialisme mondial : anglais, français, américain, japonais.

Devant l'énorme importance historique de ce mouvement, l'Internationale communiste et l'Internationale Syndicale Rouge ont proposé à l'Internationale d'Amsterdam l'organisation d'une action commune en faveur du peuple chinois en lutte contre ses oppresseurs.

Il nous semblait à nous que ceux qui ont la moindre volonté d'aider nos camarades chinois dans leur lutte gigantesque n'ont qu'à faire le front unique.

Les syndicats chinois ont envoyé une dépêche à l'I.S.R. et à l'Internationale d'Amsterdam, invitant des délégués et manifestant leur désir d'entrer en rapports étroits avec les ouvriers d'Europe, étant donné que l'Europe est le centre impérialiste d'oppression contre la Chine.

Quelle réponse a donnée l'Internationale d'Amsterdam? Cette réponse dit : « Vu que la situation présente en Chine est peu propre à entreprendre des études, la décision a été ajournée afin de réunir d'abord des renseignements plus précis. »

Depuis deux mois que les ouvriers chinois luttent là-bas, au lieu de leur venir en aide, on décide de recueillir des renseignements! La Chine est si loin et l'impérialisme si proche!

En ce qui concerne le front unique proposé par nous, la décision ajoute : « Pour diverses raisons, il n'a pas été possible de donner suite aux demandes de l'Internationale communiste et de l'I.S.R. faites à l'Internationale d'Amsterdam en vue de l'action commune de secours en faveur de la Chine! »

On voudrait bien savoir quelles sont ces raisons diverses!

Quelles sont donc les raisons « diverses » qui font qu'on n'a pas pu donner suite à notre proposition d'organiser les secours aux prolétaires chinois? Mystère!

Il est dit plus loin : « Par contre on a décidé de recueillir des informations auprès des syndicats chinois dont on avait connaissance sur le point de savoir *si et dans quelle mesure* on désire du secours et si la chose est possible. »

Quand j'ai lu ces déclarations, je me suis demandé combien il y avait d'avocats là-bas. Cela me rappelle les attendus de la justice française : Attendu que... Attendu que... Attendu que... et cela finit en queue de poisson.

Il y a la lutte contre l'impérialisme, la grève de deux mois des ouvriers chinois, un télégramme de la Centrale syndicale chinoise, un télégramme des Cheminots chinois à l'Internationale d'Amsterdam, et celle-ci décide : « de prendre des renseignements auprès des syndicats qu'elle connaît pour savoir s'il faut venir en aide à ceux qui luttent. » Je ne veux pas, pour la bonne marche de l'œuvre d'unité, qualifier cette décision. Mais ne vous semble-t-il pas qu'on se moque des ouvriers chinois? On pouvait tout simplement passer à l'ordre du jour, mais demander « dans quelle mesure on désire un secours »,

c'est manifester un grand mépris à l'égard des ouvriers chinois en révolte contre leurs oppresseurs.

Quelle est l'attitude des chefs social-démocrates devant la révolte des peuples coloniaux? Elle est hautaine vis-à-vis des opprimés et indulgente vis-à-vis des gouvernements bourgeois « civilisateurs ».

Nous n'avons pas, nous, attendu que les camarades chinois nous écrivent. Avant que ne commencent les événements de Chine, nous avons envoyé des représentants pour aider ces camarades. La lutte des ouvriers chinois nous touche, nous, et ce, non parce que nous sommes Russes, mais parce que nous sommes des prolétaires, des révolutionnaires, des internationalistes. Nous croyons qu'il doit en être de même des ouvriers français, américains, anglais, etc..., car il s'agit d'une phase de la lutte contre l'impérialisme, pour la libération des peuples opprimés.

Quand l'Internationale d'Amsterdam répond évasivement à une telle question, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve qu'elle n'est pas une véritable Internationale. Elle en a les apparences, les statuts... Mais une Internationale est une organisation où les intérêts internationaux priment les intérêts nationaux. C'est une organisation qui doit avoir le courage de combattre les plus puissants impérialismes, en l'occurrence l'impérialisme anglais, l'impérialisme français, et tous ceux qui empêchent le développement du mouvement ouvrier et oppriment la classe ouvrière en lutte.

La politique de l'Internationale d'Amsterdam, c'est une politique purement européenne. L'Internationale d'Amsterdam, sur vingt-deux organisations, a seulement, hors d'Europe : le Canada, l'Argentine, la Palestine. Toutes les autres sont en Europe.

L'Internationale d'Amsterdam reflète l'opinion de certains militants ouvriers européens, qui croient que l'Europe est le centre du monde et que les intérêts des Chinois, des Japonais, des Hindous, etc. ne comptent pas. C'est de la matière première, l'engrais de la civilisation!

Cette psychologie, dont les Amsterdamiens sont les interprètes, nous la combattons avec la dernière énergie.

Nous sommes à un tournant de l'histoire. Je me souviens qu'avant la guerre, on traitait les ouvriers russes comme des ours rôdant à travers le monde. C'est à peu près tout ce qu'on savait de la Russie. Quand la révolution russe est venue et que la classe ouvrière russe a montré d'inépuisables forces de combat; quand la révolution a secoué le monde entier dans ses fondements, l'Europe a découvert la « classe ouvrière russe et ses syndicats ». Il en est de même aujourd'hui pour la Chine. Pour les organisations européennes, tout ce qui est hors d'Europe est un peu dans le brouillard. Pour nous, non... Nous voulons une Internationale qui unisse les ouvriers du monde entier, dans laquelle soient englobés les pays coloniaux et semi-coloniaux; la Chine, la Corée, les Philippines, les Indes, la Perse, la Syrie, la Tunisie, l'Algérie, etc. Tous les travailleurs coloniaux, doublement opprimés comme travailleurs et comme coloniaux, doivent trouver notre aide parce qu'ils sont placés dans des conditions beaucoup

plus difficiles que les ouvriers d'Europe et d'Amérique. C'est pour cette raison et pour atteindre ce but que nous avons fait, nous, tout notre possible pour établir, avec l'Internationale d'Amsterdam, un front unique en faveur du peuple chinois. Mais nous avons échoué, il faut reconnaître que, dans ce refus de constituer le front unique, l'Internationale d'Amsterdam a une continuité de vues.

Je me souviens qu'après l'occupation de la Ruhr, nous avons organisé, à Francfort, une conférence à laquelle, d'ailleurs, la C.G. T.U. a pris part. Nous avons essayé de réaliser le front unique contre l'occupation de la Ruhr; invitée à cette conférence, l'Internationale d'Amsterdam a refusé.

En mai 1923, nous avons organisé une conférence syndicale des Transports. Tous les syndicats des transports adhérents à l'I.S.R. et la Fédération internationale des Transports d'Amsterdam ont établi le front unique. Qui a brisé ce front unique? L'Internationale d'Amsterdam. Pourquoi? Parce qu'elle n'a pas voulu du rapprochement entre les syndicats révolutionnaires et réformistes.

Mais nous sommes des révolutionnaires et être des révolutionnaires cela veut dire : la méthode, le système, l'endurance, la ténacité. Nous avons continué. On a brisé notre effort! Nous avons recommencé sans relâche.

Ce sabotage systématique ne pouvait arrêter l'élan des masses travailleuses vers l'établissement du front unique. L'instinct de classe et les nécessités de lutte poussent les ouvriers à serrer les rangs. Les événements travaillent pour nous.

Voilà pourquoi nous sommes arrivés à rapprocher le mouvement syndical russe et le mouvement syndical anglais. C'est là un grand événement historique. Ce n'est pas un rapprochement entre les éléments révolutionnaires seulement d'Angleterre et de Russie qui s'est opéré, c'est un rapprochement entre la Centrale syndicale anglaise tout entière et la C.G.T. russe. Et si vous lisez la presse bourgeoise anglaise, vous comprendrez quelle signification attache la bourgeoisie anglaise à ce revirement de la classe ouvrière d'Angleterre.

Les grands journaux de ce pays disent : « Les bolcheviks ont pris à la remorque le mouvement ouvrier anglais ». Cela n'est pas exact. Nous n'avons pas pris le mouvement ouvrier anglais à la remorque, et le mouvement syndical anglais n'a pas pris à la remorque le mouvement syndical russe. C'est de la pure démagogie de la presse bourgeoise effrayée par la poussée à gauche de sa classe ouvrière. Il y a entre les syndicats anglais et russes une « entente cordiale », un front unique dont le but immédiat est l'unité syndicale.

Pourquoi attachons-nous une grande importance à cette entente anglo-russe? Parce que l'entente est établie entre la plus forte section de l'Internationale d'Amsterdam (syndicats anglais) et la plus forte section de l'Internationale Syndicale Rouge (syndicats russes). Par cette entente, nous avons prouvé :

1. Que le front unique est réalisable;
2. Que le front unique n'est pas une manœuvre;

3. Que nous sommes prêts à faire toutes les concessions nécessaires pour arriver à une entente;
4. Que l'unité internationale syndicale est réalisable;
5. Qu'on peut trouver une plate-forme commune, s'il y a la bonne volonté de reconstituer l'unité;
6. Que nous ne sommes pas figés dans les formules abstraites;
7. Que si le mouvement international syndical est mûr pour l'unité, on n'a qu'à la faire.

Aussitôt l'accord entre Anglais et Russes conclu, toutes les forces réactionnaires se sont mises en branle. La 2^e Internationale socialiste et la droite d'Amsterdam ont fait front unique pour briser l'entente syndicale anglo-russe, pour perpétuer la scission et l'hostilité entre les ouvriers des différentes tendances.

Les Anglais et les Russes, aidés par le mouvement syndical révolutionnaire du monde entier, tiennent ferme et la droite d'Amsterdam en sera pour ses frais.

La lutte à l'intérieur d'Amsterdam entre scissionnistes et unitaires devient de plus en plus âpre.

Que proposons-nous à l'Internationale d'Amsterdam? Nous lui proposons à peu près la même chose que la C.G.T.U. à la C.G.T. Lafayette : un Congrès international d'unité avec représentation proportionnelle. Les deux organisations doivent se dissoudre; la minorité se discipline; la lutte idéologique reste, parce que cela est une question vitale pour le mouvement ouvrier.

Un Congrès international d'unité? Jamais. Voilà la réponse de la droite d'Amsterdam.

Nous verrons par la suite qui aura raison. Nous nous permettons de demander à nos adversaires de tendances: Qu'y a-t-il d'inacceptable pour vous dans la tenue d'un Congrès « démocratiquement » convoqué?

Vous prétendez avoir la majorité. Alors pourquoi craignez-vous un Congrès mondial? Cette crainte est-elle un signe de force? Nous ne le croyons pas!

Quels que soient les obstacles que vous dressez sur la route de l'unité, nous continuerons notre effort parce que, dans notre lutte pour l'unité, ce n'est ni Oudegeest, ni Jouhaux qui comptent: Ce sont les millions d'ouvriers qui sont groupés dans cette internationale et ses sections. Nous voulons l'unité avec eux et, ce qui est autrement grave pour la droite d'Amsterdam, leurs ouvriers veulent l'unité avec nous.

Nombre de chefs s'y opposent, mais d'autres déjà lui sont favorables. C'est un pas en avant. L'unité est en marche et rien ne l'arrêtera.

L'unité du mouvement mondial ne peut pas être réalisée du jour au lendemain. Je connais le tempérament français. On voudrait l'unité tout de suite, immédiatement, ou alors; on tombe dans le pessimisme, on est déçu et on pense que l'unité ne se réalisera jamais.

Le tempérament, c'est très bien, mais raisonnons un peu et nous comprendrons les énormes difficultés qui nous guettent.

Le monde ouvrier est hétérogène; il a différentes traditions, il y a des mouvements nationaux qui viennent de naître et il y a des syndicats anciens. Ajoutez à cela des conditions sociales et politiques diverses et vous aurez l'aspect de ce problème.

Réunir toutes ces masses ouvrières en un seul bloc d'acier, c'est un travail de géants.

Cela ne se fait pas dans une année. Il ne faut pas être déçus. Si nous n'arrivons pas à faire l'unité aujourd'hui, on la fera demain, si nous travaillons ferme et sans défaillances.

L'unité syndicale, c'est un pas énorme vers la révolution, car créer l'unité de tout le mouvement syndical, avoir un bloc d'acier dans chaque pays, c'est créer une force formidable contre la bourgeoisie. Il y a des conditions objectives et un sabotage conscient des chefs réformistes qui entravent la réalisation immédiate de l'Unité.

La bourgeoisie a aussi un mot à dire dans la question de l'unité. Elle redoute l'unification des forces ouvrières et, par mille moyens, directement et indirectement, elle sabote et entrave les rapprochements entre les ouvriers. Ces difficultés, il faut les examiner pour les vaincre.

Quand le capitalisme chancelle, c'est le communisme qui monte. Là où il y a lutte contre l'impérialisme, le fascisme, la guerre et la réaction, c'est l'Internationale Syndicale Rouge qui l'emporte (Chine, etc.). Là où il y a victoire fasciste, c'est Amsterdam qui l'emporte (Italie, Hongrie). Le réformisme se renforce avec la consolidation du capitalisme et *vice versa*. Le communisme se consolide avec la décomposition du capitalisme. C'est la loi historique.

La lutte pour l'unité, c'est la lutte contre le capitalisme, c'est la lutte pour entraîner la classe ouvrière contre la bourgeoisie. Voilà ce que veut dire « lutte pour l'unité ».

Le monde capitaliste est désaxé. Il lui sera impossible de revenir à sa situation d'avant-guerre. A cette époque, la bourgeoisie ne voyait pas sa digestion troublée. Le capitalisme a eu sa guerre et il en supporte maintenant les conséquences. Il a établi sa paix et il en supporte aussi les conséquences. Le monde capitaliste est blessé à mort; il faut l'aider à trépasser, autrement il jettera encore la classe ouvrière dans le feu et le sang comme pendant la guerre universelle.

Nous ne sommes pas des pacifistes bêlants. Nous ne disons pas que nous sommes contre toutes les guerres. Nous ne disons pas qu'il faut déposer les armes. Nous ne sommes pas des imbéciles. Non! Nous sommes contre la guerre impérialiste et pour la guerre des classes, pour les guerres des peuples coloniaux contre leurs oppresseurs.

Et si nos efforts pour l'unité ont échoué, si les dirigeants de la C.G.T. Lafayette et de l'Internationale d'Amsterdam refusent net nos propositions, qu'allons-nous faire? Voilà la question angoissante que se posent un certain nombre de camarades.

Ce que nous allons faire? Mais continuer... Il existe en France

deux confédérations qui groupent 10 % des ouvriers, les autres 90 %, où sont-ils? Vous avez encore du travail à faire. Même si l'unité ne vient pas demain, ces 90 % d'exploités français doivent être organisés. Voilà la tâche. Est-ce peu pour vous? Il y a encore beaucoup à faire, mais regardez un peu le chemin parcouru par le mouvement ouvrier mondial, ces dernières années, et vous verrez comme nous allons vite vers notre but.

Rappelez-vous ce qu'était le mouvement ouvrier mondial. Prenez comme point de départ la grande révolution française de 1789. Je prétends que nous avons fait de 1917 à aujourd'hui, soit en huit ans, dix fois plus de progrès dans le mouvement ouvrier mondial que de 1789 à 1917...

La bourgeoisie est encore forte, mais elle devient tous les jours de plus en plus faible. Nous aussi, nous sommes encore faibles pour réaliser immédiatement notre but, mais nous deviendrons plus forts, parce que l'histoire travaille pour nous.

La classe ouvrière est encore divisée, mais le mouvement unitaire fait accroître notre force tous les jours. Si nous arrivons à faire l'unité en France, ce sera un pas en avant vers l'unité internationale. Si nous n'arrivons pas à la faire cette année, nous y arriverons l'année prochaine. Nous devons établir l'unité, parce que l'I.S.R. n'englobe qu'une partie de la classe ouvrière organisée. Le mouvement réformiste compte des millions de prolétaires qui seront acculés tôt ou tard à batailler avec nous contre la bourgeoisie.

Ceux qui traitent les ouvriers adhérents à l'Internationale d'Amsterdam de renégats se trompent et font une mauvaise besogne. Ce sont nos frères de classe et de lutte avec qui nous voulons faire l'unité dans les organisations uniques, et pourquoi? Parce que nous n'avons pas d'autre but que l'intérêt de la classe ouvrière.

Et nous en appelons aux ouvriers de tous les pays pour faire l'unité. Avec les chefs, si ceux-ci la veulent; sans eux, s'ils sont passifs, et contre eux, s'ils résistent.

Mais l'unité se fera. Si j'avais eu la possibilité de parler devant le Congrès de la C.G.T. Lafayette, j'aurais voulu m'expliquer franchement, avec la brutalité bolchevique. Je leur aurais dit tout ce que nous pensons du problème de l'unité.

Il aurait été très utile que le secrétaire général de l'Internationale d'Amsterdam, Oudegeest, s'explique devant vous sur le point de vue d'Amsterdam sur la question de l'unité.

Cet échange de délégués aura-t-il lieu? Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est ceci : Si nous pouvions avoir cette explication franche, ce serait une bonne chose pour le mouvement international.

Nous sommes en présence d'énormes difficultés. Il y aura encore de longues années de lutte pour unifier le mouvement syndical international et pour englober dans son sein les nombreux millions d'exploités, d'opprimés.

Quand l'unité sera faite, le problème ne fera que commencer,

parce que l'unité n'est pas un but en soi, mais un moyen pour la classe ouvrière de foncer contre la bourgeoisie.

C'est pourquoi nous ne posons pas la question de l'unité comme un problème philosophique. Nous ne disons pas que lorsque l'unité sera faite, tout le monde sera heureux. Nous, nous disons franchement à toutes les organisations en face des nôtres : « Nous voulons l'unité pour combattre ensemble, épaulé à épaulé, contre l'offensive du capitalisme pour de meilleurs salaires, contre la bourgeoisie, contre l'impérialisme, la réaction, le fascisme et toutes les guerres impérialistes. En nous unissant, nous décuplerons les forces du prolétariat. Voilà pourquoi nous sommes unitaires. Nous le resterons, et nous aurons l'unité syndicale coûte que coûte, et avec l'unité viendra la victoire du prolétariat ! »

(Le Congrès, debout, fait une ovation prolongée au discours de Losowsky et chante les strophes de l'Internationale.)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je suis saisi d'une proposition des délégués des syndicats de l'Alimentation, des Boulangers de Seine-et-Oise, de la Fédération de l'Alimentation, des Cuisiniers de Paris.

PLUSIEURS VOIX. — De tous les syndicats !

LE PRÉSIDENT. — Je suis certain que tous les délégués ici présents acceptent cette proposition qui tend à éditer en brochure le discours de Losowsky. *(Applaudissements.) (La proposition est adoptée à l'unanimité.)*

La séance de cet après-midi s'ouvrira à 15 heures précises.

La séance est levée à midi 30.



TROISIÈME JOURNÉE

Vendredi 28 Août (Après-midi)

La séance est ouverte à 15 h. 30 sous la présidence de GOURDEAUX.

Le Bureau est saisi d'une motion des Cimentiers et Maçons d'art. Elle est ainsi conçue :

Protestent énergiquement contre le retard des délégués à l'heure fixée pour chaque séance. Proposent au Congrès d'ouvrir la séance à l'heure fixée, sans tenir compte du nombre de délégués présents.

LE PRÉSIDENT. — Il est entendu que l'on fera toujours son possible pour ouvrir la séance à l'heure prévue. Mais je fais une simple observation — et c'est l'expérience de tous les délégués — quand on fixe la séance à 3 heures ils n'ont pas l'habitude de venir à 3 heures précises. Nous ne commençons la séance qu'à 3 h. 30.

Je retiens l'observation de nos camarades Cimentiers et Maçons d'art, de même que l'observation identique que le camarade Guichard, des Cheminots d'Épernay, demandait à faire sur la même question. S'il y a du retard, il est inutile que nous fassions des discours sur des motions qui précisent le retard des délégués. Il n'y a qu'à insister, une fois de plus auprès des camarades, comme nous l'avons déjà fait, depuis le commencement, pour qu'ils soient présents à l'heure.

L'UNITE SYNDICALE (Suite)

MONMOUSSEAU. — Le discours de notre camarade Losowsky a ouvert le débat sur l'unité syndicale. En ce qui nous concerne, nous considérons qu'il l'a également clos, parce qu'il a résumé, aussi bien dans le cadre national que dans le cadre international, la situation générale et qu'il a, sur ces deux terrains, apporté des conclusions qui sont absolument conformes aux conclusions consignées dans le rapport qui est présenté aux syndicats réunis dans ce Congrès.

Mais quel que soit notre désir de clore la discussion sur cette question pour continuer l'ordre du jour, nous ne voudrions pas qu'on pense que nous voulons étouffer le débat. Nous ne voudrions pas qu'il subsiste, après le discours de notre camarade Losowsky, quelque confusion, quelque arrière-pensée, quelque obscurité sur un tel problème. Je demande néanmoins aux camarades de vouloir bien prendre note du désir que nous formulons de conclure cette discussion dans

le plus bref délai. A ceux qui partagent absolument le point de vue exprimé par notre camarade Losowsky et les termes mêmes du rapport sur l'unité présenté au Congrès, nous demandons de vouloir bien s'abstenir dans cette discussion et de ne pas intervenir après le discours de notre camarade Losowsky.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu ce qu'a dit Monmousseau. La discussion est ouverte. J'espère que les camarades qui sont d'accord avec le discours de Losowsky trouveront inutile d'intervenir après une argumentation qui a été très ardemment développée par lui-même.

Nous avons reçu au Bureau une motion des Cheminots délégués au secteur de propagande de Sotteville. La voici :

Considérant que si les propositions d'unité ne sont pas couronnées de succès à la suite des deux Congrès confédéraux d'août, il est inutile de perdre son temps et sa peine sur cette question en continuant les pourparlers avec les chefs réformistes ;

Estimant que la question ouvrière, dans son ensemble, doit et ne peut être qu'unitaire, classe contre classe ;

Invite la C. G. T. U. à porter tout son effort sur les revendications en montrant à la classe ouvrière quels sont les responsables de la division syndicale et de sa continuation qui a pour effet de paralyser toute tentative pour l'aboutissement des revendications.

Dans cet ordre d'idées, le secteur de Sotteville approuve tous les appels à l'Unité organique qui seront adressés directement aux masses réformistes et inorganisées.

Notre camarade Delille, de la région rouennaise, demande la parole. Je la lui donne.

DELILLE. — En effet, dans la région rouennaise, les cheminots estiment que la campagne et la position prise par la C.G.T.U., quant à l'unité, sont satisfaisantes jusqu'à présent. Mais ils les considèrent comme suffisantes.

J'ai pour devoir ici d'apporter aux camarades du Congrès les raisons qu'ils ont formulées sur cette position. Ils estiment qu'après toutes les tergiversations, toutes les suggestions et propositions qui furent faites aux confédérés, ces camarades ont eu tort de toujours répondre par la négative, créant au sein de leurs organisations un esprit de neutralisation qui a eu immédiatement pour conséquence un affaiblissement de leurs sentiments syndicalistes.

Il suffisait de leur parler de l'unité pour qu'ils répondent : « Mettez-vous d'accord entre les deux organisations centrales et nous verrons ensuite ce que nous devons faire ».

Sans renier la campagne que nous avons menée, nos camarades pensent qu'elle a eu pour résultat de développer chez les confédérés un esprit de repopularité qu'ils n'avaient pas au moment de la scission, qu'elle leur a permis de retrouver une recrudescence et une popularité propres à leur amener des adhérents.

La résolution qui vous est présentée par les camarades dont je suis le mandataire, considère que puisque les chefs confédérés

n'entendent pas parler d'unité, qu'ils ne veulent aucunement retenir les suggestions que nous avons formulées depuis si longtemps, il serait de bonne politique d'abandonner tous pourparlers avec eux. Ceci n'implique pas, camarades, que nous ne devons pas intervenir auprès des syndicats confédérés de province et des petits militants dans l'ombre pour l'action à mener en faveur des revendications immédiates, c'est-à-dire pour le front unique contre l'administration et contre le patronat.

Mes camarades précisent bien dans leur résolution qu'ils admettent d'abandonner les pourparlers avec les militants confédérés parce qu'ils les considèrent comme trop affiliés à la politique bourgeoise pour accepter l'unité organique avec les camarades unitaires. Mes camarades m'ont chargé d'apporter à la tribune ce bref exposé des motifs de leur résolution. C'est fait. Il appartient au Congrès de voir les objections qui pourront être apportées dans le sens le plus favorable aux intérêts de la classe ouvrière.

LE PRÉSIDENT. — Il est entendu que notre camarade Monmousseau répondra à tous ceux qui ne sont pas d'accord ou qui ont des observations à faire, soit sur le discours de Losowsky, soit sur la thèse de l'unité défendue par le Bureau confédéral et la Commission exécutive.

La parole est à Planchon, des Communaux de Bezons.

PLANCHON. — Camarades, il n'était pas de mon intention de monter à cette tribune. Mais j'ai reçu hier soir le mandat formel, impératif, des Communaux de Bezons, de préciser les raisons pour lesquelles le syndicat des Communaux avait quitté la minorité confédérale pour se rallier à la majorité et surtout pour préciser le point de vue de mes amis sur la question de l'unité syndicale. Il y a là une question tellement complexe qu'il serait malaisé d'affirmer qu'on est ou non d'accord avec tel autre camarade.

En fait, les conséquences de la rupture de l'unité syndicale sont telles qu'il est superflu d'insister. Mais, le problème de l'unité syndicale est une chose qu'il faut définir. Je le ferai très brièvement.

L'unité syndicale, au sens littéral du mot, l'unité intégrale n'apparaît pas absolument possible. Ce matin, un camarade parlant au nom des syndicats autonomes, disait qu'il n'était pas possible, dans tous les cas, d'accepter les lois de la majorité; c'est là une des erreurs principales contre lesquelles je m'élève avec certains de mes amis.

La loi de la majorité, à notre avis, est absolument souveraine. Quiconque voudrait s'y dérober ferait un travail de scissionniste. Enumérant les garanties de l'unité, j'ose dire que nous devons accepter demain, après le Congrès de fusion, la loi d'une majorité, même acquise au point de vue réformiste. En effet si, demain, après un Congrès interconfédéral, nous étions obligés de subir la loi de la majorité réformiste, ne serions-nous pas obligés de nous incliner devant la discipline d'action? Même si l'orientation réformiste heurtait les sentiments des camarades communistes et révolution-

naires, nous devrions nous incliner ; car j'estime qu'il vaut mieux l'unité, même réformiste, qu'une scission nouvelle.

C'est le point de vue spécifiquement développé par les camarades de mon syndicat. Quand je disais que l'unité totale était difficile, j'aurais pu ajouter qu'elle est d'autant plus difficile que, demain, si une majorité communiste révolutionnaire — ce à quoi j'aspire avec vous — se cristallisait autour des directives communistes auxquelles j'applaudis, pensez-vous qu'un Lapierre ou qu'un Jouhaux accepteraient de telles directives ? Qu'on le veuille ou non, les citoyens Jouhaux, Lapierre et Dumoulin auront toujours la ressource de constituer autour de leur personnalité une C.G.T. nouvelle. Le pouvoir central, le pouvoir bourgeois en l'occurrence, a besoin et aura toujours besoin d'un syndicalisme de gouvernement à façade révolutionnaire, pour servir les intérêts de la bourgeoisie.

Voilà pourquoi nous ne devons pas nous laisser prendre par la mystique de l'unité qui, en certains cas, ne pourrait pas être réalisée dans la mesure de nos vœux. Mais, nous devons, dès à présent, dire que nous ne pouvons pas accepter les conditions de l'unité, telles que les ont stipulées les leaders réformistes de la C.G.T. Lafayette.

Moi qui appartenais, il y a quelque temps, à un parti politique dissident, je suis à l'aise pour dire que la question de la suppression des cellules communistes ne peut pas être une condition *sine qua non* de l'unité. Le Parti communiste a parfaitement raison de chercher à imprégner de son influence la C.G.T.U. et demain la C.G.T. unique.

Les citoyens Bert et Frossard, eux-mêmes, aux temps d'or, aux temps florissants de la résistance communiste, disaient : « Nous allons rallier la C. G. T. Lafayette. Nous allons l'imprégner de notre influence ». Le citoyen Bert, qui a le souci très vif de la neutralité apolitique du syndicat, disait : « C'est bien simple ; je pars en tournée syndicale sur le P.-O. et, au cours de ma tournée syndicale, je me mettrai à la disposition des groupements d'Unions socialistes communistes pour constituer des sections ». Ceci montre bien que si le Parti communiste renonçait à influencer la C.G.T. unique de demain, il est des partis qui ne refuseraient pas de faire ce travail d'influence que le Parti communiste ne voudrait pas faire.

Par conséquent, si nous acceptons demain l'unité, si nous sommes prêts à la servir de toute notre âme, nous ne voulons pas faire abandon de nos principes révolutionnaires. Au contraire, si nous sommes tenus de nous incliner devant une loi de la majorité, même réformiste, nous ne renonçons pas à la faculté d'influencer, par notre propagande, les syndicats pour les dresser contre l'action d'un syndicalisme de trahison ouvrière.

Nous disons donc : Liberté absolue, complète, pour nos camarades, de conserver leur idéologie particulière. C'est un point de vue sur lequel nous devons insister. A l'heure présente, il semble que les conditions définies par les articles de Jouhaux et de Lapierre sont des conditions qui veulent opposer un non brutal à toutes les tenta-

tives d'unité en vue de la reconstitution de la C.G.T. unique de demain.

La question de l'unité doit préoccuper pleinement ce Congrès ; s'il y a des délégués qui ont des précisions à demander, il n'est pas besoin de faire état du discours de Losowsky, il n'y a plus de place pour des précisions.

Je suis pleinement d'accord avec Losowsky ; mais, si complète qu'ait été l'intervention de notre camarade, il y a, dans le problème de l'unité, des points si variés, si subtils, qu'à moins de posséder un génie complet et intégral, on ne peut pas avoir tout dit sur l'unité syndicale.

Je demande à tous les camarades de définir, aussi brièvement que moi-même — j'en ai pour quelques minutes — quel doit être le processus de l'unité.

A mon sens, nous devons commencer par la convocation d'assemblées générales des syndicats confédérés et unitaires ; les deux syndicats, confédéré et unitaire, auront pour tâche de nommer leur Bureau commun ; après la nomination de ce Bureau commun, on doit convoquer immédiatement des assemblées départementales et fédérales qui, à leur tour, nommeront leur Bureau commun.

Ensuite, seulement, viendra la convocation d'un Congrès inter-confédéral, puis nomination d'une Commission qui aura charge de contrôler et de régulariser le processus entier de la fusion.

Voilà comment nous avons défini le plan de développement de la fusion des deux C.G.T., et c'est dans ce sens que nous pouvons de la manière la plus élémentaire, la plus logique, nous acheminer vers la C.G.T. unique.

Mais il est une autre question également très importante : c'est celle qui consiste à éviter les fautes possibles pouvant gêner l'unité.

Losowsky, ce matin, avec une maîtrise consommée, n'a laissé tomber de cette tribune que des paroles de concorde et d'union avec les travailleurs confédérés. On a dit ce qu'il fallait faire pour réaliser l'unité. Permettez-moi de souligner ce qu'il ne faut pas faire pour réaliser l'unité.

A la vérité, nous devons considérer les travailleurs confédérés comme des camarades de parfaite correction, avoir avec eux — je ne parle pas des chefs, mais des troupes — des rapports courtois, bannir toute politique inutile d'incorrection à l'égard de nos frères de classe confédérés.

Et si nous sommes capables d'opérer ce désarmement des haines, si nous sommes capables de nous hausser à la hauteur des circonstances présentes, nous aboutirons à la formation d'une puissante gauche unitaire.

Je n'ai pas lu sans émotion les discours des camarades de Bordeaux qui ont fait entendre la grande parole unitaire au Congrès de la C. G. T. (*Éclamations.*) Ils ne l'ont pas fait dans une mesure absolument conforme à notre point de vue, mais nous ne sommes pas tellement sectaires que nous exigeons que les camarades

répondent très exactement à tous nos sentiments et inspirations unitaires.

Ce que j'ai lu avec le plus d'intérêt c'est l'intervention de Bourderon. Il m'a semblé que le vieux militant du Tonneau avait fait entendre avec sa protestation, non pas je ne sais quel « Chant du Crépuscule », mais je ne sais quel chant expirant des cloches du tocsin de Kienthal. Il m'a semblé qu'il y avait quelque chose de changé et que des militants de la C.G.T. étaient d'humeur à détruire l'action nocive des Jouhaux, des Lapiere et des Dumoulin.

Nous pouvons faire beaucoup pour la cristallisation d'une gauche unitaire confédérée, et je demande à tous les camarades d'éviter dans leurs syndicats ou dans leurs unions départementales des polémiques absolument oiseuses, absolument contraires à la formation de cette gauche unitaire confédérée, et si nous sommes capables de cela, nous verrons le prolétariat marcher vers la plus vaste et la plus large unité syndicale.

Jusqu'à présent, il faut bien en convenir, le prolétariat a profané sa propre image et sa propre force. Iconoclaste de sa propre force, il l'a brisée entre ses mains parce qu'il n'a pas su s'arracher à l'ambiance mortelle des chefs.

Contre les chefs toujours, quelles que soient nos erreurs du moment, nous revenons à la saine tradition du syndicalisme révolutionnaire et nous disons à tous les travailleurs: « Unissons-nous, quelle que soit la violence des polémiques entre les chefs ».

Félicitons-nous que les chefs de la C.G.T.U. n'aient pas suivi les chefs de la C.G.T. Félicitons-nous que la C.G.T.U. inspirée heureusement par le Parti communiste qui lui-même a donné, contre notre prévision, l'exemple de l'unité (*Applaudissements et exclamations*), félicitons-nous, dis-je, qu'il ait été en quelque sorte le précurseur des garanties et surtout des sacrifices à faire pour l'unité syndicaliste révolutionnaire.

Et si je parle en ce sens de l'unité, c'est que je puis vous dire qu'un camarade peut s'égarer par moments. S'il s'égare en toute sincérité, s'il n'oublie pas que toutes les attaques que nous avons proférées contre ce parti ont été démenties par les événements (*Applaudissements et exclamations*) et c'est avec joie que, tout le premier, je me déclare prêt à servir le syndicalisme dans la voie de la lutte de classes.

Ceux qui l'ont attaqué en partie ont eu tort. Quant à moi, je resterai fidèle à ma conception de syndicaliste révolutionnaire et je reprendrai la vieille formule combiste d'autrefois: « L'ennemi, en matière ouvrière, il n'est pas à gauche, il est toujours à droite ».

Je veux vous dire que je suis toujours fidèle à la conception du syndicalisme tel que je l'énonçais à Saint-Etienne. Pas de capitulation inutile. La Charte d'Amiens, nous sommes partisans d'aboutir avec tact et habileté à sa mise au point. Il ne s'agit pas d'une mise au point comme celle dont parlait ce matin notre camarade

Losowsky. Nous estimons que la Charte d'Amiens ne peut pas être un obstacle à l'unité.

La politique et l'économie sont deux armes que l'on peut séparer par un mur, mais qui se rejoignent par-dessous le mur par toutes les racines. On ne peut les séparer, et nous estimons que la Charte d'Amiens peut être révisée. Les efforts des syndicalistes révolutionnaires devront tendre à cette révision judicieuse, au rythme des événements révolutionnaires.

Voilà, brièvement résumée, la pensée des camarades qui m'ont mandaté. Ils ont pensé qu'à l'heure où le Cartel des Gauches élargi conduisait l'ouvrier-paysan à un avenir squelettique, au moment où la fusion des partis de réaction s'opérait en face d'un parti et d'une C.G.T.U. en butte à toutes les attaques, il fallait, sous peine de pousser à la contre-révolution, opérer ce désarmement des haines entre révolutionnaires, et lorsqu'il n'y a qu'un front de bataille du côté bourgeois, je dis qu'il ne doit y avoir qu'un front de bataille du côté prolétarien.

Il faut se rallier au drapeau de l'union révolutionnaire de classes et servir malgré tout, malgré le rappel d'un passé lourd d'erreurs, servir toujours le communisme, la révolution russe et surtout la rédemption du prolétariat. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, il y a encore sept orateurs inscrits. Je vous propose de prononcer la clôture après leur audition. Il n'y a pas d'opposition ? Il en est ainsi décidé.

Nous avons le plaisir et l'honneur d'avoir parmi nous la délégation du Comité central d'action composée de deux camarades : la camarade Loiseau et le camarade Thorez. Je vous propose de les entendre de suite avant de continuer la discussion sur l'unité. (*Assentiment.*)

La parole est à la camarade Loiseau, syndiquée à la C.G.T.

AUDITION DES DELEGUES DU COMITE D'ACTION

LOISEAU. — Camarades, membre de la C.G.T., je fais appel, au nom du Comité d'action, à tous les délégués à ce Congrès pour qu'ils se livrent à une propagande acharnée en faveur de l'unité prolétarienne.

À la C.G.T., nous nous heurtons à nos chefs syndicaux qui veulent entraîner derrière eux ceux qui les suivent dans une collaboration avec leurs exploités. Ils calomnient la révolution russe et sabotent l'effort d'unité.

Nous pensons que les travailleurs et les travailleuses qui s'aperçoivent mieux de jour en jour que sans l'unité prolétarienne face à l'union des coffres-forts ils ne pourront rien, sont décidés à faire le nécessaire pour mener une lutte inlassable contre nos chefs syndicaux.

Vous devez donc joindre les Comités d'action pour lutter contre

la guerre du Maroc qui se poursuit au bénéfice des grands voleurs, cette guerre qui, si les camarades ne réagissent pas énergiquement, sera le prélude d'une guerre qui aura les plus graves conséquences pour le prolétariat: la guerre contre la Russie.

Nous demandons donc à tous les travailleurs et travailleuses réunis ici, de faire l'effort nécessaire pour rejoindre en masse les Comités d'action et lutter énergiquement contre notre ennemi commun: la bourgeoisie! (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Thorez.

THOREZ. — Au nom des cinq ouvriers confédérés et des cinq ouvriers unitaires qui composent notre délégation, j'apporte au Congrès de la C.G.T.U. le salut des centaines de milliers d'ouvriers que les Congrès de Paris, de Lille, de Lyon, de Béziers, de Marseille, ont déjà dressés contre l'impérialisme, contre la guerre du Maroc, pour la défense des intérêts prolétariens.

La délégation du Comité d'action est allée ce matin à la salle Japy. Nous aurions voulu faire, devant les délégués confédérés, un court exposé sur ce qu'est le Comité d'action, sur la lutte qu'il a entreprise, sur la nécessité qu'il y a pour le prolétariat de ne pas se contenter de paroles, mais de passer à une action efficace, méthodique et persévérante.

Le Congrès lafayettiste n'a pas voulu nous entendre.

Il n'est pas dans nos intentions de faire à cette tribune un long discours qui, peut-être, eût été indispensable à la salle Japy mais qui serait ici insuffisant, après les débats auxquels vous assistez depuis trois jours. Je veux seulement insister sur le caractère de la grande bataille impérialiste qui se livre à travers le monde. Il ne faut jamais que les camarades puissent se cantonner autour d'une petite revendication. Il ne faut pas non plus qu'ils puissent considérer la guerre du Maroc, les menaces de guerre impérialiste dont elle est le prélude, comme un événement local, comme un événement isolé. Il faut de plus en plus, comme l'ont fait tous les militants de la C.G.T.U., qui ont parlé devant vous, relier en un tout formidable et impressionnant les diverses manifestations qui se déroulent à travers le globe et qui groupent, dans une bataille ardente et intransigeante, tous les exploités contre tous les exploités.

C'est une même bataille, camarades, qui met aux prises dans les pays capitalistes les mineurs d'Angleterre faisant reculer le gouvernement conservateur de Baldwin; les grévistes de Belgique qui font s'affirmer de plus en plus la lâcheté des dirigeants social-démocrates; les employés de la Banque qui avaient été considérés jusqu'ici comme n'étant pas capables d'une lutte directe, d'une action sérieuse; c'est une même bataille qui met aux prises les ouvriers dans tous les pays capitalistes et dresse les Riffains contre l'impérialisme français, les Chinois contre l'impérialisme mondial qui se dispute la possession de leur pays; c'est une même bataille qui groupe actuellement contre la révolution russe, espoir et guide du prolétariat, de

tous les opprimés, les gouvernements capitalistes du monde entier; c'est une même bataille qui provoque la fermentation générale des colonies et semi-colonies; c'est une même bataille que soutiennent les paysans affranchis par la révolution russe.

Pour une telle bataille, il n'est pas possible de se cantonner dans son petit coin. Il est nécessaire de dresser le front unique des ouvriers de tous les pays capitalistes et des esclaves de toutes les colonies unis à la révolution russe. (*Applaudissements.*)

Camarades, les Congrès ouvriers ont déterminé à travers tout le pays un vaste mouvement de protestation, mais cette protestation serait insuffisante — je dis même que l'expérience serait décevante — si les Congrès ouvriers ne devaient pas être suivis de l'organisation du prolétariat dans les usines par nos Comités d'unité prolétarienne.

Si les Congrès devaient seulement rassembler, à des époques déterminées, les délégués des ouvriers et paysans pour qu'ils échangent entre eux quelques beaux discours et quelques congratulations, ce serait absolument méconnaître les nécessités de la bataille révolutionnaire. Les Congrès ouvriers qui ont élu un Comité d'action ont très nettement spécifié que ce Comité d'action ne devait plus être, comme dans le passé, la somme des représentants de diverses organisations réunis autour d'une table pour discuter pendant de longues heures sur de petites choses, sur des futilités.

Les Congrès ont indiqué que le Comité d'action devait être, en accord avec les organisations révolutionnaires, un état-major de combat.

En premier lieu, il s'agit de faire tomber des illusions.

Les Congrès ouvriers s'y sont employés. Ils ont d'abord insisté sur la nécessité de combattre les illusions du pacifisme. Les ouvriers ne sont pas des pacifistes bêlants qui pleurent la paix. Les ouvriers dans tous les pays, les esclaves dans toutes les colonies sont contre la guerre au profit des exploités, ils sont pour la guerre au profit des exploités.

Les Congrès ouvriers ont dénoncé avec vigueur les pacifistes qui n'ont d'autre métier que de prêcher la paix pendant les périodes de prétendu calme et de se transformer en partisans jusqu'aboutistes des guerres pendant les périodes de lutte.

Les Congrès ouvriers ont surtout souligné les dernières manœuvres démagogiques du gouvernement du cartel des gauches qui préparait peu à peu l'opinion à la guerre du Maroc en faisant jouer les uns après les autres les virtuoses de la politique.

Les Congrès ouvriers ont dit que les démocrates et les social-démocrates qui veulent imposer la paix par la Société des Nations sont les auxiliaires les plus sûrs et les plus dévoués de l'impérialisme parce qu'ils empêchent l'organisation du prolétariat.

Les Congrès ouvriers ont dit : « Il faut aussi non seulement se méfier des illusions pacifistes, mais aussi des phrases démagogiques,

de la phrase révolutionnaire. Il faut se méfier de ceux qui prétendaient avant la guerre répondre au décret de mobilisation par le déclenchement de la grève générale insurrectionnelle. »

Ces belles phrases ont été lancées au prolétariat dans des Congrès retentissants, elles ont mené tout simplement la seconde internationale à la faillite et le prolétariat international à la boucherie.

Les Congrès ouvriers ne veulent plus que le prolétariat retombe dans une telle illusion. Ils disent: « Est-ce que vous pensez que c'est l'affiche apposée la veille de la mobilisation qui marque le commencement de la guerre impérialiste? »

La préparation de la guerre impérialiste, elle se poursuit chaque jour, la mobilisation n'étant dans la guerre impérialiste qu'une simple phase. La véritable mobilisation est commencée longtemps à l'avance par l'empoisonnement progressif des consciences, par les discours de ceux qui prétendant défendre le prolétariat le livrent pieds et poings liés à la bourgeoisie capitaliste.

La mobilisation est commencée longtemps à l'avance par les campagnes de presse qui proclament chaque jour la fin de la guerre du Maroc et qui annoncent cependant chaque jour les grandes victoires et les nécessités d'une plus grande victoire encore.

La mobilisation ce n'est pas le jour où les soldats rejoignent les casernes, elle se fait au moment où les alliés des capitalistes tentent d'égarer la conscience des prolétaires.

A une telle mobilisation on y répond non pas par de beaux discours, mais par un travail sérieux, méthodique et persévérant dans les usines.

La C. G. T. U. a approuvé, a ratifié les mots d'ordre du Comité d'action, je n'y reviens pas, mais pour appliquer ces mots d'ordre il faut organiser la classe ouvrière, il faut surtout organiser le prolétariat dans les usines d'abord.

Il faut créer à côté des sections syndicales d'usine des Comités d'unité prolétarienne. Lorsque la question des Comités d'unité prolétarienne viendra un camarade vous parlera spécialement de cette question.

Nous sommes allés la semaine dernière au Congrès socialiste, on n'a pas daigné nous recevoir.

Nous sommes allés mardi au Congrès de l'Internationale socialiste, on n'a pas voulu nous entendre.

Nous sommes allés ce matin à la C. G. T. Lafayette, les chefs confédéraux n'ont pas voulu nous entendre.

Mais les ouvriers eux nous entendent de plus en plus.

Les chefs socialistes ont dit : non ; les ouvriers socialistes, membres du Comité d'action, ont répondu de plus en plus : oui.

Ils les ont exclus. Ils ont chassé hier le secrétaire du Comité central d'action, Libotte. Le Parti socialiste dresse toutes sortes d'embûches contre nos camarades Ruth et Delamare. Avec nous ces ouvriers continuent la bataille.

C'est ainsi que dans la bataille s'établit peu à peu une unité de classe, unité pour la bataille révolutionnaire.

Le Comité d'action n'a pas et ne peut pas avoir la prétention de se substituer aux organisations syndicales. Les Lafayettistes ont dit : « C'est une embûche que les Congrès ouvriers, que les Comités d'unité prolétarienne ».

Nous indiquons très nettement que la meilleure forme de défense pour le prolétariat reste dans son adhésion aux syndicats ouvriers et dans l'unité syndicale. Nous indiquons qu'il n'est possible de lutter sérieusement que quand nous aurons amené la grande masse des travailleurs dans nos syndicats.

Un mot d'ordre a fait l'objet de quelques réserves : fraternisation entre les soldats français et les Riffains sur le front, fraternisation qui ne conduit pas les soldats à l'assassinat, au massacre, fraternisation qui permet de sauver des milliers et des milliers de vies humaines, mais fraternisation qui doit être appuyée à l'intérieur de notre pays par l'action du prolétariat. Cette action, j'y reviens encore, c'est l'application du boycott du transport, de la fabrication du matériel de guerre. Que chaque camarade, que chaque syndicat, que chaque fédération, comme déjà ont commencé à le faire certains syndicats et certaines fédérations, envisagent par quels moyens, par quelles méthodes, il est possible d'aider les marins et les soldats mobilisés. Puis aussi que l'on prépare sérieusement le mouvement de grève de 24 heures.

Camarades, au nom du Comité central d'action, je vous apporte tous nos sentiments de satisfaction pour la belle manchette de la *V. O.* de ce matin. Nous sentons qu'enfin nous allons entrer dans une autre voie. Jusqu'ici, nous avons fait l'agitation. Le mot d'ordre de grève de 24 heures était considéré comme un mot d'ordre d'agitation. Il doit être maintenant un mot d'ordre d'action. Mais surtout que les camarades ne s'imaginent pas que c'est le déclenchement d'une grève de 24 heures, même d'une grève générale illimitée, qui est seule susceptible d'arrêter la guerre du Maroc et d'empêcher les guerres impérialistes. Ce serait retomber dans l'erreur dangereuse. Malgré tout l'ébranlement de la vieille société capitaliste, nous n'en sommes pas en France à la période révolutionnaire intense. Nous n'en sommes pas encore à l'insurrection. Nous n'en sommes, comme l'ont défini les Congrès ouvriers, qu'à la lutte pour l'augmentation des salaires, pour l'échelle mobile et le salaire-or. Nous sommes actuellement à la lutte pour la paix immédiate avec le Riff par la fraternisation et par le boycott. Nous en sommes seulement à la bataille quotidienne qui doit s'intensifier chaque jour. Ce n'est pas encore la révolution, mais en menant cette bataille sérieusement, solidement, avec persévérance, nous irons vers la Révolution! (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Albiat, de l'U.D.U. de la Corrèze.

L'UNITE SYNDICALE (Reprise)

ALBIAT. — Camarades, j'ai suivi avec attention les débats de ce Congrès, plus passionnés les uns que les autres. J'ai retenu surtout celui de l'unité. J'ai aussi écouté avec plaisir l'intervention féminine qui jouera plus que jamais un rôle important. S'il y a dans les familles des travailleurs des hommes qui ne font pas absolument leur devoir de syndicalistes, bien souvent, c'est la faute de leurs compagnes! (*Rires.*)

Si vous n'êtes pas sérieux dans ce débat, quelle sera votre attitude demain en face des syndiqués qui vous ont donné un mandat précis sur l'unité syndicale? Vous ne serez plus entre convaincus, mais en présence de camarades à convaincre.

La question de l'unité est à l'ordre du jour dans tous les pays. Notre camarade hollandais vous l'a fait sentir ce matin. Losowsky vous l'a fait aussi comprendre dans son admirable discours où j'ai senti l'empreinte révolutionnaire. J'ai vu là quelque chose de positif et de vrai. Il n'a pas fait le procès de certains hommes, mais de méthodes. C'est à cela que nous devons nous attacher. Il ne s'agit pas de comparer des hommes à d'autres hommes.

Avec son expérience de révolutionnaire, Losowsky vous a fait remarquer la différence de la méthode russe et de la méthode des autres nations. Vous avez certainement compris — et vous comprendrez de plus en plus — que c'est là la seule méthode, la seule qui puisse donner des résultats. Si l'on veut gagner les esprits, ce n'est pas par des discours de n'importe quel orateur, ce n'est pas par des discours plus ou moins dorés, prononcés à voix plus ou moins sonore; c'est par des discours qui feront toucher du doigt le problème débattu.

Losowsky vous l'a fait sentir ce matin. Nous devons constamment être penchés sur cette méthode; nous devons laisser de côté les hommes qui, par ailleurs, font le contraire de ce que nous faisons nous-mêmes; nous devons tâcher de pénétrer dans les masses, de les gagner par notre méthode et de les joindre à nous.

Pour faire ce travail, il nous faudra de la patience. Nos camarades russes, malgré toutes leurs misères — des misères que le peuple français ne comprend pas — ont eu la patience et la résistance pour arriver au bout de leur tâche. Aujourd'hui, que nos adversaires le veuillent ou non, le prolétariat mondial a les yeux tournés vers la Russie. (*Applaudissements.*)

Je reconnais aux travailleurs le droit de regarder vers la Russie, lorsque les bourgeois regardent vers l'Italie. Mais, vous avez en face de vous quelque chose de sérieux; vous avez l'organisation patronale, qui n'est pas toujours d'accord au sujet de ses intérêts, mais qui est bien d'accord contre nous. Nous, ne devons-nous pas aussi taire nos divisions et nous mettre d'accord contre le patronat? Vous devez le faire et, si vous ne le faites pas, vous manquez à votre devoir de révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

Camarades, ne pensez pas que les applaudissements me touchent ; ce qui me touchera davantage, c'est ce que vous aurez compris, ce que vous aurez retenu et ce que vous communiquerez par la suite à vos organisations syndicales.

Que certains fassent de la démagogie, cela m'importe peu. Mais, cela n'est pas dans l'idée d'un révolutionnaire. D'une manière générale, les grands révolutionnaires de l'époque n'ont pas toujours été des orateurs et c'est pourquoi, dans nos Congrès, ce sont toujours les mêmes que l'on voit à la tribune, du commencement à la fin. Ceux qui n'ont pas l'habitude de la parole et qui se réfugient dans le silence ont cependant, dans leur cœur et dans leur conscience, quelque chose à dire. (*Applaudissements.*)

Ils ont quelque chose à dire parce qu'ils ont reçu de leurs syndicats un mandat précis et ce sont ceux-là qui comptent.

Si nous faisons l'unité, si nous entrons dans un idéal qui ne sera certainement pas le même que celui que nous défendons aujourd'hui, si nous faisons l'alliance après le divorce, après avoir brisé les meubles, soyez persuadés que les arguments qui nous séparent disparaîtront.

Je le sais par moi-même. J'ai écrit un article, il n'y a pas longtemps, un article sur l'unité, où je citais ces paroles de Georges Dumoulin : « Lorsque nous serons dans la même maison, ce que vous réclamez à vos camarades communistes disparaîtra ». Ah ! il a dit cela, et c'est un confédéré ! (*Rires.*)

Vous voyez très bien que, lorsqu'on n'est pas d'accord, lorsqu'on est divisé, on se jette à la face les uns des autres des arguments qui n'en sont pas. Au contraire, lorsque nous serons ensemble, par tous les moyens, comme l'a dit Losowsky, nous tâcherons de faire triompher notre idéal et, en tout cas, nous apporterons tous ensemble le virus révolutionnaire aux organisations qui ne le possèdent pas. (*Applaudissements.*)

ANDRÉ (Jules). -- Camarades, je suis au désespoir de ne pas être de l'avis du camarade Monmousseau et de prendre la parole sur l'unité syndicale.

Quoique le discours prononcé par notre camarade Losowsky me donne satisfaction entière, il est un point qu'il me semble utile d'éclaircir en ce qui touche l'unité syndicale. Il s'agit des rapports entre nous, d'abord, entre les adhérents de la C.G.T.U. et il s'agit de les bien déterminer afin que nous puissions faire figure d'unité devant les organisations extérieures.

Avant de clore les débats, ce matin, notre camarade Gourdeaux, président de ce Congrès, a indiqué que, la séance s'ouvrant à 3 heures, les adhérents du Parti communiste se rassembleraient à 2 heures dans une autre salle. C'est leur droit absolu, mais j'aurais voulu que les cartes de délégué fussent pour permettre d'entendre la controverse qu'ont pu avoir entre eux nos camarades du Parti communiste. Il y a déjà là des tendances qui s'organisent et qui appelleront peut-être d'autres tendances à s'organiser également.

Vous reconnaissez, vous avez raison de reconnaître et nous reconnaissons avec vous le droit à toutes les tendances de se manifester et de s'organiser dans l'organisation syndicale, mais je regrette qu'au cours de ce Congrès, on ait cru devoir faire cette sorte de cloison étanche qui ne sera peut-être pas suffisamment comprise par certains délégués :

Quand je dis qu'il faut essayer d'établir entre nous, d'abord, des rapports cordiaux, je dis que s'il faut que la fraction communiste, puisqu'elle existe dans la plupart des syndicats, fasse prévaloir son point de vue idéologique par la persuasion, elle ne doit jamais employer des manœuvres qui se sont produites dans certaines organisations syndicales, parce qu'elle ne servirait pas ainsi le syndicalisme ni davantage le communisme.

UN DÉLÉGUÉ. — Ce n'est pas l'unité, cela !

ANDRÉ (Jules). — L'unité est liée à toutes ces questions. Nous avons tous applaudi quand il a été question à cette tribune du syndicalisme de masses, mais celui-ci ne sera jamais un syndicalisme de secte, il sera la maison large, bien aérée, où toutes les tendances pourront s'abriter et où aucune d'elles ne sera persécutée.

Lorsque je tiens ce langage, vous allez peut-être voir en moi un adversaire du communisme. Non, mais je dis qu'il ne faudrait pas être un militant pour ne pas reconnaître que, depuis longtemps déjà, le Parti communiste se différencie nettement des autres partis politiques, qu'il n'a rien de commun avec eux. Toutes mes sympathies personnelles vont donc à ce parti, qui est en butte à la répression mondiale, qui est dans la ligne véritable de la politique révolutionnaire, mais il est un point sur lequel j'insiste et qui me laisse encore une arrière-pensée que je tiens à manifester.

Je réclame toute l'indulgence des camarades communistes pour ceux d'entre nous qui ont conservé quelques illusions. Je leur demande de ne pas voir en nous des adversaires, comme on le fait trop souvent, mais des défenseurs qui seront, demain, s'il est nécessaire, avec eux pour la défense de la Révolution russe, si celle-ci venait à être menacée.

Nous avons conservé ce que vous appellerez peut-être des préjugés, mais nous avons encore présents à la mémoire les enseignements du passé, nous croyons que l'avenir peut nous réserver des surprises et nous n'avons peut-être pas, à vos yeux, le degré de maturité nécessaire pour devenir adhérents au Parti communiste.

Mais nous vous demandons, au nom de l'unité syndicale, de considérer tous les camarades au même titre et de ne pas établir un critérium de capacité pour des camarades, sous prétexte qu'ils auront la carte du Parti communiste en poche. Nous vous demandons, au contraire, de considérer que des militants de 15 ou 20 années de syndicalisme et encore en dehors du Parti communiste, peuvent être des sympathisants à la Révolution russe et servir l'unité syndicale. Surtout, nous vous demandons d'éviter ces questions qui, loin de

servir la cause de l'unité, fournissent des arguments aux adversaires de l'unité. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Teulade.

TEULADE. — Camarades, je tiens d'abord à demander au camarade Planchon de nous fournir un manuel de politesse et de correction afin de pouvoir causer avec nos camarades confédérés dans les usines.

Il est possible que nous ayons parfois des écarts de langage, mais il est quelque chose que nous mettons au-dessus de tout : c'est notre volonté d'unité, notre volonté loyale et sincère d'unité.

Si nous regardons notre position aux uns et aux autres en présence de l'unité, nous avons encore autre chose à faire : c'est d'examiner le problème, non seulement nationalement, mais internationalement.

Lozowsky, ce matin, nous disait : « La tâche que nous avons à remplir est immense. L'unité nationale, c'est un premier pas vers l'unité, mais ce n'est pas toute l'unité. L'unité, c'est l'agglomération de tous les travailleurs de quelque tendance qu'ils se réclament, dans une seule Internationale mondiale. »

Ce sont là ses paroles, mais, ce qu'il n'a pas dit, c'est que, s'il est une chose qui, malgré toutes nos rancœurs, toutes nos incorrections, toutes nos impolitesses, nous oblige à faire l'unité de tous les travailleurs, c'est la nécessité de défendre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Et je vais essayer en quelques mots — parce que je ne veux pas être long — de vous dire quelle est la position de nos camarades russes en face de l'unité.

J'ai eu l'avantage, ces temps derniers, de me rendre au « pays des barbares ». J'ai discuté avec pas mal de camarades, en français bien entendu, et nous avons le sentiment très net que, de la base au sommet, toute l'organisation syndicale russe était dirigée par une volonté d'unité bien plus grande, bien plus forte, bien plus capable de directives nettes, précises, que celle dont nous sommes animés chez nous. Il faut bien le reconnaître, en effet, nous sommes en train de chercher notre voie.

Or, que disent nos camarades russes, que disent les ouvriers des usines russes, les travailleurs des chemins de fer russes, comme ceux du bâtiment ? Ils nous disent : « N'avez-vous pas les mêmes intérêts, vous, unitaires, que vos camarades réformistes belges, allemands, anglais et français ? Est-ce que vous n'êtes pas exploités de la même manière ? N'avez-vous pas les mêmes droits et les mêmes devoirs ? »

Et quand nous leur racontions les péripéties par lesquelles nous étions passés pour arriver à la scission et quand nous leur confessions les circonstances dans lesquelles la majorité des camarades qui sont aujourd'hui à la C.G.T. comme à la C.G.T.U. furent amenés à déclarer à un certain moment de cette période malheureuse : « Il est absolument impossible de vivre ensemble », nous avions alors conscience de l'erreur que nous avions commise.

Notre erreur, notre erreur tactique, notre erreur fondamentale dans l'organisation syndicale, a été la scission de 1921.

Raccommodons les morceaux. Embrassons-nous. Mais que disent les réformistes?

Ce matin, notre camarade Losowsky a qualifié presque aimablement le citoyen Bert, dont je ne rappellerai qu'un tout petit passage du discours d'hier. Il n'est pas méchant, Losowsky; parce que nous pourrions, nous, traiter autrement ce transfuge.

Que dit-il dans ce passage de son discours? Il déclare — et c'est une conception de la justice tout court — « que les syndicalistes doivent protester contre les crimes, les injustices de classe qui se commettent en Pologne, en Espagne, en Italie, en Géorgie et en Russie ».

Voyez-vous ce militant ouvrier associant dans la même réprobation le pouvoir de Mussolini et celui des Soviets, associant dans la même réprobation le pouvoir des bourgeois français avec celui de nos camarades ouvriers et paysans russes?

Eh bien, oui, toute la difficulté est là; elle n'est pas ailleurs. Le démocratisation bourgeois de nos camarades réformistes ne peut pas aller jusqu'à comprendre qu'il n'est pas possible de considérer les travailleurs de l'Union soviétique comme ceux du régime capitaliste, ils ne peuvent pas comprendre que là-bas on se montre partisan de l'union, non pas parce qu'on en a tant besoin puisqu'elle existe, en fait, mais parce que c'est une question vitale pour eux, parce qu'ils ne vivent pas sous l'angle national, mais sous l'angle international, parce que ce qui se passe dans les autres pays les préoccupe autant, sinon davantage, que ce qui se passe dans l'U.R.S.S.

La discussion s'est engagée ici, dans ce Congrès, sur ce fameux pacte de garantie. Je n'y reviendrai pas, mais peut-on concevoir que des ouvriers, des travailleurs, à quelque conception qu'ils appartiennent, de quelque idéologie, de quelque formation qu'ils soient, laisseraient attaquer l'U.R.S.S. parce que c'est un gouvernement prolétarien n'ayant rien de semblable à un gouvernement démocratique bourgeois?

Nous ne pouvons le croire.

Et alors, dans notre volonté d'unité, nous devons également faire connaître — et cela est indispensable — ce qu'est l'U.R.S.S., que la grosse majorité des travailleurs ignore. Ils ne savent pas. Ils ont vu l'U.R.S.S. sous l'angle d'un gouvernement comme les autres, d'une organisation, d'une forme identique aux autres.

Erreur, erreur fondamentale, erreur totale.

C'est pourquoi nous devons nous attacher, dans notre propagande pour l'unité, à demander à nos camarades d'atelier et de chantier de déclarer et de démontrer aux travailleurs réformistes qu'il n'y a pas à l'heure actuelle d'autre position à prendre, ne serait-ce que par sentiment de classe, que celle qui consiste à défendre, dans l'union syndicale, l'U.R.S.S.

Et quand notre camarade confédérée est venue tout à l'heure à

la tribune nous dire : « Il faut lutter contre la guerre qui se prépare contre l'U.R.S.S. », nous sommes tout à fait d'accord, et c'est tous les jours, c'est aujourd'hui comme dans nos propagandes ultérieures, qu'il faudra dire à nos camarades mal éclairés : « Nous sommes non seulement pour l'union syndicale, mais nous voulons faire cette union avec tous les ouvriers; nous le voulons parce que nous avons peur, parce que nous craignons que le premier Etat prolétarien du monde soit attaqué demain par les impérialistes coalisés et que, ne le connaissant pas, vous ne soyez pas debout pour le défendre! »

Là, camarades, je pourrais répondre quelques mots à notre camarade André. André me rappelle ceux de nos camarades qui disaient il y a deux ans : « Nous ne contestons pas les droits du Parti communiste de réunir ses fractions syndicales et de discuter, mais nous voudrions tout de même bien qu'avec la présentation de notre carte de délégué ou de syndiqué nous puissions nous approcher de la sainte table et discuter avec vous ».

André, mon ami, fais comme moi, fais ton apostasie totale et tu auras droit à la discussion. (*Applaudissements.*)

Nous ne sommes pas de ceux qui pouvons contester le droit d'opinion à personne, mais nous ne sommes pas non plus de ceux qui voulons nous laisser ravir notre droit d'opinion, et, dans ces conditions, quelles que soient les discussions ou les conversations que nous puissions avoir entre nous, nous sommes assez grands garçons pour pouvoir dire à nos camarades qui voudraient être éclairés : Venez avec nous et vous le serez.

Camarades, le problème de l'unité n'est pas insoluble, les fractions communistes, comme dit André, ne doivent pas et ne peuvent pas être un obstacle à l'unité. Si nous commettons cette erreur, nous tomberions exactement dans la même erreur, commise à dessein par les réformistes, quand ils nous disaient : Supprimez vos cellules communistes, vos Comités d'usine, etc...

Est-ce que, par hasard, vous voudriez que la mère tue son enfant? Cela n'existe pas. Nous avons le droit et le devoir de créer dans notre parti tout ce que nous entendons créer pourvu que, dans notre syndicat, nous fassions œuvre syndicaliste, pourvu que nous fassions œuvre révolutionnaire, nous contestons à quiconque le droit de venir nous dénier l'exercice de notre droit d'opinion. (*Applaudissements.*)

Je conclurai, dans cette question de l'unité, en demandant à tous les congressistes non pas de se laisser entraîner par un certain optimisme qui pourrait créer des illusions décevantes chez pas mal de délégués, mais au contraire, de renforcer notre position parce que, peut-être, demain, enregistrerons-nous dans le Congrès interconfédéral d'unité des satisfactions, mais sera-ce la satisfaction totale d'une fusion entre les deux C.G.T.?

Je crois qu'il est logique de prévenir les délégués contre les aléas devant lesquels nous allons nous trouver, de les armer contre les désillusions qui pourraient les atteindre.

Croyez-vous que le mouvement international pourra se relier du

jour au lendemain, étant donné la position de ceux qui ont malheureusement encore une influence énorme sur certains travailleurs? Croyez-vous que l'œuvre que nous sommes en train de construire pourra être demain à son apogée?

Il serait dangereux pour les délégués, les syndicats et les syndiqués, de croire que tout va marcher comme sur des roulettes. Nous avons un gros travail à faire parmi nos camarades, car il en est encore beaucoup qui disent : l'unité, ce n'est pas difficile à faire; il s'agit simplement de s'assembler, de discuter ensemble et de rallier la majorité.

C'est là notre position. Mais nos camarades réformistes, ou plutôt les délégués des syndicats réformistes, ont-ils la même? Ne nous obligeraient-ils pas, demain, à discuter encore sur certaines formules, sur certains principes sacro-saints, ne serait-ce que celui de la Charte d'Amiens?

Nous n'avons peut-être pas les mêmes opinions, mais nous pensons qu'entre travailleurs, nous devons discuter nous-mêmes la charte du syndicalisme, qui sera celle admise par la majorité.

Pourquoi nos camarades réformistes n'acceptent-ils pas cela? Tout simplement parce que notre travail dans la C.G.T. réformiste, parce que le travail de nos camarades de la gauche unitaire n'a pas été assez fort, parce que nous n'avons pas entrepris assez tôt la propagande en faveur de l'unité.

Donc, pas de désillusion, pas de faux espoirs, regardons en face les événements en véritables révolutionnaires. Essayons d'en extraire la synthèse pour le plus grand bien de la Révolution. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Cuny, des Métaux de Troyes.

CUNY. — Camarades, j'examinerai brièvement où nous en sommes et quels sont les résultats du mot d'ordre du Congrès interconfédéral lancé par la C.G.T.U.

Nous pouvons dire qu'au point de vue matériel l'idée de ce Congrès n'a pas donné de résultats positifs, mais qu'au point de vue moral, elle a pu créer le commencement d'une gauche dans la C.G.T., une gauche qui semble, dans le Congrès de la salle Japy, devoir déjà s'affirmer, mais aussi rester dans les lignes de la discipline de la C.G.T.

Evidemment, nous ne nions pas la gauche dans la C.G.T.; ce serait nier la réalité. Mais nous savons aussi que si, à gauche, un courant se forme pour l'unité syndicale, il en est un qui se forme contre elle, à droite.

Par crainte du Congrès interconfédéral, la C.G.T. renforce sa droite par l'adhésion des instituteurs, ce qui constitue un nouvel équilibre des forces en présence.

Ce courant d'unité dans les masses ouvrières, nous l'avons créé parfois au détriment de la C.G.T.U. Nous avons refusé des adhésions

de syndicats qui, idéologiquement, étaient d'accord avec la ligne tactique suivie par nous. Nous leur avons dit: Restez où vous êtes, renforcez la gauche de la C.G.T., bataillez avec les mots d'ordre de la C.G.T.U. au sein de la C.G.T.

Nous avons même été plus loin. Nous sommes allés jusqu'à dire dans des meetings: Adhérez à l'une ou à l'autre C.G.T., mais organisez-vous.

Je ne sais si nous pouvons continuer longtemps dans cette voie sans être débordés par nos propres troupes, sans être entraînés par le courant que nous aurons créé.

J'ai mandat de mon organisation syndicale de discuter, en quelque sorte, sur le mot d'ordre de la rentrée dans la C.G.T. Je voudrais montrer le danger de cette rentrée et le remède à ce danger.

Des camarades disent: C'est un recul révolutionnaire. D'autres disent: C'est une rupture avec le Parti communiste. D'autres disent encore: Nos jeunes militants vont être noyés au sein des assises confédérées par les politiciens du vieux syndicalisme réformiste, car ils ne connaissent pas toutes les roueries des résolutions par eux élaborées dans les coulisses des Congrès.

Il ne peut y avoir maintenant rupture entre les masses et le parti parce que nous rentrerions dans la C.G.T. Le Parti communiste s'est réorganisé sur la base des cellules. Il est dans l'industrie même, il est à la base de l'exploitation de l'ouvrier, il est placé en face de la production, en liaison permanente avec ses adhérents. Est-ce que, du seul fait que des camarades seraient absorbés par la tactique réformiste et n'arriveraient pas à se défaire de ses résolutions, nous romprions la liaison avec le parti et laisserions se dissoudre l'organisation de nos fractions? Est-ce qu'à la veille d'une discussion du rapport moral au sein de l'organisation confédérée nous n'allons pas réunir notre fraction qui, idéologiquement, est d'accord avec nous?

Nous la réunirons. L'ayant réunie nous lui indiquerons la ligne de conduite à suivre au sein des assises syndicales. Nous éviterons l'isolement de nos jeunes militants révolutionnaires qui risqueraient d'être absorbés au sein de ces assises.

Il y a d'autres arguments. Celui du filtrage.

Il est évident que depuis la résolution votée par le dernier Congrès de la C.G.T., à Paris, on a conditionné l'entrée à la dissolution des cellules, des rayons. On nous a même demandé de laisser à la porte du syndicat confédéré nos conceptions, notre idéalisme révolutionnaire qui fait que nous sommes dans la C.G.T.U.

Nous ne savons maintenant si ces arguments peuvent tenir, car il y a une gauche et il s'agit de savoir comment cette gauche de la C.G.T. va se manifester. Aurons-nous son appui qui nous aiderait à détruire cette unité conditionnée à la base?

D'autres camarades disent: Mais c'est une nouvelle scission.

Il faut à la bourgeoisie deux C.G.T. Il lui faut une C.G.T. dernière laquelle elle puisse s'abriter dans une situation pré-révolution-

naire. C'est exact. Il est probable que l'unité faite demain, il se produira une nouvelle scission.

Mais il y a derrière nous l'expérience vécue de la scission passée. Il est possible, aux leaders confédérés, de refaire une scission et d'entraîner avec eux une fraction importante du prolétariat. Mais si, par exemple, dans la Fédération des Métaux, on entraînait dans la scission 3 ou 4.000 adhérents, il nous resterait tout de même la majorité avec la nouvelle C.G.T. reconstituée.

Il existe deux C.G.T. qui correspondent en quelque sorte à deux industries différentes.

Une C.G.T.U., industrie privée, qui puise ses forces, en dehors de la Fédération des Cheminots, dans les Fédérations des Métaux, du Textile et du Bâtiment et d'autres Fédérations que je ne cite pas.

Il semble que, de l'autre côté, il y a une C.G.T. qui puise ses forces dans une Fédération de l'Enseignement, des Employés et même dans la Fédération des P.T.T., ce qui fait que jamais l'une quelconque des C.G.T. ne pourra absorber l'autre, car il semble qu'il y ait place dans le pays pour deux C.G.T.

Si le Congrès interconfédéral échoue, si la gauche de la C.G.T. se discipline dans une motion interdisant aux délégués partisans du Congrès interconfédéral d'y assister, nous pourrions envisager, dans l'avenir, espérant que les événements nous serviront, d'accepter la résolution du Congrès de Paris.

Nous pourrions nous déclarer partisans de rentrer, mais ajouter : Vous conditionnez cette rentrée, vous nous demandez de laisser à la porte notre idéalisme révolutionnaire, qui fait que nous militons, vous affirmez qu'il ne vous est pas possible de nous accepter avec notre tempérament de militants, avec nos conceptions.

Cela renforcerait la gauche de la C.G.T. et nous mettrait en situation favorable.

Nous ne déposons pas de motion en ce sens.

L'unité dans l'action révolutionnaire, elle viendra. Nous sommes des gens disciplinés, nous apportons dans un Congrès confédéral le point de vue particulier que nous avons de l'unité, mais si l'on vote l'unité dans l'action révolutionnaire nous rentrerons dans nos syndicats et nous continuerons notre œuvre révolutionnaire, nous renforcerons la C.G.T.U. au point de vue numérique. Nous reconnaissons la vérité de ce qu'a dit Losowsky. Il n'y a, en France, que 10 % des travailleurs qui sont syndiqués, il en reste 90 % à organiser. Mais ces divisions syndicales gênent notre recrutement, car les travailleurs nous disent: Mettez-vous d'abord d'accord et nous irons ensuite à vous.

Le mot d'ordre que je développe renforcerait la position de la C.G.T.U. et gênerait considérablement les confédérés. En tous cas, nous pensons travailler utilement pour la révolution en développant dans des circonstances déterminées, les événements nous servant, ce nouveau mot d'ordre. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. -- La parole est à Antourville.

ANTOURVILLE. — Je n'abuserai pas de vos instants. Qu'il me soit permis, tout d'abord, de m'excuser de n'avoir pas répondu hier à l'appel de mon nom, alors que je m'étais fait inscrire pour prendre la parole sur la stratégie des grèves. Par politesse pour mes camarades, je dois m'excuser et vous dire que c'est pour des raisons exceptionnelles et syndicales que j'ai dû partir.

J'arrive maintenant à la question. Contrairement à ce que certains peuvent penser, après avoir écouté ce matin l'admirable discours de Losowsky, nous n'avons pas à nous retirer et à clore la discussion sur la question. J'estime au contraire que la question doit venir devant le Congrès et que les délégués doivent pouvoir exprimer la pensée et les observations de leurs syndicats. S'il ne devait pas en être ainsi, il ne nous semble pas que nous ferions du syndicalisme véritable. S'il était établi que, lorsqu'une tête directrice a donné son opinion sur la question, pour si belle que soit cette opinion, pour si bien fait que soit son exposé, la question est entendue, les Congrès n'auraient plus de raison d'être. Aussi, quoique modeste représentant d'un tout petit syndicat, j'ai tenu à prendre la parole sur la question de l'unité.

Nous avons été heureux d'entendre traiter cette question selon notre façon de penser et d'une manière indirecte par l'exposé rétrospectif qu'a fait ici le camarade délégué de la Fédération des Syndicats autonomes.

Nous qui avons vécu le Congrès de Bourges de 1904, nous avons été heureux de revivre ce Congrès où est née l'unité syndicale et de parcourir la distance de ce Congrès jusqu'à la scission. Nous avons été heureux d'entendre renaître, selon nos conceptions, ce que nous appelons véritablement le syndicalisme de base. Comme ce camarade, nous pensons que, si on savait revenir à ce syndicalisme de base d'un côté et de l'autre, c'est-à-dire dans les deux C.G.T., on pourrait examiner avec fruit la réalisation de l'unité.

Il ne faut pas s'émouvoir de ce que nos efforts n'ont pu être réalisés jusqu'à ce jour et n'ont pu aboutir qu'à enregistrer la simple politesse de la C.G.T. Lafayette qui a bien voulu recevoir notre délégation. Il ne faut pas nous décourager. Nous pensons que l'unité n'est pas totalement, exclusivement indispensable pour l'action nécessaire à mener jusqu'à sa réalisation. A défaut d'unité, nous sommes heureux de constater que, dans la lutte contre l'exploiteur commun, malgré les divergences de vues dans les différentes organisations, il nous est permis de pouvoir réaliser l'unité de front. C'est ici que notre attention doit s'arrêter un instant.

Ainsi, malgré les différentes organisations, les différentes tendances, les différences d'appréciations, nous arrivons à réaliser cette unité de front qui donne la victoire immédiate contre le patronat, sinon la révolution. En tant que Congrès, en tant que simples syndicats corporatifs, nous n'avons pas, comme l'ont fait les précédents orateurs, à nous élever et à examiner — ce qui est très beau —

l'avenir de la révolution; nous voulons redescendre, marcher davantage sur le terrain du syndicalisme, de la lutte de classes, de la lutte du salariat contre le patronat.

La C.G.T.U. nous apparaît comme étant l'heureuse héritière de ce syndicalisme qui est né en 1904, à Bourges, et qui a vécu pendant de longues années. Ici, permettez-moi une réminiscence et permettez-moi d'emprunter, à travers l'histoire et sur un autre terrain, une image.

Un héritier de plusieurs grands Etats, qui composaient un empire, à son avènement au trône se demandait comment il allait pouvoir maintenir l'unité de ses divers Etats; ceux-ci avaient des divergences de vues bien autres que celles qui nous occupent en ce moment; ils ne parlaient pas la même langue; ils n'étaient pas sous les mêmes latitudes; ils n'avaient pas les mêmes idées et ils se bataillaient continuellement; constamment, ils étaient en lutte militaire et ouverte. Le souverain se demandait comment il arriverait à maintenir l'unité de son empire. Il se tourna vers le passé; il interrogea une grande ombre et cette grande ombre, dans son esprit, semblait lui répondre, lorsqu'il lui demandait: « Par où dois-je commencer? », toujours ces mots: « Par la clémence! »

Il me semble qu'aujourd'hui — permettez cette analogie — la C.G.T.U. est l'héritière de l'empire unitaire. Nous pourrions nous tourner vers le passé, depuis le Congrès de 1904, à Bourges; nous pourrions interroger cette grande ombre unitaire du passé et elle nous répondrait peut-être d'une façon plus précise que, les uns et les autres, nous ne l'avons fait. Elle ne nous répondrait pas que l'unité est possible par la clémence; elle pourrait nous répondre qu'elle est possible, comme je l'inscrivais ici: « Par la tolérance ».

C'est par la tolérance de nos différentes conceptions, par la tolérance et le respect des uns envers les autres, par l'examen sérieux de ce que doit être la loi des majorités, sur laquelle, dans le rapport, on semble vouloir asséoir l'établissement de l'unité.

Oui, nous reconnaissons que, lorsqu'un problème entre en discussion, la solution d'un Congrès ne puisse intervenir que par la voie d'une majorité. Mais, ne nous méprenons pas. La loi des majorités ne peut pas jouer exclusivement dans le syndicalisme du passé que l'on tentait ce matin de nous faire revoir et vers lequel on reportait nos regards.

À nous, simples syndicats, vieux de soixante ans, qui avons vécu depuis la création, en 1899, de l'Union des Syndicats de la Seine, où nous avons tous un délégué, nous qui avons vécu depuis l'existence de la C.G.T., à nous, petits syndicats qui croyons avoir vécu constamment la vie essentiellement syndicaliste, en dehors de toute préoccupation politique, il ne nous apparaît pas que nous puissions, à tous les points de vue, faire jouer sur le plan syndicaliste la loi des majorités qui paraît indispensable pour la solution momentanée du problème en discussion. Mais cela ne nous paraît pas suffisant quand il est question d'établir une unité.

Qu'est-ce que l'unité ?

Voulez-vous me permettre une image encore très simple ? L'unité que doivent faire les Confédérations générales du travail si elles désirent recréer l'unité ? Elles doivent modèler, construire, aménager l'habitat confédéral, de façon que toutes les nuances puissent habiter cet immeuble sans se voir déranger, inquiéter, de façon qu'elles puissent toutes y vivre selon leur tempérament et leurs conceptions, de façon que le blanc ne tourne pas le nègre en dérision et de façon que nous ayons cette conscience que toutes les races y ont un droit d'égalité.

Nous disons que la loi des majorités ne peut pas constamment jouer dans la C.G.T. qui se proclame unitaire et qui a créé l'unité. Nous voudrions que lorsque la loi des majorités a joué, nous soyons d'accord pour reconnaître le droit des minorités. C'est dans cela, pour nous, que réside tout le problème d'entente.

Je sais qu'actuellement nous avons peut-être le bonheur d'avoir réalisé à la C.G.T.U. une tendance dont la majorité submerge les infimes minorités. Mais cela, et les faits sont là pour le démontrer, nous a-t-il permis de créer l'unité ?

L'unité peut-elle se faire par nous ou, extérieurement, par la voie internationale ? Examinez dans l'Histoire les agglomérations de peuples et vous verrez que c'est de tribus à tribus, de régions à régions, de provinces à provinces, que l'unité s'est faite. Elle s'est faite par la base. C'est par la base seulement que l'unité peut se réaliser. Pour cela, il faut permettre à tous, quelles que soient leurs forces, quelles que soient leurs capacités, quel que soit leur nombre, il faut permettre à toutes les tendances non seulement de se faire jour dans un Congrès, mais de pouvoir exercer leurs devoirs. Il faut leur accorder des droits. Si nous avons le désir de préparer dans l'une ou l'autre des C.G.T. l'habitat convenable pour établir cette unité, pour y faire jouer toutes les tendances, nous estimons que ce n'est que par la voie de l'absorption que cela pourrait être réalisé. On ira à la C.G.T. qui aura construit la maison la plus habitable pour toutes les consciences. (*Bruit et rumeurs.*)

LE PRÉSIDENT. — C'est un véritable scandale de la part de certains délégués qui continuent dans la salle leurs conversations particulières. Le président est déjà intervenu plusieurs fois et il croyait qu'en faisant appel à la conscience de tous les camarades, on obtiendrait plus de silence.

Les délégués de la Somme demandent aux congressistes s'il est possible de continuer à discuter dans une salle où l'on se moque un peu trop du droit au silence qu'ont tous les orateurs. Ils demandent que la séance soit levée, se réservant, si le désordre continue, d'en référer à leurs organisations.

C'est en effet une chose tout à fait normale d'élever une protestation contre l'attitude scandaleuse de certains camarades.

ANTOURVILLE. — L'unité nous apparaît comme une chose tellement admirable que nous ne pouvons croire à sa réalisation. En effet,

puisque ce Congrès, d'après les paroles du président, semble se désintéresser de la question, faut-il penser que l'unité n'est pas réalisable ?

Nous ne le croyons pas. Mais il nous faut aimer l'unité et, pour cela, faire des concessions. Il faut savoir se réfréner soi-même.

Vous oubliez qu'à côté de la loi des majorités, des droits des minorités, il y a une autre loi qu'on semble méconnaître. Nous avons été des vainqueurs trop faciles. Dans cette griserie, nous avons cru que notre rêve était réalisé. Mais quand nous allons dans la rue, nous voyons que ceux qui ne font rien roulent en automobile, tandis que ceux qui travaillent pour établir des fortunes colossales sont en grève en ce moment et n'ont pas de quoi donner la tétée à leurs bébés et la bouchée de pain à leurs familles. Alors, nous retombons dans la réalité des choses. Nous nous apercevons que notre victoire de tendances, d'idées, si magnifique soit-elle, n'a même pas réalisé le commencement d'une véritable situation heureuse pour le prolétariat.

Nous rêvons de transformation sociale. Mais le syndicalisme, sur son premier plan, tend à l'amélioration de la situation des ouvriers. Après la guerre, alors que nous étions arrivés dans une petite Fédération comme la nôtre, à grouper plus de 30.000 camarades, nous nous étonnons de voir que ce nombre a diminué considérablement. C'est parce que nous avons été trop idéalistes. Nous nous sommes trop élevés. Nous avons perdu de vue les réalisations terrestres que nous aurions dû conserver. Le syndicalisme, tel qu'on l'a défini ce matin, le syndicalisme, né à Bourges, doit nous rappeler à l'unité. Il faut rester le plus possible sur la terre. Pour nous, le syndicalisme, c'est la lutte constante des classes, non seulement pour la transformation totale de la société, du système capitaliste, du système d'exploitation, mais c'est aussi la lutte pour toutes les améliorations possibles du moment. Nous disions, nous, vieux réformistes, que nous étions à la fois des réformistes et des révolutionnaires. C'est ainsi que nous devons tous concevoir le syndicalisme, sans nous occuper des opinions extérieures, des partis extérieurs, sans en recevoir la moindre indication, étant bien nous-mêmes, marchant vers un but bien déterminé, d'accord parfois avec des partis ou des sectes philosophiques extérieurs, mais restant essentiellement nous-mêmes, jaloux de notre propre indépendance. Nous n'avons pas su la conserver totalement. Nous devons la reprendre si nous voulons avoir de la force, de l'emprise sur les masses. Il faut établir le syndicalisme de base. Ne nous élevons pas trop haut dans la lutte.

Nous avons connu l'unité. On n'était pas toujours d'accord, c'est entendu. On polémiquait. Mais nous n'avons jamais connu deux C.G.T., ni une Fédération de Syndicats autonomes. L'unité a vécu alors qu'il y avait une guerre à mort entre Keufer et Griffuelhes. Je regrette que Griffuelhes ne soit pas parmi nous pour nous expliquer son syndicalisme, comment il était né, comment il avait vécu, comment il avait procréé et lutté. Si nous pouvions entendre Griffuelhes

exposer ce qu'est le syndicalisme, avec la possibilité qu'il avait de frapper les esprits et de les convaincre, d'attacher les cœurs et de les souder les uns aux autres, je suis convaincu que l'unité, que nous semblons vouloir abandonner en disant qu'elle n'est pas possible, trouverait vite sa solution. Elle me paraît tenir dans une simple formule.

Je voudrais que des esprits plus élevés que le mien, représentant des forces plus importantes que celles que je représente, c'est-à-dire ayant plus d'autorité que moi, pussent concevoir cette formule que nous avons conçue à Amiens et qui fut la Charte d'Amiens, d'après laquelle, tant que le syndicalisme sera indispensable — et il le sera toujours — il devra rester en dehors de tous les partis.

En effet, les besognes sont différentes; ce que peut faire un parti, l'orientation, l'organisation d'un parti, ne suffit pas, et c'est précisément pourquoi c'est une erreur de vouloir appliquer une méthode d'organisation et un mode d'administration uniques, comme cette tendance qui se dégagait, hier, de la discussion à propos de la stratégie des grèves et qui aboutissait à un centralisme bien dangereux, à mon avis. Ce centralisme, nous l'avons vu en Allemagne, nous le voyons en Angleterre, où ce sont trop souvent les chefs qui décident d'une grève.

Lorsque les travailleurs anglais veulent se mettre en grève, ils doivent, en effet, en référer à la haute commission, qui leur donne l'ordre de départ après lequel ils peuvent se mettre en grève.

Or, nous avons vu les grèves de l'an dernier, en Angleterre, subir un échec, comme les grèves de l'hiver prochain aboutiront probablement à un échec. Cela, parce qu'il y a trop de centralisation, parce que ce n'est pas de la base, mais du sommet que partent les mouvements.

Ce syndicalisme jure avec les intérêts immédiats des travailleurs que nous avons à défendre, avec ce que doit être le Syndicalisme qui ne peut être qu'un syndicalisme de base, où la volonté vient d'en bas et où les mouvements ont lieu au moment précis où, physiologiquement et psychologiquement, l'action devient nécessaire.

N'oublions pas que nous sommes en France et que l'on n'y pourra pas faire marcher les travailleurs, que ce serait détruire le syndicalisme que de soumettre nos organisations à une sujétion trop grande.

Ce serait là la négation du syndicalisme et la disparition de ces forces vives que nous voulons grouper, car nous disons, nous, que le soviétisme comme le syndicalisme doit procéder des aspirations de la base.

Nous avons vu, avec la plus grande satisfaction et la plus grande sympathie, naître le plus beau parti politique que nous ayons connu en France: le Parti communiste; mais nous avons la sensation que, insensiblement, les masses, après s'être groupées dans ce parti, avaient eu cette pensée que celui-ci suffisait pour réaliser leurs buts, que trop confiantes en leurs chefs, elles étaient devenues paresseuses.

Non, il faut habituer les masses à l'action. L'unité ne peut

reposer que sur la conception d'un syndicalisme de lutte de classe exclusivement de base, libre, jaloux de son indépendance et étranger à tout parti politique, à toute tendance sectaire.

Notre syndicalisme doit respecter toutes les tendances, il faut que notre habitat confédéral puisse permettre à chacune d'elles de s'exercer. Il n'y a pas là seulement un devoir à remplir, mais encore un droit à respecter. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au dernier orateur inscrit, après lequel Monmousseau défendra les conclusions de la Commission. La parole est à Dujardin.

DUJARDIN. — Camarades, il m'eût été agréable de répondre à l'invitation de Monmousseau concernant la clôture de la discussion sur l'unité syndicale. Malheureusement, de par mon mandat, je me trouve dans une situation particulière.

En effet, l'unité que vous réclamez tous à l'unanimité se trouve réalisée complètement dans notre organisation départementale de l'Indre.

Je représente ici non seulement des syndicats de tendance unitaire, d'une idéologie conforme à celle de la C.G.T.U., mais également des syndicats réformistes dont la tactique est celle de la C.G.T.

Ainsi, notre Union représente non seulement des unitaires, mais encore des autonomes et des confédérés, et son unité a été maintenue malgré les tentatives dont elle a été l'objet depuis quelques années et surtout depuis quelques mois.

Malgré la scission, la rupture a été évitée, bien que, je le répète, la C.G.T. ait tenté de créer de nouveaux syndicats, ce à quoi nous nous sommes opposés.

Cela nous a permis, par exemple, d'empêcher la création d'un syndicat confédéré de cheminots à côté du syndicat unitaire, et également d'empêcher quelques camarades unitaires de la Manufacture des Tabacs qui n'avaient pas pris leurs timbres au syndicat confédéré de Châteauroux de créer une nouvelle organisation.

Et ainsi, camarades, nous avons réussi à maintenir dans un département où jusqu'ici la propagande n'avait pas été menée avec suffisamment de force, une union complète entre toutes les tendances syndicales.

Camarades, au point de vue des résultats, nous ne pouvons, en tant qu'unitaires, que nous en féliciter. En quelques mois, nous avons réussi à créer 14 syndicats nouveaux dont 12 sont des syndicats unitaires, et cela nous l'avons fait — nous pouvons l'avouer publiquement — avec l'argent des autonomes et des confédérés parce qu'au point de vue de la caisse, ils étaient beaucoup plus forts que nous. (*Rires.*)

Croyez bien, camarades, que si la scission avait été un fait réalisé chez nous, ce que nous avons pu faire cette année aurait été rendu absolument impossible. C'est pour cela qu'au dernier Congrès

de l'Union syndicale mixte de l'Indre les syndicats confédérés se sont réunis sur une motion ainsi conçue :

« Des syndicats ouvriers composant l'Union départementale de l'Indre : syndicats de la C.G.T.U., syndicats de la C.G.T., syndicats autonomes, réunis en Congrès le 26 juillet 1925, à la Bourse du Travail de Châteauroux, se déclarent à nouveau résolus à maintenir fermement l'union ouvrière dans le département.

« En conséquence, ils prennent l'engagement de s'opposer par tous les moyens aux manœuvres ouvertes ou occultes qui auraient pour but de détacher une ou plusieurs organisations de l'Union unique ayant toujours existé dans l'Indre, et de créer une Union départementale dissidente. »

Nous avons voté cette partie de la résolution parce que, l'année dernière, sous les inspirations de Lapierre, délégué du Bureau confédéral de la rue Lafayette, les syndicats confédérés avaient été réunis à Issoudun, et là, Lapierre avait en quelque sorte créé une Union départementale dissidente, ce qui, devant la volonté d'unité de tous les camarades, avait complètement échoué.

La motion adoptée au Congrès dit encore :

« Ils estiment qu'en continuant à créer entre eux des liens très étroits qui n'ont jamais pu être brisés, ils donnent au prolétariat français et au prolétariat de tous les autres pays la meilleure preuve qu'avec un peu plus de tolérance mutuelle, les travailleurs auraient pu rester unis et qu'aucune raison sérieuse ne s'oppose à ce que, dès maintenant, ils se réconcilient fraternellement pour lutter avec chances de succès contre le patronat qui les exploite et contre les gouvernants qui les oppriment.

« Ils adressent un pressant appel à tous les syndicats : syndicats de la C.G.T.U., syndicats de la C.G.T., syndicats autonomes, pour qu'ils se fassent représenter au Congrès d'unité dont la C.G.T.U. a pris l'initiative.

« Les délégués s'engagent à faire, dans leurs organisations respectives, toute la propagande nécessaire pour que leurs syndicats participent effectivement à ce Congrès.

« Au Congrès d'unité devront être conviés tous les syndicats existants au 1^{er} mai 1925, qu'ils soient de la C.G.T.U., de la C.G.T. ou autonomes.

« Les débats seront dirigés par des représentants de la Fédération des syndicats de Fonctionnaires désignés par cette organisation.

« Dès l'ouverture du Congrès d'unité, les Bureaux des deux C.G.T. et de l'Union fédérative des syndicats autonomes donneront leur démission.

« Aucune question ne devra être posée, au préalable, par les organisations qui participeront au Congrès. Celui-ci aura à voter les statuts de la C.G.T. unique reconstituée et à décider de l'orientation à lui donner.

« Avant l'ouverture des débats, les syndicats représentés devront prendre l'engagement très net de se conformer à la majorité, quelle qu'elle soit, étant donné que la minorité aura le droit de défendre ses idées et ses intérêts. »

Cette motion a été votée par l'ensemble des délégués confédérés, autonomes et unitaires de l'Union départementale et nous disons, qu'à l'heure actuelle, l'unité qui vous paraît une chose à peu près impossible immédiatement, peut se réaliser avec beaucoup plus de rapidité que vous ne le croyez, si vous-mêmes savez vous imposer la discipline nécessaire.

Il m'est facile de vous en donner un exemple.

Ainsi, au sein de la Fédération postale existante, comme le sait notre camarade Gourdeaux, un syndicat des agents et un syndicat des employés, le premier adhérent à la C.G.T., le second affilié à la C.G.T.U., ont formé, dans l'Union départementale, un Comité mixte pour s'entendre sur toutes les revendications. Des frictions, certes, se sont produites à différentes reprises, mais l'Union départementale est intervenue, et lorsqu'elle a connu la tentative de friction entre les deux syndicats de la même corporation adhérents à deux confédérations différentes, nous avons pris la résolution suivante:

« Le syndicat adhérent à la C.G.T. devra, ou accepter la suggestion du Comité mixte », ou partir de l'Union départementale et se dissoudre. »

Et nous disons, camarades, que lorsque peu à peu vous aurez réussi dans vos départements respectifs la besogne que nous avons accomplie dans l'Indre, l'union sera réalisée comme nous le désirons tous. Cette union, elle est possible, nous le savons, et nous ne nous faisons sur ce point aucune illusion.

A l'heure actuelle, il y a de gros dangers pour sa réalisation, mais nous savons aussi qu'avec beaucoup de bonne volonté tant de la part des unitaires que des confédérés et des autonomes, nous pourrions les prévenir.

Nous ne sommes pas, pour l'heure présente, partisans de la proposition Cuny consistant à rentrer dans la C.G.T. Nous estimons qu'une pareille attitude aurait pour résultat qu'un certain nombre de camarades unitaires et des meilleurs quitteraient les organisations syndicales par dégoût, et cela nous ne le voulons pas.

De même, nous savons aussi que si nous exigeons, étant en force suffisante, la rentrée des syndiqués de la C.G.T. au sein de la C.G.T.U., le même fait se produirait de l'autre côté.

Ce que nous voulons seulement, c'est vous indiquer quelle besogne a été faite dans un petit département, quels résultats les syndicats unitaires eux-mêmes en ont tiré et, par conséquent, vous indiquer à vous tous, camarades du Congrès unitaire, que dans le département de l'Indre, si les confédérés, unitaires et les autonomes ont su s'entendre, vous devez pouvoir le faire partout.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, un orateur qui devait prendre la parole s'est fait rayer de la liste sur laquelle il se trouvait primitivement inscrit. Il m'a présenté une motion que je tiens à lire :

Le Syndicat unitaire des Employés municipaux de la ville d'Avion déclare se rallier entièrement à la question de l'unité syndicale et accorder entière confiance au Bureau confédéral pour mener à bien la marche vers l'unité.

Les syndiqués unitaires de la section d'Avion feront, de leur côté, dans leur province, toute la propagande nécessaire pour la réalisation de l'unité qui seule pourra renverser le régime bourgeois.

GUFFROY,

Délégué au C. F., représentant le Syndicat des Employés municipaux de la ville d'Avion.

Avant de donner la parole à notre camarades Monmousseau, il est essentiel que je lise également une résolution du Comité mixte des Cheminots de Mantes.

ORDRE DU JOUR

Le Comité mixte des Cheminots de Mantes, réuni le 22 août 1925, à la Bourse du Travail, après avoir discuté sur l'Unité :

Considérant que la scission syndicale est préjudiciable à la classe ouvrière, se prononce pour la tenue d'un Congrès interconfédéral afin d'y discuter les modalités susceptibles d'amener l'unité organique indispensable pour la réalisation des revendications corporatives nationales et internationales de la classe ouvrière ;

Se déclare contre toute subordination de partis ou groupements politiques dans l'organisation syndicale ;

L'unité réalisée, la majorité décidera de l'orientation à donner au mouvement ouvrier.

Pour le syndicat unitaire : GRISON, GREFFIER.

Pour le syndicat confédéré : JOBIN, BARBOT.

Le Comité mixte des Cheminots unitaires et confédérés de Mantes présente la résolution suivante :

Les camarades syndiqués unitaires et confédérés souhaitent la réalisation de l'unité ; les inorganisés l'attendent ; les chefs doivent la vouloir. Il est temps de briser tous les obstacles qui s'opposent à la reconstitution d'une C. G. T. unique ;

Il n'y a qu'une unité : c'est l'unité totale par la fusion de toutes les organisations syndicales au sein d'une C. G. T. unique ;

Il n'y a qu'une unité durable, c'est celle qui garantit la libre expression des tendances au sein du mouvement syndical et impose la discipline à tous devant la souveraineté des assemblées et des Congrès syndicaux ;

C'est cette unité-là que les syndiqués unitaires et confédérés doivent exiger ;

Les deux C. G. T. tiennent leur Congrès respectif à Paris ;

Les camarades syndiqués unitaires et confédérés proposent qu'à l'issue

de ces Congrès, se tiennent un Congrès interconfédéral d'unité qui décidera de la fusion de toutes les organisations ;

Les camarades syndiqués unitaires et confédérés, du Comité mixte des Cheminots de Manles se prononcent en faveur du Congrès interconfédéral d'unité, et le prolétariat, débarrassé du cauchemar de la scission, retrouvera, sans délai, sa pleine puissance et sa combativité.

Vive l'unité syndicale !

Pour le syndicat unitaire : GRISON, GREFFIER.

Pour le syndicat confédéré : JOBIN, BARBOT.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, le Bureau est aussi saisi de la motion suivante :

Je pense qu'il serait sage de lever la séance pour permettre aux délégués d'être à la tête des manifestants, qui ne comprendraient pas notre abstention.

Il s'agit, camarades, de la manifestation devant l'ambassade de Pologne. Cette motion est signée :

Le Bâtiment de Montmorency, Neuilly-Plaisance, Melun et Ornemanistes de la Seine, les Ouvriers fournisseurs du Bâtiment.

En pareille matière, il ne faut pas que le Président paraisse prendre parti. Je demande donc à Monmousseau de prendre la parole pour donner l'opinion du Bureau confédéral. Mais je tiens à souligner que la classe ouvrière fait confiance à ses délégués, prêts, comme toujours, à prendre leurs responsabilités. Elle sait que s'ils ne sont pas à la tête d'un mouvement, c'est qu'ils organisent ici la lutte contre le pouvoir capitaliste. (*Applaudissements.*)

La parole est à Monmousseau.

BONNIEUX. — Je demande la mise aux voix de la proposition. Je suis persuadé que de nombreux camarades sont d'accord avec moi pour ne pas admettre que l'on passe par-dessus la jambe des résolutions de ce genre. Tous les discours que l'on pourra faire ne vaudront pas notre intervention devant l'ambassade de Pologne. C'est la lutte dans la rue qui compte, non les discours! (*Mouvements divers.*)

LE PRÉSIDENT. — Il n'est pas dans mes habitudes, quand je préside, de passer une proposition, quelle qu'elle soit, par-dessus la jambe. J'ai parlé aussi bien dans l'intérêt des débats du Congrès que dans l'intérêt de la classe ouvrière. Mais il m'a paru qu'il était pas de mon rôle de président de prendre parti. C'est pourquoi je donne la parole à Monmousseau pour donner, sur la proposition, l'avis du Bureau confédéral.

MONMOUSSEAU. — Camarades, si le Congrès décide de lever la séance, le Bureau confédéral et la Commission exécutive prendront la tête de la manifestation. Mais le Congrès portera la responsabilité de toute la partie de l'ordre du jour qui restera en suspens.

L'ordre du jour est très chargé. Je peux bien dire que la Commission exécutive et le Bureau confédéral n'ont pas abusé de la tribune. Je pense que le Congrès n'a pas le droit de se séparer avant d'avoir liquidé la tâche très importante qui est encore à son ordre du jour.

Nous avons pris et avons à prendre des résolutions sur la guerre du Maroc, sur le fascisme, l'échelle mobile des salaires, le franc-or, et sur bien d'autres questions. Allez-vous retourner dans vos syndicats avec une plateforme d'agitation purement négative ?

VOIX NOMBREUSES. — Non !

MONMOUSSEAU. — Le Congrès est donc placé devant la conscience de ses responsabilités, pas devant la nôtre. Nous sommes disposés à faire ce qu'il décidera.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande la parole.

MONMOUSSEAU. — Si la discussion doit s'engager sur la résolution, il vaut mieux lever la séance. Si nous la poursuivons, c'est à notre ordre du jour qu'il faut consacrer notre temps. (*Très bien!*)

VOIX NOMBREUSES. — Aux voix !

LE PRÉSIDENT. — Je mets donc aux voix la proposition tendant à lever la séance.

(*La proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est donc à Monmousseau sur l'unité.

MONMOUSSEAU. — Camarades, nous ignorons à l'heure actuelle quels sont les résultats de nos démarches auprès du Congrès des syndicats confédérés. Nous savons seulement que notre délégation a été reçue, qu'elle s'est expliquée. La discussion s'est engagée sur les propositions que nous avons déposées sur le bureau du Congrès des syndicats confédérés. Nous n'en connaissons pas la conclusion. Quelle que soit cette conclusion, nous devons déterminer sans plus attendre la position de la C. G. T. U. sur le problème de l'unité.

Le rapport de notre camarade Losowsky, ainsi que celui qui vous est présenté au nom de la Commission exécutive et du Bureau confédéral ont provoqué trois interventions principales :

La première a été formulée par notre camarade Cuny, la seconde est précisée dans la résolution de Sotteville, la troisième enfin par notre camarade Planchon.

Cuny a déclaré à cette tribune :

« Si le Congrès interconfédéral ne réussit pas, je ne vois aucune difficulté capable de s'opposer à la rentrée des syndicats unitaires dans la C. G. T. réformiste ; je ne vois aucune raison de s'opposer à la liquidation de la C. G. T. U. »

Il a appuyé sa thèse sur les arguments suivants : 1° A notre force vient s'ajouter la force de l'opposition dans la C. G. T. réformiste.

Ces deux facteurs constituent un point d'appui suffisant pour garantir le développement normal du mouvement révolutionnaire au sein des organisations confédérées; 2° Ce que d'aucuns craignaient — la rupture du Parti communiste avec les grandes masses organisées — n'est plus à craindre.

Cuny commet tout d'abord une erreur profonde lorsqu'il subordonne la tactique générale de l'unité à la situation particulière du Parti communiste.

Le problème de l'unité doit être posé par les révolutionnaires sur le plan de la lutte des classes.

Les membres du Parti communiste, qui sont avant tout des révolutionnaires, doivent avoir sur la tactique de l'unité une ligne de conduite non déterminée par l'aspect plus ou moins changeant du mouvement communiste, mais par les conditions historiques de notre mouvement de classe tout entier.

Nous sommes assez forts pour dissoudre la C. G. T. U. et rentrer dans les cadres de la C. G. T. réformiste, nous dit Cuny.

Camarade Cuny, va raconter cela à Lenoir, pose la question à ceux qui sont allés au Congrès de la Fédération réformiste des Métaux, Congrès qui a non seulement repris la formule de Dumoulin, mais qui l'a aggravée en l'étendant à tout syndiqué ou militant qui se permettrait d'avoir des relations au sein même de la C. G. T. réformiste avec les partisans de l'unité.

Si la question de l'unité était une question de nombre, si elle était une question de volonté et de foi révolutionnaire, si elle n'était pas subordonnée à la situation même de la social-démocratie dans le mouvement ouvrier, Cuny aurait parfaitement raison.

Théoriquement nous sommes assez forts pour battre au sein des syndicats unifiés toutes les tendances social-démocrates. A notre propre force s'ajoute la force des événements qui poussent de plus en plus les masses ouvrières organisées ou inorganisées dans la voie de la lutte des classes.

Mais le problème n'est pas si simple.

C'est précisément parce que la force des événements est de plus en plus grande et que l'esprit révolutionnaire se développe de plus en plus que la bourgeoisie oppose une force de plus en plus accrue à la réalisation de l'unité syndicale.

Je regrette de revenir sur l'exposé de Losowsky, mais j'y suis amené par les discours de nos camarades.

Qu'est-ce que l'unité syndicale totale réalisée en 1925? C'est la constitution du bloc prolétarien, c'est le réveil de l'instinct de révolte au sein des masses ouvrières, dans les usines, dans les chantiers. C'est, par la pression des événements, la marche invincible du prolétariat à l'assaut de la bourgeoisie.

Pour accepter l'unité totale, il faut savoir choisir entre la défense de la bourgeoisie et la défense de la classe ouvrière et prendre place

aux côtés de cette dernière, c'est s'identifier à elle. Défendre la bourgeoisie, c'est être fatalement contre l'unité syndicale, faire du syndicalisme un prolongement de l'appareil d'Etat bourgeois, établir des barrières pour empêcher de pénétrer au sein du mouvement ouvrier l'esprit de la lutte des classes.

C'est pourquoi le Congrès des syndicats des Métaux confédérés a rendu plus aiguë sa lutte contre la pénétration de l'esprit révolutionnaire au sein des syndicats confédérés en aggravant les mesures d'exclusion.

Faire l'unité totale, c'est marcher vers la Révolution. Faire la Révolution, c'est briser l'appareil d'Etat de la bourgeoisie. Nous ne voulons pas être les prisonniers volontaires de la prison social-démocratique que sont les organismes dirigeants de la C. G. T. réformiste.

Si notre camarade Cuny nous apportait ici une formule disant : « Le Congrès des syndicats confédérés abroge absolument toutes conditions d'unité, toutes mesures d'exclusion, il renverse toutes les barrières dressées au travers du courant de l'unité et du courant révolutionnaire », nous pourrions examiner la proposition de Cuny.

On a parlé ici de polémiques et de tolérance. « A bas les polémiques ! Vive la tolérance ! » (*Très bien !*) Mais, le fait même que l'Union des Syndicats de l'Indre soit représentée à ce Congrès et qu'elle comprend en son sein des syndicats autonomes, confédérés et unitaires, prouve que nous sommes tolérants. (*Très bien !*)

Faut-il, au nom de la tolérance, que nous jetions notre idéologie communiste aux orties ? Faut-il, au nom de la tolérance, que nous nous rallions à la thèse du Conseil national économique ? Faut-il même reprendre pour notre compte la thèse du secrétaire général d'Amsterdam, Oudegeest, qui disait au Congrès de Marseille : « Ah ! la classe ouvrière, elle a de la chance d'avoir des ministres ! » (*Sourires.*)

Camarades, notre tolérance n'ira pas jusque-là ; notre tolérance n'ira jamais jusqu'à l'amointrissement de notre idéologie révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Nous voulons l'unité pour faire la bataille des classes et non pour faire un banquet social-démocratique. Nous voulons l'unité pour que la classe ouvrière cesse de battre en retraite devant le front bourgeois, pour que la classe ouvrière commence son offensive contre le front bourgeois et aille jusqu'au bout de cette offensive.

Les cadres de la social-démocratie sont construits de telle sorte que l'unité, réalisée servilement comme le désirent les chefs réformistes, aboutirait à l'étranglement pur et simple du mouvement révolutionnaire. Nous ne voulons pas inclure dans nos propositions des mesures d'étranglement des ouvriers réformistes, ni même des chefs réformistes. Dans nos conclusions, nous n'apportons aucune condition. Nous disons : « Que les chefs réformistes, comme les chefs révolutionnaires et tous les militants expriment, dans le mouvement ouvrier des opinions contradictoires, très bien, mais il n'y a qu'un juge pour les départager : c'est la classe ouvrière. »

Entre le programme de la C. G. T. U. et le programme de la C. G. T. réformiste, il n'y a qu'un arbitre : la classe ouvrière.

Les dirigeants confédérés ne veulent pas reconnaître le prolétariat comme arbitre, ils entendent imposer au mouvement syndical une orientation contraire à sa signification et à son développement historique, ils ont pris toutes leurs précautions pour empêcher toute pénétration de l'esprit révolutionnaire au sein de leurs syndicats et briser toute action de classe.

Voilà les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas accepter la thèse de Cuny. Voilà pourquoi la liquidation de la C. G. T. U. doit être absolument condamnée par le Congrès des syndicats unitaires, jusqu'au jour où la masse des ouvriers confédérés aura été capable d'imposer aux chefs réformistes, qui ne veulent pas aborder le problème de l'unité, la fusion des organisations, depuis le bas jusqu'en haut, fusion qui mettra, en fait, les organisations parallèles en état de dissolution.

En réaction de l'opinion de notre camarade Cuny, un autre état d'esprit se formule : « Assez de discussions avec les chefs confédérés ! Il est désormais prouvé qu'ils ne veulent pas de l'unité. Il ne faut compter que sur la C. G. T. U. et ignorer les organisations réformistes parallèles. »

C'est encore là une formule simpliste que d'ignorer les organisations parallèles, de dire que l'unité n'est possible que dans la C. G. T. U. puisque toutes les tentatives de rapprochement ont échoué.

Voilà quelques années seulement — depuis la scission — que nous parlons de l'unité, voilà quelque six mois que nous luttons sérieusement pour elle, mais voilà bien plus longtemps encore que nous luttons pour la Révolution ! Nous en parlions bien avant la scission et nous ne l'avons pas encore réalisée.

Parce que la bourgeoisie s'y oppose, faut-il abandonner la lutte révolutionnaire.

Parce que les dirigeants confédérés s'opposent à l'unité, faut-il abandonner l'unité ?

Croyez-vous que la classe ouvrière, à l'aide d'une formule algébrique, peut fixer la date de la Révolution, comme les astronomes prédisent le passage d'une comète ?

Peut-on fixer une date pour la réalisation de l'unité ?

Ce que nous savons, c'est qu'il y a moins d'une année nul écho de notre désir d'unité n'était capable de percer les murs de la C. G. T. réformiste. Et, lorsque la question posée au Congrès confédéré, soulève une manifestation de 2.800 voix contre 1.500, en faveur de l'unité, vous déclareriez que ce n'est plus la peine de discuter !

Je dis que le mouvement d'unité ne fait que commencer et qu'il en ébranle déjà les fondations de la social-démocratie, que lorsque nous avons commencé à regrouper, après 1914, les forces révolutionnaires au sein de la C. G. T. réformiste, nous n'étions que quelques-uns. De congrès en congrès, nous avons fini par être 1.200.

Certes, ce ne fut pas l'œuvre d'un jour et cela n'allait pas sans mécompte à chaque lendemain de congrès lorsque nous nous comptions. Si nous trouvions une sérieuse augmentation sur les précédents congrès, nous comptions également quelques défaillances.

Ne soyons pas moins patients pour les autres que nous ne le fûmes pour nous-mêmes au début de notre tâche.

Il y a, au fond du mouvement d'unité, une force qui dépasse et la volonté des chefs social-démocrates et celle de la bourgeoisie. Ce n'est pas par hasard que les Trades-Unions ne se sont pas fait représenter au Congrès confédéré et qu'elles ont boudé leurs anciens amis Jouhaux et Oudegeest, ce n'est pas par hasard que les paroles unitaires ont eu un écho au sein du Congrès confédéré : c'est là le résultat du travail révolutionnaire et des événements.

Oui, nous nous adresserons encore aux chefs réformistes comme nous l'avons fait entre le Congrès de Bourges et celui de Paris. On nous a dit souvent que nous allions nous faire ficher de nous ; il n'y a pas d'outrages qui comptent devant l'unité syndicale, nous sommes prêts à recevoir 100.000 soufflets sur la face, au cours de notre carrière, sans que rien ne nous décourage.

Qu'importent les échecs que peuvent ramasser des camarades au cours de la lutte révolutionnaire et ceux que nous pouvons ramasser nous-mêmes, au cours de notre lutte pour l'unité ? Rien ne nous découragera parce que la mission d'un révolutionnaire, c'est de ne jamais se décourager dans la poursuite de son objectif, qui est l'émancipation de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Un journal a annoncé que 200 ou 300 délégués du Congrès confédéré assisteraient au Congrès interconfédéral. C'est possible, le contraire aussi est possible ; il est possible que, devant les formules arrondies et manœuvrières des dirigeants confédérés une résolution équivoque soit prise, il est possible qu'il ne reste pas grand'chose de la minorité à l'issue du Congrès confédéré.

Mais ce qui restera au sein des Syndicats confédérés, c'est un ferment que personne ne pourra détruire. C'est un levain qui montera et qui fera mûrir le pain de la classe ouvrière : l'Unité syndicale.

Camarades, la gauche réformiste se développera. Nous devons travailler à son développement, et comme le disait Losowsky, non pas pour manœuvrer les ouvriers réformistes, mais parce que ce sont les conditions mêmes de la victoire ouvrière. La gauche réformiste se développera parce qu'elle a déjà en elle la force de son développement. Malgré l'idéologie réformiste des syndicats unitaires de la C.G.T., malgré les divergences idéologiques qui nous séparent d'eux, on peut considérer objectivement la gauche de la C.G.T. comme un prolongement du front de combat de la C.G.T.U. au sein de la classe ouvrière, contre la bourgeoisie.

Des camarades ont dit : « Erreur de ne pas vouloir absorber les syndicats confédérés ! Erreur d'inciter les syndicats confédérés à demeurer au sein de leur C. G. T., ce sont des forces perdues. » Ah ! non, les forces d'unité, là où elles se trouvent, sont des forces qui

ne se perdent pas. Ce sont des forces qui grandissent toujours. Voilà pourquoi, camarades, nous sommes résolument attachés à notre tactique d'unité. Des camarades ont encore dit : « Cela coupe les possibilités de recrutement de la C. G. T. U. » Nous disons que s'il est des cas particuliers, locaux, où la tactique d'unité a pu arrêter le recrutement de la C. G. T. U., dans le cadre général, la C. G. T. U. a pu se développer grâce à sa tactique d'unité, parce que les ouvriers sont tous unitaires.

Ce que nous faisons, notre propagande, nos propositions, nos démarches n'ont pas comme but étroit celui de prouver aux masses que nous voulons l'unité. Elles n'ont pas pour but de prouver aux masses que les chefs réformistes sont pour la scission, notre tactique est conforme au développement de la lutte des classes qui se traduit au sein de la C. G. T. réformiste, comme au sein des masses inorganisées, en même temps que dans notre C. G. T. U.

Un camarade, Planchon, a dit : « L'unité se fera-t-elle? Y croyez-vous vraiment? » « Ne pensez-vous pas, a-t-il dit, que Jouhaux se refusera toujours à faire l'unité? Ne pensez-vous pas que, quel que soit notre travail, quelle que soit notre persévérance, quelle que soit la montée du mouvement d'unité au sein des masses confédérées, au moment décisif, Jouhaux ne voudra rien entendre de la protestation des masses et refusera de se discipliner à la montée unitaire au sein de son organisation? » Laissez-moi vous dire que cela nous importe peu. Nous n'avons pas ici à préjuger si Jouhaux cédera ou ne cédera pas à la poussée des masses. Ce qui nous importe, c'est que la poussée se fasse, qu'elle se fasse assez forte pour acculer les chefs jusqu'au bout de leur résistance et s'ils ne veulent pas se rendre à l'évidence pour les rejeter hors du mouvement de classe.

On a dit aussi : « Si l'unité ne se fait pas, rien à faire! Tout le programme de la C. G. T. U., toutes les revendications de la classe ouvrière sont subordonnés dans leur moindre parcelle à la réalisation de l'unité syndicale! Tant que cette unité syndicale totale, depuis le haut jusqu'en bas, ne sera pas réalisée, rien à faire! » Ce qui veut dire qu'il n'est plus besoin dans nos congrès d'élaborer de programmes, qu'il faut accepter les conditions, les entraves posées par les dirigeants social-démocrates. Camarades, le programme positif de la classe ouvrière est le facteur essentiel du mouvement d'unité. Il est d'autres moyens, moins rapides, plus délicats, plus fragiles de réaliser le front de combat du prolétariat.

La grève des banques qu'on a évoquée, qu'est-ce? Est-ce que les syndicats catholiques, patronnés par les journaux réactionnaires, par *l'Echo de Paris*, font des concessions à la thèse communiste, à la thèse de la C. G. T. U.? Y a-t-il chez eux, chez les chefs catholiques, une volonté de faire l'unité avec les unitaires? Non! Jamais les cadres catholiques, encore moins que les autres, ne se résoudront à faire l'unité avec les cadres unitaires. Mais la masse des ouvriers des banques, catholiques, confédérés, unitaires, sur laquelle pèse en un seul bloc le poids des forces économiques et des puissances bancaires, cette

masse qui vient de se mettre en grève, qui a tenu pendant près d'un mois, qui a fait preuve d'un état d'esprit équivalent dans son ensemble à celui de toutes les grandes grèves, cette masse marche vers l'unité.

Elle y marche invinciblement. Elle a réalisé le front unique. Elle a déjà jeté le pont entre les forces divisées, le pont qui mène de la première bataille corporative à la bataille décisive contre la bourgeoisie. Ce pont que peut traverser la classe ouvrière en laissant les chefs de l'autre côté de la rivière avec la bourgeoisie et les forces patronales, c'est le front unique. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous continuerons à travailler pour l'unité (*Très bien! Très bien!*) jusqu'au jour où le dernier des ouvriers aura franchi le cadre de l'organisation, se sera incorporé dans l'armée prolétarienne. Nous ne cesserons jamais de poser le problème de l'unité et de travailler à sa réalisation.

Même si la fusion totale était réalisée, le problème de l'unité, lui, ne le serait pas. Il faudrait encore gagner des millions et des millions d'ouvriers à notre action, les arracher aux tendances social-démocrates, aux préjugés bourgeois, à l'esprit national. Il faut, à l'aide de l'expérience des luttes quotidiennes, de notre éducation incessante au sein des syndicats, les amener à la lutte contre la bourgeoisie. Il faut les entraîner vers la dictature du prolétariat. Le travail pour l'unité ne s'arrêtera pas tant que nous ne l'aurons pas complètement réalisé par la révolution.

Car, une pareille unité, c'est la chute du pouvoir bourgeois, c'est le coup de grâce aux forces réactionnaires, c'est l'avènement du prolétariat à la direction des affaires politiques et économiques.

Voilà, camarades, pourquoi nous posons le problème de l'unité, pourquoi nous continuerons à le poser. Si nous progressons un peu demain, davantage après-demain, davantage encore dans un an, toujours plus dans deux ans, jusqu'au bout de notre tâche, jamais nous ne nous fatiguerons, jamais nous ne lâcherons pied.

En attendant, le moyen de réaliser l'unité chaque jour davantage, c'est le front unique, c'est la création d'un pont entre les forces syndicales divisées. Les Comités d'unité prolétarienne ne sont pas du tout une superfétation des organisations syndicales, mais un moyen pour les révolutionnaires d'établir leur liaison avec les masses confédérées ou inorganisées pour leur apprendre la lutte de classes, pour les entraîner dans l'expérience quotidienne de la lutte contre la bourgeoisie et cela, malgré l'état de scission.

Nous vous demandons d'affirmer solennellement votre attachement à l'unité syndicale, votre attachement au front unique, votre attachement aux formules objectives et pratiques exprimées ici par Losowsky.

Vive l'unité syndicale! toujours! davantage! Vive le front unique! Vive la mobilisation de plus en plus grande des forces prolétariennes pour la défaite de la bourgeoisie française et de la bourgeoisie mondiale. (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je suis saisi par Antourville de la résolution suivante :

Le Congrès Unitaire,

Tout en proclamant la loi des majorités nécessaire à la sanction des problèmes économiques qui se posent à la C. G. T. U. ;

N'en estime pas moins qu'il y a lieu, dans le but de rétablir l'unité syndicale au sein de la C. G. T. U., d'inscrire dans les statuts la reconnaissance de droits administratifs, de contrôle et de gestion aux minorités ;

La formule unitaire se traduisant pour lui par le respect, le jeu normal et libre de toutes les tendances dans la plus large tolérance possible ;

Il croit pouvoir ajouter que l'unité ne se fera que par voie d'absorption à la base dans les organisations qui sauront s'inspirer de ces conditions élémentaires et primordiales d'unité.

ANTOURVILLE.

des Confiseurs de la Seine.

LE PRÉSIDENT. — Il est un passage de cette résolution qui peut être renvoyé à la Commission des statuts. La première partie du texte concernant l'unité sera mise aux voix.

D'autre part, j'ai reçu du Bureau confédéral la motion suivante :

RESOLUTION SUR L'UNITE

Le Congrès des Syndicats Unitaires approuve le rapport présenté sur la question de l'Unité par la C. E. et le Bureau confédéral ;

Confirme purement et simplement la tactique suivie jusqu'à ce jour par la C. G. T. U. ;

Décide de poursuivre inlassablement la campagne pour la réalisation totale de l'Unité syndicale et d'intensifier la propagande pour le recrutement des masses ouvrières.

Sauf la restriction normale que j'ai pu faire, sur la résolution d'Antourville, je vais, puisqu'elle m'est parvenue la première, la mettre aux voix.

GODONNÈCHE. — Je m'élève contre cette façon de procéder au vote. A mon avis, la proposition d'Antourville ne s'oppose pas à celle du Bureau confédéral, ce que nos camarades pourraient croire si nous votions comme le propose le président.

LE PRÉSIDENT. — Je tiens à dire à Godonnèche que je n'ai jamais voulu opposer les deux propositions, parce que, si j'avais voulu opposer la proposition Antourville à l'autre proposition, j'aurais pris nettement position. Seulement, dans celle qui nous est présentée par le camarade Antourville, il y a lieu de retenir deux pensées : l'une concernant les statuts, l'autre qui est une pensée sur l'unité.

C'est une proposition que nous ne pouvons considérer comme en opposition avec le texte remis par le camarade Monmousseau.

Je vais simplement réserver la partie qui concerne les statuts et

ensuite faire voter sur la résolution transmise par Monmousseau au nom du Bureau confédéral. Il semble qu'ainsi l'affaire puisse être close à la satisfaction de tout le Congrès.

Je donne la parole à notre camarade Doucet.

DOUCET. — Si le Congrès se range à l'avis exprimé par le président Gourdeaux, je n'ai rien à ajouter, car c'est dans ce sens que je voulais moi-même intervenir.

Dans la question de l'unité, il ne faut pas qu'il y ait un vote de confusion, et la proposition de notre camarade Antourville comporte deux sujets bien distincts : tout d'abord une question de représentation proportionnelle au sein des organismes confédéraux, ensuite une question d'unité. Par conséquent, je demande au Congrès de voter la proposition soumise par le Bureau confédéral, proposition nette, claire, et qui définit d'une façon parfaite notre conception de l'unité.

Quant au reste, je demande qu'on le renvoie à la Commission chargée d'étudier la revision des statuts confédéraux. De la sorte, le Congrès pourra se prononcer d'une façon ferme et d'une façon nette.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Antourville.

ANTOURVILLE. — Camarades, quand j'ai rédigé la proposition que le président vous a lue et qu'il a impartialement interprétée, je n'ai pas eu un seul instant la pensée de l'opposer au rapport qui vous avait été présenté, mais cette motion comporte cependant une adjonction.

Lorsque notre camarade président vient dire qu'en raison de ce que nous demandons que cette adjonction soit inscrite dans les statuts, il y a lieu de la réserver, nous ne sommes pas d'accord. J'estime que l'on pourrait accepter la proposition dans son ensemble en la joignant au rapport de la Commission exécutive, et au moment de la discussion des statuts, nous y incorporerions le texte indispensable pour son application.

VOTE SUR LA RESOLUTION

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu notre camarade Antourville. Je vais relire la résolution :

Le Congrès des syndicats unitaires approuve le rapport présenté sur la question de l'unité par la Commission exécutive et le Bureau confédéral

Confirme purement et simplement la tactique suivie jusqu'à ce jour par la C. G. T. U. ;

Décide de poursuivre inlassablement la campagne pour la réalisation totale de l'unité syndicale et d'intensifier la propagande pour le recrutement des masses ouvrières.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Aux voix ! Aux voix !

LE PRÉSIDENT. — Je mets la résolution aux voix.

(La résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions.)

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande à m'expliquer pour rectifier mon vote, s'il y a lieu.

PLUSIEURS VOIX. — A la tribune! (*Protestations.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, il en aura pour deux minutes.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Dans la résolution, on parle de l'intensification de la propagande pour le recrutement au sein de la C.G.T.U., mais en même temps, dans le paragraphe précédent, on parle de la propagande pour la réalisation de l'unité. A ce moment-là, les deux paragraphes paraissent s'assimiler et vouloir l'unité dans la C.G.T.U. C'est ainsi que je l'interprète, et c'est pourquoi je demande une précision.

MONMOUSSEAU. — Camarades, la résolution est très claire. Quand on confirme la tactique de la C.G.T.U., ce n'est pas l'unité dans la C.G.T.U. Cela veut dire que les militants de la C.G.T.U. doivent continuer le travail pour l'unité sur le plan de la tactique adoptée, mais qu'ils ne doivent jamais oublier de travailler au recrutement des masses ouvrières inorganisées dans les syndicats unitaires et à fortifier notre C.G.T.U. (*Très bien! Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Un de nos camarades du Nord qui s'était abstenu également parce qu'il n'avait pas bien compris la question, se déclare d'accord avec la résolution après les dernières déclarations de Monmousseau. (*Aux voix! Aux voix!*)

LE PRÉSIDENT. — Tout le monde s'étant mis d'accord, la résolution est votée à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

Camarades, la séance continue. Nous avons encore à travailler. Il est à peine sept heures.

Je donne maintenant la parole à notre camarade Rabaté, qui va venir vous apporter les conclusions adoptées par la Commission sur la stratégie des grèves. Ce sera une partie du programme qui s'épuisera ce soir.

RABATÉ. — Camarades, le débat sur la stratégie qui a eu lieu hier a été assez large pour qu'il ne soit pas besoin de commenter la résolution que vous propose la Commission que vous avez désignée. Celle-ci a travaillé dans la plus parfaite unanimité.

Voici la résolution qu'elle vous présente en tenant compte de propositions concrètes apportées par le Syndicat des Galvanoplastes de Paris :

RESOLUTION SUR LA STRATEGIE DES GREVES

Le III^e Congrès de la C. G. T. U. ne peut prétendre en matière de bataille de classe, fournir à chaque cas concret de lutte une solution précise et définitive.

Néanmoins, la grève, arme suprême du prolétariat contre le patronat et le régime capitaliste, nécessite une étude tout à fait approfondie.

Le Congrès, convaincu que le capitalisme a depuis longtemps élaboré sa

stratégie de classe, estime que la classe ouvrière doit, sans tarder, lui opposer la sienné.

Le Congrès, qui ne possède pas statutairement le pouvoir d'obliger les Fédérations, Unions et Syndicats composant la C. G. T. U. à appliquer toutes ses décisions, tient cependant à leur indiquer les moyens d'aboutir.

La grève, instrument de lutte du prolétariat, prend des formes variables suivant les circonstances dans lesquelles elle se déroule : situation économique et politique, perspective d'avenir. Seule une étude approfondie, nationale et internationale peut fixer les organisations sur la stratégie et les tactiques à employer.

Le Congrès affirme avec force la similitude existant entre la guerre de classe et la guerre militaire. En conséquence, il proclame la nécessité de réunir au centre de la C. G. T. Unitaire, des Fédérations, Unions et Syndicats toute la documentation sociale sur les grèves et les mouvements sociaux.

Les organisations centrales se doivent de fournir aux organisations de base le matériel nécessaire à la formation de cadres éprouvés dans la stratégie et la tactique des grèves.

Le Congrès charge la Commission exécutive d'œuvrer à la centralisation du mouvement syndical révolutionnaire et invite les organisations adhérentes à la C. G. T. U. à seconder la C. E. dans cette tâche.

Adoptant les conclusions du rapport confédéral sur la stratégie des grèves, le Congrès, tenant compte des diverses formes de la grève, grève perlée, grève partielle et corporative, industrielle ou locale, et enfin des différentes formes de la grève générale, depuis la grève de protestation jusqu'à la grève insurrectionnelle pour la dictature du prolétariat, affirme avec force la nécessité pour la classe ouvrière de dresser, face à l'état-major du capitalisme, les cadres de l'armée prolétarienne capables d'entraîner le prolétariat vers les buts affirmés maintes fois par le syndicalisme révolutionnaire.

Il charge la C. E. de créer une section spéciale des grèves et conflits composée des militants expérimentés des fédérations d'industrie.

Cette section, travaillant sous la direction politique de la C. E. confédérale, aura à organiser un service permanent de documentation et d'étude permettant de fournir aux fédérations et syndicats le matériel nécessaire au fonctionnement des services analogues de la base.

La section des grèves, par sa composition, donne toute garantie de compétence.

Elle a le pouvoir de déléguer dans les grèves et les conflits un ou plusieurs de ses membres chargés de la direction stratégique et tactique du mouvement, la direction politique restant à tout moment aux mains de la C. E. confédérale.

RABATÉ. — La Commission demande au Congrès de ratifier cette résolution à l'unanimité.

(La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.)

UN CAMARADE. — Il serait bon que ces résolutions fussent distribuées aux délégués, car à la lecture, on n'a pas le temps d'en approfondir les termes.

RABATÉ. — Evidemment, il eût fallu distribuer cette résolution. Mais nous avons pensé que la discussion du rapport de la C. E. sur la stratégie des grèves n'aurait pas eu de sanction dans une résolution, qu'on en aurait tiré simplement une indication pour l'avenir.

Or, le débat qui s'est ouvert hier nous a montré la nécessité, par suite de l'accord profond qui s'est manifesté, de le sanctionner par un vote.

La résolution a été établie seulement hier soir par la Commission et on n'a pu en tirer des exemplaires, le temps matériel faisant défaut.

LE PRÉSIDENT. — Un camarade a demandé tout à l'heure où se tiendrait le Congrès interconfédéral d'Unité. Il se tiendra dans cette salle, dimanche et lundi.

- Je reçois à l'instant une protestation du délégué des Plombiers-Couvreurs de la Seine laissant au Congrès les responsabilités de sa décision concernant la participation des délégués à la manifestation de ce soir.

Je devais communiquer la protestation; mais notre camarade oublie que les responsabilités incomberont surtout au bloc des gauches et au cartel qui mobilisent leur police et non pas aux ouvriers.

Demain matin, la séance s'ouvrira à huit heures précises; on commencera, quel que soit le nombre de délégués présents. Nous devons prévoir une séance de nuit demain soir samedi; cette séance de nuit ne pourra être évitée que si les camarades sont présents demain à l'heure fixée.

Voici la liste des camarades désignés pour le bureau de demain :

ENGLEZ (Ports et Docks);

Jeanne KERSALÉ (Alimentation de Douarnenez);

PENCALET (Marins de Douarnenez);

LEBOUESIER (T.C.R.P.).

Avant de lever la séance, j'informe les délégués au Congrès que, ce soir, ils pourront, s'ils le veulent, apporter leur concours au grand meeting qu'a organisé la Fédération postale unitaire. J'ai été avisé, tout à l'heure, qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que notre meeting soit interdit, parce que nous avons voulu protester contre les brutalités et les sévices exercés contre la Fédération postale unitaire par le gouvernement et, en particulier, le ministre des postes. J'invite donc nos camarades congressistes à venir nous assister de leur présence. Le meeting se tiendra salle Ferrer, Bourse du Travail, à 21 heures.

La séance est levée à 19 heures 25.

.....

QUATRIÈME JOURNÉE

Samedi 29 Août (Matin)

Président : ENGLEB (Ports et Docks);

Assesseurs : la camarade KERSALÉ et le camarade PENCALET (tous deux de Douarnenez).

La séance est ouverte à 8 heures 50.

LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte.

Camarades, l'ordre du jour appelle les modifications aux statuts.

Avant de donner la parole au rapporteur, je vais vous donner lecture d'une motion d'ordre :

MOTION D'ORDRE

Au nom des camarades présents à l'heure indiquée par le Congrès hier, dans le but d'un travail utile et pratique pour éviter une séance supplémentaire, les syndicats de la Somme demandent à limiter le temps de parole dans la mesure du temps qu'il nous reste ;

Ils demandent que les critiques apportées dans les exposés des rapporteurs ne soient pas de longs discours inutiles, mais des faits clairs et précis ; que les camarades aient, enfin, la volonté de s'abstenir de faire du vacarme, comme hier, pour faciliter le lourd travail qui reste à faire aujourd'hui.

Camarades, je ne suis pas d'accord avec la motion qui vient d'être déposée au Bureau de limiter la discussion sur les modifications aux statuts. Je crois indispensable, au contraire, d'accorder à cette question de grande importance un large débat qui pourra être gros de conséquences.

Si la nécessité s'en fait sentir, nous serons obligés, à notre grand regret, de renvoyer au C.C.N. les questions de moindre importance, mais il nous reste encore trois jours à travailler. (*Protestations.*)

Il nous reste encore une journée pour épuiser l'ordre du jour du Congrès, mais je crois que, si nous sommes astreints à tenir une séance de nuit, il vaudra encore mieux faire le sacrifice d'un peu de fatigue pour que le travail soit bien fait, notamment en ce qui touche les modifications aux statuts.

Je donne la parole au camarade rapporteur.

Modifications aux Statuts

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

RAYNAUD. — Camarades, les modifications aux statuts proposées dans le rapport qui a paru dans la *Vie Syndicale* sont le résultat normal des modifications parallèles votées, l'année dernière et au début de cette année, par le Congrès de l'Union des Syndicats de la Région parisienne.

Parmi ces modifications, il en est quelques-unes, d'ailleurs assez importantes, qui ne soulèveront pas ici de longs débats et pourront être résolues assez rapidement.

Ce sont celles relatives à la représentation des Syndicats aux Congrès confédéraux et à l'élection du Bureau confédéral. Il en est une autre — la question de la rééligibilité — qui, certainement, doit instaurer ici un débat, et nous déclarons qu'il faut que chacun s'explique à ce sujet, que la discussion ne soit pas réduite.

Pour le bon ordre des débats, il faut, je crois, scinder le rapport en deux parties : 1° la question de la représentation des syndicats aux Congrès confédéraux ; 2° l'élection des membres du Bureau confédéral.

Lorsque la Région parisienne s'est constituée, lorsque l'Union des syndicats de la Seine a fusionné avec l'Union départementale de Seine-et-Oise pour former une nouvelle Union comprenant les deux anciennes Unions départementales, cette fusion s'est effectuée sur la base des syndicats départementaux, c'est-à-dire qu'on a demandé à toutes les anciennes organisations syndicales des deux départements d'opérer leur fusion sur la base de l'Union et que nous avons indiqué que nous ne conserverions dans la nouvelle organisation qu'un seul syndicat par corporation dans la région.

Le résultat de cette fusion commence à apparaître, car elle n'est pas terminée : c'est la constitution d'une nouvelle Union de syndicats très puissante. Ainsi, nous avons des organisations comme celle des travailleurs de la S.T.C.R.P., qui groupe environ 16.000 syndiqués ou comme celle des Métaux, qui en compte 8.000.

Ces grosses organisations ont immédiatement posé le problème de leur représentation aux Congrès de l'Union ainsi qu'aux Congrès confédéraux.

La fusion est en fait subordonnée à la représentation des syndicats des deux Unions départementales.

Il nous est apparu qu'il était temps d'enlever ce vice de la représentation des syndicats dans les Congrès confédéraux, car il n'est pas normal qu'une organisation de 20 ou 25 syndiqués à peine ait, dans

un Congrès, autant d'importance qu'une organisation syndicale groupant 15 à 20.000 membres.

Déjà, lors de l'élaboration des statuts de la C.G.T.U., la question avait été posée, à Saint-Etienne, et plusieurs camarades avaient demandé le changement du mode de représentation.

Aujourd'hui, la fusion des Unions de la Seine et de Seine-et-Oise nous met devant la nécessité de corriger définitivement ce vice.

Demain, vous serez probablement appelés à modifier la structure de la C.G.T.U., en diminuant le nombre des Unions départementales, et vous comprendrez encore mieux la nécessité de la transformation de la représentation des syndicats dans les Congrès.

Parmi les principaux arguments contre la représentation actuelle, le premier c'est que celle-ci donne la possibilité, soit à une majorité, soit à une minorité, à la veille d'un Congrès confédéral, de créer une série de syndicats fantômes ne possédant que très peu de membres et n'ayant aucune vie syndicale.

Le second argument, c'est que la loi de la majorité est faussée. En effet, onze syndicats de cent membres peuvent arriver à battre dix syndicats représentant environ 50.000 syndiqués.

Le troisième argument, c'est qu'il nous est impossible de poursuivre ce que nous appelons « la marche vers le syndicat d'industrie », vers la concentration syndicale, qui doit se faire parallèlement à la concentration patronale.

En effet, si nous voulons pousser au syndicat d'industrie, avec le système actuel, ce sera au détriment de la représentation dans les Congrès des syndicats qui auront fusionné.

C'est là un inconvénient susceptible d'empêcher pas mal de fusions et de marcher, en conséquence, vers le syndicat unique.

Le quatrième et dernier argument, c'est que nous sommes une organisation adhérente à l'Internationale Syndicale Rouge et que celle-ci a compris qu'elle ne pouvait admettre le système français, mais qu'elle a adopté un système de représentation proportionnelle.

Il est donc logique que les organisations adhérentes à l'Internationale adoptent ce dernier système.

Déjà, à Saint-Etienne, on avait proposé la proportionnelle et, d'une façon générale, les arguments contre émanaient de la minorité anarcho-syndicaliste, qui avait intérêt à développer les petits syndicats pour essayer de grossir sa représentation et d'avoir la majorité.

Les arguments qui furent apportés à Saint-Etienne par Sirolle, Barthe et Fourcade ne résistent pas à l'examen et n'ont pas une grande valeur. Sirolle déclarait à Saint-Etienne que la plus petite cellule productive du pays a un droit de représentation identique à la plus grosse cellule. Il ne voulait pas que les gros syndicats écrasent les petits. Nous n'en sommes pas partisans, nous non plus. Dans notre système, cela nous préoccupe au premier chef. Mais en ce qui concerne le droit de la plus petite cellule du pays à la même représentation qu'une grosse cellule, nous ne sommes pas du même avis que Sirolle. Nous pensons que l'organisation syndicale doit donner les fortes repré-

sentations aux cellules et aux organisations qui sont appelées à jouer, au point de vue révolutionnaire, comme au point de vue organisatoire, les principaux rôles, et qu'il est anormal de donner à une cellule minime, qui n'a qu'un rôle secondaire, une représentation égale à celle d'une cellule primordiale qui est appelée à jouer un rôle de premier ordre dans l'histoire de l'organisation de la révolution, avant et après la révolution.

Barthe disait également qu'il se refusait à adopter un système qui permettrait à 1.000 inactifs de briser l'action de 100 révolutionnaires résolus.

Ah! camarades, nous pensons que c'est là encore un faux point de vue. Car, d'abord, nous partons de ce principe qu'il ne devrait y avoir et qu'il ne doit y avoir dans la C.G.T.U. aucun inactif, que tous les adhérents de la C.G.T.U. sont des révolutionnaires qui doivent avoir la même activité, qu'ils se trouvent dans une grosse ou une petite organisation. C'est un distinguo que nous nous refusons de faire.

Fourcade considérait qu'un syndicat de 50 membres pouvait avoir autant de valeur et d'activité révolutionnaire qu'un de ces gros syndicats qu'on appelle quelquefois en vain à l'action. Il est évident que ceux qui sont partisans de la révolution accomplie par la minorité, sans s'occuper de la masse, peuvent soutenir ce point de vue. Mais pour nous qui savons que si les révolutions sont l'œuvre d'une minorité agissante, elles ne peuvent avoir lieu que si elles s'appuient profondément sur la masse des ouvriers. Nous sommes d'un avis nettement opposé et considérons, avant tout, le problème des effectifs.

Ainsi, nous pensons que le système actuel est suffisamment condamné pour que nous envisagions tout de suite un système nouveau. La justice arithmétique consisterait à appliquer un mode de représentation qui accorderait, à chaque organisation syndicale, un nombre de voix ou de mandats proportionnel au nombre de syndiqués qu'elle groupe. Nous disons tout de suite que si ce système apparaît mathématique, il n'assure pas ce que nous pourrions appeler la justice pratique.

En effet, si notre mouvement syndical avait atteint son plein développement, si nous étions le véritable syndicalisme de masses que nous aspirons à être, si les non syndiqués se comptaient ou n'existaient pas, nous pourrions dire que la différence d'effectifs dans chaque organisation syndicale est bien proportionnelle à la différence d'importance de ces corporations ainsi représentées par ces syndicats. Mais, dans la situation actuelle, où le développement syndical n'est pas achevé, on peut dire que l'organisation syndicale ne représente pas exactement par ses effectifs l'importance de la corporation qu'elle devrait grouper.

Pour vous citer un exemple, nous pourrions vous dire qu'il existe au point de vue métallurgiste, en province, des syndicats plus forts que le syndicat du Creusot unitaire, qui ne groupe, à l'heure actuelle, pas plus de 200 ou 250 adhérents. Il existe, en province, des syndicats

de métallurgistes plus forts en effectifs et qui sont d'une importance politique, économique et sociale moindre que le syndicat métallurgique du bassin du Creusot. La force des syndicats n'est donc pas exactement proportionnelle à la valeur de la corporation qu'ils représentent. Certains syndicats groupent les deux tiers, les trois quarts ou le tiers seulement des corporants, tandis que dans d'autres corporations, les syndicats groupent le dixième ou le vingtième de la corporation.

Nous arriverions ainsi, par la proportionnelle intégrale, à n'accorder aux représentants de la métallurgie du Creusot qu'une représentation infime, alors que, sur le terrain économique et politique, l'opinion des métallurgistes du Creusot est de la première importance.

Ce que nous vous proposons, c'est un système qui n'est pas tout à fait la proportionnelle intégrale, car elle risquerait de brimer les petits syndicats au profit des gros. Les gros, dans nos Congrès départementaux, fédéraux et confédéraux arriveraient à faire la majorité et par conséquent à annihiler les efforts du plus grand nombre des petites organisations. Nous vous proposons ce que nous appelons la proportionnelle proportionnée. Ce système consiste à considérer le nombre d'adhérents de l'organisation, mais à diminuer, au fur et à mesure que les effectifs du syndicat grandissent, la représentation de ce dernier. C'est en vous citant des chiffres que vous comprendrez le mieux le fonctionnement de notre méthode.

Nous vous proposons donc la modification de l'article 26 des statuts confédéraux. Nous vous proposons que cet article qui accorde à chaque syndicat un mandat, quel que soit son effectif, soit remplacé par l'article suivant :

Les syndicats sont représentés au Congrès de la façon suivante :

De 10 à 200 membres, 1 voix ;

De 201 à 500 membres, 2 voix ;

De 501 à 1.000 membres, 3 voix ;

Au-dessus de 1.000 membres, 1 voix en plus des 3 voix accordées au premier mille par mille ou fraction de mille non inférieure à 200.

De la sorte, nous arrivons à faire le redressement de la représentation actuelle et nous évitons les inconvénients qu'aurait l'application brutale d'une proportionnelle intégrale.

Telles sont les propositions que nous faisons en ce qui concerne la représentation des syndicats au Congrès. Je pense que pour l'honnêteté du mouvement syndical que nous voulons représenter, nous accepterons de condamner l'ancien système. Il se peut que sur l'application de la proportionnelle proportionnée vous soyez d'avis d'apporter quelques changements. Nous ne sommes pas attachés d'une façon définitive au système arithmétique que nous vous proposons. Mais nous sommes attachés au principe. Tout ce qui tendra à appliquer une proportionnelle proportionnée nous trouvera en accord avec vous. Si vous trouvez qu'il faut modifier les chiffres que nous vous proposons, nous sommes disposés à étudier avec vous la question et à nous mettre d'accord.

DUDILIEUX. — Avant de poursuivre le débat sur les modifications aux statuts, voici une proposition qui fait l'objet de la communication suivante :

Au camarade Oudegeest,
Secrétaire de l'Internationale syndicale d'Amsterdam,
Congrès de la C. G. T. (Salle Japy).

Camarade,

Le Congrès des syndicats unitaires, soucieux de connaître votre pensée en tant que secrétaire de l'Internationale d'Amsterdam sur la question du rétablissement de l'unité syndicale, vous invite cordialement à prendre la parole devant les représentants des syndicats unitaires.

Les délégués congressistes ont l'assurance qu'une telle intervention de votre part pourra apporter un concours important au rapprochement des organisations aujourd'hui divisées.

Votre intervention sera accueillie par notre Congrès avec le désir de vous laisser votre faculté pleine et entière dans sa durée et à l'heure que vous choisirez.

Dans l'espoir que vous accepterez cette invitation, recevez, camarade Oudegeest, le salut syndicaliste et révolutionnaire de l'unanimité des délégués du Congrès unitaire.

Pour le Congrès,

Le Bureau de séance, son président :

ENGLER.

LE PRÉSIDENT. — Je prie les camarades qui sont partisans d'accepter cette invitation de bien vouloir le manifester en levant la main.

(L'invitation est acceptée à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Antourville, des Confiseurs de la Seine.

ANTOURVILLE. — Camarades, nous sommes un petit syndicat de la Seine et nous ne nous sommes pas ralliés, au 5^e Congrès de l'Union départementale, aux modifications que la même Union a présentées dans son rapport.

Ce petit syndicat a cependant le droit de faire entendre sa voix ici et je suis pourvu d'un mandat formel sur ce point.

Je dois rectifier, combler une lacune involontaire contenue dans le rapport, puisqu'il est dit que les modifications statutaires qu'il contient sont approuvées par la totalité des syndicats. Nous faisons exception. Ce n'est donc pas l'unanimité. Nous avons, en effet, adressé récemment à tous les syndicats de la Seine et de Seine-et-Oise, ainsi qu'à ceux de l'Alimentation, une note relatant les rectifications que nous demandons, afin que notre voix soit bien entendue et qu'il n'y ait pas équivoque sur la question de l'unanimité.

Le camarade Raynaud nous a fait ressortir tout à l'heure les avantages de la proportionnelle en nous présentant les inconvénients de ce que nous appelions jadis la représentation unitaire.

Faut-il que je rappelle la dualité qui s'était produite il y a vingt ans, avant le Congrès de Bourges de 1904, dans l'organisation con-dérée, à propos de cette question de la représentation unitaire, rappellerai-je les débats très étendus qui ont eu lieu à ce moment? Vos esprits veulent-ils se reporter à l'argumentation très serrée des conférences qui ont précédé le Congrès entre Griffuelhes et Keufer; Griffuelhes défendant la représentation unitaire, Keufer défendant la représentation proportionnelle?

Cela me paraît inutile. Vous n'avez qu'à relire la brochure. Mais l'argument essentiel pour moi est celui-ci : peut-on établir que depuis 1904, date à laquelle est définitivement née la C.G.T., la représentation unitaire des syndicats dans les Congrès ait nui à l'action, à la propagande, au développement des idées syndicalistes révolutionnaires? Bien au contraire, et c'est là pour nous l'argument capital.

Pour que l'on nous présente une méthode nouvelle, pour que l'on nous parle d'une transformation de la constitution, pourrions-nous dire, il faudrait que l'on nous démontrât aujourd'hui que notre syndicalisme révolutionnaire a souffert de cette représentation unitaire, il faudrait que l'on nous apportât la négation des minorités agissantes qui ont fait, selon nous, naître, agir et se développer le syndicalisme nettement révolutionnaire.

Il semble, au contraire, que c'est grâce à cette représentation unitaire, grâce à cette faculté laissée aux minorités agissantes que sont pour la plupart les petites organisations, qu'il nous est aujourd'hui permis d'affirmer que le syndicalisme révolutionnaire est né, s'est développé, s'est agrandi et a peut-être été la cause de l'apparition d'une C. G. T. U. comme celle d'aujourd'hui avec des aspirations élargies.

Notre camarade Raynaud apporte comme argument pour la nouvelle représentation proportionnelle une question de justice. Il ne faudrait pas la comprendre selon le mode démocratique, et je m'explique.

Je ne voudrais pas de cette justice parlementaire où, par exemple, un élu est au Parlement par la volonté de 10.000 suffrages correspondant à 60.000 administrés.

Si nous voulons la représentation proportionnelle, il faut la vouloir, non pas avec une base représentative des membres cotisants, il ne faut pas qu'il soit dit que ce sont les cotisations qui établiront la valeur syndicale de représentation, il faut à mon sens établir la représentation proportionnelle avec une base corporative.

J'oppose cette thèse à l'argumentation arithmétique de Raynaud quand il vient nous dire : il serait désormais injuste, intolérable, de voir qu'un syndicat de 100 membres comme celui que je représente puisse avoir la même voix, une voix égale au syndicat qui en englobera 10.000.

Mais, camarades, ce n'est qu'*a priori*, en apparence, que cette démonstration arithmétique vaut et joue. Je puis vous le démontrer en vous citant un exemple : Prenez la Fédération de l'Alimentation, qui groupe actuellement 10.000 cotisants.

Cette Fédération de l'Alimentation, aux syndicats si multiples, si révolutionnaires, représente au minimum un total de travailleurs que l'on peut chiffrer à un million, répartis entre 15 ou 20 corporations. Croyez-vous que vous établirez la justice réelle et mathématique en disant : telle Fédération, qui a la faculté, en raison de ce qu'elle est davantage industrialisée, que d'autres, de grouper un plus grand nombre de travailleurs, aura le plus grand nombre de représentants au Congrès? Non. Car, ainsi, vous ne tiendrez pas compte des éléments corporatifs de base.

Je crois que Raynaud saisit cet argument qui s'oppose sérieusement à sa conception, qu'il considère comme une conception arithmétique. Mon argument est aussi arithmétique. Pour réaliser plus de justice, ce n'est pas avec les cotisations à la C.G.T.U. qu'il faut compter, mais avec le nombre de membres de la corporation.

Ce qui le montre bien, et qui démontre en même temps la puissance des minorités agissantes, c'est que, souvent, les fortes organisations corporatives ont moins de rayonnement sur leur corporation que des organisations moins fortes. N'avons-nous pas vu des syndicats de 1.500 membres rayonner sur les corporations de 10.000? N'avons-nous pas vu, depuis Bourges, de petits syndicats, mais groupant l'intégralité des membres de la corporation, déclencher et soutenir des mouvements importants avec plus de succès que les gros syndicats pour lesquels vous demandez une représentation proportionnelle au nombre de leurs cotisants?

La loi de la majorité faussée? Elle le serait beaucoup plus si nous appliquions votre système! Il m'apparaît bien plus juste de dire : chaque syndicat représente sa corporation, quel que soit le nombre des membres cotisants. Il peut, en effet, absorber, du jour au lendemain, tous les membres de la corporation, s'il est véritablement agissant.

Un autre argument en faveur de notre thèse est dans le fait que ce n'est pas dans les gros, mais dans les petits syndicats qu'on a pu maintenir l'unité corporative et éviter la scission. L'on peut donc dire que la valeur morale des petits syndicats est bien supérieure à celle des gros, puisqu'elle a pu s'opposer avec succès au démembrement des organisations.

On a parlé du « champignonnage des syndicats ». D'abord, qu'appellez-vous ainsi? Lorsque nous avons voulu conquérir l'Union départementale de la Seine contre le réformisme qui dépassait la limite, nous avons su champignonner non seulement les syndicats, mais encore les cerveaux, les mentalités, les caractères. Allez-vous vous en plaindre? Craignez-vous que ce champignonnage, d'essence révolutionnaire, puisse nuire à l'action de la C.G.T.U. et du Parti communiste? Nous ne le pensons pas. C'est donc un argument qui ne tient pas et, si vous n'étiez pas convaincus, nous demanderions ce que l'on fait de ce principe révolutionnaire qui tend à laisser, au sein de la C.G.T.U., leur autonomie administrative aux Unions qui la composent.

Raynaud a fourni un autre argument qui, lui, a sa valeur. Mais cette valeur a trouvé sa satisfaction dans une application rationnelle

qui en a été faite à l'Union départementale de la Seine. C'est celui-ci : « Nous nous acheminons, a dit Raynaud, vers le regroupement des syndicats corporatifs en syndicats d'industrie afin de réunir désormais des forces plus compactes. Et nous avons résolu le problème en donnant aux syndicats ainsi groupés, en un seul une représentation équivalente à leur nombre. »

Nous accepterions, au p.s. aller, cette façon de voir, parce qu'elle repose sur la base corporative. Si, par exemple, nous voyions se constituer le syndicat d'industrie de l'Alimentation — ce que nous souhaitons, puisque nous poursuivons la réalisation du principe depuis 1904 — qui grouperait quatre syndicats corporatifs, il aurait quatre représentants. C'est bien ainsi que nous concevons la représentation.

Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je vais vous lire un passage de notre déclaration concernant la représentation proportionnelle, au Congrès de l'Union départementale du 1^{er} février dernier :

Pas plus qu'en 1904, disons-nous, au Congrès constitutif unitaire de la C. G. T., nous ne saurions applaudir à cette démagogique représentation proportionnelle même atténuée, compensée ou proportionnée.

Le fait même que vous nous la présentez sous cet aspect diminué démontre que vous-mêmes ne lui reconnaissez aucun droit de cité dans notre domaine syndical. Car nous devons ramener toutes nos propositions de modifications ou transformations statutaires à nos pensées et actions exclusivement syndicalistes et ne pas — même dans un esprit le plus noblement louable — confondre le syndicalisme qui groupe ou doit grouper sur le plan corporatif ou industriel tous les individus sans distinction d'opinion ou de tendance, avec un parti politique quelconque. Nous sommes donc opposés à la proportionnelle et demandons le maintien de la représentation purement unitaire.

Car, pour nous, ce qui valait en 1904, à Bourges, et vaut toujours, doit être maintenu. Pour que nous puissions avoir une opinion contraire, il eût fallu que l'on nous démontrât que, depuis 20 ans, la représentation unitaire dans les Congrès qui se sont succédé, a nui à la marche révolutionnaire du syndicalisme. Car nous parlons ici syndicalisme et ne tendons pas à conquérir un plus grand nombre de sièges dans un Parlement capitaliste quelconque ; chose que nous ne désapprouvons cependant pas, même quand il s'agit d'un parti politique de lutte de classes ouvrier et paysan.

C'est là notre conclusion sur ce point. (*Applaudissements.*)

ANDRÉ (Jules). — Je ne veux pas intervenir dans la question de la proportionnelle. C'est parce que je croyais que l'on discuterait en même temps les autres modifications aux statuts que je m'étais fait inscrire. Je demande toutefois à conserver mon tour de parole.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Raynaud.

RAYNAUD. — Antourville est aveugle s'il ne voit pas le mal que la représentation actuelle fait à l'organisation confédérale. Les luttes de tendance qui nous ont absorbés pendant trois ans n'auraient pas pris la même acuité si la représentation des syndicats avait été normale et juste. Si, par exemple, à Lille, au lieu de voter comme on l'a fait, les

mandats avaient été établis sur la valeur des effectifs des syndicats, il est fort possible que jamais le Congrès de Lille n'aurait voté la possibilité pour le C. C. N. qui a suivi de prononcer les exclusions et nous aurions évité pour ce pays la calamité de la scission.

La proposition d'Antourville n'est pas très précise, on ne sait pas s'il est pour le maintien du système actuel ou pour l'établissement d'un système nouveau.

Dans la première partie de son exposé Antourville paraît soutenir la proportionnelle intégrale, chiffrée non pas sur le nombre des syndiqués d'une corporation, mais sur le nombre de corporants de cette corporation.

Dans la deuxième partie de son intervention il a paru soutenir le système de R. P. que nous proposons.

Il ne serait pas honnête pour le mouvement syndical d'établir une proportionnelle sur le chiffre des corporants. Quoique nous aspirions à représenter la volonté d'une corporation dans chaque syndicat, nous ne pouvons tout de même pas voter au nom de ceux qui ne sont pas syndiqués.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons accepter le système de représentation proportionnelle proportionnée sur le nombre des corporants d'un même métier.

En ce qui concerne la fin de la seconde partie de son intervention où il se déclare partisan du maintien de la situation actuelle, nous répondons à la proposition qu'il nous fait de ne pas gêner la fusion des syndicats en accordant aux syndicats fusionnés la pluralité de suffrages, que cette solution, qui fut adoptée par l'U. D. de la Seine, est la première atteinte qui a été portée à la représentation, c'est pour nous un système injuste.

Il est des syndicats qui, depuis le début de leur existence, ont opéré leur fusion industrielle alors que dans une localité voisine d'autres syndicats se créaient sur la base de petits syndicats de métier.

Avec le système d'Antourville, un syndicat d'industrie créé depuis longtemps, possédant 5.000 membres, ne disposerait que d'un mandat, tandis qu'un syndicat nouvellement créé par la fusion de quatre syndicats de cent membres disposerait de quatre voix.

Ce n'est pas une solution logique. Ce que nous voulons faire, c'est un travail sérieux. Le système de la proportionnelle proportionnée est quelque chose de sérieux.

Dans la Seine, on a compris depuis longtemps le vice de la représentation des syndicats selon l'ancien système, car on a senti que, malgré la pratique de la pluralité des suffrages, les organisations syndicales ne tenaient pas à fusionner pour conserver leur représentation dans les Comités généraux et dans les Congrès.

Dans l'U. D. du Rhône nous avons vu les Syndicats des Métaux ne pas hésiter à faire leur fusion industrielle, mais nous avons vu les Syndicats du Bâtiment, pour ne pas perdre leurs voix dans le Comité de l'Union départementale, se refuser à cette fusion industrielle.

Ces faits-là parlent plus que les raisonnements du camarade Antourville et je demande au Congrès de passer au vote.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Chambon.

CHAMBON. — Dans le Rhône, c'est-à-dire dans le fief de Fourcade, la proportionnelle proportionnée existait; chaque syndicat était représenté et avait voix délibérative suivant le nombre de ses adhérents. De 100 à 500 membres nous avons 2 voix et au-dessus de 500 nous avons 3 voix.

LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de la proposition.
L'article 26 s'énoncerait donc comme suit :

Les syndicats sont représentés au Congrès de la façon suivante :

De 10 à 200 membres, 1 voix ;

De 201 à 500 membres, 2 voix ;

De 501 à 1.000 membres, 3 voix ;

Au-dessus de 1.000 membres, 1 voix en plus des 3 voix accordées au premier mille par mille ou fraction de mille non inférieure à 200.

ANTOURVILLE. — Le syndicat des Confiseurs de la Seine demande purement et simplement le maintien du « statu quo ».

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilleux.

DUDILLEUX. — Il faut prévoir comment sera fixé le nombre des membres composant chaque syndicat. Il est absolument indispensable que le Congrès se prononce sur les modalités qui serviront à déterminer ce nombre.

Si l'on prenait la moyenne des timbres délivrés aux syndicats dans le semestre précédant le Congrès, on aurait une base d'appréciation peu solide, parce qu'il peut se faire que des syndicats commandent des timbres pour une période dépassant le semestre ou pour l'année entière.

Il faudra donc, pour arriver à déterminer aussi exactement que possible le nombre de membres de chaque syndicat, que les Fédérations soient chargées d'établir la moyenne des timbres pris par les syndicats dans l'année précédant le Congrès. Le Congrès ayant lieu régulièrement en septembre, cette moyenne pourra être établie après le premier trimestre de l'année où le Congrès aura lieu; ainsi, on aura une évaluation très exacte du nombre de timbres pris par chaque syndicat dans l'année qui aura précédé le Congrès. C'est cette moyenne qui servira à déterminer le nombre de voix de chaque syndicat au Congrès confédéral.

ROUSSEAU. — Je voudrais savoir si, sur toutes les cartes, on exigera douze timbres. En général, pour calculer le nombre d'adhérents à la C. G. T. U., on ne peut pas compter sur douze timbres par carte, mais sur une moyenne de 8, 9 ou 10 timbres au maximum. Je voudrais savoir si on se basera sur 12, 10, 9 ou 8 timbres pour calculer le nombre d'adhérents.

DUDILLEUX. — Notre camarade me paraît se plaire à faire intervenir des complications dans nos calculs. Il n'est pas question de savoir si les membres d'un syndicat auront pris 8, 9 ou 10 timbres. Le syndicat

peut faire des adhésions en cours d'année; les nouveaux adhérents ne peuvent pas avoir les douze timbres; d'autre part, nous avons des exonérations pour cause de chômage, de grève, de maladie, selon les dispositions statutaires des syndicats. Les statistiques de la C. G. T. U. démontrent que, dans la moyenne, la carte annuelle correspond exactement à 7 timbres. Nous n'avons pas à entrer dans ces détails pour établir la proportionnelle proportionnée.

En admettant que le prochain Congrès se tienne en 1927, nous considérons qu'un syndicat qui aura pris pour l'année 1926, 1.200 timbres pourra être compté comme ayant 100 membres et aura droit au nombre de voix qui est attribué aux syndicats ayant 100 membres. Voilà la moyenne sur laquelle sera déterminée la proportionnelle proportionnée.

On peut évidemment établir cette moyenne en divisant par un chiffre inférieur à 12 ou en prenant comme base le nombre des cartes payées.

UN DÉLÉGUÉ. — Si un syndicat se constitue au cours de l'année où se tiendra le Congrès, sera-t-il représenté au Congrès?

DUDILIEUX. — Les statuts prévoient que, pour être représentés au Congrès confédéral, les syndicats doivent être adhérents depuis six mois au moins. Pour les syndicats de constitution récente, la moyenne des membres sera établie d'une façon différente. On demandera aux fédérations de procurer des renseignements particuliers sur l'effectif de ces nouveaux syndicats.

LE PRÉSIDENT. — Après les explications fournies par Dudilieux, les camarades peuvent voter en pleine connaissance de cause.

Je mets aux voix la proposition faite par l'Union des Syndicats de la Région parisienne.

(La proposition concernant la proportionnelle proportionnée est adoptée. Plusieurs mains se lèvent à l'épreuve contraire. — Mouvements divers.)

UN DÉLÉGUÉ. — Il faudrait voter par appel nominal; je fais opposition et j'ai sept voix.

BOVILLE. — J'ai huit voix!

LE PRÉSIDENT. — Je puis vous affirmer, en toute sincérité, qu'il y a exactement huit camarades qui se prononcent contre la proportionnelle proportionnée; en admettant que les huit camarades aient chacun dix mandats, cela fait 80 mandats contre.

BERRAR. — Il n'est pas douteux que la majorité du Congrès s'est prononcée pour la proposition de l'Union des Syndicats de la R. P.

Certains des camarades qui ont voté contre cette proposition ont plusieurs mandats. Comme il est nécessaire que les syndicats qui se prononcent contre la proposition soient notés, nous demandons à ces camarades de relever sur une feuille les syndicats qui ont voté contre et de porter cette feuille au Bureau. *(Approbation.)*

UN DÉLÉGUÉ. — Et la proposition Antourville ?

LE PRÉSIDENT. — Elle est forcément rejetée.

Ont voté contre la représentation proportionnelle proportionnée les syndicats suivants :

Boulangers d'Agen.
 Travailleurs de la viande de Limoges.
 Boulangers d'Oran.
 Raffineurs de Bordeaux.
 Alimentation de Brignon.
 Boulangers de Perpignan.
 Conserves de Concarneau.
 Alimentation de Lyon.
 Boulangers de la Seine.
 Employés et Gérants de l'Alimentation (Seine).
 Cuisiniers de la Seine.
 Travailleurs des Halles.
 Commis-dessinateurs du Bâtiment.
 Cochers-chauffeurs de la Seine.
 Tramways de Lyon-Neuville.
 Tramways d'Oran.
 Cheminots de Dijon.
 Cheminots de Saint-Jean-de-Losne.
 Cheminots des Laumes.
 Métaux de Dijon.
 Bois de Dijon.
 Bâtiment d'Étrochey.
 Bâtiment de Comblanchien.
 Bâtiment d'Auxerre.
 Métaux d'Auxerre.
 Bâtiment de Fontainebleau.
 Tapissiers de Paris.
 Ameublement de Morlaix.
 Tourneurs de la Seine.
 Charcutiers-salaisonnières de la Seine.
 Métaux de Moulins.
 Cheminots de Moulins.
 Métaux de Commeny.
 Boulangers de Marseille.
 Maçonnerie-pierre de la Seine.
 Confiseurs de la Seine.
 Meuniers de Marseille.
 Garçons de cuisine de la Seine.
 Boulangers d'Alger.
 Parc d'artillerie d'Angers.

Au total : 40 syndicats.

L'ELECTION DU BUREAU CONFEDERAL

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Raynaud.

RAYNAUD. — Je dois maintenant rapporter sur la question de l'élection des membres du Bureau confédéral.

Nous vous proposons un nouvel article 5 qui contient des modifications à l'ancien article 5. Pour que la discussion soit très claire, je donne lecture de l'ancien article et du nouvel article article proposé :

Article 5 des statuts, concernant l'élection des membres du Bureau confédéral :

En accord avec la C. E., expression du Congrès, le Bureau, agent d'exécution et de liaison, est nommé pour quatre ans par le Conseil national qui se tiendra à la fin du Congrès et révocable par lui.

Il est renouvelable par moitié tous les deux ans, après chaque Congrès ou, exceptionnellement, par le C. C. N. Aucun membre du Bureau n'est rééligible immédiatement.

Nous proposons le texte suivant :

La C. E. nomme le Bureau, pour la période comprise dans l'intervalle d'un Congrès à l'autre. Le choix de la C. E. est ratifié par le Congrès. Tous les membres du Bureau sont renouvelables. Le Bureau est composé de quatre secrétaires se répartissant les fonctions comme il est prévu aux paragraphes suivants.

Les candidats au secrétariat devront être présentés ou ratifiés par leur syndicat ; ils devront être syndiqués depuis au moins cinq ans.

Le texte proposé se différencie du précédent sur trois points :

- 1° Le Bureau est élu par la C.E., au lieu d'être élu par le C.C.N. ;
- 2° Ses membres sont élus pour la période comprise entre l'intervalle des Congrès et non plus pour quatre ans ;
- 3° Ils sont et peuvent être tous renouvelables.

En ce qui concerne la première modification, nous devons dire qu'en réalité les statuts n'ont pas été appliqués ; les membres du Bureau actuel n'ont pas été élus par le C. C. N. ; ils ont été élus par le Congrès à Bourges et à Saint-Etienne.

Notre proposition sur ce premier point, ne fait que sanctionner la pratique admise.

Nous vous proposons de faire élire le Bureau par la Commission exécutive, sous réserve de la ratification du Congrès et nous appuyons cette proposition de l'argumentation suivante :

Dans les anciens statuts, on dit que la C. E. est l'expression du Congrès ; C'est hors de doute. Elue par le Congrès, elle est l'organisation qui, dans l'intervalle des Congrès, a la responsabilité de la gestion et de la direction confédérales, Elle est l'expression du Congrès en ce sens qu'elle doit mettre en application ses décisions, mais il n'est pas

moins certain que le Bureau, pendant l'intervalle des Congrès, lui aussi, administre la vie syndicale, non seulement en accord avec la C. E., mais en accord avec le Congrès lui-même.

Nous ne pouvons donc comprendre que le Bureau soit nommé autrement que par le Congrès et puisse être en désaccord avec la C. E. avec laquelle il collaborera pendant l'intervalle de deux Congrès.

En modifiant les statuts, il faut tirer une leçon de la vie confédérale antérieure. (*Bruit de conversations.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Par respect pour le Congrès, nous estimons que l'on ne devrait pas faire ce bruit qui empêche le rapporteur de se faire entendre.

LE PRÉSIDENT. — Ceux qui viennent au Bureau apporter des motions ou des petits papiers sont priés de marcher sur la pointe des pieds.

LE MÊME DÉLÉGUÉ. — Ce sont surtout ceux qui causent qui font du bruit.

RAYNAUD. — Nous disons qu'il faut se reporter aux événements antérieurs de la vie confédérale pour tâcher d'éviter, à l'avenir, le retour de pareils faits. Nous avons connu une situation où le Bureau confédérale était divisé et où une partie de ses membres était en accord avec une minorité de la C. E. Ceci nous a ouvert les yeux.

En effet, il se peut que, demain, si on maintient le système actuel, il y ait entre le Bureau et la C. E. des divergences de vues. Dans ce cas, nous disons qu'il faut immédiatement porter le conflit soit devant un C. C. N. soit devant un Congrès. Il est donc nécessaire que le Bureau ait la confiance de la C. E. et le pouvoir de diriger la machine confédérale, en ayant également la confiance du Congrès.

C'est de cet état d'esprit que notre proposition est surgie.

La C. E. qui sortira de ce Congrès se réunira aujourd'hui, et, en présence de nos décisions, qu'elle aura le devoir d'appliquer, elle désignera les membres du Bureau qui auront, avec elle, la responsabilité de la direction confédérale jusqu'au prochain Congrès.

Ce choix fait, elle viendra à la tribune du Congrès en donner les raisons et demander votre ratification. Ainsi, le Bureau confédéral sera à la fois un Bureau ayant la responsabilité de la direction confédérale et ayant la confiance de la C. E. et du Congrès dont cette dernière est l'expression.

LA REELIGIBILITE

RAYNAUD. — Pour la deuxième modification, nous ne comprenons pas que, dans les Statuts, on dise que le Bureau est élu pour quatre ans, alors que les Congrès ont lieu tous les deux ans. Nous pensons que le Bureau responsable devant le Congrès, est, en fait, élu pour la période séparant deux Congrès, puisque, si le nouveau Congrès veut remplacer un ou plusieurs membres du Bureau, il en a la possibilité. Il a même la faculté de remplacer tout le Bureau en le mettant en minorité.

C'est la conséquence logique du fait que nous sommes partisans de la rééligibilité qui vous a amené à ne plus fixer la durée du mandat des membres du Bureau confédéral. Nous disons que ceux-ci sont élus jusqu'au Congrès suivant qui aura la possibilité de désigner le ou les membres dont il entend renouveler les pouvoirs. Il pourra même ainsi renouveler le mandat des quatre secrétaires confédéraux.

Dans ce débat sur la rééligibilité, il y a eu et il y a encore des malentendus, parce qu'on n'a pas situé la question sur son véritable terrain.

Il ne s'agit pas d'envisager nos propositions de rééligibilité sous l'angle simplement d'une disposition statutaire permettant le maintien périodique et renouvelé des mandats aux mêmes personnes. La possibilité d'un renouvellement n'implique pas la nécessité de le pratiquer automatiquement, mais avouons qu'il peut se trouver des circonstances où il serait dangereux de ne pas user de cette faculté.

On a parlé et on a écrit — écrit moins que nous ne l'eussions voulu, car une campagne idéologique sur la question nous eût permis de nous expliquer sur cette réalisation qui nous semble absolument nécessaire, on a donc parlé beaucoup et un peu écrit sur ce sujet. Mais pensez-vous que ce ne soit pas prendre une lourde responsabilité que d'insérer dans les statuts que le Bureau sera non rééligible au bout de deux années de mandat et que ses membres ne pourront être réélus qu'après un certain intervalle ? Pensez-vous que, dans la situation actuelle, on ne puisse pas envisager des circonstances où le renouvellement du mandat de l'un des quatre secrétaires pourrait risquer de mettre la Confédération en péril ?

Il n'est pas question, comme certains le disent, de situer le problème dans le cadre d'une demande de renouvellement de mandat pour deux ou quatre secrétaires sortants, c'est étriquer le débat que de le poser ainsi.

Non, nous disons que si vous tolérez que les statuts empêchent le renouvellement du mandat d'un secrétaire confédéral sortant, vous risquez de mettre l'organisation confédérale en difficulté.

Comme nous savons que vous êtes des gens très sages et que lorsque vous aurez le sentiment de ne pouvoir sans danger pour le mouvement syndical refuser le renouvellement de mandat d'un secrétaire confédéral, vous n'hésitez pas, nous vous demandons, en toute logique, de ne pas mettre dans les statuts quelque chose que vous seriez tous d'accord pour violer demain, lorsque vous seriez placés devant la nécessité d'un pareil acte.

Quand on fait des statuts, on entend souvent dire qu'ils sont comme les jolies femmes, qu'ils sont faits pour être violés. Nous ne partageons pas tout à fait ce point de vue ; nous pensons que lorsqu'on établit des statuts, l'on doit réfléchir à toutes les conditions possibles dans lesquelles ces statuts seront appelés à jouer. Nous vous indiquons qu'il se peut très bien que demain, par suite d'une répression gouvernementale, les militants qualifiés pour assumer la direction confédérale, se trouvent dans l'impossibilité matérielle de la prendre et que le seul militant ou les quelques militants disponibles n'aient pas non plus la possibilité

d'offrir leur concours parce que, dans les statuts, existerait une clause les écartant systématiquement du poste vacant. Lorsqu'on fait des statuts, il faut prévoir tout cela. Il faut éliminer les choses dangereuses pour le mouvement que l'on veut défendre, dangereuses pour les organisations dont on veut assurer le fonctionnement.

On nous a sorti un argument qu'on a prétendu être l'argument-massue. On nous a dit : « C'est bien là votre logique. Vous brûlez ce que, hier, vous avez adoré ! »

UN DÉLÉGUÉ. — C'est la vérité.

RAYNAUD. — Nous allons nous expliquer là-dessus. On dit donc : « Lorsque nous étions dans l'ancienne C.G.T., vous étiez de farouches défenseurs du principe de la non-rééligibilité. Vous avez crié avec nous contre ces mandarins inamovibles qui s'accrochaient aux fonctions syndicales et qui renouvelaient leurs mandats jusqu'à perpétuité. »

Nous ajoutons que si nous pouvions revivre les événements de 1919 et de 1921, nous reprendrions la même position, car nous faisons une différence très grande entre la structure confédérale de la C.G.T. et celle de la C.G.T.U., de même que nous faisons une différence totale entre la mentalité des éléments composant la C.G.T. et celle des éléments de la C.G.T.U.

Ce qui caractérise la C.G.T., c'est l'absence de vie syndicale propre à la base. Nous connaissons dans la C.G.T. des organisations syndicales qui, depuis la scission, n'ont pas fait plus d'une ou deux assemblées générales. Nous connaissons des Fédérations qui ont tout juste fait un Congrès. Nous connaissons même des Fédérations qui n'ont fait que des simulacres de Congrès.

Il y a également, sur le terrain de l'élection du secrétaire confédéral, une différence telle qu'il nous est impossible d'assimiler les deux situations. Dans la C.G.T., le secrétaire confédéral ou les secrétaires confédéraux sont élus par le Conseil national qui est composé des secrétaires de Fédérations et des secrétaires d'Unions départementales. Les secrétaires de Fédérations sont la plupart du temps élus eux aussi par leurs Conseils nationaux fédéraux composés de secrétaires de régions syndicales. Ceux-ci, lorsqu'ils vont à leur Conseil national fédéral, ont oublié de consulter les organisations qu'ils représentent. Ils vont à développer leur point de vue particulier. Comme ils sont en relations étroites avec le secrétaire général, c'est la coterie qui se crée. C'est la possibilité pour le secrétaire général de ne pas avoir de contact avec la masse. Lorsqu'il vient au Conseil national confédéral, il garde cette mentalité et il ne reste en contact qu'avec l'aristocratie, avec la direction confédérale et non pas avec la masse.

Dans la C.G.T., on peut le dire, le Bureau confédéral est élu au troisième et parfois même au quatrième degré. Ce n'est pas la masse qui renouvelle le mandat de Léon Jouhaux. Ce sont quelques militants, quelques secrétaires d'Unions et de Fédérations qui, chaque fois qu'ils se réunissent, à la suite des Congrès ou annuellement, renouvellent le mandat du secrétaire confédéral Léon Jouhaux.

Dans le système que nous vous proposons, il y a d'abord à faire une différence d'activité entre les syndicats unitaires et les syndicats confédérés. Je pense que pas un d'entre vous ne va nier la différence qu'il peut y avoir entre le syndicalisme révolutionnaire et le syndicalisme réformiste. Le premier doit faire preuve de beaucoup plus d'activité. Ce qui devrait caractériser les syndicats unitaires, c'est qu'ils devraient avoir infiniment plus d'activité que les syndicats réformistes, c'est que, par l'activité à la base, les militants devraient et doivent être constamment contrôlés par la base dont ils restent l'expression. Ils y sont constamment soumis et peuvent être à tout moment révocables.

Nous vous proposons la nomination du Bureau confédéral par la Commission exécutive et par le Congrès. Le Congrès n'est pas une représentation au troisième degré, mais au premier degré, puisque, à la veille de chaque Congrès, il y a possibilité, pour les simples syndiqués, de savoir que leurs représentants au Congrès seront appelés à se prononcer sur l'élection du Bureau confédéral. Il est possible aux simples syndiqués de dire : « Il y a dans le Bureau confédéral telle situation. J'estime que dans la situation actuelle du mouvement syndical, nous sommes obligés de renouveler le mandat de tel ou tel camarade ». Ce sont les représentants des syndiqués et les syndiqués eux-mêmes qui diront à X... ou Y... : « Nous pensons que le mouvement syndical a besoin de toi. Nous te demandons de rester encore à la direction du Bureau confédéral ».

Quel est celui d'entre vous qui, sous un prétexte quelconque, va refuser à la masse le droit de dire à X... ou à Y... : « Nous te demandons de rester »? Quel est celui qui va refuser de reconnaître à la masse le droit d'exprimer son opinion? Quel est celui qui dira, que malgré la masse, X... ou Y... doit partir, parce qu'il y a un article des statuts qui prévoit que son mandat n'est pas renouvelable et qu'il doit s'en aller? (*Applaudissements.*)

Auriez-vous oublié que le syndicalisme doit être l'expression directe de la volonté des syndiqués? Ce qui nous donne la possibilité de vous demander la rééligibilité des secrétaires confédéraux, c'est que nous ne voulons cette rééligibilité des secrétaires confédéraux que lorsqu'elle sera voulue directement par les représentants de la masse, c'est-à-dire par le Congrès.

Parmi les arguments qui ont été encore développés contre la rééligibilité, il en est un qui dit : « Vous êtes constamment à prêcher qu'il faut au mouvement syndical des hommes, qu'il y a un peu de cristallisation du militantisme, qu'il faut créer de nouveaux militants. Si, déjà, au sommet confédéral, par le vote du principe de la rééligibilité, vous donnez la possibilité à quelqu'un de continuer à se spécialiser et à devenir presque indispensable, vous empêchez l'éclosion de nouveaux militants ».

Entre le principe de la rééligibilité et les dispositions à prendre pour pousser les jeunes militants à ne pas éluder leurs responsabilités dans les organisations syndicales, il y a une différence.

Nous sommes allés en Russie; nous avons vu la vie des syndicats russes, nous avons connu leur organisation. Il ne vient à l'esprit

d'aucun syndicat russe, je dirai même d'aucun syndiqué russe, de dire au camarade Tomsky, secrétaire de la Centrale russe : « Vous faites complètement notre affaire, vous êtes réellement l'expression des syndiqués russes, mais vraiment il y a déjà quatre ans que vous êtes à la direction des syndiqués russes. Nous vous demandons de vous en aller et de céder votre place à un autre ».

Les syndicats russes ne songeront jamais à remplacer l'homme qui se révèle pour eux comme l'interprète fidèle de leur volonté.

Mais si les camarades russes ont cette pensée, nous avons pu nous rendre compte que, lorsqu'il s'agit de faire des Congrès : Congrès fédéraux, Congrès confédéraux, ils s'occupent du problème du renouvellement des cadres des syndicats.

Nous avons lu des brochures dans lesquelles il est dit qu'on a créé dans les syndicats russes un véritable esprit qui les pousse à appeler, chaque fois qu'il s'agit de renouveler leurs cadres, des éléments nouveaux.

Dans les organisations russes, on s'attache toujours à faire prendre leurs responsabilités à ces éléments nouveaux, et dans les candidatures qui se présentent à chaque Congrès, nous voyons qu'on se glorifie d'avoir nommé 100 ou 150 secrétaires de syndicats, nouveaux membres sortis de la masse, qui prennent les responsabilités de la direction.

Il y a dans les organisations syndicales russes une véritable émulation qui le incite chaque année à renouveler le plus possible leurs cadres.

Mais en même temps qu'ils ont cette préoccupation, ces organisations sont beaucoup trop sages, lorsqu'elles ont trouvé l'homme qu'il leur faut, pour s'en débarrasser sous prétexte qu'il existe dans les statuts une clause interdisant à tel membre de syndicat de rester plus longtemps à la tête d'une organisation.

Camarades, je pense que le véritable remède consiste à lutter contre cet état d'esprit, qui tend à lier la question de la réligibilité à celle de l'organisation des cadres de nouveaux militants.

Nous ne sommes nullement disposés à priver le Bureau confédéral des jeunes militants que nous sentirions capables d'assurer la responsabilité confédérale. Nous ne sommes nullement d'avis que sous prétexte d'observer un article des statuts donnant la possibilité de réélire tous les membres du Bureau confédéral, on ne se préoccupe pas à la veille de chaque Congrès de savoir s'il y a des hommes capables de remplacer au Bureau confédéral ceux qui y sont à l'heure actuelle.

Nous ne vous demandons pas cela, au contraire. Nous disons que vous devez toujours, en toutes circonstances, vous efforcer de remplacer les membres du Bureau confédéral, mais nous vous indiquons que vous n'avez pas le droit de vous lier les mains, que vous devez conserver la faculté de remplacement ou de non remplacement, selon les circonstances et les exigences de la situation.

Camarades, c'est avec cette conception souple de la réligibilité que nous demandons aux uns et aux autres de discuter sans se buter dans leur façon de voir qui, certes, ne s'éloigne pas trop de la vérité, en ce sens qu'ils ne discutent que sur une exagération de notre proposition.

On veut voir dans notre proposition — ce en quoi on a véritablement tort — une disposition qui tend à jouer immédiatement et à l'issue même de ce Congrès, une disposition qui tend à jouer d'une façon mécanique et répétée.

Camarades, c'est vous faire injure que de croire que vous seriez des gens capables d'accepter qu'une disposition statutaire joue d'une façon mécanique et irraisonnée. Je pense que ce qui vous distingue, vous militants syndicalistes révolutionnaires, des autres militants, c'est précisément que vous êtes des gens conscients et que, lors d'un prochain Congrès, le fait que les fonctionnaires sont rééligibles ne vous empêchera pas de chercher dans la masse les hommes qui vous paraîtraient capables d'assumer les responsabilités confédérales, de vous faire mandater pour venir ici dans le Congrès défendre leur candidature.

En l'occurrence, il n'est pas douteux que si le Congrès est de notre avis, s'il reconnaît que votre candidat est capable d'assumer les responsabilités confédérales, il n'hésitera pas à retenir la candidature qui lui sera présentée, et à ne pas renouveler le mandat d'un ou deux secrétaires.

Voilà comment il faut poser le problème de la rééligibilité. Nous demandons surtout à ceux qui ont émis des objections, à ceux qui sont contre la rééligibilité, de s'expliquer à fond à cette tribune.

Camarades, nous préférons que la non-rééligibilité soit maintenue au détriment même de l'organisation syndicale, plutôt que d'arracher le vote de la rééligibilité sans que ceux qui voteraient soient convaincus de sa nécessité.

Nous vous demandons de vous expliquer loyalement. Nous nous efforcerons de répondre à vos objections et nous vous inviterons, au moment du vote, à vous prononcer suivant ce que vous aurez entendu, suivant votre esprit, suivant votre justice.

LE PRÉSIDENT. — Il est évident que tous les délégués n'ont pas en poche un mandat impératif. Dans l'intérêt des camarades qui seraient partisans de la rééligibilité, comme dans l'intérêt de ceux qui ne le seraient pas, je demande aux camarades délégués d'observer le silence le plus rigoureux au cours du débat qui va suivre, de façon que le Congrès puisse se faire une opinion sur l'argumentation de Raynaud.

Je donne la parole au camarade Sibille, des Employés de Lyon.

SIBILLE. — Camarades, il est parfois pénible pour un vieux militant comme moi, qui a combattu pendant de longues années avec certains camarades, de se trouver en désaccord avec eux. Mais néanmoins, ce que je crois être la vérité doit être exposé à la tribune.

Je tiens à déclarer d'abord qu'il n'est pas de mon intention d'agiter dans mon exposé, des questions de personnalités mais, tout de même, il est juste d'affirmer que les secrétaires confédéraux nommés à Bourges et à Saint-Etienne ont accompli avec zèle et intelligence la tâche qui leur avait été confiée.

Ce n'est donc pas contre des personnalités confédérales que j'interviendrai. Avez-vous pensé qu'il y avait dans cette question de la rééligibilité un point de vue moral de probité et d'honnêteté?

Comme Raynaud vous le disait tout à l'heure, pendant de longues années, nous avons combattu les uns et les autres contre l'immovibilité des fonctionnaires. Aujourd'hui, sous de belles phrases, sous de belles fioritures, vous venez nous faire adorer ce que nous avons brûlé hier.

Pour ma part, pour ma conscience, je me refuse à faire ce demi-tour. (*Applaudissements.*)

Vous nous dites, en de belles phrases, que lorsque la tempête éclate, on ne peut confier le navire qu'à un pilote expérimenté. C'est exact, camarade Raynaud. Mais si la tempête dure et si le pilote est fatigué ou emporté par une vague de fond, il surgit toujours à bord du navire des marins expérimentés prêts à remplacer le pilote.

Si deux des secrétaires de la C.G.T.U. s'en vont, deux restent qui peuvent apprendre aux nouveaux secrétaires à diriger notre barque.

Camarades, avez-vous pensé que la rééligibilité que vous nous proposez aujourd'hui a été l'une des causes de la scission? (*Très bien! Très bien!*) Dans l'ancienne C.G.T., en effet, nous n'avons jamais pu, malgré qu'à Lille, nous soyions arrivés à la majorité, faire partir les Jouhaux, les Dumoulin et autres. Ce fut là l'une des causes de la scission. Si, en effet, vous consacrez le principe de la rééligibilité des fonctionnaires confédéraux, l'un d'eux pourra un jour, comme Jouhaux, en se servant de sa grande expérience, rester très longtemps en place. (*Mouvements divers.*) Il saura manœuvrer les Congrès et se faire élire à perpétuité! (*Applaudissements.*)

L'on peut dire de mes arguments qu'ils sont d'ordre sentimental. En effet, c'est une question de probité que de ne jamais revenir en arrière. Ce qui était pour moi la vérité hier l'est encore aujourd'hui.

Néanmoins, je ne suis pas de ceux qui ne réfléchissent pas. On vous a dit, tout à l'heure, en quelles circonstances difficiles il y aurait besoin qu'un fonctionnaire confédéral restât en place. Mais l'on n'a pas pensé que l'on pouvait, sous cet angle, créer un César dans la C.G.T.U. (*Exclamations.*)

En conséquence, je propose la modification suivante aux statuts : accepter pour l'article 5, au lieu du projet présenté par l'Union des Syndicats de la R.P., le texte suivant :

Aucun membre du Bureau n'est rééligible immédiatement à moins de circonstances exceptionnelles.

Nous aurions ainsi une sauvegarde : les statuts n'entraîneraient pas le fonctionnarisme à perpétuité.

Je termine en disant au Bureau confédéral et à la Commission exécutive de prendre note de ces susceptibilités qui sont le reflet de la conscience de nombreux congressistes. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à André Jules, des Cochers-Chauffeurs de la Seine.

Jules ANDRÉ. — Camarades, Raynaud vient de défendre avec beaucoup d'habileté, devant le Congrès, le principe de la rééligibilité des fonctionnaires confédéraux. Cette question est de celles qui ont été assurément les plus controversées au cours des dernières années dans les assemblées des différentes organisations syndicales.

Parmi ses arguments, il en est qui sont difficiles à détruire. Dans ceux de notre camarade Sibille, il en est qui tiennent avec autant de force.

Il faudrait, pour se rappeler exactement les passions qu'a déchaînées la discussion de cette question, se reporter au Congrès unitaire de décembre 1921, qui fut le Congrès constitutif de notre C.G.T.U. On pourrait voir, qu'à ce moment, l'argument essentiel des C.S.R., le véritable cheval de bataille que, les uns et les autres, nous avons enfourché, c'était la non-rééligibilité des fonctionnaires confédéraux et syndicaux.

Nous avons alors des arguments qui, comme disait Sibille, valent encore aujourd'hui. Nous indiquions à cette époque que la véritable cause de la scission était, en effet, due à un fonctionnarisme, à un carriérisme inamovible qui avait permis à ceux qui étaient à la tête des organisations d'avant-guerre, de considérer que le syndicalisme était leur chose et qu'en dehors d'eux il n'y avait pas d'organisation possible.

Lorsque nous avons constitué la C.G.T.U., nous n'avions pas de cadres mûris par l'expérience. Nous avons fait appel à des camarades de bonne volonté qui n'ont peut-être pas mené la C.G.T.U. à ses destinées avec toute la célérité possible. D'autres les ont remplacés.

Notre C.G.T.U. a grandi. Elle se porte bien aujourd'hui. Et je ne suis pas de ceux qui pensent que son sort est subordonné à quelques camarades que nous remercions, que je remercie en particulier, de leur effort. Il n'est pas suffisant, il n'est pas nécessaire plutôt, d'être secrétaire confédéral pour militer activement. Et je suis sûr que si, demain, certains de nos secrétaires confédéraux étaient obligés de rentrer dans le rang, nous les verrions encore dans les prochains Congrès faire entendre leur voix autorisée et nous apporter des suggestions utiles. Nous les verrions encore, les militants aimés, les militants écoutés, quoique n'étant plus secrétaires confédéraux, discuter pour faire prévaloir leurs points de vue à nos Congrès.

Dans les organisations syndicales on a déjà, d'une façon à peu près générale, appliqué ces statuts. Il est des organisations qui n'envisageaient pas, sans une certaine appréhension, les changements successifs de secrétaires, quoique les responsabilités d'un secrétaire confédéral soient bien plus amples que celles d'un secrétaire syndical. Je ne citerai que l'exemple de mon organisation, celle des Cochers-Chauffeurs de la Seine, qui, par ses rouages multiples, par ses coopératives, nécessite un certain doigté, un certain courant chez ses dirigeants.

Les camarades se sont assimilés, ils sont venus quelquefois avec des méthodes nouvelles, ont peut-être obtenu plus souvent des succès

que leurs prédécesseurs qui se croyaient inamovibles et qui pensaient qu'en dehors de leur personnalité tout sombrerait.

En ce qui concerne la rééligibilité des fonctionnaires, il est un autre argument.

Nous voyons, par l'expérience d'avant-guerre — et nous ne voudrions pas le revoir — des secrétaires de Fédérations ou d'organisations confédérales qui, conservant leur mandat pendant quinze ou vingt ans, finissent par se substituer au syndicalisme lui-même. Ils créent dans la masse des syndiqués une vague de paresse qui fait que les syndiqués ne cherchent plus par eux-mêmes à trouver une orientation. On était pour ou contre quelqu'un, on était pour ou contre Bartuel à la Fédération des Mineurs; on était pour ou contre Rivelli à la Fédération des Inscrits maritimes. On avait ses idoles qu'on suivait. Ces hommes ont pu varier, on a continué de les suivre, du moins ceux qui n'ont pas suffisamment compris les ont suivis. (*Applaudissements.*)

Nous savons aussi, par expérience, qu'il est assez facile au camarade qui est à la tête d'une organisation quelconque, voire même de la C.G.T., de se maintenir très longtemps à son poste. Ce camarade a la possibilité de créer autour de sa personnalité un courant de sympathie et, à la faveur d'un Congrès, on manœuvre; lorsqu'on est depuis longtemps à la tête d'une organisation, il est possible de faire accepter tel ou tel point de vue, alors même qu'il n'est pas celui de la majorité des syndiqués.

Sans vouloir maintenir de façon aussi étriquée les décisions prises antérieurement, on pourrait envisager d'autres modalités.

Reconnaissons loyalement la part de démagogie qui a été la nôtre lorsque nous avons limité à deux ans la durée des mandats.

Deux ans, cela ne permet pas toujours de mettre à exécution son point de vue. Je serais partisan de la limitation à quatre ou à cinq ans, mais il faut à tout prix limiter le carriérisme.

On a parlé de fromagistes, on a dit : « Vous êtes comme des asticots dans un fromage, comme des rats dans une boule de pain ». Ceux qui ont l'expérience de ce fonctionnarisme reconnaîtront que ces expressions sont erronées, qu'elles sont injustes. Je vous assure que pour le militant, qui se donne de tout cœur à la propagande et au recrutement, ce n'est pas une sinécure.

Je vous demande de ne pas envisager ainsi le fonctionnarisme.

Raynaud nous a indiqué des arguments en faveur du renouvellement des fonctionnaires. Il nous disait : « Si dans certaines circonstances il y a nécessité de maintenir à la tête de l'organisation confédérale un camarade qui a la confiance unanime des syndiqués, pourrions-nous nous y refuser? » Il y a là, en effet, une question angoissante.

Mais dans un cas semblable, il conviendrait de prévoir dans les statuts certaines modalités, comme la convocation d'un Comité national ou même la convocation d'un Congrès, qui serait appelé à statuer sur un cas particulier dans des circonstances particulières.

Si nous maintenons la rééligibilité, nous allons donner prise à des critiques non seulement en dehors de nos organisations, mais dans nos propres organisations. Aussi, je pense qu'il vaudrait mieux s'en tenir non pas au *statu quo* dans sa rigidité, mais accepter la limitation à tout prix, en donnant un peu plus de durée au mandat.

Nous avons envisagé cette question de la rééligibilité, nous y avons vu à la fois des avantages et des inconvénients, et nous nous sommes prononcés pour le maintien de la non-rééligibilité des fonctionnaires.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Frère, du Gaz de Paris.

FRÈRE. — Je suis mandaté par l'organisation du Gaz de Paris. D'une façon impérative, nous nous élevons contre toute rééligibilité.

Raynaud, dans son rapport de *La Vie Syndicale*, nous dit que peu d'arguments de valeur ont été apportés contre la rééligibilité. Peut-être que ces arguments n'avaient pas de valeur pour lui, nous, nous constatons qu'il n'en a pas apporté qui soient de grande valeur pour sa thèse; à part quelques fleurs de rhétorique.

Il n'est pas question, par des discours, de nous élever contre des vérités d'hier, vérités que nous considérons comme toujours valables.

Mais, remarquez que les arguments que l'on a pu apporter en faveur de la rééligibilité unitaire donneraient raison à la rééligibilité devenue inamovibilité chez les confédérés. Les confédérés ne manquent pas la peine assurément de changer de gouvernement, — Dumoulin en a déjà fait état — de faire valoir que nous reviendrions sur notre cheval de bataille, cheval sur lequel nous sommes encore en selle au Gaz de Paris.

Le Gaz de Paris n'admettra jamais la rééligibilité. Si nous persistons dans ce principe, c'est parce que nous apercevons que, déjà, Dumoulin déclare : « A la C.G.T.U., à l'Union des Syndicats de la Région parisienne, il y avait donc une telle absence de valeurs parmi les syndiqués pour qu'on en soit arrivé à violer des déclarations qui sont encore toutes fraîches! » (*Très bien!*)

La réflexion, dit-on, n'implique pas l'inamovibilité; il sera toujours loisible au Congrès de remplacer les sortants.

Oui, cela est très beau à dire. Mais vous savez comme nous que, s'il n'y a pas une obligation de remplacer les sortants, par nonchalance ou par paresse, on n'en présentera pas; on continuera à laisser le pouvoir aux camarades en place. Ceux d'ici ont notre entière confiance; je dois le déclarer, j'ai le mandat de le déclarer et ce n'est pas par suspicion que nous parlons dans le sens que j'indique. Mais, la non-rééligibilité est un principe qui, pour nous, est maintenant sacré et que nous observerons malgré tout. (*Applaudissements.*)

On a parlé, avant moi, d'idôles. En effet, nous sommes portés, dans nos rangs, à avoir un certain engouement pour des personnalités; le Bureau actuel est pas mal idolâtré chez nous. Et cette idolâtrie a des conséquences très graves que les gaziers parisiens ont été à même d'éprouver.

Que les gaziers parisiens fouillent dans leurs annales. Qu'y trouveront-ils? Des sortes d'idoles qui, par la suite, se sont servi comme marchepied de cette popularité de services rendus et qui ont fini dans la peau de personnages politiques détestés de toute la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Je vous citerai les Lajarrige, les Ruhl, dont la mémoire est flétrie chez tous les hommes de cœur du Gaz de Paris et de tous ceux qui les ont connus.

Raynaud sait très bien que si — je n'ose pas dire ce ballon d'essai — la rééligibilité a pu être votée au Congrès de la Région parisienne, c'est grâce à une représentation qu'il a qualifié lui-même, il y a un instant, de totalement injuste.

Pourquoi ces idoles sont-elles devenues, comme le disait Semard récemment, des « chefs félons »? Ces idoles étaient sincères, dans leur premier mandat. Je ne viens ici — je le répète — jeter aucune suspicion. Mais, chat échaudé craint l'eau froide. Si la non-rééligibilité avait été observée à l'époque, si, au bout du premier mandat...

SEMARD. — Le voilà, le principe!

FRÈRE. — ...on avait renvoyé ces camarades au travail, il y a bien des chances pour que, au lieu de devenir des traîtres, ils soient restés les bons camarades qu'ils étaient au début.

Il est un autre argument que l'on méprise de faire valoir. Au Gaz de Paris, nous considérons que les camarades qui conservent trop longtemps leur mandat, perdent, pour une grande partie, le pouls de la classe ouvrière. Vous savez bien que ce ne sont pas les rapports que l'on peut avoir avec les principaux militants qui vous donnent le pouls exact de la masse. Ceux qui sont dans les hautes sphères ne connaissent pas la vérité; ils n'ont plus la connaissance exacte — ils ne peuvent plus l'avoir — du pouls exact de la masse. Ils sont naturellement obligés de déduire que, la masse, c'est vous.

Mais vous savez aussi que la masse, ce n'est pas seulement vous. Vous, vous êtes le dessus du panier, vous êtes l'élite; en tout, il faut tenir compte de la valeur exacte de la mentalité de la masse qui est derrière vous. On ne peut pas se baser sur vous pour apprécier cette valeur, à moins de faire une division qui donnerait un résultat approchant de la vérité.

Le Syndicat du Gaz de Paris demande, en outre, certaines modifications à l'article 5. Nous laissons intégralement le début de cet article. Que le Bureau soit élu par la Commission exécutive, peu nous chaut; nous faisons confiance à la C.E.; nous l'avons élue. Mais nous voudrions qu'aucune fonction appointée ne puisse être briguée par un camarade qui ne sort pas du travail, par un camarade qui sort d'autres fonctions appointées, à moins qu'il n'y ait deux ans d'intervalle.

En demandant cela, nous voulons éviter une chose que nous avons vue. Ici, c'est la lutte. Nous devons nous élever contre ce que

l'on appelle — improprement, je le reconnais — le fromagisme, contre le fonctionnarisme perpétuel. Nous avons vu des camarades sauter de fonctions appointées dans d'autres fonctions appointées; ces camarades n'avaient plus le reflet exact de la masse au travail.

Nous demandons donc que l'on ajoute :

Qu'aucune fonction permanente appointée ne peut être remplie par un camarade ayant déjà exercé pareille fonction, qu'à condition qu'il y ait un intervalle entre les deux fonctions de deux années passées au travail.

Je vois aussi dans le projet :

Tous les employés de la C. G. T. U. sont recrutés au sein du syndicat intéressé, à part les spécialistes dont le concours sera jugé indispensable.

Le syndicat du Gaz de Paris demande que soit ajouté :

...et comptant six mois d'inscription dans leur organisation.

Nous demandons ceci pour éviter des abus. Je ne dis pas que ces abus soient commis, mais ils peuvent se commettre. Il faut éviter le népotisme. Il faudra donc que l'employé justifie qu'il y a six mois au moins qu'il travaille dans sa corporation et qu'il y est organisé.

Je termine.

Le Gaz de Paris a pris nettement position. Il se refuse à renier des principes que nous avons élevés à la hauteur d'une institution et que nous considérons comme la base fondamentale du syndicalisme. Les confédérés riraient de nous s'ils nous voyaient déjà nous déjuger.

A moins que l'on nous représente que revenir sur nos décisions serait une concession que nous ferions aux confédérés, en vue de l'unité. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Doeblé.

DOEBLÉ. — Camarades, avec plaisir nous avons enregistré, en Alsace-Lorraine, la proposition de modification de nos camarades de la Région parisienne sur l'article 5. Nous estimons que celui-ci ne peut rester en vigueur dans une organisation syndicale révolutionnaire. On l'avait adopté, à Saint-Etienne, comme une concession aux anarcho-syndicalistes. Or, en Alsace-Lorraine, nous n'avons jamais admis que l'on fasse des concessions à des gens qui n'ont pas toujours défendu les intérêts de la classe ouvrière.

Si vous nous dites que nous adoptons une proposition que les camarades ouvriers ne comprendront pas, nous répondrons que, bien qu'elle fût inscrite dans nos statuts, nous n'avons jamais appliqué cette mesure en Alsace-Lorraine, parce que nous avions compris, dès le début, qu'il s'agissait là d'une concession aux anarchistes.

Vous dites que les camarades qui restent en fonctions perdent le contact avec la classe ouvrière; mais il existe une C.E. qui a le contrôle du Bureau confédéral. Si vous avez donné un mandat à des

camarades de siéger à la C.E., c'est que vous avez eu confiance en eux et vous devez aller jusqu'au bout et leur donner le droit d'élire le Bureau.

D'ailleurs, dans l'intervalle des Congrès, il y a aussi les C.C.N. qui représentent l'esprit des travailleurs.

J'estime donc que nous avons toute garantie au sujet de la bonne marche de l'organisation.

Il n'y a qu'en France que l'on veut maintenir un principe qui n'existe pas autre part.

Beaucoup de camarades disent que la scission a eu lieu parce qu'on ne pouvait remplacer les Jouhaux et les Dumoulin. Pour moi, j'estime que la situation n'est pas la même, que nous pouvons avoir toute confiance en nos camarades du Bureau confédéral, puisque pas un seul camarade n'a critiqué le rapport moral, ce qui prouve que le travail fait a été approuvé.

Vous, camarades militants, qui savez pourtant qu'on ne fait pas un fonctionnaire du jour au lendemain, vous demandez l'application d'une méthode qui n'existe ni dans l'Internationale syndicale rouge, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni en Tchécoslovaquie.

Je vous demande donc de bien réfléchir; allez-vous, de nouveau, faire une concession? J'espère que non. En votant le rapport moral, vous avez fait confiance au Bureau confédéral, à la C.E.; vous avez reconnu qu'ils avaient fait leur devoir. Ne retombez donc pas dans cette erreur, que nous avons commise à Saint-Etienne.

Mais surtout comprenez que, comme organisation syndicale révolutionnaire, nous ne pouvons pas admettre une chose qui n'existe nulle part ailleurs.

C'est pourquoi je demande le vote de la proposition de la Région parisienne, qui, à mon avis, donne satisfaction à tous. Ceci fait, quand il retournera dans son syndicat, chacun de vous serait un bien pauvre militant s'il ne pouvait faire comprendre à ses camarades les raisons de son vote.

J'espère donc que cette proposition sera adoptée à une grande majorité, dans l'intérêt de l'organisation révolutionnaire et de la C.G.T.U. (*Applaudissements.*)

LEBOURSIER. — Je demande au Président s'il est décidé à enterrer la protestation que nous avons envoyée au Bureau, au nom de l'organisation syndicale unitaire du personnel de la S.T.C.R.P.

LE PRÉSIDENT. — J'ai vu tout à l'heure un délégué de cette organisation et je lui ai dit que la motion serait lue avant la levée de séance. Je n'ai pas l'habitude d'enterrer quoi que ce soit, mon ami.

La parole est à Rambaud.

RAMBAUD. — Camarades, Raynaud a invité les congressistes à venir s'expliquer loyalement à la tribune et à apporter leurs arguments contre la rééligibilité des fonctionnaires. Je viens moi-même apporter loyalement les miens. Je ne ferai aucune personnalité et

j'espère que les amis de Raynaud, qui ont non seulement le mandat de voter contre la rééligibilité, mais encore celui de la combattre, viendront, également, apporter loyalement leurs arguments à cette tribune. (*Vifs applaudissements.*)

Camarades, il faut remonter à quelques années, à Saint-Etienne. Le camarade de la Moselle vient dire que nous avons fait à Saint-Etienne une concession aux anarchistes. J'ai, ici, la déclaration des camarades qui ont composé, après Saint-Etienne, la Commission exécutive de la C. G. T. U., déclaration signée par Monmousseau, Semard, Jacob, Bellugue, etc. Dans cette déclaration, il est dit :

Nous considérons que pour assurer un travail de continuité au sein du Bureau confédéral, quatre années de mandat sont au moins indispensables, et que le but à atteindre consiste non pas à tomber d'un excès dans l'autre, mais à donner des garanties aux syndicats, en ne permettant point que des militants fassent leur carrière dans le syndicalisme, en transformant la C.G.T. en une véritable circonscription électorale.

(*Applaudissements.*)

Il est pénible aujourd'hui de venir à cette tribune contre ceux qui ont signé cette déclaration pour leur demander de respecter leur pensée d'il y a trois ans. Je regrette que nos camarades n'aient pas senti qu'il y avait là un véritable danger pour la C.G.T. Unitaire, car vous allez faire que demain, si vous emportiez le vote, les militants se dresseront contre vous dans les syndicats unitaires où l'on ferait la guerre sur la question de la rééligibilité. Ainsi, vous donneriez des armes aux dirigeants de la C. G. T. réformiste. On dira partout : « A quel moment les unitaires sont-ils sincères? Pendant des années et des années, ils ont combattu la rééligibilité. A Saint-Etienne, ils ont dit aux syndicats : Nous allons vous donner cette garantie que vous ne tomberez plus dans l'avenir dans les errements du passé. Aujourd'hui qu'on arrive à bout de mandat, on s'empresse de renier tout son passé et l'on demande à ces mêmes syndicats, tout comme les dirigeants confédérés le faisaient, de leur permettre de continuer leurs fonctions syndicales! »

Camarades, ce sont les arguments qu'au lendemain du Congrès tous les militants réformistes emploieront pour diminuer l'autorité qu'a acquise notre C. G. T. U. sur le terrain de l'unité. Cette seule cause est capable de détruire la belle position que nous avons eue jusqu'à maintenant. Je prie nos camarades de s'en rendre compte et de ne pas mettre la C. G. T. U. dans cette situation.

Camarades, j'ai été fonctionnaire. Je ne le suis plus depuis un mois. Est-ce à dire, lorsqu'on combat la rééligibilité, que l'on veuille accuser les militants syndicalistes appointés de se « les rouler », passez-moi l'expression, tous les jours. Non, un militant syndicaliste, à part des exceptions — il y a partout des brebis galeuses — soucieux de remplir le mandat qui lui a été donné, travaille beaucoup plus que s'il était à l'atelier. Ce n'est donc pas pour moi, ce n'est donc pas pour lui une question de travail. On a dit : « Il ne veut plus remettre la main à la pâte. » Ce n'est pas tout à fait exact.

Je vous donnerai un autre argument que des fonctionnaires dans l'organisation ont fait trouver. Lorsqu'on est fonctionnaire, à dater du jour où l'on devient appointé à l'organisation syndicale, on n'est plus un esclave; on est un homme affranchi. On ne sent plus derrière son dos les cheffailons qui sont là pour vous commander et vous brimer. Au fur et à mesure que vous travaillez dans l'organisation syndicale, et que vous jouissez de cette liberté, vous sentez que vous êtes un homme affranchi du patronat. Mais le jour où vous voyez l'échéance arriver, où vous sentez que vous allez retourner au travail, vous vous apercevez que vous n'êtes plus un homme affranchi, que vous ne serez plus un homme affranchi, et qu'en retournant parmi les autres, vous allez redevenir un esclave comme les autres. C'est à ce moment critique que le militant examine, se tâte et dit : « Mais je suis un révolutionnaire. J'ai donné mon dévouement et ma santé à l'organisation syndicale. J'ai été applaudi. J'ai été approuvé à l'unanimité des ouvriers qui m'avaient confié ce mandat. Ne serais-je pas plus utile à cette même collectivité en restant à la tête de l'organisation syndicale, plutôt que de redevenir un esclave? »

A partir de ce moment, on ne voit plus les choses sous le même angle. On dit : « Je ne suis plus à la disposition du patronat pour me faire exploiter. Je suis à la disposition de la classe ouvrière et de la Révolution. » C'est le langage que l'on tient parce que, à ce moment, on s'est reconnu toutes les vertus indispensables. On craint de perdre cette liberté. Jouhaux et les autres y ont passé, car vous ne pouvez pas nier qu'eux aussi, dans leur temps, ont été des révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

A dater de ce moment, on n'a qu'un but : rester à la tête de l'organisation; s'assurer des amitiés dans les Fédérations, dans les Unions départementales, préparer sa réélection. Nous l'avons vu autrefois dans nos Fédérations et dans notre C. G. T. A partir de ce jour, rentrent dans les rangs de la classe ouvrière des germes de division, car le jour où ils sont obligés de débarquer, plutôt la scission que de se démettre de ses fonctions. (*Applaudissements.*)

C'est pour ces raisons qu'au nom d'un certain nombre de syndicats de cheminots que je représente, je suis persuadé d'exprimer la pensée de tous ceux qui paient et qui souffrent et qui, à tort ou à raison, vous tiennent dans les ateliers le langage suivant : « Si vous ne restiez pas, l'unité serait plus vite réalisée. »

J'ai dit à tort ou à raison. Il n'empêche qu'on ne peut nier ce qui existe, il n'empêche qu'on ne doit pas donner des arguments à ceux qui suspectent notre sincérité révolutionnaire.

Maintenant, plaçons la question sur le terrain révolutionnaire, puisque je viens d'employer le mot.

Je pose la question suivante aux camarades : « Y a-t-il intérêt révolutionnaire à maintenir des camarades en fonction? Est-ce agir en contre-révolutionnaire que de limiter le mandat des secrétaires appointés des organisations syndicales? »

Camarades, je répondrai que c'est au contraire faire œuvre de révolutionnaire que de limiter la durée des fonctions dans chaque organisation. Qu'arrive-t-il en effet? Un militant rend des services dans l'organisation; il reste toujours actif. On n'a donc aucune raison, si les statuts ne sont pas là, pour le supprimer.

Mais il reste toujours tout seul dans l'organisation pour stimuler l'ardeur révolutionnaire de ceux qui n'en ont pas, tandis qu'autrement plus vous permettrez aux militants l'accès des fonctions syndicales, l'accès des responsabilités, plus vous vous assurerez de militants dévoués à la Révolution. En agissant ainsi, vous développerez l'action révolutionnaire et vous ferez œuvre de véritable révolutionnaire.

Maintenant, camarades, je dois ajouter que, d'accord avec un militant dont je citerai le nom tout à l'heure et qui, il y a quelque temps, avait rédigé un article dont j'approuve l'esprit, il ne suffira pas de limiter le temps de la durée du mandat à la C. G. T. U., mais il faut que l'organisation syndicale révolutionnaire prenne toutes dispositions pour qu'un militant à bout de mandat dans une Union départementale, dans une Fédération ou à la C. G. T. U., obligé de se retirer de ses fonctions, ne soit pas au lendemain de son départ repêché par une autre organisation, car alors le principe que nous voulons défendre serait violé et nous verrions toujours les mêmes éléments faire le tour des Unions, des Fédérations et de la C. G. T. U.

Voici ce que disait ce camarade, à propos du Congrès de Saint-Etienne justement:

« Ah! qui pourra jamais nous dire le nombre de militants de valeur que la classe ouvrière a perdus, parce qu'à leur début il s'est trouvé des carriéristes pour les décourager et les faire fuir? Qui pourra jamais calculer le retard apporté ainsi à l'obtention des améliorations immédiates et à la libération définitive?

« C'est pourquoi nous devons lutter farouchement contre les carriéristes, de quelque tendance qu'ils se prévalent, quel que soit le masque dont ils s'affublent.

« Le moyen le plus efficace à mon sens, c'est de compléter la décision prise à ce sujet à Saint-Etienne, par une disposition interdisant à tout militant qui occupe une fonction syndicale rétribuée d'accepter une autre fonction rétribuée, même dans une autre organisation, pendant un laps de temps double de celui qu'il vient de passer dans la permanence.

« On pourrait ainsi empêcher que les carriéristes, en tournant la décision de Saint-Etienne, arrivent à couler le mouvement syndical de ce pays.

« Cette décision amènera sans doute au début une certaine gêne dans quelques organismes, mais cette gêne sera passagère, et bientôt le mouvement sera renforcé par la rentrée d'une pléiade de militants dévoués et compétents.

« On se plaint partout que nous manquons de guides et d'animateurs. Mais certains de ceux qui se plaignent sont les premiers qui,

par imbécillité, par calcul, assomment et font fuir les compétences qui viennent à nous à un âge où ce serait un crime de suspecter leur bonne foi.

« Dressons-nous donc résolument contre les carriéristes naufrageurs de notre syndicalisme. » Signé : MATTON. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne sortirai pas des déclarations faites par d'autres militants, mais j'espère qu'ils viendront à cette tribune apporter leurs arguments contre le fonctionnarisme, et j'espère pour conclure, que si le Bureau confédéral et la Commission exécutive ne retirent pas de la proposition le passage incriminé, les camarades délégués unitaires, fidèles à leurs conceptions, repousseront le projet à une grosse majorité.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Semard.

SEMARD. — Camarades, je vous demande de m'écouter avec beaucoup d'attention.

A travers beaucoup d'injures lancées à des militants révolutionnaires, sans doute par des camarades qui ne voulaient pas les injurier, j'aurais besoin, non pas de me défendre, mais de défendre la thèse de la rééligibilité.

Il est exact que j'aie voté, adopté, défendu les statuts du Congrès de Saint-Etienne. Il est non moins exact — et ceux qui ont élaboré ces statuts s'en souviennent — que nous ayons consenti à ce moment-là aux anarcho-syndicalistes une concession.

Je voudrais que le procès-verbal d'une discussion qui a eu lieu avant ce Congrès, à l'Union des Syndicats de la Seine, puisse être cité ici pour que les camarades qui firent des réserves sur la question du temps à consacrer au mandat des secrétaires, puissent en donner connaissance. C'est moi qui suis intervenu pour dire à ce moment que c'était une pure folie de croire qu'il était possible en trois ans à un militant de faire son travail à la fois de militant et d'apprendre ce qu'est la direction de l'organisation syndicale.

Je rappelle qu'à la Fédération des Cheminots, quand fut proposé le texte des statuts où on limitait à trois ans le secrétariat fédéral, j'ai dit à mes camarades : « Vous êtes pour un secrétariat de trois ans. Au bout de trois ans, vous verrez comme il vous sera difficile de pouvoir trouver un remplaçant à la tête d'une fédération qui est au point de vue industriel une des plus importantes. »

Et il a fallu que notre camarade Midol, heureusement pour nous, rentrât à la Fédération des Cheminots pour que nous ayons un militant responsable capable, ayant suffisamment d'autorité, pour prendre la direction de la Fédération. (*Applaudissements.*)

Je rappelle à Rambaud, qui a fait ici un petit peu de démagogie, que lors d'un Congrès du réseau Etat auquel j'assistais — qui se tenait, je crois, au Mans — il a fallu interpréter largement les statuts pour permettre à Rambaud d'être maintenu un an de plus. Les secteurs de Thouars et de Saintes, qui combattaient la thèse de la

rééligibilité de Rambaud, ont été battus par la majorité du Congrès du Mans. S'ils ont des représentants ici ils peuvent en témoigner.

A ce moment-là, Rambaud déclarait lui-même :

« Nous rencontrerons de grosses difficultés pour trouver un militant fonctionnaire permanent qui puisse remplir sa tâche à la tête de l'Union-Etat. »

Vous avez fait ici, camarades, beaucoup de sentimentalité. Je voudrais que vous vous placiez un peu sur le terrain pratique. Nous discuterons après sur votre sentimentalité.

Tous les camarades qui sont intervenus et se sont placés au point de vue strictement sentimental, ont dit : « Voyez-vous ce que, demain, les militants de la C. G. T. Lafayette, en fonctions depuis vingt ans, vont pouvoir dire contre les militants de la C. G. T. U. en fonctions depuis trois ans? Voyez-vous comment les chefs confédérés vont exploiter notre vote et quelles discussions vont s'engager dans nos syndicats? »

Je voudrais bien, camarades, que vous nous apportiez d'autres arguments que ceux pris dans la bouche des militants en fonctions depuis vingt ans, parce que nous aurions là la possibilité d'expliquer aux ouvriers — qui comprennent quand on veut leur expliquer — pourquoi il en est qui, depuis vingt ans, sont à la tête de la C.G.T., et pourquoi il est nécessaire que certains militants responsables, qui ont une autorité dans le mouvement révolutionnaire et à qui vous n'avez rien à reprocher, restent en fonctions. C'est que si leur disparition peut être interprétée par vous comme une satisfaction aux articles de statuts, elle serait considérée par le monde capitaliste comme un désaveu de la part des travailleurs.

GODONNÈCHE. — La voilà la démagogie!

SEMARD. — Mon cher Godonnèche, tu en fais trop de la démagogie, pour pouvoir me donner des conseils! (*Vifs applaudissements. — Interruptions.*)

GODONNÈCHE. — Je n'ai pas de leçons de syndicalisme à recevoir de toi!

SEMARD. — Moi non plus!

Camarades, je veux citer aussi un camarade qui joue tout de même un rôle dans l'Internationale, qui appartient à un parti que tout le monde n'approuve pas peut-être, c'est Staline, secrétaire du P. C. russe.

Staline, discutant de la valeur des militants révolutionnaires et du rôle qu'ils doivent jouer dans un mouvement, et non seulement le mouvement syndical, mais le mouvement révolutionnaire en général, en tant que militants responsables ayant la confiance des ouvriers — car nous savons comment se dirige la classe ouvrière et comment le secrétaire syndical a l'autorité sur la direction de son organisation et sur son mouvement. (*Applaudissements.*) — Staline a dit : « Il est plus facile de prendre New-York avec la cavalerie rouge que de former un véritable chef révolutionnaire. »

Si vous pensez que vous trouverez comme cela, automatiquement, dans la masse, les bonnes volontés et les capacités pour former des militants capables de diriger le mouvement ouvrier, camarades vous avez encore de grandes illusions! Si nous pouvions trouver tant de militants responsables, politiquement et syndicalement éclairés, nous ne serions pas à un effectif de 500.000 à la C. G. T. U.! Entends-tu, Rambaud? (*Vifs applaudissements.*)

Si nous avons dans la classe ouvrière, et non seulement au sommet, mais à tous les échelons, des organisations, cette fameuse quantité de militants qui attendent les postes que vous allez sans doute libérer, ah! camarades, comme nous nous en féliciterions. (*Très bien! Très bien!*)

Nous ne nions pas qu'il y ait de la bonne volonté dans la classe ouvrière, qu'il y ait une foule de camarades décidés à œuvrer syndicalement, prêts à prendre toutes les fonctions syndicales que l'on voudra, mais cela ne suffit pas. Etes-vous sûrs qu'ils auront les capacités nécessaires?

Vous qui représentez les syndicats de Cheminots, ne vous souvenez-vous pas que quand la Fédération vous demandait de trouver un secrétaire de syndicat, vous nous envoyiez des lettres — je pourrais vous en lire des centaines — nous disant : « Je suis seul, il n'y a personne pour me remplacer, si je m'en vais, le syndicat tombe! » (*Vifs applaudissements.*)

RAMBAUD. — La situation n'était pas la même.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu fais de la démagogie, Semard, pas autre chose!

SEMARD. — C'est à mon insu et je m'en excuse! Mais je demande aux cheminots si ce que je viens d'avancer n'est pas vrai. Il est possible de retrouver les dossiers, les lettres que nous avons reçues disant toutes : « Il est impossible de trouver, dans notre syndicat, un camarade pour prendre la responsabilité de sa direction. » (*Vifs applaudissements. — Interruptions.*)

UN DÉLÉGUÉ. — C'est exact pour les syndicats, mais pas pour les fédérations et la C. G. T. U.!

SEMARD. — Camarades, je me borne présentement à répondre à Rambaud qui, je crois, est bien venu dire : « Ceux qui sont au sommet, dans les fédérations qui tournent... », il a bien dit : « qui tournent » — moi, je ne sais pas s'il en est qui tournent — « ...qui tournent de l'Union départementale à la Fédération et à la C. G. T. U., ceux-là gênent la masse des militants qui peuvent sortir des rangs de la classe ouvrière. »

Voilà bien ce qu'a dit Rambaud.

Je sais bien que ce qui est difficile dans un syndicat l'est moins dans une fédération, et là encore je m'adresse aux cheminots. Je puis dire que je suis de ceux qui respectent les statuts. Je n'ai rien fait

pour les violer à la Fédération des Cheminots, mais les cheminots eux-mêmes les ont violés. Habilement, en effet, on m'a enlevé du secrétariat général de la fédération pour me placer au secrétariat de la propagande, afin que je reste au Bureau de la Fédération.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Tu mens! (*Interruptions.*)

SEMARD. — Si je mens, camarades, je demande à ceux qui étaient au Congrès des Cheminots auquel je fais allusion de dire comment on m'a placé à la tête de la propagande!

DEMUISOIS. — Ceci est parfaitement exact. On peut dire que l'on a usé d'un subterfuge pour placer Semard, contre sa volonté, à la tête de la propagande en l'écartant du secrétariat fédéral, afin qu'il reste néanmoins au Bureau! (*Applaudissements et interruptions.*)

SEMARD. — Je veux mettre les deux contradicteurs d'accord.

Le fait est si vrai — vous m'excuserez de me mettre encore sur le tapis, mais mon cas est typique — que lorsque mon parti m'a appelé à une fonction politique, la Fédération des Cheminots, la Commission exécutive de l'Union-Etat, ne m'ont jamais pardonné d'avoir lâché la Fédération par discipline pour mon parti! Est-ce vrai? (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Tu fais des personnalités!

SEMARD. — J'y suis obligé!

UN DÉLÉGUÉ. — Tu sais très bien qu'on ne peut pas te répondre.

HERCLET. — Mais Semard ne met en cause que lui!

SEMARD. — Ce n'est, en effet, pas le Bureau confédéral que je mets en cause, mais moi seul. Je vous démontre que, pratiquement, entendez-vous bien? — et s'il s'agissait de Rambaud au lieu de moi je le prendrais aussi bien pour exemple — qu'il est parfois difficile de remplacer des militants à certaines fonctions et que ceux qui sont venus dire que la chose était facile, ont singulièrement exagéré.

Vous pouvez pas votre amour farouche pour les statuts scier certains militants révolutionnaires, tout en reconnaissant leurs capacités et c'est déjà une injure que vous leur faites.

A part un seul camarade, personne n'a fait de proposition concrète. Un camarade nous a dit qu'on pourrait tourner la difficulté en ajoutant un passage au texte des statuts, addition qui pourrait permettre de conserver certains camarades pendant qu'on en aurait besoin. J'aime cela.

Si vous avez besoin d'un militant pendant un temps dépassant son mandat, c'est que vous reconnaissez que ce militant n'a pas la même autorité dans le rang qu'à la tête de l'organisation. Certes un militant disparu de la tête d'une organisation n'est pas perdu pour le mouvement ouvrier, mais il est en partie perdu pour l'agitation révolutionnaire.

Vadecard, éloigné statutairement de l'Union de la Seine, comment a-t-il été utilisé dans le rang? Il a dû se débrouiller et devenir petit artisan pour gagner sa vie. Pendant ce temps n'a-t-il pas disparu de la scène syndicale?

Ceux qui font partie de l'Union des Syndicats de la Seine pourraient vous dire quelles ont été les difficultés que l'on a rencontrées quand il s'est agi de le remplacer, et d'en remplacer d'autres à l'Union des Syndicats.

Veut-on faire de la sentimentalité? Je puis en faire! Mais là n'est pas la question, il faut la poser pratiquement et politiquement.

Je ne sais si Monmousseau est à bout de mandat. Mais remarquez que vous devez envisager la question non théoriquement, mais pratiquement et vous n'avez pas la certitude de pouvoir remplacer facilement les camarades que vous aurez sciés en vertu des statuts.

Là est toute la question.

On a dit : « Ce sont ceux qui ont combattu la rééligibilité qui la défendent aujourd'hui ». Camarades, oui. Moi je ne l'ai jamais acceptée intégralement cette rééligibilité. Nous avons eu cette illusion de penser qu'il suffirait d'un texte de statut pour éliminer Jouhaux et consorts.

Rimbaud nous a dit que ce fut cela qui provoqua la scission, qui poussa les chefs de la C. G. T. à scissionner le mouvement syndical.

UN CONGRESSISTE. -- Et le Parti?

SEMARD. — Je voudrais qu'on soit plus sérieux. Au moment du Congrès de Saint-Etienne, le Parti communiste était en Russie, il n'y avait pas encore un vrai parti communiste en France, il ne comptait ici qu'une petite minorité de militants.

Je me rappelle encore les difficultés qu'on a eues à Saint-Etienne pour constituer le Bureau confédéral. A ce moment, j'étais proposé au Bureau confédéral et je me souviens que les Cheminots se sont efforcés de m'empêcher de prendre une fonction au secrétariat de la C. G. T. U., me disant : « Tu resteras à la Fédération des Cheminots. » Je me souviens, Rimbaud, avec quelle force tu as combattu ma présence dans le Bureau confédéral.

Pouvez-vous nous dire que dans votre pléiade de militants, il en est qui soient capables de prendre la direction de la C. G. T. U. Lancez-nous des noms, car nous aurons à discuter sur les noms. Il y a certains candidats qu'on n'accepte pas comme cela. On ne confie pas un mouvement ouvrier comme le nôtre à n'importe qui, il nous faut des garanties sur les militants.

Je veux maintenant répondre à certains camarades qui m'ont précédé.

Sibille déclare que les camarades ont rempli avec zèle et intelligence leur mandat. Personne ne pense ici que nos camarades aient été défailants sur une question quelconque intéressant le mouvement ouvrier.

Quand vous demandiez de flanquer Jouhaux et consorts à la porte, c'est que vous aviez à ce moment une raison.

Est-ce que vous avez, sentimentalement parlant, la même raison contre vos camarades du Bureau confédéral actuel.

Sibille a dit que c'était une question de probité et d'honnêteté.

Mais, camarade Sibille, la vie de la C. G. T. U. est une question encore plus haute qu'une question de probité! Il faut, Sibille, respecter l'article des statuts et faire que la vie de la C. G. T. U. ne se ressente non seulement d'un changement, mais aussi ne soit pas atteinte dans son orientation révolutionnaire.

Je sais trop comment certains changements peuvent produire des dépressions dangereuses dans les organisations révolutionnaires, pour ne pas les signaler.

Je vous demande de voir au-dessus des questions de probité et d'honnêteté, la vie de notre C. G. T. U.

« On nous fait brûler ce que nous avons adoré », dites-vous! C'est bien sentimental! Combien de fois avez-vous brûlé ce que vous adoriez la veille?

Ah! si tous les militants qui ont adoré les tendances nuageuses d'une philosophie évidemment très belle, mais sans résultat pratique, et qui ont brûlé ce qu'ils adoraient, se levaient dans cette salle, il n'y en aurait pas beaucoup qui resteraient assis. (*Applaudissements.*)

Mais, vous-mêmes, et vos applaudissements unanimes le démontrent, vous avez brûlé, vous avez violé votre ancienne thèse de l'anti-militarisme au moment où Monmousseau faisait ses déclarations au sujet de la tactique en ce qui concerne la guerre du Maroc. Pas un cri contre les déclarations de Monmousseau! Mais, camarades, une question de principe comme celle de la guerre du Maroc et de la position que doit prendre la classe ouvrière contre les guerres impérialistes, c'est tout de même quelque chose de plus sérieux qu'un article de statut; c'est tout de même plus important de déterminer comment la lutte de classe se mènera sur tous les terrains y compris sur le terrain militaire.

Puis Sibille disait — et j'ai répondu à cela — : « la rééligibilité a causé la scission ».

Cela, on peut l'interpréter dans deux sens. La rééligibilité peut avoir causé la scission parce que les chefs de la C. G. T. avaient peur qu'une majorité se détermine sur un statut qui les écarte du mouvement syndical. On peut dire aussi que, sentant la poussée qui se faisait au Congrès de Lille et qui les éliminerait, ils ont eu recours à la scission. Dans un cas comme dans l'autre, vous n'auriez pas échappé à la scission du mouvement syndical.

Puis, retournez-vous du côté de la C. G. T. actuelle. En ce moment, elle possède les mêmes chefs qu'autrefois. Pourquoi? Vous le savez bien : c'est parce que ces chefs représentent une politique déterminée, une politique ministérielle voilée. Nous ne sommes pas sûrs, par exemple, que Jouhaux, demain, ne sera pas ministre du travail dans un cabinet Blum. Par conséquent, ces hommes ont une

politique déterminée qui, peut-être, qui, certainement, a été une des causes prédominantes de la scission.

Le problème ne doit pas être posé aussi simplement. La rééligibilité a causé la scission? La scission a des causes beaucoup plus profondes et beaucoup plus lointaines qu'une modification dans les articles de statuts.

Puis André Jules a dit : « Il n'est pas nécessaire d'être secrétaire confédéral pour militer activement. »

Je ne reviens pas là-dessus. Mais je répète que dans une certaine mesure, un militant qui est enlevé d'un poste de direction d'une Fédération ou de la C. G. T. U., n'a plus autant d'action. Je ne dis pas que ce militant doive se vexer, doive trouver bizarre qu'on le laisse partir comme cela. Nous en supportons tous bien d'autres; nous continuerons à militer, comme simples syndiqués, dans un syndicat.

En fait, un militant qui, du sommet de l'organisation et des responsabilités, tombe au rang de simple syndiqué ne peut plus jouer un rôle aussi important que celui qu'il jouait auparavant.

Mais, vous-mêmes, quand vous demandez des orateurs — vous qui êtes ici contre les « as », ne demandez-vous pas toujours des « orateurs de marque »? Chaque fois que nous recevons des lettres, nous nous apercevons qu'on a eu soin d'indiquer :

« Ne nous envoyez pas un orateur quelconque; évidemment il peut être intéressant, mais nous désirerions avoir le secrétaire de la C. G. T. U. C'est très bien si nous pouvons mettre sur nos affiches « Monmousseau », par exemple, sur 50 centimètres, avec son titre, secrétaire de la C. G. T. U... »

UN DÉLÉGUÉ. — Quel que soit le secrétaire!

SÉMARD. — Parfaitement, quel que soit le secrétaire : « Dudiieux » ou un autre secrétaire de la C. G. T. U. Vous savez bien que, lorsqu'un militant est appelé devant la classe ouvrière, son titre joue un rôle considérable et a une importance très grande pour l'agitation.

C'est pourquoi je vous demande, sur ce simple petit fait, s'il est permis de soutenir ici qu'un militant qui n'est plus rien, qui n'est plus qu'un simple syndiqué, a la même autorité sur la classe ouvrière que lorsqu'il était au poste responsable avec la confiance unanime des ouvriers?

On a dit encore : « La classe ouvrière a suivi des idoles; il ne faut pas qu'elle continue ».

Camarades, si la classe ouvrière suit des « idoles », c'est que, syndicalement, politiquement, elle est socialement inéduquée dans sa large masse. Si elle suit des idoles, n'en rejetez pas la responsabilité sur elle. Les militants que vous dites prêts à prendre des fonctions n'ont pas encore fait comprendre à cette masse ce que sont les « idoles ».

C'est à vous, militants, à faire comprendre à la masse ce que représente un militant responsable du mouvement révolutionnaire,

et de combattre la création des « idoles ». Ce ne sont pas les militants qui se présentent comme des « as » ; c'est trop souvent vous qui les présentez comme tels, vous qui êtes aux postes responsables dans les syndicats et dans les unions départementales. Il est trop facile de venir jeter cette petite pierre dans notre jardin en disant : « Les as, les idoles, on s'en moque ». Nous aussi, nous nous en moquons et vous le savez bien. Ah ! nous savons bien ce que peut nous coûter ce piédestal que vous nous élevez, quand parallèlement la grande masse des ouvriers n'est pas gagnée à nos idées révolutionnaires. Et puis, vous venez ce matin de donner des coups de marteau dans le socle que vous avez élevé aux « as » que vous avez mis à la tête de la C. G. T. U.

Par conséquent, je vous retourne les épithètes : « as », « idoles ». C'est le prolétariat qui se donne les « as » et les « idoles ». Et le rôle des militants est d'expliquer ce qu'est un as, ce qu'est une idole, c'est-à-dire ceux qui restent véritablement dans la ligne révolutionnaire.

Je répondrai tout à l'heure à Rambaud à propos de ce qu'on appelle communément « se retremper dans la masse ».

On a dit encore : « On manœuvre, à la tête des organisations, pour faire adopter un point de vue ».

Merci, camarades. Sans doute, certaines résolutions sont élaborées par un groupe de militants. Pourquoi n'attendons-nous pas que les militants eux-mêmes, la masse mette debout ces résolutions ? Pourquoi les présentons-nous toutes prêtes ? Rambaud le sait bien. C'est que, par expérience, nous savons que, si nous attendions qu'un Congrès prenne position, élabore un texte, le Congrès durerait quinze jours et aurait beaucoup de mal à mettre debout quelque chose de sérieux.

Puis, camarades des syndicats, vous savez bien par expérience que ce que vous appelez manœuvrer ; vous l'utilisez dans votre propre syndicat. Mais, est-ce que cela constitue une manœuvre ? Quand un groupe de militants dirigeants d'un Conseil syndical a adopté une résolution, le Conseil syndical fait tout son possible pour faire triompher cette résolution. Ayant la confiance du prolétariat exprimée par les Congrès, persuadés qu'ils sont dans la bonne voie, la C. E. et le Bureau confédéral présentent à vos suffrages une résolution préparée, discutée. Mais, de même que votre syndicat a la possibilité de repousser cette résolution, qui vous empêche, si vous constatez que, sur tel ou tel point, il y a ce que vous qualifiez de manœuvre, de vous opposer à la manœuvre, d'opposer un autre texte, de venir déclarer à la tribune : « Ceci ne nous convient pas ». Jamais on n'a empêché un militant de discuter sur un texte présenté.

Par conséquent, n'usez donc pas de ce mot de manœuvre. Évidemment, vous appellerez l'intervention de Semard : une manœuvre. Dans les conditions présentes, je ne crains pas ce mot de manœuvre. Je viens à cette tribune, non pas pour vous dire d'adopter tout de go un article de statuts qui vous est présenté. Je viens

à cette tribune pour vous demander de discuter sur le texte de l'article proposé, d'apporter des arguments pratiques pour le repousser. Quand vous aurez apporté ces arguments, d'envisager les conséquences du refus que vous opposez au texte qui vous est proposé.

Il ne s'agit pas de dire sentimentalement : « Nous sommes contre ». Pratiquement, il faut que vous votiez contre, mais que vous opposiez quelque chose qui permette à votre organisation syndicale de rester solidement dans la ligne déterminée par le Congrès.

Puis le camarade Frère, du Gaz de Paris, a déclaré : « C'est un principe sacré ! » La Charte d'Amiens, c'était un principe sacré : avouez que vous l'avez quelque peu bousculée, que vous lui avez donné une autre interprétation qu'en donne Jouhaux ! Vous avez eu ce courage de la disséquer et vous y avez trouvé des passages — dans cette charte sacrée aussi pour les réformistes qui collaborent à la Société des Nations — qui ne correspondaient plus exactement à la situation présente du mouvement syndical. Vous avez adopté une autre charte, à votre Congrès de Bourges, qui, aujourd'hui, fixe la ligne de conduite de ce Congrès.

Par conséquent, mon cher Frère, un principe sacré n'est plus sacré quand il met en danger la direction d'un mouvement ouvrier et à plus forte raison, le mouvement ouvrier tout entier. Un principe est sacré, quand il est dans la ligne de la lutte des classes, de la classe ouvrière de sa lutte contre le Capital, mais il cesse d'être sacré quand il n'est plus dans cette ligne.

La bourgeoisie n'a pas de principes sacrés, elle revise ses principes beaucoup plus souvent que la classe ouvrière, elle se met au goût du jour et c'est ce que la classe ouvrière devrait savoir faire, tout en restant dans sa ligne de conduite révolutionnaire.

C'est là ce que nous demandons. Les principes sacrés, nous les avons tous bousculés quand il le fallait, ne nous sortez donc pas des arguments sur la rééligibilité qui ont moins d'importance encore que la Charte d'Amiens !

Plus loin, Frère a parlé des idoles qui se sont servi du mouvement ouvrier pour arriver à des situations politiques qui les font détester de toute la classe ouvrière.

Combien d'idoles qui ne sont pas passées, pourtant par le canal du syndicalisme, mais directement par celui de la politique ! Combien d'idoles ont été aimées par le prolétariat et qui ne sont pas encore complètement repoussées par lui ! Est-ce que Briand est passé par le canal des organisations syndicales ?

Tous les arrivistes petits-bourgeois essaient de s'en servir. C'est un peu vieux jeu. On se sert d'un mouvement dans la mesure où ce mouvement est d'accord avec soi. Jouhaux se sert de son mouvement syndical et attaque la Russie des Soviets, il se présente comme le plus pur des démocrates qui soient, et son mouvement le suit.

Nous avons usé notre salive à dénoncer la trahison de Jouhaux et consorts, mais avons-nous détruit dans la classe ouvrière, c'est-à-dire en bas, le prestige de l'idole Jouhaux ? Non. Alors pensez-vous qu'un article des statuts va détruire les idoles ?

Allons donc! C'est la lutte persévérante au sein des masses ouvrière qui les peut démolir.

La scission n'a pas même détruit l'autorité de Jouhaux, qui conserve encore dans une large masse ouvrière et dans les classes moyennes le prestige d'un homme politique qui sert les intérêts, non du prolétariat, mais ceux de la démocratie bourgeoise.

Il a encore la confiance d'une partie de la classe ouvrière, et un article des statuts la détruirait? Allons donc! Il finira dans un cabinet ministériel ou dans une fonction du Bureau International du Travail et il continuera à avoir la confiance de beaucoup d'ouvriers si nous ne la détruisons pas à la base.

Il faut autre chose pour détruire une idole qu'un article de statuts. C'est le prolétariat qui les créent, et c'est lui seul qui les peut détruire. Nous devons lutter pour les détruire, mais non par des articles de statuts!

Puis un autre « grand principe » a été exposé ici : « chat échaudé craint l'eau froide! ». (*Rires.*) Je suis persuadé que c'est ce « grand principe » qui domine vos préoccupations. Nous avons été échaudés et nous craignons l'eau froide, et nous scions la tête même à ceux qui servent le prolétariat à la tête des organisations, ceux qui représentent la lutte des classes et nous défendent contre le capitalisme.

« Chat échaudé craint l'eau froide! » Oui, c'est là un drôle de principe qui n'a rien de politique.

Apportez-nous autre chose que cela, camarades! (*Applaudissements.*) Cela, c'est le signe de votre faiblesse, c'en est l'aveu!

Si vous êtes forts, si votre autorité existe, si votre ligne politique et syndicale est juste, vous ne devez pas craindre les idoles. Si vous avez, vous les militants d'en bas, de l'autorité sur les ouvriers, vous pouvez immédiatement détruire « l'idole » au profit du « militant » et cela en moins de temps qu'il ne faut pour le vote d'un article de statuts!

On a dit encore « que les camarades qui exercent trop longtemps un mandat de fonctionnaire perdent le pouls de la classe ouvrière ».

Je pourrais me contenter de répondre à ceux qui disent cela qu'il y a un grand révolutionnaire que même ses adversaires ne suspectent pas et qui s'appelait Lénine, qui était un intellectuel. Il n'a donc pas évidemment senti directement le pouls de la classe ouvrière comme peut le faire par exemple le camarade mécanicien Bidegarray. Pourtant il est resté, non pas au-dessus de la classe ouvrière, mais avec elle, mieux qu'un ouvrier au sein de son usine, il tâtait le pouls du prolétariat et il interprétait fidèlement la volonté de celui-ci, il a pu la connaître d'une façon précise et traduire ses aspirations révolutionnaires, sans avoir joué un rôle à la tête d'un syndicat quelconque.

On dit que les militants doivent, de temps en temps, se retremper dans la masse pour se mettre à son niveau et conserver une véritable écorce de révolutionnaire.

Je répète ce que j'ai dit à Saint-Etienne : que le rôle d'un militant n'est pas de se mettre au niveau de la classe ouvrière, mais de

mettre la classe ouvrière au niveau de son propre effort révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Nous savons qu'il y a des ouvriers qui trahissent le prolétariat beaucoup plus vite que certains intellectuels. Ce ne sont pas toujours ceux qui vivent exactement les souffrances du prolétariat qui reflètent exactement ses pensées et ses aspirations. Il en est qui défendent les aspirations des travailleurs avec autrement d'autorité que ceux-là mêmes qui peinent et souffrent avec le prolétariat, parce que trop souvent, hélas, ceux qui souffrent se contentent d'aller au bureau de bienfaisance et tirent les sonnettes de tous ceux qui sont susceptibles de leur faire accorder un secours pour les aider à vivre.

Ne nous enlevons aucun droit contre les militants s'ils trahissent les intérêts du prolétariat, mais ne disons pas que nous les chasserons automatiquement parce que trois ans après, on doit statutairement mettre quelqu'un à leur place. Si nous usons de cet automatisme, nous nuirons aux intérêts de la classe ouvrière et pas seulement à ceux de la C. G. T. U.

Le camarade Rambaud est un garçon qui a l'habitude d'être orthodoxe dans les textes. Nous préférons souvent que son orthodoxie s'exerce au-dessus des textes. Il a cité une résolution qui a jeté dans ce Congrès un trouble profond. Pensez donc! Sémard, Monmousseau, Dudilieux qui ont signé un paragraphe dans lequel il est dit : « ...en ne permettant pas que les militants fassent leur carrière dans le mouvement syndical ». J'aurais pensé que la carrière de Rambaud dans le mouvement syndical l'aurait empêché de critiquer ce qu'on appelle la carrière syndicale.

Les militants victimes de la grève de 1920 n'ont pas tous eu chevillée dans l'âme leur tendance de classes. Il y en a beaucoup trop qui sont passés de l'autre côté de la barricade. Soit! mais dans la masse ouvrière, combien avez-vous compté de défaillances, toutes proportions établies? Bien plus que parmi vos militants révolutionnaires. Ne parlez plus « d'as », ni « d'idoles », ne parlez plus de « carrière syndicale ». On ne fait pas une carrière dans le mouvement révolutionnaire. Vous ne ferez tout de même pas cette injure à ce Congrès de dire que l'élite ouvrière qu'il constitue n'a pas la possibilité aujourd'hui, sans statuts, de chasser ceux qui trahiraient les intérêts de la C. G. T. U.

Si vous étiez dans une C. G. T. unique où rentrent toutes les tendances, tous les ouvriers, je comprendrais que vous preniez certaines garanties ; mais aujourd'hui, dans une C. G. T. qui a un programme révolutionnaire, allez-vous suspecter les militants qui sont placés au sommet? Vous dites : « Il serait bon qu'ils s'écartent de là parce qu'il y en a d'autres tout aussi capables ». C'est peut-être votre pensée, mais je suis sûr que la classe capitaliste n'interprétera jamais comme vous le départ d'un militant, dans la situation où se trouve actuellement l'impérialisme en France. Je dis que la bourgeoisie est à l'affût pour attaquer, par sa presse pourrie, les militants chassés d'une fonction syndicale. (*Applaudissements.*)

On a apporté cet autre argument, « Jouhaux était révolutionnaire avant la guerre ». Est-ce que cela l'a empêché de trahir en 1914? Quel est donc l'article des statuts qui aurait empêché Jouhaux de trahir le prolétariat en 1914 et qui aurait permis à la classe ouvrière de se débarrasser de Jouhaux? On a pu, si ma mémoire est fidèle, dans l'Union des Syndicats de la Seine, faire jouer un article de statuts contre des militants de l'Union. Mais pouvez-vous comparer vos Unions départementales à l'Union des Syndicats de la Seine? Jamais! Je dis qu'un article des statuts n'aurait rien empêché de ce qui s'est passé dans le mouvement syndical à cet époque. Ce qui pouvait empêcher la trahison de Jouhaux, c'était la large masse des ouvriers se dressant contre lui et sa politique d'union sacrée. (*Applaudissements.*)

Mais où était-elle? On nous dit aujourd'hui qu'il y en a quelques-uns qui sont restés fidèles. Nous les compterons. Ils étaient dix, quinze, vingt? Nous n'en savons rien. Mais la large masse, à ce moment, n'a pas eu le ressort, l'énergie pour se dresser contre les militants qui la trahissaient. Aucun article des statuts n'aurait pu les empêcher de trahir.

Je ne suis pas de ceux qui disent que l'on doit comme cela, brutalement, imposer le principe de la rééligibilité aux syndiqués devant lesquels on n'a pas discuté suffisamment. Je dis qu'il est possible que vous ayez une résistance. Elle existera naturellement de la part des militants qui sont nos adversaires. Il est indispensable que, non pas formellement, mais au moins sur le principe, le Congrès se mette d'accord sur la rééligibilité. Mais il ne faut pas vous amuser à fixer des années au bout desquelles les militants seraient « sciés » automatiquement. Trouvez une solution qui ne vous place pas devant cette situation d'avoir à remplacer un militant et de ne pas avoir à mettre immédiatement à sa place une capacité et une même autorité, à la tête de votre organisation syndicale.

C'est cela qui compte. Je vous demande d'y réfléchir, de cesser de faire ici de la sentimentalité sur le remplacement des fonctionnaires, d'étudier pratiquement comment nous pouvons pallier à l'insuffisance des militants. Personne ne peut soutenir qu'il y a des militants en masse. Il faut donc que dans la situation actuelle, nous pallions à cette insuffisance. Il faut que nous prenions des mesures pour avoir ces militants. Créons des écoles de militants. Formons au moins une réserve de militants qui n'existe pas encore.

Je demande que sur le principe de la rééligibilité, le Congrès se prononce en toute clarté pour le texte du statut qui admet la rééligibilité.

Quant à la question pratique, c'est au Congrès d'en discuter et de la résoudre de façon que la C.G.T.U. ne soit en rien diminuée en face de l'impérialisme et de la guerre du Maroc! (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Monmousseau pour une déclaration.

MONMOUSSEAU. — Nous avons lu ce matin dans la presse les résultats des plus récentes séances du Congrès des syndicats confédérés et nous avons vu qu'à l'aide d'un grand discours sentimental, qui a duré sans doute plusieurs heures, un secrétaire confédéral a, sur le rapport moral, retrouvé sa force intacte.

Au nom du Bureau confédéral, je déclare à nos camarades que nous ne livrerons pas une pareille bataille dans le Congrès des syndicats unitaires et qu'à aucun moment le discours sentimental ne sera prononcé pour consolider la situation du Bureau confédéral.

Depuis le Congrès de Bourges jusqu'à celui de Paris, une Commission exécutive et un Bureau confédéral ont fonctionné; ils vous ont apporté en bloc le résultat de leur travail, des projets, des résolutions; des rapports. A aucun moment de nos discussions, au sein de la Commission exécutive, à aucun moment de notre collaboration au sein du Bureau confédéral la moindre dissension ne s'est produite.

Vous avez, par quelques votes déjà : vote sur le rapport moral, vote beaucoup plus important contre l'impérialisme et la guerre, affirmé non seulement votre confiance à la Commission exécutive et au Bureau confédéral, mais votre volonté, nous l'espérons du moins, de réaliser dans la mesure de vos forces le programme que vous avez accepté.

Si, vraiment c'est là l'expression de votre volonté et de votre compréhension, si au-dessus de toutes les questions de personnes, vous affirmez votre volonté de réaliser ce programme et d'y travailler, nous pourrons mener la C.G.T.U. et les forces ouvrières au combat sans une défaillance, sans un mouvement de retraite.

Cela vous dispensera de nous rendre une sorte d'hommage posthume et nous permettra de régler la question de la nomination de la Commission exécutive et de quelques membres du Bureau confédéral en exprimant un ordre du jour de confiance.

Nous ne voulons pas d'hommage posthume. Nous avons la fierté d'avoir déjà travaillé et d'avoir recueilli dans ce Congrès la grande majorité, pour ainsi dire l'unanimité des congressistes, des délégués des syndicats. Cela nous suffit. Nous n'en demandons pas davantage pour nos personnalités.

Maintenant, nous voudrions véritablement mettre beaucoup d'aise dans ce Congrès. Laissant de côté toutes les questions de personnalités qui pourraient se faire jour dans ce débat, nous voudrions pouvoir déclarer au préalable, Dudilieux et moi : « Le Congrès est un peu notre œuvre, nous en sommes assez fiers; la C.G.T.U. est assez forte pour se passer de nous, nous nous en allons ».

Camarades, cette déclaration-là, c'est vous qui devez la faire et non pas nous, car nous n'en avons pas le droit, nous ne commettrons pas ce qui pourrait être interprété et par la bourgeoisie et peut-être par certains des nôtres, comme une lâcheté dans les circonstances présentes. (*Applaudissements.*)

Le Congrès décidera, en dehors de toute personnalité, de la vie et de la direction du Bureau confédéral. Les militants restent d'abord à la disposition de la classe ouvrière, disciplinés à la volonté du Congrès, prêts à rentrer dans le rang si tel doit être l'intérêt de la classe ouvrière, si tel est le sentiment du Congrès; prêts à continuer de remplir leur tâche si tel est l'avis de l'assemblée.

Il est cependant une chose qui nous donne des petits coups dans l'estomac. On a évoqué ici — car nous sommes à présent très à l'aise et très libre devant le Congrès après les déclarations que nous venons de faire — on a évoqué, dis-je, le carriérisme. Nous vous demandons de ne pas vous faire cet outrage de laisser supposer qu'en tout militant, même de la base, un carriériste sommeille, en 1925, au sein de la C.G.T.U. (*Applaudissements.*) Nous vous demandons, nous qui n'acceptons pas cet outrage pour nous, de ne pas l'accepter pour vous-mêmes.

La dernière question à laquelle je veux répondre, c'est la question des amitiés. Nombreux sont les camarades qui ont su laisser bien des amitiés sur le carreau, et nous sommes quelques-uns qui sommes prêts à laisser encore pas mal d'amitiés derrière nous.

Ainsi il serait possible qu'un Bureau de la C.G.T.U., hier, aujourd'hui, demain, travaille pour se créer une sphère d'amitié, pour assurer sa réélection! Camarades, cette injure-là, pas un militant ne peut l'accepter. Une classe ouvrière, une C.G.T.U. qui n'est pas capable, par sa volonté exprimée en un Congrès, de balayer toutes les petites combinaisons d'amitié, n'est pas digne d'adhérer à l'I.S.R. où pas une amitié ne sait compter et ne pourra jamais compter. (*Applaudissements.*)

Pas d'apologie personnelle, mais nous déclarons tout de même qu'au travers des luttes que la C.G.T.U. a pu traverser, et, avant la C.G.T.U., la minorité au sein de la C.G.T., les amitiés n'ont pas pesé lourd. Ce qui compte, c'est la classe ouvrière, c'est la tactique révolutionnaire, c'est la victoire du prolétariat!

Posez, je vous en prie, la question comme cela. Éliminez de vos discours ces petites choses mesquines qui sont autant d'outrages pour les militants quels qu'ils soient. Une classe ouvrière qui a souscrit aux engagements pris par la C.G.T.U., au cours de ce Congrès, doit se débarrasser de ces petits soucis.

Voilà ce que, Dudilieux et moi, nous tenions à déclarer. Nous sommes dans cette situation : dire au Congrès que nous nous en allons, et penser que nous ne le pouvons pas. Nous n'avons pas le droit d'abandonner de nous-mêmes la bataille au moment précis où elle va s'engager. Nous ne sommes ni des fonctionnaires ni des bureaucrates. C'est la C.G.T.U. qui, dans sa maturité politique, doit trancher ces questions, comme elle doit savoir briser les idoles, les cercles d'amitié, les intrigues, les combinaisons, se débarrasser des importuns, des vieux, des faibles, des incapables et des opportunistes. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, il est midi et demi, et il y a encore seize orateurs inscrits.

Raynaud, au nom des P.T.T. d'Algérie, demande la clôture après l'audition des seize camarades. (*Mouvements divers.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Gourdeaux, pour une motion d'ordre.

GOURDEAUX. — Camarades, seize orateurs inscrits pour ou contre la rééligibilité, c'est beaucoup, de l'avis de beaucoup de congressistes.

Je propose que les camarades partisans de la rééligibilité et les camarades adversaires de la rééligibilité se réunissent avant la reprise de la séance, cet après-midi, et s'entendent pour désigner, dans chaque tendance, deux orateurs qui viendront exposer devant le Congrès leur point de vue.

POUSSEL. — Camarades, j'estime que la question a été suffisamment débattue devant le Congrès. Tous les arguments que l'on pourrait apporter dorénavant ne pourraient rien changer aux discours de Rambaud et de Sémard. Je ne crois pas qu'un orateur quelconque puisse apporter aux arguments déjà apportés des arguments nouveaux.

Je demande donc au Congrès de clore immédiatement la discussion après l'intervention de Raynaud.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Godonnèche.

GODONNÈCHE. — J'estime que la question de la rééligibilité n'a été traitée à fond par aucune des deux tendances qui se sont fait jour jusqu'ici, parce que le problème de la rééligibilité, c'est le problème de l'emprise des partis sur l'organisation syndicale.

UN CONGRESSISTE. — L'adhésion des membres du Bureau fédéral au parti communiste n'est pas étrangère à l'opposition que font certains camarades.

RAYNAUD. — Je vous demande de modifier la proposition de Gourdeaux. Le plus gros des arguments en faveur de la rééligibilité a été apporté à cette tribune. Ce que nous voulons, c'est entendre d'autres arguments, ceux des adversaires de la rééligibilité. Nous vous demandons, camarades adversaires de la rééligibilité, de désigner deux camarades qui parleront aussi longuement qu'ils voudront, notre rapporteur défendra ses conclusions et ensuite, nous passerons au vote.

GOURDEAUX. — Je croyais que ma proposition réunirait l'unanimité du Congrès. Tout le monde est d'accord pour dire que seize orateurs à entendre, c'est trop et que nous n'avons pas intérêt à prolonger sur cette question des débats qui finiraient par lasser les camarades.

LE PRÉSIDENT. — Il faut que quand nous reviendrons cet après-midi, deux orateurs de chaque tendance viennent ici s'expliquer, le rapporteur répondra et, ensuite, on votera sur la question.

Tous les congressistes doivent prêter maintenant la plus grande attention. Je vous demande d'écouter encore un camarade qui a un mot à dire sur la proposition; après ce camarade, il reste entendu que la proposition Gourdeaux sera mise aux voix.

DAVID (Livré): — Je suis d'accord avec Gourdeaux: nous pouvons fort bien limiter le débat. Comme lui, je trouve que seize orateurs c'est peut-être beaucoup.

Mais, nous n'avons pas porté la question de la rééligibilité sur le véritable terrain. Il faudrait tout de même se décider. Quant à moi, j'apporterai des arguments sur l'emprise du Parti communiste dans la C.G.T.U.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Gourdeaux tendant à ce que les adversaires et les partisans nomment chacun deux camarades qui prendront la parole aussi longuement qu'ils le désireront.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de la protestation suivante :

Les délégués du Syndicat unitaire des T. C. R. P. protestent avec véhémence contre le vote émis hier soir par une majorité de congressistes, sur la motion leur demandant de se rendre à la manifestation organisée contre la terreur blanche en Pologne, en Bulgarie et en Roumanie.

Après l'assassinat de nos camarades Hibner, Knievoski, Rutkowski et à l'heure où le gouvernement roumain vient, dans une répression sauvage, d'assassiner deux mille travailleurs, où 386 paysans bessarabiens, hommes, femmes et enfants, vont être livrés à la justice militaire pour le seul fait de s'être révoltés contre les atrocités commises par les soudards galonnés de la finance internationale, il devrait sortir de toutes les consciences révolutionnaires une protestation unanime contre tous ces crimes.

Les délégués du Syndicat unitaire des T. C. R. P. disciplinés dans l'action, ne peuvent concevoir qu'en présence de tels forfaits dirigés contre les travailleurs, un sursaut de révolte et d'indignation ne sorte pas unanimement des consciences révolutionnaires des délégués à ce Congrès.

Pour appuyer la légitime protestation publique des intellectuels français de tous partis, les délégués unitaires des T. C. R. P., convaincus de refléter unanimement la pensée de leurs 16.000 mandants, demandent à tous les congressistes de revenir sur un vote qui n'a pas été l'expression même de leur pensée, pour qu'une protestation unanime émanant de ce Congrès soit envoyée d'urgence au représentant du gouvernement roumain résidant à Paris, à seule fin d'arrêter les nouveaux crimes qui se préparent, et arracher à la mort les 386 paysans bessarabiens qui, dans ces heures douloureuses, vont comparaitre devant les cours martiales.

Les délégués unitaires des T. C. R. P. considèrent que la lutte de classes ne doit pas être un vain mot, l'ennemi commun des travailleurs, c'est le

capitalisme et ses soutiens, lorsque leurs frères de misère sont prisonniers des bourreaux, ils doivent faire le maximum d'action pour les arracher aux tortures et à la mort.

Dans l'action entreprise pour obtenir leur délivrance, rien ne doit les arrêter, et aux côtés de ceux qui les ont placés de par leur confiance à l'avant-garde de l'armée ouvrière, ce n'est pas des travaux de Congrès qui doivent les empêcher de faire leur devoir et d'être à la tête de leurs troupes dans la bataille engagée pour arrêter la main des bourreaux.

Les délégués : LEBOURSIER, DEVEAUX.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande communication des noms des orateurs pour ou contre la rééligibilité. (*Exclamations.*)

LE PRÉSIDENT. — Voici, camarades, les noms des orateurs. Mais, quant à savoir s'ils sont pour ou contre, pour le savoir, il faudra vous entendre avec eux.

(*Suit l'énumération de la liste des seize orateurs inscrits.*)

PLUSIEURS VOIX. -- A quelle heure l'ouverture de la séance de cet après-midi?

LE PRÉSIDENT. — L'ouverture de la séance aura lieu à 2 h. 30 précises quel que soit le nombre des délégués présents. (*Approbation.*)

La réunion de la Commission de contrôle aura lieu à 2 h. 30, à la C.G.T.U.

La séance est levée à 12 heures 45.



QUATRIÈME JOURNÉE

Samedi 29 Août (Après-midi)

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence du camarade Engler.

COMMUNICATIONS DIVERSES

LE PRÉSIDENT. — Je vais donner lecture au Congrès de différentes communications parvenues au Bureau:

1° *L'Assemblée générale de l'Union des Charpentiers en bois de la Seine, réunie le 16 août 1925, salle Raymond-Lefebvre, 8, avenue Mathurin-Moreau;*

Mandate impérativement son délégué au Congrès confédéral unitaire pour élever sa protestation contre la rééligibilité des fonctionnaires qu'elle considère comme une des causes initiales de la scission.

Pour l'Assemblée générale : LE CONSEIL SYNDICAL.
Le délégué au Congrès : TEULADE.

2° *Proposition tendant à envisager la création d'une Ecole du propagandiste dans la Région parisienne et dans les centres ouvriers de province;*

Nous avons tous pu constater très souvent qu'un grand nombre d'organisations syndicales souffraient de la pénurie de militants ou possédaient des militants connaissant imparfaitement le mouvement ouvrier et le syndicalisme; c'est pour mettre fin à cette situation regrettable et préjudiciable au recrutement de la C. G. T. U. et du mouvement révolutionnaire qu'il m'est venu à l'idée que la création d'une Ecole du propagandiste devient indispensable.

FRESSER (Pierre), Syndicat du Métro-Nord-Sud.

3° *La Chambre syndicale des ouvriers Stucateurs de Paris demande, par la voix de son secrétaire délégué au Congrès, que le Congrès vote l'exonération des cotisations à tous les vieux syndiqués âgés de 60 ans, et que cette décision soit enregistrée aux statuts confédéraux.*

Le secrétaire délégué : BESSE.

4° *Proposition sur la rééligibilité. — Article 5 : « La C. E. nomme le Bureau pour une période de 4 ans. Le choix de la C. E. est ratifié par le Congrès. Le Bureau est composé de quatre secrétaires se répartissant les fonctions comme il est indiqué aux paragraphes suivants. Les candidats au secrétariat devront être présentés ou ratifiés par leur syndicat. Ils devront être syndiqués depuis au moins cinq ans.*

« Aucun membre du Bureau n'est rééligible immédiatement, à moins de circonstances exceptionnelles qui seront délimitées par un C. C. N. »

SIBILLE, Employés de Lyon.
FRÈRE, Gaz de Paris

5° Sur la rééligibilité des secrétaires du Bureau confédéral. — Le Congrès, tout en conservant dans les statuts de la C. G. T. U. le principe de la non rééligibilité, décide que, suivant les circonstances et certains événements laissés à l'appréciation du Congrès, la rééligibilité des secrétaires confédéraux pourra être décidée.

CRISPÉL, Tonneliers de Bordeaux.

6° Proposition des Syndicats de la Somme. — Article 5 : « La C. E. nomme le Bureau pour la période comprise dans l'intervalle d'un Congrès à l'autre. Le choix de la C. E. est ratifié par le Congrès.

« Aucun membre du Bureau confédéral n'est rééligible immédiatement, sauf dans des circonstances exceptionnelles déterminées par la majorité du Congrès.

Le Bureau est composé de quatre secrétaires se répartissant les fonctions comme il est prévu aux paragraphes suivants.

« Les candidats au secrétariat devront être présentés ou ratifiés par leur syndicat ; ils devront être syndiqués depuis au moins cinq ans. »

7° Le Syndicat unitaire des Etablissements militaires de la Région parisienne,

Considérant que la masse des syndiqués ne comprendrait pas, après les campagnes et les nombreuses critiques formulées depuis plusieurs années contre le principe de la rééligibilité sans limite, un revirement aussi subit que celui qui est demandé au Congrès.

Considérant, d'autre part, que l'époque difficile actuelle, la nécessité d'assurer une continuité indispensable à l'action confédérale qui vient d'être confirmée par ce Congrès, les difficultés à pouvoir remplacer les militants responsables en raison du nombre restreint des militants capables et dont la plupart sont déjà pris dans leurs organisations respectives, créent au Congrès l'impérieuse nécessité, tout en limitant la durée du mandat, de donner à cette durée une plus grande élasticité ;

Propose au Congrès de porter la durée du mandat à six ans et demande de renvoyer au prochain Congrès l'examen du principe de la rééligibilité sans limite, afin de mieux pouvoir en faire comprendre la nécessité aux syndiqués.

Le délégué : DADOT.

8° Le Syndicat des Plombiers, Poseurs, Couvresseurs et Aides de la Région parisienne s'étant prononcé, après un débat assez mouvementé sur la question de la rééligibilité, s'est déclaré contre cette rééligibilité, sans retirer les qualités de capacité, d'honnêteté et de dévouement des membres du bureau en fonctions.

Le Syndicat des Plombiers trouve que les camarades du Bureau en fonctions peuvent maintenant rentrer dans le rang, mais, par contre, il déclare que ces camarades peuvent être réélus après un temps déterminé.

Le délégué : DROPSY.

9° Les camarades détenteurs d'un mandat de syndicat adhérent à la Fédération des Moyens de transport sont priés d'assister à la Conférence fédérale, ce soir, à 20 heures, au siège de la Fédération, 33, rue de la Grange-aux-Belles.

LEBÈGUE, secrétaire fédéral.

LA REELIGIBILITE

GODONNÈCHE. — Un petit mot, camarades. Je ne suis pas d'accord sur le fond avec les camarades qui ont défendu ce matin leur point de vue contre la rééligibilité. J'ai à défendre ici le point de vue de quelques syndicats.

En conséquence, je demande la parole en dehors des deux orateurs désignés par les adversaires de la rééligibilité. (*Hou! Hou!*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Raynaud.

RAYNAUD. — Je pense que le Congrès sera sage en permettant aux syndicats qui ont confié au camarade Godonnèche le soin de défendre leur point de vue, la possibilité de l'exprimer ici à la tribune. (*Très bien.*) Il paraît que ces syndicats ne sont d'accord ni avec la proposition de l'Union des Syndicats de la R.P., ni avec la position prise par ceux qui ont combattu ce matin cette proposition. Il y a là peut-être une proposition intéressante. Je demande que nous l'écoutions tous.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jacquet, du Syndicat des Cheminots de Paris-Etat-R.D.

JACQUET. — Il est des camarades qui ne peuvent pas prendre position dans la question comme elle a été posée ce matin. Je pense que la parole doit être donnée à un représentant des camarades qui ont une opinion intermédiaire entre celles qui ont été soutenues ce matin ou qui, en dehors de leur opinion personnelle, ont à défendre celle de l'organisation dont ils ont reçu un mandat. Nous devons respecter les mandats qui nous ont été donnés.

Ces camarades se sont d'ailleurs entendus pour désigner un orateur. Celui-ci doit être entendu. Le Congrès sera juge.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, en tant que président, je constate que, ce matin, le Congrès s'est prononcé par un vote. Ce vote doit être respecté. En conséquence, j'invite les camarades adversaires de la rééligibilité à désigner les deux orateurs qui doivent défendre leur point de vue.

Quels sont ces orateurs?... Il n'y en a pas?... La parole est à Raynaud.

RAYNAUD. — Camarades, je ne sais si vous prenez au sérieux les décisions prises. J'insiste, de mon côté, pour que les adversaires de la rééligibilité désignent leurs deux orateurs.

Mais en dehors d'eux et des deux orateurs partisans de la rééligibilité qui doivent intervenir, je vous demande d'entendre Godonnèche qui a, paraît-il, une position particulière à défendre. Bien entendu, après le vote de ce matin, le Congrès me semble ne pouvoir entendre que lui. Car si vous reveniez sur vos décisions, il n'y aurait plus de travail sérieux possible. Nous sommes à la dernière séance du Congrès et de nombreuses questions sont encore à l'ordre du jour.

Voulez-vous travailler sérieusement? Si oui, il me semble qu'avec cinq orateurs la question peut être développée à fond. (*Applaudissements*).

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Gourdeaux.

GOURDEAUX. — Les partisans de la rééligibilité ont désigné deux orateurs: les camarades Hercelet et Thorez. Que les adversaires en fassent autant et que l'on entende aussi Godonnèche. (*Applaudissements*.)

LE PRÉSIDENT. — Si un sacrifice de quelques minutes peut nous permettre de faire un travail positif, consentons-le! Je demande aux adversaires de la rééligibilité de se réunir au pied de la tribune immédiatement et de désigner leurs deux orateurs. La parole est à Rambaud.

RAMBAUD. — Camarades, les adversaires de la rééligibilité sont si peu « cuisinables » qu'ils ne se sont pas réunis... (*Protestations*.)

CHAMBON. — Je proteste contre cette parole. Il n'y a pas de cuisine ici!

RAMBAUD. — Je n'entends pas dire que les autres camarades sont cuisinables...

VOIX NOMBREUSES. — Si Si!

RAMBAUD. — Non! J'entends dire que chacun ici a son sentiment. Mon intervention n'a pour but que de vous proposer une économie de temps. Pendant l'intervention d'un partisan de la rééligibilité, les camarades qui en sont adversaires pourraient, me semble-t-il, se réunir dehors pour désigner les deux orateurs que, d'après la résolution votée ce matin, nous devons entendre.

LE PRÉSIDENT. — J'apprends que les camarades partisans de la rééligibilité font une concession. Ils invitent Godonnèche à apporter son point de vue en sus des quatre orateurs prévus. (*Applaudissements*.)

La parole est à Godonnèche. J'espère que pendant son intervention les adversaires de la rééligibilité auront eu le temps de désigner leurs deux orateurs.

GODONNÈCHE. — Camarades, il eût été préférable, à mon avis, que les camarades désignés par l'une ou l'autre tendance prissent la parole avant moi. Etant très fatigué, j'aurais pu m'éviter d'intervenir s'ils avaient apporté une thèse à laquelle je puisse me rallier. (*Interruptions*.)

MONMOUSSEAU. — Tu te dégonfles?

GODONNÈCHE. — Il y en a chez vous, des dégonflés, pas chez nous!

Je demande à ceux qui, ce matin, quand je suis monté à la tribune pour dire que la question de la rééligibilité posait tout le

problème de l'emprise des partis sur le syndicalisme, ont cru devoir se livrer à une manifestation que je ne m'explique pas, de m'écouter en silence, même si je dis des choses qui ne leur font point plaisir.

Je ne crois pas, en disant cela, avoir commis une hérésie, ou m'être attaqué à quelque parti que ce soit. J'ai parlé de tous les partis sans me livrer à aucune attaque particulière.

Camarades, nous sommes quelques-uns qui, même avant la scission, ne bouffaient pas à tous les repas du fonctionnaire syndical. Nous ne sommes pas de ceux qui ont pensé que la non-rééligibilité est une panacée contre le bureaucratisme syndical.

C'est donc sans basse passion que j'aborde cette discussion.

Pour les camarades qui n'ont vu dans cette question de rééligibilité qu'une question de modification aux statuts, il pouvait y avoir quelque surprise ce matin à constater la passion avec laquelle adversaires et partisans se heurtaient.

Cette passion, je m'y attendais, elle s'explique parce qu'elle pose le problème de l'attitude et de l'emprise des partis au sein des organisations syndicales.

Apporter dans ce domaine un trop grand automatisme, cela peut nuire au développement de nos organisations. Il n'en reste pas moins que le bureaucratisme est une plaie et contre cette plaie le syndicalisme doit se prémunir comme se sont prémunies d'autres organisations en dehors du syndicalisme.

Pour ce qui est du Livre, permettez-moi de parler au nom d'une expérience acquise.

Dans une interruption, un camarade m'a dit ce matin: Pas toi!

J'ai été quelque peu vexé et j'en avais le droit, parce que celui qui me lançait cette interruption a peut-être un passé syndical moins long que le mien et si, pour parler à une tribune de Congrès, c'est une question de chevrons, j'estime que j'ai autant, sinon plus, de droits de parler ici que certains secrétaires confédéraux.

Ceci dit, je déclare que je m'efforcerais quant à moi de dépersonnaliser le débat. Les quatre secrétaires confédéraux qui sont ici ont tous ma sympathie et je n'ai songé, à aucun moment, à faire de la question de rééligibilité une question de personne.

Dans le Livre, nous avons, bien avant la guerre, le système de la rééligibilité qu'est venu vous vanter Raynaud. Cela n'a pas empêché Keufer de rester à la tête de la Fédération du Livre pendant 39 ans. Il n'empêche pas en ce moment certains fonctionnaires syndicaux du Livre, réformistes, de se cramponner à leur siège depuis une dizaine d'années.

Quand sous prétexte du besoin de constituer des cadres en vue d'une situation révolutionnaire, on nous dit qu'il faut garder à la tête de nos organisations les militants qui s'y sont montrés capables, l'expérience de 1914 montre que l'argument ne vaut pas.

En 1914, ce sont les vieux cadres de la vieille C.G.T. qui ont fléchi et rien ne prouve que, demain, dans une situation identique, ce ne seraient pas encore les vieux cadres qui fléchiraient.

Je n'ai pas besoin, pour les militants avertis du Congrès, de développer davantage nos raisons sur ce point.

Dans cette question où beaucoup n'ont vu qu'une question de statuts, est-ce qu'il n'y a pas au fond une question de tendance ? N'y a-t-il pas le souci d'une tendance qui veut garder indéfiniment entre ses mains la direction du mouvement syndical révolutionnaire de ce pays.

Je crois que là est toute la question.

Raynaud, dans son exposé des motifs, nous a parlé de l'homogénéité de la C.E. confédérale, comme on parle aux échelons plus bas d'homogénéité des C.E. fédérales ou syndicales.

Que veut dire ce mot homogénéité dont certains ont plein la bouche ?

L'homogénéité est nécessaire à certains moments, surtout dans l'action, mais l'homogénéité avant l'action, dans les organismes de délibération, au moment de la discussion, ne peut aboutir qu'à la cadavérisation de nos organisations syndicales, parce que ce serait, avant la décision, l'interdiction de la discussion au sein de nos Commissions exécutives, syndicales, fédérales ou confédérales.

Je dis qu'il est nécessaire — et ici je rappelle la proposition faite par le camarade Antourville — qu'au sein de nos Commissions exécutives il y ait une représentation de la ou des minorités, afin que quand des décisions sont prises, les minorités syndicales elles-mêmes prennent leurs responsabilités et prennent une part effective à la direction des mouvements.

Camarades, il faut que nos Commissions exécutives, à tous les échelons, ne soient pas des organismes uniquement composés de partisans, qui ne feraient qu'avaliser ou enregistrer des mots d'ordre venant de l'extérieur de l'organisation syndicale. (*Mouvements divers.*)

On nous dit qu'il y a des difficultés à trouver des militants pour former les organismes responsables de nos Syndicats, de nos Fédérations, de notre Confédération. Je réponds à ceux qui apportent cet argument que, puisqu'il y a déjà suffisamment de difficultés pour trouver des militants voulant prendre leurs responsabilités, ils ne devraient pas, dans la pratique quotidienne, augmenter le nombre de ces difficultés en écartant systématiquement de la direction de nos Syndicats et de nos Fédérations tout camarade n'ayant pas dans sa poche la carte d'un parti, ou même tout camarade qui, bien qu'ayant la carte du parti, n'est pas dans la ligne de la majorité de ce parti.

Quand vous faites cela, camarades, vous augmentez les difficultés, soulignées par vous-mêmes, que nous avons à trouver des militants voulant prendre leurs responsabilités.

Evidemment, les camarades qui soutiennent la thèse de la réligibilité s'abritent derrière l'exemple de la Révolution russe. L'un de mes prédécesseurs à cette tribune a même cru devoir citer Lénine. Nous aussi, nous pourrions citer Lénine, et montrer que si Lénine, à certains moments, a été partisan pour la Russie de la constitution de noyaux de révolutionnaires professionnels, il a reconnu dans son

livre: « *Que faire?* » que ces groupements, ces cercles de révolutionnaires professionnels, s'ils pouvaient rendre des services, à certains moments, pouvaient présenter un danger véritable pour l'organisation ouvrière et pour la Révolution, à d'autres moments.

Et, d'autre part, quand on vient prendre en exemple la Révolution russe, le parti bolchevique, pour soutenir la thèse de la réeligibilité, et qu'on vient, comme Raynaud l'a fait, dire qu'il faut reconnaître les droits de la masse, je réponds — et ceci n'implique pas que j'entre dans le domaine extra-syndical, ni que je désapprouve ce qui a été fait dans ce domaine extra-syndical — je réponds, dis-je, qu'il a été procédé, il n'y a pas si longtemps, en Russie, à certaines exécutions de militants, exécutions morales, j'entends. Or, pour procéder à ces exécutions — et il y avait peut-être nécessité à le faire, parce que cela se passait en Russie — on n'a pas demandé à la masse ce qu'elle pensait de ces exécutions.

Et alors, quand on vient nous produire cet argument, assez savoureux dans la bouche d'un centraliste à outrance comme Raynaud, parce que c'est plutôt un argument fédéraliste, je dis que là encore l'argument ne vaut pas.

Je prétends que mon intervention n'avait pas pour objet de faire le procès d'un parti (*Exclamations*); je dis cela et je le maintiens, j'ai été un des premiers partisans des Commissions syndicales (*Protestations*), j'ai signé à Moscou, on le dira probablement tout à l'heure, la liaison organique...

MONMOUSSEAU. — Avec Frossard!

GODONNÈCHE. — Pas avec Frossard, Monmousseau, parce qu'au moment où nous avons signé cette liaison organique, Frossard était avec toi un de ses plus grands adversaires. J'ai signé la liaison organique entre l'I.S.R. et l'I.C. et je dis ceci que, dans les conjonctures où nous nous trouvions en 1921, devant les perspectives révolutionnaires qu'énonçait Lénine et l'Internationale communiste tout entière, on désirait encore réaliser la liaison organique parce que, à cette époque, la liaison organique était interprétée par nous et par nos co-signataires, comme une concentration nécessaire de toutes les forces révolutionnaires, pour n'en former qu'un groupe marchant à l'assaut de la société capitaliste.

Nous avons signé la liaison internationale. Nous nous sommes refusés à signer la liaison nationale parce que nous estimions que le parti français de l'époque n'était pas encore un parti communiste...

UN DÉLÉGUÉ. — Tu bafouilles!

GODONNÈCHE. — C'est possible, mais tu parleras mieux que moi tout à l'heure.

UN DÉLÉGUÉ. — Commencé par allumer ta lanterne!

GODONNÈCHE. — Je dis, pour conclure sur ce point, que le Parti communiste mondial, à l'époque où nous avons signé la liaison organique, avait une autre figure que celle qu'on lui a fait aujourd'hui et c'est pourquoi, aujourd'hui, je ne signerais peut-être pas la liaison organique! (*Rires et exclamations.*)

Quant aux Commissions syndicales, j'en reste partisan, parce que nous avons défendu, au sein de la minorité de la vieille C.G.T., le droit des minorités à s'organiser et à s'exprimer, et je défendrai le Parti communiste actuel, qui n'a pas précisément ma sympathie. (*Rires et exclamations.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Moi, j'appartiens à ce parti! (*Bruit prolongé.*)

GODONNÈCHE. — Un camarade me demande une précision, je la lui donne.

UN DÉLÉGUÉ. — Es-tu à la tribune pour traiter la question de la rééligibilité ou celle du Parti communiste?

GODONNÈCHE. — Je me suis mal expliqué tout à l'heure, ce n'est pas le parti dans son ensemble que je condamne, c'est la direction actuelle de ce parti. (*Exclamations.*)

Pour conclure — non parce que les interruptions me font peur, mais parce que je suis fatigué — pour conclure... (*Bruit.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Je prie le président de séance de faire respecter le droit de parole de l'orateur.

LE PRÉSIDENT. — Camarades de toutes tendances, voici un reproche que je considère ne pas mériter; s'il est dans cette salle un camarade qui croie pouvoir arrêter tout ce bruit, il n'a qu'à prendre ma place.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Il y a des délégués qui se tiennent en dehors de la partie de la salle qui leur est réservée. Qu'on les invite à rester à leur place. (*Mouvements divers.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je vous invite à faire silence, quelles que soient vos conceptions. Le temps passe et nous n'avancions pas. En outre, je me fais engueuler, ce qui ne me plaît pas. (*Hilarité.*)

GODONNÈCHE. — Pour conclure, si j'ai été et suis toujours partisan de la pénétration de la doctrine communiste dans les syndicats... (*Exclamations*) je suis adversaire de cette pénétration quand elle revêt la forme d'une mécanisation, d'une cadavérisation de nos organismes syndicaux.

Quant à la rééligibilité, voici ce que je dis: je ne suis pas partisan d'une rééligibilité trop automatique, mais d'une limitation large du mandat des fonctionnaires syndicaux, parce que nous avons eu l'expérience des 39 années de secrétariat fédéral de Keufer. (*Exclamations.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Je vais me permettre de poser une question à

Godonnèche: a-t-il parlé, en son âme et conscience, en tant que syndicaliste, sans avoir subi aucune influence pendant l'heure du déjeuner? (*Bruit prolongé.*)

UNE VOIX. — Il n'a pas à répondre!

GODONNÈCHE. — Même s'il était vrai que j'eusse subi des influences, je vous assure que je ne m'en cacherais pas. Je déplore, au contraire, que ceux qui partagent mon point de vue ne soient pas dans ce Congrès. C'est à eux peut-être que le camarade fait allusion. Je déplore qu'ils ne se soient pas trouvés ici, depuis le commencement du Congrès, pour m'aider de leurs conseils. (*Applaudissements.*)

SEVRAT. — Camarades, il est regrettable de voir des camarades de notre âge revenir sur la décision prise ce matin. Nous venons d'entendre Godonnèche, mais je n'ai pas compris ce qu'il a dit, s'il est des camarades d'une intelligence supérieure qui l'ont compris, tant mieux.

Il a parlé de l'emprise du Parti communiste sur les syndicats; moi, je lui demanderai ce qu'il fait à « *La Révolution prolétarienne* », qui est vendue à des milliers d'exemplaires et si c'est avec ses mensualités d'ouvrier que la chose est possible.

GODONNÈCHE. — Oui, et c'est avec l'argent de l'ouvrier Godonnèche qu'on a vendu aussi « *La Vie Ouvrière* ».

LE PRÉSIDENT. — Quel est l'orateur qui doit parler le premier contre la non rééligibilité? Je donne la parole à Hercllet.

HERCLET. — Camarades, veuillez faire silence... Je ne perdrai pas mon temps à répondre à notre camarade Godonnèche, pour la bonne raison que, malgré toute mon attention, je n'ai pas compris ce qu'il a dit.

UNE VOIX. — On vient de le dire.

HERCLET. — Je n'ai pas compris la liaison qu'il y a entre l'emprise des partis et la question de la non rééligibilité des fonctionnaires, et, par conséquent, je ne m'y arrêterai pas.

Mais j'ai saisi au passage que nous devons nous prémunir contre la bureaucratisation de nos syndicats. Ici, nous sommes d'accord, mais je ne pense pas que ce soit par un article de statut qu'on puisse prétendre se prémunir contre cette bureaucratisation.

Je ne crois pas non plus que, si, automatiquement, on change les fonctionnaires, cela nous garantira contre les trahisons toujours possibles. La seule garantie contre une trahison de nos militants, c'est le contrôle permanent des ouvriers, des syndicats et des syndiqués.

Godonnèche a essayé de lier deux questions. Je pense, moi, que je pourrais un peu les lier aussi. C'est justement en raison du contrôle du Parti communiste, que je suis aujourd'hui tout à fait partisan de la rééligibilité des fonctionnaires. Autrefois, je fus un de

ceux qui le plus violemment s'est dressé contre les réformistes. J'ai employé contre eux tous les moyens et je m'en félicite encore aujourd'hui. Mais les moyens que nous employons contre nos adversaires et contre nos ennemis de classe, nous ne devons pas les employer contre nous. C'est ce que l'on veut faire actuellement.

Les partisans de la non rééligibilité des fonctionnaires travaillent actuellement pour démolir des révolutionnaires, comme nous avons travaillé pour démolir des réformistes. (*Applaudissements.*) Il y a une petite différence.

On dit que la vérité d'hier, c'est la vérité d'aujourd'hui. Nous avons raison hier contre les réformistes et nous avons raison encore aujourd'hui pour soutenir les révolutionnaires. Même si nous avons eu tort hier de poser en principe la question de la non rééligibilité, aujourd'hui nous devrions reconnaître que nous avons eu tort. On a dit: question de morale, question de probité. D'autres camarades ont répondu sur ce point. Je n'insiste pas. Nous ne faisons pas de la morale, mais de la politique!

Dans notre mouvement, il est indispensable que nous n'ayons pas seulement des étoiles filantes, mais des révolutionnaires qui aient fait un stage sérieux et qui aient une expérience. Nous ne sommes pas partisans du « carriérisme », comme on a voulu le dire ce matin. Rambaud est venu nous expliquer ce qu'il ressentait quand il était fonctionnaire. J'espère que tous les fonctionnaires ne ressentent pas la même chose que lui. En tout cas, nous sommes maintenant de fervents partisans non du carriérisme, mais des révolutionnaires professionnels. Que les camarades qui ne sont pas convaincus regardent de l'autre côté de la barricade et examinent quels sont les cadres de la bourgeoisie.

Depuis une vingtaine d'années et même davantage, si je ne me trompe pas, on trouve toujours les mêmes, et quelquefois, quand il s'agit d'organiser la bataille prolétarienne — on vous l'a dit sur la question de l'impérialisme et sur celle de la stratégie des grèves — nous avons besoin de nous en référer à la bourgeoisie pour savoir combattre. Si la bourgeoisie juge nécessaire de ne pas remplacer tous les ans ou tous les deux ans les hommes qu'elle place à sa tête, c'est que la méthode a du bon, et il n'est pas besoin de cet exemple pour que vous en soyez convaincus, puisque vous avez approuvé complètement le rapport moral et toute l'activité du Bureau et de la Commission exécutive en fonctions.

Nous ne sommes ni des fous ni des enfants pour remplacer nos militants, comme cela, pour satisfaire quelques souvenirs, quelques questions de conscience — puisqu'il y a des camarades qui font de la stratégie révolutionnaire une question de conscience — nous ne sommes pas des enfants pour dire à ceux qui ont bien travaillé de s'en aller, parce que d'autres ont besoin du gâteau. On considère cela comme un gâteau, et on a bien tort!

On a dit qu'après un certain temps, on ne savait plus tâter le pouls de la classe ouvrière. Nous avons à ce sujet l'exemple de la

Révolution russe. Nous avons vu là-bas de quelle façon on contrôle les militants qui ne savent plus tâter le pouls de la classe ouvrière. Là-bas, on n'a pas installé un système automatique pour le remplacement des fonctionnaires. On a seulement organisé, d'une façon sérieuse, le contrôle des fonctionnaires. Quand c'est nécessaire, aussi souvent que c'est nécessaire, on les remplace.

Nous étions faibles autrefois, camarades, quand nous pensions qu'il suffisait de changer un article de statut pour transformer le mouvement réformiste en mouvement révolutionnaire. On n'a que les chefs que l'on mérite. Les réformistes n'ont actuellement que les chefs qu'ils méritent. Nous aussi, et nous ne nous en plaignons pas. Si nous n'avons pas réussi un peu plus tôt à chasser les réformistes de la direction de nos Syndicats et de nos Fédérations, ce n'est pas parce que la question de la rééligibilité n'était pas inscrite dans nos statuts, c'est parce que nous n'avons pas fait assez tôt la conquête des ouvriers adhérents à la C.G.T. Un point, c'est tout.

Camarades, il suffit de dire: quand nos camarades ne sauront plus tâter le pouls de la classe ouvrière, nous leur dirons de s'en aller et de laisser la place à d'autres. Moi, je me sens la capacité de dire cela aux militants qui ne feront plus l'affaire du mouvement révolutionnaire. Je ne vous ferai pas l'injure que, de votre côté, ce n'est pas la même chose. On peut donner un exemple, pris dans l'Internationale, qui prouve que d'inscrire quelque chose dans les statuts, cela ne change rien au mouvement. Par exemple, dans le mouvement anglais, les militants, pour assister à un congrès, sont, paraît-il, obligés de se retremper un mois ou deux dans l'atelier. Jusqu'à présent, camarades, cela n'a pas changé grand'chose au point de vue révolutionnaire dans le mouvement trade-unioniste. Si actuellement, le mouvement ouvrier en Angleterre évolue vers la gauche, s'il possède son aile gauche, ce n'est pas du tout parce qu'on a mis une clause nouvelle dans les statuts.

Godonnèche a dit quelque chose qui n'est pas exact en ce qui concerne les exécutions morales ou plutôt politiques en Russie. J'avais l'avantage, camarades, de me trouver à Moscou pendant les deux grandes discussions dans le parti russe et dans les syndicats. Je peux affirmer sans m'étendre sur ce point que je n'ai jamais vu des assemblées plus mouvementées et plus passionnées que les assemblées publiques que l'on a faites à Moscou et ailleurs.

Par conséquent, il est faux, archi-faux de dire que l'on ne fait pas participer la masse aux exécutions politiques.

De plus, en ce qui concerne le mouvement syndical, je me trouvais également en Russie avant le dernier Congrès des Syndicats russes. Je n'ai pas seulement participé à ce Congrès, mais j'ai aussi, dans les centres de province, participé à l'élection des délégués et je me suis aperçu que c'était la masse et la grande masse des ouvriers agricoles et des ouvriers industriels qui élaient leurs délégués et qui leur donnaient des directives.

Il est faux, archi-faux, camarades, de dire que la masse ne participe pas aux éliminations en Russie, comme cela est nécessaire.

Camarades, je terminerai sur ce point. Nous sommes le seul mouvement, dans l'I.S.R., qui ait encore de sérieuses influences anarcho-syndicalistes. Contre le réformisme, nous avons fait l'union, à un moment donné, entre les différentes écoles révolutionnaires. Nous avons coupé dans la phrase anarchiste et de la façon dont nos camarades Rambaud et Godonnèche l'ont fait ce matin. Nous ne coupons plus dans la phrase anarchiste et nous répétons que nous sommes assez grands garçons pour continuer à travailler notre mouvement et à nous débarrasser du reste des influences anarcho-syndicalistes qui y subsistent. C'est pour cela que nous vous disons: ce ne sont que les incapables ou les faibles qui peuvent venir s'affirmer ici pour la non rééligibilité des fonctionnaires. (*Dénégations.*)

Nous autres qui nous sentons la capacité de contrôler nos chefs, nous n'avons pas besoin d'inscrire cela dans les statuts, parce que nous serons là pour leur dire de s'en aller si un jour c'est nécessaire. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux pour quelques mots.

DUDILIEUX. — Camarades, je demande, afin d'éviter la perturbation dans le Congrès, qu'il soit sursis à la délivrance des cartes de vote parce que les camarades qui se chargent actuellement de la distribution de ces cartes y procèdent avec une incompréhension totale de la façon dont il est d'usage de procéder au vote par appel nominal dans les Congrès confédéraux. Il est entendu que, pour les votes par appel nominal — nous allons avoir à en émettre un sur la question de la rééligibilité — les délégués établissent une carte par mandat. Il ne faut pas faire figurer sur la même carte une dizaine de mandats; il doit y avoir une carte de vote par mandat.

Des camarades distributeurs passent auprès des délégués et leur remettent autant de cartes rouges, vertes et blanches qu'ils ont de mandats. C'est une erreur profonde, parce que la proportion des cartes de diverses couleurs n'est pas en rapport avec les mandats. On a supposé, par exemple, qu'il ne pouvait y avoir qu'un nombre infime d'abstentions, d'où un nombre très limité de cartes blanches. En conséquence, je demande qu'il soit sursis à la distribution des cartes et qu'il n'y soit procédé qu'à la fin de la discussion. A ce moment, les délégués auront à indiquer aux camarades distributeurs combien ils veulent de cartes rouges, vertes, blanches, selon les mandats dont ils disposent et les votes qu'ils auront à émettre.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jacquet.

JACQUET. — Camarades, après la discussion qui dure depuis ce matin sur les statuts, je viens, au nom des camarades qui croient que le principe absolu de la rééligibilité est une faute tactique, m'expliquer sur la position que nous entendons prendre.

Tout d'abord, permettez-moi de relever certaines erreurs qui se sont glissées dans l'intervention et dans le discours de notre camarade Raynaud, rapporteur de la question.

Raynaud a déclaré que le principe absolu de la rééligibilité des fonctionnaires syndicaux a été adopté par le Congrès de la Région parisienne.

Je dois vous dire que je suis un de ceux qui ont combattu ce principe absolu et qu'après examen de la question par l'organisation syndicale que je représente, nous nous sommes mis d'accord avec le Bureau de l'Union des Syndicats de la Région parisienne sur un texte qui pouvait nous donner satisfaction.

J'estime qu'en présentant le problème sous l'angle envisagé par notre camarade Raynaud ce matin, nous sommes amenés à le considérer comme une manœuvre d'envergure de la part du rapporteur pour induire en erreur les militants et les syndicats sur les buts poursuivis. (*Très bien!*)

Camarades, la rééligibilité au Congrès de l'Union des Syndicats de la Région parisienne fut présentée de telle façon qu'elle empêche à tout jamais le carriérisme syndical, et la façon dont notre camarade Raynaud a présenté son rapport ce matin nous laisse entendre que l'on est partisan du carriérisme syndical.

Camarades, après les explications fournies au moment de l'intervention de notre camarade Semard, je tiens ici à rectifier certaines de ses affirmations. Notre camarade Semard a fait état au début de son intervention de l'attitude des camarades cheminots de l'Etat au Congrès du Mans l'année dernière. Il a déclaré que nous n'avions pas observé les statuts de l'organisation. Ce n'est pas exact, camarade Semard! Je m'explique.

Nos camarades avaient, en 1921, voté des statuts prévoyant la limitation du mandat du secrétaire de l'Union des Syndicats du Réseau Etat à trois ans en indiquant qu'ils ne seraient applicables qu'en 1922. Par conséquent, Rambaud n'était pas, au Congrès du Mans de 1924, à bout de mandat. Nous l'avons fait remarquer à nos camarades des secteurs de Thouars et de Saintes, qui s'élevaient contre la prolongation du mandat de Rambaud. Ils l'ont tellement bien compris qu'ils se sont ralliés à notre point de vue.

En ce qui concerne la deuxième affirmation de Semard, selon laquelle nous serions responsables d'une violation directe des statuts de la Fédération des Cheminots, je lui réponds que si nous les avons appliqués strictement, il n'était pas à bout de mandat.

Je suis l'auteur de la proposition de résolution du syndicat de Paris-Etat Rive Droite qui demandait au camarade Midol, désigné par le Congrès de 1920 (Salle Japy) comme secrétaire fédéral, de reprendre ses fonctions lorsqu'il est rentré d'exil.

Semard a commis une erreur fondamentale en disant que nous avions sensiblement tourné les statuts pour lui permettre de rester à la Fédération comme secrétaire à la propagande. Nous étions, au contraire, dans la voie de la stricte application des statuts.

SEMARD. — Ce n'est pas ce qu'a dit la Commission exécutive !

JACQUET. — Je n'ai pas à rentrer dans la discussion des affaires intérieures de la Fédération des Cheminots. (*Très bien!*) J'examine ici certains faits qui ont été apportés à cette tribune. Et j'ajoute que lorsque Semard prétend que nous ne pouvons pas trouver de camarades pour tenir les postes à la tête des organisations centrales, il se trompe. On trouve des pléiades de militants pour remplir des fonctions intermédiaires, pour prendre la tête de Comités d'action, de Comités d'unité prolétarienne, d'une multitude de groupements qui emploient toute l'activité des militants au détriment, pourrais-je dire — je ne le dis pas — des organisations syndicales ! C'est dans ces organisations qu'est la place de ces camarades ! (*Applaudissements.*)

Je m'élève aussi contre cette affirmation : l'on veut créer des révolutionnaires professionnels.

Il n'y a pas de révolutionnaires professionnels. Il y a des camarades qui, dans leur action quotidienne, placés à n'importe quel degré de la masse ouvrière, font de l'action révolutionnaire. Il y en a aussi qui, placés à la tête des organisations centrales, sont capables de la même action. Il n'y a donc pas de révolutionnaires professionnels.

HERCLET. — Des spécialistes.

JACQUET. — Il n'y a pas non plus de spécialistes de la Révolution. Il y a des camarades qui, dans leur conscience, ont la vision du mouvement ouvrier tout entier, de la nécessité révolutionnaire. Il y a aussi des camarades qui peuvent quelquefois, parce que placés en dehors du courant même de la masse, ne plus être en rapports constants avec cette masse.

Nous ne devons pas nous arrêter définitivement à un principe intangible, à savoir qu'il faut renouveler automatiquement le mandat d'un camarade quelle que soit la fonction qu'il occupe.

Si, dans ce Congrès, nous prenions cet engagement formel, si nous permettions que l'on rétablisse le principe du renouvellement automatique du mandat, nous renouvellerions la possibilité de se faire une carrière dans le mouvement syndical.

J'ai la certitude absolue qu'il est possible de remplacer les camarades. Ce serait avoir une bien piètre idée de la masse du mouvement syndical que de considérer que les camarades en fonctions, dans n'importe quelle organisation, sont indispensables au mouvement révolutionnaire ! (*Applaudissements.*)

Semard a dit aussi que la plupart des camarades révoqués en 1920 s'étaient dégonflés et n'étaient plus capables de mener l'action révolutionnaire.

CONSTANT. — C'est la vérité.

JACQUET. — Permets-moi de te dire, Semard, que celui qui n'a pas été à la recherche de son morceau de pain avait tout intérêt à rester révolutionnaire mais que ceux qui étaient pris par les néces-

sités de l'existence étaient bien obligés, non d'abandonner leurs conceptions, mais de les faire taire au moins momentanément. (*Interruptions.*)

SÉMARD. — C'est là une drôle de théorie!

UNE DÉLÉGUÉE. — Cela permet toutes les trahisons.

JACQUET. — J'ai le droit d'expliquer mon point de vue. Il est facile pour des camarades plongés par leurs fonctions dans la bataille syndicale d'être des militants révolutionnaires. Mais ceux qui sont en face des exigences de la vie, qui sont obligés quelquefois de faire taire leurs conceptions révolutionnaires, ne peuvent les mettre au jour que lorsque les circonstances le leur permettent.

Le Congrès de l'Union des Syndicats de la Région parisienne a dit : Les camarades secrétaires permanents sont élus d'un Congrès à un autre. Trois mois avant le Congrès, les Syndicats seront présentés en vue de leur remplacement. Au cas où les organisations syndicales ne présenteraient pas de candidats ou au cas où ces candidatures ne répondraient pas aux exigences demandées pour remplir la fonction, il y aura possibilité de renouveler les secrétaires sortants.

Ne venez donc pas dire que le Congrès de l'Union des Syndicats de la Région parisienne a adopté le principe de la rééligibilité automatique.

Sa résolution peut s'appliquer non seulement à l'Union des Syndicats de la Région parisienne, mais également à la C.G.T.U.

Actuellement, il n'est pas question de remplacer nos camarades du Bureau confédéral.

Monmousseau, le plus ancien en fonction, a été élu Secrétaire général au Congrès de Saint-Etienne, en 1922, son mandat a été prévu pour une durée de quatre ans et l'application des statuts lui permettra de mettre à exécution l'ensemble des projets de bataille révolutionnaire qu'il a conçus.

Je déclare que nous sommes entièrement d'accord en ce qui concerne la désignation du Bureau par la Commission exécutive et sa ratification par le Congrès.

Quant à la rééligibilité, en raison du danger qu'elle nous ferait courir, car une minorité se dresserait immédiatement contre nous et nous empêcherait de mener plus avant l'action révolutionnaire, je vous demande, puisque la question du remplacement ne se pose pas présentement, de rester dans le « statu quo ».

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Thorez.

THOREZ. — Camarades, l'exclamation de Godonnèche ce matin, les quelques explications qu'il a apportées cet après-midi prouvent avec évidence qu'il ne s'agit pas seulement dans l'esprit de beaucoup de camarades présents de la question de la rééligibilité; ces explications montrent qu'il faut partager les camarades qui n'ont pas encore compris la nécessité de la rééligibilité en deux groupes.

Il y a, d'une part, les camarades qu'il s'agit de convaincre et

que nous convaincrions. Il y a, d'autre part, ceux qui n'ont pas à être convaincus, mais qui veulent seulement spéculer sur les sentiments des premiers pour battre en brèche la position politique prise par la C.G.T.U.

Aux camarades qui peuvent être convaincus nous apporterons des arguments. Avec les autres nous voulons nous expliquer très franchement.

Le véritable problème pour Godonnèche, ce n'est pas la rééligibilité, il a tenu à vous le dire ici. Ce qu'il a tenu à cacher pendant trois jours, ce qu'il a révélé comme une manœuvre suprême, mais d'une bien piètre habileté, c'est la volonté certaine de ceux qui sont partisans d'empêcher le travail révolutionnaire de la C.G.T.U.

Il n'y a pas de question de personnes, Godonnèche l'a dit. Il a dit également qu'il y a une question de tendances. S'il y avait une question de tendances, il fallait s'expliquer clairement, nettement sur ces tendances et par ces tendances.

Il fallait par conséquent ne pas laisser venir beaucoup de camarades avec des mandats de leur syndicat dans un esprit tout différent de celui qui anime la petite coterie de Godonnèche.

GODONNÈCHE. — J'ai dit que nous n'étions pas d'accord.

THOREZ. — Je le regrette, mais l'exposé de Godonnèche m'oblige à lui répondre. Je ne veux pas discuter comme lui de la question des chevrons; je regrette d'être obligé de lui rappeler que, tout de même, nous avons fait quelques pas en avant depuis Bourges. Godonnèche a oublié les discussions du Congrès de Bourges, il veut recréer à nouveau la division artificielle entre, d'autre part, un mouvement purement économique, avec un syndicalisme se suffisant à lui-même, suffisant à tout et, d'autre part, un mouvement politique.

Camarades, la lutte qu'a menée la C.G.T.U. contre l'occupation de la Ruhr, la lutte qu'elle mène contre les impôts Caillaux, la lutte qu'elle mène contre la guerre du Maroc et contre l'impérialisme. cela c'est de la politique, camarades!

Et je vais, pour le camarade Godonnèche, développer à nouveau ce qu'ont fait d'autres camarades à Bourges : notre conception du syndicat.

Pour nous, communistes, le syndicat est ouvert à tous les ouvriers, il doit grouper tous les ouvriers indistinctement, quelles que soient leurs pensées, quelles que soient leurs opinions. Mais il est bien évident que, dans un tel syndicat, dans un tel mouvement syndical, il y a la nécessité d'un groupement de tendance.

Vous dites que nous sommes des « partisans ». C'est votre expression, et vous voulez mettre dans ce mot précisément quelque chose d'injurieux. C'est vrai, nous sommes les « partisans » de l'Internationale Syndicale Rouge sans réserves, nous sommes les partisans de la Révolution russe sans réserves. Et quand on apporte, comme vous, au Congrès de Paris, en 1925, cette petite déclaration que les anarchistes nous ont apportée pendant plusieurs années : « Vous préten-

dez amener dans notre organisation des mots d'ordre de l'extérieur », je dis que Godonnèche se place absolument sur le même terrain que les anarchistes que nous avons battus à Bourges.

GODONNÈCHE. — Ce n'est pas exact.

THOREZ. — Notre tendance à nous, nous l'avons affirmée, elle est conforme à la doctrine définie par l'Internationale Communiste.

Et à Bourges, des militants que je n'ai pas besoin de nommer, ont donné avec éclat la raison de leur attachement à une telle doctrine : ils ont proclamé qu'ils étaient bien décidés à lutter inlassablement et énergiquement pour que, de plus en plus, le mouvement syndical tout entier s'imprègne de cette pensée communiste que les syndicats ont approuvé, et qu'il est nécessaire d'intensifier encore.

Godonnèche dit qu'il est de plus en plus partisan de l'esprit communiste dans les syndicats : or, est-ce que Godonnèche est un petit Dieu le père, qui va faire descendre la pensée communiste, tel le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, sur la tête des syndicats ? Est-ce que cela va se faire par miracle ?

Non, camarades, faire passer l'esprit communiste dans la masse des syndicats, dans la masse ouvrière, c'est organiser la tendance communiste, qui ne met pas son emprise sur le mouvement syndical, mais qui a seulement la confiance de la majorité des syndicats, parce que c'est elle qui comprend le mieux les problèmes, et qui leur apporte la meilleure solution. (*Appaudissements.*)

GODONNÈCHE. — Nous prenons acte de la formule.

THOREZ. — Faisant la pige à quelques camarades, Godonnèche a parlé des formules de cadavérisation. Nous, nous proclamons la nécessité des luttes idéologiques de tendances à l'intérieur des mouvements syndicaux. Nous proclamons que ces luttes sont indispensables, nous proclamons même qu'elles sont vivifiantes pour le mouvement syndical.

Que disons-nous ensuite ? Nous disons que la classe ouvrière jugera par l'expérience, nous disons que les faits apportent quotidiennement la vérité... et qu'ils révèlent qui a eu raison et qui a eu tort.

Or nous, nous sommes convaincus, malgré Godonnèche et *La Révolution Proletarienne*, que nous avons raison, et que vous avez tort et les syndicats nous donneront raison. (*Appaudissements.*)

Mais — et je regrette d'être obligé de le dire — les luttes de tendances voient leurs limites dans la nécessité d'une discipline efficace dans l'action, elles voient leurs limites dans une volonté de scission qui pourrait se dégager de tel ou tel groupe. Scission dans les organisations syndicales, c'est un crime contre-révolutionnaire. Je l'ai dit depuis une demi-heure et je regrette d'être obligé de faire une leçon aussi élémentaire de syndicalisme, camarades. (*Vifs applaudissements.*)

GODONNÈCHE. — On l'a dit avant toi.

THOREZ. — Godonnèche a mis tout à l'heure les pieds dans le plat, il a dit : « Nous sommes d'accord avec tout ce que vous dites. » Mais la vérité, a-t-il dit, c'est que vous voulez conserver pour vous la direction de la C.G.T.U.

Oui, c'est exact, camarades, je le proclame franchement, nous voulons, avec notre tendance communiste, faire la conquête des syndicats par la conquête des syndiqués, et conserver la direction de la C.G.T.U. (*Vifs applaudissements.*)

De la même façon que les anarcho-sindicalistes, quand ils avaient la direction de la C.G.T.U. n'avaient pas installé au Bureau confédéral les camarades Monmousseau et autres, mais qu'ils avaient placé les camarades de leur tendance, de la même façon que si Godonnèche, sur les questions politiques, sur les grands problèmes, obtenait une majorité dans un Congrès de la C.G.T.U., il prendrait avec ses camarades la direction de la C.G.T.U. (*Applaudissements.*)

Homogénéité. Qu'est-ce que cela veut dire, camarades? Est-ce que vous prétendez que nous allons faire de nos diverses Commissions syndicales, des diverses Commissions de Fédérations et d'Union, de la Commission exécutive et du Bureau confédéral, un lieu de discussion? Camarades, la discussion, elle se fait dans les assemblées de syndicats, dans les Congrès, dans les Comités confédéraux, et ensuite, ce sont ceux que la majorité a désignés qui dirigent seuls l'organisation. Camarades, il n'est pas nécessaire que les camarades de la minorité aient participé à l'élaboration de tels ou tels détails pratiques, pour qu'ils se lancent dans l'action avec leurs camarades des autres tendances.

Qu'est-ce que l'autonomie? Dans le syndicat, l'autonomie c'est tout simplement le droit pour chaque syndiqué d'exprimer son opinion.

L'autonomie, c'est le droit pour chaque représentant de syndicat, de venir à cette tribune dire ce qu'il pense, et c'est tout.

Est-ce qu'il y a dans le Parti communiste qui n'a pas, pour employer son expression, les sympathies de Godonnèche, est-ce qu'il y a dans ce Parti communiste quelque chose qui va à l'encontre d'une telle autonomie des syndiqués et des syndicats? Est-ce qu'il y a quelque chose qui empêche chaque syndiqué de se prononcer et à chaque tendance le droit de s'organiser? Cela encore nous l'avons dit à Bourges.

Puis, camarades, il y a une idée qu'a apporté Godonnèche, il a dit : « Moi qui fus partisan de la liaison organique ». Et, sans doute par ironie, il a tenu à le prouver lui-même. Godonnèche était partisan de la liaison organique quand le parti n'était pas communiste.

Il n'en est plus partisan, quand le parti devient un peu plus communiste. (*Rires.*) Il y a une autre raison. De cette autre raison nous allons parler. Quelle est cette raison, camarade Godonnèche? C'est qu'en 1921, dans une période révolutionnaire ascendante, il y avait nécessité de concentrer toutes les forces ouvrières révolutionnaires, et la pensée de Godonnèche, c'est que maintenant que nous ne

sommes pas immédiatement à la veille de l'insurrection, il n'est plus nécessaire d'avoir une liaison organique. On s'organise, on resserre les liens de discipline, on se prépare sérieusement quand il y a tout de suite la révolution à faire, puis, dans les périodes de déclin, quand le capitalisme semble se refaire une nouvelle vigueur, alors, il faut relâcher les liens, restreindre l'activité révolutionnaire, tout ce qui peut contribuer à rassembler les ouvriers sur le terrain révolutionnaire! C'est cela la pensée de Godonnèche, qui a dit clairement : « Ce qui était bon, en 1921, quand la révolution semblait proche, ne l'est plus en 1925. » Il me semble avoir bien compris. S'il se place sur ce terrain, nous sommes encore complètement en désaccord avec lui. (*Applaudissements.*)

Maintenant, sur la question qui nous intéresse en ce moment — celle de la rééligibilité — faut-il l'envisager à travers tels ou tels camarades? Non, cette question de modification aux statuts doit être envisagée comme celle de l'organisation de la lutte.

Des camarades qui nous reprochent de vouloir enfermer en quelques formules et en quelques lignes tout le contenu de l'activité révolutionnaire, prétendent précisément inscrire en quelques articles des statuts ce qui pourra déterminer l'activité du mouvement révolutionnaire. Il faut avouer franchement que le moyen par lequel nous pensions nous prémunir contre l'activité des réformistes — la non rééligibilité des fonctionnaires de la C.G.T.U. — était une erreur. Les révolutionnaires ne doivent pas craindre de se déjuger. Qu'est-ce qu'une petite question d'amour-propre? Un révolutionnaire quand il se trompe l'avoue, et c'est parce que nous disons à la classe ouvrière les fautes que nous commettons, parce qu'au moyen de ces fautes mêmes nous faisons notre expérience révolutionnaire, que la classe ouvrière a confiance en nous. (*Vifs applaudissements.*)

S'il est une concession qu'on ne doit pas faire à l'anarcho-syndicalisme — et c'en serait une grosse — c'est de tolérer que nos organisations soient systématiquement décapitées à intervalles réguliers.

Il faut désigner les fonctionnaires des différentes organisations dans le sein d'une majorité déterminée, à la suite d'une discussion sur les grands problèmes qui se posent à l'attention des Congrès, cette majorité choisissant dans son sein ceux qui doivent appliquer la ligne politique juste, ayant le droit de changer ces camarades, s'il lui apparaît qu'elle en possède d'autres dans son sein qui leur soient supérieurs, mais n'ayant pas le droit de les remplacer par d'autres qui ne soient que leurs égaux en capacité, parce que ceux qui sont en fonctions depuis déjà quelque temps ont, en plus de la capacité, l'expérience nécessaire à la conduite du mouvement révolutionnaire.

Ce qu'il faut, c'est le contrôle par la C.E., par les Comités confédéraux, par les Fédérations, par les Unions, par les Syndicats et par les syndicats surtout. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais ce qu'il faut encore — et ce qui ne manque pas, je vous prie de le croire — c'est le contrôle par l'Internationale Syndicale Rouge. Elle ne laisse pas s'encroûter le mouvement de la C.G.T.U.

Nos camarades russes qui savent lutter et qui, pourtant, Jacquet, sont des révolutionnaires professionnels, sont bien décidés à ne pas laisser entrer la C.G.T.U. dans la voie du réformisme et du bureaucratisme.

En effet, quel est encore l'argument apporté par Godonnèche? Ce sont les trente-neuf années de fonctionnarisme de Keufer. Comment! quand on prétend avoir beaucoup appris par la guerre et la Révolution russe, quand on pense avoir compris la grande différence qu'il y a au point de vue des conditions actuelles de lutte, entre le prolétariat et la bourgeoisie, quand on voit que la bourgeoisie renforce de plus en plus ses méthodes de lutte et que le prolétariat doit introduire, lui aussi, de nouvelles méthodes de combat et qu'on nous apporte comme argument suprême les trente-neuf années de Keufer, on montre qu'on ignore absolument qu'il ne s'agit pas de Keufer, mais d'une époque, d'une période, et que nous sortir un argument à la Keufer, c'est vouloir nous apporter dans le mouvement syndical des théories qui ont peut-être quelque valeur chez Jouhaux, mais qui n'en ont pas du tout chez nous.

Que disent nos camarades? « Vous allez créer des ronds-de-cuir! » Qu'est-ce qui va créer des ronds-de-cuir? Mais c'est tout simplement votre système de remplacement automatique.

Que faites-vous d'abord? Vous créez une sorte d'esprit de je m'en foutisme.

Un Congrès a voté, on a élu quelques camarades à un bureau. Nous sommes des hommes, n'est-ce pas? et les hommes sont faibles; ils disent : « M'y voici pour un an ou deux et, ensuite, je m'en irai!... »

GODONNÈCHE. — Ce ne sont pas de vrais révolutionnaires, ceux qui parlent ainsi.

THOREZ. — Nous faisons des révolutionnaires avec des hommes et non avec des êtres parfaits.

Cet esprit de je m'en foutisme, on le crée chez ceux que l'on élit ainsi, mais, chez les autres, on crée un autre état d'esprit, et c'est triste.

Nous apprenons les choses dans la réalité et pas dans les bouquins, nous! Quand ils viennent à expiration de mandat, au bout d'un an ou de deux ans, ces élus, qui donc va les remplacer?

Quel est celui qui voudrait y revenir?

Vous dites qu'il se crée un esprit de camaraderie pour maintenir ceux qui sont en place. Il se crée un autre esprit de coterie pour remplacer et pour désigner les successeurs de ceux qui sont en place. (*Applaudissements.*)

On a parlé de révolutionnaires professionnels. Le camarade Jacquet a dit : « Il n'y a pas de révolutionnaires professionnels. Il ne peut pas y en avoir. »

Je m'excuse de beaucoup citer Godonnèche. Il est venu nous apporter une citation. Godonnèche, il faudra apprendre à lire et à comprendre ce que tu lis. (*Exclamations sur quelques bancs.*)

Lénine a écrit dans « *Que faire?* » que les cercles ne suffisaient pas. Je me demande d'abord ce qu'il peut y avoir de semblable entre les cercles et les révolutionnaires professionnels. Il y avait seulement ceci : les cercles, organisations étroites, répondaient à une situation spéciale de la Russie tsariste. Lénine, prévoyant le développement du mouvement ouvrier en Russie, disait : « Les cercles ont pu nous suffire dans la période de 1903, 1904, mais maintenant, il nous faut autre chose. Il faut relier ces cercles à la large masse ouvrière. » C'est ce que nous faisons, camarade Godonnèche, et ce n'est pas du tout ce que tu as voulu dire!

GODONNÈCHE. — Alors, vous le faites bien mal!

UN DÉLÉGUÉ. — Et la rééligibilité?

THOREZ. — J'en parle. Les camarades disent : « Ce sont les ouvriers qui ne veulent pas voir un militant rester plus longtemps à la tête de l'organisation. » C'est une blague. Jamais, vous m'entendez, une assemblée d'ouvriers ne dira : « Il faut chasser un camarade qui fait son travail, qui accomplit son devoir, sous prétexte que l'article des statuts porte qu'il doit être remplacé.

QUELQUES DÉLÉGUÉS. — Erreur!

THOREZ. — Quand vous combattez les réformistes, vous prétendez que les ouvriers conservent, malgré l'évidence qui devrait leur crever les yeux, la confiance à quelques chefs. Vous avouez implicitement que la classe ouvrière conserve longtemps sa confiance dans les chefs. C'est vous qui avez cet état d'esprit. Ce sont quelques militants qui ont cet état d'esprit. Ce sont eux qui ont trouvé cette panacée et qui prêtent à la classe ouvrière des sentiments que les ouvriers n'ont pas! (*Applaudissements.*)

C'est vous qui prétendez, au lieu de mener la classe ouvrière à une conception plus large et plus juste, la conduire sans cesse à de nouvelles erreurs! On a parlé avec des formules tout à fait charmantes. On a dit tantôt : « Nous ne voulons pas de la rééligibilité indéfinie »; tantôt : « Nous sommes les partisans d'une large limitation ». Qu'est-ce que cela veut dire? Que sont-ce toutes ces histoires? Qui vous a dit, où avez-vous vu que nous sommes les partisans d'un renouvellement automatique? Qui vous a dit que nous voulions une rééligibilité indéfinie? Un Congrès se prononce et une Commission se réunit. On désigne de nouveaux camarades. On vote pour de nouveaux camarades. On élit. Si ceux à qui on accorde la confiance, étaient déjà là auparavant, c'est bien. S'ils n'étaient pas là, c'est encore bien. Il n'y a pas là d'automatisme du tout.

Puis les camarades disent : « On ne peut pas se mettre sur le même plan le syndicat où il se crée tant de difficultés quand le secrétaire s'en va, et la Fédération ou la Confédération. Comment, camarades, il y a des difficultés dans un syndicat quand il s'agit de remplacer un secrétaire, et il n'y a plus de difficultés dans une Fédération quand il s'agit de désigner le secrétaire d'une organisa-

tion nationale. Il n'y a plus de difficulté quand il s'agit de remplacer le secrétaire de la Confédération Générale du Travail? C'est une erreur grossière.

Le camarade Jacquet dit : « Ils militent dans le Comité d'unité prolétarienne. Ils luttent dans les syndicats. » Est-ce la même bataille? Est-ce la même responsabilité que celle qui doit guider le chef d'une petite section ou le chef d'une armée? Est-ce la même responsabilité pour celui qui dirige une petite organisation de soldats rouges ou pour celui qui dirige toute la lutte de la Révolution russe? Là est le véritable problème. Les camarades disent : « Si un tel s'en va, il y en a bien assez qui sont capables de le remplacer. Ils sont déjà assez cotés. »

Parlons très franchement. A côté, bien souvent, d'une tête qui dirige, il y a des bras qui exécutent. Est-ce nous, est-ce vous qui créez cela? Pas du tout. Ce sont les conditions objectives dans lesquelles nous nous trouvons. Est-ce que tous les travailleurs ont les mêmes aptitudes? Camarades, pourquoi seriez-vous ici plutôt que vos autres camarades des syndicats, s'ils avaient tous les mêmes facultés que vous et les mêmes aptitudes? C'est ainsi qu'il faut juger. Puis déjà, Hercllet l'a signalé, les camarades prennent un malin plaisir à dire : « Il faut décapiter la C. G. T. U. » (*Dénégations sur plusieurs bancs.*)

GODONNÈCHE. — Non! Non!

THOREZ. — Si! Je pense que, malgré toutes vos dénégations, les camarades sont suffisamment convaincus de vos intentions. Voyons! La bourgeoisie que fait-elle? Il y a d'abord l'exemple, non pas de ses parlementaires, non pas de ses ministres qui ne sont que les exécuteurs, mais de ceux qui dirigent réellement la bourgeoisie. Voyez donc les Pinot, secrétaire du Comité des Forges. Est-ce qu'on les change tous les matins? La bourgeoisie n'éprouve pas le besoin de changer tous les matins ceux qui lui rendent de grands services.

Puis, demandez à nos camarades du Nord. Ils ont soutenu dans ces derniers temps une bataille terrible contre le Consortium textile. Demandez-leur si on change tous les ans ou tous les deux ans, en vertu d'un article de statut, le secrétaire du Consortium textile. Demandez-leur si on flanque Ley à la porte pour le remplacer par X... ou Y..., sous prétexte qu'un article des statuts ne permet plus de le garder.

Ce que les bourgeois font, vous ne voulez pas le faire dans vos organisations. Les moyens de défense des bourgeois, vous ne voulez pas les connaître. Vous ne voulez pas vous organiser. Les ouvriers savent juger; leurs représentants doivent pouvoir juger. Ils doivent voir le véritable problème non pas dans son aspect actuel, non pas dans l'emprise du Parti communiste, non pas dans la petite bataille que mène la *Révolution Proletarienne*, mais ils doivent seulement juger dans leur conscience de l'importance de la question et voter en conséquence! (*Vifs applaudissements.*)

CHARRIN. — Camarades. voilà posé de nouveau devant vous une question très grave qui a déjà été posée avant la scission du mouvement syndical.

Tous ceux qui sont contre la rééligibilité des fonctionnaires syndicaux n'ont pas précisément le même point de vue. Nous déclarons tout de suite, au nom de ces syndicats, qui se sont réunis pour apporter ici leur pensée, que nous ne nous rendons pas solidaires de ceux qui sont d'accord avec le camarade Godonnèche. A cela, il y a des raisons profondes, je dirai même des raisons d'idéologie syndicale.

En principe, nous sommes opposés à la question de la rééligibilité tout au long de l'échelle syndicale. Nous sommes opposés, non seulement à la rééligibilité d'un ou plusieurs membres du Bureau confédéral, mais, depuis la base au sommet, ce qui revient à dire dans les syndicats, dans les unions départementales, dans les fédérations, pour arriver au sommet, l'organisme central national.

Camarades, nous sommes contre la rééligibilité des fonctionnaires. Tout d'abord, cette question ne devrait pas venir devant le Congrès actuellement réuni. Les statuts en vigueur de la C. G. T. U. prévoient une durée de quatre ans pour la fonction de secrétaire. Par conséquent, notre camarade Monmousseau et notre camarade Dudillieux n'ont accompli qu'un stage de trois années au sein de l'organisme central. Par conséquent, pour cette année, la question ne joue pas pour eux, tout au moins à notre avis.

Je ne tiens pas à faire un discours stratégique ou diplomatique. Je ne tiens pas à faire comme notre camarade Thorez, c'est-à-dire essayer de créer au sein de la C. G. T. U. deux fractions opposées l'une à l'autre. L'unanimité s'est faite parmi les congressistes sur les différentes résolutions qui ont été proposées au Congrès. Seule la question de rééligibilité vient aujourd'hui nous diviser.

Voyons tout de suite les arguments qui ont été donnés en faveur de la rééligibilité. Ni le discours de Semard ce matin, ni l'intervention de notre camarade Thorez ne nous ont convaincu. Ni Semard ni Thorez n'ont apporté ici des arguments qui puissent nous faire changer d'opinion, car nous considérons leurs arguments comme insuffisants.

Thorez déclare : « Vous êtes contre la rééligibilité. Cela veut dire que vous êtes contre la tactique révolutionnaire de la C.G.T.U. »

Pas du tout. Nous sommes des révolutionnaires; nous sommes d'accord avec la tactique employée par les membres de la C. E. et du Bureau confédéral. Nous sommes d'accord avec la position prise et par le Bureau et par la Commission exécutive. Nous sommes d'accord avec le Bureau confédéral et avec la Commission exécutive contre la répression gouvernementale et impérialiste. Nous sommes d'accord avec le Bureau confédéral, avec la Commission exécutive sur la position qu'ils ont prise en face de la guerre du Rif et de la guerre de Syrie. Nous serons d'accord avec le Bureau confédéral et avec la nouvelle Commission exécutive, dans la lutte du prolétariat contre ses oppresseurs, quels qu'ils soient. La nouvelle orientation de la

C. G. T. U. est acceptée même parmi ceux qui ne sont pas des adhérents au Parti communiste. Il a bien fallu que nous soyons d'accord avec vous, sinon nous ne serions pas dans ce congrès.

Alors, comment voulez-vous que les déclarations du camarade Thorez soient justifiées? Comment voulez-vous que le camarade Thorez puisse mettre dans le même sac ceux qui s'opposent d'une façon impérative à la réélection des fonctionnaires pour d'autres considérations que peuvent avoir certains camarades?

Il est logique que nous prenions cette position devant vous. Nous ne sommes pas les premiers à l'avoir prise; quoi qu'en disent certains, la plupart des membres, actuellement en fonctions au Bureau confédéral, ont pris la même position. Si la position qu'ils ont prise à ce moment était bonne, nous la faisons nôtre et nous disons qu'elle conserve toute sa valeur présentement.

Je regrette que certains, qui ont abordé cette tribune, aient placé la question de rééligibilité sur le même plan que la question de l'éligibilité.

Nous, nous disons qu'il est impossible de mettre en parallèle les deux Bureaux et les deux Commissions exécutives de la C. G. T. et de la C. G. T. U. Nous refusons la réélection du Bureau confédéré de la rue Lafayette parce qu'il avait trahi les prolétaires pendant la guerre 1914-1918. Les camarades du Bureau et de la C. E. n'ont pas, que je sache, trahi les ouvriers organisés dans la C. G. T. U.

La Commission exécutive n'a pas trahi le prolétariat en lutte contre ses oppresseurs. Par conséquent, ce parallèle ne peut pas et ne doit pas exister selon nous. Ceci dit, nous conservons pour nous, uniquement, la question du principe de la non rééligibilité.

Même quand nous disons qu'aucun parallèle ne peut être établi entre les deux Bureaux, nous allons beaucoup plus loin. Nous savons que la position prise par les deux camarades visés : Monmousseau et Dudilieux, dans la lutte révolutionnaire non seulement nationale, mais internationale, nous permet de déclarer à ce Congrès qu'ils ne sont pas encore prêts de nous trahir, car dans chaque question posée au Congrès ils ont toujours été d'accord avec les militants, avec les syndiqués pour engager la bataille en commun.

Ce n'est donc pas sur ce terrain que nous devons engager l'offensive contre la rééligibilité, mais simplement pour que cette façon d'opérer ne devienne pas une condition *sine qua non* de réélection de tous les fonctionnaires.

Eh oui, camarades, nous apportons à cette tribune cette précision parce qu'on n'a pas dit dans quelles conditions se ferait cette rééligibilité, les nécessités qui l'imposaient; on n'a pas dit pour qui elle se ferait, on a prétendu que c'était seulement pour le Bureau confédéral.

Vous nous donnez donc raison sur les points que je soulevais tout à l'heure.

Le départ de Monmousseau et de Dudilieux, nous n'avons pas à le craindre. Ils sont en fonctions encore pour un an et d'ici là, si

la Commission exécutive se trouvait en face d'un grave péril pour la classe ouvrière, ou si la possibilité d'une marche ascendante du prolétariat français lui permettant de s'affranchir du joug patronal et impérialiste venait à se révéler, nous pourrions envisager le maintien en fonctions d'un ou plusieurs camarades. (*Exclamations.*)

Camarades, nous disons que cette période n'est pas encore arrivée et que, par conséquent, le maintien du *statu quo* s'impose pour nous.

Nous ne voyons pas la nécessité impérative de maintenir en fonctions un ou plusieurs secrétaires du Bureau confédéral. C'est pourquoi nous vous demandons le maintien intégral du *statu quo* sur cette question.

Camarades, je crois fermement, contrairement à ce qu'a prétendu Thorez, il y a un instant, que la classe ouvrière, c'est-à-dire les syndiqués adhérents à nos organisations, nous donneront raison et vous donneront tort.

J'ai entendu bien des fois en divers points du pays des déclarations de militants et de syndiqués. Je dois vous dire qu'elles ne semblaient pas être toujours justifiées, mais leurs auteurs croyaient dans la justesse du point de vue qu'ils exprimaient.

J'ai entendu faire certaines réflexions sur le maintien au Bureau confédéral de Monmousseau et de Dudilleux.

J'ai essayé, ainsi que nombre de militants, j'en suis persuadé, ont dû le faire, de démontrer à ceux qui parlaient ainsi qu'ils avaient tort de considérer ces militants comme des carriéristes alors qu'ils n'en étaient pas. Personne ne peut me démentir sur ce point.

Mais ces affirmations entre militants et syndiqués ont été émises. Vous verrez tout à l'heure, au moment du vote, si mes déclarations à cette tribune sont justifiées, vous vous rendrez compte, camarades, de l'opposition qui se fera jour dans un grand nombre de syndicats contre l'acceptation de la rééligibilité des fonctionnaires.

Quant à moi, je déclare que la position est nette.

Je voulais ce matin faire au Congrès une proposition transactionnelle. Après les déclarations de Semard et celles de Thorez, il m'est apparu que ma proposition transactionnelle n'avait plus sa place. Au principe rigide de la rééligibilité, nous opposons le principe rigide de la non rééligibilité.

Au nom des syndicats qui nous ont mandatés pour les représenter, nous demandons aux congressistes de maintenir le *statu quo*. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Chauvel pour une motion d'ordre. (*Aux voix! Aux voix!*)

CHAUVEL (*Services publics*). — Si j'ai demandé la parole pour une motion d'ordre, ce n'est pas, soyez-en persuadés, pour tenir la tribune, mais pour faire cette déclaration :

Qu'on ne voie pas dans notre position actuelle une manifestation contre la majorité confédérale, pas plus que le désir de renforcer une minorité confédérale.

C'est une position momentanée que nous avons prise, et c'est afin d'éviter surtout une confusion possible que j'ai pris la parole. *(Très bien!)*

VOTE SUR LA REELIGIBILITE

LE PRÉSIDENT. — Le rapporteur estimant que tout ce qui a été dit à cette tribune suffit amplement pour éclairer la religion des délégués, renonce à la parole et nous allons ainsi pouvoir passer au vote. *(Applaudissements.)*

Je vais donner lecture au Congrès d'une proposition des Mineurs de la Loire:

Les mineurs de la Loire, afin qu'il n'y ait pas de contestations sur la vérification du dépouillement des votes, concernant la rééligibilité, et pour éviter les critiques contre leur sincérité,

Demandent la nomination au sein du Congrès d'une Commission de six membres composée mi-partie de partisans de la rééligibilité et mi-partie d'adversaires; cette Commission devant désigner un rapporteur des résultats du vote devant le Congrès.

La parole est à Dudilleux.

DUDILIEUX. — Camarades, je désire seulement indiquer aux délégués au Congrès qui n'ont peut-être pas l'habitude du vote par mandat de quelle façon ils doivent établir leurs cartes. Il existe des cartes rouges sur lesquelles est portée la mention « pour », des cartes vertes sur lesquelles est portée la mention « contre », des cartes blanches sur lesquelles figure la mention « abstention ».

Le vote a lieu sur la proposition de l'Union des Syndicats de la Région parisienne, c'est-à-dire que les camarades désirant voter pour la rééligibilité devront déposer une carte rouge, ceux qui voteront contre, une carte verte, et les abstentionnistes une carte blanche. Il est entendu qu'une carte doit être déposée par mandat, c'est-à-dire qu'un délégué disposant de 6 mandats et ayant par exemple à émettre 3 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention, devra déposer 3 cartes rouges, 2 cartes vertes et 1 carte blanche. Les Unions départementales et locales et les Fédérations n'ayant, statutairement, que voix consultative au Congrès, aucune carte déposée au nom de l'une de ces organisations ne sera acceptée.

Il est d'usage de désigner des scrutateurs. Les Mineurs de la Loire ont proposé que ceux-ci soient pris mi-partie parmi les partisans et mi-partie parmi les adversaires de la rééligibilité. Nous invitons donc les délégués à faire parvenir au Bureau les noms des scrutateurs.

(Sont désignés les camarades: CHAMBON, RICHETTA, DUPILET, CHABROL, FULGONIS, ARNOULD.)

LE PRÉSIDENT. — La séance est suspendue pendant quelques instants pour permettre les opérations du vote et du dépouillement.

La parole est au camarade Richetta, rapporteur de la Commission du scrutin.

RESULTATS DU VOTE.

RICHETTA. — Voici le résultat du dépouillement du vote.

Pour la rééligibilité	935
Contre	423
Abstentions	76

Les Coiffeurs de Nantes ont voté en double et nous avons déduit sur les votes pour la rééligibilité une voix.

1.481 mandats délibératifs sont représentés au Congrès, il y a donc 47 syndicats dont les délégués n'ont pas participé au vote.

Un peu plus tard nous vous donnerons les résultats par Fédération.

UNE SEANCE DU « CINEMA DU PEUPLE » OFFERTE AUX DELEGUES PAR LE S. O. I.

RAYNAUD. — Camarades, c'est au nom du Secours Ouvrier International que je prends la parole dans une très courte déclaration. Le S.O.I. a depuis longtemps organisé une section du Cinéma du Peuple, qui s'occupe de propager dans tous les pays les films cinématographiques créés par lui.

Le Cinéma du Peuple avait organisé pour ce soir à « La Bellevilloise » une séance de cinéma pour les délégués de ce Congrès, mais la séance de nuit que nous sommes obligés de tenir nous met dans l'impossibilité d'y assister.

Le Cinéma du Peuple, informé, consent à repousser à demain soir la séance de cinématographe qu'il avait organisée pour ce soir. Des cartes d'invitation vont vous être distribuées. Nous vous demandons de venir demain soir assister à cette séance. Nous aurons le plaisir de vous y offrir la primeur de trois films qui viennent de Russie, malgré la censure. (*Applaudissements.*)

L'un représente l'enterrement de notre regretté Lénine. (*Applaudissements.*) Les deux autres sont des films que vous serez très satisfaits de voir défilier devant vous.

Puis il y aura une très courte intervention d'un camarade du S.O.I. pour expliquer aux délégués la nécessité de propager l'œuvre du Cinéma du Peuple qui doit lutter contre le cinéma bourgeois. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Matton pour une déclaration.

COMMISSION DES CANDIDATURES

MATTON. — Camarades, vous allez passer sous peu à l'élection des membres de la Commission exécutive de la C.G.T.U.

Nous nous trouvons en présence d'une liste de candidats portant 50 noms, alors qu'il n'en faudrait régulièrement que 39. Nous avons pensé, pour faciliter la tâche du Congrès et pour éviter toute confusion possible, qu'une Commission pourrait être nommée, Commission prise en majeure partie parmi les délégués de province, pour offrir toutes garanties d'impartialité. Elle aurait à faire un choix préalable parmi ces 50 candidats. Voici les noms des camarades que nous proposons pour faire partie de cette Commission.

Demussois, Cheminots; *Poussel*, Métaux; *Dessaix*, Bâtiment; *Nilès*, Services publics; *Frachon*, U.D. Loire; *Bonnet*, U.D. Bouches-du-Rhône; *Vésine*, Bâtiment; *Revol*, U.D. du Rhône; *Doëblé*, U.D. de la Moselle; *Davy*, U. D. Maine-et-Loire; *Porreya*, U.D. du Nord; et le camarade *Monmousseau*, pour représenter le Bureau confédéral.

Je demande au président de mettre cette proposition aux voix.

UN DÉLÉGUÉ DES JEUNESSES OUVRIÈRES. — Camarades, avant de passer au vote pour l'élection de la Commission exécutive de la C.G.T.U., je vous ferai connaître que la Conférence des Jeunesses ouvrières a exprimé le désir qu'un membre de ces Jeunesses soit délégué à la C.E. confédérale. Je demande donc au Congrès de faire droit à cette demande.

MATTON. — Camarades, je crois que notre camarade n'a pas bien compris ma proposition. Ce n'est pas une liste de membres de la Commission exécutive que je propose, mais une liste de camarades, membres d'une Commission, qui aurait à choisir parmi les 50 candidatures en présence. La proposition de notre camarade peut donc être renvoyée à la Commission, qui aura à examiner quelle part devra être faite parmi les membres de la C.E., à la demande des Jeunesses ouvrières.

UN DÉLÉGUÉ. — Une observation en ce qui concerne les jeunes. Dans certaines organisations, nous avons eu une expérience trop malheureuse des jeunes. Je demande que l'on choisisse des gens posés et assez intelligents... (*Protestations. Mouvements divers.*)

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition que vient de faire le camarade Matton.

(*La proposition est adoptée, y compris l'adjonction concernant les Jeunesses ouvrières. Huit voix se prononcent contre.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Croizat, pour donner les résultats de la Conférence des jeunes délégués au Congrès.

LES JEUNESSES OUVRIÈRES

CROIZAT. — A l'occasion du Congrès confédéral, une Conférence nationale des Jeunes délégués à ce Congrès a été convoquée, afin d'examiner quelle va être la position et les modalités d'action à envisager en ce qui concerne le recrutement de la jeunesse ouvrière dans les syndicats. Nous sommes assurés que les délégués sont suffisamment avertis sur la situation du jeune prolétariat dans toutes les industries. Partout, il y a de mauvaises conditions de travail, des salaires ridicules, des conditions d'hygiène défectueuses. D'un autre côté, nous voyons les lois d'origine bourgeoise, dont la plupart sont violées, et nous voyons le patronat exploiter de plus en plus la jeune classe ouvrière. Il faut donc que les organisations syndicales apportent le plus grand intérêt à la question des jeunes ouvriers.

Voilà pourquoi nous avons convoqué, au cours du Congrès, une Conférence nationale de tous les jeunes délégués, afin d'examiner avec eux la résolution que nous devons présenter à ce Congrès confédéral.

Nous avons déterminé les revendications générales que toutes les organisations syndicales, dans toutes les localités, devront développer et sur lesquelles on devra entreprendre une vaste campagne pour grouper la grosse masse des jeunes exploités à l'intérieur des organisations syndicales.

Les revendications particulières à la jeunesse sont liées avec l'ensemble de celles du prolétariat, mais elles ne pourront aboutir que lorsque le jeune prolétariat participera à la lutte avec l'ensemble et la majorité de la classe ouvrière.

A côté des revendications économiques, nous avons posé des revendications antimilitaristes. A côté de la situation misérable qui est faite à nos jeunes camarades à l'intérieur des industries, nous disons qu'ils sont encore plus exploités sous un régime militariste. Il y a un grand intérêt à ce que nous attirions l'attention de tous les soldats et que, par des cahiers de revendications, nous puissions lier davantage les soldats à la lutte quotidienne de la classe ouvrière. Cela est indispensable; car, dans les perspectives de lutte que nous allons entreprendre contre le capitalisme, nous devons avoir avec nous le prolétariat des armées.

Il y a donc nécessité pour nous d'entreprendre un grand travail du côté antimilitariste et d'attirer l'attention du prolétariat paysan et ouvrier qui se trouve dans les casernes.

Camarades, je vais donner lecture des deux résolutions qui ont été votées à la Conférence nationale des jeunes délégués:

La première est ainsi conçue:

Le mouvement syndical s'est jusqu'à présent désintéressé beaucoup de la situation de la jeunesse ouvrière et de la nécessité de son organisation.

C'est pourtant par centaines de mille que les jeunes ouvriers et ouvrières, sont odieusement exploités. C'est la guerre qui a créé de nouvelles conditions

économiques qui ont permis au capitalisme de développer d'une façon rapide son machinisme et qui lui donnent maintenant la possibilité d'accroître considérablement sa production. Cette nouvelle situation a eu comme répercussion grave d'accroître l'exploitation de la classe ouvrière et plus particulièrement celle de la jeunesse ouvrière.

C'est maintenant l'apprentissage complètement disparu pour faire place à un travail de série à la machine qui permet aux patrons d'obtenir une surproduction avec un minimum de frais.

Ce sont pour les jeunes ouvriers, des salaires dérisoires, ne pouvant suffire à leur existence. Ce sont des répartitions les plus injustes ; le jeune, qui très souvent fournit le même travail qu'un adulte, louche un salaire bien différent.

Ce sont des conditions d'hygiène des plus défectueuses : manque d'aération, insuffisance de lavabos, etc., etc.

Ce sont de longues journées de travail qui leur sont imposées. Ils sont en outre soumis à toutes sortes de brimades, brutalités et injustices de la part des chefs. C'est l'emploi de cette jeunesse à toutes sortes de travaux malsains, dangereux et pénibles. C'est sans égards que le patronat traite la jeunesse. Il viole les lois telles que le Code du travail qui sont d'origine bourgeoise, mais qui permettraient, si elles étaient appliquées, d'améliorer beaucoup les conditions de travail de la jeunesse.

Soucieux de cette situation particulièrement grave qui est faite à la jeunesse ouvrière, le Congrès confédéral accepte le cahier de revendications élaboré par la Conférence nationale des jeunes délégués :

1° Les salaires. — 10 francs par jour pour les jeunes dès leur sortie de l'école (base minimum), 15 francs à partir de 16 ans. A travail égal, salaire égal.

2° Apprentissage. — 2 heures d'apprentissage technique comprises dans la journée de huit heures et aux frais du patron. Durée de l'apprentissage : 2 années.

3° Lutte pour le respect de la journée de 8 heures ;

4° Lutte contre les violations du Code du travail ;

5° Quatre semaines de congé par an.

Pour l'augmentation générale des salaires et devant les nouvelles difficultés financières que le pays traverse actuellement, qui entraîneront fatalement l'abaissement des salaires et l'augmentation du coût de la vie, la Conférence des Jeunes délégués a fait siens les mots d'ordre de la C.G.T.U., savoir :

Le salaire garanti à la parité du dollar ou du franc-or, et pour parer aux fluctuations du change, demande l'établissement de l'échelle mobile.

Tous les délégués au Congrès confédéral s'engagent à mener l'action nécessaire dans leurs organisations, afin d'œuvrer à la consolidation de toutes les forces jeunes et adultes, pour le triomphe des revendications de la classe ouvrière, et particulièrement celles de la jeunesse.

Et je m'adresse ici aux camarades qui ont gardé cet état d'esprit qui, depuis trop longtemps, consiste à diviser en deux clans les adultes et les jeunes. Il faut au contraire que nous fassions le front unique en englobant les jeunes et les adultes dans un même groupement afin que nous puissions mener la bataille avec l'ensemble de la classe ouvrière. (Très bien.)

A côté de cette exploitation intensive dont est victime la jeunesse dans les industries — c'est à vingt ans que le jeune souffre le plus, soumis à l'intérieur des casernes aux pires des régimes : mauvaise nourriture, manque d'hygiène,

discipline brutale — nous attirons l'attention de tous les délégués sur ce fait que non seulement nous devons lutter sur le terrain économique, mais nous devons aussi soutenir et défendre les jeunes soldats.

L'importance de cette lutte est grande. Lutter pour les revendications des soldats, c'est les lier plus étroitement aux luttes quotidiennes du prolétariat, c'est les amener aux côtés des ouvriers, c'est enlever cette arme de répression aux mains du capitalisme qui, dans tous les mouvements du prolétariat, s'en est servi pour lutter contre lui.

Donc, le Congrès confédéral doit se déclarer unanime à mener l'action efficace en faveur des revendications pour les soldats, savoir :

Pour l'augmentation du prêt ;

Pour le contrôle de la nourriture par une commission constituée avec des soldats ;

Pour les permissions régulières et obligatoires et le voyage gratuit en chemin de fer ;

Pour la suppression de la pelote et autres mesures disciplinaires analogues ;

Pour la suppression des bagnes, compagnies spéciales, et conseils de guerre ;

Contre le rabiote, et au moment de la guerre du Maroc, s'engager à mener la lutte pour obliger le gouvernement à appliquer d'urgence sa promesse qu'il a abandonnée : le service d'un an.

Voilà, camarades, les revendications économiques et antimilitaristes que la Conférence nationale des jeunes vous soumet.

A côté de cela, nous voulons essentiellement que le mouvement de la jeunesse ouvrière s'étende et se développe à l'intérieur des organisations syndicales.

Il faut que le vieil état d'esprit disparaisse, il faut le laisser du côté réformiste et, au contraire, s'attacher à l'organisation de la jeunesse ouvrière et porter intérêt à la situation actuelle.

Pour cela, nous demandons qu'elle ait la possibilité de se réunir à l'intérieur des organisations syndicales, de discuter avec elles de leurs revendications communes et de les soumettre aux assemblées générales.

Nous ne voulons pas de la tactique qui consiste à avoir dans les organisations syndicales des jeunesses syndicalistes, nous la repoussons formellement car elle n'a jamais mené à une action en faveur de la jeunesse ouvrière.

Il faut, au contraire, que toutes les revendications des jeunesses ouvrières soient posées avec celles des ouvriers, il y a nécessité d'une discussion commune pour développer leur action.

Voici donc la deuxième résolution qui tend à l'organisation des jeunes ouvriers à l'intérieur des organisations syndicales :

Le Congrès confédéral, s'inspirant des décisions prises par les Unions départementales de la Seine, du Nord, du Rhône, de la Gironde s'engage à adopter les résolutions suivantes déjà acceptées par ces différentes Unions :

Afin d'intéresser la masse des jeunes ouvriers à l'action du syndicat, déclare adopter le programme de revendications présenté au nom des jeunes syndiqués.

Le Congrès condamne, en outre, d'une façon énergique et définitive, les

Jeunesses syndicalistes, comme forme d'organisation des jeunes ouvriers, cette organisation étant une secte qui sépare les jeunes travailleurs de l'ensemble de la classe ouvrière.

Pour renforcer l'influence des jeunes dans le syndicat et pour lier davantage l'action des jeunes à celle des adultes, il est nécessaire d'avoir, à tous les degrés, de l'organisation syndicale, des délégués des jeunes syndiqués, notamment dans les Conseils syndicaux et les Commissions exécutives d'unions départementales.

Le rôle de ces délégués serait de :

1° Préparer, en accord avec le Bureau syndical, les assemblées de jeunes syndiqués qui devront, si cela est nécessaire, précéder les assemblées générales des syndicats ;

2° Faire discuter dans ces assemblées les revendications particulières à la Jeunesse, les faire adopter et présenter à l'assemblée générale ;

3° Veiller qu'à chaque réunion de propagande organisée par les syndicats, un orateur jeune prenne la parole à côté de l'orateur adulte pour expliquer l'exploitation de la jeunesse, les conditions et la nécessité de l'entrée des jeunes dans le syndicat.

Le Congrès décide, s'inspirant de la présente résolution, qu'un délégué jeune ferait partie de la Commission exécutive confédérale.

La Conférence des Jeunes propose donc le camarade Croizat pour la représenter à la Commission confédérale.

Camarades, je rappelle la grande importance qu'il y a à s'intéresser à la situation des jeunes ouvriers. Non seulement la Conférence des jeunes se place essentiellement sur le terrain de l'unité, mais encore elle mène partout la lutte la plus active en faveur de l'unité, pour sa réalisation immédiate ; c'est le but essentiel du prolétariat pour sa lutte contre le capitalisme.

Je demande au Congrès d'adopter les deux résolutions des jeunes syndiqués. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je crois que tous les congressistes sont d'avis d'accepter les résolutions de la Conférence des jeunes. Je les mets aux voix.

(*Les résolutions sont adoptées.*)

LE CONSEIL JURIDIQUE

« LE DROIT OUVRIER »

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau est saisi de la motion suivante présentée par le syndicat des Infirmiers libres de la Seine :

Toutes les Fédérations, Unions départementales, Unions locales, Syndicats et même sections locales, devraient être abonnés au Droit Ouvrier, revue juridique technique de la C. G. T. U. et de l'Union de la Région parisienne.

Cette revue indispensable à la documentation de tous, nécessaire pour renseigner les adhérents, devrait être sur tous les bureaux et dans toutes les bibliothèques.

Il est anormal que des patrons, des compagnies d'assurances, des ministères, des juges de paix soient abonnés, tandis que les trois quarts des organisations, pour qui pourtant cette revue est faite, la délaissent.

Aussi, sans aller aussi loin que le Congrès de la Région parisienne qui a décidé que tous ses Syndicats et ses Unions locales devraient obligatoirement être abonnés, il est urgent que le Congrès de la C. G. T. U. envisage la documentation de ses groupements et ne délaisse pas les armes qu'on leur donne pour lutter contre le patronat et ses puissants représentants.

En conséquence, le Syndicat des Infirmiers libres demande que l'obligation morale soit décidée, et surtout qu'un résultat pratique en résulte, contrairement aux résolutions parfois votées, comportant l'obligation morale.

FRADIN. — Cette motion appelle quelques mots d'explications sur le Conseil juridique, sur ce qu'il fait et sur ce qu'il pourrait faire encore que beaucoup d'Unions départementales et de syndicats de province le connaissent par correspondance. En réalité, c'est une commission, ou plutôt un assemblage de camarades qui étudient les questions juridiques, les questions sociales. Un secrétaire appointé d'ailleurs par la Région parisienne en assure le fonctionnement en se mettant à la disposition de la C. G. T. U. et en fournissant des renseignements à tous les syndicats de province sur les questions qui peuvent lui être posées.

Par le grand nombre de lettres qui sont reçues au secrétariat, il est visible que les questions traitées : accidents du travail, prudence, législation ouvrière, conflits syndicaux, qui sont survenus à la suite de la scission — savoir, par exemple, à qui était la caisse de l'Union locale, de l'Union départementale ou du syndicat — il est visible que ces questions techniques intéressent au plus haut point les organisations syndicales.

Naturellement, le secrétariat, quoique limité dans ses moyens, fait le maximum. Malgré cela, nous considérons, comme la motion l'indique, que le plus grand travail qui est exécuté par le Conseil juridique est la publication du « *Droit Ouvrier* ». Quelques camarades, surtout les camarades dont les journaux corporatifs sont publiés à Paris, savent avec quelle ténacité j'insiste pour que le « *Droit Ouvrier* » ait de la publicité, gratuite d'ailleurs, dans ces journaux. Mais je dois faire remarquer que cette publicité ne rend pas. Voulez-vous des chiffres? Si j'évalue les organisations devant s'abonner à environ 2.000 pour la France — et encore des militants pourraient en avoir besoin personnellement — je vois qu'il n'y a que 500 organisations qui prennent le *Droit Ouvrier* régulièrement.

Comme la motion l'indique, c'est vraiment désastreux. Des patrons, des compagnies d'assurances, des ministères, des juges de paix s'abonnent. Ils n'ont pas l'habitude de faire des cadeaux aux organes édités rue Grange-aux-Belles! Ils faut qu'ils y trouvent quelques renseignements intéressants.

J'ai été mandaté pour vous dire que le travail qui a été et qui est toujours effectué est dérisoire, si les syndicats n'en profitent pas.

Nous recevons fréquemment des lettres où nous sont posées des

questions qui, cependant, ont déjà été traitées dans le « *Droit Ouvrier* ». Il est regrettable que les syndicats n'aient pas su, en s'abonnant à cette publication qui a été jugée nécessaire par l'Union de la Région parisienne et la C. G. T. U. qui font pour elle chacune un sacrifice de 5.000 francs par an, s'épargner ce travail de correspondance. Il m'est pénible d'insister sur ce sujet parce que le « *Droit Ouvrier* » est un instrument aussi indispensable sur la table du secrétaire que l'encrier et le porte-plume.

La motion présentée par le Syndicat des Infirmiers libres n'est d'ailleurs pas méchante. Elle ne vise qu'une obligation morale d'abonnement. Elle a bien fait d'employer le mot « morale », puisque dans la Seine l'obligation pure et simple a été votée, et malgré cela plusieurs Syndicats de la Seine ne sont pas encore abonnés.

Je suis sûr que cette motion, qui a pour but de vous rappeler simplement l'existence du « *Droit Ouvrier* », vous rappellera aussi votre intérêt et celui de vos adhérents. (*Très bien!*)

LE PRÉSIDENT. — J'espère que le Congrès entendra l'appel de notre camarade Fradin.

LA REPONSE D'OUDEGEEST

Voici la réponse du camarade Oudegeest à l'invitation qui lui a été adressée par le Congrès :

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

XXIV^e CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF

XVIII^e DE LA C. G. T.

du 26 août au 29 août 1925 à Paris

Paris, le 25 août 1925.

Camarades,

En réponse à votre lettre d'aujourd'hui m'invitant à prendre la parole à votre Congrès sur la question de l'unité syndicale, je dois vous faire savoir que je ne peux pas entrer dans les différends entre vous et la C. G. T. En ce qui concerne la question Amsterdam-Moscou, je n'en peux rien dire avant que notre Conseil général ait pris position.

C'est pour ces raisons que je ne peux pas accepter votre invitation.

Signé : OUDEGEEST.

LE PRÉSIDENT. — En bon français, cela veut dire qu'il nous laisse tomber! (*Rires.*)

J'ai reçu des Mineurs de la Loire la proposition suivante :

Les Mineurs de la Loire,

Demandent que le Conseil juridique de la Seine, d'accord avec le Bureau confédéral, la Commission exécutive et l'ensemble des Fédérations, mette à l'étude un projet de loi tendant à la refonte totale de la loi du 9 avril 1898. Ce projet serait soumis aux Syndicats et mis au point par un Comité national pour être déposé au Parlement.

Le délégué : BASTION.

UN DÉLÉGUÉ. — Par qui le dépôt serait-il effectué au Parlement?
(*Très bien! Très bien!*)

LE PRÉSIDENT. — Il le sera par un représentant du peuple ouvrier et paysan.

LA REPRESSION EN ESPAGNE

J'ai reçu de camarades espagnols la lettre suivante :

SOCORRO ROJO INTERNATIONAL

(*Seccion Española*)

COMITÉ CENTRAL

Barcelone, le 26 août 1925.

Au Congrès de la C. G. T. U., Paris.

Camarades,

Depuis deux ans la dictature militaire écrase le mouvement ouvrier en Espagne. Les syndicats ont été dissous dans de nombreux endroits du pays, à Biscaye particulièrement. Les centres ouvriers et les Maisons du Peuple ont été fermés partout. Les militants communistes, syndicalistes, anarchistes et même sans-parti, les plus caractérisés, sont en prison. Il y a plusieurs centaines de militants ouvriers en prison, dont beaucoup depuis un an et demi sans être inculpés, par simple mesure policière.

Joaquim Maurin, le directeur du journal *Lucha Social* de Barcelone, inculpé d'un délit qui doit d'après la loi être jugé par les tribunaux civils, est enfermé dans une forteresse militaire et soumis à un régime terrible avec grand danger pour sa vie car il n'est pas encore guéri des blessures qu'il a reçues au moment d'être arrêté.

Perez Solis, le militant communiste connu, souffre encore des blessures qu'il a reçues au moment de l'attaque de police contre la Maison du Peuple de Bilbao, en août 1923, et est encore en prison avec grave danger pour sa vie, bien que le délit dont il est inculpé permette aux autorités de le relâcher.

Un ouvrier communiste, Lorenzo Calleja, a été condamné à deux ans et demi de prison pour avoir reproduit dans un journal dont il était le directeur, en octobre 1922, un chapitre du livre de Barbusse, « La Lueur dans l'abîme », dans lequel on parle contre les drapeaux nationaux, comme symbole de haine entre les peuples, mais on ne parlait pas contre le drapeau espagnol particulièrement. Trois soldats viennent d'être condamnés à Barcelone pour avoir déposé une gerbe de fleurs sur le monument à Casanova, martyr des libertés catalanes.

Ces derniers jours, une nouvelle vague de répression a commencé. A Madrid, dans les Asturies, partout ont été opérées de nombreuses arrestations. A Madrid les camarades arrêtés ont été brutalement torturés. En même temps le régime des prisons est pire chaque jour. A Carthagène les emprisonnés se sont révoltés il y a quelques jours pour protester contre les tortures et le régime brutal qui vient d'être instauré.

La garde extérieure est intervenue avec des fusils et de nombreux emprisonnés sont blessés. De fous les bagnes et prisons du pays nous arrivent quotidiennement des protestations contre le régime établi sous le gouvernement militaire.

A Barcelone, dix hommes attendent le moment de comparaître devant le Conseil de guerre. Parmi les sept autres, il y a le chef du parti séparatiste

catalan, M. Francisco Macia, sur lequel pèse la menace de l'extradition.

Ils sont tous inculpés de complot contre la vie du roi. Le prétexte est une bombe trouvée le 31 mai dernier sur la voie du chemin de fer par où devait passer le train royal, bombe placée vraisemblablement par la police sous la direction du sinistre général Martinez-Anido. Les inculpés ont été terriblement torturés. De cette façon les autorités ont abouti à leur faire signer leurs déclarations en blanc.

D'autre part, le procès qui devait être jugé par le tribunal civil le sera par la cour martiale.

Il faut rappeler que le procès de l'attentat contre le roi de 1906 et celui de 1913 ont été jugés par le tribunal militaire. On peut attendre déjà la sentence. Ce sera la peine de mort pour tous les inculpés.

Nous élevons notre protestation la plus énergique contre ces procédés d'un gouvernement d'assassins tels que les généraux Martinez-Anido et Primo de Rivera. Nous faisons appel à la classe ouvrière de tous les pays et de toutes les tendances pour sauver nos camarades qui sont en prison et dont la vie est en danger.

Nous nous adressons à vous, au Congrès confédéral unitaire, pour vous demander de protester avec nous contre les crimes du gouvernement de Primo de Rivera et pour faire entendre au gouvernement militaire espagnol que vous n'êtes pas disposés à laisser assassiner sans protestations les ouvriers espagnols.

Nous attendons de vous, camarades, une réponse favorable.

Salutations fraternelles.

Pour le Comité central espagnol du Secours Rouge International,

Signé : LAPORTE.

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau confédéral fait savoir qu'il établira une résolution qu'il vous soumettra, laquelle envisagera le cas de tous les camarades révolutionnaires opprimés dans les divers pays.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Delarue, rapporteur de la Commission de contrôle.

DELARUE, *Rapporteur de la Commission de contrôle.* — Camarades, je vais vous donner connaissance du rapport de la Commission de contrôle.

La Commission de contrôle, composée des camarades DELARUE (Nord), CONSTANT (Gironde), PÉROL (Haute-Vienne), CARUEL (Seine Inférieure), LANGUMIER (Yonne), et FRANSQUIN (Seine), s'est réunie au siège de la C.G.T.U., le 26 août, pour examiner la gestion du camarade Berrar, trésorier, depuis le C.C.N., et s'est réunie également ce jour 29 août pour arrêter la situation de caisse après les huit premiers d'exercice de l'année 1925.

Il résulte de ces examens que la situation financière de la C. G. T. U. est en tous points celle qui est définie dans le rapport financier du camarade trésorier qui figure dans *La Vie Syndicale* de juin-juillet 1925 (n° 18).

La Commission tient cependant à fournir au Congrès la situation de caisse de la C.G.T.U., qui s'est quelque peu modifiée, par suite de l'entrée en compte des dépenses et recettes durant le mois d'août 1925.

Cette situation s'établit ainsi :

Compte chèque	43.706 13
Compte caisse	355.990 05
TOTAL de l'existant.....	399.696 18

Voici quels sont les soldes débiteurs des Fédérations et Syndicats isolés, au 29 août 1925, pour le compte cartes et timbres :

Agriculture.	11.178 85
Alimentation	22.978 95
Bâtiment	37.865 10
Bijou.	3.700 »
Bois	14.874 75
Céramique	5.541 40
Cheminots	40.153 30
Coiffeurs	3.000 »
Cuir et Peaux.....	5.832 10
Eclairage	17.427 20
Employés.	4.652 35
Guerre (magasins et pensions).....	748 »
Guerre (établissements militaires).....	3.642 »
Livre	2.000 »
Marine Etat	8.177 45
Métaux	30.299 »
Moyens de transport.....	909 90
Médecine sociale (syndicat)	60 »
Papier-Carton	3.533 50
Ports et Docks.....	6.151 70
P. T. T.....	7.103 »
Produits chimiques.....	6.225 30
Services publics.....	21.502 90
Sous-Sol	48.996 80
Spectacle	849 »
Tabacs	3.500 »
Textile	71.582 60
Tonneau de Bordeaux (syndicat).....	300 »
Verriers	9.502 30
TOTAL des soldes débiteurs.....	392.208 05

Le camarade trésorier me fait remarquer, avec juste raison, que ceci est en plus de l'encaisse qui a été signalée tout à l'heure. Ce n'est pas un décompte de cette encaisse.

Tout en tenant compte des difficultés sérieuses auxquelles ont eu à faire face les Fédérations, particulièrement celle du Bâtiment, qui fut dépossédée de toute son encaisse, argent et matériel, la Commission de contrôle fait néanmoins un pressant appel aux Fédérations pour qu'elles se libèrent le plus rapidement possible vis-à-vis de la C.G.T.U.

UN DÉLÉGUÉ. — Je voudrais que ces chiffres ne figurent pas sur les journaux; cela ferait très mauvais effet.

DELARUE. — L'observation présentée par le camarade est juste. Mais il fallait que les délégués au Congrès puissent connaître exactement la situation financière et les dettes vis-à-vis de la C.G.T.U.

Je crois être d'accord avec le Bureau pour que les chiffres dont il vient d'être donné lecture ne paraissent pas dans le compte rendu...

VOIX NOMBREUSES. — Pourquoi pas dans le compte rendu? (*Protestations et bruit.*)

BERRAR. — Nous ne ferons pas paraître dans la presse de demain les données que le rapporteur vient de mettre sous vos yeux. Mais nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'ils paraissent dans le compte rendu du Congrès.

UN DÉLÉGUÉ. — Au contraire, il y a intérêt à ce qu'ils paraissent dans ce compte rendu.

BERRAR. — Mais nous ne tenons pas à les rendre publics; la situation de certaines Fédérations n'est pas assez brillante pour cela. Ces chiffres figureront donc dans le compte rendu du Congrès; mais nous demandons aux journalistes de ne pas les faire paraître dans la presse de demain matin.

LE PRÉSIDENT. — Après ces explications, je mets aux voix le rapport de la Commission de contrôle.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 19 h. 5.



QUATRIÈME JOURNÉE

Samedi 28 Août (Soir)

La séance est ouverte à 21 h. 35, sous la présidence de M. Engler.

CONTRE LA REPRESSION DES GOUVERNEMENTS CAPITALISTES

LE PRÉSIDENT. — Je donne lecture de la résolution suivante déposée par le Bureau confédéral :

Le Congrès des syndicats unitaires de France envoie son salut révolutionnaire et l'expression de sa solidarité agissante aux travailleurs victimes de la répression capitaliste dans tous les pays et en particulier à tous ceux qui souffrent et meurent sous le régime de terreur blanche en Pologne, en Esthonie, en Roumanie, en Finlande, en Bulgarie, en Espagne, en Turquie, en Grèce, en Egypte, etc.

Le Congrès affirme que les ouvriers assassinés par les fascistes et les gardes-blancs, les pendus de Sofia, les fusillés de Pologne comme les paysans bessarabiens martyrisés ou les révolutionnaires grecs qui meurent de soif et de faim dans les îles de la mer Egée seront vengés et bien vengés par le prolétariat uni dans l'Internationale Syndicale Rouge et l'Internationale Communiste au prolétariat mondial pour écraser la bourgeoisie et ses chiens de garde.

Le Congrès de la C. G. T. U. demande à toutes les organisations adhérentes de participer d'une manière active et permanente aux efforts du Secours Rouge International, seul organisme susceptible d'organiser d'une manière efficace la solidarité ouvrière mondiale.

*A bas les bourreaux des Ouvriers et des Paysans!
Vive la Révolution mondiale libératrice!*

Les camarades qui sont d'avis que cette résolution soit adressée à tous les gouvernements assassins voudront bien le manifester en levant la main.

(La résolution est adoptée à l'unanimité.)

SOLIDARITE A LA GREVE DES BANQUES

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Platon, qui va vous donner des explications sur la marche de la grève des banques. *(Applaudissements.)*

PLATON. — Camarades, je saluerai à mon tour, au nom des gré-

vistes de la Banque, le Congrès de la C. G. T. U. qui, j'en suis sûr, porte à notre mouvement un grand intérêt.

Notre mouvement a été déclenché particulièrement par des non syndiqués. Nous avons été débordés par les masses et vous savez pour quelle raison : simplement par suite de l'insuffisance de nos salaires qui sont véritablement dérisoires.

Le moment, vous avez pu l'apprécier comme nous, n'était pas trop mal choisi malgré tout. Nous avions une période de vacances qui creuse certains vides parmi le personnel. Nous avions également, comme par enchantement, la période de l'emprunt.

Cependant, nous nous sommes heurtés à une puissance que vous connaissez tous et qui a compris la portée, la répercussion qu'aurait la satisfaction qu'elle pourrait accorder à nos revendications; elle a compris parfaitement que, si satisfaction nous était donnée, la classe ouvrière tout entière réclamerait derrière nous. Aussi, ne nous faisons-nous pas d'illusions, sachant très bien que les magnats de la finance doivent recevoir encouragements sur encouragements des grandes associations patronales; la direction des houillères, le Comité des Forges, etc. Il s'ensuit qu'au bout de 31 jours de grève, les résultats obtenus ne sont pas encore positifs, je dirai même qu'ils sont négatifs. Nous en sommes réduits à discuter sur le fait de savoir s'il n'y aura pas de sanctions et si nos jours de grève seront payés, ainsi qu'on a coutume de le faire dans notre corporation.

Pour l'instant, notre mouvement peut se chiffrer de la façon suivante : 20.000 employés de banque en grève à Paris, 10 ou 12.000 en province, soit en tout 30.000. Pour la corporation, c'est un chiffre. Le pourcentage des grévistes, dès les premiers jours, dans les banques parisiennes, était au moins de 75 %; un léger fléchissement le porte actuellement à 65 ou 70 %.

A Paris, nous avons nommé un Comité central de grève et, si vous connaissez notre situation au point de vue unitaire dans les banques, vous savez que nous n'avons qu'un syndicat unitaire à Paris. Nous avons donc une influence unitaire assez sérieuse dans ce Comité Central.

La manœuvre consistant à réduire cette influence était facile à prévoir et moins facile à déjouer : un Comité National fut constitué dans lequel sont entrés des représentants directs de la province, des représentants des fédérations confédérée, catholique et indépendante. Malgré tout, notre influence à Paris subsiste. Nous espérons fermement faire aboutir quelques points essentiels de notre cahier de revendications, mais pour cela, camarades, nous devons sentir derrière nous l'appui de tous les Syndicats unitaires. Vous vous étonnez peut-être que nous n'ayons pas fait cet appel plus tôt. Je vous dirai qu'au Comité Central nous l'avons fait dès le premier jour, mais nous avons dû nous incliner devant la majorité qui, pour les causes que vous devinez, ne voulait pas que le mouvement se développât davantage. Malgré tout, nous sommes arrivés hier et aujourd'hui à faire adopter des ordres du jour dans ce sens.

Nous vous demandons ici, à vous représentants des Syndicats unitaires, de comprendre l'importance de notre mouvement, nous vous demandons de nous aider moralement et financièrement. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Racamond, au nom du Bureau confédéral.

RACAMOND. — Il est bien entendu que la C. G. T. unitaire apportera aux grévistes de la Banque tout l'appui moral et financier qu'il lui sera possible de réaliser. Nous étudierons, à l'avenir, les moyens les plus pratiques d'aider nos camarades de la Banque à arracher leur victoire au patronat qui représente le mieux le capitalisme détenteur de tous les pouvoirs, y compris le pouvoir gouvernemental, puisque le gouvernement français est impuissant contre les financiers dont il est le prisonnier.

Vous pouvez être certains, de même que notre camarade de la Banque, que la C. G. T. U., qui a toujours été aux côtés de ceux qui luttent pour l'amélioration de leurs conditions d'existence, saura répondre à tous les appels qui lui seront adressés et, en particulier, à celui de ce soir.

LE PRÉSIDENT. — En tant que président de cette séance, j'informe les camarades de la Banque que dès la fin de ce Congrès et mon retour dans mes pénates, à Rouen, je me fais fort de demander à mon organisation — qui n'est pas tout à fait similaire de celle des Employés de Banque mais sait néanmoins comprendre qu'il y a des prolétaires aux mains sales et des prolétaires en faux-col — et d'obtenir une somme assez rondelette. J'invite les camarades délégués à en faire tous autant quand ils rentreront chez eux. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle...

UN DÉLÉGUÉ. — J'ai demandé la parole à propos des questions diverses dont je pensais que la discussion devait venir immédiatement. J'y joignais la question de la grève des banques.

Vous vous souvenez qu'il y a deux jours on a voulu mettre les délégués en retard à l'amende. Nous avons alors demandé à chacun d'entre nous une contribution de 5 francs pour les grévistes des banques. Or, aucun délégué n'a osé mettre sa main à la poche pour donner ses cent sous... (*Vives interruptions et protestations.*)

LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion de la question des salaires. La parole est au camarade Rabaté, rapporteur.

AUGMENTATION DES SALAIRES ECHELLE MOBILE — SALAIRE-OR

RABATÉ. — Camarades, je dois excuser devant le Congrès mon camarade Midol, rapporteur de la question des salaires, retenu ce soir par sa Commission exécutive. Il m'a chargé de le remplacer. Je vous prie de m'excuser si ce rapport n'est pas aussi complet que vous pouviez le souhaiter.

Nous avons déjà réuni la Commission désignée par le Congrès à propos de la question des salaires. Les camarades membres de la Commission ont tous ratifié, en principe, les mots d'ordre de la C. G. T. U. en ce qui concerne le passé, ainsi que les nouvelles revendications.

La question du sursalaire familial qui a été posée par notre camarade Rousseau lors du débat sur la stratégie des grèves a également fait l'objet d'une discussion à la Commission des salaires. Nous avons chargé nos camarades Vandewatyne et Porreye de faire sur la question du sursalaire familial un rapport annexe. C'est donc le problème des salaires en général que le rapporteur de la Commission doit apporter devant le Congrès.

Afin de ne pas, par un trop long discours, écarter les interventions possibles, je ne m'attarderai pas à l'examen de l'action de la C. G. T. U. dans le passé, à propos des salaires. Que l'on nous permette toutefois de rappeler que la C. G. T. U., depuis Bourges, a lancé en matière de salaires deux mots d'ordre différents, le premier au cours de la campagne de propagande de 1923.

Nous avons à cette époque où, déjà, le franc subissait une dégringolade marquée et où le coût de la vie augmentait proportionnellement, posé une revendication d'augmentation générale des salaires. Nous avons, à l'époque, pris la base d'une augmentation de 6 francs par jour en adoptant, pour établir ce chiffre, la moyenne des salaires en France, comparée à l'augmentation du coût de la vie.

Notre but, en réclamant cette augmentation pour tous les ouvriers quelle que soit leur profession, pour les manœuvres et pour les professionnels, était de donner, en même temps qu'un mot d'ordre national, la possibilité à nos syndicats d'œuvrer dans une certaine mesure pour l'unification des salaires en permettant aux travailleurs de faire face à l'augmentation du coût de la vie dans la limite de leur production.

Notre mot d'ordre, bien que combattu à l'époque par les organisations réformistes qui l'appelaient un mot d'ordre démagogique, n'en a pas moins rencontré auprès de la classe ouvrière un certain succès. Il est bon de rappeler que c'est sur ce mot d'ordre que furent faites, par la C. G. T. U., les premières tentatives de coordination du mouvement revendicatif.

Evidemment, pour réaliser notre revendication il nous fallait grouper autour d'elle les grandes masses travailleuses.

Le patronat et le gouvernement ont brisé ce mouvement. Vous avez vu, au cours de la discussion sur la stratégie des grèves, par quels moyens ils y sont parvenus.

Là où l'industrie avait un caractère vital pour l'économie générale du pays, le patronat a consenti des augmentations partielles de salaires qui, bien entendu, ne correspondaient pas aux revendications de la C. G. T. U.

Dans les autres régions où les industries n'avaient pas ce caractère vital, ce fut la provocation des ouvriers à la grève. C'est ce que nous avons vu aux usines Citroën, dans les Métaux à Saint-Etienne, dans le Textile pour la région de Roanne.

A la même époque, le gouvernement Poincaré menacé par la baisse

du franc a tenté et réussi d'ailleurs une grande manœuvre de Bourse. La livre qui était montée à 120 francs est redescendue à 70 francs et le coût de la vie a cessé de s'accroître.

Evidemment les travailleurs qui ne possèdent pas tous l'éducation sociale des militants...

VIGNAUD. — Nous ne sommes pas des apprentis, nous n'avons pas besoin d'entendre un cours de syndicalisme.

RABATÉ. — Je vous prie de considérer, camarade, que les débats d'un Congrès confédéral ne sont pas des débats réservés à un cercle restreint de militants et que les débats de ce Congrès ont une répercussion dans la classe ouvrière.

Il est possible que le rapport sur les salaires n'apprenne rien, en ce qui concerne surtout les événements rétrospectifs aux militants, mais il est certain aussi que depuis quatre jours nous avons discuté de grands problèmes politiques et sociaux qui intéressent tous les militants et que les ouvriers ne pardonneraient jamais au Congrès de la C. G. T. U. d'avoir étouffé la discussion sur les salaires.

Notre revendication des six francs n'a pu être réalisée grâce à l'offensive conjuguée des patrons qui divisent la classe ouvrière par leur stratégie de classe. Les patrons ont brisé l'élan des travailleurs. Puis le gouvernement a procédé au moyen de l'emprunt Morgan à une stabilisation momentanée de la monnaie.

Nous avons dû alors rechercher d'autres mots d'ordre pouvant correspondre aux désirs des ouvriers et nous avons lancé notre nouvelle formule du salaire minimum de base.

Nous avons tenu compte pour lancer ce mot d'ordre des différences considérables de salaires existantes dans les diverses régions. Nous avons arrêté ce minimum à un salaire quotidien de 20 francs.

Certains militants ont considéré que la revendication des 20 francs par jour ne correspondait pas aux besoins réels des travailleurs.

C'était aussi notre avis.

Mais en nous penchant sur la carte, nous avons constaté, par exemple, pour les sardinières de Douarnenez, que la revendication des 20 francs correspondait pour la majorité des travailleurs à une revendication positive. Il n'y a qu'à consulter nos camarades du Textile, de l'Alimentation pour en être convaincu.

Nous avons donc maintenu ce mot d'ordre de 20 francs en y ajoutant l'augmentation générale des salaires sur la base des 20 francs.

Ce mot d'ordre il demeure encore aujourd'hui dans son principe.

Je ne veux pas éterniser la discussion, mais qu'il me soit permis de rappeler ce qui s'est passé depuis 1925 ; ce fut l'inflation du gouvernement Herriot, suivie de celle de Caillaux.

L'inflation commencée au début de l'année 1925 par Herriot, continuée par le gouvernement qui lui a succédé, a eu déjà des répercussions sur les conditions de vie des travailleurs.

Nos camarades fonctionnaires ont pu déjà s'apercevoir que les améliorations qu'ils avaient obtenues avaient été rendues parfaitement

inopérantes par suite de l'augmentation du coût de la vie, consécutive à l'inflation.

Nos camarades de l'industrie privée, qui n'ont pas eu les mêmes augmentations en sont arrivés à la période de la lutte pour les salaires. Des grèves dans l'industrie privée se sont déclenchées à tout moment depuis le mois de juillet, et elles se déclencheront avec plus de force encore demain.

Tout à l'heure, notre camarade Platon vient de nous rendre compte de la marche de la grève des banques et nous a donné la preuve de cette affirmation. Ce sont, dans la région parisienne seulement — pour ne citer que celle-là — quelques sections de la métallurgie, les maréchaux, les fondeurs, qui sont partis en bataille pour obtenir l'augmentation de leurs salaires.

Quant à nous, il nous faut concrétiser ces revendications de salaires. Nos Congrès confédéraux doivent apporter les solutions que nous considérons comme aptes, non pas à résoudre la crise, non pas à faire le bonheur de tous les travailleurs, mais tout au moins à réduire dans une large mesure la misère des temps actuels.

C'est en se plaçant dans ces conjectures que la C. G. T. U. a lancé le mot d'ordre de l'échelle mobile des salaires, corrigée par le mot d'ordre du franc-or.

Et, camarades, ce sont là deux revendications toutes nouvelles : échelle mobile des salaires sur la base du franc-or, cela soulève devant le mouvement ouvrier de très grosses questions mais, pour les résoudre, il nous faut tenir compte, non pas seulement de la situation actuelle, mais aussi des perspectives d'avenir qui s'ouvrent devant nous.

Les rapports sur l'échelle mobile et le franc-or, on pourra dire aussi qu'ils ont été fournis très tard au Congrès de la C. G. T. U. mais le mot d'ordre s'est posé également, à une date très rapprochée de ce Congrès et pour établir ces rapports, pour établir un programme complet de revendications, nous avons dû agir vite. (*Bruit de conversations.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Il faut dire à nos camarades qui ne veulent pas écouter le rapporteur d'aller se coucher !

JACQUET. — La Commission des salaires a siégé, nous n'avons pas besoin d'entendre un discours d'une heure et demie ! (*Protestations et applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, devant la réflexion qui vient d'être faite, je consulte le Congrès sur le point suivant : les ouvriers syndiqués ont-ils le droit de savoir ce que fait pour eux la C. G. T. U. en ce qui concerne les salaires ? (*Applaudissements.*)

UN DÉLÉGUÉ. — Voilà la question bien posée.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je vais préciser : je demande aux camarades qui, dans leur for intérieur, estiment que le camarade Rabaté a déjà trop usé de la parole de vouloir bien le manifester. (*Exclamations et bruit.*)

Je me permets de vous faire observer qu'en employant un pareil langage je ne blesse personne, car je dis que moi, ouvrier docker, mon éducation n'est pas parfaite, et je vous avoue que, dans les Congrès j'apprends souvent beaucoup de choses; et je considère qu'il y a ici beaucoup de délégués qui sont logés à la même enseigne que moi, et qui ont beaucoup à apprendre. (*Rires et applaudissements.*)

C'est pourquoi je consulte le Congrès sur le point de savoir si les délégués présents se considèrent ou non comme suffisamment instruits par l'exposé du camarade Rabaté. Que les camarades délégués, qui considèrent qu'ils sont suffisamment instruits pour démontrer devant la classe ouvrière ce qu'a fait la C. G. T. U. pour les salaires le manifestent en levant la main? Avis contraire?

(*A une grande majorité, le Congrès décide de continuer la discussion.*)

LE PRÉSIDENT. — Je prie maintenant le camarade Rabaté de continuer son exposé, en se conformant à la volonté exprimée par la grande majorité des congressistes. (*Applaudissements.*)

RABATÉ. — Notre camarade Jacquet trouve sans doute plus intéressant de discuter sur les statuts que sur les salaires. (*Rumeur prolongée.*)

La Commission des salaires, composée de neuf membres dont le camarade Jacquet, s'est réunie avant-hier, mais Jacquet n'y assistait pas. (*Exclamations.*) Nous avons eu dans cette Commission — et si Jacquet y avait été, il l'aurait su — une discussion sur les mots d'ordre de la C. G. T. U. Je pense que s'il y a dans l'esprit des membres de la Commission des salaires, une certaine confusion, à plus forte raison cette confusion peut-elle exister dans la masse des ouvriers qui ont besoin d'être renseignés.

Nous avons discuté sur l'échelle mobile et le salaire-or. Nous n'avons pas toujours été d'accord. En effet, un membre de la Commission nous a dit : « Pourquoi posez-vous la question du salaire en franc-or, puisque, de toute façon vous toucherez des salaires en papier? Pourquoi ne pas vous contenter de la revendication d'ensemble de l'échelle mobile? »

Nous avons reçu aussi — et particulièrement dans ma Fédération — une résolution émanant des syndicats de la métallurgie de la Moselle, dans laquelle nos camarades réclament de la C. G. T. U. que soit posée devant le prolétariat la question du paiement du salaire sur la base du franc-or. Il n'y est pas dit un mot de l'échelle mobile. Est-ce que oui ou non cette question mérite d'être discutée et tranchée?

Je dis tout de suite que, pour faire notre rapport et en tirer les conclusions logiques, nous avons tenu compte non seulement des nécessités actuelles — c'est là que j'en étais quand j'ai été interrompu — mais aussi des perspectives d'avenir. Le Congrès confédéral en a déjà discuté, il a approuvé unanimement sur l'exposé de la question des perspectives d'avenir la Commission exécutive et le Bureau de la C. G. T. U.

Ces perspectives d'avenir, vous les connaissez, Racamond vous les a exposées : impossibilité pour le gouvernement d'arrêter le processus de l'inflation, échec, sinon absolu, du moins réel, de l'emprunt-or Cailiaux, conditions économiques et politiques favorables au lancement, à travers les masses, des revendications démagogiques du fascisme. Ceci, c'est une chose sérieuse et que le Congrès doit envisager.

C'est pourquoi nous avons dit : L'échelle mobile, certes, est pour l'époque actuelle une excellente revendication, le paiement des salaires sur la base de l'indice du coût de la vie, c'est la revendication qui actuellement correspond à la situation économique, mais nous avons tenu compte de l'expérience internationale et nous avons pensé que l'échelle mobile des salaires n'était pas susceptible, à elle seule, de résoudre la crise.

Lorsqu'en Allemagne, par exemple, l'inflation s'accroissant, devant systématiquement d'abord, puis catastrophique ensuite, a posé les plus graves problèmes de vie chère qu'on ait jamais connus, l'échelle mobile eût été absolument insuffisante pour résoudre cette crise, et son correctif naturel est le calcul et le paiement du salaire sur la base d'une monnaie or.

Pourquoi avons-nous dit cela ? Vous avez tous vu la campagne fasciste et les arguments de Georges Valois sur la monnaie et le salaire-or. Il en est qui sont à réfuter, mais lorsque Georges Valois déclare que le franc-papier qui, par suite de l'inflation, perd de sa valeur au fur et à mesure que la planche à billets fonctionne, constitue une mesure élastique qui ne peut pas servir dans l'évaluation des prix, il énonce là une vérité. En effet, la valeur d'un objet évalué par du franc-papier, cela correspond à ce système qui consisterait, pour un marchand de drap, à mesurer son étoffe avec un mètre en caoutchouc.

Nous avons voulu montrer aux travailleurs qu'ils doivent lutter pour la disparition de cet instrument de mesure en caoutchouc, pour avoir un instrument de mesure leur permettant sainement d'établir le rapport entre la valeur de leur travail et celle de la monnaie. Cet instrument c'est le paiement en francs-or.

Je ne veux pas refaire l'exposé mathématique que j'ai fait dans la brochure que vous avez entre les mains, mais je pense que les arguments qui s'y trouvent sont péremptoires : l'échelle mobile, revendication possible en période d'inflation lente et irrégulière, dans une période où la courbe du prix de la vie fonctionne d'une façon tout à fait lente, mais revendication absolument insuffisante quand cette courbe et celle de la baisse du franc consécutive à l'inflation deviennent systématiques et rapides au point d'être catastrophiques : revendication insuffisante, parce que, si souvent que soient établis les indices du coût de la vie, ils arrivent à ne plus correspondre — non pas au moment où l'ouvrier touche sa paie, mais à celui où il va acheter des denrées avec son argent — aux nécessités de la vie du travailleur.

La correction de l'échelle mobile, c'est le salaire-or qui, tenant compte de la valeur comparative du franc et du dollar permet de faire non pas un paiement juste des ouvriers, mais de corriger dans une certaine mesure les erreurs de l'échelle mobile basée sur l'indice

du coût de la vie qui est sorti bien souvent avant que la paye ne soit entre les mains de l'ouvrier.

La revendication du franc-or seule, telle que l'ont posée les syndicats des Métaux de la Moselle — pas plus que l'échelle mobile seule — ne peut être retenue dans une période d'inflation systématique. Le franc-or, seul, est susceptible de subir toutes les variations de la spéculation en Bourse. Le franc-or, nous ne pouvons l'évaluer que d'après le cours du change tant que nous n'aurons pas une monnaie saine. Nous savons que si la courbe de baisse du franc est continue, elle ne suit pas un tracé rectiligne. Elle subit des fluctuations, des baisses rapides, puis des remontées ; la bourgeoisie poursuit non seulement la spéculation en Bourse, mais aussi et surtout la spéculation mercantile qui tend, en période d'inflation systématique, à faire augmenter le prix des denrées beaucoup plus rapidement que ne baisse le franc. Nous savons que cette revendication seule serait un marché de dupe. D'ailleurs, la marche vers la stabilisation de la monnaie doit s'accompagner obligatoirement du processus de nivellement des prix pratiqués sur le marché français et des prix pratiqués sur les marchés internationaux. Il est de notoriété publique que les prix pratiqués dans les pays à monnaie stable sont beaucoup plus élevés, au cours même du dollar, que les prix pratiqués sur le marché français.

Puisque nous savons qu'automatiquement, nous allons vers le nivellement des prix, aidé par la pression des marchés étrangers sur le marché français pour résoudre le chômage en Angleterre, en Amérique et en Allemagne, par exemple, aidé aussi par la spéculation mercantile à l'intérieur qui ne veut pas être victime de l'inflation, nous devons tenir compte de ce que le salaire-or seul ne peut, pas plus que l'échelle mobile seule, constituer une revendication assurant à la classe ouvrière le maximum de sécurité en ce qui concerne les salaires.

C'est pourquoi nous avons cherché à combiner par les meilleurs moyens pratiques les deux procédés : franc-or et échelle mobile. Camarades, cela paraît, aux yeux de certains militants, comme une opération difficile, alors qu'en réalité il ne s'agit pour nous que de faire comprendre aux ouvriers, et ils le comprendront facilement, que le franc-papier est, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, un instrument de mesure en caoutchouc avec lequel on ne peut plus rien évaluer sérieusement.

Nous disons donc, dans les rapports et dans la résolution de la Commission : l'échelle mobile des salaires doit être calculée non pas en tenant compte de la valeur du franc-papier, mais de l'augmentation des produits sur la base du franc-or. Nous avons posé, parallèlement à l'échelle mobile, la revendication qui ne doit jamais nous sortir de l'esprit, celle du contrôle ouvrier. Les indices du coût de la vie fournis par les pouvoirs publics — vous l'avez dénoncé — arrivent en retard sur l'augmentation réelle du coût de la vie. (*Bruits.*)

Tout à l'heure, le Congrès a manifesté l'intention d'entendre le rapport sur les salaires. Je voudrais bien voir quelques ouvriers dans cette salle juger l'attitude des délégués.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous sommes tous ici des ouvriers. Mais nous te demandons d'arriver à la conclusion. Ou alors, ce n'est pas la peine de nommer une commission.

RABATÉ. — Sur les statuts, nous avons discuté pendant une journée entière, et l'on ne pourrait pas parler des salaires pendant quelques heures! Si c'est l'avis de la majorité du Congrès, nous renonçons même à déposer une résolution! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je ne puis consulter le Congrès toutes les cinq minutes. J'invite les délégués à se montrer disciplinés. Le camarade Rabaté continuera son exposé jusqu'à ce qu'il ait terminé.

RABATÉ. — En effet, non seulement les indices arrivent en retard, mais encore ils sont truqués, car le gouvernement a intérêt à montrer une situation meilleure qu'elle n'est en réalité.

Le contrôle ouvrier, je pense que c'est une revendication qui doit intéresser les camarades. J'en connais plus d'un, dans cette salle, qui, se croyant suffisamment informé, établit une revendication de salaire basée sur les indices fournis par le gouvernement et qui n'a jamais eu l'idée d'établir lui-même les indices ouvriers. (*Très bien!*)

La Commission vous demande dans les Comités d'usine, partout où ils existent, dans les Comités d'unité prolétarienne là où il n'y a point de Comités d'usine, d'établir vous-mêmes vos indices du coût de la vie; vous êtes des travailleurs; vous connaissez mieux que quiconque vos besoins. Il ne faut pas établir les indices du coût de la vie, comme le fait le gouvernement, en se basant sur le prix de treize ou quatorze denrées. Les indices doivent être basés sur le chiffre comparatif représentant les besoins d'une famille ouvrière en 1925, comparés aux besoins d'une famille ouvrière en 1914. Car, au fur et à mesure que le progrès s'est développé au cours de ces dix dernières années, les besoins, eux aussi, ont augmenté en proportion. Établir une comparaison entre quatorze denrées en 1914 et les mêmes denrées en 1925, c'est faire, pour les ouvriers, un marché de dupes.

Voici donc le rapport de la Commission exposé aussi brièvement que possible.

La Commission déclare, en outre, que nos revendications actuelles — échelle mobile de salaires évaluée sur la base du franc-or et paiement sur la base du franc-or — ne peuvent pas donner complète satisfaction à la classe ouvrière. Pour elle, le seul moyen de s'assurer une situation stable, c'est le retour à une monnaie saine. Mais ce n'est pas nous qui pouvons l'effectuer; ce sont les hommes qui sont à la tête du gouvernement, ceux qui ont le pouvoir, en l'occurrence, en France, les capitalistes.

Pour revenir à la monnaie saine, il faut liquider la lourde dette dont Racamond parlait tout à l'heure; pour liquider cette dette, il y a deux moyens; ou bien prendre l'argent là où il est; ou bien — et c'est cette solution qu'emploiera, nous n'en doutons pas, notre gouvernement capitaliste — livrer le pays aux financiers internationaux, comme le

gouvernement allemand l'a fait. Cela encore signifie, non pas la résolution de la crise, mais l'augmentation du coût de la vie, la fin de la journée de huit heures, le chômage; nous en avons eu l'expérience en Allemagne. C'est en ce sens que nos revendications doivent porter un caractère clairement révolutionnaire.

Voici enfin, et comme conclusion, le résultat des discussions de la Commission des salaires. Je vous donne connaissance de la résolution que vous soumet la Commission, résolution qui a été légèrement amendée, par suite de l'observation faite par certains camarades concernant les difficultés du fonctionnement simultané de l'échelle mobile et du salaire franc-or.

La résolution est ainsi conçue :

RESOLUTION SUR LES SALAIRES, L'ECHELLE MOBILE ET LE SALAIRE-OR

La lutte pour l'amélioration des conditions de vie des travailleurs a été, de tout temps, la plus importante des tâches quotidiennes des syndicats.

La concentration du capitalisme, en ramassant, entre les mains d'une infime minorité de possédants, la quasi totalité des richesses et des instruments de production, développe l'antagonisme des classes.

La revendication d'un salaire vital de base a pris pour le prolétariat une forme puissante depuis la fin de la guerre impérialiste. La faillite de la bourgeoisie fait aux organisations de classe des travailleurs une obligation urgente de concrétiser cette revendication.

Le III^e Congrès de la Confédération Générale du Travail unitaire ne peut manquer de prendre la tête du mouvement revendicatif et d'indiquer à l'ensemble des masses laborieuses, les solutions propres à assurer aux producteurs les moyens de vivre du produit de leur travail.

Le Congrès approuve l'action menée par la C. G. T. U. en matière de revendications de salaires.

L'élévation constante du coût de la vie n'a cessé d'obliger les travailleurs à revendiquer des augmentations de salaires.

La C. G. T. U. en soutenant sans réserve tous les mouvements prolétariens, a démontré qu'elle était le véritable défenseur de la classe ouvrière en lutte contre le capitalisme.

Les mots d'ordre des six francs d'augmentation par jour, puis d'augmentation générale des salaires avec minimum de salaire de vingt francs ont rencontré la sympathie des ouvriers et servi de base aux organisations syndicales dans l'élaboration des cahiers de revendications.

Après étude de la crise financière occasionnée par la politique du gouvernement, le Congrès constate :

1^o Que le Parlement et le Gouvernement français n'ont pas pu ni voulu imposer aux possédants les sacrifices nécessaires pour liquider une situation dont la gravité n'échappe à personne ;

2^o Que, bien au contraire, la politique financière du gouvernement Bloc des Gauches, digne successeur du Bloc National, par l'inflation fiduciaire et l'augmentation des impôts illustrant le règne de M. Caillaux, frappe d'une lourde contribution les classes laborieuses du pays.

Le Congrès dénonce la pseudo-démocratie de la bourgeoisie française

comme le paraient des grands financiers et industriels, véritables mattres du pays.

Il estime que les mots d'ordre précédemment lancés ne correspondent plus à la situation nouvelle créée par l'inflation et les impôts, d'une part, et par l'emprunt-or, d'autre part.

L'emprunt-or imaginé par le capitalisme français pour mettre les possédants à l'abri des conséquences de la funeste politique, constitue, par l'invariabilité de la valeur-or de sa rente, une véritable monnaie de riches.

Le Congrès, interprète des sentiments de la classe ouvrière organisée, se refuse à accepter que les travailleurs continuent à voir leur travail rétribué en fausse monnaie quand les riches auront en portefeuille une valeur stable.

A la rente-or du gouvernement français, le Congrès répond en invitant tous les ouvriers français à exiger pour rétribution de leur travail, le salaire-or.

Toutefois, prenant en considération l'expérience internationale et en particulier l'expérience allemande, le Congrès n'ignore pas que le jeu de la spéculation en période d'inflation a pour résultat de grosses variations entre le coût de la vie et le cours des changes ; il ajoute à sa revendication primitive le paiement des salaires d'après une échelle mobile basée sur le coût réel de l'existence.

Les indices du coût de la vie ne doivent plus être calculés en francs-papier, dont le Congrès nie la valeur comme instrument de mesure, mais sur le franc-or en prenant comme base d'évaluation le dollar.

Le gouvernement a intérêt à truquer les indices qu'il fournit. Le Congrès précise que les indices doivent être établis, non pas par les pouvoirs publics, mais par les organisations ouvrières, beaucoup mieux qualifiées.

Il invite les syndicats, unions, comités d'usine ou d'unité prolétarienne à élaborer les indices en francs-or, en tenant compte des besoins d'une famille ouvrière, comparés à ses besoins en 1914.

Reprenant la revendication d'un salaire national, qui était à l'ordre du jour des syndicats d'avant-guerre, le Congrès constate avec tous les travailleurs la nécessité d'une augmentation générale des salaires.

Il affirme la nécessité d'un salaire minimum vital de base en fixant comme chiffre la puissance d'achat représentée en francs-or, avec application de l'échelle mobile de la pièce de 5 francs de 1914 et en tenant compte que, dans aucun cas, le salaire franc-papier ne pourra être inférieur au produit du salaire-or de base multiplié par l'indice du coût de la vie.

Il demande aux travailleurs de s'unir solidairement avec leurs syndicats et leurs comités d'usine ou d'unité prolétarienne pour élaborer leurs cahiers de revendications sur cette base et les imposer au patronat.

Voici, camarades, la résolution qui vous est présentée par votre Commission.

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Grandel, des P. T. T., a la parole sur la résolution.

GRANDEL. — Camarades, les P. T. T. de la Seine ont mis depuis quatre ans la question de la stabilisation des salaires à l'ordre du jour de toutes leurs réunions.

Je me suis étonné tout à l'heure que certains délégués aient pensé que cette question des salaires était une question négligeable. C'est seulement maintenant que la question des salaires est bien posée, c'est de l'excès du mal qu'a jailli le remède. Quand, avant la guerre, le

franc était stabilisé, quand il y avait des variations lentes du coût de la vie, on se contentait de réclamer des augmentations de salaires.

A l'heure actuelle, les événements nous ont poussés à étudier rationnellement cette question et à poser, en premier lieu, la stabilisation des salaires.

Au sein de la Commission, comme vous l'a indiqué Rabaté tout à l'heure, nous nous sommes heurtés. Je marque, tout de suite, qu'il existe un accord théorique entre tous les membres de la Commission. Le rapport présenté contient deux grandes idées directrices : d'abord il solutionne ou essaie de solutionner une bonne fois tout le problème des salaires. Ensuite, il situe la grande plate-forme d'agitation contre la politique monétaire du capitalisme.

Et, s'il fallait voter la résolution, à part le mot « dollar », je vous indique que je la voterais car, nous aussi, nous pensons qu'il faut poser en même temps et la question du salaire franc-or et celle de l'échelle mobile.

Le salaire franc-or. Comment ? Pas comme le pose la Commission, pas davantage comme le pose Rabaté.

Je ne m'en tiendrai pas aux considérations générales ; elles sont trop abstraites pour permettre la discussion. Je m'en référerai à la formule qui a paru dans la brochure que vous auriez dû tous étudier sérieusement.

Je ferai la critique de cette formule. Que fait-on ? On va à la banque, à la bourse plutôt, chercher la cote des changes et, d'après cette cote l'on commence à déterminer une première fois votre salaire. Ensuite, on applique l'indice de cherté de vie que l'on détermine d'après le coût de la vie en pays de monnaie stable. Jusqu'à ce jour c'est ainsi qu'on procédait ; c'est l'impression du moins que j'avais eue à la Commission. Mais maintenant, je sais comment cette dernière veut appliquer sa formule qui la conduit au même résultat que nous.

Alors que, dans cette voie, il faudrait se diriger rapidement afin d'obtenir la stabilisation des salaires, alors qu'il faudrait aller droit devant soi sans regarder à droite et à gauche, on va faire l'école buissonnière à la bourse de Paris pour déterminer d'abord quel doit être votre salaire-or.

Par un exemple simple, je vais vous expliquer le fonctionnement de la formule de la Commission et de la formule des P. T. T.

Je suppose que dans l'ensemble les denrées soient passées de 1 franc-or, avant-guerre, à 6 francs-papier, aujourd'hui ; que nous touchions, avant les hostilités, le dollar, c'est-à-dire 5 francs-or par jour ; qu'en ce moment, le dollar ne soit plus coté à 5 francs, mais à 25 francs. Le rapport en bourse est de 1 à 5, tandis que le rapport de l'indice de cherté de vie est de 1 à 6. En appliquant la formule de la Commission, comment va-t-on déterminer votre salaire ? On commencera par multiplier votre salaire d'avant-guerre, c'est-à-dire 5 francs, par 5, ce qui fera 25 francs. Ensuite on appliquera l'indice du coût de la vie. De quelle façon ? On l'appliquera, contrairement à ce que croient nos camarades de la Commission — et c'est là qu'ils se leur-

rent — non pas sur le franc-or, mais sur le franc-papier, car il n'y a pas d'autre moyen de le déterminer.

Quand vous allez chez le boucher, chez le boulanger, vous y allez avec des francs-papier. Quel calcul, fait-on pour déterminer l'indice de cherté de vie en francs-or? On estime que pour une marchandise qui coûtait 1 franc avant-guerre, étant donné qu'à l'heure actuelle la cote des changes a été multipliée par 5, nous devrions payer 5 francs-papier.

Or le commerçant nous réclame 6 francs-papier : l'indice de cherté de vie en francs-papier est de 6. Par conséquent, il y a eu augmentation du coût de la vie et l'indice se traduit en francs-or par la fraction $6/5$: on multipliera donc 25, salaire-or déterminé par le change, par $6/5$ ce qui donnera comme salaire définitif 30 francs par le jeu complémentaire de l'échelle mobile.

Avec le système qu'emploient les P. T. T. on aboutit au même résultat. Nous pensons qu'à l'heure actuelle en se basant sur le franc-élastique, il est impossible de déterminer des salaires, et il faudrait, une bonne fois pour toutes, que nous les déterminions, que nous fixions, dans notre cahier de revendications, un salaire qui corresponde à quelque chose de rationnel. Comment allons-nous poser le problème? Allons-nous déterminer le salaire en francs-papier au cours d'aujourd'hui? Il n'est pas douteux que, demain, 25 francs ne vaudront plus les 25 francs d'aujourd'hui. Et alors nous sommes conduits à rechercher le salaire franc-or sans aller faire l'école buissonnière. Comment? Mais en prenant le salaire franc-or au moment où il existait, au moment où il y avait de l'or métallique.

Prenons-le par exemple en 1914. Le salaire franc-or existait à cette époque. On gagnait à ce moment 5 francs, l'indice était alors de 1 — on pourrait dire qu'il était de 100 et multiplier par 100 tous les indices qui suivraient, comme le fait le gouvernement — et puisque nous touchions avant la guerre 5 francs quand le franc-papier était à parité avec le franc-or-marchandise, nous estimons qu'au moment où l'indice a été multiplié par 6 — puisque c'est l'hypothèse que nous avons envisagée — c'est $5 \times 6 = 30$ francs-papier que nous devons toucher pour pouvoir acheter la même quantité de marchandises qu'avant-guerre.

La Commission nous dit : l'échelle mobile doit être calculée en francs-or. Et Rabaté arrive à cette conclusion qu'avec son système nous serions avantagés dans le cas de baisse brusque du franc. Il commet une erreur qui repose sur le fait que les chiffres pris par lui sont tout à fait arbitraires.

Reprenons l'hypothèse du début. Nous avons toujours l'indice variable, 1 avant la guerre, 6 maintenant. Le dollar passe de 25 à 35 francs, c'est-à-dire que le rapport, en France, entre le franc-or et le franc-papier est de 1 à 7. Comment allons-nous opérer? Si nous touchions à l'heure actuelle, en tenant compte seulement du pouvoir d'achat, ce que nous touchions avant la guerre, ce serait 6 francs au lieu de 1. En appliquant exclusivement la cote des changes, nous allons toucher 7 francs.

Si l'on s'en tenait là, ce serait très bien. Nous gagnerions ainsi 20 sous sur chaque franc-or-marchandise. Mais on applique avec le système Rabaté l'échelle mobile, et au lieu de 7 francs nous n'en touchons plus que 6, car l'indice-or a baissé et n'est plus, comme tout à l'heure, à notre avantage, mais à notre détriment. Il est de 6/7. Le résultat journalier c'est 35 multiplié par 6/7, soit 30 francs. Nous arrivons encore au même chiffre qu'avec la combinaison très simple que nous vous présentons.

À l'heure actuelle, il faut présenter devant les masses une formule de stabilisation des salaires qui soit simple. Ce sera la plus révolutionnaire de toutes, parce que comprise.

Il y a un danger à éviter. Si nous appliquons sans échelle mobile le salaire-or en jouant à la baisse du franc, nous gagnerions certainement à nous servir des cours des changes; mais dans le cas de hausse, nous perdriions.

La stabilisation des salaires n'est pas pour nous un jeu. Nous ne sommes pas des croupiers. Nous ne voulons pas plus que notre compte, mais nous voulons notre compte!

Comment donc se traduit la formule que nous présentons? D'abord, fixer notre salaire non plus sur un chiffre qui se rapporte au franc-papier de l'heure actuelle, mais sur le franc-or de 1914; demander, pour les fonctionnaires par exemple, non plus 6.500 de base, mais 1.600 ou 1.800 francs-or d'avant-guerre, cette somme correspondant à l'indice 100. Ensuite, nous appliquons l'échelle mobile d'après l'indice fixé, selon la méthode gouvernementale. Une simple multiplication détermine le salaire actuel: 5 francs avec l'indice 6 deviennent $5 \times 6 = 30$ francs.

Mais il y a une correction. Si nous acceptons le principe consistant à évaluer une certaine quantité de denrées pour comparer leur prix à celui d'avant-guerre, nous considérons tout de même, comme l'a dit votre Commission, que les indices gouvernementaux sont suspects. Et d'accord avec votre Commission, nous proposons le contrôle ouvrier sur les indices. Mieux, nous proposons l'indice syndical. Nous l'imposerons!

Nous pensons que c'est là la formule révolutionnaire du moment: stabiliser les salaires, c'est interdire à la classe capitaliste de pouvoir régner encore pendant de longues années. Si elle a vécu jusqu'aujourd'hui, c'est parce qu'elle a continuellement diminué nos salaires; c'est parce que nous avons eu la lâcheté d'envoyer nos femmes et nos gosses réaliser à l'usine un salaire d'appoint, devant remplacer la perte que nous avons subie. Pour n'avoir pas résolu la question de la stabilisation des salaires, nous avons fourni au capitalisme trois esclaves pour le prix d'un seul. (*Applaudissements.*)

Le gouffre est ouvert! Avec les charges qui pèsent sur le gouvernement, sur la classe capitaliste, il n'y a qu'un moyen, à l'heure actuelle, pour elle de durer, c'est de grignoter chaque jour davantage nos émoluments. Stabiliser les salaires, c'est donc poser la question de la monnaie saine et rendre la vie impossible au capitalisme. Il faut donc étudier sérieusement cette question.

En tout cas, un grand travail a été fait chez les P. T. T. Nous travaillons pour l'application du salaire-or et de l'échelle mobile tels que nous les avons définis. Nous pensons qu'il ne faut pas apporter à la masse une formule compliquée qui aboutit au même résultat qu'une formule simple, facile, susceptible de donner pleine satisfaction à la classe ouvrière.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Jacquet.

JACQUET. — Camarades, je ne veux pas combattre le rapport de la Commission des salaires mais simplement donner quelques précisions sur le travail qui a été effectué dans une organisation dont j'étais le rapporteur.

Vous avez pu croire, tout à l'heure, que la question des salaires ne m'intéressait pas. Elle m'intéresse, au contraire, au plus haut point. Je suis un de ceux qui ont mis debout un projet qui, soumis à l'étude de près de 500.000 travailleurs, n'a pas encore soulevé une objection.

La question du salaire-or, telle que nous l'avons déterminée, est basée sur l'évaluation du salaire moyen d'un travailleur d'avant-guerre. Avant la guerre, un travailleur gagnait un salaire en valeur-or. Aujourd'hui, il est possible de déterminer la même valeur-or et, pour le faire, il s'agit de prendre un étalon qui ait toujours sa valeur intrinsèque-or.

Quelle est la monnaie mondiale ayant conservé cette valeur? A part le tchervonetz russe qui n'a malheureusement pas cours dans les pays capitalistes et qui est une valeur-or, il n'y a présentement que le dollar. Ceci demandé une explication.

Si vous avez en votre possession des dollars-papier, il vous est possible de les échanger dans les banques contre des dollars-or sans la moindre perte. Il n'en est pas de même pour la livre sterling et le franc-papier.

Permettez-moi de vous donner rapidement quelques exemples qui vous permettront d'apporter quelques précisions, dans vos discussions devant les syndicats, sur le salaire-or.

Avant la guerre, lorsque vous présentiez un billet de 1.000 francs au guichet d'une banque, on vous donnait immédiatement, si vous le désiriez, la même valeur en or. Aujourd'hui, un tel échange n'est pas possible. La valeur du franc-papier est donc déterminée par l'importance de la circulation fiduciaire. La circulation fiduciaire était, avant la guerre, d'environ 8 milliards. Elle est aujourd'hui de 51 milliards.

Par conséquent, il y a eu baisse de l'unité monétaire dans la proportion de près de 650 %.

Il est donc nécessaire que les travailleurs pour avoir un salaire à l'abri des fluctuations du change demandent que leur salaire soit basé sur la valeur du dollar, car seul le dollar nous donne la garantie de l'échange avec l'étalon-or.

Le salaire basé sur la valeur du dollar a cet avantage immédiat qu'il établit le principe de l'échelle mobile. En effet, quelles que soient les fluctuations du change, la transposition de la valeur du dollar en franc-papier devra toujours être faite au cours du dollar.

Dans le projet que nous avons dressé nous avons établi des tableaux parallèles. Ce travail a été fait pour la Fédération des Cheminots, il reste à établir pour les différentes Fédérations d'industrie.

Il vous est possible de le déterminer pour ces Fédérations d'industrie. Connaissant les salaires moyens payés en 1914, vous pourrez déterminer les salaires basés sur la valeur du dollar que vous devez demander en 1925. Vous établissez comme tableau comparatif la transposition des chiffres en prenant, comme le ministre des Finances l'a fait pour l'emprunt, le cours du dollar à 20 francs. Le tableau comparatif vous donne en francs-papier le salaire exact au cours de 20 francs le dollar.

Si, comme nous le pensons, l'unité monétaire française suit la dégringolade qui se dessine, les travailleurs auront toujours la garantie qu'ils recevront à la fin de la semaine, de la quinzaine ou du mois un salaire correspondant toujours à la valeur intrinsèque du dollar.

L'expérience nous a montré par la comparaison entre notre projet sur la valeur du dollar et l'application d'un autre projet sur l'indice du coût de la vie, que le bénéfice était pour le tableau comparatif basé sur la valeur du dollar.

Si vous étudiez nettement la question, il vous sera possible de faire le même travail comparatif et vous pourrez constater qu'au cours actuel du dollar, si vous établissez les salaires de base sur la valeur du dollar, vous êtes exactement en rapport avec la multiplication du salaire de 1914 par l'indice du coût de la vie.

Nous avons établi ce travail et voici déjà pas mal de temps que nous faisons des chiffres.

J'ajoute même que le tableau comparatif basé sur la valeur du dollar est un peu supérieur au tableau basé sur l'indice du coût de la vie.

Il vous est donc possible de prendre comme tremplin pour la propagande la question du salaire-or.

Nous serons d'accord avec les modalités que vous adopterez, nous mènerons la campagne pour garantir aux travailleurs un salaire en rapport avec celui de 1914 et quelle que soit la décision que vous prendrez, que vous demandiez simplement le paiement en francs-or ou le paiement basé sur une autre unité monétaire que le dollar, nous serons continuellement avec vous pour batailler sur le principe du paiement des salaires en valeur-or.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dujardin.

DUJARDIN. — Camarades, j'ai l'avantage sur un certain nombre de délégués d'être à la fois dans les organisations syndicales et dans les organisations coopératives et d'être dans ma coopérative celui qui établit les prix de revient et les prix de vente. Je suis donc bien qualifié pour parler du prix d'une boîte de conserve, d'un fromage ou de toute autre denrée alimentaire.

Je dis au camarade qui m'a précédé que le salaire-or ne correspond en rien à l'augmentation du prix de la vie et que l'échelle mobile est un complément indispensable, sans cela nous serions complètement d'accord avec M. Georges Valois, de « l'Action française », qui

réclame, lui, le salaire-or, mais ne veut pas de l'application de l'échelle mobile.

A l'Union des syndicats de l'Indre; nous avons établi, d'après les indices officiels et en tenant compte aussi des besoins réels d'une famille ouvrière, un indice de l'augmentation des denrées depuis 1913.

Cet indice est actuellement de 535, il augmente de mois en mois, dans la proportion de 11,5 %.

100 francs-or valent exactement aujourd'hui 411 fr. 19, tandis que l'indice du coût de la vie donne pour 100 francs-or de 1914, 542 fr. 50; il y a par conséquent une différence considérable.

Elle est à l'avantage du calcul sur l'indice du coût de la vie et infirme les déclarations du camarade qui m'a précédé à cette tribune.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Rabaté.

RABATÉ. — L'exposé de Dujardin, dans sa brièveté, nous a fixés sur la nécessité de tenir compte aujourd'hui que l'augmentation du coût de la vie est plus rapide que la baisse du franc.

C'est ce que nous avons expliqué à la Commission avec notre camarade Midol, des Cheminots.

Nous prévoyons, pour l'avenir, et c'est surtout la C.G.T.U. qui prévoit cela, une nouvelle chute du franc avec une systématisation de l'inflation. A ce moment-là, — nous avons eu l'expérience de l'Allemagne, — il arrive que la baisse du franc ne cadrant pas avec l'augmentation du coût de la vie, nécessite la combinaison des deux systèmes comme régulateur.

C'est dans ce sens que nous avons pu nous mettre d'accord avec nos camarades des P.T.T., alors que nous sommes déjà parfaitement d'accord avec le travail qui a été fait par la Fédération des Cheminots, travail qui a consisté à appliquer les revendications de la C.G.T.U. dans une période donnée, pour dresser une échelle de revendications immédiates pour les cheminots, échelle de revendications basée sur la parité du dollar avec le franc-or, avec l'application d'échelles mobiles, qui a été faite sur les prix d'il y a un mois. On peut prévoir, dès maintenant, que lorsque cette échelle recevra son application, elle aura varié dans certains de ses chiffres. C'est ainsi que notre camarade Midol nous a exposé le point de vue des Cheminots et, très facilement, nous nous sommes mis d'accord.

Jacquet, qui est venu faire son exposé, aurait pu tout au moins comprendre, à mon avis, que si ce travail a été fait chez les Cheminots, il n'a pas encore été établi dans les autres corporations.

Il y a encore bien des choses à mettre au point : la discussion de ce soir le prouve surabondamment.

En votant la résolution que nous vous avons présentée, la Commission vous demande de permettre à la nouvelle Commission exécutive de la C.G.T.U., en accord avec les Fédérations d'industrie et avec les Unions, d'adapter ces revendications aux études qui ne cesseront de se poursuivre au sein de la C.G.T.U., afin d'assurer à la classe ouvrière les revendications qui lui donneront le maximum de sécurité. (*Applaudissements.*)

VOTE SUR LA RÉSOLUTION DES SALAIRES

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la résolution de la Commission sur la question des salaires.

(Cette résolution est adoptée. Quatre mains se lèvent à la contre-épreuve.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Richetta pour vous donner, par Fédération, le résultat du scrutin sur la rééligibilité.

(Voir tableau récapitulatif des votes par Fédération)

ELECTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Porreye, rapporteur de la Commission des candidatures pour l'élection de la C.E. et du Bureau confédéral.

PORREYE. — Camarades, la Commission, après examen des différentes candidatures, vous propose la liste suivante :

Titulaires

BERRAR, Métaux.
BOVILLE, Alimentation.
BROUT, Bâtiment.
BRUGON, Municipaux.
CHAUVIN, Coiffeurs.
CLEMENT, Habillement.
DELOBELLE, Casquettiers.
DUDILIEUX, Livre.
FAYET, Bois.
FOULON, Textile.
GOURDEAUX, P.T.T.
GUILLON, Alimentation.
JACOB, Textile.
LEBEGUE, Transports.
MONMOUSSEAU, Cheminots.
PICHON, Bijou.
PIETRI, Employés.

SIMONIN, Alimentation.
POUSSEL, Métaux.
RABATE, Métaux.
RACAMOND, Alimentation.
RICHETTA, Textile.
SEMARD, Cheminots.
MIDOL, Cheminots.
VADECARD, Cheminots.
KIRSCH, Mineurs.
MONIEZ-FURCY, Mineurs.
RAYNAUD, P.T.T.
CLAVERI, Bâtiment.
VESINE, Bâtiment.
CHABANON, Produits chim.
TAUZIN, Municipaux.
DEVEAUX, T.C.R.P.
ROGER, Gaz.

Suppléants

CHAUVIN, Municipaux.
LICHON, Alimentation.
SAUVAGE, Employés.
HERMAN, Verre.
NESPOULOUS, Cochers-Chauff.

SOULAT, Cuir et Peaux.
ORLIANGE, Enseignement.
CLAVEL, Enseignement.
TEULADE, Bâtiment.
ROBIN, Municipaux.

Sur sa demande, Soulat devient suppléant, en remplacement de Lebègue, qui prend sa place comme membre titulaire.

Voici donc la liste sur laquelle la Commission demande au Congrès de se prononcer :

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Et les jeunes ?

PORREYE. — La Commission a décidé, en principe, de faire une place aux jeunes. Mais nous n'avons pas encore reçu de candidatures.

UN DÉLÉGUÉ. — Nous proposons Croizat, des Métaux.

PORREYE. — On propose donc le camarade Croizat, pour les Jeunes ouvrières.

Comme vous avez pu le constater, la Commission s'est efforcée de faire entrer à la Commission exécutive le maximum de compétences techniques, en laissant une place, la plus large possible, aux principales Fédérations et corporations. Nous croyons que le Congrès peut se prononcer à l'unanimité sur nos propositions.

TAUZIN (des Municipaux de Paris). — Au nom du Syndicat général des Travailleurs municipaux de Paris, j'invite le Congrès à procéder au remplacement total des candidats présentés par ce Syndicat, à savoir : Tauzin et Brugon, comme délégués titulaires ; Chauvin et Robin, comme délégués suppléants.

VOIX NOMBREUSES. — Pourquoi ?

TAUZIN. — On demande les raisons. Je vais immédiatement les indiquer. Vous semblez croire que ce sont des questions personnelles ou sentimentales. Il n'en est pas ainsi. Contrairement à l'affirmation de beaucoup de délégués, les questions posées devant ce Congrès ont été portées chez nous devant les syndiqués et devant notre Conseil d'administration. Celui-ci a désigné des candidats, et il ne reconnaît pas la possibilité aux camarades composant la Commission, malgré tout le désir d'impartialité dont ils sont animés, de juger, sans consultation de l'organisation intéressée, quels sont ceux de ses candidats susceptibles de réunir les plus grandes compétences techniques.

VIGNAUD (Ports et Docks). — Je viens confirmer les paroles du camarade Tauzin. Je ne sais pas si l'on a demandé des candidatures à la Fédération des Ports et Docks. Depuis que la C.G.T.U. existe, on nous a laissé tomber. Nous ne demandons pas de représentation, mais tout au moins nous demandons qu'on nous consulte.

Marguerite ROUTIER. — Camarades, au moment où la C.G.T.U. nous assure de tout son appui, je demande qu'il n'y ait pas qu'une seule femme à la Commission exécutive. Je demande qu'on ajoute le nom de la camarade Alice Brisset.

DUDILLEUX. — Il semble qu'on soit en train de piétiner un peu dans les prescriptions des statuts confédéraux. Il est d'usage que, pour les candidatures, on s'adresse à tous les Syndicats de France pour la composition du Bureau confédéral et à tous les Syndicats de la Région parisienne pour la composition de la Commission exécutive,

qui siège à Paris. Cet appel a été fait dans la convocation officielle du Congrès — circulaire 160 — adressée à tous les Syndicats, dans le courant du mois de mai.

L'appel stipulait que les syndicats voulant présenter des candidatures à la C. E. et au Bureau confédéral devaient les faire parvenir au siège de la C.G.T.U., dans un délai déterminé. Cet appel s'adressait aussi bien à nos camarades des syndicats des Ports et Docks qu'à tous les syndicats de France pour le Bureau, et à tous les syndicats de la Région parisienne pour la Commission exécutive. Nous ne pouvons pas être tenus pour responsables si les camarades des Ports et Docks n'ont pas cru devoir présenter des candidatures à la Commission exécutive.

En ce qui concerne l'observation formulée par Tauzin, il est exact que le syndicat des Municipaux a présenté quatre candidatures à la Commission exécutive, mais il est non moins exact que c'est au Congrès qu'il appartient de se prononcer sur les candidatures en présence, et que le Congrès a délégué au moins une partie de ses pouvoirs, cet après-midi, à une Commission de présentation de ces candidatures.

Le Congrès est donc souverain pour déterminer la composition de la Commission exécutive. Je ne pense pas que nous puissions, d'une façon particulière, demander l'avis de chaque syndicat sur la composition de cette Commission. Nos camarades Municipaux, disciplinés comme tous les syndicats qui composent la C.G.T.U., doivent s'incliner devant la décision souveraine du Congrès.

Nos camarades Municipaux en font surtout une question de formalité; ils se basent sur le fait que, dans l'ancienne Commission exécutive, ils avaient trois ou quatre représentants et qu'il est normal, d'après eux, que le syndicat des Municipaux — un des plus gros syndicats de la Région parisienne, je le leur accorde — retrouve dans la nouvelle Commission exécutive la même représentation à laquelle ils considèrent avoir droit.

Si tous les syndicats de la Région parisienne réclamaient une sorte de représentation proportionnelle dans la Commission exécutive, ce n'est pas de 30 membres qu'il faudrait composer cette Commission. Le syndicat des T.C.R.P. qui, par exemple, a un effectif supérieur à celui des Municipaux, ou tout au moins égal, pourrait aussi réclamer une représentation de cinq ou six membres à la Commission exécutive.

Camarades, pas de ces chinoiseries entre nous, pas de ce particularisme incompatible avec la structure confédérale. Laissons au Congrès souverain la faculté de déterminer la composition de la Commission exécutive; une fois la décision prise par le Congrès, inclinons-nous les uns et les autres.

PORREYE. — En ce qui concerne le cas particulier de la camarade Brugon, ce qui a guidé surtout la Commission pour maintenir cette camarade, c'est qu'il n'y a pas beaucoup de femmes dans la Commission exécutive.

UN DÉLÉGUÉ. — Et Alice Brisset ?

PORREYE. — Des candidatures ont été présentées, elles ont été insérées dans « La Vie Syndicale » ; tous les syndicats de la Région parisienne ont été sollicités pour fournir ces candidatures ; nous ne sommes pas responsables si beaucoup de candidatures ne sont pas parvenues.

On fait remarquer que la candidature de la camarade Largeois avait été présentée par le syndicat de l'Habillement de la Seine.

UN DÉLÉGUÉ. — Non !

PORREYE. — Nous ne la trouvons pas dans « La Vie Syndicale » — et le Bureau confédéral confirme que sa candidature n'a pas été posée. Nous avons donc dû nous prononcer uniquement sur les candidatures parvenues au Bureau.

Après Dudilleux, la Commission demande au Congrès, qui est souverain, de se prononcer à son tour sur la liste des candidatures, telle qu'elle est présentée.

DUDILIEUX. — Je n'ai pas répondu à l'observation formulée par notre camarade Routier. Alice Brisset n'est pas parmi les membres de la Commission exécutive, cela est exact. Pas plus que pour la camarade Largeois, nous n'avons su que la candidature de la camarade Brisset avait été présentée par son syndicat. Mais Alice Brisset a été désignée par la Conférence nationale féminine qui a précédé ce Congrès, comme secrétaire de cette Commission. Ce choix devra d'ailleurs être ratifié par le Congrès. Si la camarade Brisset n'est pas inscrite comme titulaire parmi les membres de la Commission exécutive, elle n'en siègera pas moins de droit dans cette Commission comme secrétaire de la Commission féminine, si le Congrès ratifie le choix de la Conférence qui s'est tenue mardi dernier. Ainsi, nous pensons que nos camarades femmes ont satisfaction.

LE PRÉSIDENT. — Je demande aux camarades congressistes de voter sur la liste des candidats telle qu'elle est présentée par la Commission des candidatures.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande la parole.

VOIX NOMBREUSES. — Aux voix ! Aux voix !

(La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée. A l'épreuve contraire, quelques votes se manifestent. Mouvements divers.)

LE PRÉSIDENT. — Les camarades qui se sont prononcés pour l'avis contraire sont invités à faire connaître les syndicats qu'ils représentent. La parole est à Monmousseau.

MONMOUSSEAU. — Camarades, l'ordre du jour n'est pas épuisé.

Demain matin, s'ouvre le Congrès interconfédéral. Nous faisons une proposition au Congrès unitaire. Deux jours ont été prévus pour le Congrès interconfédéral. Nous pensons pouvoir liquider les travaux

du Congrès interconfédéral dans la journée de demain. Vous n'ignorez pas les résultats du Congrès confédéré. Se sont manifestés en faveur de l'unité : 118 syndicats ; mais, à la suite de ce résultat, une résolution de discipline intimant à la minorité l'ordre de ne pas assister au Congrès interconfédéral a été votée.

Néanmoins, le Congrès interconfédéral se tiendra. Les camarades délégués au Congrès unitaire devront se trouver demain matin dans cette salle. Au cours de ce Congrès, ou plutôt de cette Conférence interconfédérale entre les syndicats unitaires, les syndicats autonomes et les syndicats confédérés qui s'y rendront, un échange de vues sur l'unité sera fait, et nous demanderons que nous soit réservée la journée de lundi pour liquider les dernières questions inscrites à l'ordre du jour de notre Congrès.

Je demande au président de bien vouloir mettre aux voix ces propositions qui nous semblent raisonnables.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition du camarade Monmousseau.

(La proposition est adoptée.)

La séance est levée à 23 heures 50.



CINQUIÈME JOURNÉE

Dimanche 30 Août (Matin)

Conférence d'Unité

La séance est ouverte à 10 heures par le camarade Racamond, qui fait désigner le Bureau suivant :

Président: PIQUEMAL, du Syndicat national des Indirectes ;

Assesseurs : BERLOT, du Comité mixte d'Unité de Châlons-sur-Marne; BORET, des Instituteurs confédérés de la Drôme; PETTIGNÉ, des Cheminots confédérés de Calais; ROSIN, des Maçons autonomes de Lyon; DOUCET, du Comité mixte d'Unité des Alpes-Maritimes.

LE PRÉSIDENT. — J'invite les camarades qui sont partisans d'accepter la composition du Bureau à le manifester en levant la main. (*Applaudissements.*)

(La composition du Bureau est approuvée à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — Les camarades qui viennent d'être désignés sont priés de prendre place au Bureau.

La parole est au camarade Monmousseau pour une déclaration préalable.

MONMOUSSEAU. — Au nom de la C.G.T.U., je souhaite la bienvenue à tous les délégués réunis dans cette salle.

Camarades, lorsque la C.G.T.U. a lancé l'idée d'un Congrès interconfédéral, elle n'a jamais eu la pensée de provoquer, au sein des organisations appelées à y participer, une rupture, une désagrégation. Sa proposition a été adressée à maintes reprises aux dirigeants de la C.G.T. Elle a été adressée à toutes les organisations, à tous les syndicats confédérés et autonomes. L'unité pour la C.G.T.U. n'a jamais été comprise comme une manœuvre tendant à agréger, au sein de la C.G.T.U., les forces organisées dans la C.G.T. Son but est d'arriver à une solution décisive de l'unité, à la fusion de toutes les organisations parallèles et à la constitution d'une Centrale unique capable de donner à la classe ouvrière de ce pays la force de prendre l'offensive contre la bourgeoisie.

Camarades, jusqu'ici la C.G.T.U. a travaillé de toutes ses forces et de toute sa volonté pour activer la marche vers l'unité. Ce Congrès

interconfédéral a eu son écho au sein de la C.G.T. Il a été discuté. L'idée en a été soutenue. Nous enregistrons purement et simplement, à l'heure actuelle, les résultats du Congrès confédéré.

Nos camarades unitaires, au sein des organisations confédérées, nos camarades qui ont soutenu au-dessus de toutes les tendances la cause de l'unité ont été placés, à l'issue de ce Congrès, sous le coup d'une motion de discipline confédérale.

La C.G.T.U. renouvelle ici sa pensée. Jamais elle n'a eu l'intention de poursuivre des buts de manœuvres, et je déclare, au nom de la C.G.T.U., que, pour donner à cette manifestation son véritable caractère unitaire, pour bien prouver qu'il n'est pas dans nos intentions de faire des petites manœuvres et pour ne pas placer nos camarades qui se sont rendus à ce Congrès sous le coup de la discipline et d'une rupture possible, nous demandons à tous les camarades congressistes unitaires de déclarer que ce Congrès interconfédéral se transforme automatiquement en une Conférence d'unité.

Camarades, vous comprendrez certainement les raisons impérieuses qui nous sont dictées, pour décider la transformation du Congrès interconfédéral en Conférence.

Le mouvement d'unité, au sein de toutes les organisations, est à ses débuts. Le levain d'unité au sein des organisations confédérées va continuer à se développer. Personne n'a le droit de lui apporter une entrave, de le paralyser. Nous disons à tous les unitaires de la C.G.T.U., des syndicats confédérés et des syndicats autonomes: courage, l'unité est en marche, l'objectif est loin, mais avec nos forces coordonnées, avec nos volontés décuplées, nous atteindrons au but final, la réalisation totale de l'unité syndicale et le triomphe des forces prolétariennes à l'assaut de la bourgeoisie. (*Applaudissements.*)

DISCOURS DE PIQUEMAL

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je sou mets à l'assemblée la proposition de Monmousseau tendant à transformer le Congrès en Conférence d'unité.

Il est donc entendu que l'assemblée actuelle a le caractère d'une Conférence et non d'un Congrès.

Camarades, avant d'ouvrir les débats, je tiens à remercier l'assemblée d'avoir appelé à la présidence un fonctionnaire doublé d'un autonome.

En tant que fonctionnaire, je suis très touché par votre attention. Cela démontre que les préventions ouvrières contre les prolétaires en faux col sont tombées, que le fossé artificiel creusé entre manuels et intellectuels n'existe plus et que vous voyez en nous non plus des résidus de bourgeoisie, mais des exploités comme vous.

Je vous remercie aussi en tant qu'autonome. On nous a reproché cette autonomie de divers côtés. Lorsque nous avons quitté la Confé-

dération Générale du Travail, il s'en est trouvé pour nous traiter de pleutres, de neutres, et même de saxons. On a dit que nous avions abandonné la maison en pleine bataille, que nous avions commis un véritable acte de désertion.

La bataille contre qui, camarades? La bataille contre l'adversaire de toujours, contre le capitalisme? Non! La bataille contre l'élément le plus ardent de la classe ouvrière! Et l'on nous accuse d'avoir déserté parce que nous avons refusé de faire acte d'hostilité contre une fraction du prolétariat! Lorsque la question s'est posée d'opter entre l'une ou l'autre des C.G.T., il nous fallut résoudre un problème de conscience. Aller avec les uns, c'était déclarer la guerre aux autres. Rester à la C.G.T. c'était partir en bataille contre la C.G.T.U., et faire le geste inverse c'était également un acte d'hostilité. C'était aussi nous exposer, nous qui étions unis, à la cassure dont on voit tous les jours les effets.

Devant cette éventualité, nous avons répondu ceci : nous refusons de partir en bataille contre une fraction de la classe ouvrière; nous refusons de participer à une guerre fratricide; nous disons que l'ennemi n'est pas en nous, qu'il est en face de nous et plutôt que de porter la main sur des frères de misère, nous avons préféré rester dans l'expectative et rentrer sous la tente.

Mais soyez certains d'une chose : ce geste n'a pas été inspiré par un égoïsme corporatif ou par l'esprit fonctionnariste. L'autonomie, en réalité, nous pèse et nous avons hâte d'en sortir. Nous sommes non pas pour une neutralité passive, mais pour une neutralité active. Nous voulons faire l'effort maximum pour le rapprochement général et non nous installer dans l'autonomie. Nous voulons collaborer à la grande besogne d'unité.

Voilà les raisons, camarades, pour lesquelles nous sommes venus à cette Conférence en acteurs, en médiateurs, non en spectateurs.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de nous étendre sur l'importance de la besogne qui nous attend ici. Il n'est pas utile de démontrer une fois de plus, après tant d'autres, la nécessité de l'unité immédiate. Il faut passer de plein pied aux moyens de réaliser la soudure.

Cependant, quand on constate dans d'autres enceintes des préventions inouïes, quand on entend, dans d'autres salles, présenter des arguments spécieux contre le rapprochement général, nous avons le devoir de riposter et de faire éclater la nécessité du rapprochement général.

Ils ont donc les yeux fermés par le parti pris ou les ressentiments ceux qui se mettent en travers du mouvement d'unité! Ils ne voient donc pas les dangers qui menacent la classe des travailleurs? A l'heure actuelle, c'est l'offensive capitaliste générale, c'est l'internationale de la filou-finance et des profiteurs qui forge la chaîne contre le prolétariat pour le réduire à merci.

On constate en ce moment ce paradoxe singulier : les producteurs sont dans la misère et les parasites dans l'opulence. Pendant que vous, salariés, vous vous débattiez avec les difficultés croissantes de la vie, pendant que vous travaillez pour avoir seulement votre pain nécessaire, autour de vous c'est la noce, c'est l'abondance, c'est la valse des millions sur les tapis verts, ce sont les autos limousines qui vous éclaboussent ! C'est le commerce, c'est l'industrie, c'est la grande culture qui entassent millions sur millions et ne peuvent même plus suffire aux commandes de l'étranger.

Pendant ce temps, la masse des travailleurs accumule les profits pour une minorité, pour une vermine luxueusement vêtue qui fait la loi ! Au prix de ses souffrances elle assure le luxe des profiteurs et il ne lui reste que des miettes.

Sous le rapport financier, que voyons-nous ? Nous voyons l'Etat français sortir de la guerre avec une dette colossale, résultat des gaspillages et des vols des fournisseurs et des gestionnaires. Au lieu de demander aux classes possédantes la restitution de ce qu'elles ont soustrait à la collectivité, au lieu de prendre l'argent là où il se trouve, suivant la formule que vous connaissez, l'Etat immunise le capital, les enrichis et surenrichis, reportant les charges fiscales sur les consommateurs par le jeu des impôts indirects et par la taxe sur le chiffre d'affaires.

Ainsi toi, Populo, qui, pendant la guerre, allais te faire tuer là-bas, toi qui allais dresser le barrage de tes poitrines pour permettre à la haute bourgeoisie d'entasser ses millions malhonnêtes, maintenant que ces millions sont acquis, c'est à toi de payer !

Ceux qui ont accumulé les profits immoraux ne veulent pas en lâcher un centime. Ils ne veulent même pas imiter les possédants anglais qui, eux, ont su faire la part du feu pour sauver le reste. Ils ne veulent pas faire leur nuit du 4 août comme leurs aïeux de 89-93 et lorsqu'on a des velléités de leur faire rendre gorge, ils font passer la frontière à leurs papiers, ils achètent de la livre et du dollar !

Cela est bien l'indice de la mentalité bourgeoise du moment ; c'est la démonstration frappante de l'égoïsme et de l'aveuglement des classes régnantes. Comme nous l'avons dit au Congrès des Fonctionnaires, ceux qui ne veulent pas donner de bon gré donneront un jour de force ! Le prélèvement, la ponction, ils se feront suivant un mot célèbre, par la banqueroute ou par la Révolution. (*Vifs applaudissements.*)

Cette question financière doit vous intéresser au premier chef parce que la dévalorisation constante du franc et l'impuissance gouvernementale à se délivrer de la tutelle des banques conduiront la monnaie nationale à la catastrophe et c'est la classe des travailleurs qui en supportera surtout l'incidence.

Nous sommes sur le chemin que suivait l'Allemagne en 1922.

Un jour peut-être, nous jonglerons avec les millions, puis avec les milliards, les billions et les trillions. Et quelle sera votre situation à vous, travailleurs? Votre capacité de consommation sera toujours la même, mais vous n'aurez pas de quoi la satisfaire. C'est donc pour nous un problème angoissant qui se pose. Il appartient à la classe ouvrière de se serrer les coudes, de constituer le front unique pour faire face à ces redoutables éventualités.

Nous sommes aussi menacés d'un nouveau plan Dawes destiné à boucher le trou des 475 milliards de dettes. Pour faire face aux exigences de la finance américaine et anglaise nos ministres, nos grands argentiers se tournent de tous côtés. Comme ils ne veulent pas employer les solutions nécessaires, ils ont recours à des moyens empiriques. Pour boucher un trou, ils en creusent un autre. Pour payer les Américains et les Anglais ils sont en train d'hypothéquer la production française, votre propre travail! Et ce seront les salariés qui porteront la charge principale de cette lourde servitude.

Camarades, il n'y a pas que ces dangers! Il y a la menace des impérialismes. Je ne veux pas insister, on vous a suffisamment démontré le caractère de cette menace. Tout de même vous sentez de nouveau le heurt des convoitises de la finance et de l'industrie. Aujourd'hui comme hier les nations et les gouvernements se font les instruments de ces appétits qui risquent de nous entraîner dans de nouvelles conflagrations.

Vous connaissez la situation européenne.

De tous les pays sous la domination bourgeoise se font jour des appétits capitalistes. De tous les côtés on s'arme, de tous les côtés on entasse des tonneaux de poudre pour la conquête du charbon, du minerai, du pétrole. Il suffira d'une étincelle pour un jour allumer de nouveau une immense conflagration.

Camarades, avez-vous envie de recommencer la guerre des profiteurs, de vous battre à nouveau pour les industriels? Je pense que la classe ouvrière aura suffisamment conscience du péril pour se dresser contre une telle éventualité.

L'impérialisme se double du militarisme. On nous disait pendant la guerre : il faut aller jusqu'au bout. Il faut tenir pour tuer la guerre.

La guerre a la vie dure, elle durera autant que le capitalisme. La guerre, elles est à nos portes! Un foyer est allumé au Maroc, un autre en Syrie.

En Pologne, en Tchéco-Slovaquie, tout le long de la frontière russe, on s'arme jusqu'aux dents. Que va-t-il en résulter si la classe ouvrière n'est pas en mesure de réagir? On créera un conflit artificiel en faisant jouer les grandes orgues de la presse — dont vous connaissez l'influence nocive. Pour des conflits d'intérêts capitalistes on dressera les peuples les uns contre les autres et le drapeau couvrira la marchandise.

En plus du militarisme, il y a le fascisme qui en est un succédané. De ce fascisme, nous voyons déjà les prodromes en France.

J'étais récemment dans les Pyrénées. J'ai vu dans les belles vallées des campements de boys-scouts, dirigés par des prêtres.

Par le truchement des sports on constitue une armée d'offensive contre la classe ouvrière. Si on n'y prend garde, en France comme ailleurs, nous aurons un jour une attaque brusquée suivie du régime de la trique, de l'huile de ricin et du bâillon.

Devant ces perspectives personne ne contestera la nécessité et l'urgence de faire trêve à nos dissentiments et de reconstituer le bloc de la classe ouvrière.

Qui est contre l'unité? Qui se dresse contre le rapprochement?

C'est d'abord le capitalisme lui-même, c'est la bourgeoisie, c'est la grande presse.

Vous n'êtes pas sans avoir lu des extraits de *l'Avenir*, de M. Millerand; du *Bulletin économique du Comité des Forges*, de *l'Echo de Paris*. C'est dans ces feuilles qu'on observe avec le plus d'inquiétude le mouvement d'unité, c'est là qu'on l'appréhende le plus et c'est là qu'on déclare que l'unité est un mouvement dangereux pour les classes possédantes.

Aux yeux des possédants, l'unité ouvrière est un péril. Heureusement, ajoute-t-on, qu'il y a le contre-poids d'une C. G. T. modérée. Mais si les éléments unitaires prédominent, c'est la Révolution.

Cette appréciation est le meilleur brevet d'action et de rayonnement qu'on puisse décerner aux éléments actifs de la classe ouvrière. C'est de ceux-là qu'on a peur.

Etant donné que le monde patronal nous indique lui-même combien l'unité serait dangereuse pour la bourgeoisie et favorable à la classe ouvrière, c'est une raison primordiale pour que précisément nous rendions ce danger réel et tangible. (*Applaudissements.*)

Il en est d'autres qui s'opposent au mouvement, je ne prononcerai pas de noms, car nous ne sommes pas ici pour jeter de l'huile sur le feu. Ceux-là dont l'action anti-unitaire rejoint celle de la bourgeoisie, ceux-là dont la campagne se conjugue avec celle de la presse à Millerand, ceux-là qui traitent les frères de classe en ennemis, ceux-là sont des aveugles ou de mauvais syndicalistes.

Ils disent que l'unité est une manœuvre, un mot d'ordre lancé par Moscou, un moyen de soumettre la classe ouvrière à la férule communiste.

Nous connaissons cette antienne. Voilà longtemps qu'on use du couteau entre les dents.

Allons donc! Machiavélisme! Manœuvres! Mais Purcell, président des Trades-Unions anglaises, Purcell, réformiste, Purcell, vice-président de la Fédération internationale d'Amsterdam, n'est-il pas un des promoteurs du mouvement d'unité? Serait-il, à ce titre, l'instrument de Moscou?

Fimmen, autre animateur du mouvement d'unité, Fimmen, secrétaire de la Fédération internationale réformiste des transports, serait-il, lui aussi, un exécuteur des basses œuvres des Soviets?

Ce serait leur faire injure que de l'affirmer.

On nous dit : il y a ingérence du Parti communiste.

Mais est-ce que le capitalisme date de 1917? Est-ce Moscou qui a inventé le capitalisme? Est-ce le communisme qui a fait sourdre la menace qui pèse sur le monde du travail?

Si le bolchevisme venait à disparaître, le capitalisme n'en subsisterait pas moins et il serait même plus dangereux. Le danger ne vient pas de l'Orient rouge!

Tout cela c'est des bobards dont il faut faire justice une bonne fois pour toutes. Le danger n'est pas en nous, il est en face de nous, il est dans la coalition de la finance et de la mercante internationales.

En réalité l'unité ne s'est jamais imposée avec autant d'urgence. Elle a, à sa tête, les puissantes Trades-Unions anglaises qui ont vu le danger international et qui veulent dresser le bloc du travail contre le bloc capitaliste.

Les patrons ont leur Internationale! Les banquiers l'ont, eux aussi! Dans ce domaine les capitalistes savent faire le front unique et effacer les divergences partielles. Sur le terrain de lutte de classes le Capital est uni contre l'adversaire et son adversaire commun, c'est nous.

Serions-nous inaptes, nous, les travailleurs, à dresser la discipline des consciences contre la discipline de l'argent? Serions-nous inconscients au point d'user nos forces les uns contre les autres sous les yeux du patronat amusé et de laisser grandir l'hégémonie capitaliste?

Camarades, il faut faire table rase du passé, oublier ce qui a été dit. Devant la besogne commune, il faut répondre à l'appel de Purcell. Il faut faire l'unité parce que l'unité c'est la force et que grâce à cette force nous balaierons ceux qui nous oppriment.

Il faut s'associer à la grande croisade lancée par le Comité anglo-russe.

Il ne faut voir dans la campagne d'unité qu'un mouvement syndical libre de toutes attaches, un mouvement de défense commune contre l'emprise grandissante des puissances d'argent.

Aussi, pensons-nous que le courant que nous lançons et qui est déjà en bonne voie, ira toujours en grossissant et que tous les barrages qu'on dresse contre lui seront prochainement ébranlés.

Le désir d'unité est dans la masse, s'il n'est pas en haut. S'il y a des résistances à la tête, la masse, dont le sens de divination indique la voie, la masse qui a une psychologie qui se trompe rarement, la masse qui juge de loin et qui apprécie sainement, la masse imposera le rapprochement.

S'il se dresse des chefs, des militants, contre ce courant, contre cette vague de fond, eh bien, la masse les poussera au fossé et le courant d'unité, s'il ne passe pas à travers les barrages, passera par-dessus.

Aussi, camarades, soyons tranquilles! Quelles qu'aient été les décisions prises au Congrès confédéré, quelles que soient encore les

préventions qui subsistent et les résistances qui se dressent, le courant d'unité est en marche et rien ne l'arrêtera.

Et nous pensons, nous, que cette Conférence sera le point de départ du rapprochement si urgent, de la fusion si nécessaire des deux centrales syndicales françaises.

Nous serons heureux, nous autonomes, d'y avoir participé dans la mesure de nos modestes moyens.

Camarades, ne nous arrêtons pas au pessimisme des uns, aux préventions des autres, au parti pris de ceux qui se sont installés dans la scission et qui veulent la perpétuer. Ne voyons entre travailleurs que des frères, ne voyons dans le monde des salariés, de quelque tendance qu'on se réclame, que des exploités. Rapprochons-nous, serrons-nous, poussons coude à coude, épaule contre épaule pour culbuter l'ennemi commun, le capitalisme et ses serviteurs. *(Longue salve d'applaudissements.)*

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Nous demandons l'affichage.

(Un orchestre du syndicat autonome des Musiciens de la Seine joue « l'Internationale » que les assistants, debout, reprennent en chœur.)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la discussion est ouverte. Les camarades qui voudront prendre part aux débats sur l'unité sont priés de se faire inscrire, et nous leur donnerons la parole à leur tour.

Il demeure bien entendu que la question qui se pose n'est pas celle qui avait été prévue, c'est-à-dire un Congrès interconfédéral en vue d'une fusion, mais la question qui se pose est de déterminer ici les moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour grossir le courant d'unité et pour le faire prédominer à brève échéance. En somme, c'est la question de tactique qui se pose à l'heure actuelle et c'est sur ce terrain que le débat doit se dérouler.

Je donne la parole à notre camarade Cénis, du syndicat confédéré des Lithographes de Bordeaux.

CÉNIS. — Camarades, je vous remercie d'avoir bien voulu m'inviter à assister à une partie de vos assises confédérales.

Je vous félicite de votre initiative en faveur de la convocation d'un Congrès interconfédéral d'unité. Je vous remercie de la décision que vous venez de prendre, sur l'initiative du camarade Monmousseau.

Et je déclare tout de suite que la décision d'interdit prise par le Congrès de la C.G.T., hier, je m'en moque complètement. *(Vifs applaudissements.)*

Je suis ici mandaté par mon organisation syndicale afin de maintenir l'unité de n'importe quelle manière et par-dessus toutes les opinions contraires à cette unité. *(Nouveaux applaudissements.)*

Si la C.G.T. a décidé que ses mandants ne devaient pas assister au Congrès interconfédéral, je regrette bien vivement que cette décision ait été prise, car il me semble que je suis absolument libre

dans mon organisation, et j'estime qu'elle a le droit de prendre la décision qui lui plaira, pour arriver à arracher l'unité désirée par tous les travailleurs. (*Applaudissements.*)

Camarades, je ne reprendrai pas ce que vient de dire si excellemment notre camarade Piquemal, il l'a dit mieux que je ne saurais le faire moi-même, mais je vais essayer d'aborder immédiatement le sujet suivant : « L'unité est-elle nécessaire? »

Je crois que je n'aurai pas beaucoup à m'étendre sur ce terrain. Vous savez tous que la scission a permis au patronat de créer une organisation qui, à l'heure actuelle, devient tellement forte que, si nous n'y prenons garde, demain elle sera invincible!

Par conséquent, il faut rechercher comment on peut réaliser l'unité, et quels sont ses avantages. Et vous me permettrez, malgré que le camarade Losowsky ait été présent ici, de vous rapporter fidèlement les paroles et les propositions énoncées par nos camarades russes, des militants tels que Tomsky, Ougaroff, Staniankoff, Dchiprom, Derbichef, tous grands militants de l'Union des Républiques Soviétiques, et de vous faire connaître également l'opinion du peuple russe lui-même.

Vous n'ignorez pas que je fus invité par la Confédération unitaire à me rendre en Russie, à titre de confédéré, pour voir ce qui se passe là-bas et le rapporter fidèlement au prolétariat français.

Je ne m'étendrai pas sur la vie des ouvriers et sur l'organisation syndicale. Vous la connaissez tous, je vous dirai simplement que je suis revenu émerveillé, non de la vie du peuple elle-même, mais du reste. (*Applaudissements.*)

En effet, un peuple qui a subi trois ans de guerre et un an et demi de contre-révolution — car ce n'est pas la révolution qui a causé des ravages en Russie, mais la contre-révolution des Denikine et autres Wrangel, ces aventuriers à la solde du gouvernement français et de ses alliés — un tel peuple, vivant dans un pays où il n'existe pas encore de routes, bien qu'il y ait dans les campagnes des églises aux toits dorés, là où la révolution n'a pas encore rénové les choses, il est probable que vous ne me croiriez pas si je vous disais que ce peuple a une vie luxueuse.

Si je suis revenu enthousiaste, c'est des principes qui sont appliqués en Russie.

Le premier, mis immédiatement en application par la Révolution, fut la confiscation des biens de la bourgeoisie et des seigneurs. Qu'en a-t-on fait? Les châteaux, les grandes propriétés ont été transformés en maisons de repos pour les ouvriers, en sanatoriums pour les malades, les convalescents et les fatigués.

Ensuite, qu'a-t-on fait? On a commencé à rénover l'usine. Ici, j'appelle votre attention, car il n'y a pas de Fédération en France capable de rivaliser avec l'administration des Fédérations russes.

Partout, au Syndicat, à la Fédération et à la C.G.T., c'est une administration d'une clairvoyance parfaite.

On peut obtenir, avec une exactitude absolue, tous les renseignements que l'on désire. On a prétendu qu'on ne faisait voir que ce qu'on voulait bien faire voir. Ils nous prennent pour des imbéciles, ceux qui disent cela ! Tomsky lui-même l'a dit : « A des bourgeois qui n'ont jamais travaillé on pourrait peut-être faire croire bien des choses, mais, lorsque des ouvriers parcourent une usine, questionnent les ouvriers, lorsqu'ils font une enquête des plus minutieuses, il n'en est pas de même. »

C'est là une manœuvre, camarades, que de dire que l'on ne nous fait voir que ce qu'on veut bien nous faire voir, et les manœuvriers, vous savez de quel côté ils sont.

Le régime révolutionnaire s'est d'abord préoccupé de la rénovation de l'usine, et, par qui l'usine est-elle dirigée ? Par les ouvriers. Il y a des Comités d'usine nommés par les travailleurs de l'usine, et ce sont ces Comités qui désignent la direction, avec l'assentiment de l'organisation centrale. La Direction de l'usine est nommée par les ouvriers, mais ceux-ci n'ont pas la responsabilité du déclenchement des mouvements ou de la signature des contrats : c'est le Syndicat qui agit en leur nom.

Je glisse rapidement sur les détails, pour ménager le temps. Tous les deux ans, il y a un Congrès où les syndiqués nomment leurs délégués aux Fédérations régionales, ceux-ci nomment les délégués aux Fédérations nationales, et ces derniers nomment à leur tour les délégués à la C.G.T.

Pour les Soviets, c'est la même chose : tous les deux ans, les Congrès d'usine, les Congrès de quartier nomment leurs représentants à la Région, qui nomme les siens à la Nation, laquelle nomme le Conseil de l'Union des Républiques soviétiques.

Vous voyez immédiatement que le mouvement part de la base pour aller au sommet, que les directives partent absolument de la base et non, comme on l'a tant dit, de la dictature d'en haut.

Une preuve de ceci, flagrante, c'est que les députés aux Soviets sont obligés, tous les trois mois, d'écrire un rapport, de l'envoyer aux usines et aux quartiers, qui le discutent. Si ce rapport ne donne pas satisfaction, l'usine ou le quartier fait des contre-propositions que le député est forcé de rapporter aux Soviets. (*Très bien!*)

Si, au Parlement français, nos députés étaient obligés de demander et de prendre le mandat du peuple, jamais il n'y aurait eu la guerre au Maroc ! (*Vifs applaudissements.*)

Excusez-moi de glisser si rapidement sur mon voyage en Russie qu'il serait très intéressant d'exposer en détail...

UNE VOIX. — Continue, c'est intéressant !

CENIS. — Car on a dit bien des mensonges, et tous les délégués qui sont venus avec moi en Russie se sont jurés, comme moi, de les détruire.

UN DÉLÉGUÉ. — Continue à parler sur la question russe !

CENIS. — Camarades, ce serait trop long et je vais revenir au sujet de l'unité.

Je voudrais que mes déclarations puissent servir de leçon à ceux qui prétendent que j'ai été à Moscou, acheté par les communistes.

Je puis dire, à ce propos, que je n'ai été acheté ni par les communistes, ni par la C.G.T., ni par la C.G.T.U., ni par aucun parti politique.

Je suis indépendant, et je ne cesserai de mener campagne que le jour où l'unité sera refaite!

Tomsky a fait cette déclaration — suivant un procès-verbal que j'ai ici — « L'unité! nous sommes prêts à discuter n'importe quelles propositions, à nous rencontrer avec n'importe quelle délégation, mais ce que nous ne voulons pas, c'est qu'on nous impose des conditions préalables. Nous voulons l'unité, nous voulons la paix, la fraternité des peuples, mais nous les voulons sans discussion, sans condition, car, si nous ne voulons pas être vainqueurs, nous ne voulons pas non plus être vaincus. »

Il a dit encore : « Nous sommes prêts à discuter avec les délégations, avec la C.G.T., avec n'importe quelle émanation des Centrales nationales de n'importe quel pays, mais ce serait une grave erreur de croire que l'unité peut se faire par l'absorption d'une, de deux ou de trois fractions, elle ne peut se faire que par la fusion d'organisations déjà existantes. »

Et comment? A l'encontre de ce qu'assure la C.G.T., il ne faut pas que les choses se fassent par en haut, mais par en bas, il faut que de nouvelles élections se fassent et qu'une fois ces élections faites, ou avant, que des commissions se réunissent pour élaborer et établir une charte du syndicalisme, car la Charte d'Amiens, camarades, elle est périmée, elle est vieillie, elle est mal faite. (*Vifs applaudissements.*)

La Charte d'Amiens, même les syndicats chrétiens s'en réclament! (*Rires.*)

Il faut donc établir une nouvelle charte du syndicalisme. Le syndicalisme doit être franchement révolutionnaire. Lorsque vous aurez établi une charte qui empêche les uns et les autres de louvoyer soit à droite, soit à gauche, de prendre des positions qui, pour ne pas dire plus, sont critiquables, lorsque vous aurez nettement établi une véritable charte du syndicalisme, à ce moment, les ouvriers, réunis en Congrès, soit régionaux, soit nationaux, feront la fusion immédiate. A ce moment, il n'y aura plus qu'un seul organisme.

Voilà comment je comprends l'unité. Puisque nous y sommes, il faut également déclarer et faire comprendre ceci. On a dit : « Nous ne voulons pas l'unité, parce que ce sont des manœuvres de la part des unitaires. » Au moment critique que nous traversons, je ne crois pas un de vous assez lâche pour commettre la moindre manœuvre sur cette question. (*Applaudissements.*)

Il serait indigne d'un militant, d'un syndiqué, d'un homme quelconque, d'avoir cette pensée malencontreuse de faire aujourd'hui

l'unité pour essayer de la redétruire demain. Par conséquent, quand on dit : « Il y a manœuvre ! », c'est comme quand on demande un effort à un camarade et qu'il vous répond : « Je veux bien le faire, mais à la condition que le voisin le fasse le premier. » Cela prouve seulement qu'il ne veut pas le faire !

S'ils disent qu'il y a manœuvre, c'est qu'ils pensent pouvoir ainsi s'échapper et endormir les masses ! (*Applaudissements.*)

On a dit : « Pas de politique dans le syndicalisme ». Je suis un de ceux qui refusent dans le syndicalisme non pas la politique, mais les politiciens ! (*Très bien !*) Je viens de vous dire et vous m'avez applaudi — vous êtes donc d'accord avec moi — que si nos parlementaires français avaient été obligés de prendre leur mandat dans le peuple, la guerre du Maroc n'aurait pas lieu. Je ne reconnais donc pas à un politicien, de quelque opinion qu'il se réclame, le droit de nous bourrer le crâne dans une réunion électorale, pour faire ensuite ce qu'il lui plaira pendant quatre ans, sans tenir compte de la classe ouvrière ! (*Très bien !*)

La politique de l'organisation syndicale doit être la force de cette organisation syndicale. Je vous ai dit la façon dont les Syndicats russes avaient organisé leur administration. Il y a trois Commissions dont une dite « de Culture prolétarienne ». Elle fait l'enseignement physique et l'enseignement moral à tous les niveaux : enseignement moral primaire, syndicaliste, économie politique, politique tout court. Dans chaque organisation syndicale, à la tête de cette Culture prolétarienne, est en général une femme qui appartient elle-même aux jeunes communistes.

Voilà comme j'accepte la politique. Les politiciens qui se réclament de la classe ouvrière doivent chercher leurs mots d'ordre dans la classe ouvrière et non pas les prendre dans un parti politique.

Il faut un programme absolu et d'application obligatoire. Je suis partisan de la discipline absolue dans le syndicalisme. Je n'accepte pas que des délégués, sous prétexte de démagogie ou de surenchère, fassent voter ceci ou cela, alors que le lendemain ils sont incapables de le faire accepter par leurs syndicats. Dernièrement, au Congrès de la C.G.T., on a fait voter une demi-journée de salaires pour les grévistes de la Banque. J'ai été écœuré de voir certains délégués voter cette motion, alors que chez eux, ils ne sont même pas capables de faire rentrer les cotisations ! (*Applaudissements.*)

Lorsque la fusion aura été faite, lorsqu'un programme aura été nettement établi, nous redeviendrons des frères. L'unité renaîtra demain. Le passé ne doit plus compter. Nous avons fait des fautes. N'y pensons plus ! Persistez dans la voie où vous êtes entrés. Oubliez les injures et les crimes commis par d'autres, pour ne penser qu'au lendemain. Nous travaillerons dans les ateliers et dans les Syndicats, dans les usines et dans les Fédérations, partout pour arriver à ce que le moral des masses soit prêt à l'unité. Ce faisant, nous aurons fait le moral révolutionnaire du syndicalisme ! (*Applaudissements.*)

Le programme nettement établi, un Congrès se réunira, dont les

décisions seront obligatoires. Ne me parlez pas de Congrès, où l'on ne fait que des vœux.

Je sais, ce que je demande est peut-être difficile à appliquer. Mais il faut un commencement. Pour appuyer ma thèse, je vais me servir de quelques paroles prononcées par un grand orateur dont je ne me rappelle pas le nom : « Les problèmes qui paraissent les plus insolubles, ce sont ceux qui se résolvent le plus facilement lorsque de part et d'autre on y met de la bonne volonté. Au contraire, ceux qui paraissent les plus faciles, ce sont ceux qui se résolvent le plus difficilement lorsqu'il y a de la mauvaise volonté de part et d'autre ! » (*Applaudissements.*)

Si, de part et d'autre, nous voulons faire preuve de bonne volonté, si ceux qui sont de fervents unitaires et qui veulent la rénovation de la classe ouvrière pour l'aboutissement de ses revendications et la disparition de l'exploitation dont nous souffrons, travaillent en silence, peu nous importe qu'on nous dise que nous sommes achetés par celui-ci ou celui-là. Mardi, je retourne à l'atelier où je gagne ma vie. Je ne la gagne pas ailleurs. Personne ne me dira : « Gare à toi ! On te dégommera ! » Je suis indépendant sur tous ces terrains. Mes camarades de Bordeaux le savent, même avant la scission, j'ai pris cette position. J'y persisterai jusqu'à ce que l'unité soit réalisée.

Je conclurai, en criant avec vous : Vive l'Unité internationale par la paix et la fraternité des peuples ! (*Longs et vifs applaudissements.*)

DUJARDIN. — Camarades, j'ai déjà eu l'occasion, en qualité de délégué des Syndicats unitaires de l'Indre au Congrès de la C.G.T.U., de vous indiquer quelle a été la position prise par l'Union départementale.

Notre Union départementale, dans laquelle l'unité n'a jamais été brisée et qui comprend à la fois des syndicats confédérés, des syndicats autonomes et des syndicats unitaires, a voté à différentes reprises des motions précisant sa position sur l'unité. Dans mon intervention, je vous indiquais que nous comptons bien que l'ensemble des syndicats confédérés, autonomes et unitaires composant l'Union mixte de l'Indre serait représenté à ce Congrès. Aujourd'hui, les camarades délégués des syndicats confédérés et autonomes sont venus nous rejoindre et participent aux travaux du Congrès d'unité. (*Applaudissements.*)

Il serait désirable que pareil travail se fit dans toutes les Unions départementales. Mais, chez nous, le travail a été possible, malgré les heurts qui se sont produits parfois entre les camarades des diverses tendances ; notre désir d'unité n'exclut pas nos tempéraments différents, nos conceptions parfois très opposées.

Si nous avons réussi à maintenir l'unité syndicale dans notre département, c'est à force de tolérance mutuelle. Lorsque, l'année dernière, le camarade Lapierre, délégué de la C.G.T., a tenté de créer une Union dissidente dans notre département, ce sont les syndicats confédérés eux-mêmes qui s'y sont opposés.

Camarades, je serai bref. Il me suffira de vous demander de vouloir bien, dans vos Unions départementales, faire ce que nous avons fait nous-mêmes. Partout, on réclame l'unité. Les camarades unitaires, les autonomes, une importante fraction des confédérés se déclarent tous partisans de l'unité.

Mais, nous sommes obligés de constater aussi que, lorsqu'on envisage le travail pratique pour l'unité, on n'a pas partout fait le nécessaire pour y arriver.

Très souvent également, des camarades qui se disent théoriquement partisans de l'unité se refusent à se rencontrer, s'ils sont unitaires, avec des camarades confédérés ou autonomes, s'ils sont autonomes ou confédérés, avec des camarades unitaires.

Nous aussi, nous avons connu de pareilles attitudes. Dans notre Union où pourtant l'unité existe, nous avons pu voir certains camarades qui avaient des rancœurs, des difficultés à comprendre la nécessité d'une tâche commune. Ce n'est que sur l'insistance de tous les représentants des différents syndicats, sans distinction de tendances, que ces rancœurs se sont apaisées. Il est indispensable que cette besogne s'accomplisse dans toutes les Unions et il faut qu'elle s'accomplisse d'abord dans tous les Syndicats.

A l'Union départementale de l'Indre, nous avons interdit de créer des syndicats nouveaux là où existe déjà un syndicat de la corporation. Nous ne voulons pas permettre que, sur de petites questions de détail, une tentative de scission soit faite d'un côté ou de l'autre.

Cette besogne est facile à accomplir. C'est pourquoi, au nom des délégués des syndicats autonomes, confédérés et en mon nom personnel, comme délégué des syndicats unitaires, nous vous demandons — nous, délégués de l'Union mixte de l'Indre — d'accepter la proposition faite par le camarade délégué des syndicats confédérés, consistant à former, dès maintenant, une Commission composée de camarades confédérés, autonomes et unitaires, Commission dont le travail sera dirigé vers l'unité. Nous vous invitons également à accomplir, au sein de vos organisations syndicales, au sein de vos Unions départementales, ce premier travail de regroupement des forces syndicales qui, seul, pourra permettre l'avènement prochain de l'unité.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur les résultats immédiats de ce travail. Nous avons pu constater, ces jours derniers, qu'au sein de la C.G.T., s'il s'était produit, dans une importante fraction, un mouvement très fort en faveur de l'unité; d'un autre côté, les adversaires de l'unité syndicale ont renforcé leur position. Ils se sont regroupés. La grande majorité, sinon la quasi-totalité des fonctionnaires syndicaux de la rue Lafayette a rassemblé toutes ses forces pour lutter contre l'unité.

Nous ne croyons donc pas qu'il soit possible, dès maintenant, d'arriver à un résultat positif par le travail d'en haut; c'est pourquoi nous vous invitons à faire ce travail dans vos localités, dans vos syndicats.

C'est là seulement que vous pourrez battre en brèche les adversaires avoués ou les adversaires honteux de l'unité.

Ce Congrès, nous chez qui l'unité existe, nous en sommes très heureux. Nous nous félicitons de voir les syndicats unitaires réunir dans cette salle, non seulement les délégués des organisations unitaires, mais aussi des délégués des syndicats autonomes et confédérés.

Des obstacles demain seront encore dressés contre l'unité. Il n'y a qu'un seul moyen pour réussir à briser tous ces obstacles : c'est de miner à la base, par un travail patient, par un travail tenace, la position de ceux qui ne veulent pas de l'unité, parce que, malheureusement, comme le disait il y a quelques jours un de nos camarades, nous sommes bien obligés de constater que nous assistons à l'heure actuelle à une tentative de création, dans notre pays, d'une organisation syndicale complètement inféodée à la bourgeoisie de gauche.

Le principal obstacle à l'unité syndicale actuelle, ce n'est pas la volonté des syndiqués eux-mêmes, mais surtout et avant tout la volonté d'une bande de politiciens syndicalistes qui, eux, veulent transformer une importante fraction du mouvement syndical en mouvement politique, nous pourrions dire social-démocrate, chargé de maintenir la position de la bourgeoisie, chargé de diviser le mouvement ouvrier.

Et nous sommes particulièrement heureux de voir notre camarade Piquemal, délégué des Indirectes, par conséquent délégué d'un syndicat de fonctionnaires, présider ce Congrès d'unité, parce que nous savons fort bien que c'est surtout parmi les fonctionnaires que la bourgeoisie de gauche veut agir, c'est surtout sur les fonctionnaires qu'elle entend s'asseoir, et nous ne voulons pas permettre à ces manœuvres de réussir, nous ne voulons pas permettre qu'il soit créé dans notre pays une organisation syndicale comprenant en majorité des fonctionnaires, dont les vues soient différentes dans l'action d'autres organisations composées d'éléments ouvriers, d'éléments de l'industrie privée.

Cela, camarades, nous ne voulons pas le permettre, parce que nous savons fort bien que, dans la lutte contre le capitalisme international, comme dans la lutte contre le capitalisme français, c'est seulement dans la mesure où nous aurons réussi à grouper aussi bien les salariés de l'État capitaliste que les salariés des industries privées, que nous pourrions réussir à obtenir quelque chose de positif.

Permettez-moi de conclure pour vous dire que nos syndicats unitaires de l'Indre — et par ce mot de syndicats unitaires j'entends aussi bien les confédérés, que les autonomes et les unitaires — veulent avant tout que, par la reconstitution de l'unité syndicale, tout le mouvement ouvrier soit débarrassé des influences de la petite bourgeoisie ou de la bourgeoisie tout court. Il est nécessaire que le mouvement ouvrier, le mouvement prolétarien tout entier, le mouvement des employés ou des fonctionnaires de l'État comme celui des employés ou ouvriers de l'industrie privée marchent enfin la main dans la main pour la disparition de l'État capitaliste. Si nous ne voulions pas la disparition de l'État capitaliste, si nous n'étions que de simples

syndicalistes réformistes désireux seulement d'obtenir des améliorations au sein de l'Etat bourgeois, au sein de la société capitaliste, il nous serait fort indifférent de voir se créer un mouvement des employés ou des fonctionnaires de l'Etat, mouvement purement réformiste, à côté du mouvement à tendances révolutionnaires de l'industrie privée.

Mais le but que nous poursuivons est la disparition complète du salariat. Contrairement à certaines affirmations produites au Congrès de la C. G. T., notre but est resté le même que celui du syndicalisme d'avant-guerre. Nous poursuivons la disparition totale du salariat, nous savons bien que ce n'est pas seulement par la lutte contre l'industrie privée que nous aboutirons, mais encore par la lutte contre l'Etat capitaliste.

Permettez-moi une toute petite digression : on parle souvent de politique dans les syndicats. La plupart des camarades ont encore trop souvent présente à l'esprit cette idée que la politique dans le syndicat est une mauvaise chose.

Nous estimons, quant à nous, que lorsque le syndicat fait de la lutte de classe, lorsqu'il lutte pour les revendications immédiates, lorsqu'il mène l'action révolutionnaire, il est obligé de faire de la politique.

Politique il fait, politique il fera demain. Et nous en avons la preuve constante dans la lutte que nous sommes obligés de mener de plus en plus, non seulement contre les forces du capitalisme privé, mais aussi contre les forces de coercition de l'Etat qui viennent aider le capitalisme privé.

Si nous pouvions imaginer un seul instant un Etat bourgeois idéal, une démocratie bourgeoise idéale qui resterait complètement neutre dans la lutte de classes, peut-être alors serait-il permis à certains camarades partisans du syndicalisme uniquement au point de vue réformiste, uniquement au point de vue de l'amélioration du sort des ouvriers, de nier la nécessité d'une politique révolutionnaire dans le syndicalisme, mais c'est parce que constamment, contre une pareille affirmation, contre une pareille hypothèse, l'Etat bourgeois tout entier joint ses forces à celles du capitalisme privé pour opprimer les travailleurs, que nous sommes obligés de faire de la politique.

J'ai entendu fréquemment, camarades, et vous avez tous entendu comme moi, des militants, se croyant bons révolutionnaires parce qu'ils affichaient une sentimentalité révolutionnaire, venir soutenir cette thèse : Pas de politique dans les syndicats. A bas les politiciens du syndicalisme!

A cette suggestion, nous répondons : Pas d'esprit de parti dans le syndicalisme, liberté pour tous les membres des syndicats de faire prévaloir au sein des organisations syndicales leur point de vue. Si leur point de vue est communiste, c'est tant mieux pour eux. S'il est socialiste, qu'ils le défendent; si leur point de vue est anarchiste, qu'ils le défendent également. Mais ce qu'il est indispensable de sus-

citer dans l'ensemble du mouvement syndical, c'est la reconnaissance de la nécessité d'une politique révolutionnaire.

Nous estimons, nous, que nous avons à l'heure actuelle la meilleure position politique, la meilleure position tactique au point de vue du mouvement ouvrier.

Il est possible, il est probable, il est certain que d'autres camarades, ici présents, n'ont pas sur ce sujet la même conception que nous. Ce que nous demandons, c'est que l'unité de l'ensemble du mouvement syndical soit réalisée, et que la situation existante dans notre Union départementale, c'est-à-dire la liberté pour chacun de faire prévaloir son point de vue, soit adaptée à nos organisations centrales. Lorsque la majorité s'est prononcée sur la ligne tactique à suivre, lorsqu'elle a indiqué la position que les organisations syndicales doivent prendre, il faut que tous les camarades soient bien décidés à admettre le vote de la majorité, à s'incliner devant la discipline syndicale.

Il eût été possible, camarades, si la C.G.T. avait répondu avec enthousiasme au Congrès d'unité que les syndicats unitaires ont aujourd'hui convoqué, que nous n'ayons pas eu la majorité dans la C. G. T. reconstituée. Nous nous serions alors inclinés. Dans la lutte contre la bourgeoisie, nous aurions accepté, au nom du principe de discipline — même si, en partie, les mots d'ordre nous avaient déplu — les décisions qu'un vote aurait pu consacrer. Mais nous aurions aussi, comme c'eût été notre droit, continué à lutter demain pour faire prévaloir notre point de vue. C'est tout ce que nous demandons et nous ne pouvons pas demander autre chose.

Liberté de tendances, tolérance mutuelle, tels sont les points que nous défendons, et nous sommes persuadés qu'avec de pareils mots d'ordre, avec une pareille attitude, nous aurions pu, au sein des syndicats, au sein des unions départementales et au sein des fédérations, faire le travail nécessaire pour que cette unité se réalise, et c'est pourquoi, camarades, nous ne craignons pas d'être mis demain en minorité.

Nous savons seulement que la position politique syndicaliste et révolutionnaire que nous avons prise est excellente. D'ailleurs, soyez bien persuadés, camarades, que si les dirigeants de la C. G. T. ne craignaient pas d'être battus par nous, si nous rentrions au sein de la vieille organisation, ils seraient peut-être, eux aussi, partisans de l'unité. Ils accepteraient peut-être de nous laisser rentrer sans nous imposer les conditions actuelles, si nous voulions être les muets du sérail. Mais nous ne pouvons admettre cela, actuellement, pas plus que nous ne l'avons admis avant la scission. C'est seulement dans la liberté absolue d'exprimer notre point de vue que nous pouvons, les uns et les autres, accepter la reconstruction de l'unité.

Les syndicats de l'Indre chez qui l'unité n'a jamais été brisée, ne sont pas partisans de la démolition de la C. G. T. U. et de la rentrée au sein de la C. G. T. Comme le disait un camarade avant-hier, une pareille solution ne serait pas viable.

Vous me direz pourtant que, dans notre Union départementale, nous avons bien l'unité, qu'il y a des camarades confédérés qui appartiennent à des syndicats unitaires, que des camarades unitaires appartiennent à des syndicats confédérés et autonomes. C'est justement parce que l'expérience nous a démontré, à nous qui avons su nous défendre de toute scission, qu'il était absolument impossible, à l'heure actuelle, de réaliser la démolition de la C.G.T.U. au profit de la C.G.T. Lafayette; que cette démolition, que la rentrée en masse au sein de la C.G.T. ne pourrait donner les résultats que nous souhaitons.

Nous vous disons par conséquent, en toute impartialité : ne démolissez pas la C. G. T. U. Conservez l'organisation unitaire tant que, dans le mouvement de la C. G. T. Lafayette, il ne se sera pas produit des transformations profondes. Jusque-là, il ne pourra être question de dissoudre la C. G. T. U.

Nous disions, dans la motion que je lisais l'autre jour, que nous aurions désiré voir tenir aujourd'hui le Congrès d'unité — il se tient en partie — sous la direction de la Fédération des Fonctionnaires, et, au début de ces assises, les bureaux des deux C.G.T. et de la Fédération des syndicats autonomes se dissolvent.

À l'heure actuelle, nous sommes bien obligés de constater que, devant la position prise par la majorité confédérale lafayettiste, cela est absolument impossible.

Nous vous demandons donc de travailler pour que, demain, un nouveau Congrès unitaire se fasse dans lequel les syndicats lafayettistes soient largement, sinon totalement représentés. Alors, le désir que nous avons de voir disparaître les cadres dirigeants des deux C. G. T. sera réalisé. C'est seulement à ce moment qu'il sera possible de nommer une nouvelle Commission administrative permanente, un nouveau Bureau de la Confédération Générale du Travail reconstituée.

Mais, actuellement, démolir la C. G. T. U. n'aurait d'autre résultat que de favoriser les scissionnistes sans apporter de résultat positif en faveur de l'unité.

C'est pourquoi, camarades, en terminant, je vous dis : Travaillez dans vos Unions, dans vos Fédérations, dans vos Syndicats. Minez la position des adversaires de l'unité. Alors, un véritable Congrès de l'unité pourra se réunir avec chances de succès et aboutir à la reconstruction de l'unité syndicale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à David, du Comité mixte du Rhône.

DAVID. — Camarades, au nom du Comité mixte d'unité de la région lyonnaise, je vous apporte le salut fraternel des syndicats confédérés et autonomes qui y sont affiliés.

Le Comité mixte avait espéré que la C. G. T. Lafayette aurait accepté le Congrès interconfédéral. Nous regrettons que ses dirigeants aient manœuvré contre ce Congrès.

Nous déclarons, au nom des syndicats confédérés ayant assisté

au Congrès de la C. G. T., que nous continuerons la lutte pour l'unité malgré les chefs réformistes. (*Applaudissements.*) Le but recherché par le Syndicat des Cheminots qui a formé le Comité mixte d'unité a été un but vraiment sincère. Quoiqu'en disent les chefs réformistes, nous n'avons jamais essayé de manœuvrer les syndicats confédérés et autonomes. Et ceux-ci ont compris l'utilité du mouvement d'unité.

Actuellement, nous avons 22.000 camarades confédérés, unitaires et autonomes dans notre Comité mixte. Nous avons le plus fort syndicat autonome de France, celui des Maçons de Lyon, qui comprend 5.000 membres. Nous avons le syndicat confédéré des Tramways qui comprend 3.000 membres. Nous avons le syndicat des Arsenaux autonome, les Bronziers et les Tonneliers autonomes, le syndicat confédéré des Tabacs, qui, lui aussi, est décidé à lutter pour l'unité syndicale à n'importe quel prix. Aussi, camarades, je souhaite que, dans toutes les unions départementales, vous continuiez, comme l'Union du Rhône, à lutter pour l'unité syndicale et que celle-ci soit réalisée sous peu. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Roger, de Nancy.

ROGER. — Camarades, je tiens à prendre la parole au cours de cette conférence d'unité pour rappeler la situation syndicale en Meurthe-et-Moselle.

En Meurthe-et-Moselle, nous n'avons pas voulu connaître la scission, au moment où elle divisait les forces ouvrières.

Par quels moyens avons-nous conservé l'unité? Dans un Congrès de l'Union où toutes les tendances étaient représentées, nous disions dans une résolution : « Nous acceptons dans notre sein les syndicats, à quelque confédération qu'ils appartiennent, mais en n'acceptant qu'un syndicat de la même corporation dans la même localité. »

Cette formule, camarades, avait pour principe et comme valeur de conserver dans notre sein tous les syndicats qui y étaient, et cela nous faisait éviter une scission par la création d'une union autonome, d'une union unitaire, à côté d'une union confédérée. Cela a permis que l'unité reste longtemps existante en Meurthe-et-Moselle et aussi, contrairement à ce qu'a prétendu Jouhaux, cela a accentué la force et la puissance de notre Union. Aussi, nous estimons que la méthode suivie par nous a été la bonne, car elle nous a permis de faire ce que nous avons pu pour conserver intactes les forces ouvrières. C'est ce qui est arrivé, à un tel point qu'aujourd'hui l'Union de Meurthe-et-Moselle s'impose dans la C. G. T. et Jouhaux est bien mal placé pour lui reprocher l'activité qu'elle n'a cessé de déployer et qui lui a permis d'obtenir les résultats que je viens de vous énoncer.

Camarades, la question de l'unité nous est chère. Aussi, avons-nous décidé à notre dernier Congrès, comme nous l'avions décidé à notre Comité général, de soutenir la question d'unité à l'encontre de la thèse des dirigeants de la C. G. T.

Nous avons voté une résolution pour que se tienne ce Congrès interconfédéral. Si, officiellement, l'Union de Meurthe-et-Moselle

n'est pas représentée à ce Congrès, ce n'est que par mesure de discipline que notre secrétaire, le camarade Humbert, n'est pas venu à ce Congrès.

Mais nous estimons, malgré tout, que nous devons, pour cette unité, nous organiser. Il faut absolument que nous recherchions les moyens d'arriver à grouper les amis, les partisans de l'unité, pour qu'enfin cette solution prenne une importance assez considérable pour s'imposer à la majorité confédérale.

Nous pensons, malgré tout, qu'elle se fera et nous avons le plus vif désir qu'elle se réalise le plus tôt possible.

Camarades, tant unitaires que confédérés et autonomes, nous vous demandons de nous soutenir et d'apporter tout votre appui au groupement des partisans de l'unité qui va bientôt s'organiser, j'en ai la conviction, pour le plus grand bien de la classe ouvrière, et pour la lutte à mener contre le capitalisme, contre l'impérialisme, qu'il soit national ou international. (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Porreye, de l'U. D. U. du Nord.

PORREYE. — Camarades, quand le Congrès unitaire a désigné une délégation pour se rendre au Congrès confédéré et quand, au Congrès confédéré, nous avons apporté les propositions du Congrès unitaire, nous pensions bien qu'il y aurait une résistance acharnée des chefs pour empêcher la majorité du Congrès de se prononcer en faveur de nos propositions. Mais nous sommes sûrs cependant que parmi les travailleurs, parmi les délégués de la base qui, au Congrès confédéré, se sont encore soumis à l'influence des chefs, il y a quand même suffisamment de sentiment unitaire et de conscience de classe pour nous permettre d'espérer qu'un revirement se produira. Nous espérons que ceux-là mêmes qui, à l'appel de Jouhaux, ont voté contre nos propositions, en les qualifiant par ce vote de mensongères, comprendront un jour à quel point nous étions de bonne foi et ils se retourneront alors contre les chefs avec plus de violence et avec plus de colère que nous le faisons nous-mêmes, car ils auront enfin discerné que nous étions dans la vérité.

C'est pourquoi, camarades, nous pouvons dire avec sang-froid, que nous continuerons le travail commencé, c'est-à-dire l'action en faveur de l'unité. Certes, à l'heure actuelle, la bataille pour l'unité est la plus sérieuse, la plus importante et la plus grave de toutes celles que nous avons à mener. Nous ne nous dissimulons pas que cette bataille sera difficile. Les difficultés ne doivent pas nous arrêter, car il s'agit, en l'occurrence, de l'intérêt supérieur du prolétariat.

Camarades, nous lisons hier et nous lisons aujourd'hui encore dans *le Peuple*, que la « volaille ne veut pas se laisser plumer et que notre manœuvre est déjouée ». Ah! camarades, il est assez douloureux de constater que, sur une question aussi grave, d'un intérêt aussi primordial pour le prolétariat, on puisse supposer que ceux

qui défendent l'unité et luttent pour elle soient animés d'idées à ce point étroites et mesquines.

S'agit-il de la prédominance de l'une ou l'autre des C. G. T. ?

S'agit-il pour la C. G. T. U. de plumer la volaille confédérée ou inversement, pour la C. G. T. de plumer la volaille unitaire ?

Il s'agit de donner au prolétariat les moyens d'action qui lui permettront de lutter et de vaincre.

Il ne saurait être question de plumer la volaille et nous l'avons toujours répété au cours de nos réunions. Même quand nous aurons opéré la fusion entre les deux C. G. T., nous n'aurons pas encore les moyens suffisants pour lutter victorieusement contre le Capital.

Il ne s'agit pas en l'espèce d'additionner seulement les effectifs des deux C. G. T. ; il s'agit, en faisant la fusion, de faire renaître la confiance parmi les travailleurs.

Il y a à peine un million de travailleurs organisés alors qu'en compte plus de 10 millions de salariés dans ce pays.

Il faut l'avouer, ce qui entrave le recrutement et le développement des organisations, c'est la scission. Les travailleurs qui se trouvent en dehors de toute organisation ressentent à certains moments la nécessité de se grouper, mais ils se trouvent obligés de choisir entre différentes organisations et, ne pouvant choisir, ils restent en dehors.

La question de l'unité syndicale soulève pour nous le problème de la conquête des masses ouvrières pour la lutte contre le capitalisme afin de nous permettre de mener contre le patronat et la bourgeoisie une bataille de plus grande envergure.

Si nous comparons le mouvement syndical français, réformiste et unitaire, aux mouvements des autres pays, nous constatons que nous sommes loin en arrière de ces pays.

En Russie soviétique, plus de 6 millions de travailleurs révolutionnaires sont groupés dans les syndicats. En Grande-Bretagne, plus de 5 millions de travailleurs sont organisés. En Allemagne, en Belgique, le pourcentage des travailleurs organisés est très élevé. En France, le dixième des travailleurs seulement est groupé dans des organisations et encore, ce dixième est divisé.

Les syndicats réformistes comme les syndicats révolutionnaires devraient se pénétrer de cette idée qu'il leur est nécessaire de donner une force plus grande à l'organisation des effectifs ouvriers qui demandent à lutter contre leurs exploités.

De ce souci naîtra nécessairement un désir profond d'unité dans les masses travailleuses et c'est pourquoi nous devons avoir confiance dans la réalisation de l'unité.

La tactique que les unitaires ont préconisée se poursuivra.

Je pense être d'accord avec la majorité confédérale unitaire pour dire aux minorités des syndicats confédérés qui luttent dans des conditions difficiles en faveur de l'unité que nous ne leur demandons pas d'abandonner leur organisation, nous leur demandons, au contraire, de continuer, malgré les injures et les attaques, à travailler au sein de leur organisation en faveur de l'unité.

Il faudra aussi que tous les partisans sincères de l'unité travaillent, pour la réaliser, en liaison étroite avec les masses organisées et inorganisées. La propagande en faveur de l'unité devra être faite non seulement par notre presse, mais aussi individuellement dans les usines. Les barrières entre les travailleurs réformistes et confédérés ne sont pas insurmontables. A l'usine, confédérés et unitaires travaillent bien souvent sur le même métier, sur la même machine, et y réalisent le front unique pour les intérêts patronaux.

Ce travail en commun, dans l'intérêt du patron, pourquoi ne pourrait-il pas continuer, à la sortie de l'usine, pour la défense de l'intérêt des ouvriers?

Oui, camarades, c'est à l'usine que le maximum de propagande pourra être fait en faveur de l'unité.

Nous savons tous que la bourgeoisie nous aide considérablement par ses attaques contre les huit heures, sa lutte contre les salaires acquis. Les conditions de vie de plus en plus défavorables qu'elle fera aux travailleurs, sa guerre du Maroc, si impopulaire dans les masses ouvrières, sa politique financière qui fera peser sur les travailleurs de ce pays une misère effroyable sont autant de facteurs pour notre propagande.

Par cette politique, elle va mettre la classe ouvrière dans ce dilemme : ou bien tout subir, tout accepter — diminutions de salaires, augmentation des heures de travail, perspectives de guerres — et reculer pas à pas jusqu'aux formes les plus arriérées de la servitude, ou bien devancer par son offensive l'offensive capitaliste.

Mais, pour cela, le prolétariat doit sentir la nécessité de l'unité, car c'est là la condition de sa force. Placé devant ce dilemme de lutter par l'unité contre le capitalisme ou de reculer de plusieurs siècles, il ne peut reculer, sa mission historique est de vaincre la bourgeoisie.

Nous sommes donc pour l'unité parce qu'elle est la condition incontestable de la victoire de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Laugier, du syndicat autonome de l'Enregistrement.

LAUGIER. — Camarades, l'heure est avancée, aussi vous apporterai-je simplement le point de vue de mon syndicat. Celui-ci fait partie de la Fédération autonome des Fonctionnaires, mais il a toujours lutté pour l'unité et la liaison avec toutes les fractions de la classe ouvrière.

L'attitude que nous avons au sein de la Fédération nous la conservons ici, nous sommes pour l'unité et nous continuerons à lutter pour elle, car nous estimons que la lutte actuelle ne doit pas avoir lieu sur le terrain politique, mais sur le terrain économique.

L'expérience que nous avons vécue en 1924 nous a démontré qu'il ne suffit pas de changer le personnel politique pour que la politique du pays soit modifiée.

En effet, les hommes politiques sont dominés par des puissances

économiques dont ils ne sont que les simples instruments. Je vous rappellerai seulement, à cet égard, pour illustrer ma thèse, qui n'a pas besoin d'être démontrée, un mot de M. Herriot, qui nous disait un jour, dans un accès de sincérité : « Je suis le prisonnier des banques ».

La lutte qui a lieu entre le groupe des puissances économiques, d'une part, et, de l'autre, le groupe représentant le prolétariat et le travail est inégale parce que les capitalistes sont unis et les travailleurs divisés.

Il n'y a donc qu'une chose à faire : la question primordiale est celle de l'unité du prolétariat qui doit s'opposer au front capitaliste.

Quant aux moyens pratiques de réaliser cette unité, je me rallie à ceux qui ont été exposés ce matin. Nous devons engager une grande campagne dans le pays et créer des comités d'unité dans tous les départements.

Dès qu'un embryon d'unité aura été réalisé, une vague qui ne pourra pas être brisée déferlera sur les quelques rares militants qui voudront encore s'opposer à l'unité.

Pour cette œuvre, camarades, notre syndicat vous apporte sa force technique. Il n'est pas nombreux, mais il a montré, dans diverses circonstances, qu'il savait être courageux.

Il a été pendant quatre ans poursuivi en police correctionnelle, car c'est un syndicat de fonctionnaires et les syndicats de fonctionnaires sont encore considérés comme illégaux.

De plus, il a osé faire une manifestation dans la rue, ce qui, pour un personnel comme le nôtre, est quelque chose d'énorme et mérite d'être signalé.

Donc, nous travaillerons à l'unité dans la mesure de nos moyens, avec le courage que nous avons toujours montré, et nous espérons que notre effort ne sera pas inutile. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jaubert, de l'Union locale d'Aix-en-Provence.

JAUBERT. — Camarades, je vous demande beaucoup d'indulgence car, jeune militant, c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole dans un Congrès national. Je représente, cependant, 22 syndicats ouvriers dans lesquels il y a trois tendances. Je suis chargé de vous présenter la motion suivante :

Le Conseil des délégués des 22 syndicats adhérents à l'Union locale d'Aix-en-Provence, réuni le mercredi 26 août, à l'effet de prendre connaissance d'une convocation pour assister par délégation des syndicats au Congrès inter-confédéral d'unité ;

Après avoir envisagé la représentation directe de chacun desdits syndicats, a décidé qu'en raison du surcroît de dépenses qui serait occasionné par cette représentation, il y avait lieu de faire la présente déclaration collective :

Le Conseil, émanation directe et autorisée de tous les syndicats, fidèle à sa tradition de partisan absolu de l'unité dont il n'a jamais cessé de donner l'exemple, déclare qu'il se ralliera à toute proposition d'unité dont la teneur

sera susceptible de rallier la majorité des syndicats qui composent les deux C. G. T. confédérés et unitaires. Quant aux syndicats autonomes, il déclare s'en rapporter à leur sagesse pour prendre toute décision qui leur conviendra. Il propose modestement comme étant susceptible d'aider à arriver à un résultat pratique :

1° Application intégrale de la Charte d'Amiens, sur le terrain purement économique ; lutte de classe absolue ; d'un côté le patronat, en face le prolétariat organisé ;

2° Droit absolu, pour tout syndiqué, de faire partie de tel groupement politique ou philosophique qui lui convient, en dehors de ses obligations et devoirs syndicalistes ;

3° Interdiction absolue de toute immixtion dans le sein des organisations locales, départementales, fédérales ou confédérales de tout groupement politique, religieux ou anti-religieux ;

4° Création d'un organe exclusivement ouvrier et syndicaliste, n'ayant aucune affinité avec les partis politiques ;

5° Démission, en masse, de tous les administrateurs directs de toutes les organisations locales, départementales, fédérales et confédérales, en admettant pourtant leur rééligibilité dans la nouvelle constitution d'une C.G.T. unique.

Camarades,

Ces considérations que nous soumettons à vos appréciations ne compleront que pour très peu de chose dans le travail à accomplir pour la reconstitution de cette belle unité tant désirée par un grand nombre, mais, hélas ! tant combattue par quelques-uns et non des moindres. Elles sont sincères, ce qui, pour nous, leur donne une certaine valeur.

A vous de juger, en commençant par l'unité en bas, le restant n'y saurait résister indéfiniment.

L'UNION LOCALE D'AIK.

J'ai entendu quelques murmures quand j'ai parlé de la Charte d'Amiens. Nous ne sommes pas partisans d'une Charte d'Amiens théorique. Nous voudrions qu'elle fût une fois pour toutes appliquée intégralement. Nous sommes surtout partisans de la lutte de classe.

Sur le deuxième point, nous estimons qu'en dehors de l'action syndicale que tout ouvrier doit mener, nous sommes libres, cependant, si, politiquement, nous pensons d'une manière différente de la majorité ou de la minorité des syndicats, d'adhérer à un parti politique de notre convenance.

De même, en ce qui concerne les groupements philosophiques ou antireligieux, nous pensons qu'un ouvrier, lorsqu'il a fait son devoir syndical, n'est pas tenu de rendre compte de ce qu'il fait en dehors du syndicat.

En troisième lieu, nous sommes partisans de l'autonomie complète de l'action syndicale. Nous ne voulons pas qu'un parti politique, quel qu'il soit, vienne nous donner des directives.

Nous nous croyons assez grands garçons, nous syndicalistes, pour mener l'action syndicale.

Sur le quatrième point, la salle entière sera peut-être d'accord avec nous : il s'agit de la création d'un journal exclusivement syndi-

caliste. Actuellement, chaque tendance a le sien. Si vous voulez refaire l'unité, lorsqu'il y aura une C. G. T. unique, il faudra un organe unique.

Sur le cinquième point, il nous apparaît incontestable — personne, je crois, ne pourra me réfuter — que, si vous voulez refaire l'unité, il faut que tous ceux qui occupaient une fonction démissionnent.

Je termine en vous apportant le salut fraternel des 22 syndicats ouvriers de la ville d'Aix-en-Provence, qui vous supplient de refaire l'unité syndicale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il y a encore cinq orateurs inscrits.

Nous sommes saisis, d'autre part, d'une motion demandant la clôture de la Conférence. Etes-vous partisans de clôturer la discussion en laissant aux orateurs inscrits, un temps limité ou bien de reporter la discussion à cet après-midi? (*Mouvements divers.*)

DÉSIGNATION D'UNE COMMISSION

DUDILIEUX. — Camarades, tous les délégués des organisations invitées à ce Congrès et faisant partie de syndicats confédérés ou de syndicats autonomes; tous ceux qui sont venus ce matin compléter les délégations des organisations représentées au Congrès de la C. G. T. U., ont pu exprimer leur point de vue sur l'unité.

Il serait inutile de prolonger ce débat. A notre avis, il vaut mieux lui donner une sanction immédiate. Reprenant la suggestion que faisait ce matin le camarade Dujardin, de l'Union départementale de l'Indre, nous estimons qu'il serait beaucoup plus efficace pour l'examen du problème qu'une Commission mixte et tripartite, comprenant des représentants des organisations confédérées, des organisations autonomes et des organisations unitaires, se réunisse cet après-midi.

La C. G. T. U., qui a obéi, en convoquant ce Congrès interconfédéral, transformé en Conférence, à un large souci d'unité, ne veut pas noyer la représentation de nos camarades confédérés et autonomes dans la représentation du Congrès des syndicats unitaires. Nos camarades autonomes et confédérés se trouveraient trop handicapés par la représentation de ces derniers.

En conséquence, nous vous proposons de composer immédiatement une Commission dans laquelle entreront tous les délégués des organisations confédérées et autonomes qui ont répondu à l'appel de la C. G. T. U. et qui se sont présentés ce matin au contrôle du Congrès.

Nous avons dénombré exactement 58 délégués des organisations confédérées et autonomes. (*Applaudissements.*)

Nous proposons d'adjoindre à ces 58 camarades qui feront partie de droit de la Commission 50 délégués des organisations unitaires.

Cette Commission, composée, d'une part, des 58 délégués des

organisations confédérées et autonomes ; d'autre part, des 50 délégués des organisations unitaires, se réunirait cet après-midi, à 3 heures, dans une des salles de l'avenue Mathurin-Moreau, la salle Pelloutier, par exemple, pour examiner en commun les tâches d'avenir concernant la réalisation de l'unité. Si cette proposition est agréée par l'Assemblée, nous désignerons immédiatement les 50 camarades des syndicats unitaires qui devront assister à la Conférence de cet après-midi.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, l'Assemblée est saisie d'une proposition ferme faite par le camarade Dudilieux. En raison de l'heure avancée — il est temps d'aller déjeuner — êtes-vous d'abord partisans de ne pas maintenir le tour de parole aux camarades inscrits, en raison du développement du débat qui en résulterait et de passer tout de suite à l'examen de la proposition de Dudilieux ? Il s'agirait, en somme, d'épuiser la Conférence ce matin et, cet après-midi, de passer à une œuvre constructive.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur ce point ?

UN DÉLÉGUÉ. — Combien y a-t-il d'orateurs inscrits ?

LE PRÉSIDENT. — Nous en avons encore sept, appartenant tant aux comités mixtes, aux confédérés, aux autonomes qu'aux unitaires.

HUART. — De la discussion sortira peut-être la tactique à observer pour réaliser l'unité. Ce n'est pas dans une Commission de 58 membres que vous pourrez faire un débat assez large et que vous pourrez semer le bon grain d'unité afin qu'il se répande à travers le pays.

L'unité doit être envisagée sous l'angle d'un débat très large auquel toutes les opinions doivent prendre part et je vous demande, en conséquence, de continuer les débats entrepris ce matin, au moins durant toute la journée.

DUDILIEUX. — La proposition que je viens de formuler s'adresse évidemment et plus particulièrement à nos camarades représentant des organisations confédérées et autonomes.

Je ne pense pas qu'elle puisse rencontrer la moindre opposition de nos camarades des organisations unitaires représentées dans le Congrès de la C. G. T. U., parce que nous avons pour habitude d'être généreux, surtout en ce qui concerne la question de l'unité qui nous tient tout particulièrement à cœur.

En conséquence, s'il y en a qui doivent formuler un avis à cette tribune sur la proposition qui a été faite, ce sont les camarades confédérés et les camarades autonomes. Mais je pense vraiment que cette proposition est tout à fait rationnelle et que les positions étant prises de part et d'autre, aussi bien du côté des organisations unitaires que du côté des organisations confédérées et autonomes, il serait tout à fait vain de s'épuiser dans un débat interminable.

Il est donc préférable d'accepter la proposition que nous avons faite et que nous demandons au président de soumettre au vote du Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la proposition Dudilieux a la priorité. Nous la mettons aux voix. Elle consiste à clore le débat de la Conférence de ce matin et à reporter la discussion devant une Commission tripartite ou paritaire qui examinera les moyens les plus efficaces pour poursuivre la campagne d'unité et pour la faire triompher.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Cenis.

CENIS. — Camarades, j'ai déposé une motion, je voudrais qu'on la lise d'abord. Il ne faut pas qu'au dehors on puisse supposer un seul instant que les camarades confédérés et autonomes aient pu faire quoi que ce soit sous l'impulsion du Congrès unitaire.

J'accepte la proposition de Dudilieux, mais à la condition que le texte qu'établira la Commission soit un texte de formule. Par contre, je ne veux pas participer à un travail qui consisterait à élaborer des conditions d'unité, d'abord parce que je n'y suis pas préparé, ensuite parce que je ne voudrais pas qu'on puisse dire que j'ai été manœuvré et que je me suis vendu. (*Applaudissements.*)

MONMOUSSEAU. — Je suis d'accord avec Cenis.

UN DÉLÉGUÉ DES MUSICIENS DE LA SEINE. — Le camarade qui a parlé d'étouffement est, je crois, le secrétaire du syndicat autonome de la Chaussure. La Conférence de cet après-midi écarte, au contraire, toute possibilité d'étouffement. En effet, tous les délégués des syndicats confédérés et des syndicats autonomes, représentés ici, seront représentés à cette Commission, alors qu'il n'y aura que 50 délégués des syndicats unitaires.

Les syndicats unitaires ayant tous le même point de vue auront une représentation suffisamment nombreuse pour le faire prévaloir. Les syndicats confédérés et les syndicats autonomes, qui peuvent avoir des points de vue différents, pourront tous les défendre cet après-midi. La représentation est donc très bien conçue.

Représentant du syndicat autonome des Musiciens de la Seine, je suis d'avis de clore ce matin la Conférence et de réunir cette Commission cet après-midi.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Dudilieux.

(*La proposition est adoptée.*)

Je donne maintenant lecture de la motion du camarade Cenis.

Les délégués des syndicats unitaires, confédérés et autonomes, réunis en Conférence d'unité le 30 août 1925, après avoir entendu les divers camarades sur la question de l'unité, décident :

Que tous les efforts nécessaires soient faits par les délégués et militants, dans les ateliers, les usines, syndicats, unions départementales, fédérations, confédérations et internationales, et seule fin de réaliser l'unité ouvrière, unité seule capable de redonner au prolétariat la force nécessaire pour l'obtention

de ses revendications, c'est-à-dire la disparition de l'exploitation de l'homme par l'homme;

Les délégués décident de s'associer aux efforts du Comité anglo-russe en faveur de l'unité internationale et se séparent au cri de : *Vive l'unité mondiale pour la paix et la fraternité des peuples!*

J. GENIS,

Secrétaire général du Syndicat confédéré des Lithographes de Bordeaux.

LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il ne se trouvera personne pour discuter cette motion, étant donné l'esprit et la forme dans lesquels elle est rédigée. Je vous demande donc de faire l'unanimité sur elle. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main... Avis contraires?...

(Cette motion est adoptée à l'unanimité.)

DUDILLEUX. — Pour appuyer la réponse fort judicieuse de notre camarade représentant les Musiciens de la Seine, à notre camarade Huart, des syndicats autonomes, je ferai observer que si nous avons voulu noyer et étouffer la représentation des syndicats autonomes et confédérés, nous n'avions pas de meilleur moyen que de continuer la discussion dans ce Congrès, où il y a 800 délégués des organisations unitaires. Nous avons, au contraire, obéi à un sentiment de loyauté et de justice en faisant cette proposition de Commission tripartite, où nos camarades sont représentés, en proportions égales, avec les organisations unitaires.

Voici maintenant les noms des délégués des syndicats unitaires désignés pour assister à cette Conférence qui se tiendra, à 3 heures, salle Pelloutier, avenue Mathurin-Moreau :

1. Monmousseau; 2. Berrar; 3. Morival; 4. Poussel; 5. Boville; 6. Brout; 7. Claveri; 8. Gourdeaux; 9. Kirsch; 10. Midol; 11. Rabaté; 12. Raynaud; 13. Richetta; 14. Sauvage; 15. Teulade; 16. Cadeau; 17. Thorez; 18. Porreye; 19. Matton; 20. Moniez; 21. Chauvin (des Municipaux); 22. Godonnèche; 23. Level; 24. Faussecave; 25. Brugon (Rachel); 26. Rambaud; 27. Demusois; 28. Semard; 29. Dupuis; 30. Devernay; 31. Doeblé; 32. Albessard; 33. Doucet; 34. Constant; 35. Berlot; 36. David (Isère); 37. Huchault; 38. Dujardin; 39. Anglaert; 40. Bellague; 41. Delaume; 42. Davy; 43. Chambon; 44. Grandel; 45. Bunet; 46. Bonte; 47. Thiers; 48. Treint; 49. Vandeatyne; 50. Leboursier.

Soit 50 camarades unitaires. Il est bien entendu, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, que les 58 délégués qui se sont présentés ce matin, au contrôle du Congrès, comme représentants des organisations autonomes et confédérées, font partie de cette Conférence.

Et maintenant, camarades, le terrain étant déblayé sur la question du Congrès interconfédéral d'unité, cela va nous permettre de continuer les travaux du Congrès de la C. G. T. U.

En conséquence, à part les camarades dont je viens de donner les noms et qui doivent assister à la Conférence tripartite cet après-

midi à 3 heures, les délégués des organisations unitaires au Congrès de la C. G. T. U. devront être ici, à leur place, dans cette salle, à 3 heures de l'après-midi, pour la continuation des travaux de l'ordre du jour du Congrès de la C. G. T. U. Nous pensons pouvoir lever la séance ce soir, à 6 h. 30, afin de leur permettre d'assister à la séance organisée par le « Cinéma du Peuple » à « La Bellevilloise », où l'honneur des délégués. Nous invitons également nos camarades des syndicats autonomes et des syndicats confédérés à assister à cette séance du « Cinéma du Peuple », où nous aurons l'occasion de voir des films importés de Russie, en dépit de la censure.

Ces camarades seront admis ce soir à la séance du cinéma sur présentation de la carte du Congrès.

UN DÉLÉGUÉ. — Je voudrais savoir si, dans la liste proposée, figurent les noms des délégués des comités mixtes, car leur place est là.

DUDILIEUX. — S'il y a eu des omissions, nous invitons, bien entendu, les délégués des comités mixtes d'unité à être présents à la Conférence et à la représentation du cinéma.

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Le Comité mixte des Cheminots de Mantès demande à être représenté.

DUDILIEUX. — C'est entendu.

LE PRÉSIDENT. — Avant de clore la séance, je me permets de vous rappeler que nous devons sortir d'ici avec la volonté de faire triompher le courant d'unité et de chercher les moyens les plus propices à accentuer ce courant, car ceux qui ne travaillent pas pour l'unité font œuvre antisindicaliste. (*Applaudissements.*)

Ceux qui travaillent à l'œuvre d'unité, mais ne s'y défont pas suffisamment, ne font pas tout leur devoir. Or, il faut faire tout son devoir. Nous pensons que cette idée de l'unité, qui est maintenant lancée, prendra peu à peu une plus grande impulsion et qu'elle deviendra si forte qu'aucun barrage ne pourra lui résister.

D'ailleurs, les événements actuels se chargent de pousser la classe ouvrière dans la voie de l'unité et les misérables oppositions qui se manifestent ne résisteront pas devant l'intérêt général du prolétariat.

Je me permets de terminer la Conférence par ces belles paroles de Purcell auxquelles je vous demande de vous rallier : « Pourquoi sommes-nous pour l'unité? Pourquoi est-elle devenue la question brûlante pour tous les travailleurs du monde? Nous sommes pour l'unité parce que l'unité signifie la force et quand l'unité sera réalisée la tâche première de la classe ouvrière sera de se servir de sa force pour s'émanciper ».

Camarades, voilà ce qu'est l'unité syndicale. (*Vifs applaudissements.*)

La séance est levée à midi et demi.

CINQUIÈME JOURNÉE

Dimanche 30 Août (Après-midi)

Reprise des travaux du Congrès

ORGANISATION DE LA SOLIDARITE

La séance est ouverte à 15 heures et demie, sous la présidence du camarade SIMONIN, de l'Alimentation; assesseurs: la camarade Germaine GOUJON, du Textile de la Basse-Seine, et le camarade DEVEAUX, des T. C. R. P.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Dudilieux sur l'organisation de la solidarité.

DUDILIEUX. — J'estime que les questions restant à l'ordre du jour du Congrès des Syndicats unitaires et qui ont été soumises à l'examen des Commissions ne doivent susciter qu'un minimum de discussion.

Hier, pendant notre séance de nuit, on a fait observer au camarade Rabaté qu'il s'étendait un peu longuement sur la question des salaires. Il faut pourtant lui rendre hommage, car il s'est livré à un travail sérieux sur cette question qui méritait bien un certain développement.

En ce qui concerne les autres questions, il suffira d'indiquer, dans les grandes lignes, quelles sont les conclusions des Commissions, et de soumettre ces conclusions à la ratification du Congrès.

C'est pourquoi je ne ferai qu'un exposé très bref sur l'organisation de la solidarité. J'estime que tous les délégués présents à ce Congrès ont eu au moins le scrupule de prendre connaissance des rapports qui leur ont été remis. Il y a, sur l'organisation de la solidarité, un rapport qui est contenu dans « La Vie Syndicale » et qui n'est d'ailleurs qu'un complément au rapport que nous avons déposé au C. C. N. des 19 et 20 septembre 1924.

Je ne pense donc pas avoir à fournir des explications très étendues. Pour organiser rationnellement la solidarité, nous nous sommes arrêtés à une conclusion. Il ne peut plus être question d'avoir recours seulement aux expédients, aux moyens d'infortune qu'on emploie habituellement en période de grève: l'appel aux souscriptions, appel qui survient presque toujours immédiatement lorsqu'une grève est déclenchée par des organisations qui n'ont pas les ressources suffisantes pour satisfaire aux besoins de ces grèves. Il faut absolument substituer à ce système défectueux un système beaucoup plus rationnel qui consiste à

agglomérer dans les caisses syndicales, aux divers échelons de la structure confédérale : au Syndicat, à l'Union, à la Fédération et à la Confédération, des fonds de résistance pour subvenir aux besoins des grèves. Non pas que nous disions qu'il s'agit de thésauriser et d'accumuler des capitaux dans les caisses syndicales, parce que nous savons que le prolétariat et en particulier le prolétariat révolutionnaire, a d'autres armes dans sa lutte contre le patronat et le capitalisme que celle d'opposer ses modestes gros sous aux millions qui sont dans les coffres-forts des caisses d'assurances patronales contre les grèves. Mais nous disons qu'il faut au moins pouvoir suffire aux premiers besoins des grèves pour ne pas assister au spectacle lamentable fourni, en maintes circonstances, par des syndicats qui sont dans l'obligation, dès qu'une grève est déclenchée, d'appeler au secours toutes les organisations, sans pouvoir, par eux-mêmes, faire le moindre effort.

C'est à cette préoccupation que nous avons obéi en demandant la constitution, à la Confédération générale du travail, d'un fonds de résistance alimenté par des ressources stables, pour permettre de subvenir, dans une certaine mesure, aux besoins des grèves, par la pratique d'une solidarité mutuelle.

De plus, on a contracté la fâcheuse habitude, peut-être en vertu de faux principes de centralisation, de s'adresser à la Confédération dès que surgit un mouvement de grève. Or, il est impossible, avec les ressources dont dispose actuellement la C. G. T. U., de subvenir aux besoins de toutes les grèves. Ce n'est même pas avec les ressources que nous demandons dans notre rapport que la C. G. T. U. pourra subvenir à ces besoins. Mais elle aura la possibilité, lorsqu'un mouvement se déclenchera, d'avoir un fonds de résistance alimenté par des ressources stables, lui permettant de pallier au moins aux besoins les plus urgents des grèves, en attendant que puisse être ramassé le trésor indispensable, par des ressources tout à fait extraordinaires et exceptionnelles.

J'arriverai tout de suite à la conclusion du rapport : assurer des ressources stables pour la constitution d'un fonds de résistance, au Syndicat, à l'Union, à la Fédération et à la Confédération. Il n'est pas de système plus rationnel que celui qui consiste à incorporer à la cotisation syndicale les contributions qui doivent servir à alimenter ce fonds de grève. C'est pourquoi, depuis que nous avons abordé le problème de l'organisation de la solidarité, nous n'avons cessé de préconiser le relèvement des cotisations syndicales de la base au sommet. Il faut absolument que les syndiqués qui réclament un secours en période de grève sachent assurer à leurs organisations les ressources indispensables permettant la constitution d'un fond de réserve.

En ce qui concerne la Confédération, sans que pour cela nous ayons la prétention de supprimer les secours qui doivent être institués aux différents échelons nous demandons, dans notre rapport, pour alimenter le fonds de résistance confédéral, l'augmentation du timbre de 10 centimes et l'augmentation de la carte de 50 centimes. Les 50 centimes d'augmentation de la carte iront entièrement au fonds de résistance confédéral ; sur les 10 centimes d'augmentation du timbre, nous pré-

voyons 5 centimes pour alimenter la caisse de solidarité et 5 centimes qui iront à la propagande.

Avec ces ressources nouvelles, procurées par l'augmentation du timbre et de la carte confédérale, nous prévoyons qu'il sera possible de mettre à la disposition de la C. G. T. U., en tablant sur des prévisions de 600.000 cartes annuelles et de 4 millions de timbres, un budget stable d'environ 500.000 francs par an. Si l'on tient compte des adjonctions provenant des souscriptions, des contributions extraordinaires, c'est environ un million par an dont la C. G. T. U. pourra disposer au profit des grèves.

Sur onze membres qui s'étaient fait inscrire, la Commission qui s'est réunie jeudi soir en comptait huit. Tous les camarades composant cette Commission ont été d'avis de réclamer un effort supérieur à celui qui est demandé dans le rapport déposé devant le Congrès. Ils estiment qu'il serait préférable que les syndiqués consentent un effort supplémentaire plutôt que d'avoir recours, comme il est prévu au cinquième paragraphe des conclusions admises en principe par le C.C.N., à des impositions tout à fait extraordinaires dans des périodes exceptionnelles de grand mouvement. En effet, ce cinquième paragraphe stipule que, dans les périodes exceptionnelles, comportant des mouvements d'importance et de longue durée, la Commission exécutive et le Bureau confédéral sont autorisés à lancer des cartes et des timbres de solidarité. Le timbre de solidarité est une imposition obligatoire pour l'ensemble des syndiqués; il est fixé à 3 francs par semaine pour les hommes et à 2 francs par semaine pour les femmes.

Certains camarades critiquent cette disposition; ils estiment qu'il sera difficile de faire entrer dans les mœurs cette imposition obligatoire. Comme eux, nous pensons que ce n'est pas du jour au lendemain qu'on habituera les syndiqués, surtout les syndiqués de France, à cette gymnastique du portemonnaie. Cependant, il faut essayer de faire violence aux vieilles traditions qui s'opposent à l'organisation rationnelle de la solidarité.

Nous avons l'exemple des pays voisins. Notre camarade du N.A.S., présent à notre Congrès, nous a déclaré : « Bien que notre organisation soit une organisation révolutionnaire, les camarades du Bâtiment de Hollande s'imposent des cotisations qui vont jusqu'à 12 francs par semaine et qui s'augmentent en période de grève, d'une sérieuse imposition sur les salaires. »

Sans demander un sacrifice aussi élevé aux syndiqués français, nous pensons qu'il faut les habituer à la pratique de la solidarité. Pour cela, il n'est rien de tel que d'incorporer des contributions supplémentaires aux cotisations qu'ils paient habituellement et de prévoir des contributions extraordinaires en période de grandes grèves.

Au fond, un seul argument valable peut être opposé aux mesures que nous préconisons : c'est la concurrence qui peut être faite aux organisations unitaires par les organisations réformistes ou autres. L'ouvrier non organisé qui aura à choisir entre deux organisations, s'il n'est pas animé par des convictions bien établies, s'il n'obéit qu'à

la simple nécessité du groupement, choisira presque toujours l'organisation qui lui demandera le minimum de sacrifices. C'est pour cela que nous sommes modestes dans nos prétentions.

Malgré tout, la Commission a estimé que le Congrès ne pouvait pas moins faire que d'accepter les propositions incluses dans le rapport en ce qui concerne l'augmentation de la cotisation. S'il n'est pas possible d'obtenir, momentanément, un effort supérieur, elle demande que le Congrès ratifie au moins la proposition d'augmentation du timbre de 10 centimes et l'augmentation de la carte de 50 centimes.

Je ne m'étends pas davantage sur la question. J'attends que les camarades viennent critiquer les conclusions du rapport et la proposition que je viens d'énoncer pour répondre à ceux qui auraient des oppositions à formuler.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Nespolous.

NESPOULOUS. — Je n'aurais pas voulu intervenir dans ces débats, car je n'ai pas pour habitude de me produire à la tribune lorsque les camarades ont apporté, dans leurs exposés, un point de vue qui m'est propre, ou tout au moins le point de vue que mon organisation m'a donné le mandat de défendre.

Cependant, en tant que militant qui a eu à discuter sur l'organisation et l'application de la solidarité, je tiens à apporter quelques observations.

Je suis pleinement d'accord — je le dis tout de suite — avec les camarades du Bureau confédéral qui ont élaboré ce nouveau mode de cotisation; je suis d'accord avec eux sur le principe, mais pas tout à fait sur l'application.

Du contenu du rapport et des explications fournies par notre camarade Dudilieux, on peut déduire que si on a recherché un mode nouveau donnant de plus grandes possibilités financières et une plus grande efficacité à la solidarité, c'est parce que l'ancien mode est périmé et qu'il ne correspond plus aux nécessités de la lutte.

A mon sens, la solidarité se manifeste sous deux formes : la solidarité effective dans l'action et la solidarité effective pécuniaire.

Quand des camarades sont en lutte, quand des ouvriers se dressent contre le patronat, suivant les époques, suivant la situation financière de la classe à laquelle ils s'attaquent, nous avons le devoir impérieux, sous quelque forme que se déroule le mouvement, qu'elle soit pacifique ou qu'elle ait un caractère plus révolutionnaire, de les soutenir. C'est pourquoi nous devons rechercher le moyen de les soutenir avec le plus d'efficacité possible; pour les organisations sociales, il en résultera, non seulement un bénéfice plus grand au moment des crises, mais un rayonnement plus vaste.

Je ne veux apporter ici que des critiques objectives. Pourquoi ne sommes-nous pas d'accord sur le mode d'application? Parce qu'il ne donne pas la possibilité de faire fructifier nos ressources.

Il est dit dans le rapport qu'on demandera une augmentation du timbre de 10 centimes et que, pour des mouvements de grande enver-

gure, on fera éditer des timbres de solidarité de 3 francs que l'on donnera aux organisations qui auront à charge de les répartir.

Ainsi, l'augmentation de 10 centimes ne répond à rien ; elle donne un chiffre tout à fait dérisoire ; elle ne permet pas de soutenir le moindre mouvement. On l'a si bien compris que, dans le rapport, on indique qu'on éditera des cartes et timbres pendant les grands mouvements.

Par quel moyen pourrons-nous, à ce moment, appliquer ce mode de perception dans les organisations syndicales qui ont leur autonomie, leur structure propre ? On donnera des cartes aux Syndicats sans doute au prorata du nombre de leurs adhérents ? Je prends un exemple :

Si, au moment du renouvellement des cartes, c'est-à-dire au commencement d'une année, un grand mouvement se dessine, si la C. G. T. U. veut faire un appel à la solidarité, sur quelle base va-t-elle le faire ?

On pourra nous dire : l'année dernière vous aviez 7.000 adhérents. Nous ne voyons rien dans votre action qui puisse nous donner l'indice d'une diminution du nombre des adhérents. Cependant la méthode n'est pas bien assise. On pourra nous donner des cartes et, à la suite d'un mouvement, nous pourrons avoir moins d'adhérents. Il s'ensuivra que nous ne pourrons pas récupérer certaines sommes ; il s'ensuivra de plus grandes dépenses et des cartes qui resteront dans les tiroirs. C'est une difficulté que vous devez comprendre car, dans nos syndicats et particulièrement chez les Chauffeurs, des camarades viennent souvent retirer leur carte au bout du cinquième ou du sixième mois. Dans le cas d'obligation, ils seraient radiables. Chez nous, les choses sont plus élastiques. Un camarade qui n'aurait pas payé ses cotisations serait au bout de six mois purement et simplement rappelé à l'ordre, mais si le même camarade venait à l'échéance du sixième mois à ne plus être adhérent il paierait l'année entière. Cependant, au cours d'un semestre, on ne peut faire un contrôle efficace, on ne peut employer une méthode positive et j'estime qu'il faut chercher un autre moyen plus pratique.

Admettons, par exemple, que la C. G. T. U. réunisse 600.000 adhérents. Elle ne les compte sans doute pas encore, mais nous avons tous à cœur qu'elle en comptera bientôt le double si nous redoublons notre action. Dans l'hypothèse que j'envisage, il suffirait de porter la carte syndicale à 5 francs par adhérent pour obtenir un chiffre de 3 millions.

Si le Congrès se rangeait à cet avis et acceptait en plus un timbre mensuel de solidarité de 1 franc par adhérent, en se basant toujours sur le chiffre que j'ai indiqué, nous arriverions à une recette annuelle de 10 millions. (*Exclamations.*)

Certes, j'entends quelques rumeurs, mais on ne peut dire que cela soit impossible. Les arguments que l'on peut nous apporter, nous les connaissons ; nous en avons discuté à la Commission.

Aux camarades qui prétendent que les méthodes ne peuvent pas être changées du jour au lendemain, qu'on aura peur de la concurrence, qu'étant donné les difficultés de recrutement, l'égoïsme individuel des syndiqués, il pourrait se faire que la C. G. T. U. profite de la situation en attirant à elle certains éléments timorés ou indécis. Je réponds à ces camarades :

La C. G. T. U. n'est-elle pas celle qui a fait la plus large action ? Elle a donc eu de plus grands besoins qu'elle a dû combler par la solidarité de ses adhérents.

C'est dire que les camarades adhérents à cette C. G. T. U. ont été les plus « tapés » et, en dépit de ce « tapage », on peut bien affirmer que la C. G. T. U. grossit journellement ses rangs. Voilà ce que j'ai à répondre à cette argumentation.

Par ailleurs, les camarades de province nous disent dans un esprit très louable de craintes qui s'expliquent : « Vous raisonnez comme un syndicat puissant, comme un syndicat en pleine prospérité et représentant pour ainsi dire l'aristocratie de la classe ouvrière. Mais, chez nous, si vous saviez le mal que nous avons rien que pour la perception des maigres cotisations qui, dans la plupart des syndicats de province, ne sont encore pas augmentées, vous auriez une autre conception. »

C'est pourquoi, camarades, on doit tenir compte de la masse. Nous les militants, les camarades qui travaillons à amener la classe ouvrière vers une idéologie supérieure, vers un but toujours plus grand et plus noble, vers sa libération, nous devons tenir compte de cet état d'esprit, c'est vrai, mais nous ne pouvons songer à nous y adapter.

Pour réaliser les chiffres appréciables que j'indique, quelle cotisation doit verser un syndiqué adhérent à la C. G. T. U. ? Il lui faut acquitter une cotisation de 5 francs par an et apposer chaque mois sur sa carte un timbre de 1 franc soit, en tout, 17 francs par an.

En toute sincérité et en toute logique, je vous le demande, camarades, ne vous sentez-vous pas capables de faire comprendre les avantages de cette suggestion aux syndiqués qui paient, au cours d'une année trois ou quatre fois plus sous forme de tapages divers dont ils sont l'objet.

Nous avons dans ce Congrès, où sont apportées des affirmations révolutionnaires, la capacité si nous en avons la volonté, de consentir l'effort qui consoliderait notre position et fortifierait chez nous le sentiment de solidarité. Pourquoi les mouvements n'ont-ils pas l'ampleur que nous voudrions ? Pourquoi n'ont-ils pas le caractère d'activité que nous désirerions ? Simplement parce qu'ils sont à la merci d'une quantité de considérations, parce que le syndiqué se trouve livré à sa propre réflexion, parce qu'il n'a pas la certitude d'être soutenu dans la lutte entreprise et qu'il n'a pas l'assurance de pouvoir faire bouillir la marmite.

Dans notre période d'égoïsme et de lassitude, de tels considérants ne laissent pas de jouer parmi les masses. Il faudrait que les camarades soient beaucoup mieux préparés à entrer dans l'action. Il faudrait qu'ils échappent à l'influence qui se manifeste, soit par leur situation familiale, soit par les femmes qui, ainsi que le disait si bien une camarade à cette tribune, retiennent trop souvent des camarades. Ils craignent alors qu'en poussant jusqu'au bout leur pensée, en la déterminant par l'acte qui nécessiterait même le sacrifice de leur personne, ils soient exposés à ne pas être soutenus par l'organisation à laquelle ils appartiennent, par la collectivité du prolétariat.

Loin de moi, malgré tout, la pensée de faire face à tous nos besoins

avec ce système. Nous ne pensons pas que l'action s'arrête là, et que nous transformerons la société avec ce moyen-là. C'est un facteur de lutte. Un point, c'est tout.

Il me semble que cette question est complétée par une autre dont on n'a pas encore parlé ici. Il s'agit de la création de ce que l'on peut appeler les centuries syndicalistes dont l'action serait purement révolutionnaire. Si ces centuries étaient créées, il y aurait moins de discussions qu'il y en a eu hier sur la question des statuts, de la rééligibilité, car ces centuries auraient pour devoir — bien entendu je n'entends pas définir à ce Congrès de quelle façon elles fonctionneraient et sous quelle forme elles auraient pour devoir d'être des organismes d'exécution — de pourchasser, d'exécuter tous les jaunes, tous les renards, tous les renégats du mouvement ouvrier.

Voilà comment je crois que l'on servirait un peu mieux, avec moins de bavardage, la classe ouvrière que nous représentons, en forgeant les armes nécessaires pour l'exécution des traitres et pour l'expropriation des coquins de la société capitaliste. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dauzat, des Cheminots P.-L.-M., pour une motion d'ordre.

DAUZAT. — Camarades, depuis quelques jours de participation au Congrès, nous entendons chaque jour des protestations contre les bavardages. En ce moment, je m'adresse à ceux qui viennent ici pour dormir. J'estime que les syndicats ne font pas un effort financier pour envoyer leurs délégués dormir au Congrès! S'ils veulent le faire, qu'ils aillent dans leur chambre! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — J'espère que l'intervention de Dauzat aura suffi pour réveiller ceux qui dormaient. (*Rires et applaudissements.*)

La parole est à Nicolas, du Bâtiment.

NICOLAS. — Camarades, je déclare adhérer pleinement au projet inclus dans « La Vie Syndicale ».

Je n'entends pas faire un discours. Je suis de ceux qui protestent contre leur abondance.

Le projet de la Commission exécutive peut provisoirement donner satisfaction à tout le monde. Il ne tend pas à demander un lourd sacrifice aux syndiqués.

Aussi, sans aller aussi loin que Nespoulous, je repousse le contre-projet déposé au nom de la Commission et dont nous a parlé Dudilleux. Comme il l'a dit, trop de syndicats se contentent d'une cotisation dérisoire. Il faut absolument habituer les syndicats à procéder d'une façon plus rationnelle. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Il ne faut pas cependant procéder par le système de la douche écossaise, mais plutôt graduellement. Qui sait, l'inflation s'accroît si, demain, les cotisations que l'on nous réclame seront suffisantes? C'est là une question d'organisation, d'administration. Aussi, est-ce surtout à la Commission exécutive qu'il appartient de voir si, demain,

les cotisations que nous versons présentement seront toujours suffisantes pour parer aux éventualités des conflits ultérieurs.

Je demande donc l'acceptation pure et simple du rapport inséré dans « La Vie Syndicale » et que soit laissée toute latitude à la Commission exécutive et aux Fédérations en ce qui concerne les cas de grève, parce que les Fédérations sont toujours consultées par la Commission exécutive et le Bureau confédéral.

Je demande aussi aux Syndicats de renoncer à la mauvaise méthode consistant à répondre à chaque appel d'un syndicat en lutte sans savoir exactement quels sont les besoins de ses adhérents. Il serait préférable que les secours que nous pouvons adresser aux camarades leur parviennent par l'intermédiaire des organisations centrales : Unions départementales, Fédérations ou même C. G. T. U., bien mieux qualifiées, dans la plupart des cas, pour connaître les désirs et les besoins des intéressés. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Langumier, de l'U. D. U. de l'Yonne.

LANGUMIER. — Camarades, l'Union départementale de l'Yonne, qui a discuté très complètement la question de l'augmentation des cotisations au cours de son Congrès, reconnaît la nécessité d'une augmentation de la cotisation confédérale mais indique celle de la suppression des appels à la solidarité qui se répètent souvent plusieurs fois par semaine et qui vident les caisses syndicales. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dupuis, des Sculpteurs sur bois.

DUPUIS (Sculpteurs sur bois). — Camarades, je suis mandaté pour accepter le point de vue du rapport, c'est-à-dire un franc pour la carte confédérale et une augmentation de 0 fr. 10 par timbre.

Personnellement, je pense que ce n'est pas suffisant pour faire face à un grand mouvement; j'estime toutefois que les propositions des camarades qui m'ont précédé sont exagérées par rapport aux salaires des diverses régions.

Les camarades de province qui ne gagnent que deux ou trois francs de l'heure ne peuvent pas payer des cotisations comme les camarades de la région parisienne qui gagnent jusqu'à six ou sept francs de l'heure. (*Mouvements.*)

Je demande que, dans les mouvements de grève, on préconise l'abandon d'une heure de travail par syndiqué, ce sera aux syndicats d'établir le salaire de chacun de leurs adhérents et le versement se ferait, dans ces conditions, au prorata du salaire de chaque syndiqué.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Arnaud, des Mineurs de la Loire.

ARNAUD (Mineurs de la Loire). — Camarades, cette question est l'une des plus épineuses parmi celles qui ont été soumises au Congrès. Nous savons tous qu'il est difficile de faire accepter dans nos milieux

certaines résolutions votées à la suite des discussions qui ont lieu ici.

Je n'entrerai pas dans la question théorique, je resterai sur le terrain pratique, c'est-à-dire en m'inspirant de la mentalité de nos mandants et je parle ici au nom de dix syndicats des Mineurs de la Loire.

Nous nous sommes réunis avant de venir à ce Congrès et comme nous savons que la question financière soulève souvent des discussions, nous avons tenu à venir au Congrès avec un mandat impératif.

Des camarades ont dit que les réformistes avaient fait de la démagogie en réclamant une demi-journée de salaire pour la grève des banques.

Nous ne voulons pas faire de la démagogie en acceptant telle ou telle proposition que demain nous serions incapables de faire accepter par nos mandants. Nous savons que ce que vous déciderez nous devons l'appliquer, mais nous devons déclarer que nous ne pouvons accepter ni l'une ni l'autre des propositions qui viennent d'être faites, car nous avons mandat de refuser toute augmentation de cotisation.

Cependant, la décision du Congrès nous dégagera. Il est certain que la majorité du Congrès se prononcera pour une augmentation de cotisation, de ce fait, les ressources de notre Fédération seront diminuées par suite de l'augmentation de la cotisation confédérale, cela mettra les Syndicats dans l'obligation d'augmenter leur cotisation, car aucun syndiqué ne voudra que sa Fédération ne puisse poursuivre son œuvre de propagande.

Toutefois, il faudrait envisager dans l'ensemble des corporations un taux de cotisation unique. Nous nous apercevons que dans le bassin houiller, les cotisations varient de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 et même 3 francs. On comprend que les syndicats qui ne cotisent actuellement que 1 fr. 50 ne peuvent joindre les deux bouts. Ils ne peuvent cependant pas faire mieux devant le j'm'enfoutisme et la nonchalance des mineurs.

Il faudrait trouver un remède à cette situation. On a préconisé la carte de solidarité. Que ce soit par carte ou par timbre qu'il rentre de l'argent dans la caisse, peu importe !

Il y a des endroits où il est beaucoup plus facile de toucher les camarades, de faire appel à leur solidarité, non pas comme le disait tout à l'heure Nespoulou, en tant que militants — car je suis d'accord avec lui pour reconnaître qu'il est nécessaire de donner une cotisation, mais que, d'autre part, il faut que nous en finissions avec ce « tapage » effectué à chaque instant par les diverses organisations — mais nous savons que cela est la pensée d'une minime partie de la classe ouvrière. Il y a aussi un point qui est en faveur de la méthode que nous préconisons dans la Loire, et que nous considérons comme bonne : en effet, nous constatons qu'il n'y a qu'une minorité de la classe ouvrière qui est organisée, et cependant les organisations syndicales, quand elles demandent une augmentation de salaires, des avantages immédiats, si elles formulent des revendications, si elles engagent un mouvement, si elles dépensent de l'argent pour faire de la propagande, ce n'est pas seulement au profit des syndiqués, mais au profit de tous les travailleurs.

Alors, camarades, nous ne voudrions pas tout de même être les éternels sacrifiés, il faudrait préconiser de nouvelles méthodes afin de pouvoir toucher les indifférents, c'est-à-dire faire appel à eux par le moyen des collectes, les harceler dans les usines et les chantiers, pour les obliger d'apporter, à un moment donné, leur obole au sein des organisations syndicales, car il est facile de leur faire comprendre à ce moment que si l'organisation syndicale lutte pour la défense des intérêts des syndiqués, elle lutte également pour les intérêts des non syndiqués.

Camarades, il faudrait en finir avec cette situation, mais nous sommes tous obligés de vivre avec ce qui existe en attendant de pouvoir mieux faire.

Camarades, je ne veux pas m'éterniser sur cette question, mais simplement vous exposer mon mandat. Nous avons cru, dans la Loire, qu'il y avait là pour nous une question de principe, aussi est-ce l'ensemble des syndicats de la Loire qui m'a donné ce mandat. Nous ne voulons pas flatter la négligence et pour ainsi dire l'avachissement des ouvriers : l'ensemble des secrétaires des syndicats de la Loire m'a donné ce mandat de vous dire qu'ils sont hostiles à toute augmentation de cotisations.

UN DÉLÉGUÉ. — Tu ferais bien de préciser que tu parles au nom des syndicats de Mineurs.

ARNAUD. — Je parle au nom des Mineurs et non pas au nom de l'Union départementale.

Nous avons demandé à la Fédération régionale des Mineurs de la Loire, de vouloir bien accepter le principe du projet établi par la Commission exécutive, puisqu'en somme cela va jouer seulement au cours de l'année 1926. Nous demandons ici, au Congrès, que la question d'augmentation des cotisations, quelle que soit la solution préconisée, soit acceptée seulement en principe et sanctionnée par le Comité national.

BOUR. — Camarades, je tiens également à apporter mon opinion. J'ai le regret de constater que chaque fois qu'il est fait appel à la solidarité, ce sont toujours les mêmes qui paient, et c'est cela qui est regrettable. Je préférerais que le Bureau confédéral doublât la carte, et la portât à 2 francs au lieu de 1 franc, ce serait ainsi un véritable appel adressé à la solidarité des camarades.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande la clôture de la discussion après l'audition des orateurs inscrits sur la question.

LE PRÉSIDENT. — Je crois, en effet, que la proposition qui vient de la droite de la salle doit être retenue. Il reste encore huit orateurs inscrits. Je demande au Congrès de se prononcer pour la clôture des débats après l'audition de ces huit orateurs.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande que chaque orateur soit limité à cinq minutes dans ses explications.

LE PRÉSIDENT. — Nous sommes saisis de la proposition d'un de nos camarades qui demande la limitation du temps de parole; nous pouvons nous mettre d'accord en demandant à nos camarades de s'exprimer dans l'espace de cinq minutes. Je demande au Congrès d'adopter cette double proposition; la limitation du temps de parole à cinq minutes pour chaque orateur, et la clôture des débats après le huitième orateur inscrit. (*Cette proposition est adoptée.*)

FRESSER (Métro Nord-Sud). — Camarades, je suis de ceux qui ont voté contre la proposition du Bureau confédéral. Si je l'ai fait, ce n'est pas en ma qualité de militant, mais parce que, avant de prendre une décision quelconque, nous devons nous inspirer de la mentalité de nos adhérents. Certes, le militant qui étudie le problème trouve que la carte confédérale portée à 1 franc ce n'est pas suffisant, ce n'est pas 1 franc que nous devrions proposer, mais 10 francs par an. (*Exclamations.*)

Mais quand on se met à la place du collecteur qui va mensuellement mendier pour ainsi dire l'obole de ses camarades, c'est une autre affaire. Je dois dire franchement que la proposition n'est pas énorme, elle ne contient rien d'inacceptable.

Quant à moi, j'ai reçu mandat de voter contre et je l'exprime, voilà tout, camarades! J'ajoute que quelle que soit la décision adoptée, nous ferons notre possible pour l'appliquer.

Il y a une question sur laquelle je vais particulièrement attirer votre attention: c'est sur la création des timbres hebdomadaires de solidarité.

Non pas que, comme militant, j'y sois hostile, mais j'en vois les difficultés d'application. Ce n'est pas chaque semaine que l'on distribue les timbres, principalement dans la région de Paris; c'est tous les mois. Pour éviter un travail inutile aux camarades collecteurs, déjà surchargés, je propose d'instituer au lieu de timbres hebdomadaires, des timbres mensuels d'un prix plus élevé. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Antourville, des Confiseurs.

ANTOURVILLE. — Camarades, il ne s'agit pas de voter, dans un moment d'emballement, une augmentation de cotisation, comme on vote une question de principe d'ordre théorique, car nous estimons, que, quand on vote des augmentations, on doit les payer.

Jadis, à Saint-Etienne, on avait voté un timbre de deux francs pour le théâtre confédéral, combien a-t-il rapporté?

Nous sommes un petit syndicat, mais nous avons toujours fait face à nos engagements. C'est pourquoi, en ce qui touche l'augmentation, nous faisons toutes réserves, ce qui ne veut pas dire que nous ne ferons pas tous nos efforts, si elle est votée, pour l'appliquer.

Cependant, il faut vous faire toucher du doigt que, de cette mesure, il pourrait résulter une diminution d'effectifs de nos petits syndicats, diminution qui entraînerait peut-être par répercussion, un amoindrissement de recettes, pour les syndicats, les fédérations et la C. G. T. U. Il ne faut donc pas s'emballer, je le répète.

J'appelle l'attention des délégués, sur ce point, mais, ces réserves faites, nous n'opposons pas un « non possumus » absolu à la proposition. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Vignaud, des Transports.

VIGNAUD. — Camarades, je ne serai pas long. Je viens, au nom de mon organisation syndicale, après étude en Conseil syndical et en Assemblée générale, déclarer que je voterai l'augmentation de cotisation. J'ai reçu mandat de l'approuver, en demandant à la C.G.T.U. de la faire aussi réduite que possible. (*Très bien! Très bien!*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Doëblé, de la Moselle.

DOEBLÉ. — Camarades, il est incontestable que les ressources de la C.G.T.U. ne correspondent pas à ses besoins.

Si j'ai demandé la parole, c'est pour préciser, au point de vue de la situation financière, que nous avons décidé, aux syndicats de la Moselle, de demander l'établissement de livrets pour les adhérents, établis pour dix ans. Chaque syndiqué verserait, tous les ans, un franc; mais la carte confédérale n'existerait plus.

Je sais que, pour le moment, cette mesure est impossible, mais il faut tout de même chercher la possibilité de donner à la C.G.T.U. des moyens financiers, si vous voulez qu'elle fasse de l'action.

Il ne faut pas prétendre que les syndiqués n'ont pas la possibilité de verser une cotisation mensuelle d'au moins 5 francs. Je sais qu'il est de nombreux syndiqués qui paient une cotisation de 2 fr. 50 ou de 3 francs.

UNE VOIX. — Et même moins!

DOEBLÉ. — Vous reconnaîtrez qu'il n'est pas possible aux syndicats et à la C.G.T.U. de venir en aide aux camarades en action, s'il n'y a pas de meilleures ressources.

Camarades délégués, quand vous serez retournés dans vos syndicats, vous devrez faire la propagande nécessaire pour l'augmentation de la cotisation, afin qu'on puisse subvenir aux besoins de l'action. Par conséquent, vous devez tous accepter la proposition de la Commission pour qu'au prochain Congrès nous puissions examiner une nouvelle augmentation.

J'estime qu'il est de l'intérêt de la C.G.T.U. et de tous les syndicats que l'augmentation soit votée, comme j'espère qu'elle le sera. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jaix, des Métaux de Tours.

JAIX. — Camarades, comme dans tous les syndicats, au syndicat des Métaux de Tours, nous avons discuté la question de l'augmentation de la cotisation. Nous avons éprouvé des difficultés parce qu'à Tours la mentalité n'est pas meilleure qu'ailleurs, à ce point de vue.

Au moment de la fusion des syndicats des Métaux et de la Voiture-Aviation, nous payions, aux Métaux, une cotisation de 2 fr. 50, et les syndiqués de la Voiture-Aviation une cotisation de 2 francs. Ces camarades nous ont dit : « Si vous n'abaissez pas de 2 fr. 50 à 2 francs la cotisation, tous les gars de la Voiture s'en iront ». Nous avons cependant maintenu la cotisation à 2 fr. 50, en leur disant que ceux qui ne la paieraient pas ne seraient pas de vrais syndiqués, et nous leur avons fait comprendre que les petites cotisations n'engageaient pas les camarades à entrer au syndicat, mais qu'au contraire les grosses cotisations leur faisaient une obligation morale de s'intéresser à la vie de leur organisation.

Les différentes augmentations de cotisation proposées ont été acceptées avec difficulté, bien entendu, mais elles ont été acceptées sous cette réserve, toutefois, qu'on ne viendrait pas en aide, par des souscriptions, aux mouvements déclenchés trop spontanément et sans préparation préalable.

Le système de la liste de souscription est fâcheux. Aussi, nous devons tous travailler à l'augmentation de la cotisation, car nous constatons que la France est le seul pays du monde où elle soit aussi faible.

En outre, si elle n'est pas suffisamment forte pour qu'on puisse venir en aide aux mouvements de grande envergure, je vous proposerai de faire comme nous avons fait à Tours au moment de la grève du Havre : des militants faisaient des tournées dans les usines pour expliquer ce mouvement, son importance et ses conséquences pour le prolétariat.

C'est ainsi qu'au moment de cette grève, dans des maisons d'environ 50 ouvriers, nous avons récolté une moyenne de 200 francs par quinzaine.

Au syndicat des Métaux de Tours, nous avons décidé de voter l'augmentation de cotisation et c'est sur ce précédent que nous avons tablé.

DELOBELLE (Casquettiers, Seine). — Avant-hier, on a discuté de la stratégie des grèves. Je pense que tant que nous n'arriverons pas à faire la grève générale libératrice, il faudra compter avec la question de solidarité. Nous sommes d'accord avec l'augmentation de 10 centimes pour le timbre et avec l'augmentation de la carte. Mais nous trouvons un inconvénient assez sérieux au lancement du timbre de solidarité. Nous croyons que ce lancement ne donnera pas des résultats tout à fait positifs, surtout dans les régions où les syndicats ne payent que des cotisations très minimes.

Notre corporation, elle, paye une cotisation de 3 francs par semaine. Nous avons ainsi réussi à faire pas mal de petits mouvements sans jamais demander aide ni à la C.G.T., ni à la Fédération. Nous sommes donc bien placés, pour faire une proposition qui, à mon sens, peut rallier la majorité du Congrès, au lieu de faire très souvent des appels aux souscriptions.

Nous demanderions que la carte confédérale soit portée, au début

de l'année prochaine, à la somme de 2 francs. Si l'on estime à 600.000 le nombre des adhérents, on peut conclure que, dans les premiers mois de 1926, la C.G.T.U. aura en caisse 900.000 francs qui pourront servir à soutenir les grèves pendant une année. Cela n'empêchera pas les Fédérations d'assister, dans la mesure de leurs moyens, les syndicats qui feront grève.

Nous faisons donc au Congrès la proposition de porter la carte confédérale à 2 francs par adhérent.

DUDILLEUX. — Il faut remarquer que le rapport traite deux cas bien distincts : ressources stables incorporées à la cotisation pour la période ordinaire, supposant des grèves comme celles qui se déroulent habituellement ; ressources exceptionnelles pour les mouvements d'envergure et de durée, pour les grands mouvements.

C'est ainsi que lorsque nous avons examiné, au début de 1924, le problème de la stratégie des grèves pour de grands mouvements concertés se substituant aux mouvements sporadiques, nous avons envisagé que si, par exemple, il nous eût été possible de déclencher la grève d'une grande industrie comme celle des Métaux qui englobe dans le pays environ 800.000 ouvriers, nous aurions immédiatement fait un lancement en faveur de la carte de solidarité et des timbres. Une tournée de propagande aurait eu lieu pour favoriser le lancement. Les militants de la C.G.T.U. se seraient répandus à travers le pays pour faire comprendre au prolétariat que lorsqu'une de ses fractions est engagée, c'est tout le prolétariat qui doit venir à son aide, parce que l'échec d'une fraction si minime soit-elle entraîne, par répercussion, l'échec de tout le prolétariat dans sa lutte contre le patronat.

C'est ce grand principe de solidarité qui nous avait animés. Déjà, à la Commission exécutive confédérale, on avait admis le principe du lancement de la carte de solidarité et des timbres pour les périodes exceptionnelles de grands mouvements de grève. A titre d'indication, mais à ce titre seulement, on avait retenu qu'en principe la cotisation devrait être, pour tous les syndiqués, de 3 francs pour les hommes et de 2 francs pour les femmes. Cette contribution obligatoire devait être imposée même aux non syndiqués.

En effet, lorsqu'on vient nous dire : « En augmentant la cotisation ordinaire, soit par une majoration de la carte, soit par une majoration des timbres, nous pourrions nous dispenser de faire appel au « tapage » continu, d'avoir recours au système qui consiste fréquemment, lorsqu'une grève se déclenche, à lancer des listes de souscription à travers le pays ! », on commet une grave erreur.

C'est une erreur de croire que même en portant la carte à 10 francs, même en portant le timbre à 20 sous par mois, nous pourrions avoir les ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'un mouvement de grève d'envergure, tel celui qui engloberait une industrie comme la Métallurgie ou les Mineurs.

J'attire particulièrement l'attention de nos camarades Mineurs, qui ont apporté ici une opposition des syndicats du Sous-Sol de la Loire à l'augmentation de la cotisation. Se sont-ils jamais posé le problème

suivant : le mouvement de leur corporation n'étant pas seulement du domaine national mais international, si demain nous étions acculés par les exigences de la solidarité internationale à déclencher un mouvement général des mineurs en France, que ferions-nous, avec une imposition modique, même avec une imposition très forte s'ajoutant aux timbres et aux cartes, pour soutenir les 300.000 mineurs qui travaillent en France?

Que ferions-nous pour soutenir les ouvriers des corporations qui, inévitablement, devraient joindre, par solidarité, le mouvement des mineurs, tels nos camarades métallurgistes, tels nos camarades des transports par voie ferrée ou par d'autres moyens? Examinez un peu le problème et demandez-vous s'il est possible, par des contributions ordinaires, si élevées soient-elles, de faire face à de semblables mouvements? Nous répondons non. C'est pourquoi nous posons dans notre rapport deux cas bien distincts : l'imposition ordinaire pouvant suffire à des périodes ordinaires; l'imposition exceptionnelle devant faire face à des circonstances extraordinaires déterminées par les mouvements d'envergure que je viens de signaler.

Quel que soit le taux de la cotisation que vous fixerez, il vous est impossible d'écarter systématiquement les impositions extraordinaires que nous prévoyons. Nous ne prétendons pas que du jour au lendemain, nous ferons entrer dans les mœurs l'obligation pour tous les syndiqués qu'ils doivent s'imposer des sacrifices. Certains militants prétendent même que la C.G.T.U. ne devrait pas avoir seulement une caisse de solidarité organisée pour les grèves, mais que cette solidarité devrait s'étendre à toutes espèces d'assurances sociales. Mais les mêmes militants qui préconisent ces belles théories, lorsqu'ils se retrouvent dans leur Syndicat, dans leur Union ou dans leur Fédération, sont parfois incapables d'obtenir la plus petite parcelle d'augmentation des syndiqués. Le plus souvent, ils ne font pour cela aucun effort. Il faut combattre cette théorie du moindre effort qui consiste, pour les organisations qui n'ont que des ressources infimes, à s'appuyer sur celles qui ont des ressources plus fortes.

Il est, d'autre part, impossible que les 600.000 syndiqués de la C.G.T.U. paient pour les 11 millions de travailleurs de France, et il est tout à fait normal qu'en période exceptionnelle de grands mouvements, on fasse appel à la solidarité des non syndiqués.

En période de grève, il est de coutume — parce que nous sommes généreux dans la pratique de la solidarité — de donner des secours équivalents aux syndiqués et aux non syndiqués; cependant, il y a dans ce procédé une flagrante anomalie; ce n'est pas encourager les travailleurs à se syndiquer que d'habituer les non syndiqués à avoir, en période de grève, des droits de secours équivalents aux camarades syndiqués.

Par conséquent, nous voulons, non seulement faire entrer dans les mœurs la pratique de la solidarité pour les syndiqués, mais aussi chercher à obtenir des non syndiqués qu'ils consentent des sacrifices en échange des secours que leur accordent les organisations lorsqu'ils sont engagés dans les grèves.

Voilà sur quels grands principes repose la pratique de la solidarité telle que nous la préconisons.

Je conclus. Entre ceux qui préconisent le plus, comme notre camarade Nespoulous et ceux qui ne veulent rien consentir, ou ceux qui préconisent des solutions intermédiaires comme celle de Langumier, solutions qui ne pourraient supprimer entièrement le « tapage » auquel nous serons obligés d'avoir recours dans les périodes exceptionnelles, nous demandons la solution moyenne, celle qui n'engage pas un trop gros effort, mais qui est un acheminement — une expérience tout au moins — vers l'organisation pratique et rationnelle de la solidarité. Nous engageons donc le Congrès à voter au moins les propositions comprises dans notre rapport, c'est-à-dire l'augmentation des timbres de 10 centimes, celle des cartes de 50 centimes. La carte serait, en conséquence, portée au prix de 1 franc et le timbre à 0 fr. 30.

UN DÉLÉGUÉ. — Pourrais-tu nous donner un renseignement au sujet du délai d'un mois prévu au paragraphe 4 ?

DUDILIEUX. — Nous avons connu la C.G.T. avant la guerre. Il n'était pas de coutume que la C.G.T. intervienne dans la solidarité; il était très rare qu'elle pratique le système des allocations de secours en période de grève; elle avait tout au plus recours aux artifices consistant dans l'organisation de souscriptions. Nous avons fait un pas vers l'organisation de la solidarité.

Nous avons réussi à constituer un fonds de résistance qui a été alimenté jusqu'à présent par des souscriptions tout à fait aléatoires fournies par l'effort plus ou moins volontaire des syndiqués et des non syndiqués. C'est ce fonds qui nous a permis, depuis quelque temps, de verser de bien modestes allocations aux grèves.

Mais, dès qu'on s'est aperçu que la C.G.T.U. pouvait faire un effort en faveur des grèves, on s'est imaginé que le Trésor confédéral pouvait suffire aux besoins de toutes les grèves. De là les appels nombreux; on a fréquemment « tapé » la caisse confédérale pour des grèves locales ou corporatives qui n'englobaient qu'une infime partie de travailleurs.

C'est pourquoi nous avons dû dire : « Tant que nous ne serons pas arrivés à une centralisation effective de la solidarité, la C.G.T.U. ne pourra subvenir aux besoins des grèves que si elles ont quelque ampleur et quelque durée ». En effet, tant que la solidarité n'aura pas été organisée selon un système méthodique du genre de celui que pratiquent beaucoup d'organisations étrangères, il ne sera pas possible de faire autrement.

Ne vous attendez pas, lorsque vous aurez voté l'augmentation de la cotisation, à ce que, demain, la C.G.T.U. puisse répondre aux besoins de toutes les grèves. Nous l'indiquons dans notre rapport. C'est seulement un complément, un supplément, un appoint à l'effort que peuvent consentir les organisations syndicales aux divers échelons de la structure confédérale. La C.G.T.U. ne doit normalement intervenir que lorsque le Syndicat, l'Union départementale, l'Union locale et la Fédération directement intéressés ont fait le maximum d'efforts.

En principe, chaque organisation devrait être à même de subvenir à ses propres besoins. L'appui de la C.G.T.U. ne devrait se manifester que dans les périodes exceptionnelles. Peut-être, eu égard aux ressources dont elle disposera, sera-t-il possible demain d'étendre l'appui de la C.G.T.U. Mais, ne nous faisons pas d'illusions. Ce n'est pas les ressources que procurera à la C.G.T.U. l'augmentation de la cotisation qu'elle pourra étendre la solidarité à toutes les grèves d'une façon automatique et méthodique. La C.G.T.U. pourra seulement subvenir, dans la mesure de ses moyens, aux besoins des grèves et leur permettre de faire face aux plus impérieuses exigences.

En terminant, je demande à nouveau au Congrès de se prononcer au moins pour les propositions contenues dans le rapport.

NICOLAS. — Je demande au Congrès d'accepter ce que je proposais tout à l'heure, quant à la centralisation des fonds; cela, pour éviter que les syndicats n'aillent « taper » les uns et les autres.

DUDILLEUX. — Je suis d'accord avec Nicolas.

LE PRÉSIDENT. — Après les explications fournies par le rapporteur, nous restons en présence de deux propositions.

Voici une motion déposée par les syndicats suivants : Tailleurs et carriers de pierre de Massangis, Cheminots de Laroche-Migennes, Cheminots d'Avallon, Cheminots de Saint-Jean-de-Losne, Cuir et Peaux de Sens, Alimentation de Briennon, Métaux de Dijon, Ameublement de Dijon, Bâtiment d'Étrochey, Bâtiment de Comblanchien, U.D.U. de l'Yonne, U.D.U. de la Côte-d'Or, P.T.T. de Nevers, P.T.T. de Bourges, P.T.T. de Cercy-la-Tour, Bûcherons de Thianges, Verriers de Saint-Léger-des-Vignes :

Considérant que les obligations de la lutte journalière exigent une organisation de la solidarité et une augmentation de la cotisation; les syndicats précités acceptent la suggestion de la C.G.T.U. demandant de porter la carte confédérale à 0 fr. 50 à 1 fr.

Demandent que le prix du timbre soit porté de 0 fr. 20 à 0 fr. 40 et que des appels à la solidarité ne puissent être faits nationalement sans l'agrément du Bureau confédéral.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande la priorité pour la proposition du Bureau.

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre les deux propositions aux voix. Je mets d'abord aux voix la proposition de la Commission exécutive et du Bureau de porter la carte à 1 franc.

QUELQUES VOIX. — L'appel nominal!

LE PRÉSIDENT. — Une proposition vient du fond de la salle demandant l'appel nominal. Je consulte le Congrès.

(La proposition demandant l'appel nominal est mise aux voix et n'est pas adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — Nous allons, par conséquent, voter à main levée.

MÉRIC. — Quand, dans une pareille circonstance, un camarade fait une proposition sage en ce qui concerne la carte à 1 franc, pourquoi à la présidence, écarte-t-on une proposition de cette nature et fait-on voter sur deux autres ?

Aucune de ces deux propositions ne me convient. Vous m'obligez donc ainsi à ne voter ni pour l'une ni pour l'autre. Et pourtant je désire, moi aussi, participer à la solidarité.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

DUDILIEUX. — Il est entendu que nous ne pouvons pas procéder sur toutes les questions à l'ordre du jour à des votes par mandat. En tout cas, le Congrès est toujours souverain pour décider. Il a exprimé nettement sa volonté en se prononçant pour le vote à main levée.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est injuste !

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Le vote est acquis ! (*Vive effervescence.*)

LE PRÉSIDENT. — Je demande au Congrès qu'il veuille bien permettre au camarade Dudilieux de s'expliquer.

DUDILIEUX. — En ce qui concerne la carte, nous sommes en présence de deux propositions : la proposition de la Commission portant la carte à 1 franc, et celle d'un autre délégué demandant que la carte soit portée à 2 francs.

Le président va mettre aux voix les deux propositions, et c'est le Congrès qui décidera.

En ce qui concerne le timbre, nous sommes également devant deux propositions : celle de la Commission portant augmentation de 10 centimes, et celle d'un certain nombre d'organisations portant augmentation de 20 centimes.

Là encore, le Congrès se prononcera. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir de méthode plus juste que celle qui consiste à mettre aux voix les deux propositions qui sont en présence. C'est ce à quoi le président va s'employer immédiatement.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au délégué qui a manifesté le désir de voir le Congrès voter par mandat. (*Protestations.*)

LE DÉLÉGUÉ. — Nous ne pouvons pas donner l'impression d'obtenir un vote par surprise. Hier on a parlé de chiffres effrayants tendant à établir que certaines fédérations doivent des sommes effroyables, et nous nous demandons si, par le fait de cette augmentation, votée hâtivement, sans aucune responsabilité syndicale, cette théorie-là va continuer. C'est pourquoi nous intervenons, non pas pour discuter ici le rapport ou les projets de la Commission, mais pour demander que chaque syndicat prenne bien ici ses responsabilités et indique, en votant par mandat, qu'il accepte cette augmentation prévue, afin qu'on ne se retrouve plus devant ces sortes de chinoiseries qui consistent à profiter de la probité des uns au détriment des autres.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la priorité à la proposition de la Commission, portant le prix de la carte à 1 franc. Je consulte l'Assemblée sur cette proposition.

UN DÉLÉGUÉ. — Par mandat! (*Protestations. — Tumulte.*)

LE PRÉSIDENT. — Le Congrès est souverain. Le vote par main levée a été accepté. (*Vive effervescence.*)

DUDILIEUX. — Camarades, je vais faire une autre proposition. Je demande au président de mettre aux voix le principe de la souveraineté du Congrès. (*Applaudissements.*)

Lorsque le Congrès se sera prononcé sur le principe de sa souveraineté, la minorité s'inclinera.

UN DÉLÉGUÉ. — Pour une question aussi importante, je demande le vote par mandat. La procédure contraire a donné de mauvais résultats à Bourges.

RACAMOND. — S'il ne suffit que d'une minorité en désaccord avec l'énorme majorité pour empêcher le déroulement du débat non pas dans l'obscurité, mais dans la clarté, ceux qui lèvent la main pour en contre le faisant en complète responsabilité, s'il ne suffit que d'une telle obstruction, on peut ainsi discuter longtemps. Il en résulte que toutes les fois que le président met aux voix ou bien le principe du vote par mandat ou les propositions de la Commission exécutive, la minorité se lève et proteste.

Il y a cependant, dans cette Assemblée, un ensemble de délégués qui sont libres de déterminer à la majorité la façon dont ils doivent exprimer leur approbation ou leur désapprobation sur les propositions qui leur sont présentées.

Pourquoi ne pas accepter cette méthode absolument logique de vouloir compliquer comme à plaisir les travaux de ce Congrès?

Je demande à nouveau, dans le silence le plus complet, que le président consulte le Congrès qui, seul, est souverain. Le Bureau confédéral, la présidence du Congrès ne sont rien devant lui. Le Congrès seul est le maître et c'est lui qui doit se prononcer. La minorité doit s'incliner devant ses décisions.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

DUDILIEUX. — Camarades, Antourville, qui est un juriste éminent, dit qu'il est de coutume, constitutionnellement, de procéder au vote par mandat, lorsqu'il est demandé. La constitution de la C. G. T. Unitaire, ce sont ses statuts. Or, les statuts ne prévoient pas dans quelles conditions le vote par mandat peut avoir lieu en Congrès. Il nous appartient donc de déterminer ces conditions.

Une objection peut être faite au vote à main levée. De nombreux camarades, en effet, sont actuellement retenus à la Commission d'unité et il se peut que leur absence fausse le résultat d'un tel vote. Il faut aussi tenir compte que des délégués sont détenteurs de 5, 6 et

même 10 mandats, qu'ils n'ont pas la possibilité d'exprimer exactement, surtout s'ils sont contradictoires, par un vote à main levée.

Mettons-nous donc d'accord. Disons, par exemple, que si 50 ou 100 camarades se prononcent pour le vote par mandat, il devra y être procédé. J'invite le président à mettre cette proposition aux voix.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition de Dudilieux.

(La proposition, mise aux voix, est adoptée.)

LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je prie les camarades partisans du vote par mandat de le manifester en levant la main.

(Le vote par mandat est ordonné.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

DUDILIEUX. — Camarades, l'inconvénient résultant de l'absence d'un certain nombre de délégués retenus en dehors du Congrès subsisté toujours. Aussi nous vous proposons de remettre le vote sur la question de l'augmentation des cotisations à demain matin. *(Très bien! Très bien!)*

A l'ouverture de la séance, les délégués trouveront à leur place les cartes nécessaires. Il est bien entendu que la carte rouge sera pour la proposition de la Commission, la carte verte contre et la carte blanche pour l'abstention. Les scrutateurs procéderont immédiatement au dépouillement.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition à cette proposition? Elle est acceptée.

La parole est à Racamond pour rapporter sur la question de la main-d'œuvre étrangère.

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE ET COLONIALE

RACAMOND. — Camarades, je dois, avant de faire mon rapport sur la question de la main-d'œuvre étrangère, signaler que, véritablement, il n'y a pas ici, alors que nous discutons des questions tout à fait sérieuses qui ne sont pas, c'est entendu, du ressort de la théorie, suffisamment de discipline consentie de la part des congressistes. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Pendant deux longues années, entre deux congrès, le Bureau confédéral, la Commission exécutive, les Comités nationaux confédéraux sont appelés à prendre des responsabilités énormes et les débats du Congrès doivent être sérieux.

Si les organismes directeurs n'ont pas l'appui solide des délégués qui doivent venir ici représenter le prolétariat dont ils connaissent les souffrances, les besoins, comment voulez-vous que le Bureau et la Commission exécutive puissent dire qu'ils agissent avec l'adhésion de la masse des syndiqués?

Par conséquent, conservons notre sang-froid, montrons-nous

dignes des 500.000 adhérents de la C. G. T. U. qui représentent l'élite du prolétariat, des 11 millions de travailleurs dont Dudilieux parlait tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Le rapport sur la main-d'œuvre étrangère sera court. Je tiens cependant, au début de mon intervention, à affirmer que pour la C. G. T. U., pour les militants qui la représentent, tous les ouvriers étrangers en France y sont au même titre et avec les mêmes droits que les ouvriers français. (*Applaudissements.*)

Vous avez lu le rapport. Vous avez vu de quelle façon assez précise nous avons essayé de vous donner rapidement un aperçu de l'importante question que je dois traiter.

Il y a en France, parmi les 11 millions de travailleurs dans l'industrie, le commerce ou l'agriculture, 3 millions d'immigrés dont les conditions d'existence et d'exploitation sont tout à fait différentes de celles des ouvriers français, 3 millions d'étrangers que nous avons l'impérieux devoir de grouper au sein des organisations syndicales et de défendre dans leurs revendications particulières pour les amener, à côté de nous, à défendre les revendications d'ordre général. (*Très bien! Très bien!*)

Je vois dans le fond de la salle des allées et venues et cependant nous avons reçu souvent au Bureau des plaintes de travailleurs nous disant que la C. G. T. U. doit faire tous ses efforts pour grouper les ouvriers étrangers. Comment expliquerez-vous à vos mandants ce que nous avons l'intention de faire pour réussir au groupement des travailleurs étrangers? Vous ne le pourrez, vous devrez attendre le passage d'un délégué de la C. G. T. U. parce que vous n'aurez pas pris part régulièrement et attentivement aux travaux de ce Congrès.

L'ensemble des syndicats de la C. G. T. U. n'a pas apporté à ce problème vital toute l'attention et toute l'activité nécessaire.

Les ouvriers étrangers, si nous ne les soutenons pas, formeront entre les mains du capitalisme une masse de manœuvre qui lui permettra de vous battre dans toutes les revendications que vous élèverez.

On a parlé de stratégie des grèves, on a parlé du perfectionnement de la solidarité. Mais, camarades Mineurs, camarades du Bâtiment, camarades Métallurgistes, si les ouvriers étrangers sont laissés à la seule influence du patronat, quelle masse de manœuvre ne puisera-t-il pas parmi eux pour briser vos revendications?

Quelques corporations, comme les Fonctionnaires, ne sont pas directement menacées, mais déjà la main-d'œuvre étrangère ou coloniale s'introduit chez les Cheminots, dans les Postes.

Il ne suffit pas de dire que ce danger ne vise que quelques fédérations pour assurer que ce danger n'intéresse pas tout le prolétariat.

Je ne veux pas vous exposer dans son entier le problème de la main-d'œuvre étrangère, il est contenu dans le rapport, mais je m'attacherai à développer les tâches pratiques qui incombent à tous les travailleurs syndiqués.

D'abord il nous faut une solidarité, non pas morale, non pas

d'ordres du jour de protestation contre les expulsions, mais une solidarité effective. Il faut aider l'ouvrier étranger qui ne se prononce pas, soit parce qu'il n'en a pas la possibilité ou parce qu'il craint la vindicte patronale et gouvernementale. Nous avons demandé que les organisations syndicales fassent distribuer par des Français les journaux étrangers sur les chantiers, dans les usines, aux lieux du travail, de réunion et d'habitation.

Nous avons lancé des circulaires faisant appel à la solidarité effective et nous n'avons eu que 5 ou 6 % de réponses.

Il faut cependant que vous sentiez la nécessité d'assurer immédiatement la conjonction très ferme entre le mouvement de la main-d'œuvre étrangère et le mouvement français.

Donc responsabilité pleine et entière de toute la propagande, de toute l'action, aux ouvriers français. Protégeons les militants étrangers contre la répression dont ils sont victimes. C'est là le principe immédiat, réalisons la jonction des prolétariats français et étranger en France, prélude de l'établissement d'une véritable section du prolétariat international.

C'est ainsi qu'il faut le comprendre.

Quand les ouvriers français devront s'expatrier, ils seront heureux de réclamer la solidarité des ouvriers des pays dans lesquels ils se rendront. Mais pour pouvoir la réclamer là-bas, il nous faut la pratiquer ici d'abord.

Avant la scission dernière nous avons lancé le mot d'ordre de l'organisation des ouvriers étrangers dans des comités intersyndicaux de langue. Ce mot d'ordre a été exécuté par quelques unions départementales. Je ne veux pas les citer, elles peuvent se reconnaître, mais dans l'ensemble on peut constater que ce mot d'ordre n'a pas été suivi.

Par conséquent, Comités intersyndicaux de langue dans les Unions départementales, dans les Unions locales, dans les Unions régionales, sections dans les syndicats, il faut accorder aux étrangers la représentation dans les organisations syndicales. Vous savez que, légalement, ils n'ont pas le droit de faire partie du Conseil syndical, mais est-ce que nous sommes des légalistes, est-ce que nous nous arrêterions à cette légalité bourgeoise pour interdire chez nous, dans notre maison, la gestion des syndicats par les ouvriers étrangers?

Lorsque nous vous envoyons des circulaires vous demandant de réunir, dans des sections syndicales, dans des Comités intersyndicaux, les ouvriers étrangers, de faire représenter ces Comités intersyndicaux, de faire représenter ces sections syndicales dans vos syndicats, dans vos Conseils d'administration, dans vos Commissions exécutives d'Unions départementales, ce n'est pas que nous ayons l'intention de laisser manœuvrer la main-d'œuvre française par la main-d'œuvre étrangère; ce n'est pas, comme le disaient nos camarades de la Fédération autonome du Bâtiment, pour faire de la superfétation syndicale. C'est parce que nous savons que, dans les syndicats, dans les organismes syndicaux, si les travailleurs étrangers sont simplement

admis dans les assemblées générales pour écouter et qu'ils n'aient pas le droit d'exiger un peu, eux aussi, de l'organisation commune, ils sont réduits au rôle de muets du sérail.

Nous avons assisté à cela, et nous avons vu que dans certains syndicats, lorsqu'il s'agissait de discuter des revendications, ou même de l'orientation syndicale, on disait aux ouvriers étrangers : « Orientation syndicale, directive du syndicalisme, vous n'avez pas le droit de discuter cela, vous, vous n'êtes pas Français ».

Camarades, nous avons vu cela souvent et nous disons qu'aussi bien pour les revendications particulières que pour les revendications d'ordre général les ouvriers étrangers ont droit à la part de direction qui leur revient, et que ce n'est pas la légalité ici qui nous intéresse, mais que c'est l'intérêt primordial du prolétariat de tous les pays représentés en France.

Par conséquent, le Bureau de la Main-d'œuvre étrangère vous demande de mettre en application ces décisions, il vous demandera tout à l'heure de les ratifier telles qu'elles sont expliquées dans le rapport et telles qu'elles sont résumées dans la résolution qui vous sera présentée.

Il y a également une autre question sur laquelle je pense devoir attirer l'attention du Congrès : c'est celle qui consiste à faire tout le possible pour que les ouvriers étrangers ne soient plus dans notre pays des sourds et muets. Pourquoi les ouvriers étrangers sont-ils sourds et muets dans notre pays ? Parce qu'on va les recruter dans les régions les plus éloignées, dans les endroits où la misère n'a pas permis l'éducation prolétarienne, n'a même pas permis l'éducation tout court.

On les amène en France, on les fait accompagner, on vous le disait hier, par des prêtres et par des chefs fascistes. Ces malheureux qui ne connaissent rien de notre langue, rien de nos mœurs, sont sans défense et ils sont, je le répète, sourds et muets.

Comment voulez-vous qu'ils puissent défendre leurs revendications vis-à-vis du patronat ? Comment voulez-vous qu'ils puissent joindre leurs efforts aux vôtres ? Eh bien, puisque le capitalisme essaie, ici, de créer, sur un point particulier du monde, en l'occurrence la France, une situation telle que les travailleurs ne se comprenant pas, soient appelés à se jeter les uns contre les autres, il faut que les organisations syndicales mettent toute leur activité pour faire disparaître ces différences qui existent dans la tour de Babel que la classe capitaliste essaie de créer. Il faut organiser une pensée unique, il faut que nous arrivions à permettre aux ouvriers étrangers de s'exprimer et de s'expliquer.

Pour cela, la C. G. T. U., aussi, a pris ses responsabilités, elle a créé une Commission des écoles franco-étrangères qu'elle a subventionnée.

Mais les efforts de cette Commission des écoles franco-étrangères-fonctionnant d'accord avec nos camarades de l'Enseignement et les militants ouvriers étrangers, n'ont pas été suffisants, il faut donc que

vous fassiez tous vos efforts pour répondre aux appels qui sont lancés en ce sens par la C. G. T. U.

Et puis, il faut aussi que nous luttons tous et non pas les ouvriers étrangers seulement, pour les revendications particulières à accorder aux travailleurs étrangers.

Quand on parle du droit syndical pour les ouvriers étrangers, c'est comme quand on parle de la guerre du Maroc ; il y a des hommes à courte vue qui disent : « Mais le droit syndical, nous l'avons, nous ! » Il y'en a d'autres qui disent : « Mais la guerre du Maroc, comme je suis territorial, elle ne présente pas de danger pour moi, il n'y a aucun danger que je sois convoqué ».

Eh bien, camarades, comme la vie des petits soldats du Maroc est une partie intégrante de la vie même de tout le prolétariat, les revendications particulières des ouvriers étrangers sont une partie du grand tout qui constitue les revendications générales du prolétariat de tous les pays. Il faut donc que l'activité la plus énergique soit déployée, par tous les moyens, auprès des pouvoirs publics, par la puissance que nous possédons et que vous connaissez bien, et qui, trop souvent, n'est affaiblie que par suite de notre inactivité. Il faut que tous les moyens soient employés pour arracher, en faveur des travailleurs étrangers, des droits égaux à ceux qui sont aujourd'hui l'apanage des ouvriers français. Nous reconnaissons, camarades, le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes. Nous luttons pour que la République du Riff, pour que les Marocains aient le droit de s'administrer comme il leur plaît. Nous devons lutter ici pour que les ouvriers étrangers aient, eux aussi, la liberté de lutter et de se défendre contre le patronat exploiteur, avec les mêmes armes que celles qui, quoique incomplètes, à l'heure actuelle, sont entre les mains du prolétariat français. Par conséquent, d'abord reconnaissance du droit syndical pour les ouvriers étrangers sans restriction et sans le moindre amoindrissement, droit pour les ouvriers étrangers d'administrer des syndicats, droit pour les ouvriers étrangers d'administrer des Unions, d'organiser des Fédérations et droit pour les ouvriers étrangers, le cas échéant, en raison même de l'internationalisme de la classe ouvrière et du syndicalisme révolutionnaire d'être légalement à la tête de la C. G. T. U. s'ils s'en montrent les plus capables. (*Applaudissements.*)

Puis il faut protester contre la violation des maigres droits qui leur sont accordés, ces circulaires odieuses lancées par les ministres de l'Intérieur du Cartel des gauches et qui font que tout ouvrier étranger qui viendrait parler à cette tribune de l'augmentation des salaires ou de la diminution des heures de travail serait considéré comme faisant une politique révolutionnaire. Les droits existants des ouvriers étrangers sont violés par nos gouvernants. Par conséquent, puisque les trois millions d'ouvriers étrangers constituent une masse de manœuvre efficace entre les mains des patrons, non seulement à raison de nos sentiments de fraternité internationale, mais dans notre

propre intérêt bien compris, nous devons les aider à faire triompher leurs revendications.

Malgré que les ouvriers étrangers n'aient pas le droit d'organiser des syndicats, de les administrer, je dis que si Losowsky vous rappelait qu'il y a encore 90 % d'ouvriers à syndiquer en France, malgré la terreur qui s'est appesantie sur le prolétariat étranger, il ne reste pas 90 % de celui-ci à syndiquer dans les deux C. G. T. (*Applaudissements.*)

Lorsqu'ils auront le droit de préparer et d'organiser la propagande, au grand jour comme vous, Italiens, Espagnols victimes du fascisme, Polonais, Bulgares, Roumains, victimes de la terreur blanche, donneront probablement des leçons au prolétariat français. Comme nous ne demandons qu'à prendre de ces sortes de leçons, nous lutterons, disciplinés, exécutant les décisions prises pour arracher à nos gouvernants, les droits syndicaux pour les travailleurs étrangers.

Lorsque seront acquises leurs revendications particulières, ils défendront avec nous nos revendications d'ordre général.

Depuis Bourges, j'ai été chargé au Bureau confédéral de faire mon possible pour grouper les travailleurs étrangers. Avec les militants de la main-d'œuvre étrangère, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés, en raison, je ne dirai pas de l'indiscipline — le mot serait trop fort — mais de l'inactivité des camarades à apporter au Bureau de la Main-d'œuvre étrangère la possibilité d'organiser sa propagande.

Quelques Unions départementales, quelques Fédérations d'industrie ont répondu à notre appel, mais d'une façon décousue et passagère.

Donc, lorsque le Bureau et la Commission de la Main-d'œuvre étrangère vous enverront des circulaires, des demandes de statistique, camarades secrétaires de syndicat, faites parvenir au plus tôt vos réponses pour que la C. G. T. U. puisse prendre les mesures nécessaires. Combien de fois avons-nous envoyé des délégués faire des réunions dans des endroits où la nécessité ne s'en faisait pas sentir, faute de renseignements exacts? Un camarade fulmine, écrit une lettre comminatoire, demandant l'envoi du délégué de la Main-d'œuvre étrangère, et le ton de la lettre montre que, si nous ne le faisons pas, c'est tout le mouvement local qui est menacé. Le militant s'en va, et il trouve trois Italiens, six Polonais!

Comprenez que la C. G. T. U. pourra constituer un organisme central, que les bureaux de M.-O. E. pourront faire preuve d'activité, s'ils n'ont pas les organismes locaux à tous les échelons pour les aider, leur effort sera vain.

Il existe deux Bureaux de la Main-d'œuvre étrangère : l'un à Paris; l'autre à Marseille. Camarades mineurs, qui nous parliez des difficultés des Fédérations, la C. G. T. U. a un propagandiste spécialement affecté à la Fédération des Mineurs et qui lui coûte 2.000 fr. par mois.

Le Bureau central de la Main-d'œuvre étrangère qui se confond

avec celui de l'Union des Syndicats de la R. P. — auquel je rends hommage, car un travail sérieux a été accompli par lui — et celui de Marseille délèguent des militants pour organiser des Comités inter-syndicaux, mais, comme ceux-ci n'ont pas de liaison avec les organisations syndicales qui s'en désintéressent, c'est souvent un échec, faute de solidarité agissante.

Eh bien, nous ne voulons pas dépenser l'argent des cotisations pour obtenir de si piètres résultats. Nous vous disons que toutes les revendications contenues dans le rapport sur la main-d'œuvre étrangère que vous avez dû lire, entreront en voie d'application lorsque les tâches d'organisation qui y sont définies auront été également prises au sérieux par toutes les organisations syndicales : Fédérations, constituez au sein de votre organisation centrale un service de main-d'œuvre étrangère qui vous permettra de renseigner tous les Comités intersyndicaux sur les conditions des ouvriers de votre industrie ; Unions départementales, si vous n'avez pas les moyens immédiats d'y mettre un permanent, constituez un service de main-d'œuvre étrangère auquel les ouvriers étrangers s'intéresseront et dont vous confiérez la responsabilité à un militant français.

Organismes à tous les échelons, lisez attentivement les circulaires qui vous sont envoyées pour la propagande écrite. Ah ! les journaux de main-d'œuvre étrangère, je pense que la C. G. T. U. a fait quelques sacrifices, que les organisations centrales ont essayé de mettre debout quelque chose comme littérature en langue étrangère : trois journaux, dont un polonais, un italien et un espagnol ; des journaux d'autres langues édités par les sacrifices des ouvriers étrangers eux-mêmes. Dans les Comités intersyndicaux, lorsque nous demandons aux syndicats de donner une fois par mois aux ouvriers étrangers un journal gratuitement, ils nous répondent : « Le syndicat ne peut pas faire cet effort ! » Mais comprenez donc, camarades, qu'en échange de sa cotisation de syndiqué, vous ne donnez pas à l'ouvrier étranger l'équivalent de ce que vous donnez à l'ouvrier français. Tout de même, vous ne lui donnez pas la même défense efficace. Vous ne lui donnez aucune possibilité de suivre vos délibérations attentivement. Il faut lui donner autre chose. Même si vous deviez prélever la moitié ou le quart de la cotisation pour donner aux ouvriers étrangers la possibilité de connaître la position des organisations syndicales françaises, sur le problème de la main-d'œuvre étrangère, vous ne devriez pas hésiter à le faire et ne pas chicaner deux sous à des camarades qui, parfois vous donnent 3 ou 4 francs de cotisation sans rien recevoir en échange ! (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas l'intention de faire plaisir à tout le monde, on ne fait pas un rapport pour s'acquérir une popularité, mais pour constater des faits. Eh bien, je n'insisterai pas davantage sur la main-d'œuvre étrangère. Prenons donc la chose au sérieux. Cela n'a jamais été discuté dans un Congrès. Ce n'est pas devant des militants qu'il faut faire de longs discours pour expliquer le danger qui nous menace. Nous vous demanderons de voter une résolution qui ne devra pas rester lettre morte.

Je passe maintenant à un autre point de l'ordre du jour que nous pouvons examiner tout de suite et qui fera que le Congrès aura bien travaillé cet après-midi si nous trouvons une solution. Je veux parler de la main-d'œuvre coloniale. Beaucoup d'entre vous l'assimilent à la main-d'œuvre étrangère. Ce n'est pas du tout la même chose. Les coloniaux sont Français par force, mais ils sont des Français. Ils ont des conditions différentes de celles des ouvriers étrangers. Quand, par hasard, les ouvriers étrangers se trouvent molestés ici et quand leurs droits sont violés, ils ont pour se défendre le consulat de leur pays. Ils vont parfois trouver l'ambassadeur pour lui dire : « Mon patron m'a mis à la porte ! » Ou : « Mon propriétaire est une rosse ! »

Mais les coloniaux ne sont pas des citoyens français, ni même des citoyens étrangers. Ils sont des esclaves, des sujets qui ne relèvent que de la préfecture de police à Paris et des commissaires de police dans les grandes villes. Ils sont privés de tous les droits. Ils sont réduits à un régime que l'on a appelé l'indigénat et qui les empêche, eux aussi, comme les ouvriers étrangers, d'administrer des syndicats et de prendre part à la direction de leurs organisations.

On dit, pour justifier cette différence de traitement avec les Français, que les ouvriers coloniaux n'ont pas encore acquis la maturité sociale suffisante pour leur donner le droit de s'organiser et de défendre leurs intérêts. Ah ! camarades, entre la maturité sociale des ouvriers coloniaux et la maturité sociale d'une très grande partie du prolétariat français, il n'y a malheureusement pas de différence telle que l'on puisse dire que l'avantage est toujours pour ceux qui ont hérité de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Parmi les coloniaux du Nord de l'Afrique, parmi les coloniaux de l'Annam, chez les ressortissants des pays semi-coloniaux comme la Chine, employés en France, il y a véritablement des hommes qui ont, autant que les militants français, le souci de défendre leurs droits. Pour eux, nous devons réclamer le droit à l'organisation syndicale, comme nous le réclavons pour les ouvriers étrangers.

Vous avez vu aussi dans le rapport qui vous a été soumis sur le mouvement colonial, les principales revendications concernant les ouvriers coloniaux en France. Je vous invite à y apporter toute l'attention nécessaire.

Puis, quand nous parlons de la main-d'œuvre coloniale, il n'y a pas que cela pour des syndicats révolutionnaires. Nous ne devons pas oublier que notre pays est un pays colonisateur et qu'il y a au-delà des mers, des millions et des millions d'hommes qui ont été, sous le prétexte de civilisation, soumis à l'esclavage par l'impérialisme français. Là aussi, le syndicalisme révolutionnaire doit prendre position. Autant, il doit défendre le droit des ouvriers coloniaux à s'organiser en France, autant il doit lutter pour défendre le droit des coloniaux à s'organiser chez eux, comme il leur convient. C'est quelque chose d'un peu nouveau que nous ne pourrions certainement pas exécuter tout de suite dans toutes les colonies parce que les

ouvriers français, les ouvriers anglais, qui ont des organisations syndicales assez vieilles, se croient autorisés à apporter la civilisation syndicale aux ouvriers des colonies et à leur infliger une espèce d'impérialisme syndicaliste, excusez cette expression, que nous devons combattre de toutes nos forces.

Je sais que j'aborde là une question qui ne pourra pas être solutionnée rapidement. Je sais que des organisations syndicales, en Algérie, par exemple, groupent une énorme majorité de travailleurs français, mais je connais aussi vos décisions : « Le Riff aux Riffains ! Le Maroc aux Marocains ! » On nous accuse de vouloir démolir l'empire colonial français. Cette accusation nous importe peu, pourvu que nous puissions voir une Algérie prospère entre les mains de la population de ce pays, établissant des relations pacifiques avec les peuples d'outre-Méditerranée.

Nous devons lutter, en raison même des décisions que nous avons prises concernant le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes, pour que les peuples aient aussi le droit d'organiser leur mouvement syndical eux-mêmes.

En Algérie, il faudra travailler pour grouper, le plus rapidement possible, une grande quantité d'ouvriers indigènes et les habituer à l'organisation syndicale. Il nous faudra aider au développement de l'organisation syndicale tunisienne. Nous avons le regret de ne pas être, sur ce point, d'accord avec Jouhaux. Nous, nous disons aux Tunisiens : « Organisez-vous, constituez votre C. G. T. ; lutez directement contre vos oppresseurs ». Nous ne disons pas : « Nous allons vous organiser au nom de la C. G. T. U., vous envoyer des cadres, pour aider en fait le gouvernement français à lutter contre vous à côté de vos oppresseurs ».

Cela, camarades, c'est une décision très profonde et très sage de l'Internationale Syndicale Rouge : Dressez dans une organisation autonome et dans chaque colonie, les travailleurs contre l'impérialisme capitaliste. Rappelez-vous le discours de Losowsky ; il vous indiquait de quelle façon 700 millions d'êtres humains sont dressés dans le monde entier contre l'exploitation capitaliste et mettent en péril, en joignant leurs efforts à ceux des travailleurs des métropoles organisés dans leurs syndicats, l'hégémonie de la finance internationale.

Jamais une telle méthode n'avait été apportée dans nos Congrès. S'il fallait une justification de plus du chemin parcouru par le syndicalisme, nous la trouverions encore sur ce point particulier.

La résolution qui vous sera présentée au sujet de la main-d'œuvre coloniale tient compte également de ces diversités de situation et de la nécessité de donner aux peuples coloniaux une organisation de classe qui leur permette de lutter auprès du prolétariat de la métropole pour l'émancipation totale des travailleurs.

En terminant, je vous demande d'apporter toute votre attention à ces problèmes, de les discuter si vous l'entendez. Mais, surtout, que

chacun d'entre vous ne vienne pas apporter ici le point de vue particulier de sa région ou de son syndicat. Nous n'en finirions pas et nous sommes toujours à la disposition de n'importe qui, n'importe quand, pour examiner les situations particulières. Ce qu'il faut apporter ici, ce sont des oppositions de principe, si vous en avez. Vous devez nous apporter des moyens d'organiser la main-d'œuvre étrangère, meilleurs que ceux qui sont proposés dans le rapport.

Ce que vous devez faire, surtout, c'est affirmer la solidarité inébranlable qui unira les travailleurs étrangers et aux ouvriers coloniaux. La solidarité des uns et des autres fera que le capitalisme, dans ce pays, sera vaincu. Si les uns et les autres ne sont pas solidaires, le capitalisme sera vainqueur ; mais, cela, nous ne le croyons pas.

Je termine comme j'ai commencé.

Il n'y a pas de patrie pour les travailleurs ; il n'y a pas d'ouvriers étrangers en France ; il y a les ouvriers d'un même pays : le Proletariat. Le capitalisme a créé des différences de langue et des différences d'exploitation. La C. G. T. U. luttera pour les faire disparaître. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Bastion, des Mineurs de la Loire.

BASTION. — Après l'exposé de notre camarade Racamond, il ne me restera pas grand'chose à dire. Mais nous devons cependant insister sur la question des responsabilités que nous devons prendre et sur l'examen du problème de la main-d'œuvre étrangère.

En ce qui concerne les Mineurs notamment, nous pouvons déclarer que sur 300.000 ouvriers en France, on compte 100.000 mineurs étrangers.

C'est vous dire l'importance que revêt cette question de la main-d'œuvre étrangère et le rôle qu'y joue la corporation des mineurs.

Nous avons examiné principalement, chez nous, la façon d'arriver à concentrer cette main-d'œuvre, mais nous n'avons pas tardé à rencontrer de grosses difficultés.

Ces difficultés ont atteint surtout nos camarades étrangers. On s'inquiétait de savoir si ces derniers allaient du côté des syndicats confédérés.

Nous avons eu, dans nos Conseil syndicaux étrangers des camarades qui, au bout de quelques jours, ont été intimidés par la police, directement ou indirectement, et ne sont même plus venus à la Bourse retirer leurs journaux en langue étrangère.

C'est vous dire qu'en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère, les difficultés n'atteignent pas les ouvriers français, mais nos camarades étrangers.

Nous avons reçu des délégués polonais dernièrement. Il faut bien convenir que notre organisation était loin d'être bonne. Trois ou quatre jours avant la réunion, un délégué du Comité intersyndical vint nous demander l'organisation d'une réunion pour le dimanche

suisant. Comme nous étions appelés par d'autres réunions ce jour-là, il s'ensuivit que le pauvre délégué polonais se trouva seul, ne sachant pas exactement quelles étaient les revendications des syndicats.

Il serait donc utile, lorsqu'on veut organiser des réunions de cette nature, de les préparer convenablement, mais, malheureusement, les moyens ne l'ont pas permis jusqu'à maintenant.

On envoie un délégué polonais ou italien. Il vient une fois et ne revient plus. Alors, ce sont des réunions pour ainsi dire perdues.

Si l'on veut organiser réellement la main-d'œuvre étrangère dans de bonnes conditions, il faut créer des secteurs et visiter les camarades assez souvent.

Tous les camarades étrangers qui prennent la parole dans les réunions syndicales sont expulsés après quelque temps ou, tout au moins, intimidés, et se retirent du mouvement.

Je dois signaler un fait particulier aux ouvriers mineurs étrangers. Ceux-ci, comme leurs camarades français, sont astreints à un versement à la caisse autonome des retraites de 4,50 %. Or, quand bien même ils auraient 30 ans de travail à la mine, il leur est impossible — les Belges et les Italiens exceptés — de toucher la moindre retraite. C'est un véritable vol de cent sous au préjudice d'un camarade étranger, ne vous jetterait-on pas en prison, vous?

Il en est de même en ce qui concerne les accidents du travail. A Saint-Etienne, les camarades polonais accidentés sont visités et accompagnés par un interprète qui est... une religieuse. Il nous est interdit, à nous, d'aller devant la justice défendre un camarade étranger parce que nous ne connaissons pas sa langue. Les patrons en profitent pour mettre leurs ouvriers étrangers entre les mains d'interprètes à leur solde qui, en réalité, font accepter par nos camarades les indemnités que veulent bien donner les compagnies d'assurances.

Vous savez aussi que les patrons ont pris pour habitude de placer à la tête de leurs chantiers où sont employés des ouvriers coloniaux, des chefs d'équipe qui les maltraitent.

Certains même se livrent à un abus plus grave. Ils gardent les feuilles de paie, touchent l'argent et ne remettent rien à nos camarades coloniaux. Lorsque ceux-ci protestent, ils les menacent de leur brownng.

Je conclus que nous devons soutenir nos camarades étrangers par tous les moyens, car, jusqu'à présent, ils ont dépassé dans leur ardeur à l'action syndicale tous les camarades français! (*Très bien! Très bien!*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Laulom, de l'Algérie.

LAULOM. — Je remercie, au nom des camarades coloniaux, le Bureau confédéral d'avoir pris réellement, une fois pour toutes, la décision de s'occuper de la main-d'œuvre coloniale.

J'espère que vous aiderez la main-d'œuvre coloniale à se défendre d'une exploitation que vous ne connaissez qu'imparfaitement.

Le travailleur colonial, lorsqu'il vient en France, trouve auprès

de ses camarades plus de solidarité qu'il n'en rencontre dans son pays. La main-d'œuvre coloniale y est véritablement traitée en esclave.

Lorsque je suis arrivé en Algérie, j'ai vu des ouvriers coloniaux travailler pour un salaire de trois et quatre francs par jour et faire dix à douze heures de travail. Quelquefois même, lorsqu'ils passent à la caisse, au lieu d'être payés, ils reçoivent un coup de nerf de bœuf. Comme on le dit là-bas, il faut faire suer le burnous pour gagner sa vie.

Nous nous devons, travailleurs français, d'englober les ouvriers coloniaux dans nos organisations syndicales, afin de pouvoir les défendre.

On semble peu se douter en France que nos régions sont très vastes et que nous ne pouvons pas aller voir tous les travailleurs indigènes. D'autre part, nous n'avons pas de secrétaire permanent dans nos organisations. Aussi, je reviens à la proposition faite au C.C.N. d'avril, où je demandais d'envoyer un délégué permanent en Algérie pour organiser cette main-d'œuvre coloniale. Il aurait beaucoup de travail aussi bien dans les usines que dans les exploitations agricoles.

Nous manquons en Algérie de militants et les camarades qui font de la propagande doivent gagner la vie de leur famille.

Je demande au Congrès de décider l'envoi d'un camarade en Algérie pour défendre nos camarades contre les vautours qui les exploitent comme des esclaves.

Les vautours français, les grands caïds, les grands millionnaires indigènes, quand vous allez en délégation syndicale, réclamer des conditions meilleures pour les camarades coloniaux, vous font la réflexion suivante : « Pourquoi demandez-vous une augmentation de salaire pour ces « cochons » qui ne savent rien faire, qui ne veulent pas travailler? Ils n'ont pas les mêmes nécessités que vous, ils ne mangent pas sur une table et ils n'absorbent pas les bons morceaux dont vous faites votre ordinaire. »

Voilà comment on traite l'indigène en Algérie!

Nous répondons alors : « On n'a pas à s'occuper de la vie intérieure du travailleur, on n'a pas à s'occuper s'il mange ou non de bons morceaux, s'il boit ou non du vin. Nous n'avons à nous occuper que d'une chose : c'est que ce travailleur indigène est un exploité, qui rapporte dans le coffre-fort des capitalistes le produit de ses efforts, de son travail, le tribut de son esclavage. Nous avons donc la prétention de demander pour lui le même salaire que celui que gagne son camarade français. Nous disons que la maxime qui dit : « A travail égal, salaire égal », doit s'appliquer aussi bien pour eux que pour les autres travailleurs. » (*Applaudissements.*)

Et ici je répète qu'il faut que la C.G.T.U. fasse un effort, qu'elle envoie en Algérie un délégué ou deux à la propagande, surtout un permanent, ne pas faire comme on a fait jusqu'à ce jour, envoyer un délégué qui vient là-bas pour une tournée de 40 ou 50 jours, pendant laquelle on ne peut faire que quelques réunions, soit, au maximum, 40 réunions dans les 40 jours! N'oubliez pas que l'Algérie est aussi

grande que toute la France, et comment voulez-vous que, dans ces conditions, avec 40 réunions, on puisse toucher tous les centres, comment voulez-vous que l'on apporte régulièrement la bonne parole, la propagande nécessaire aux organisations coloniales?

Il faut absolument organiser des tournées de camarades, qui puissent aller dans les centres où l'on n'a pas encore pénétré et que l'on n'a pas encore touchés.

Dans les centres où l'on n'a pas encore pénétré, les camarades indigènes assistent en masse aux réunions, au point que lorsqu'on voit 25 Français dans une de ces réunions, on trouve à côté d'eux 500 indigènes. On sent que ces travailleurs indigènes comprennent réellement que, dans le mouvement syndicaliste, il y a un élément sauveur, ils comprennent que c'est seulement dans le groupement, à côté des camarades français, qu'ils pourront trouver l'élément de défense contre la bourgeoisie capitaliste qui les opprime. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, il y a encore deux orateurs inscrits ; je consulte l'assemblée pour savoir si elle entend terminer le débat sur cette question après l'audition de ces deux orateurs.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité.)

BOISSEAU (Bûcherons de La Guerche). — Camarades, vous savez tous que dans les coupes de bois, il y a un très grand nombre d'ouvriers étrangers. Ces ouvriers étrangers n'ont certainement pas dû être recrutés dans des milieux qui ont suffisamment évolué, de sorte que, dans le centre de la France, où il y a quelques syndicats de Bûcherons organisés, lorsque ces syndicats émettent des revendications justifiées vis-à-vis du patronat, ces revendications ne sont pas accueillies. Il est alors impossible à nos camarades de continuer à travailler, si bien que, parmi les syndiqués, il y a quelquefois des ouvriers qui restent en chômage pendant deux ou trois mois, pendant que les ouvriers étrangers travaillent dans les coupes.

J'ai été chargé par le Congrès des Bûcherons du Cher et le Syndicat de La Guerche de demander au Congrès d'envisager les moyens d'empêcher l'introduction de la main-d'œuvre étrangère dans les localités où elle existe en trop grand nombre.

Voilà notre proposition. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, on me fait observer que, ce matin, il avait été dit que la séance se terminerai de bonne heure pour permettre aux congressistes d'assister à la séance de Cinéma organisée à « La Bellevilloise ». En conséquence, je vous propose de clore immédiatement la discussion sans passer au vote des résolutions et de remettre la suite du débat à demain matin.

Je mets cette proposition aux voix.

(La proposition est adoptée.)

La parole est au camarade Raynaud pour une communication.

GREVE GENERALE DE SOLIDARITE POUR SOUTENIR LE MOUVEMENT DES BANQUES

RAYNAUD. — Camarades, à l'ouverture du Congrès, vous avez voté une résolution en faveur du mouvement de grève des banques. Hier, en séance de nuit, vous avez, par acclamation, salué l'intervention à la tribune du camarade Platon, de l'organisation unitaire de Banque et Bourse.

Ce matin, dans la presse, vous avez pu lire que le Comité de grève des Banques faisait appel à notre organisation confédérale pour la préparation, en faveur de ce mouvement, d'une grève générale de solidarité de 24 heures.

C'est sur cette question que nous vous demandons de vous prononcer à propos d'une résolution qui va vous être lue. Nous pensons que ce Congrès ne peut pas laisser le prolétariat de la Banque, qui n'est qu'au début de son organisation, seul, en face de la puissance capitaliste la plus formidable. Nous estimons que la solidarité en faveur du mouvement en question ne doit pas être seulement d'ordre pécuniaire, mais que nous devons également affirmer à nos camarades que nous sommes prêts, le cas échéant, à faire jouer toutes les forces de notre organisation confédérale pour les aider dans leur lutte.

Avant de procéder à la lecture de cette résolution, qui vous est présentée en accord avec le Bureau confédéral, nous vous faisons remarquer, ainsi que nous l'avons fait déjà devant le Comité central de grève, que le geste de solidarité qui nous est demandé dans l'action, pour avoir son plein effet, doit être réalisé par l'accord des deux organisations confédérales. (*Vifs applaudissements.*)

Voici la résolution que nous vous demandons de voter et que nous communiquerons à la presse, quand vous l'aurez adoptée :

La C.G.T.U. et l'Union des Syndicats unitaires de la Région parisienne, sollicitée par le Comité de grève de Banque et Bourse pour la préparation du déclenchement, dans le plus bref délai, d'une grève générale de solidarité de vingt-quatre heures, se déclarent disposées à donner satisfaction à cette demande.

Mais la rapidité nécessaire au déclenchement opportun de ce mouvement ne permet pas à la C.G.T.U. de garantir seule la généralisation totale et désirable du mouvement.

Il faut pour cela obtenir l'adhésion effective des deux C.G.T. Aussi la C.G.T.U. et l'Union des Syndicats de la Région parisienne pensent qu'il convient que le Comité de grève obtienne de la C.G.T. l'engagement qu'elle accepte la formation d'un Comité commun des deux C.G.T. pour préparer et déclencher la grève de solidarité de vingt-quatre heures.

(Applaudissements.)

UN DÉLÉGUÉ. — Ne pourrait-on pas attendre à demain pour voter cette proposition? (*Protestations.*)

LE PRÉSIDENT. — Le principe de la grève de 24 heures avait été adopté par le Congrès. Nous ne voulons pas prendre seuls la responsabilité du mouvement de 24 heures, mais simplement faire appel à la C.G.T. pour que ce mouvement réussisse. (*Très bien!*)

Je mets aux voix la résolution.

(*La résolution est adoptée.*)

LE PRÉSIDENT. — Je reçois la communication suivante du Comité central d'action :

Les délégués sont priés de passer demain lundi toute la journée, jusqu'à 19 heures, 33, rue de la Grange-aux-Belles, pour prendre du matériel et les renseignements, afin de constituer des Comités d'action locaux et des Comités d'unité prolétarienne.

Autre communication :

Les délégués des Syndicats des Ports et Docks, Marine marchande et Pêches, sont invités à la réunion qui aura lieu le lundi 31 courant, à 9 heures du matin, à la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau (Bureau 9, 5^e étage).

Les délégués des Ports et Docks demandent qu'il soit réservé un poste dans la Commission exécutive confédérale à un représentant de la corporation, lequel sera désigné par le Congrès fédéral qui suit celui de la C.G.T.U.

Le Bureau confédéral est d'accord pour accepter cette proposition.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est du fédéralisme!

LE PRÉSIDENT. — Ces camarades se sont plaints, hier soir, de ne pas avoir reçu en temps voulu communication des candidatures à la Commission exécutive...

LE MÊME DÉLÉGUÉ. — Si vous admettez cela, la question de la représentation des Fédérations va se poser partout.

LE PRÉSIDENT. — Le Bureau confédéral est d'accord pour donner satisfaction à ces camarades. Je pense que le Congrès sera d'accord avec le Bureau confédéral pour réserver une place, comme suppléant dans la Commission exécutive confédérale, au délégué des Ports et Docks. (*Adopté.*)

La séance de demain s'ouvrira à huit heures précises.

La séance est levée à 18 heures 40.



SIXIÈME JOURNÉE

Lundi 31 Août (Matin)

Président : FRACHON, de l'U. D. de la Loire.

Assesseurs : Germaine CHICHERY, du Textile.

JUHAULT, de l'U. D. de la Haute-Vienne.

La séance est ouverte à 9 h. 15.

LE PRÉSIDENT. — Comme il reste de nombreuses questions à discuter et qu'il faut en terminer à tout prix aujourd'hui, autant que possible pas trop tard, j'invite les délégués qui prendront la parole à être aussi brefs que possible et à ne pas répéter ce que d'autres auront dit. Ils devront faire leurs exposés aussi clairs et concis que possible, pour éviter la confusion dans le Congrès.

Le Bureau est saisi de plusieurs motions. La première, déposée par le camarade Revol, secrétaire de l'U. D. U. du Rhône, est ainsi conçue :

Le délégué de l'U.D.U. du Rhône, considérant que les congressistes assistent irrégulièrement aux séances du Congrès et que certains délégués n'y font que de brèves apparitions, ne remplissant pas ainsi le mandat qui leur a été confié ;
Considérant que les syndiqués ont le devoir de contrôler les actes de leurs délégués et que la C.G.T.U. doit leur en fournir les moyens ;

Le Congrès donne mandat à la C.E. de réaliser pour le prochain Congrès confédéral une carte de délégué avec case pour chaque séance ;

Le contrôle se ferait à l'entrée et à la sortie des séances au moyen d'un timbre indiquant l'heure de la rentrée et de la sortie.

Cette motion pourra être mise à l'étude par la nouvelle Commission exécutive afin d'être appliquée au prochain Congrès. (*Assentiment.*)

Le délégué du Bâtiment d'Etampes propose la motion suivante :

A la dernière journée du Congrès, beaucoup de délégués partant cet après-midi, je pense qu'il serait indispensable que la perception de cinq francs par délégué, au bénéfice des grévistes des Banques, décidée dans la première journée du Congrès, commence ce matin même.

Je propose donc que les commissaires à la porte profitent des sorties et des entrées pour percevoir cette somme ; il faudrait également oblitérer les cartes de délégués comme moyen de contrôle.

Il reste quatre orateurs inscrits sur la question de la main-d'œuvre étrangère. La discussion sera close après eux. Il a été également entendu qu'ils feront leurs exposés aussi brefs que possible.

La parole est au camarade Doëblé.

LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE ET COLONIALE

(suite)

DOENLÉ. — Si j'ai demandé la parole sur la question de la main-d'œuvre étrangère, c'est que j'ai reçu, des 106 syndicats composant l'Union départementale de la Moselle, mandat formel de donner devant ce Congrès un aperçu de la situation dans laquelle se trouve le département de la Moselle en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère.

D'autre part, mes camarades d'Alsace m'ont demandé d'insister pour que je donne ici un compte rendu exact de la situation de l'Alsace et de la Lorraine.

Tout d'abord, je voudrais faire remarquer que pour le département de la Moselle, sur 90.000 ouvriers industriels, il y en a 52.000 qui sont des étrangers. Il nous est difficile de faire la propagande nécessaire parmi ces camarades polonais, italiens, tchécoslovaques et allemands. Quand nous organisons une tournée de propagande, il faut que tous nos tracts et affiches soient faits au moins en quatre langues : en français, en allemand, en italien et en polonais. De ce fait, nous avons des dépenses que toutes les autres organisations ne connaissent pas. Malgré cela, nous avons essayé, dans le département de la Moselle, de créer un Bureau de la Main-d'œuvre étrangère. Il y a plus de 25.000 Italiens. Nous avons choisi un camarade permanent. Mais pour les Italiens, deux ont été expulsés de suite. Le troisième étant Français ne sera pas expulsé. D'ailleurs, nous avons, en l'espace de cinq mois, 82 expulsions d'Italiens et 13 de camarades polonais.

Il faut que la C. G. T. U. crée des Bureaux de Main-d'œuvre étrangère partout où cela est nécessaire, afin de recruter les camarades étrangers dans l'organisation syndicale révolutionnaire.

Depuis six mois que nous avons créé notre Bureau, nous avons obtenu des résultats. Mais nous nous trouvons tout de même dans l'impossibilité de faire toute la propagande pour le recrutement, vu que nous ne pouvons assumer la charge financière qui nous incombe. Nous faisons déjà face aux dépenses d'un secrétaire permanent.

Il faudrait donc faire davantage concernant la propagande. Mais cela est impossible. C'est pour cela que nous demandons que la C.G.T. Unitaire installe partout ces bureaux indispensables pour l'organisation syndicale révolutionnaire. Il faut aussi penser au département de la Meurthe-et-Moselle où l'on compte 80 % de camarades étrangers occupés dans les usines et dans les mines.

J'estime que la C. G. T. U. se doit d'installer à cet endroit un Bureau de la Main-d'œuvre étrangère. C'est en effet le centre du Comité des Forges et de la grosse métallurgie, et il ne semble pas que ce soit trop demander que d'inviter la C. G. T. U. à supporter les frais d'installation nécessaires.

Afin de recruter les camarades, nous avons lancé de petits tracts, nous avons tenu des réunions privées dans lesquelles ont été formés

des Comités intersyndicaux ; des camarades chargés de la propagande ont été désignés ; nous avons ensuite organisé des réunions publiques et nous avons constaté qu'avec cette méthode de propagande, plus de 1.000 camarades ont pu être groupés au cours des deux derniers mois.

Nous avons également constaté qu'il était impossible de trouver sur la frontière des camarades voulant accepter de travailler avec les Italiens et les Polonais.

Il faudrait qu'une propagande soit faite auprès de ces camarades pour que le contact entre étrangers et Français puisse devenir plus étroit que par le passé.

Il est indispensable également que, devant la répression gouvernementale qui continue à sévir, il soit substitué un numéro au nom du camarade afin que les flics n'aient pas la possibilité de savoir quels sont les camarades étrangers faisant partie de la C. G. T. U.

J'espère que la nouvelle Commission exécutive de la C. G. T. U. tiendra la main à toutes ces mesures dès ses premières séances.

Si nous ne sommes pas soutenus financièrement par la C. G. T. Unitaire, il ne nous sera plus possible de maintenir la permanence de la main-d'œuvre étrangère qu'il y a cependant intérêt à conserver.

En ce qui concerne la situation de l'Alsace et de la Lorraine en général, nombreux sont les camarades ne connaissant pas le français. Il se trouve à peine, sur tous les militants de ce pays, une dizaine de camarades pouvant lire *la Vie Syndicale* que nous recevons de la C. G. T. U.

C'est ainsi que nous sommes dans l'obligation de traduire tout ce que nous recevons sur les débats du Congrès ainsi que les résolutions contenues dans *la Vie Syndicale*. Ces traductions en allemand entraînent pour nous de grosses dépenses.

Il faut que le Congrès sache une bonne fois que la situation dans laquelle se trouve l'Alsace-Lorraine est très différente de celle qui est faite aux syndicats de l'intérieur, et j'espère que la plus grande attention sera apportée à cet état de choses. Pour faciliter le travail, il faut éduquer les camarades alsaciens-lorrains sur la marche syndicale et, dans ce but, il est nécessaire que tous les documents publiés soient traduits en allemand.

C'est en raison des dépenses déjà considérables que les camarades d'Alsace ont à subir concernant la propagande que nous demandons l'aide pécuniaire de la C. G. T. U.

Nous acceptons l'augmentation de la cotisation, mais nous demandons au Bureau confédéral et à la Commission exécutive de bien vouloir nous aider. J'espère qu'eu égard à la situation qui nous est faite, satisfaction nous sera donnée.

LE PRÉSIDENT. — Je reçois un télégramme de Marseille ainsi libellé :

Ouvriers bouchers, magasiniers abattoirs obtenant gain cause deux jours conflit souhaitent unité ouvrière. — COMITÉ DE GRÈVE.

(Applaudissements.)

Avant de donner la parole au deuxième orateur inscrit, j'inviterai les camarades qui vont prendre la parole à se conformer aux indications données hier par le camarade Simonin. Ils voudront bien limiter leur intervention à une durée maximum de 5 minutes.

La parole est au camarade Sanghor.

SANGHOR. — Camarades, on vous indiquait hier, dans le rapport sur la question de la main-d'œuvre étrangère, qu'il fallait faire ceci, qu'il fallait faire cela. Mais les résolutions n'ont jamais suffi. Après les résolutions, il faut des actes. C'est sur ce point que je crois pouvoir vous donner des indications susceptibles de vous aider à accomplir l'œuvre qui vous incombe.

En général, le Français ne s'expatrie pas. Et c'est regrettable pour la masse des indigènes des colonies françaises à qui vous demandez de s'organiser. Comment, en effet, voulez-vous qu'ils puissent le faire sans l'instruction nécessaire, si vous n'allez vous-mêmes sur les lieux pour leur apprendre la nécessité et les bienfaits de l'organisation?

Je sais que quelques ouvriers français s'expatrient en Afrique du Nord — qui n'est qu'à vingt-quatre heures de Marseille — et en Indochine. Mais ces pays ne forment pas à eux seuls la force coloniale de l'impérialisme français. Il y a Madagascar, l'Afrique occidentale française, le Congo, pays beaucoup plus vaste que la France elle-même. Partout l'on y voit des masses d'indigènes entre les mains du capitalisme. Ils voudraient bien lutter contre l'esclavage qu'ils subissent mais ils ne savent pas s'organiser pour le faire.

C'est donc, camarades, une impérieuse nécessité de vous expatrier le plus possible. Si votre devoir est de vous organiser et d'organiser dans la métropole la lutte contre l'impérialisme colonial, à plus forte raison est-il d'aller enseigner à vos camarades indigènes les moyens de préparer la grande révolution pour renverser l'impérialisme français! (*Applaudissements.*)

Il est bon de former dans la métropole des Bureaux de la Main-d'œuvre étrangère, mais il est encore plus opportun de former dans les colonies mêmes des sections syndicales d'indigènes dont le rôle serait précisément de documenter le Bureau de la Main-d'œuvre coloniale sur tous les terrains.

Vous ne ferez d'ailleurs, en agissant ainsi, que suivre l'exemple des administrations coloniales. En Afrique, dans la Casamanche, par exemple, et dans la région de l'Océan Atlantique, où beaucoup d'indigènes suivent la religion catholique, lorsque l'administrateur, le commandant de secteur, ne peut obtenir l'exécution de ses ordres, il s'adresse au curé, au marabout qui réunit les indigènes et les leur transmet. Il est toujours obéi.

Si donc vous vous rendez vous-mêmes dans les colonies pour expliquer aux indigènes ce qu'ils peuvent attendre d'une bonne organisation, ils vous comprendront mieux que si vous vous bornez à créer des organisations dont la seule activité consiste à leur demander des

cotisations dont ils ignorent l'emploi, faute d'une éducation suffisante.

Pour guérir une maladie, il faut en connaître l'origine et non se cantonner à son seul point de localisation. Lorsque le chirurgien ne peut guérir une enfure par les seuls massages, il ouvre la plaie d'un coup de bistouri pour voir ce qu'il y a dedans ! C'est ce que la classe ouvrière française doit faire vis-à-vis des colonies. Ce n'est pas de la métropole qu'elle peut organiser le syndicalisme colonial. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilleux.

DUDILIEUX. — Camarades, il va être procédé, comme il a été décidé hier, au vote par mandat sur la question de l'augmentation des cotisations.

Nous rappelons que la proposition soumise au vote du Congrès est celle de la Commission ; elle comprend une augmentation du timbre de 10 centimes, et une augmentation de la carte de 50 centimes. Les camarades partisans de cette augmentation voteront avec les cartes rouges, ceux qui sont contre voteront avec les cartes vertes, et ceux qui voudront s'abstenir se serviront des cartes blanches.

Nous pensons que les débats sur la main-d'œuvre étrangère pourront se poursuivre pendant que les opérations du vote auront lieu. Les scrutateurs seront désignés et les cartes relevées avant midi, puis on procédera au dépouillement avant la séance de cet après-midi.

UN DÉLÉGUÉ. — Il y a trois propositions.

DUDILIEUX. — Non, il n'est pas possible de demander aux délégués de se prononcer sur des propositions qui n'ont pas été présentées aux syndicats. Si des délégués veulent manifester leurs préférences pour une augmentation supérieure à celle qui est demandée, ils pourront formuler cette indication sur la carte « pour ».

Il est bien entendu que les camarades qui sont pour l'augmentation de la carte à 2 francs, pour l'augmentation du timbre à 0 fr. 40, voteront au moins la proposition de la Commission, pour la carte à 1 franc et le timbre à 30 centimes.

Enfin, pour faciliter les opérations du dépouillement du scrutin, nous demandons que chaque camarade titulaire d'un mandat indique sur la carte de vote à quelle fédération est rattaché le syndicat.

LE SECRÉTAIRE DES SYNDICATS DU HAUT-RHIN. — Camarades, excusez-moi si je ne m'exprime pas très correctement dans votre langue, car je n'ai pas encore pu me mettre au courant de cette langue.

Je viens au sein de ce Congrès pour attirer votre attention sur nos régions d'Alsace et de Lorraine qui se trouvent, en ce qui concerne la langue française, dans la même situation que les ouvriers étrangers, soit polonais, soit italiens. Les Alsaciens ne comprennent pas la langue française, ils parlent leur dialecte. Aussi, pour développer mon exposé, permettez-moi de recourir à mon dialecte, et le camarade Doebélé traduira :

(Traduction Doebblé)

Le camarade secrétaire de l'Union départementale du Haut-Rhin est en accord avec les syndicats du Bas-Rhin; il demande que, pour l'avenir, la liaison soit plus étroite entre l'organisation centrale et l'organisation d'Alsace et Lorraine.

Dès que nous sommes venus à l'organisation syndicale française, nous avons rencontré de grosses difficultés, attendu que les camarades d'Alsace surtout connaissent très peu le français; je dirai même qu'il n'y a pas 10 % de nos camarades d'Alsace qui aient la possibilité de s'exprimer en français.

Vous voyez donc la difficulté que cette situation entraîne pour nous, camarades militants, car il nous faut traduire tous les documents que nous recevons de l'organisation syndicale.

On a attiré notre attention sur la main-d'œuvre étrangère et la main-d'œuvre coloniale; mais il ne faut pas oublier qu'en Alsace et Lorraine, il y a des centaines de milliers d'ouvriers qui ne connaissent pas le français et qui ne s'expriment qu'en langue allemande.

Il convient donc qu'on puisse également donner à ces camarades la possibilité de savoir ce qui se passe dans la vie syndicale de la C. G. T. U., et j'espère que la C. E. et le Bureau confédéral accorderont à la situation toute l'importance qu'elle mérite, que le nécessaire sera fait. En effet, nous avons tout intérêt à grouper dans les organisations syndicales tous les travailleurs. Il ne faut surtout pas oublier que nous sommes des organisations révolutionnaires et qu'il y a solidarité entre le prolétariat français et le prolétariat allemand. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à un délégué du Bureau de la Main-d'œuvre étrangère.

UN DÉLÉGUÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE. — Camarades, je constate qu'aucun des camarades qui m'ont précédé à la tribune n'a critiqué les directives de la politique d'immigration de la C. G. T. U. C'est le point important. Nous pensons donc que la résolution sera votée et qu'on continuera à suivre ces directives.

Pour résumer le travail de ces dernières années, je rappellerai qu'à Bourges avait été présenté au Congrès un Bureau de la Main-d'œuvre étrangère à peine organisé encore mais que, depuis, on a travaillé; on a groupé des milliers de camarades et constitué des centaines de Comités intersyndicaux; on a répandu parmi les millions d'ouvriers émigrés, le sentiment que la C. G. T. U. s'occupait d'eux; on a établi des liens de fraternisation entre eux et leurs camarades français; on a enfin essayé de les placer sur le même front de lutte.

Aujourd'hui, nous avons un Bureau central de la Main-d'œuvre étrangère, un Bureau de la région parisienne et un Bureau de la région méditerranéenne. Les camarades de la Moselle ont un secrétaire pour la main-d'œuvre étrangère, la Fédération du Bâtiment unitaire a son propagandiste également. Nous avons constitué des Comi-

tés de toutes nationalités dans les différents départements où il y a beaucoup d'ouvriers immigrés.

Une propagande orale a été faite, une quarantaine de tournées de deux, trois et quatre semaines ont eu lieu, ainsi que des meetings en toutes langues.

Evidemment, la C. G. T. U. a dû aller au plus pressé, elle n'a pu, par exemple, faire le même mouvement pour les Roumains, les Hongrois ou les Tchécoslovaques, par exemple, que pour les Italiens ou les Polonais.

Mais ce qui nous a surtout gênés, ce sont les expulsions. Nous sommes souvent obligés de refaire un travail déjà fait parce que nos camarades étrangers sont traqués. On expulse les meilleurs d'entre eux, ceux qui font de la propagande dans les usines, qui veulent grouper les travailleurs étrangers avec leurs camarades français.

Ces expulsions sont pourtant moins graves pour les expulsés que pour notre mouvement, en raison de la réaction qui s'ensuit.

Jusques à quand les mots d'ordre de la C. G. T. U. seront-ils appliqués? Tant que les ouvriers étrangers seront dans une situation inférieure à celle de leurs camarades français, notre travail n'aura aucune base sérieuse, car les patrons pourront le bouleverser d'un moment à l'autre par des expulsions.

C'est pourquoi ce ne sont pas seulement les immigrés qui doivent lutter pour la réalisation des mots d'ordre de la C. G. T. U. Dans la situation actuelle, si une partie du prolétariat est frappée, le prolétariat tout entier s'en ressent. C'est pourquoi les immigrés doivent participer largement à la bataille.

Dans cette œuvre de solidarité, les camarades français ne travailleront pas seulement pour leurs camarades étrangers, mais aussi pour eux-mêmes, parce qu'en renforçant une partie du prolétariat, on renforce le prolétariat tout entier.

Depuis Bourges, la C. G. T. U. a accompli un effort continu et important. Maintenant, nous avons des journaux, mais comme Racamond l'a très bien expliqué hier, souvent les syndicats ne font pas tout leur possible pour les répandre. La C. G. T. U. a organisé des Comités intersyndicaux, des milliers d'affiches ont été éditées, des centaines de milliers de tracts ont été répandus et on a fait toute la propagande possible.

Evidemment, nous sommes dans une situation d'infériorité, l'idéal serait que des camarades français comprennent toutes les langues, mais le Congrès ne peut naturellement pas voter une motion en ce sens. (*Sourires.*)

ORSINI. — Comme complément à ton exposé, camarade, je propose l'institution d'un cours de langues étrangères pour les camarades français dans chaque syndicat, Union départementale ou régionale.

LE SECRÉTAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE. — Si vous voulez. Mais il faudra trouver aussi des militants français disposés à apprendre une langue. Ce n'est pas facile.

Il y a une autre question que vous allez trancher d'ici une demi-heure en votant ou en repoussant la proposition qui vous a été faite. C'est la question des moyens. La C. G. T. U. a fait un gros effort, mais il n'a pas été égal aux besoins. Alors, se pose la question financière.

Si vous donnez à la C. G. T. U. des moyens supérieurs à ceux qu'elle a eus jusqu'ici, elle pourra mener une plus grande propagande parmi les immigrés. Les camarades mineurs ont dit, avec juste raison, que la question de la main-d'œuvre étrangère n'est pas une question d'ordre corporatif mais d'ordre général. Il ne faut pas que ce soient seulement les camarades Mineurs, les camarades des Métaux ou du Bâtiment qui fassent cet effort, mais l'ensemble des syndiqués, parce que c'est l'ensemble du pays qui est intéressé au problème de la main-d'œuvre étrangère. Si la C. G. T. U. a plus de moyens financiers, d'autres Bureaux de main-d'œuvre étrangère seront constitués.

Il y a d'autres régions en France qui sont très intéressantes. Dans le Rhône, il y a de 60.000 à 80.000 ouvriers italiens. Dans l'Est, notamment dans la Meurthe-et-Moselle, il y a beaucoup de camarades de toutes nationalités. Dans le Nord, nous avons déjà un permanent polonais. Il y a bien d'autres régions — mais il est inutile de faire un cours de géographie — dans lesquelles il faudrait faire un effort supérieur à ceux que nous avons faits.

En attendant, il faudrait que tous les syndicats, toutes les Unions départementales, toutes les Unions régionales fassent un effort supérieur à ceux qui ont été consentis jusqu'à présent. Il y a des syndicats qui ont fait beaucoup, qui ont établi une liaison étroite avec les camarades immigrés, mais il y en a aussi qui n'ont rien fait ou presque rien fait. J'éviterai de faire des personnalités et de citer des cas, mais il faut que dans toutes les localités dans lesquelles on n'a pas travaillé comme on le devait, on établisse une liaison entre les ouvriers immigrés et les ouvriers français. Il faut que dans chaque syndicat on constitue une section amie; il faut que chaque Union départementale ait un délégué de la main-d'œuvre étrangère, non pas seulement pour démontrer que les ouvriers étrangers sont égaux, comme révolutionnaires, aux autres, mais parce que la présence continue d'un camarade immigré dans un Conseil syndical rappellera toujours l'importance de cette question et incitera les Conseils syndicaux à faire le travail nécessaire.

En ce qui concerne les camarades de l'Alsace et du Haut-Rhin qui parlent l'allemand, la question n'est pas tout à fait la même que celle de la main-d'œuvre immigrée, car ils sont Français. Pour cela, le Bureau confédéral étudiera les suggestions apportées ici par les camarades du Haut-Rhin et de la Moselle. Au Bureau de la Main-d'œuvre étrangère, nous avons un service dans presque toutes les langues. On pourra aisément faire toutes les traductions, même en langue allemande.

Si vous voulez vraiment grouper les ouvriers immigrés, il faut d'abord grouper les ouvriers français. Nous avons constaté que dans les régions dans lesquelles le mouvement ouvrier était fort développé, il nous était facile de grouper les ouvriers immigrés. Mais dans les localités où les ouvriers français ne sont pas syndiqués, il nous est presque impossible d'organiser les ouvriers immigrés. Il faut donc faire un effort parallèle.

J'insiste encore sur la nécessité absolue de lutter pour faire obtenir les droits syndicaux aux ouvriers immigrés, pour réaliser tous les mots d'ordre que vous avez lus et que vous trouverez dans les rapports sur la main-d'œuvre étrangère publiés dans *la Vie Syndicale*. Il y a bien des localités dans lesquelles la grosse majorité des ouvriers est composée d'immigrés. Si nous n'obtenons pas pour eux les droits syndicaux, ces régions resteront inorganisées.

Il faudrait encore que nous prenions ce qu'il y a de favorable, pour le prolétariat, dans les traités internationaux pour que cela soit appliqué. Pour cela, il faudrait que les camarades connaissent ces traités internationaux. Bien peu les connaissent. Nous publierons dans *la Vie Ouvrière*, dans *l'Humanité* et dans d'autres journaux l'extrait de ces conventions. Nous ferons le travail de propagande nécessaire de façon que les camarades les connaissent et puissent en réclamer l'application des autorités locales. Nous n'avons presque aucun droit en pratique. Dans les réunions que nous organisons, nous nous sommes souvent trouvés à avoir un commissaire de police dans la salle.

Dans ces conditions, même les lois qui existent ne sont pas appliquées. Il faut donc que nous fassions tout l'effort : 1° pour réclamer que les lois qui nous sont favorables soient appliquées; 2° (et c'est la tâche des ouvriers français, dans l'intérêt général) pour lutter, afin que tous les mots d'ordre contenus dans *la Vie Syndicale* et dans les rapports soient réalisés dans le plus bref délai.

LE PRÉSIDENT. — Voici les résolutions qui sont présentées comme conclusion au débat sur la main-d'œuvre étrangère et coloniale.

RESOLUTION SUR LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE

Le Congrès confédéral unitaire, après avoir discuté l'importante question de la M.O.E., rappelle que, malgré les différences d'origine ethnique, de langues et de coutumes, les travailleurs n'ont pas de patrie. En conséquence, le problème de l'immigration en France ne saurait être influencé par des questions de nationalités, de races ou de couleurs.

Malgré les manœuvres capitalistes, exaltation du patriotisme, défense des frontières nationales, entretien soigneux du nationalisme et de la xénophobie au sein des masses laborieuses, rien ne peut diviser les prolétaires, les nécessités de la lutte commune pour les revendications immédiates et l'émancipation totale devant au contraire les lier solidement dans les organisations de lutte de classe.

Le Congrès constate toutefois que ces principes nettement définis, il importe que les organisations syndicales prennent toutes les dispositions utiles

pour que les courants migratoires, contre lesquels nul ouvrier révolutionnaire ne saurait s'élever, ne soient pas canalisés au seul profit du patronat capitaliste.

Enregistrant que, si l'immigration des travailleurs étrangers en France est absolument logique, lorsque le marché du travail est déficitaire, elle ne saurait se perpétuer si l'abondance de main-d'œuvre ne la justifie plus. Le Congrès dénonce les manœuvres patronales tendant à introduire des travailleurs en surplus sur le champ de la production. Cette méthode aboutit à l'aviilissement des conditions d'existence des ouvriers de toutes nationalités déjà existant en France et à l'esclavage forcé pour les nouveaux immigrants, victimes des racleurs délégués par le patronat dans les pays fournisseurs de main-d'œuvre.

Le Congrès demande à toutes les organisations nationales et internationales de procéder à la création des organismes chargés de l'examen permanent et sérieux du marché du travail dans chaque pays.

Les renseignements centralisés par l'Office international d'émigration de l'I.S.R. permettront aux syndicats ouvriers de lutter efficacement contre l'influence capitaliste dans l'orientation géographique des courants migratoires. Les organisations syndicales auront ainsi la possibilité de déjouer les manœuvres patronales tendant à obtenir l'aviilissement des conditions de travail sur un point déterminé du marché du travail mondial, en provoquant la surabondance de main-d'œuvre.

Mais ce n'est là qu'une des faces du problème.

Les organisations des pays d'immigration en France, tout particulièrement, doivent lutter pour grouper les ouvriers étrangers, défendre leurs revendications particulières et les préparer à la lutte commune pour les revendications générales.

Le Congrès constate que malgré les efforts de la C.G.T.U. pour réaliser ces tâches immédiates, les résultats sont notablement insuffisants. L'activité considérable des Bureaux de la M.O.E., les sacrifices financiers consentis ne peuvent suffire s'ils ne sont appuyés par la volonté unanime de tous les militants et par les organismes syndicaux à tous les échelons.

En conséquence, le Congrès, après avoir adopté les conclusions du rapport de la Commission exécutive et du Bureau confédéral, attire fortement l'attention des syndicats, des U.L., U.D., U.R., et Fédérations d'industrie sur les points suivants :

1° Pour l'organisation des ouvriers étrangers, des sections ethniques dans les syndicats, dans les comités intersyndicaux, dans les U.L., U.D., U.R. et des services de la M.O.E. au sein des Fédérations intéressées seront créés. Chacun de ces organismes doit être représenté au Conseil syndical ou aux Commissions exécutives, selon les cas. Ils n'ont pas pouvoir de décisions, l'instance qui décide restant en tout temps l'organisme régulier, syndicat, U.L., U.D., U.R., Fédération ou C.G.T.U. ;

2° La création de cours de langue française parmi les ouvriers immigrés sera activement poussée. Les organisations obtiendront tous les renseignements et précisions nécessaires de la Commission des Ecoles franco-étrangères qui fonctionne à la C.G.T.U. Le Congrès rappelle que tout ouvrier étranger apprenant la langue française est armé plus fortement pour la défense de ses intérêts ;

3° Les Fédérations feront le service des journaux étrangers édités par la C.G.T.U. à leurs adhérents, en remplacement du bulletin fédéral gratuit. Les syndicats doivent également répandre ces journaux, même au prix de quelques sacrifices pécuniaires ;

4° La solidarité de tous les syndicats, de tous les syndiqués unitaires doit être assurée aux ouvriers étrangers en vue de l'obtention et de la défense des

revendications énumérées dans le rapport présenté au Congrès confédéral et qui est parvenu à la connaissance de tous les syndicats.

Enfin, le Congrès proteste vigoureusement contre la répression cynique exercée par le gouvernement du Bloc des gauches contre les militants étrangers des organisations syndicales unitaires. Les gouvernements, en décapitant ainsi la M.O.E., sous des prétextes fournis par la réaction fasciste, ont démontré une fois de plus que le pouvoir en régime capitaliste est entre les mains des gros magnats de l'industrie et de la finance, mais n'est pas exercé par l'équipe politique au pouvoir.

Le Congrès demande à tous les militants français, à tous les syndiqués de se ranger résolument aux côtés des travailleurs étrangers frappés et, le cas échéant, de prendre en leurs lieu et place, les responsabilités de la propagande et de l'organisation qui leur valent la haine du capitalisme et les coups répétés de ses valets.

LA MAIN-D'ŒUVRE COLONIALE ET L'ORGANISATION DES COLONIES

Pour recruter à vil prix une partie de la main-d'œuvre nécessitée par le développement de l'industrie, le patronat puise largement dans le réservoir colonial.

Près de deux cent mille Algériens, Tunisiens, Annamites, etc., ont été introduits sur le marché du travail français.

Malgré qu'ils soient originaires de pays soumis à la France, ces travailleurs subissent un régime spécial, l'Indigénat, qui en fait des producteurs diminués, livrés sans défense à l'exploitation capitaliste.

Les ouvriers coloniaux en France n'ont pas le droit d'administrer des Syndicats, de faire de la propagande orale ou écrite, pour leurs revendications indispensables.

Le Congrès de la C. G. T. U. signale aux organisations syndicales l'importance de la question. Il ne saurait y avoir à l'usine, au chantier, deux catégories de travailleurs, les uns possédant légalement la liberté de s'organiser, les autres réduits au rôle d'esclaves muets.

Les Syndicats unitaires, dont la mission est de grouper tous les exploités, sans distinction de races et de nationalités, doivent faire une large place aux ouvriers coloniaux. Ils lutteront pour obtenir l'abolition de l'Indigénat et l'application des revendications définies par les Assemblées des travailleurs Nord-Africains en France, et contenues dans le rapport présenté au Congrès par le Bureau confédéral et la Commission exécutive.

Des sections et des comités intersyndicaux de travailleurs coloniaux doivent être créés dans les Syndicats, les U.L., les U.D. Ils seront représentés dans les Conseils syndicaux et les Commissions exécutives. L'appui constant des syndiqués et des syndicats permettra aux ouvriers coloniaux d'arracher à leurs exploités, gouvernants et patrons, leurs revendications immédiates et de s'incorporer solidement au prolétariat de la métropole, avec lequel ils lutteront pour les revendications communes.

Le Congrès rappelle également que, si la lutte est nécessaire pour la défense des coloniaux dans la métropole, la C.G.T.U. et les organisations qui la composent doivent apporter une aide énergique au prolétariat exploité dans les colonies.

Le III^e Congrès de l'I.S.R. a pris, à ce sujet, des décisions qui ne peuvent être négligées.

Les organisations syndicales dans les colonies ne devront pas être constituées au seul profit des Européens utilisant pour leurs revendications particulières le mécontentement des masses indigènes.

Il faut absolument ouvrir pour la disparition de cette forme d'impérialisme syndicaliste et aider les travailleurs des colonies à créer leur propre appareil syndical, auquel, dès sa constitution, adhéreront les ouvriers européens travaillant sur le territoire de la colonie. Alors que l'impérialisme prétend annexer, sous un même gouvernement, les peuples conquis par la violence, le Syndicalisme, au contraire, doit les aider à conquérir le droit de s'administrer eux-mêmes.

La solidarité internationale, qui doit unir tous les travailleurs, ne doit pas se transformer en une tutelle des organisations ouvrières des pays colonisateurs sur les syndicats des colonies.

Ayant ainsi défini les tâches des organisations syndicales envers les indigènes des colonies et les travailleurs coloniaux en France, le Congrès de la C.G.T.U. adresse à tous les peuples opprimés par la colonisation impérialiste l'assurance de sa solidarité agissante et les vœux les plus ardents pour leur libération définitive.

L'AFRIQUE DU NORD

« Le Congrès,

« Constatant l'impérieuse nécessité d'assurer une propagande méthodique et continue dans la région nord-africaine,

« Donne mandat au Bureau confédéral et à la Commission exécutive de présenter au prochain C.C.N. un plan pratique d'organisation. A cet effet, les fédérations intéressées seront consultées et appelées à participer, dans des conditions déterminées, à l'effort particulier qui sera fourni par la C.G.T.U. pour le développement du syndicalisme au sein des masses ouvrières algériennes et marocaines.

LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande la parole sur ces résolutions?

MONIEZ-FURSY. — En ce qui concerne la première résolution sur la main-d'œuvre polonaise et italienne, je voudrais que soit précisée la nécessité de procurer à la C. G. T. U. les ressources suffisantes pour réaliser tous les principes fondamentaux, déterminés par l'I.S.R., en vue d'organiser la main-d'œuvre étrangère.

Certes, je ne suis pas de ceux qui croient qu'une décision puisse être prise ici pour augmenter la cotisation confédérale, mais je voudrais que les délégués soient invités dès à présent à faire la propagande dans chaque corporation pour que nous soyions à même au prochain Congrès de donner au Bureau confédéral les possibilités financières pouvant permettre de créer les services de main-d'œuvre étrangère nécessaires dans les corporations intéressées.

Nous avons chez les Mineurs un tiers de nos camarades appartenant à la main-d'œuvre étrangère. Sur 300.000 Mineurs, nous comptons 100.000 étrangers. Or, nous avons un seul camarade qui se débat dans tout le pays parmi ces 100.000 étrangers. Comment voulez-vous qu'il puisse arriver tout seul à organiser ces 100.000 camarades? Comment voulez-vous que nous puissions, lorsque nous parviennent

des lettres écrites en polonais ou en italien, y répondre sans avoir auprès de nous un service de main-d'œuvre étrangère.

Cette question, d'ailleurs, ne doit pas intéresser seulement les étrangers, mais elle intéresse tout le prolétariat. Par conséquent, toutes les industries composant la C. G. T. U. doivent participer, pour une part, dans les charges que doit entraîner cette organisation de la main-d'œuvre étrangère.

RACAMOND. — Camarades, si nous n'avons pas introduit la demande de subsides permettant la propagande pour la main-d'œuvre étrangère dans la résolution que nous avons présentée, c'est en raison de l'augmentation de la cotisation qui servira non seulement à accentuer l'organisation de la main-d'œuvre étrangère, mais aussi à intensifier l'action de la C. G. T. U. dans tous les rouages de l'activité confédérale. Nos camarades ont par conséquent satisfaction.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Au vote!

VOTE SUR LES RÉSOLUTIONS

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre les résolutions sur la M.-O. F. et la M.-O. Coloniale aux voix. Je consulte l'Assemblée.

(Les résolutions sont adoptées.)

DIFFUSION DES JOURNAUX ÉTRANGERS

LE PRÉSIDENT. — La parole est au secrétaire de la main-d'œuvre étrangère.

LE SECRÉTAIRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE. — Camarades, vous savez que nous avons trois journaux : italien, polonais, espagnol qui devaient paraître à la fin du mois. Nous avons décidé qu'un numéro spécial serait publié avec le compte rendu du Congrès de la C. G. T. U. et des articles relatant les Congrès des différentes fédérations qui vont s'ouvrir demain.

Il est indispensable que ce numéro soit très largement répandu. A cet effet, des feuilles seront distribuées sur lesquelles chaque délégué pourra indiquer le nombre d'exemplaires qui lui sera nécessaire. Il faut que les camarades s'efforcent de faire des commandes trois ou quatre fois supérieures à celles habituellement passées. J'estime que, dans les localités comprenant 10.000 ouvriers par exemple, on peut bien faire une fois l'effort qui consiste à répandre au moins 100 exemplaires publiés dans la langue des ouvriers étrangers.

J'invite donc les secrétaires régionaux à se mettre d'accord, avant de partir du Congrès, avec les secrétaires des Unions départementales et les secrétaires des syndicats afin que les commandes puissent nous parvenir tout de suite. Les journaux seront préparés dans une dizaine de jours, et il faut que nous sachions où les envoyer.

CONTRE L'ARRESTATION DE MENJUC

LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi d'une résolution des délégués du Livre dont voici le texte :

Les délégués du Livre présents au Congrès demandent à celui-ci de faire sienne leur véhémence protestation concernant l'arrestation de leur camarade Menjuc en tant que responsable comme imprimeur d'une affiche du Comité d'action ;

Ils attirent l'attention des délégués sur les conséquences ultérieures que peuvent avoir, tant pour les groupements révolutionnaires que pour notre industrie, les deux condamnations qui viennent d'être prononcées contre notre camarade.

Les délégués du Livre demandent aux congressistes de s'engager à faire l'action nécessaire qui leur sera demandée pour faire casser ces jugements.

Je mets cette proposition aux voix.

(La proposition est adoptée à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — Voici une autre proposition du syndicat de l'Alimentation de Douai :

Au nom du Syndicat de l'Alimentation de Douai,

Je demande qu'on fasse le nécessaire pour instituer des cours d'espéranto (langue internationale), ce qui serait plus facile que des cours de différentes langues, car un camarade français suivant un cours de langue italienne ne saura pas parler l'allemand et vice-versa.

LE DÉLÉGUÉ DU SYNDICAT DE L'ALIMENTATION
DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

LE PRÉSIDENT. — Voici la liste des scrutateurs pour le dépouillement du vote sur l'augmentation de la cotisation. Je la soumetts à l'approbation du Congrès :

LANGUMIER, BONNET, ARNAUD, DESSAIX, NESPOULOUS et VADECARD.

(Adopté.)

LE PRÉSIDENT. — Les cartes de vote seront levées à 11 h. 30.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la réorganisation des Unions.

La parole est au camarade Dudilieux.

LA REORGANISATION DES UNIONS

DUDILIEUX. — Camarades, nous allons aborder le rapport sur la réorganisation des Unions. En élaborant ce rapport, notre principale préoccupation a été d'examiner le fonctionnement des organismes, aux divers échelons de la structure confédérale.

Les syndicats sont actuellement rattachés à la Confédération, d'une part, par leur Fédération d'industrie ; d'autre part, par leur

Union locale et leur Union départementale. Enfin, le Congrès de Saint-Etienne a créé un organisme interdépartemental de propagande dénommé « Union régionale de propagande ».

Contrairement au projet élaboré par ceux de nos camarades qui ont été mis en minorité à Saint-Etienne, dont le but était de réorganiser les Unions sur des bases économiques et industrielles, nous avons pensé à ce moment que cette réorganisation nécessitait une étude minutieuse et qu'elle ne pouvait s'accomplir que par étape. C'est pourquoi nous avons substitué à leur projet les Unions interdépartementales de propagande que sont les Unions régionales. Nous obéissions alors à cette unique préoccupation que les Unions départementales, de par leur composition, leur délimitation géographique, leur structure, ne pouvaient, dans la plupart des cas, assumer le rôle qui leur était imparti; ces organismes de propagande étant le prolongement véritable de la Confédération.

Pourquoi? Parce que les Unions, il faut bien le dire, représentant mieux que les Fédérations l'esprit de la Confédération étant donné que les Fédérations obéissent plutôt à des préoccupations corporatives et techniques, tandis que les Unions, qui groupent les travailleurs de diverses industries, sont le véritable prolongement de la Confédération et exercent surtout une action de propagande.

En créant les Unions régionales de propagande, nous obéissons surtout au désir de remédier à l'insuffisance des Unions départementales dans ce domaine, en les complétant par de nouveaux organismes qui, agglomérant plusieurs Unions départementales, trois, quatre ou cinq, auraient des moyens que la plupart des Unions départementales n'avaient pas.

Or, nous devons le déclarer, les Unions régionales, organismes interdépartementaux de propagande, n'ont pas répondu aux espérances que nous avons mises en elles. Le plus souvent, nos Unions régionales de propagande, telles qu'elles ont été constituées, n'ont fait que doubler les Unions départementales et, dans certains cas même, l'activité de ces organisations régionales n'a pas dépassé le cadre de la localité où elles avaient leur centre. Il y a donc là une imperfection notable. Nous l'avons dénoncée dans le rapport... (*Bruits de conversations.*)

Germaine CHICHERY. — Camarades, toutes les invitations au silence sont demeurées vaines. Votre attitude est écœurante. Vous négligez même de prêter attention aux discours qui sont prononcés. Vous semblez connaître déjà ce que les orateurs se proposent de vous apprendre. Or, je suis sûre que vous attendrez pour documenter vos syndicats les rapports de la C. G. T. U. Songez que vous êtes ici, non pour bavarder, mais pour travailler. En tant que femme, je n'ai jamais cessé de protester contre l'inattention aux Congrès! (*Applaudissements.*)

DUDILIEUX. — Nous nous sommes persuadés qu'il y avait superfétation manifeste dans la dualité des Unions locales, départemen-

tales et régionales. Par endroits, les Unions locales vivent au détriment des Unions départementales. Il en est ainsi dans le Nord. Dans d'autres, les Unions départementales vivent au détriment des Unions locales.

Cependant, les unes et les autres ont un champ d'action parfaitement délimité, les Unions départementales ne pouvant subsister sans la liaison avec les syndicats par l'intermédiaire des Unions locales; les Unions régionales ne pouvant subsister sans une liaison avec les groupements syndicaux des principaux centres industriels que sont bien les Unions locales.

C'est pourquoi, constatant les imperfections du fonctionnement des Unions régionales qui, dans de nombreux cas, n'ont fait que doubler les Unions départementales et même les Unions locales, nous nous sommes prononcés, en principe, pour la suppression de l'un de ces organismes. Lequel?

A notre point de vue, les Unions régionales doublant les Unions départementales ne répondaient pas aux aspirations pour lesquelles elles avaient été créées. Nous entendions transformer les Unions départementales en Unions locales pour que la liaison s'opère directement des Unions régionales de propagande aux centres d'activité qui devraient exister dans tous les centres industriels, centres d'activité que constituent les Unions locales, les Bourses du travail.

Voilà le principe fondamental qui inspirait le projet inclus dans le rapport qui a été présenté au Congrès.

Une Commission a été désignée. Elle s'est réunie. Etaient présents : Revol, de l'U. D. du Rhône; Chambon, des Métaux de Lyon; Doëblé, de la Moselle; Dupuis, de la Somme, et le rapporteur. Ces camarades ont estimé que notre projet péchait à la base et que s'il y avait un organisme à supprimer, ce ne devaient pas être les Unions départementales, mais, au contraire, les Unions régionales de propagande actuellement existantes, et considérées par eux comme des organismes superfétatoires. Ils pensent qu'au lieu d'opérer la transformation en faisant que les Unions régionales de propagande trouvent leur liaison directe avec les Unions locales que deviendraient inévitablement les Unions départementales, il est préférable de réorganiser ces Unions départementales sur des bases nouvelles, sur des bases économiques et industrielles. Ils apportent à l'appui de leur contre-projet des arguments d'une certaine valeur. En tout cas, ils obéissent au principe de réorganisation inévitable des Unions qui ne peuvent continuer à fonctionner avec le système actuel et ses imperfections.

Le rapporteur n'ayant pas précisément d'amour-propre d'auteur — ce qui le préoccupe surtout, c'est la solution du problème de la réorganisation — et l'unanimité s'étant faite au sein de la Commission sur un contre-projet de réorganisation présenté par l'U. D. du Rhône, il demande au camarade Revol, auteur du contre-projet en question, de venir le développer lui-même à la tribune.

Dans ces conditions, camarades, je ne crois pas devoir m'appe-

santir davantage, et ce d'autant plus que mon organe vocal est assez fatigué. Ayant eu la générosité d'accepter d'être mis en minorité à la Commission par le contre-projet de nos camarades du Rhône, je n'entends cependant pas la pousser jusqu'à m'en faire le défenseur? (*Très bien! et rires.*)

Je demande donc à Revol, de l'U. D. du Rhône, de bien vouloir me remplacer à cette tribune pour défendre le contre-projet qui a été adopté par la Commission. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Revol, de l'U. D. du Rhône.

REVOL. — Camarades, j'ai présenté une motion concernant les camarades délégués qui n'assistent pas régulièrement aux séances du Congrès, mais ceux qui tiennent des petites causeries dans tous les coins, sont aussi coupables, car ils gênent ceux qui veulent travailler.

Nous sommes l'Union que la question de la réorganisation de la structure confédérale a certainement le plus intéressée. C'est sur notre demande qu'elle a été portée à l'ordre du jour du Congrès.

Cette question de réorganisation aurait dû venir en discussion avant la discussion sur la stratégie des grèves, avant celle de l'organisation de la solidarité et celle de l'augmentation des cotisations, parce qu'elle est étroitement liée à ces questions comme aussi à celle de la main-d'œuvre étrangère.

Dudilieux a montré les défauts des Unions départementales et régionales, je n'y reviendrai pas. Nous sommes d'accord là-dessus, mais là où nous ne sommes plus d'accord, c'est sur le remède.

Nous pensons que les Unions départementales sont trop étroites et ne peuvent disposer de moyens financiers suffisants, leur étendue trop limitée les empêche d'atteindre des centres qui se trouvent sur la périphérie du département.

Les Unions régionales sont, au contraire, trop étendues et lorsqu'elles englobent cinq ou six départements, il est pratiquement impossible au délégué de leur centre de se rendre facilement sur les divers points de la région et, à plus forte raison, d'une extrémité à l'autre.

Si on considère ensuite que les Unions régionales n'ont pas de moyens financiers suffisants pour se permettre d'avoir un délégué permanent, on se rend compte des difficultés qu'éprouve leur délégué à la propagande, qui est dans l'obligation de passer plus de temps en chemin de fer qu'il n'en consacre à la propagande active. Puis les Unions départementales sont trop faibles pour avoir un propagandiste permanent.

Le trop grand nombre de ces organismes crée un excès de frais généraux. En effet, les Unions départementales dépensent, de leur côté, de l'argent en propagande; les Unions régionales, elles aussi. Nous devons réaliser une économie dans les dépenses.

On peut dire qu'aucune de ces Unions ne fonctionne bien. Cependant, leur existence entraîne des frais généraux élevés.

Par égard à ces défauts, nous avons considéré que l'organisation confédérale était à reviser et c'est à cela que nous nous sommes attachés.

Nous sommes partisans de la suppression des Unions départementales, des Unions confédérales de propagande et des Régions fédérales de propagande; ici nous empiétons sur les Fédérations.

Nous proposons d'organiser notre action sur les bases suivantes :

A la base, le syndicat régional d'industrie, c'est-à-dire la concentration dans les syndicats régionaux de la multitude de petits syndicats locaux qui végètent.

Nous pensons qu'il sera beaucoup plus facile de trouver un militant sérieux et éduqué pour placer à la tête de ce syndicat régional d'industrie que de trouver une dizaine de militants pour tous les syndicats locaux.

Remarquez aussi que le recrutement des corporants se fait difficilement parce que, se rendant compte de la faiblesse de ces petits syndicats, ils ont l'impression très nette qu'ils ne peuvent rien faire pour eux.

Donc réorganisation sur la base régionale.

Je ne commettrai pas l'erreur de nos camarades de la Région parisienne en préconisant des syndicats régionaux s'étendant à deux départements.

Nous prévoyons la création de syndicats englobant une région où les communications sont faciles et où les ouvriers sont industriellement liés très étroitement. Je citerai, par exemple, la région de Thizy, où se trouvent quinze syndicats du Textile qui sont reliés par une Union régionale de propagande, mais cette Union de propagande ne peut disposer que d'un quart de délégué, alors que demain, si on réorganise cette région sur la base du syndicat d'industrie, ils pourront avoir au moins deux délégués permanents à la propagande.

Vous sentez alors le travail que pourront accomplir ces deux délégués permanents et ceci sans une augmentation sensible des frais généraux. En outre, nous serons, comme le patronat, organisés régionalement et localement par des sections syndicales locales qui appliqueront les mêmes directives. Nous bâtissons notre syndicat régional d'industrie sur la section locale et sur la section d'usine.

Nous ne voulons pas que la section locale soit trop éloignée, que les camarades se sentent isolés, mais nous voulons qu'il y ait une caisse et une administration communes pour toutes les sections locales constituant le syndicat régional d'industrie.

Et, camarades, des directives communes à toute une région seront appliquées, le travail sera fait partout, parce qu'à la tête il y aura des militants, des camarades qui contrôleront, et aussi des camarades qui auront la possibilité de travailler.

Nous ne pouvons pas limiter l'organisation des syndicats aux centres d'une même région, car il y a de petits syndicats locaux qui n'ont jamais pu faire une grève sérieuse, ou qui, chaque fois qu'ils

ont organisé une grève, ont été battus, parce qu'ils avaient affaire à des entrepreneurs qui avaient des usines dans toute la région. Comme la bataille était engagée localement, ils étaient battus ou, du moins, leurs chances de succès se trouvaient fortement diminuées.

Nous disons qu'il faut réunir tous nos syndicats régionalement et industriellement. Il faudra baser cette réorganisation sur les sections d'usine, parce qu'ainsi il y aura une liaison locale pour l'action locale propre et, d'autre part, il y aura la liaison directe d'usine à usine, ce qui permettra le double travail corporatif à l'usine, syndical et social dans la localité.

De même que pour les Unions départementales et les régions fédérales, de même pour les syndicats et surtout pour les petits syndicats il est nécessaire que des efforts de coordination soient faits. Il y a tout un ensemble de frais généraux qu'un petit syndicat est obligé de faire. Il est obligé d'envoyer sa correspondance, des délégués dans les congrès. Il lui faut accomplir le travail normal d'un syndicat plus puissant. Au point de vue des frais, il ne faut pas perdre de vue qu'un syndicat qui compte 100 membres dépense autant qu'un syndicat qui compte 1.000 membres, et un syndicat qui compte 1.000 membres dépense autant qu'un syndicat qui compte 5.000 membres.

Notre système offre en outre l'avantage de relier industriellement et régionalement des camarades qui ne peuvent se séparer sur ce terrain, il permet de réaliser des économies.

Nous sommes contre le projet de Dudilieux en tant que réorganisation, il la limite en effet aux Unions départementales et régionales. Nous disons, nous, que le problème n'est pas là, mais que sa solution est dans l'ensemble de l'organisation confédérale. Il faut reprendre le problème à la base dans les syndicats, le continuer dans l'organisation des Unions locales, des Unions régionales d'industrie et dans le resserrement des Fédérations.

Notre camarade a bien tenté de fonder et même de réaliser certains resserrements, mais il n'a pas suffisamment poussé à fond ce travail; on s'arrête trop à de petites questions corporatives. Des camarades disent : Il faut renvoyer cela à une autre fois, parce que nous ne sommes pas d'accord sur les bases de la réorganisation. Il doit être facile à des Fédérations de se mettre d'accord sur les possibilités de procéder à un resserrement.

Nous disons qu'en même temps que le resserrement des Fédérations se fait, il faut poursuivre le resserrement des syndicats à la base. Là encore nous aurons à lutter contre une opposition purement corporative, mais cette opposition on peut en triompher assez facilement, il suffit, pour que les militants la surmontent, qu'ils y mettent un peu de bonne volonté.

Nous avons bien vu des syndicats qui, sur certaines questions, avaient des tendances tout à fait opposées; il a fallu que les directives de la C. G. T. U. interviennent, on a dû les éduquer et on a dû leur faire comprendre la nécessité de tel ou tel programme.

Et qu'on ne vienne pas dire que les corporants sont une gêne à la réalisation de toutes ces questions, à l'organisation ou à la mise en application de tel ou tel programme. Si le programme est juste, il suffit d'éduquer les corporants pour qu'ils ne fassent plus aucun obstacle.

Basons notre réorganisation sur le syndicat. Nous continuons en disant qu'il faudra développer énergiquement, méthodiquement les Unions locales de syndicats. Nous sommes de l'avis de Dudilieux : il faut faire revivre les Unions locales, il faut aussi leur fournir le moyen de vivre, mais pas à la façon que propose le camarade Dudilieux, qui leur confie un travail d'administration, un travail d'action, de propagande locale et syndicale.

Nous disons, nous, que l'action des Unions locales doit être limitée à l'action sociale et syndicale locale. On doit les réorganiser, resserrer les syndicats, les obliger à participer aux travaux de ces Unions locales; on doit mettre à la tête des militants sérieux en demandant à ces Unions de poursuivre leur action sur le terrain de la propagande syndicale et de la propagande sociale. Vouloir les charger d'un travail administratif, alors que les Unions locales n'auront pas la possibilité d'avoir des permanents, c'est surcharger le travail des militants. J'estime qu'il convient d'examiner pratiquement chaque chose et reconnaître que les militants des Unions locales, qui sont obligés de travailler à l'usine, n'auront pas la possibilité de faire un travail administratif sérieux.

Jusqu'à présent, nous nous trouvons toujours devant des militants qui agissent localement au point de vue de la propagande. Nous devons les organiser de telle sorte qu'ils fassent utilement un travail de propagande et d'action locale et sociale.

Camarades, remplaçons les Unions départementales et les Unions confédérales de propagande; les unes et les autres ont des défauts, supprimons-les et remplaçons-les par des Unions basées sur la région économique et industrielle et remplissant le même rôle que les Unions départementales.

Je citerai comme exemple le Rhône et la Moselle, nous pourrions en apporter d'autres. Je vous donnerai surtout l'exemple du Rhône : il y a là des multitudes de localités environnant le département qu'on ne peut pas toucher, parce qu'elles appartiennent à l'Union départementale de l'Isère. Ces localités industrielles sont à des centaines de kilomètres de Grenoble. Elles doivent être rattachées à l'Union départementale ou régionale du Rhône, et inversement, l'Union régionale de l'Isère doit s'étendre sur d'autres localités plus faciles à atteindre. Reliées économiquement et industriellement, elles doivent former avec elle un tout.

Les Unions départementales sont trop étroites, les Unions régionales sont trop grandes, arrangeons-nous en supprimant ces deux organisations. Remplaçons les Unions départementales actuelles par des Unions régionales qui aient à peu près comme étendue la valeur de deux départements et demi.

Nous ne limitons pas arbitrairement l'étendue d'une Union régionale, nous disons simplement que l'étude de l'Union régionale et que la portée de son action devront être limitées à ses possibilités, c'est-à-dire que si des syndicats peuvent être effectivement et économiquement reliés à l'Union régionale, ce n'est pas parce qu'ils se trouveront dans trois départements qu'on ne devra pas les grouper.

La réorganisation des Unions régionales sur des bases économiques et industrielles devra être effectuée en tenant compte qu'il faudra qu'elles aient toujours un permanent et au moins deux secrétaires à leur tête.

Le projet de Dudilleux prévoyait 25 Unions régionales de propagande, nous disons, nous, qu'il en faudra au moins 40, mais, étant donné leur portée d'action, elles devront avoir au moins un permanent. Nous ajoutons qu'il est indispensable, s'il est provisoirement des Unions régionales ne pouvant payer leurs frais de fonctionnement, que la C. G. T. U. supporte ces frais jusqu'à ce que ces Unions soient elles-mêmes capables de les couvrir.

C'est une question d'organisation et la C. G. T. U., qui va faire des économies du fait de la suppression des Unions confédérales de propagande, aura la possibilité d'acquitter les frais de délégués d'Union régionale.

Nous estimons que cette réorganisation est des plus importantes, qu'elle doit être réalisée immédiatement et qu'elle nous rendra de grands services pour l'application des décisions prises sur la main-d'œuvre étrangère, la solidarité, etc.

Mais il ne suffit pas de réorganiser les syndicats sur la base du syndicat d'industrie et les Unions sur la base de l'Union régionale, il faut encore leur donner des moyens d'existence. C'est pourquoi nous sommes partisans de l'unification de la cotisation des Unions locales et régionales.

A l'heure actuelle, il est des Unions qui perçoivent une cotisation de quatre sous par syndiqué, alors qu'il en est d'autres qui perçoivent 30, 40 ou 50 centimes. Il ne faut pas que, demain, il y ait des Unions régionales qui aient des possibilités d'existence et d'autres qui n'en aient pas.

Si on veut que notre réorganisation soit efficace, il faut qu'elle porte sur une unification de la cotisation des Unions locales et régionales.

C'est une question de mise au point. Il faudrait que la cotisation fût d'au moins 10 centimes par syndiqué aux Unions locales et d'au moins 40 centimes aux Unions régionales.

J'ai fourni l'argument suivant à ma propre Union : Quand il y aura des Unions locales ayant la possibilité de travailler à la propagande, des Unions régionales ayant les mêmes facultés, ce sera autant que les syndicats auront en moins à dépenser.

Si l'Union locale fait la propagande sociale et syndicale, si l'Union régionale fait les frais de journaux et de tracts, si elles assurent les frais de propagande nécessaires à la constitution et au

recrutement des syndicats, ce sera autant de moins de frais pour ces derniers.

Ce sera peut-être une surcharge apparente, d'abord, mais il en résultera une économie très forte, car ce qui sera fait par l'Union régionale, ou l'Union locale ne sera pas à faire par le Syndicat.

Si, au contraire, on organise les Unions régionales ou locales sans leur donner les moyens de vivre, on n'aura rien fait de bon, parce qu'il y aura des Unions locales et des Unions régionales qui n'auront pas de moyens d'action.

Réorganiser les Unions sur les bases proposées par Dudilieux, c'est faire retomber sur les Unions locales tout le travail des Unions départementales et, d'autre part, supprimer régionalement cette action.

La base du projet Dudilieux — la suppression des Unions départementales et le maintien des Unions confédérales — ferait que, demain, il y aurait un manque de liaison entre la C.G.T.U. et les syndiqués de l'Union locale, alors que, régionalement, il ne resterait plus qu'un délégué à la propagande, sans possibilité d'action sociale régionale.

En se basant sur le fédéralisme centralisé qui imprègne le rapport de notre camarade, on ne peut nier l'utilité sociale et syndicale des Unions régionales ou départementales. Chacune a, régionalement ou départementalement, des projets à discuter ou à défendre, des initiatives à prendre, ce que la C.G.T.U. ne peut faire. Il y a encore là un argument en faveur de l'existence des Unions régionales fondées sur les mêmes statuts que les Unions départementales actuelles.

D'autre part, le rapport base la réorganisation des Unions locales sur la possibilité de faire accomplir le travail administratif des Unions dans les Bourses du Travail, par les secrétaires permanents.

On oublie que les Unions locales ne sont pas toutes maîtresses des Bourses du Travail, qu'il y a à peu près un camarade sur 10 qui est secrétaire d'Union locale et, en même temps, permanent de Bourse du Travail. Il en résulte que, dans une localité seulement sur 10, nous aurions la possibilité de trouver un camarade ayant, de par sa position, la possibilité de faire le travail administratif en question et que, par conséquent, pour neuf autres Unions locales, ce travail ne serait pas fait, ce qui empêcherait leur développement et leur fonctionnement.

Encore quelques points à développer.

La constitution des Unions régionales sur une base économique et industrielle, entraînant la suppression des Unions confédérales de propagande, va faire réaliser à la C.G.T.U. de grandes économies : celles des dépenses qu'elle fait actuellement pour ces Unions confédérales de propagande.

En revanche, nous demandons, nous appuyant sur le rapport de la main-d'œuvre étrangère, que la C.G.T.U. remplace ces Unions confédérales de propagande, devenues inutiles, par des Bureaux régionaux de Main-d'œuvre étrangère.

L'organisation de la main-d'œuvre étrangère est très importante. Elle ne peut être assurée par des camarades français qui n'ont pas la possibilité de s'expliquer, devant les masses immigrées.

Dans le Rhône, où nous avons essayé de faire quelque chose de sérieux à ce point de vue, nous avons éprouvé bien des difficultés. Il faut absolument que, demain, la C.G.T.U. constitue, dans des régions étendues, comme par exemple la région méditerranéenne, la région lyonnaise, l'Est, le Nord, le Centre, la région de Bordeaux, des Bureaux de Main-d'œuvre étrangère avec, à leur tête, des permanents pris dans la Main-d'œuvre étrangère la plus nombreuse dans la région.

Il faut également réorganiser, intensifier, les Bureaux nationaux ou régionaux de Main-d'œuvre coloniale, donner aux militants français, à tous ceux qui sentent la nécessité de s'occuper de l'organisation de la main-d'œuvre étrangère et coloniale, les moyens de le faire autrement que par des moyens qu'ils ne possèdent pas, surtout à cause de la constitution des Unions régionales nouvelles sur les bases que nous préconisons. Si vous les acceptez, elles aboutiront à une plus grande centralisation, à une plus grande possibilité de s'occuper sérieusement de la question. En accord avec les Bureaux régionaux de main-d'œuvre étrangère, elle permettront de constituer, partout, en s'appuyant sur les Unions locales, des Comités intersyndicaux locaux, régionaux et nationaux de main-d'œuvre étrangère. Ces Comités devront d'ailleurs toujours œuvrer en liaison très étroite avec les Unions régionales et les Unions locales qui sont plus au courant que n'importe quel autre organisme de la possibilité d'organiser la main-d'œuvre étrangère dans telle ou telle région, dans telle ou telle industrie.

Il s'agirait maintenant d'établir la liaison entre les différents organismes que nous préconisons. Nous disons : suppression des Unions départementales, des Unions confédérales et des régions fédérales ; remplacement par les syndicats d'industrie à la base, par les Unions régionales industrielles et économiques. Au lieu d'être reliées localement, départementalement, régionalement, par leur Fédération et la Confédération, les syndicats n'auront plus comme liaison que l'Union locale, l'Union régionale, la Fédération, la C.G.T.U. Nous disons : suppression des Régions fédérales et confédérales de propagande, mais maintien provisoire, pendant un certain temps, des délégués fédéraux régionaux à la propagande, lesquels seront à la disposition complète des Fédérations et des nouvelles Unions régionales. On ne doit pas, à notre avis, maintenir, sous n'importe quelle forme, les Régions fédérales de propagande, mais on doit maintenir les délégués fédéraux qui s'occuperont, pendant la période de réorganisation, puisqu'ils seront sur place, du resserrement des syndicats locaux de métier en syndicats régionaux d'industrie.

Les Unions locales seront gérées par les sections locales des syndicats d'industrie. Les Unions régionales seront gérées par le Congrès régional de tous les syndicats qui délègueront leurs pouvoirs

au Comité régional, composé des secrétaires d'Unions locales ou de délégués d'Unions locales et de délégués des syndicats d'industrie. D'autre part, les Fédérations pourraient constituer leur Conseil national avec les secrétaires des syndicats régionaux d'industrie et les délégués provisoirement maintenus à la propagande fédérale. Il faut aussi tenir compte des décisions qui ont été prises à ce Congrès en ce qui concerne la représentation proportionnelle. Si vous acceptez la réorganisation sur la base régionale, il faut également accepter de toute urgence et à tous les échelons de l'organisme confédéral la représentation proportionnelle proportionnée telle qu'elle a été adoptée au Congrès. Ce sont évidemment des modalités qu'il faudra résoudre, localement ou régionalement. Mais il faut que le principe en soit appliqué, parce que dans les Congrès régionaux, les syndicats organisés régionalement doivent avoir d'autres droits que les petits syndicats locaux qui, provisoirement, ne seront pas réorganisés et compteront peu de membres.

Je me résume et je termine en m'excusant d'avoir été un peu long. Il faut absolument qu'on apporte ici des arguments, des propositions, contre notre thèse, ou qu'on accepte les nôtres, en chargeant la Commission exécutive, de procéder, en accord avec les secrétaires d'Unions départementales et régionales, à l'application immédiate de la réorganisation que vous aurez adoptée. Il faut, à notre avis, que cette réorganisation soit complètement achevée au 1^{er} janvier prochain. Nous avons perdu trop de temps, ainsi que de l'argent et des possibilités d'action, et nous en perdons trop encore, avec nos organisations actuelles. Il faut y mettre un terme. Notre proposition ne peut gêner personne. Les Fédérations doivent être avec nous partisans du resserrement syndical à la base, de la suppression des Unions fédérales de propagande, qui occasionnent un surcroît de travail aux militants, et ne donnent que peu de résultats. Elles doivent être partisans avec nous de faire disparaître l'esprit corporatif qui a empêché jusqu'à présent certains syndicats de province de faire leur resserrement.

Nous disons donc : réorganisation immédiate des syndicats sur la base industrielle et régionale et en même temps sur la base des sections locales s'appuyant elles-mêmes sur les Comités d'usine ; constitution immédiate des Unions régionales et acceptation du principe de la cotisation uniforme dans toutes les Unions, 10 centimes à l'Union locale et 40 centimes à l'Union régionale pour leur assurer les moyens d'agir. Je vous demande de bien considérer que ce problème est très important. Il est de toute urgence qu'il reçoive une solution précise, effective. Le rapport de Dudilieux laissait une partie de ces questions en suspens. Il prévoyait seulement la disparition des Unions départementales et le resserrement des Fédérations. Il faut que le Congrès prenne une décision immédiate et formelle de procéder non pas à la disparition des régions confédérales, mais à la réorganisation des Unions départementales et à la disparition des Régions fédérales, ainsi qu'au resserrement des syndicats sur la base des syn-

dicats d'industrie. Ce n'est qu'ainsi que nous réorganiserons sérieusement notre action et que nous pourrons aboutir à des résultats.

ORSINI. — Tu préconises la disparition des Régions fédérales et le resserrement des syndicats sur la base industrielle et économique. Je te pose la question : Qui assurera toute la propagande ?

REVOL. — J'ai dit que lorsque nous prévoyions la réorganisation des syndicats sur la base régionale, nous prévoyions également que cette réorganisation pourrait, dans la plupart des cas, permettre à ces syndicats, en ayant une caisse commune, en faisant des économies sur les frais généraux, d'avoir au moins un permanent à leur tête. Est-ce que ce permanent ne sera pas le propagandiste régional tout désigné ? Ne sera-t-il pas l'âme du syndicat ? Ne comprendra-t-il pas, en liaison avec ses mandants, avec son Conseil syndical, la nécessité d'organiser régionalement les syndiqués pour que l'action ne porte pas seulement sur une localité ou deux, mais sur toutes les localités.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est vrai pour les fortes Fédérations, mais pas pour les petites.

REVOL. — Cela peut ne pas être vrai pour les petites Fédérations. En tout cas, est réelle l'économie d'argent qui résulterait du resserrement des petits syndicats constituant un groupement régional de 1.000 membres environ. Il y aura une économie de frais généraux.

Ces syndicats reconstitués pourront peut-être avoir un permanent à la propagande, qui travaillera à l'organisation de la région.

Je crois sincèrement, camarades — et j'ai étudié à fond la question — que notre projet présente beaucoup d'avantages. Nous ne pensons pas qu'on puisse faire ressortir de trop nombreux inconvénients. Jusqu'à présent, les Unions départementales, les Unions locales, les syndicats étaient surtout intéressés à la propagande syndicale locale et, du fait même de leurs limites, ils se désintéressaient de l'action régionale ; ils ne cherchaient pas à l'étendre, puisque cela ne devait rien leur rapporter. Nous en avons eu un exemple dans le Rhône. Un syndicat pour lequel nous avons dépensé de l'argent et que nous avons réussi à organiser, est allé, une fois constitué, adhérer à l'U.D. de l'Isère.

Presque partout, les Unions ne s'intéressent pas assez aux syndicats ; elles ne dépensent pas d'argent pour organiser ces syndicats qui ne leur rapportent pas de bénéfices immédiats. Mais, lorsque par les syndicats régionaux elles seront intéressées à l'organisation de tous les ouvriers de la région, les Unions et les syndicats eux-mêmes consentiront aux dépenses nécessaires pour cette organisation.

Les camarades pourront maintenant discuter. Avant, qu'il me soit permis de lire une proposition qui m'est transmise par le camarade Dudilleux :

En conclusion, je crois qu'il faut proposer l'examen du contre-projet par une Commission spéciale et le renvoi au prochain C.C.N. qui se tiendra avant la fin de l'année. Il aura à se prononcer sur la réorganisation des U.D. après

consultation de ces dernières qui devront se mettre d'accord sur les nouvelles délimitations économiques et industrielles prévues par le contre-projet.

Le C.C.N. déterminerait les modalités de la réorganisation géographique des nouvelles Unions se substituant aux U.D. actuelles. Le regroupement des Unions pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1926.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la proposition de Dudilleux. Si nous voulons que cette réorganisation puisse être appliquée au 1^{er} janvier, il faut en accepter le principe tout de suite.

DUDILLEUX. — D'accord.

REVOL. — Nous devons en accepter le principe et les modalités. Mais les Unions départementales, en accord avec les Unions régionales, devront prévoir dès maintenant, les modifications et transformations régionales nécessaires. Ces transformations étant établies, mises sur le papier, pourraient être définitivement adoptées au prochain C.C.N., communiquées aux syndicats et appliquées dès le 1^{er} janvier.

DUDILLEUX. — Je suis entièrement d'accord avec Revol. C'est ce que j'ai voulu dire.

VOIX NOMBREUSES. — Au vote! au vote!

LE PRÉSIDENT. — Avant de passer au vote, je donne la parole au camarade Orsini.

ORSINI. — Nous ne pouvons pas accepter le principe du contre-projet Revol. Les Fédérations qui tiennent leur Congrès à l'issue du Congrès confédéral, ont à leur ordre du jour la réorganisation de leurs régions fédérales. Nous ne pouvons donc pas voter le contre-projet par anticipation.

PORREYE. — J'accepte, en principe, le contre-projet défendu par Revol. Mais, il est un point sur lequel j'estime nécessaire de faire, au nom de ma région, avec laquelle je crois être en parfait accord, une réserve quant au rôle à jouer par les Unions locales.

Revol a indiqué qu'une cotisation de 10 centimes aux Unions locales permettrait à celles-ci d'assumer toute leur tâche. Dans la plupart des cas, cela est matériellement faux. Revol est parti de ce point de vue que les Unions locales n'ont qu'un rôle de propagande à jouer. Il a établi — ce qui, en principe, est vrai, mais ce qui est faux dans la pratique — une distinction entre l'Union locale et les services de la Bourse du Travail.

Presque toujours — cela se passe ainsi dans ma région — les Unions locales remplissent tous les services administratifs de la Bourse du Travail; cela implique qu'il faut un permanent à l'Union locale; ce permanent assure la défense juridique des camarades qui ont affaire au Conseil des prud'hommes, au tribunal civil, etc. Il doit donner tous les renseignements que, journellement, dans certains gros centres industriels, les syndiqués viennent demander à la Bourse du Travail.

Avec une cotisation de 10 centimes, il faut, pour avoir un permanent, au moins 10.000 syndiqués adhérents à l'Union locale. Or, certains centres industriels très importants n'ont que 3.000 ou 4.000 syndiqués. Avec une cotisation plus forte, on arrive cependant à payer un permanent qui remplit les tâches que je viens d'indiquer.

Voilà pourquoi nous ne pouvons pas diminuer le rôle à jouer par les Unions locales et pourquoi j'insistais tout à l'heure pour examiner à fond ce projet? En tout cas, si vous passez au vote sur la question de principe, je demande qu'on laisse une certaine marge, un certain laps de temps pour son application; car, je vous assure que cela soulèvera certaines difficultés.

La réorganisation des Unions régionales sur la base indiquée par Revol peut très bien se faire pour le 1^{er} janvier 1926. Je suis d'accord avec lui. Mais en ce qui concerne la réorganisation syndicale, cette question demandera un peu plus de temps, car il faudra vaincre pas mal de préjugés, nombre de sentiments hostiles ou particularistes. Je pense que c'est un principe à défendre d'abord dans nos réunions, dans nos Congrès. Il n'est pas douteux qu'il faudra, là encore, laisser pas mal de temps s'écouler avant qu'une mise en application puisse être envisagée.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Langumier, pour donner le résultat du dernier vote.

RESULTATS DU VOTE SUR L'AUGMENTATION DE LA COTISATION (1)

LANGUMIER. — Camarades, 1.292 syndicats ont pris part au vote pour ou contre l'augmentation des cotisations.

1.026 syndicats se sont prononcés pour l'augmentation.

173 syndicats se sont prononcés contre.

Le nombre des abstentions s'élève à 93.

Sur 1.481 syndicats représentés au Congrès, 189 n'ont pas pris part au vote.

UN DÉLÉGUÉ. — Tous les délégués qui se trouvaient retenus à la Commission d'unité n'ont pas pu voter.

LANGUMIER. — Les votes des camarades qui sont allés à la Commission d'unité ont été exprimés.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Mohn.

MOHN. — Je regrette de n'avoir pu prendre la parole sur la question de l'augmentation de la cotisation.

Je tiens cependant à faire une déclaration pour expliquer le vote des syndicats d'Alsace-Lorraine. La plupart d'entre eux ont voté contre l'augmentation. Personnellement, j'ai cru devoir faire absten-

(1) Chiffres rectifiés après pointage.

tion. Mais pour qu'il n'entre pas dans la pensée du Congrès que nous avons voulu refuser à la Centrale les moyens propres à faire l'action et la propagande nécessaires, je tiens à expliquer mon vote.

Nous ne méconnaissions pas du tout le rôle qui incombe au Bureau confédéral, à la Centrale pour entreprendre l'action que nous avons décidée dans les diverses résolutions et nous savons que des moyens leur sont indispensables. Nous sommes d'ailleurs partisans de la centralisation. Nous ne méconnaissions pas davantage que si la Centrale ne peut vivre, les autres organisations seront dans la même situation.

Je suis pour l'augmentation des cotisations parce que j'ai reconnu que les ressources de la Centrale ne sont pas suffisantes pour faire une propagande active, mais je suis contre l'augmentation parce que, dans un grand nombre d'organisations de nos régions, les cartes confédérales ne sont pas utilisées.

Nous avons notre livret d'adhérent, et il est impossible que nos organisations puissent utiliser la carte confédérale. Or, ce sont les syndicats qui sont obligés de payer sur leurs fonds propres le prix de cette carte. La situation ne saurait ainsi durer. De plus, toute la liaison, toute la correspondance entre les organisations n'est pas réglée. Il serait désirable qu'elle le soit une fois pour toutes.

Tel est le sens de ma déclaration, et je demande au Bureau confédéral de trouver une solution qui soit de nature à concilier à la fois le développement de notre région et l'intérêt de la C.G.T.U.

LA REORGANISATION (Suite)

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole aux orateurs inscrits et pour éviter de longues discussions, je tiens à déclarer que Revol s'est mis d'accord avec le Bureau confédéral pour soumettre au Congrès la proposition suivante : Adoption du principe et mise au point du contre-projet apporté par Revol par une Commission qui élaborera un rapport. Ce dernier sera soumis au prochain C.C.N. qui décidera des modalités d'application immédiates.

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS. — Aux voix !

REVOL. — Un mot seulement pour répondre aux interventions d'Orsini et de Porreye. Orsini est venu nous dire qu'on avait tort de parler de la disparition des Régions fédérales lorsque les Fédérations mettaient leur réorganisation à l'étude. Nous estimons que ces Fédérations avaient parfaitement le droit de mettre la question à l'étude, mais nous sommes d'avis que si le Congrès décide que la réorganisation doit s'opérer au plus vite sur la base des syndicats régionaux d'industrie qui entraînera la disparition des Régions fédérales, les Fédérations auront, par la suite, à étudier la question sous cette forme, et voilà tout. Il n'y a pas de raisons spéciales qui puissent tenir devant une décision du Congrès.

Je répondrai ensuite à Porreye, à propos du travail des Unions locales. Que, dans le Nord, ces Unions aient une situation particu-

lière, c'est très bien. Nous ne demandons pas à les supprimer pour les organiser ensuite suivant nos conceptions. Nous prétendons, en revanche, que dans la plus grande partie du pays, ces Unions ne fonctionnent pas. Nous voulons les organiser et les faire fonctionner. Nous demandons aux Unions de remplir au moins le rôle que nous leur assignons dans tout le pays. Tant mieux si elles peuvent faire plus.

Ce que nous désirons, quand nous parlons de travail administratif, c'est qu'on ne rejette pas sur les Unions locales le travail des Unions départementales actuelles, et c'est tout. Nous sommes d'accord pour le reste.

Les cas d'espèce qui pourront se présenter pourront toujours être tranchés. En ce qui concerne les syndicats régionaux d'industrie, je sais très bien, quand je parle de réorganisation au 1^{er} janvier, qu'il faut comprendre la chose dans un sens assez large. En réalité, la transformation des syndicats doit être poursuivie le plus énergiquement possible, mais je ne fixe pas de limite, sachant pertinemment que dans deux ans cette question sera sans doute encore à l'ordre du jour.

Il est certain que tous les syndicats d'industrie ne seront encore pas organisés à cette époque.

Pour conclure, j'accepte la proposition de notre camarade Dudieux, mais notre camarade Frachon a fait une réserve que je n'accepte pas.

Il a dit : Que le Congrès accepte en principe, puis la Commission verra, examinera, mettra au point.

Je prétends que le Congrès doit accepter le contre-projet tel qu'il est présenté. Je sais bien qu'il y a des cas d'espèce, auxquels ses conclusions ne peuvent s'adapter. Mais nous ne sommes pas intransigeants, nous n'avons pas d'amour-propre. Nous voulons simplement que les principes mêmes de notre rapport ne soient pas demain remis en cause au C.C.N. ou devant une Commission. Nous voulons que le rapport soit accepté et que nous décidions d'en appliquer les conclusions.

C'est ce à quoi doit se borner la Commission. Il ne lui appartient pas de le remanier.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Cuny.

CUNY. -- Camarades, nous ne pensons pas qu'il soit possible au Congrès de se prononcer pour le contre-projet du camarade Revol, parce que s'il est bien construit, il repose sur le vide en ce qui concerne la situation financière.

Se prononcer pour quelque chose, en principe, c'est bien, mais ne pouvoir appliquer le principe par la suite, faute de moyens financiers, c'est une situation dans laquelle nous ne pouvons nous placer délibérément.

Le projet de Revol serait bon s'il s'appliquait à un syndicalisme de masses. Les Unions locales avec permanences feraient, certes, du bon travail, mais encore faut-il pouvoir organiser ces permanences, ce qui ne me semble guère possible dans l'état actuel du syndicalisme

français. Vous savez, en effet, à quelles difficultés financières se heurtent nos Unions locales qui ont quelquefois peine à grouper deux ou trois cents adhérents.

Nous sommes d'accord en ce qui concerne les syndicats d'industrie qui sont la meilleure forme d'organisation pour matérialiser la stratégie des grèves. Mais le projet primitif avait sur celui de Revol l'avantage de pouvoir être réalisé rapidement. Je ne pense pas que le système de Revol puisse aboutir avant le 1^{er} janvier 1926.

Dans ces conditions, il nous est difficile de l'accepter, puisque la Commission serait aussi impuissante que les syndicats à le réaliser. (*Très bien! Très bien!*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Vignaud, des Transports.

VIGNAUD. — Camarades, si le Congrès adoptait le rapport qui lui est présenté, je crois qu'il serait impossible de l'appliquer au 1^{er} janvier prochain. De plus, le Congrès doit, auparavant, se prononcer nettement au sujet de la réorganisation des syndicats et de leur transformation en syndicats d'industrie.

J'insiste sur l'incohérence qui consiste à assimiler à certaines organisations corporatives, celles des Métaux par exemple, les Camionneurs au service des maisons ou usines. Le travail n'est cependant pas le même pour les ouvriers métallurgistes et pour les camionneurs. Ceux-ci viennent à 5 heures du matin pour le passage et sortent dans la journée. Pour eux la loi de huit heures n'est pas appliquée. C'est une spécialité.

Je propose au Congrès de fixer, préalablement au vote sur la proposition qui nous est présentée, la ligne de conduite qu'il entend suivre en cette matière.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dudilieux.

DUDILIEUX. — Camarades, en ma qualité de rapporteur, je souscris entièrement et sans réserves, au contre-projet présenté par le camarade Revol, parce qu'il repose sur une base rationnelle d'organisation.

Nous avons, autrefois, dans la C.G.T., jusqu'à 45 Fédérations d'industrie. A Bourges, en 1923, nous n'en avons plus que 37. A l'heure actuelle, après les resserrements récents : Fédération du Papier-Carton assimilée à la Fédération du Livre, fusion des deux Fédérations du Personnel civil de la guerre, de la Céramique et des Produits chimiques, nous n'aurons plus, à la C.G.T.U., que 25 ou 26 Fédérations d'industrie.

Il serait normal que l'on retrouve dans les Unions départementales ou régionales, appelez-les comme vous voudrez, le prolongement de ces Fédérations d'industrie. Ce serait là de l'organisation rationnelle. Il est impossible, en effet, de concevoir des organisations de base, les syndicats, avec une structure différente de celle des Fédérations, quelles que soient les objections particulières du genre de celle de Vignaud concernant les heures de sortie et les 8 heures. Revol

a raison de dire que, par son système, les frais généraux des organisations provenant de la superfétation des divers organismes seraient évités.

Nous souscrivons d'autant plus volontiers au projet de Revol qu'il est conçu sur une base à peu près identique à celle des syndicats pan-russes de l'U.R.S.S.

Nos camarades russes, qui ont quelque expérience de l'organisation, sont arrivés à grouper la masse des six millions de travailleurs qui composent la C.G.T. pan-russe, dans 23 grandes Fédérations d'industrie. On retrouve le prolongement de cette liaison verticale dans la liaison horizontale que forment les Unions de gouvernement.

Voilà le système rationnel.

Dès l'instant qu'on prévoit le resserrement des Fédérations de métier en Fédérations d'industrie, on doit prévoir de la même façon la structure des syndicats.

Pour ces raisons, nous demandons au Congrès de se prononcer pour l'adoption de principe du contre-projet présenté par notre camarade Revol. Mais ce contre-projet ne peut entrer en application immédiatement, il faut qu'il fasse l'objet d'un examen de la part des Unions telles qu'elles sont actuellement constituées. Il faut que ces Unions se mettent d'accord sur leur réorganisation. C'est le travail auquel se livrera la Commission spéciale prise dans le sein de la Commission exécutive et à laquelle on associera les représentants des Unions départementales et, en particulier, le camarade Revol.

Cette Commission élaborera un projet et soumettra les résultats de son étude aux diverses Unions intéressées. Ce sera le prochain C. C. N. qui se prononcera sur l'application de ce projet.

Si, envisageant les modalités d'application, des difficultés insurmontables surgissaient, le C. C. N. se trouverait probablement dans l'obligation de retarder la mise en vigueur du projet, mais nous devons tout faire pour qu'il soit armé et puisse en décider l'application dès le 1^{er} janvier prochain.

Sur ces questions d'organisation, il ne faut pas tergiverser, il faut faire litière des vieilles traditions. C'en est fini du syndicalisme morcelé. Si nous voulons le syndicalisme de masses, préparons l'organisation et les cadres des syndicats de masses. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Je mets aux voix la proposition de Dudilleux.

(*Adoptée à l'unanimité.*)

LE PRÉSIDENT. — Je verse aux débats la proposition suivante qui était parvenue au Bureau sur cette question maintenant tranchée :

Les organisations soussignées proposent la réorganisation des Unions départementales et régionales sur les bases suivantes :

Le pays sera divisé en régions assez restreintes d'après les possibilités géographiques et industrielles. Ces régions remplaceront les U.D. et U.R. actuellement existantes et auront mission d'assurer, en relations étroites avec la C.G.T.U., la propagande et le groupement des forces révolutionnaires.

Les cotisations actuellement perçues par les Unions départementales seront unifiées et perçues par une caisse centrale de propagande qui répartira ces fonds entre toutes les régions nouvellement établies selon leurs besoins de propagande et d'action.

Cette nouvelle organisation des régions laissera subsister les unions locales actuelles avec toutes leurs prérogatives.

La division de ces régions sera confiée à une Commission qui, en accord avec le Bureau confédéral, aura à les déterminer ainsi que le montant de la cotisation unifiée.

UNION DÉPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE.

UNION DÉPARTEMENTALE DES CÔTES-DU-NORD.

LE PRÉSIDENT. — Je dois également donner lecture de la déclaration suivante :

Les représentants des syndicats confédérés du réseau du Nord au Congrès interconfédéral, désireux plus que jamais d'affirmer leur ferme volonté d'unité loyale et durable, demandent que soient pris en considération les vœux de tous les ouvriers syndiqués :

1° Cessation des polémiques ;

2° Autonomie intégrale du syndicalisme.

Ces considérations acceptées peuvent renforcer la minorité unitaire des syndicats confédérés.

Ils s'engagent fermement à œuvrer pour l'unité si le Congrès accepte de s'inspirer de ces vœux.

Pour les syndicats confédérés du Réseau du Nord :

BONNIÈRE (Saint-Omer), CARPENTIER (Boulogne),
PETITPREZ (Calais, Bailleul).

Voici enfin une lettre des camarades bulgares :

APPEL DES SYNDICATS BULGARES CONTRE LA TERREUR BLANCHE DE TSANKOFF

Camarades,

Dans ces jours cruels pour les ouvriers et les paysans bulgares, l'Union générale des Syndicats bulgares fait appel à vous, pour que vous veniez au secours des milliers de victimes du régime sanglant de Tsankoff.

Depuis deux ans, c'est-à-dire depuis le moment où une clique militaire renversa le gouvernement populaire de Stambouliski, le sang n'a cessé de couler dans notre pays. Au seul mois de septembre 1923, cinq mille de nos meilleurs militants furent massacrés par la soldatesque de Tsankoff, les troupes wraugélistes et les bandes prétoriennes de l'Union macédonienne. C'est le ministre des Affaires étrangères bulgares lui-même, le général Rousseff, qui a donné ce chiffre à M. Trokine, ambassadeur anglais à Sofia. Nos syndicats ont été mis hors la loi, nos chefs traqués et assassinés, sans jugement. Notre coopérative, comptant 70.000 membres, a été dissoute et sa propriété confisquée.

Mais ce n'était là que le commencement de la réaction. Depuis lors, ceux d'entre nous qui auraient pu remplacer leurs frères assassinés ont été systématiquement et délibérément assassinés à leur tour. C'est ainsi que le chef reconnu du groupe agrarien au parlement bulgare, notre camarade Petkoff, fut tué par le lieutenant Radeff, chef de la *guerilla*, organe chargé spécialement par la ligue militaire d'accomplir les assassinats politiques. De même, le camarade Dachine, maire de Samokov, fut assassiné en août 1924, en plein midi, dans les rues de Sofia par un agent du gouvernement. Un mois plus tard, le camarade Hadji-Dimoff, député communiste, eut le même sort.

En 1925, une nouvelle vague de meurtres déferla sur la Bulgarie. Au seul mois de janvier, il y eut 150 assassinats politiques. Parmi les victimes les plus connues se trouve le camarade Voltcho Ivanov, fondateur du Syndicat des Instituteurs qui fut torturé à mort. On lui arracha les ongles, on lui défonça la poitrine, après quoi il fut jeté agonisant du haut d'une automobile lancée à toute vitesse dans les rues de Sofia.

Le 29 février 1925, le camarade Strashimiroff, député communiste au Parlement, fut assassiné en pleine rue, et enfin le 6 mars ce fut le tour du député communiste Stoiانoff, qui fut assassiné en sortant du Sobranié.

Enfin, au printemps dernier, l'attentat de la cathédrale de Sofia, qui n'était ni l'œuvre des communistes, ni celle des agrariens, fut saisi comme un prétexte par la ligue militaire pour détruire ces deux grands partis. Plus de cinq mille militants furent arrêtés, et plus d'une centaine d'entre eux furent tués sur le chemin de la prison. Parmi eux se trouvaient les députés agrariens Pétrini, Kosowski, Grentcharov, Jeko Dimitroff, secrétaire général de l'Union générale des Syndicats bulgares, et plusieurs autres chefs du mouvement ouvrier et paysan. Après cela le Conseil de guerre a condamné à mort plus de 300 camarades ouvriers, paysans et instituteurs. Plus de mille militants viennent d'être condamnés aux travaux forcés à perpétuité et quatre mille attendent en prison le jugement de ces féroces conseils de guerre. Cependant les assassinats continuent à l'intérieur et à l'extérieur des prisons.

Camarades! il n'y a plus en Bulgarie de forces suffisantes pour sauver nos hommes de la mort et arrêter le terrible massacre. Les ouvriers et paysans bulgares appellent le prolétariat international à leur secours. Que les ouvriers anglais, français, allemands, italiens, fassent entendre à la clique militaire qui gouverne en ce moment la Bulgarie, qu'ils ne la laisseront pas continuer impunément à exterminer le peuple bulgare. Assez de sang, assez de crimes!

Camarades français, demandez la suppression de la loi martiale, l'abrogation de la sentence de mort pour les 300 camarades qui viennent d'être condamnés à la pendaison et pour ceux que le même sort attend après eux.

Demandez la cessation immédiate de ce système d'assassinats politiques. Boycottez la Bulgarie, mettez au ban de l'humanité les grands criminels qui la dirigent en ce moment. Faites-leur comprendre que vous ne leur permettez pas d'exterminer une population tout entière. Exercez par tous les moyens une pression sur eux!

Georghî DIMITROV,

Fondateur et Secrétaire général de l'Union générale
des Syndicats bulgares.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je crois être l'interprète du Congrès en assurant nos camarades bulgares de toute notre sympathie et

de toute notre volonté d'empêcher les assassins bulgares de continuer leurs horribles massacres. (*Applaudissements.*)

Alice BRISSET. — Camarades, nous insistons tout particulièrement auprès des Fédérations groupant de la main-d'œuvre féminine, pour qu'elles envoient des camarades qui participeront aux travaux de la Commission féminine de cet après-midi. Elle ne durera pas très longtemps, mais il est absolument indispensable que les camarades qui, pratiquement, ont déjà fait du travail pour améliorer le sort de la main-d'œuvre féminine, viennent nous apporter leurs suggestions. Les Fédérations du Textile, de l'Alimentation et de la Métallurgie doivent envoyer une camarade.

LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour de la séance de ce matin étant épuisé, je déclare la séance levée. Nous reprendrons nos travaux à 14 h. 30.

La séance est levée à 12 h. 10.



SIXIÈME JOURNÉE

Lundi 31 Août (Après-midi)

Présidence de FRACHON.

La séance est ouverte à 15 heures.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Bunet pour son rapport sur la diffusion des éditions de l'I. S. R.

DIFFUSION DES ÉDITIONS DE L'I. S. R.

BUNET. — Camarades, étant donné que le Congrès va bientôt finir, je serai très bref sur cette question de la diffusion des éditions de l'I. S. R.

Vous savez que, dans toute la France, nous avons depuis quelques mois organisé d'une façon pratique la diffusion des éditions de l'I. S. R.

A quel but, à quelles préoccupations a répondu le Bureau latin en organisant cette diffusion?

Notre préoccupation majeure, essentielle, a été de permettre aux militants de province, à tous les militants éloignés du centre, qui n'ont pas toujours la documentation nécessaire pour effectuer la propagande parmi les ouvriers et faire leur éducation, de se procurer cette documentation afin d'accomplir leur travail.

Des syndicats, en grand nombre, ont été visités. Nous avons causé avec les représentants de très nombreuses organisations. Nous devons reconnaître cependant que nous n'avons pas atteint complètement notre objectif.

En effet, les syndicats qui avaient pris l'engagement de nommer des camarades chargés uniquement de cette besogne n'ont pas répondu aux appels que nous avons lancés par la suite.

Nous devons donc, en cette fin de Congrès, rappeler à tous les délégués des organisations syndicales l'extrême importance de ce travail.

Les travaux des Congrès, les discussions qui se poursuivent dans les syndicats révèlent chaque jour que nous manquons de cadres suffisants.

Nous avons trop de camarades ayant une documentation superficielle et qui n'ont pas l'éducation nécessaire. Il manque à la C.G.T. Unitaire, au mouvement ouvrier, à la tête des organisations syndicales, des camarades possédant l'éducation qui leur permette d'accomplir le travail indispensable.

C'est pourquoi nous avons adressé un appel tout à fait pressant aux représentants de toutes les organisations syndicales pour que, désormais, la diffusion des éditions de l'I. S. R. soit assurée par les syndicats.

Trop souvent, ils ont oublié qu'ils appartenaient à une Internationale qui a une tâche à remplir, qu'une partie de cette tâche seulement est déjà faite, et qu'elle ne peut s'effectuer si les syndicats n'en conçoivent pas toute l'importance.

Nous demandons donc à tous les syndicats qui ont pris des engagements de respecter ceux-ci, nous demandons qu'on réponde à nos circulaires, que dans les organisations, on prenne enfin cette tâche au sérieux, que les camarades qui seront désormais nommés dans le sein des Conseils d'administration, des Commissions exécutives ou des Conseils syndicaux, chaque fois qu'ils seront informés par une circulaire de la parution d'une brochure éditée par l'I. S. R., sur un sujet quelconque, fassent leur travail.

Nous demandons aux syndicats qui ne l'ont pas fait et qui se plaignent de n'avoir pas de cadres suffisants, de ne pouvoir effectuer leur besogne d'administration, de propagande et d'éducation, de comprendre qu'ils doivent s'acquitter de toute une partie de leur travail qui est loin d'être secondaire, puisqu'elle est absolument nécessaire.

Il y aura de nouvelles tournées dans toute la France, nous poursuivrons, syndicat par syndicat, semaine par semaine, notre travail d'organisation.

C'est pourquoi nous demandons aux organisations qui n'ont pas encore été visitées, d'organiser, quand elles en seront avisées, des réunions et surtout de ne pas oublier cet appel que nous leur adressons. Dans la C. G. T. U. révolutionnaire, cette action que nous avons à cœur doit se faire, parce qu'elle constitue une partie de la besogne que nous avons à exécuter. (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Monmousseau pour la lecture de la résolution de la Conférence d'unité.

UN DÉLÉGUÉ. — Ne pourrait-on pas attendre que tous les délégués fussent présents afin que tous puissent prendre connaissance de cette résolution?

MONMOUSSEAU. — Je suis de cet avis.

LE PRÉSIDENT. — En attendant que tous les délégués soient présents, je donne la parole à Berrar, rapporteur sur la réduction des heures de travail.

LA RÉDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL

BERRAR. — Camarades, le Congrès a désigné une Commission chargée d'examiner la question de la réduction des heures de travail, qui est à l'ordre du jour.

De cette Commission faisaient partie les camarades Béquart, Dugal, Revol, Cathelas, Arnaud, Juillard, Ravas, Charvin, Mailloux et Albessard.

La Commission examinant la revendication primordiale de la diminution des heures de travail, constate qu'après la lutte menée dans tous les pays en faveur de cette réforme une active propagande reste à faire pour l'institution, dans certains pays, de lois réglementant la présence au travail, dans d'autres, comme en France, pour obtenir l'application des lois existantes et poursuivre les buts qui tendent à obtenir la semaine de 44 heures avec repos de 36 heures consécutives.

La forte campagne commencée en France par les organisations syndicales dès 1890 devait aboutir, après le fort mouvement de 1906, au vote de la loi d'avril 1919 sur les huit heures.

Le vote de la loi pouvait laisser croire aux militants qu'ils n'avaient plus qu'à exercer une vigilante surveillance sur son application. Les manœuvres patronales, d'une part, et gouvernementales d'autre part, exigèrent des organisations ouvrières, le soutien d'une lutte pour la défense de la loi et son application.

Si le patronat français par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement, avait accordé au prolétariat de ce pays la loi des huit heures, dans un moment où l'effervescence était grande parmi la population ouvrière et exigeait des satisfactions immédiates, il avait bien l'intention, le calme revenu, de retirer par différents procédés ce qu'il avait été obligé de donner aux travailleurs.

En effet, l'application de la loi est réglée par des décrets d'administration publique à l'élaboration desquels ont été appelés à collaborer les délégués des patrons comme ceux des organisations ouvrières.

Les camarades qui sont ici, tous délégués des Conseils syndicaux ou secrétaires de syndicat, savent bien comment des décrets d'administration publique ont été élaborés.

On appelle dans le cabinet du ministre du Travail des représentants des organisations syndicales, plus souvent, ceux des organisations réformistes et, quand on ne peut pas faire autrement, le représentant de l'organisation syndicale unitaire, ainsi que les représentants des organisations syndicales patronales.

Cette Commission à laquelle assiste le représentant du gouvernement, examine les possibilités d'application de la loi, et, presque toujours, bien qu'on ait entendu les desiderata des représentants des travailleurs, on est surpris, quelque temps après, de voir apparaître un décret d'administration publique qui ne tient aucun compte des revendications et des désirs exprimés par les représentants des organisations syndicales.

C'est ainsi que, dans certaines corporations, le patronat a pu obtenir que par l'application même des décrets d'administration publique, il puisse récupérer dans la corporation ou dans l'industrie une somme de 340 heures de dérogations annuelles, ce qui malgré la soi-disant loi de huit heures oblige les ouvriers à une présence effective de 9 heures et demie dans l'atelier.

Voilà comment le gouvernement a pensé faire appliquer la loi de huit heures. Si, encore, par ses sous-ordres, il avait fait appl.quer les heures de dérogation à la lettre ! Mais on a constaté dans tous les départements que les patrons agissaient comme ils le voulaient ; que non seulement ils prenaient 340 heures de dérogation, mais qu'ils rétablissaient à leur gré la présence effective des ouvriers à l'atelier à 10 heures par jour.

Vous n'ignorez pas que presque tous les décrets d'administration publique indiquent que quand un patron veut appliquer des heures de dérogation, il doit en aviser l'inspecteur du travail de l'endroit et afficher dans l'usine la durée exacte de ces dérogations. Presque tous les patrons commencent à faire faire à leurs ouvriers les heures supplémentaires, et c'est seulement quand le syndicat se présente ou réclame que l'on affiche les heures de dérogation, lesquelles partent de la date du dépôt de la réclamation du syndicat. Ce qui fait que dans certaines localités où il n'existe pas d'organisations syndicales des patrons ont pu faire faire des heures supplémentaires toute une année sans être contrôlés ni dérangés par les services de l'inspection du travail.

Je dois mentionner ici une intervention qu'a faite le camarade Revol à la Commission et que nous n'avons pu retenir parce que les organisations n'ont pas été prévenues de cette proposition.

Le camarade Revol a demandé à la Commission de vouloir bien poser devant le Congrès la question de la nomination des délégués ouvriers chargés de contrôler l'application de la loi. D'après sa proposition, ces délégués seraient nommés par les ouvriers d'une région et devraient rendre compte de leur travail aux camarades qui les auraient élus. Nous n'avons pu retenir cette proposition, mais nous la communiquons aux congressistes, de manière qu'ils l'examinent sérieusement et qu'au prochain Congrès on puisse prendre une décision sur cette question.

Je disais donc que les décrets d'administration publique avaient donné toute possibilité à la classe bourgeoise représentée par les industriels de saboter la loi dans de formidables proportions.

Mais il n'y avait pas seulement la propagande contre la loi. Il n'y avait pas seulement, de la part du patronat, un sabotage caché et autorisé par les inspecteurs du travail, il y a eu la lutte ouverte de la part des organisations syndicales patronales contre l'application de la loi. Quelque temps après le vote de la loi sur les huit heures et au moment de l'élaboration du décret d'administration publique pour la métallurgie, en particulier, une pétition fut lancée par le gros potentat de la métallurgie, le marquis de Dion, député, qui avait réuni, sur les 90 Chambres de commerce de France et des Colonies, 70 signatures ou approbations, pour demander que la loi ne rentre en application que du

jour où le pays aurait pu se relever complètement des blessures qu'il avait subies pendant la guerre.

Là commençait seulement l'offensive patronale. On a vu par la suite que le patronat s'employait de différentes façons que les camarades connaissent bien et que je ne peux pas énumérer en détail ici, à faire échec à la loi. Pourtant, il faut dire que dans certaines régions où il n'y avait pas d'organisations syndicales, les patrons se mettaient d'accord avec la représentation gouvernementale pour trouver un industriel qui s'assurait lui-même la complicité de quelques ouvriers. En réunion commune on élaborait une proposition de décret d'administration publique ; cette proposition adoptée, on la soumettait au ministre du Travail qui la ratifiait et en faisait un décret d'administration publique.

C'est ainsi que nous avons pu voir des décrets édictés en connivence, entre les ouvriers d'une usine, le patron et la Chambre syndicale patronale, faire force de loi dans le pays entier pour toute une industrie.

Ces quelques faits, pris au hasard, situent la position des patrons face à la loi et dénote leur volonté de ne cesser la lutte qu'après en avoir détruit tous les effets.

Nous serions bien naïfs si nous pensions un seul instant obtenir par l'intermédiaire du gouvernement ou de ses mandataires, l'application de la loi. Nous pensons, au contraire, qu'il faut augmenter la vigilance des organisations syndicales, ne compter que sur nos efforts et faire que la loi soit appliquée d'une façon intangible. Loin de partager l'opinion de nos camarades réformistes sur cette question, nous déclarons dès maintenant que nous ne pouvons pas accepter de dérogations à la loi des 8 heures. Vous avez constaté — et surtout les camarades métallurgistes — qu'un décret d'administration publique qui avait été déterminé par accord passé entre l'organisation réformiste et le Comité des Forges n'avait pas reçu son application et que le Comité des Forges lui-même, quelque temps après, dénonçait l'accord et demandait la modification du décret, déclarant qu'il n'était pas du tout disposé à appliquer ses dispositions. Ceci revient à dire que, seules, les organisations ouvrières sont qualifiées pour exiger l'application intégrale de la journée de huit heures.

Pour cela, nous avons envisagé certaines dispositions qui sont contenues dans le rapport que vous avez sous les yeux. Je me contenterai d'énumérer à cette tribune les principaux points de ces dispositions, sans détailler la façon dont elles peuvent être appliquées. Nous savons que les secrétaires de syndicat sont à même, selon la localité où ils travaillent, de déterminer les modalités d'application de ces décisions.

Nous disons à nos camarades :

1° De ne jamais abandonner, sans lutte, dans aucune entreprise, dans aucune localité, la journée de huit heures sans avoir employé tous les moyens afférents à la localité ou à leur entreprise pour son maintien intégral.

2° Commencer la lutte pour reconquérir les huit heures, là où les employeurs sont parvenus à les liquider.

3° Repousser tout contrat collectif prévoyant une augmentation des heures de travail.

En effet, dans la région parisienne — je ne sais pas s'il en est de même dans toutes les autres régions — le patronat de la métallurgie exige des ouvriers qu'il embauche, la signature de contrats dans lesquels l'employeur exige de l'ouvrier qu'il renonce, dès sa rentrée à l'usine, à la journée de 8 heures, et qu'il s'engage à faire des heures supplémentaires.

Vous me direz : c'est une violation flagrante de la loi. Mais vous savez bien que le patronat a le droit de violer toutes les lois alors que la classe ouvrière n'a qu'à s'incliner.

4° Préparation et organisation pratique de la lutte par les moyens suivants :

A) Sortie des entreprises après les huit heures de travail accomplies ;

B) Grèves, résistance passive (grève perlée et sur le tas) ;

C) Résistance active aux lock-outs en faisant jouer la solidarité des autres entreprises ;

D) Manifestations devant les usines pour forcer la remise en exercice des usines lock-outées et la reprise des travailleurs qu'elles emploient.

Dans la lutte pour les huit heures, il est certain que l'on doit tenir compte de la localité dans laquelle on travaille. Il faut aussi bien souvent que les organisations syndicales de différentes localités se mettent en relations les unes avec les autres selon le patronat auquel elles ont affaire.

Par exemple, si, dans une région, le patron visé possède plusieurs entreprises, il est nécessaire que les syndicats des localités où sont ces entreprises se mettent en relations et agissent d'accord pour l'application de la journée de huit heures.

Maintenant, dans notre programme revendicatif, nous ne nous bornons pas à demander seulement l'application intégrale des huit heures. De longue date déjà, dans les organisations syndicales, nous avons posé la question de la réduction des heures de travail. Nous devons continuer à combattre pour la réduction des heures de travail, car nous savons bien que plus l'ouvrier fait d'heures de présence à l'atelier, plus les salaires sont diminués et plus le chômage est intensifié. C'est pourquoi nous poursuivons avec l'application intégrale des huit heures l'application de la semaine anglaise, c'est-à-dire les 8 heures journalières et la semaine anglaise de 44 heures de travail et de présence hebdomadaire à l'usine.

Nous demandons :

1° La journée de 8 heures comme journée maxima sans aucune dérogation ni récupération. Abrogation des heures supplémentaires.

2° Système de 4 équipes pour les mineurs de fond et les verriers (6 heures de travail).

3° Système de 3 équipes dans les entreprises à fonctionnement continu.

4° Journée moyenne de 8 heures pour les agriculteurs, répartition des heures de travail sur les différentes saisons par les Comités ouvriers.

5° Durée de travail de 6 heures pour les travailleurs des industries insalubres, les travaux de nuit; pour les adolescents au-dessous de 18 ans, pour les femmes enceintes et pendant l'allaitement, pour les apprentis des deux sexes de 14 à 16 ans, y compris les heures de classes ou de cours professionnels (interdiction du travail des enfants au-dessous de 14 ans).

6° Réduction des heures de travail en période de chômage, de façon à maintenir dans leur emploi, par une équitable répartition, tous les ouvriers occupés. Interdiction de fermeture des entreprises.

7° Semaine de 44 heures pour tous les travailleurs. Une demi-journée s'ajoutant au repos hebdomadaire de 36 heures.

Congé annuel payé (durée à déterminer selon l'industrie où le travailleur est employé).

Le camarade Matton avait déjà, au C. C. N. de septembre 1924 posé la question. Nous ne savons si dans les syndicats elle a fait l'objet d'un examen. Mais le camarade Matton qui a été chargé par nous de rapporter sur la question de la semaine de 44 heures et du congé payé en analysera tout à l'heure toutes les raisons.

Je termine en donnant lecture de la résolution adoptée par la Commission sur la question de la réduction des heures de travail :

RESOLUTION SUR LES 8 HEURES LA SEMAINE ANGLAISE DE 44 HEURES ET LE CONGE ANNUEL PAYE

Le Congrès confédéral unitaire, constatant à nouveau l'opposition irréductible du grand patronat contre les huit heures, appelle à l'organisation pour la lutte en faveur de cette revendication primordiale tous les ouvriers, employés de magasin et de bureau, sans distinction de tendances.

Malgré le vote de la loi du 23 avril 1919 sur la durée du travail, les gouvernants se sont constamment montrés favorables au patronat dans l'établissement des règlements d'administration publique régissant l'application légale de la réforme.

En l'occurrence, le Congrès rappelle aux travailleurs qu'il serait vain d'attendre de l'équipe politique au pouvoir, en régime capitaliste, la défense d'une revendication à laquelle sont hostiles les exploités du prolétariat. Le haut patronat, les magnats de la finance, véritables maîtres de l'Etat bourgeois, ne sauraient le permettre. En présence de la situation ainsi créée, les syndicats révolutionnaires ont l'impérieux devoir d'organiser la propagande et l'action pour la réduction des heures de travail. Tout ouvrier ou employé qui consent volontairement à augmenter la durée de son labeur se range à côté du patronat contre la classe ouvrière. L'activité des militants et des organi-

sations syndicales doit tendre, en premier lieu, à ce que tous les travailleurs soient mis en état de connaître leur devoir de classe et puissent comprendre l'importance sans précédent de la revendication.

La propagande syndicale portera sur les avantages sérieux que pourrait retirer l'ensemble des travailleurs d'une réglementation sévère des heures de travail :

1. Augmentation des salaires ;
2. Loisirs permettant la vie de famille plus régulière et la disparition du surmenage dont les victimes sont innombrables ;
3. Possibilité de se consacrer à l'étude des problèmes sociaux, d'élever le niveau moral des travailleurs, de combattre l'alcoolisme ;
4. Atténuation considérable des crises de chômage qui sont employées par le patronat pour mater la classe ouvrière.

La préparation à l'action ainsi réalisée par l'activité syndicale, les ouvriers et les travailleurs des magasins ou bureaux auront à défendre les huit heures, là où elles existent, à les conquérir là où elles sont inappliquées, en mettant en œuvre tous les moyens d'action directe au pouvoir du prolétariat et notamment :

- a) En repoussant tout contrat collectif prévoyant une augmentation des heures de travail ;
- b) En pratiquant la sortie en masse des entreprises après les huit heures de travail accomplies ;
- c) Par la grève, résistance passive, grève perlée, etc. ;
- d) Résistance active aux lock-outs et manifestations devant les usines fermées, pour les forcer à rouvrir leurs portes et réembaucher les travailleurs lock-outés ;
- e) Utilisation des chômeurs pour imposer le respect des lois.

Le Congrès rappelle également que la lutte en faveur des huit heures doit être menée d'une façon pratique, par la coordination méthodique de tous les efforts, sur le lieu de travail, soit localement, nationalement ou internationalement, selon les cas. Elle peut affecter une industrie ou l'ensemble des corporations sur tous les plans ci-dessus déterminés.

Pour les industries insalubres ou travaux pénibles (mineurs de fond, verriers, etc...), les adolescents au-dessous de 18 ans, les femmes enceintes, les apprentis, le Congrès demande la réduction à six heures de la journée de travail, ainsi que l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les adolescents.

Parallèlement à la lutte pour la défense des huit heures, les organisations, les syndicats unitaires mèneront une active propagande en faveur de la semaine de 44 heures pour tous les travailleurs, une demi-journée s'ajoutant au repos hebdomadaire de 36 heures et un congé annuel payé d'une durée à déterminer selon l'industrie ou le commerce où le travailleur est employé, mais qui ne saurait être inférieur aux 21 jours que le gouvernement vient de reconnaître indispensable à ses propres employés.

En conclusion, le Congrès adopte le texte et les propositions contenus dans le rapport du Bureau confédéral et de la C.E., mais il proclame avec force que la victoire ouvrière pour la réduction des heures de travail ne sera obtenue que par la volonté opiniâtre des organisations syndicales, groupant pour l'action tous les travailleurs des deux sexes sans distinction de tendances ou de conceptions politiques ou philosophiques.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la lecture de la résolution qui vous est présentée par la Commission. Je demande au Congrès de bien vouloir l'adopter ou d'indiquer les modifications qu'il croirait devoir y apporter.

FRESSER (Métro Nord-Sud). — Le rapport qui vient d'être fait sur la réduction des heures de travail peut être adopté. Toutefois, il est quelques points qu'il faudrait éclaircir, par exemple la détermination des catégories insalubres.

Au Métropolitain et au Nord-Sud, où l'insalubrité existe, nous avons une Commission d'hygiène chargée d'étudier la question; mais cette Commission a toujours refusé de publier son rapport.

A mon sens, il faudrait que la C. G. T. U. trouve une manière quelconque d'obliger le gouvernement ou les pouvoirs publics à délimiter ce qu'ils entendent par catégories insalubres et les forcer à prendre en considération les revendications formulées pour ces catégories.

SAUVAGE. — Je suis en complet accord avec le rapport fait par notre camarade Berrar.

Cependant, en raison de la campagne menée depuis fort longtemps pour la diminution des heures de travail, il est bon de faire un peu d'histoire et de voir les conclusions que nous devons en tirer pour le mouvement syndical.

En 1906, nous pouvons dire que la campagne pour les huit heures atteignit son point culminant. Avant le 1^{er} mai 1906, la C. G. T. a mené pendant plus d'une année une campagne inlassable pour ce mot d'ordre. Cette campagne, menée dans toutes les usines et dans tous les ateliers, eut pour résultat ce Premier Mai mémorable; car au 1^{er} mai 1906, nous pouvons dire que pas un employé, pas un travailleur n'est allé à l'atelier ou à l'usine.

Premier enseignement: pour qu'un mouvement réussisse, il faut une préparation intense; nous devons en prendre note. L'exemple est primordial; il ne faut pas l'oublier.

Après 1906, les huit heures n'ont pas existé. Pourquoi? Parce que les organisations syndicales n'étaient pas suffisamment puissantes pour imposer la volonté des travailleurs. Il a fallu lutter encore pendant une longue période et ce n'est qu'après la guerre de 1914-1918, lors de la démobilisation, au moment où les organisations syndicales recevaient un afflux de travailleurs, que nous avons pu exiger les huit heures, ou plutôt que le gouvernement de l'époque, le gouvernement Clemenceau faisait voter par son Parlement en toute vitesse, avant le 1^{er} mai 1919, la loi du 25 avril instituant les huit heures pour toutes les catégories de travailleurs.

Deuxième enseignement qu'il faut retenir: Nous avons réussi parce que les organisations syndicales étaient alors puissantes; le gouvernement, en présence de l'action directe des ouvriers, a accordé les huit heures.

Le gouvernement, ainsi que l'indiquait le camarade Berrar, a depuis sanctionné par des règlements d'administration publique l'application des 8 heures. Il l'a fait en connaissance de cause. Il savait qu'il

apporterait des dérogations. C'est à partir de ce moment que les adversaires de la classe ouvrière ont manœuvré; les réformistes aux gages du patronat ont fait tous leurs efforts pour scinder le mouvement syndical qui était puissant à l'époque. Rappelez-vous les grèves, rappelez-vous les trahisons. Je ne reviens pas là-dessus.

Néanmoins, c'est encore un autre enseignement. Si les règlements d'administration publique élaborés sont ce que vous savez, c'est parce que, à partir de ce moment, les organisations syndicales ont été divisées. C'est un troisième enseignement que les camarades doivent retenir.

Donc : 1° Nécessité de la préparation intense pour tous les mouvements, non seulement pour les huit heures, mais pour toute préparation de grève, pour toute revendication que nous voulons faire aboutir en vue de l'amélioration du sort des travailleurs; 2° Puissance des organisations syndicales; 3° Unité syndicale.

A ce propos, certaines organisations, lorsqu'elles font des réunions de propagande, prennent généralement leurs dispositions pour faire du recrutement. Malheureusement, nous devons constater que beaucoup d'organisations se figurent qu'il suffit de faire un meeting d'agitation. Pour avoir des adhérents nombreux, il faudra que les organisations syndicales prennent toutes les précautions nécessaires. Il ne faut pas qu'un seul meeting se fasse sans que les organisations syndicales aient à leur disposition tout le matériel nécessaire pour recruter des adhérents, toute la littérature susceptible de toucher la masse au cours d'un meeting. Faire un meeting, c'est fort bien; mais il vaut mieux encore que les camarades aient dans leur poche, avant même d'arriver au meeting, de petites brochures explicatives; cela contribue à leur éducation.

Voilà les observations que j'avais à faire. Je pense qu'elles sont utiles et que la Commission exécutive ainsi que toutes les organisations syndicales s'en inspireront pour la propagande à mener. (*Applaudissements.*)

REVOL. — Je voudrais demander aux Fédérations d'éditer, dans leurs journaux de propagande, dans leurs brochures, sous des formes diverses, l'essentiel de la loi de huit heures et des règlements d'administration publique qui en régissent l'application dans leur industrie.

A la Commission chargée d'étudier cette question, on m'a répondu que cela était du ressort des Fédérations. J'ai rétorqué — et je prétends avoir raison — qu'il ne suffit pas qu'une question soit du ressort des Fédérations pour que les militants ou les congressistes n'aient pas à s'en occuper. Si quelque chose peut nous rendre service, peut aider notre propagande en faveur des huit heures, nous devons demander aux Fédérations de l'éditer.

Si nous mettons entre les mains de tous les militants l'essentiel de la loi de huit heures et les règlements d'administration publique qui y sont relatifs, cela peut être très utile. Les militants changent souvent, ils ne se procurent pas une documentation précise; parmi les nouveaux militants, parmi la masse des syndiqués, nombreux sont les camarades

qui ne connaissent pas à fond la loi de huit heures et son application. Si nous leur mettons entre les mains les documents qui leur permettront de connaître par quels moyens et de quelle manière elle doit être appliquée dans leur industrie, nous leur rendrons service.

C'est là un des moyens — ce n'est pas le seul — d'inciter les militants à obtenir l'application de la loi de huit heures.

Il y a un autre moyen que je cite pour mémoire, espérant qu'il sera étudié plus tard. Je ne veux pas instituer un débat là-dessus. Je le soumetts simplement à votre appréciation.

Nous pensons que la création de délégués d'usine, d'inspecteurs ouvriers chargés de contrôler l'application des lois ouvrières, serait une bonne mesure.

La C. G. T. a préconisé quelque chose de ce genre ; elle a demandé l'institution de délégués ouvriers, chargés de l'inspection des usines et qui seraient adjoints aux inspecteurs du travail. Je dis : Il faut supprimer les inspecteurs du travail et les remplacer par des délégués d'usine qui soient des ouvriers, élus par les ouvriers, comme sont désignés les prud'hommes ou les délégués mineurs.

On me dira que c'est un mot d'ordre essentiellement réformiste. Si ce mot d'ordre peut aider à faire appliquer partout la loi de huit heures et les lois ouvrières sur l'hygiène, sur les assurances, etc., nous estimons que ce sera rendre service au prolétariat et que cela lui inspirera confiance dans les organisations syndicales.

Je ne demande pas que l'on prenne position sur la question, mais seulement qu'elle soit étudiée.

LE PRÉSIDENT. — Il y a encore deux camarades inscrits, plus Matton. Je vous propose de prononcer la clôture après leur audition. (*Assentiment.*)

La parole est à Noblet.

NOBLET. — Parmi les revendications émises dans différents Congrès en France, il faut compter l'interdiction du travail de nuit pour les jeunes gens de moins de 18 ans. Cette interdiction n'est pas mentionnée dans le projet de résolution qui nous est soumis. Je demande que la lacune soit comblée.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lesage, du Bâtiment de Joigny.

LESAGE. — La question de la loi des 8 heures vient d'être traitée. Je vous demande de dire ici la vérité : est-elle appliquée partout, dans toutes les corporations ?

J'aurais voulu, dans ce Congrès, entendre les secrétaires régionaux nous dire ce qui se passe à ce sujet dans leur région. De nombreux orateurs ont pris la parole. Je ne veux pas dire qu'ils n'ont pas énoncé des vérités, mais je n'ai pas entendu dire que des vérités en ce qui concerne les mots d'ordre de la C. G. T. U. et leur application en province.

Il est des camarades qui viennent ici soutenir le principe de la journée de 8 heures et qui, pour leur part, en font 10 ou 11.

La loi de 8 heures a été votée sous l'impulsion du ministère

Clemenceau, au lendemain de la guerre, parce que l'on avait besoin de jeter en pâture à la classe ouvrière une certaine satisfaction morale. Mais, en ce moment, il s'agit pour nous, délégués de la C. G. T. U., de savoir quelles dispositions nous devons prendre pour l'application effective, complète, de la loi des 8 heures.

Si les secrétaires régionaux étaient venus dire ce qui se passe dans leur région à ce propos, j'aurais pu, de retour dans mon département, apporter aux syndiqués un point de vue juste. Si je me borne à leur dire que, personnellement, je suis pour l'application réelle de la loi, ils me répondront : Qu'est-ce que cela peut nous faire s'il n'y a pas de possibilité d'action pour y aboutir.

J'ai tenu à souligner la carence des secrétaires régionaux. Je demande au Congrès de la C. G. T. U. de se prononcer pour un mot d'ordre d'action en faveur de l'application intégrale des 8 heures.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Matton.

MATTON. — C'est un gros inconvénient que de devoir expédier une besogne aussi sérieuse à la fin de chaque Congrès. Je n'incrimine pas les camarades, mais nous subissons en ce moment les effets des pertes de temps auxquelles nous nous sommes laissé aller ces jours-ci. Berrar aurait dû évidemment faire sur cette question qui prête à de longs commentaires et à une étude sérieuse, un rapport beaucoup plus fourni que celui qu'il a fait. Il a dû écourter son intervention pour tenir compte du peu de temps qui nous reste. Il n'a pu par suite dire tout ce qui aurait dû être dit.

Je veux retenir de cette discussion les indications qui ont été apportées par quelques camarades sur la question des travaux insalubres. Il serait trop long pour le Congrès de déterminer les professions insalubres. Ceci est l'affaire des Commissions qui, au sein de la C. G. T. U. et des Fédérations, seront chargées de faire appliquer la clause qui prévoit la journée de 6 heures dans les professions insalubres.

Revol a parlé de remplacer les inspecteurs du travail par des délégués d'usine. Il nous a plu de lui voir souligner que cette question est grosse de conséquences au point de vue pratique et que l'on peut évidemment la retenir pour s'en remettre au C. C. N. et à la Commission exécutive confédérale du soin de l'examiner.

Noblet nous a parlé du travail des jeunes. Il a signalé une lacune. Nous sommes heureux de la combler. Nous allons introduire dans la résolution une clause interdisant le travail de nuit aux mineurs de moins de 18 ans et aux femmes enceintes.

Je réponds à Lesage qu'il appartient aux Fédérations et aux Unions départementales, en un mot à tout l'appareil confédéral, de faire la plus large propagande pour que l'application de la loi de 8 heures soit effective et complète.

Nous avons sur ce point une position très nette. Nous considérons que l'un des moyens les plus aptes à nous permettre d'atteindre ce but est de greffer sur la question des 8 heures les deux autres questions que Berrar m'a laissé le soin de traiter ici : la semaine de 44 heures et le congé annuel payé à tous les salariés. C'est en demandant une nouvelle

diminution des heures de travail, sous quelque forme que ce soit, c'est en passant à l'offensive directe dans cette voie, que nous défendrons plus efficacement la journée de 8 heures.

Je ne m'éterniserai pas sur cette question.

Déjà le temps imparti pour la présentation de nos rapports est largement dépassé et d'autres tâches nous sollicitent, mais je veux souligner l'importance que la C.G.T.U. donne à la solution du problème, à la réalisation de conquêtes aussi concrètes que celles de la journée de huit heures, la semaine de quarante-quatre heures et l'octroi de congés payés, à tous les travailleurs.

Il vous appartiendra, camarades, de tirer vous-mêmes les conclusions, que nous ne pouvons tirer faute de temps, des indications du Congrès qui s'est tenu à côté de nous, des discussions de la Chambre des députés et des rapports des ministères.

Vous constaterez que dans ces divers documents on souligne ce qui a été fait dans les divers gouvernements bourgeois et que, par contre, on a soigneusement évité de mentionner ce qui a été fait sur cette question en Russie soviétique.

Ce sera pour nous l'occasion de montrer ce qui se fait en Russie soviétique et de dire que ces congés payés que nous réclamons pour tous les travailleurs de l'industrie privée, la Russie soviétique les a octroyés à tous ses travailleurs.

Quelques camarades nous ont fait observer que c'était à tort que nous avions dit que la C. G. T. de la rue Lafayette ne s'était pas occupée de cette question.

C'est vrai, mais nous n'avons pas trouvé dans *la Voix du Peuple*, qui a donné le texte des rapports que devait discuter le Congrès confédéral, trace de la moindre préoccupation concernant la semaine de 44 heures et les congés payés.

Nous savons que depuis longtemps la Fédération des Employés de Commerce s'en préoccupe, mais nous pouvons dire que si la C. G. T. U. n'a pas le mérite de l'initiative en cette question, il n'en est pas moins vrai qu'elle a concrétisé à son heure ces aspirations qui s'élèvent de la masse et en a fait une arme solide qu'elle a remise aux mains du monde du travail.

Nous aurions voulu, mon camarade Berrar et moi, donner un plus large développement à ces deux rapports, mais nous ne l'avons pas pu faute de temps.

Nous vous demandons de passer au vote des conclusions de la résolution et de les adopter à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

VOTE SUR LA RESOLUTION

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la résolution présentée par les rapporteurs sur la diminution des heures de travail.

(*Elle est adoptée.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Dudilleux.

DUDILLEUX. — Camarades, retardé par les difficultés qu'il a rencon-

trées pour l'obtention de son passeport, notre camarade Argo Hais, délégué de la Confédération révolutionnaire du Travail de Tchécoslovaquie, n'a pu arriver parmi nous que ce matin. Nous lui souhaitons la bienvenue au nom du Congrès. Il va faire une allocution qui sera traduite par un de nos camarades.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Hais.

INTERVENTION DU DELEGUE TCHECOSLOVAQUE

Le discours du délégué tchécoslovaque est traduit dans les termes suivants :

Camarades, représentant des Syndicats révolutionnaires de Tchécoslovaquie, je m'excuse devant le Congrès de la C.G.T.U. d'arriver si en retard pour apporter mon salut révolutionnaire aux camarades congressistes. Il s'est déjà écoulé plusieurs jours depuis que vous avez commencé vos travaux, et je ne voudrais pas vous retenir par un discours qui ne ferait qu'ajouter à la fatigue résultant de l'effort que vous venez d'accomplir.

Mais je profite de l'occasion qui m'est donnée pour affirmer que tous les ouvriers du monde regardent avec attention le travail que nos camarades français font ici. Ils félicitent ces camarades des résolutions fermes, concrètes, qui sortent de ce Congrès et sont susceptibles d'amener les ouvriers à évoluer de plus en plus vers le syndicalisme révolutionnaire.

Il semble que les camarades réformistes, ici en France, n'ont pas encore répondu comme vous auriez pu le souhaiter, sur la question d'unité. Je ne voudrais pas insister sur cette question d'unité, mais j'estime qu'il n'y a pas un seul révolutionnaire, pas un seul militant qui puisse penser que l'unité syndicale n'est pas nécessaire pour vaincre le capitalisme.

Je dis qu'il ne faut pas perdre patience, car nous sommes dans la vérité, et par des mots d'ordre concrets, par des résolutions fermes, et par un travail pratique, nous arriverons certainement à réaliser l'unité.

Je pense que les camarades congressistes ont déjà fait un bon travail à ce sujet. Je vous rappelle que nos camarades de Tchécoslovaquie ont un travail plus difficile à effectuer que celui qui s'accomplit ici, non pas parce qu'ils sont moins nombreux que vous, camarades, non pas parce qu'ils sont animés d'une volonté inférieure à la vôtre, mais parce que les difficultés matérielles de l'œuvre révolutionnaire que nous poursuivons sont beaucoup plus grandes qu'ici. Malgré cela nous espérons pouvoir tenir un Congrès au mois d'octobre. Nous invitons les représentants de la C. G. T. U. à assister à ce Congrès, afin d'aider nos camarades de Tchécoslovaquie dans la tâche si laborieuse qu'ils accomplissent.

Camarades, nous ne devons pas oublier que nous appartenons tous à l'I. S. R. et qu'il n'y a qu'une seule Internationale, basée sur les vrais principes révolutionnaires, les seuls qui puissent donner satisfaction à la classe ouvrière opprimée par la classe capitaliste.

Je vous rappelle que notre Congrès aura lieu en Tchécoslovaquie le 24 octobre, et j'invite la C. G. T. U. à s'y faire représenter.

En terminant, je crie : Vive l'unité syndicale ! Vive l'Internationale Syndicale Rouge ! Vivé la C. G. T. U. et Vive la classe ouvrière organisée révolutionnairement pour vaincre le capitalisme ! (*Vifs applaudissements.*)

MONMOUSSEAU. — Au nom des syndicats unitaires, je remercie notre camarade de son intervention, et nous le prions de transmettre notre salut fraternel et l'affirmation de notre solidarité aux syndicats révolutionnaires tchécoslovaques.

Nous leur donnons l'assurance qu'en France nous travaillons résolument pour la réalisation de l'Unité internationale, et nous sommes sûrs de trouver en nos camarades tchécoslovaques une parfaite communion d'idées pour la réalisation de cette Unité internationale, et aussi une parfaite solidarité dans l'action révolutionnaire pour conduire la classe ouvrière à la victoire dans sa lutte contre le capitalisme mondial. (*Applaudissements prolongés.*)

Maintenant, camarades, je suis chargé, au nom de la délégation du Congrès des Syndicats unitaires à la Conférence d'Unité de rapporter les résultats du travail accompli.

Après un échange de vues qui s'est prolongé jusqu'à la séance de ce matin et auquel ont participé vos délégués et ceux des organisations confédérées et autonomes, l'unanimité s'est faite sur la résolution suivante :

RESOLUTION DE LA CONFERENCE INTERCONFEDERALE D'UNITE

Les militants et délégués des diverses organisations : unitaires, confédérés, autonomes, réunis en Conférence, les 30 et 31 août 1925, pour discuter et établir une communion d'idées sur le grave problème de l'unité ;

Décident, en raison de la crise très tendue que traverse notre pays et qui menace de plus en plus la classe ouvrière, de faire auprès des masses prolétariennes tous efforts utiles à la réalisation de l'unité ;

L'unité ne saurait se réaliser d'une façon durable et efficace qu'autant que le mouvement syndical gardera son autonomie organique et son caractère de lutte de classe ;

La réalisation pratique de l'unité ne peut s'opérer que par la fusion simultanée, et contrôlée par les Comités mixtes, de toutes les organisations parallèles ;

La Conférence estime que la constitution de Comités mixtes d'unité permettra le rapprochement des militants des différentes tendances et pourra hâter la réalisation de l'unité syndicale ;

Les Comités mixtes décideront localement les modalités pratiques de leur action en faveur de l'unité ;

La Conférence estime que tout partisan de l'unité a le devoir d'engager la lutte pour cette revendication sur la base des grandes revendications prolétariennes et contre tous ceux qui seraient tentés de s'opposer à la reconstitution d'une organisation unique par la fusion des syndicats, Unions départementales, Fédérations, C.G.T., Internationales ;

Elle condamne la constitution d'organisations nouvelles à côté de celles déjà existantes ;

Résolue d'aboutir à cet idéal, la Conférence pense que les forces des organisations en présence doivent œuvrer avec toutes les bonnes volontés, ainsi qu'avec les masses ouvrières, organisées ou non, pour faire triompher dans le plus bref délai possible l'unité tant désirée.

Camarades, vos délégués ont voté à l'unanimité cette résolution. Elle se passe de commentaires, comme on dit; elle se suffit à elle-même; elle engage solidairement toutes les organisations qui ont participé à cette Conférence, soit comme organisations constituées, soit comme syndicats isolés.

En conséquence, nous vous prions, au nom de tous les délégués du Congrès des Syndicats unitaires, de bien vouloir adopter par acclamation cette résolution d'unité nationale. (*Très bien! Très bien!*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je crois que nous pouvons voter immédiatement sur cette résolution adoptée par la Conférence d'unité. Je la mets aux voix.

(*La motion est adoptée à l'unanimité. — Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Gourdeaux, rapporteur de la C.E., pour la présentation du Bureau confédéral.

ELECTION DU BUREAU CONFEDERAL

GOURDEAUX. — Camarades, quand vous avez nommé la Commission exécutive de la C.G.T.U., nous avons reçu une protestation de nos camarades du Syndicat général des Services publics, demandant leur remplacement pour démission. Nous avons insisté auprès d'eux pour qu'ils restent membres de la C.E., mais ils ont écrit au président la lettre suivante :

Camarade Président,

Malgré la déclaration faite par le délégué du Syndicat général des Travailleurs municipaux de Paris à la séance de nuit du 29 août 1925, le Congrès nous a désignés comme membres de la C.E. confédérale.

Il est fort regrettable que cette déclaration ait été considérée comme une boutade et nous vous prions d'aviser le Congrès que nous n'avons pas l'habitude d'obéir ou d'agir impulsivement.

En conséquence, nous vous adressons notre démission de membres de la C.E. confédérale.

TAUZIN, *membre titulaire ;*

ROBIN, *membre suppléant ;* CHAUVIN, *membre suppléant.*

N. B. — Le grignotage du fromage syndical que, malgré moi, l'unanimité des Travailleurs municipaux parisiens groupés dans notre Syndicat m'ont obligé d'accepter, il n'y a pas bien longtemps, me met dans l'impossibilité d'assister à la séance du Congrès de ce matin, je ne puis que m'en excuser.

Salut fraternel et syndicaliste.

TAUZIN.

Camarades, la C.E. s'est réunie avenue Mathurin-Moreau, à 14 heures. Devant la décision irrévocable de nos camarades, nous avons décidé de remplacer Tauzin, titulaire; par notre camarade Marie

ORLIANGES, des Employés, Robin, suppléant, par notre camarade PALLOU, des Métaux, et Chauvin, suppléant, par un camarade que nous demandons à la Fédération des Ports et Docks de bien vouloir désigner.

En conséquence, voici de nouveau la liste des membres de la Commission exécutive :

TITULAIRES

BERRAR (Métaux);
 BOVILLE (Alimentation);
 BROUT (Bâtiment);
 BRUGON (Rachel) (Services publics);
 CHABANON (Produits chimiques);
 CHAUVIN (Coiffeurs);
 CLAVERI (Bâtiment);
 CLEMENT (Employés);
 DELOBELLE (Casquettiers);
 DEVEAUX (T.C.R.P.);
 DUDILIEUX (Livre);
 FAYET (Bois);
 FOULON (Textile);
 GOURDEAUX (P.T.T.);
 GUILLON (Alimentation);
 JACOB (Textile);
 KIRSCH (Sous-Sol);
 LEBEGUE (Moyens de transport);
 MIDOL (Cheminots);
 MONIEZ (Sous-Sol);
 MONMOUSSEAU (Cheminots);
 ORLIANGES (Marie) (Employés);
 PICHON (Bijou);
 PIETRI (Employés);
 POUSSEL (Métaux);
 RABATE (Métaux);
 RACAMOND (Alimentation);
 RAYNAUD (P.T.T.);
 RICETTA (Textile);
 ROGER (Gaz);
 SEMARD (Cheminots);
 SIMONIN (Alimentation);
 VADECARD (Cheminots);
 VESINE (Bâtiment);

SUPPLEANTS

CLAVEL (Enseignement);
 GRAULIER (Etablissements militaires);
 HERMAN (Verre);
 LICHON (Alimentation);

NESPOULOUS (Chauffeurs);
 ORLIANGES (Yvonne) (Enseignement);
 PALLOC (Métaux);
 SAUVAGE (Employés);
 SOULAT (Cuirs et Peaux);
 TEULADE (Bâtiment);
 CROIZAT (Jeunesses);
 UN DÉLÉGUÉ (Ports et Docks).

Il faut ajouter le nom du camarade de la Fédération des Ports et Docks, qui devra être désigné dès que possible.

La Commission exécutive réunie avenue Mathurin-Moreau a décidé, à l'unanimité, de demander au Congrès de vouloir bien ratifier une fois de plus la liste que nous vous soumettons. Elle a désigné, à l'unanimité, nos camarades MONMOUSSEAU, RACAMOND, DUDILIEUX et BERRAR, comme membres du Bureau confédéral. Nous vous demandons de ratifier cette proposition.

VIGNAUD. — Je demande si tous les camarades qui ont été désignés à la C.E. confédérale ont le mandat et ont été désignés par leur syndicat.

GOURDEAUX. — Je réponds que les camarades désignés pour être membres de la Commission exécutive ont à être ratifiés par leur syndicat avant ou après leur élection. Il ne s'agit pas que les syndicats désignent un délégué pour être membre de la C.E.

Si chaque syndicat était appelé à désigner tel ou tel candidat, il ne serait pas nécessaire d'avoir une Commission des candidatures comme celle qui fut chargée de rapporter devant le Congrès. Cette Commission a choisi, parmi les candidats en surnombre et dans l'intérêt de la C.G.T.U., des camarades pour faire partie de la Commission exécutive. Certains, les plus nombreux, ont déjà eu leur candidature ratifiée par leur syndicat; les autres devront être normalement ratifiés si rien n'entache leur passé ou leur probité syndicale. Il n'y a pas autre chose à demander. Pour le reste, c'est la ligne révolutionnaire qui prime.

LE PRÉSIDENT. — Je mets la liste de la Commission exécutive et du Bureau aux voix.

(Le Congrès se prononce à l'unanimité et par acclamation pour ces propositions.)

EXPLICATIONS DE VOTE

UN DÉLÉGUÉ. — Le syndicat des Cimentiers de la Seine vote pour toute la Commission, sauf pour les camarades Vésine et Claveri (1).

UN AUTRE DÉLÉGUÉ. — Nous demandons qu'ils justifient leur vote.

(1) Le syndicat de la Maçonnerie-Pierre de la Seine et le syndicat du Bâtiment de Villeneuve-Saint-Georges ont formulé les mêmes réserves.

LE PRÉSIDENT. — Les camarades qui votent contre ou s'abstiennent sur les propositions concernant l'élection de la C.E. et du Bureau confédéral voudront bien consigner leurs déclarations par écrit et les faire parvenir au Bureau de séance (1).

COMMISSION FÉMININE

Alice BRISSET. — Camarades, vous allez avoir à voter sur le Rapport de la Main-d'œuvre féminine, sur les propositions faites par la Conférence nationale féminine, quant à la nomination de la Commission centrale féminine.

Mais pour marquer l'importance du travail dans ce domaine, pour que les syndicats et les Fédérations comprennent une fois de plus l'importance du développement de leur action parmi la main-d'œuvre féminine, nous allons soumettre à l'approbation du Congrès la résolution suivante présentée par la Commission féminine centrale :

RESOLUTION DE LA COMMISSION FÉMININE CENTRALE

Le Congrès adopte le rapport sur le travail parmi la main-d'œuvre féminine présenté par la C.G.T.U. et adopté à l'unanimité par la Conférence nationale féminine de Paris.

L'I.S.R. a, dès sa fondation, souligné l'importance du travail parmi la main-d'œuvre féminine et indiqué qu'il doit constituer une partie importante du travail général des syndicats tout entiers.

La situation actuelle du prolétariat de France oblige plus que jamais les syndicats révolutionnaires à intensifier leur travail parmi la main-d'œuvre féminine qui fut malheureusement jusqu'à maintenant tout à fait insuffisant.

La crise financière et les guerres du Maroc et de Syrie obligent le prolétariat à se préparer à de grandes luttes pour se défendre contre la misère croissante et les nouveaux massacres des travailleurs.

Dans ces luttes, le concours actif et conscient des larges masses des salariés est tout à fait indispensable.

Face à cette situation, le Congrès fait une obligation aux syndicats de faire connaître sans délai à la masse des syndiqués le plan de travail parmi la main-d'œuvre féminine adopté par le Congrès et de le mettre immédiatement en application.

Les courageuses grévistes de Douarnenez, du Textile, de la S.T.C.R.P. et actuellement, celles des Banques, montrent aux ouvriers quel concours précieux les ouvrières peuvent leur apporter dans la lutte contre le patronat.

Les syndicats doivent profiter de ces expériences.

Que les syndicats se mettent énergiquement à l'œuvre pour que la C.G.T.U. puisse s'appuyer non seulement sur des millions d'ouvriers, mais également sur des millions d'ouvrières de ce pays.

(1) Le syndicat de l'Enseignement de la Seine s'est abstenu pour l'élection de la C.E.

Les syndicats suivants : Producteurs d'Electricité, Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens de la Seine, Gaz de Nice, Electriciens de Saint-Etienne, Eclairage d'Agen ont voté contre la présence, au sein de la C.E. confédérale, du camarade Semard, appointé à un parti politique.

Le Congrès est persuadé que les syndicats feront leur possible pour suivre dans ce domaine, comme dans tous les autres, l'exemple glorieux de nos camarades russes, qui ont su mobiliser des millions de femmes salariées pour la victoire de la Révolution russe.

(Applaudissements.)

Voici maintenant les noms des camarades que vous propose la Conférence féminine pour constituer la Commission féminine centrale :

Secrétariat : Alice BRISSET (Textile);
 Marie BREANT (Produits chimiques);
 Rachel BRUGON (Services publics);
 Marie DUBOIS (Employés);
 Thérèse GOURDEAUX (P.T.T.);
 GUELLE (T.C.R.P.);
 Juliette LARGEOIS (Habillement);
 FAVENEC (P.T.T.);
 Marie ORLIANGES (Employés);
 Marguerite ROUTIER (Métaux);
 SIMONIN (Alimentation).

La Commission désignera ultérieurement sa délégation de cinq membres à la C.E. confédérale dont la secrétaire fait partie de droit.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la résolution lue par notre camarade Brisset et les propositions concernant la Commission féminine centrale.

(Adoptées.)

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

BERRAR. — Il avait été convenu au Congrès de Saint-Etienne que la Commission de contrôle serait renouvelée à chaque Congrès. Les camarades qui ont exercé le contrôle des finances de la C.G.T.U. du Congrès de Saint-Etienne à ce Congrès laissent donc la place à d'autres contrôleurs.

Ce sont les Unions départementales qui désignent des délégués à la Commission de contrôle.

Elle était composée des camarades :

CONSTANT (Gironde);
 DELARUE (Nord);
 PEROI, (Puy-de-Dôme);
 CARUEL (Seine-Inférieure);
 LANGUMIER (Yonne);
 Un délégué de la Région parisienne.

Nous proposons au Congrès d'accepter la représentation suivante à la Commission de contrôle :

Un délégué des Bouches-du-Rhône;
 Un délégué du Pas-de-Calais;
 Un délégué de la Loire;
 Un délégué du Finistère;
 Un délégué de la Moselle;
 Un délégué de la Région parisienne.

(Les propositions formulées par Berrar en ce qui concerne la Commission de contrôle sont mises aux voix et adoptées.)

BERRAR. — Les Unions que j'ai citées voudront bien désigner un délégué à la Commission de contrôle et communiquer son nom au Bureau confédéral.

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Fresser, du Métro Nord-Sud, nous a fait parvenir une proposition concernant l'institution d'une école de propagande. Le Bureau en a pris bonne note. Il la soumettra à la Commission exécutive. (*Assentiment.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Arnaud.

ARNAUD. — Je demande au président de la séance si toutes les Fédérations ont fait le nécessaire auprès des délégués à propos du geste de solidarité que nous avons décidé de faire vis-à-vis des camarades grévistes des Banques.

LE PRÉSIDENT. — Je rappelle aux secrétaires des Fédérations qu'ils n'ont que le temps de réunir les cotisations de 5 francs que nous avons décidé de verser.

La parole est à Monmousseau pour donner lecture d'une motion de clôture.

MONMOUSSEAU. — Camarades, nous sommes au sixième jour du Congrès. Théoriquement, nos travaux devaient être clos samedi soir. Cela veut dire que nous avons bien travaillé.

Néanmoins, il reste à notre ordre du jour cinq grandes questions et les questions diverses. Nous serons tous d'accord pour dire qu'il est absolument impossible de prolonger plus longtemps les travaux du Congrès, et pour renvoyer ces questions au prochain Comité Confédéral National.

En ce qui concerne les questions diverses, nos camarades des Fédérations de l'Eclairage, des Tabacs, des Unions du Loiret, de la Sarthe ont émis le vœu que vienne en discussion la question de l'Orphelinat ouvrier « l'Avenir Social » avant la fin du Congrès.

Si nous devons continuer nos travaux, il ne fait pas de doute que nous devrions suivre l'ordre du jour et discuter en dernier lieu la question de « l'Avenir Social ».

Sur ce point, la Commission exécutive a décidé d'ouvrir une enquête. Nous demandons à nos camarades de l'Eclairage, des Tabacs, du Loiret et de la Sarthe, qui sont particulièrement intéressés par cette question, de bien vouloir fournir à la Commission exécutive un rapport sur « l'Avenir Social », de telle sorte qu'avec cette documentation nous

puissions prendre position et, si besoin est, examiner la question au C. C. N.

J'espère que nos camarades comprendront parfaitement cette procédure, et je leur demande s'ils sont d'accord avec nous.

UN DÉLÉGUÉ. — Je retire volontiers la question relative à « l'Avenir Social », mais je maintiens la question de l'Orphelinat.

MONMOUSSEAU. — C'est au Congrès de savoir s'il doit entamer la discussion d'une question sur laquelle il n'y a, en vérité, aucun rapport établi, et même s'il doit la discuter et renvoyer tous les rapports présentés sur les autres questions à la suite de cette discussion.

Nous pensons avoir fait tout ce qu'il était possible de faire pour arriver rapidement à la conclusion de nos débats et à liquider les questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès.

Personne ici ne saurait être considéré comme responsable de la situation présente, pas plus le Congrès que le Bureau confédéral ou la Commission exécutive.

Je demande aux délégués d'avoir la sagesse de prononcer la clôture de ce Congrès. Il n'existe dans notre esprit aucune espèce d'intention d'enterrer la moindre question.

UN DÉLÉGUÉ. — Un simple mot. J'accepte la proposition de Monmousseau, mais je demande qu'au prochain C.C.N. la question de l'Orphelinat soit inscrite à l'ordre du jour parmi les questions primordiales et non dans les questions diverses.

MONMOUSSEAU. — Nous acceptons. Nous devons d'ailleurs accepter, en principe, que toutes les questions restant à discuter dans ce Congrès soient inscrites d'office à l'ordre du jour du prochain C.C.N.

Nos camarades auront ainsi satisfaction, mais nous leur demandons de bien vouloir nous fournir un rapport.

Pour terminer, vous voudrez bien m'excuser de ne point faire un discours de clôture. Nous avons fait suffisamment de discours et nous sommes tous fatigués autant d'en faire que d'en entendre. (*Applaudissements.*)

Nous demandons au moins à nos camarades de finir ce Congrès avec dignité et avec unanimité.

Cela nous est indispensable pour donner aux tâches que nous nous sommes tracées un caractère de sérieux et de précision dans leur application.

Je me borne simplement à vous donner lecture d'une résolution de clôture qui est un appel à la classe ouvrière de ce pays.

RESOLUTION DE CLOTURE

APPEL A LA CLASSE OUVRIÈRE

En terminant ses travaux, le Congrès des Syndicats unitaires rappelle à la classe ouvrière l'urgence du regroupement syndical pour la défense de ses intérêts les plus immédiats.

La lutte contre la guerre du Maroc, l'augmentation générale des salaires, la création d'une échelle mobile des salaires, le salaire-or, la lutte pour la journée

de huit heures, contre le chômage, le Congrès des Syndicats unitaires présente l'ensemble de ces objectifs comme la meilleure plateforme pour le regroupement des forces ouvrières.

Posant le problème de l'unité syndicale au-dessus de toutes divergences idéologiques, au-dessus de toutes les questions d'amour-propre, la C.G.T.U. a proposé aux dirigeants de la C.G.T. la fusion de toutes les organisations sans condition, soit par la base, soit par le faite.

La majorité du Congrès des Syndicats confédérés a repoussé toutes propositions d'unité formulées par la C.G.T.U.

Elle a frappé le Congrès interconfédéral d'interdit, et a placé les militants unitaires des organisations confédérées sous le coup d'une résolution de discipline. Elle a condamné tout accord, toute conversation avec les organisations unitaires.

Pour les dirigeants des organisations confédérées, leur organisation centrale peut seule représenter la classe ouvrière et parler en son nom. Tous ceux qui n'approuvent pas leur attitude à l'égard de la guerre du Maroc, leur collaboration à la Société des Nations, au Bureau international de Genève, au Conseil national économique, n'ont pas leur place dans les syndicats ; tous ceux qui, au sein de la C.G.T., aspirent à modifier son orientation actuelle ou conçoivent la réalisation de l'unité sous un autre aspect, sont menacés d'exclusion.

Le Congrès des Syndicats unitaires ne peut que regretter une telle intransigence. Mais il déclare que, loin de s'atténuer, l'action de la C.G.T.U. en faveur de l'unité va s'intensifier dans tout le pays.

Loin de diminuer sa combativité, l'attitude des dirigeants confédérés va décupler d'activité de la C.G.T.U. sur le terrain des revendications immédiates et générales du prolétariat. Dès maintenant, le Congrès des Syndicats unitaires mandate la Commission exécutive et le Bureau confédéral pour engager une campagne intense de recrutement, à toute l'échelle syndicale, sur la base de son programme d'action.

Le Congrès des Syndicats unitaires renouvelle l'attachement de la C.G.T.U. à l'I.S.R. et crie à tous les travailleurs : Tous dans les syndicats ! Tous dans les Comités d'unité prolétarienne ! Tous pour l'unité syndicale, nationale et internationale ! Tous dans la lutte contre la bourgeoisie !

(La lecture de la résolution est saluée par de très vifs applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix cette résolution. Que ceux qui en sont partisans le manifestent en levant la main. Avis contraire ?

(La résolution de clôture est adoptée à l'unanimité.)

LE PRÉSIDENT. — Je vous demande de lever la dernière séance du III^e Congrès de la C.G.T.U. au chant de l'« Internationale ».

La séance est levée à 16 h. 50 et les délégués se séparent au chant de l'« Internationale ».

FIN DES DEBATS DU CONGRES



DEUXIÈME PARTIE

Tableau des Votes par mandat

1. Rééligibilité
 2. Augmentation de la cotisation
(Cartes et Timbres)
-

ABREVIATIONS

Premier vote :

Pour la rééligibilité	P
Contre la rééligibilité	C
Abstentions	A
Absents au moment du vote	X

Deuxième vote :

Pour l'augmentation	P
Contre l'augmentation	C
Abstentions	A
Absents au moment du vote	X

FEDERATION DE L'AGRICULTURE

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Cuny	Forestiers des Loges-Margueron	P.	P.
Grué	Résiniers de Provence	P.	P.
Jemelin	Bûcherons et Agriculteurs de Nançay.....	P.	P.
Danchaud	Bûcherons d'Aubigny-sur-Nère	P.	X.
Hervier	Bûcherons de Le Meillant.....	P.	P.
Hervier	Bûcherons de Saint-Germain-des-Bois	P.	P.
Hervier	Bûch. et Agric. de St-Pierre-les-Etieux	P.	P.
Hervier	Bûcherons de Jussy-le-Chaudrier	P.	P.
Boisseau	Bûcherons de La Guerche	P.	P.
Jemelin	Bûcherons de Méry-es-Bois	P.	P.
Figuière	Agriculteurs de Beaucaire	P.	P.
Castel	Agriculteurs de Marseillan	P.	X.
Castel	Bûcherons de La Machine	P.	X.
Castel	Bûcherons de Champvert	P.	X.
Castel	Bûcherons de Aunay-en-Bazois	P.	X.
Castel	Bûcherons de Limon	P.	X.
Coudert	Bûcherons de Châtilon-en-Bazois....	A.	P.
Coudert	Bûcherons de Souvigny-les-Bois.....	A.	P.
Coudert	Bûcherons et Agriculteurs d'Arquian....	A.	P.
Coudert	Bûcherons de Saint-Léger-des-Vignes.	A.	P.
Debret	Bûcherons de Cercy-la-Tour	A.	P.
Debret	Bûcherons de Montigny-aux-Amognes	A.	P.
Copin	Bûcherons de Thianges	P.	P.
Gitton	Forestiers de Seinc-et-Oise	P.	X.
Boisseau	Jardiniers de Paris	P.	P.
Dupuis	Agriculteurs de Liéramont	C.	C.
Tolza	Agriculteurs de Pezilla-la-Rivière	C.	C.
Tolza	Agriculteurs d'Estagel	C.	C.
Roulot	Agriculteurs de Lavau	C.	P.

FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Vidal	Boulangers d'Alger	X.	X.
Vidal	Cuisiniers d'Alger	X.	X.
Laulom	Limonadiers d'Alger	C.	P.
Boville	Boulangers d'Oran	P.	X.
Panchout	Boulangers de Saint-Quentin	P.	P.
Pallot	Alimentation de Montluçon	C.	P.
Doucet	Boulangers de Nice	P.	P.
Guige	Boulangers de Cannes	P.	P.
Arnould	Alimentation de Basse-Yutz	P.	P.
Planson	Boulangers de Troyes	P.	P.
Galeano	Boulangers de Marseille	C.	C.
Delos	H.C.R. de Marseille	P.	P.
Pouchelon	Meunerie de Marseille	C.	C.
Guidoni	Raffineurs de Marseille	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Sanguinède	Bouchers de Cette	P.	A.
Quéré	Boulangers de Cognac	C.	P.
Quéré	Boulangers d'Angoulême	C.	P.
Deltail	Boulangers de Saintes	C.	P.
Jemelain	Boulangers de Bourges	P.	P.
Albiat	Boulangers de Brive	C.	C.
Lacombe	Alimentation de Périgueux	P.	P.
Lacombe	Alimentation de Bergerac	P.	P.
Monnier	Alimentation de Valentigney	X.	P.
Maingon Marie	Aliment. et Conserves de Concarneau	P.	P.
Tillon	Aliment. et Conserves de Guilvinec	P.	P.
Tillon	Aliment. et Conserves de Pont-l'Abbé	X.	X.
Pencalet Joséphine	Aliment. et Conserves de Douarnenez	P.	P.
Lacroix	Boulangers de Toulouse	C.	C.
Noël	Raffineurs de Bordeaux	P.	X.
Dujardin	Alimentation de Châteauroux	P.	X.
Dubois	Boulangers de Tours	P.	P.
Dubois	Pâtiss., Conf., Cuisiniers de Tours	P.	P.
Martinier	Alimentation de Saint-Etienne	P.	P.
Montchovet	Alimentation de Firminy	P.	P.
Langumier	Boulangers d'Orléans	C.	X.
Brossard	Champignons des Caves de Bourré	P.	P.
Boville	Boulangers d'Agen	P.	X.
Davy	Boulangers d'Angers	P.	P.
Debret	Bouchers de Nevers	A.	P.
Vermandel	Alimentation de Tourcoing	P.	C.
Boston	Alimentation d'Halluin	P.	X.
Carpentier	Alimentation de Caudry	P.	X.
Monnet	Alimentation de Roubaix	P.	C.
Rouge	Alimentation de Marcq-en-Barœul	P.	A.
Dhovine	Alimentation de Douai	A.	P.
Mériaux	Boulangers de Valenciennes	P.	P.
Harissart	Boulangers de Compiègne	P.	X.
Heurich	Alimentation de Perpignan	P.	X.
Detchenique	Boulangers de Biarritz	P.	P.
Mohn	Alimentation de Strasbourg	P.	A.
Rochier	Limonad., Restaur. de Lyon et région	A.	P.
Strobel	Empl. et gérants de Lyon et banlieue	P.	X.
Levallet	Charcutiers, Salaisonniers de la Seine	C.	C.
Chaussin	Boulangers de la Seine	P.	P.
Cot	Cuisiniers de Paris	P.	P.
Lichon	Halles de Paris	C.	P.
Myc	H.C.R.B. de la Seine	P.	P.
Gilles Defaunay	Pâtisseries de la Seine	P.	X.
Antourville	Confiseurs de la Seine	C.	C.
Simonin	Biscuitiers de la Seine	P.	P.
Simonin	Laitiers de la Seine	P.	P.
Mouton	Garçons de cuisine de Paris	C.	X.
Grandin	Employés et gérants de la Seine	P.	P.
Beaugrand	Boucheries de la Seine	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Dupuis	Alimentation de Saint-Ouen	X.	X.
Milano	Limonadiers de Toulon	P.	P.
Juchault	Boulangers, Pâtisiers de Limoges...	P.	P.
Gaudy	Alimentation de Saint-Junien	P.	P.
Boville	Boucheries de la Haute-Vienne	P.	X.
Languemier	Alimentation de Briennon.....	P.	P.

FEDERATION DU BATIMENT

Ducros	Carriers de Villebois	P.	P.
Berthon	Bâtiment d'Oyonnax	G.	P.
Panchout	Bâtiment de Soissons	P.	P.
Panchout	Bâtiment de Saint-Quentin	P.	P.
Pinguet	Maçons de Montluçon	C.	P.
Palot	Terrassiers de Vichy	C.	X.
Palot	Menuisiers de Montluçon	C.	P.
Blanc	Peintres de Nice	C.	A.
Blanc	Bâtiment de Nice	C.	A.
Blanc	Tôliers, Fumistes de Nice	G.	A.
Pothier	Bâtiment de Cannes.....	P.	P.
Doucet	Bâtiment d'Antibes	P.	P.
Girault	Bâtiment de Vouziers	A.	P.
Cuny	Bâtiment de Troyes	P.	P.
Bonnet	Bâtiment de Marignac	P.	P.
Bonnet	Bâtiment de Marseille	P.	P.
Lepage	Bâtiment de Mézidon.....	C.	X.
Maubiau	Bâtiment de Lisieux	P.	A.
Quéré	Bâtiment d'Angoulême	C.	P.
Delteil	Bâtiment de La Rochelle.....	C.	P.
Hervier	Bâtiment de Vierzon	C.	P.
Sandra	Tuiliers de Charenton (Cher)	P.	P.
Sandra	Bâtiment de Bourges	P.	P.
Albiat	Bâtiment d'Uzerche	C.	X.
Albiat	Bâtiment de Brive	C.	C.
Beugnot	Bâtiment d'Étrochey	C.	P.
Le Bévillon	Granitiers d'Hinglé	P.	P.
Le Bévillon	Bâtiment de Lannion	P.	P.
Le Bévillon	Bâtiment de Saint-Brieuc	P.	P.
Touzeau	Bâtiment de Comblanchien.....	C.	P.
Paquet	Carriers de Guéret	P.	P.
Lacombe	Bâtiment de Cognac-sur-l'Isle	P.	P.
Duranton	Bâtiment de Valence	C.	P.
Duranton	Bâtiment de Saint-Vallier	A.	P.
Pérochon	Bâtiment de Chartres	P.	P.
Kerdraon	Couvreurs de Brest	P.	P.
Kerdraon	Bâtiment de Quimper	P.	P.
Kerdraon	Bâtiment de Pont-l'Abbé.....	P.	P.
Villard	Bâtiment de Nîmes	P.	P.
Molines	Bâtiment d'Alais	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Martin	Papiers peints de Toulouse	C.	C.
Martin	Peintres de Toulouse	C.	C.
Vésine	Bâtiment de Toulouse	P.	P.
Crispel	Maçonnerie-Pierre de Bordeaux	C.	A.
Constant	Terrassiers-Mineurs de Bordeaux	P.	P.
Constant	Menuisiers de Bordeaux	P.	P.
Constant	Sculpteurs-Ornemanistes de Bordeaux	P.	P.
Constant	Charpentiers haute futaie de Bordeaux	P.	P.
Sanguinède	Bâtiment de Cette	P.	A.
Martinot	Granitiers de Saint-Brice-en-Coglès	C.	P.
Martinot	Bâtiment de Fougères	C.	P.
DuBois	Bâtiment de Tours	P.	P.
Dujardin	Bâtiment de Châteauroux	P.	X.
Romanet	Bâtiment de Voiron	C.	C.
David	Bâtiment de Grenoble	P.	P.
Martin	Bâtiment de Lons-le-Saulnier	P.	P.
Bonnicux	Bâtiment de Montargis	X.	X.
Brossard	Bâtiment de Vendôme	P.	P.
Chevalier	Bâtiment de Roanne	P.	P.
Ardebille	Bâtiment de Nantes	C.	A.
Aubelis	Bâtiment d'Agen	X.	X.
Pierrot	Carriers de Savonnières-en-Perthois	P.	P.
Habert	Monteurs-Electriciens de Reims	P.	P.
Germain	Bâtiment de Cherbourg	C.	A.
Torret	Bâtiment de Reims	P.	P.
Debrel	Bâtiment de Cergy-la-Tour	P.	P.
Merda	Bâtiment d'Avesnes-sur-Helpe	P.	P.
Debret	Bâtiment de Nevers	A.	P.
Dubled	Bâtiment de Croix-Wasquchal	P.	X.
Monnet	Bâtiment de Roubaix	P.	C.
Rouge	Bâtiment de Marcq-en-Barœul	P.	P.
Duclercq	Bâtiment d'Halluin	P.	X.
Delarue	Bâtiment de Douai	P.	P.
Audegond	Bâtiment de Valenciennes	P.	P.
Porreye	Bâtiment de Lille	P.	P.
Veirman	Bâtiment de Roncq	P.	C.
Écquart	Bâtiment de Comines	P.	X.
Hostyn	Bâtiment de Tourcoing	P.	P.
Lancel	Bâtiment de Cambrai	X.	X.
Weber	Bâtiment d'Aulnoye	P.	C.
Justice	Bâtiment de Compiègne	P.	P.
Vésine	Bâtiment d'Arras	P.	P.
Level	Bâtiment de Béthune	P.	P.
Hostyn	Carriers d'Elinghen	P.	A.
Level	Bâtiment d'Avion	P.	P.
Pérol	Bâtiment de Clermont-Ferrand	X.	X.
Detchenique	Bâtiment de Biarritz	P.	P.
Brazet	Bâtiment de Perpignan	C.	P.
Mohn	Charpentiers de Strasbourg	P.	A.
Mehu	Maçons de Strasbourg	P.	A.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- BILITE	COTI- SATION
Mohn	Cimentiers de Strasbourg	P.	A.
Mohn	Carreleurs de Strasbourg	P.	A.
Mohn	Peintres de Strasbourg	P.	A.
Mohn	Terrassiers de Strasbourg	P.	A.
Mohredempt	Menuisiers de Lyon	C.	A.
Lamberet	Bâtiment de Villefranche-sur-Saône ..	P.	P.
Frechet	Charpentiers de Lyon	C.	A.
Hugues	Monteurs-Electriciens de Lyon	C.	P.
Lapertot	Bâtiment de Montceau-les-Mines	A.	P.
Chabassière	Bâtiment de Chalons-sur-Saône	P.	P.
Lapertot	Taill. de pierre et Carriers de Bouvier ..	A.	P.
Berger	Bâtiment de Chambéry	C.	P.
Berger	Bâtiment d'Aix-les-Bains	C.	P.
Lallaz	Bâtiment d'Annecy	P.	C.
Voisin	Peintres de la Seine	P.	P.
Noblet	Monteurs-Electriciens de la Seine	P.	P.
Vésine	Paveurs et aides de la Seine	P.	P.
Nolibois	Serruriers de la Seine	P.	P.
Teulade	Charpentiers en bois de la Seine	C.	P.
Juillard	Fourniers spécialistes de la Seine	P.	P.
Bonnieux	Ornemanistes de la Seine	A.	X.
Nicolas	Bâtiment du Raincy	X.	X.
Bêche	Monteurs en chauffage de la Seine ..	C.	A.
Nicolas	Fumistes en bâtiment de la Seine ..	C.	X.
Destor	Menuisiers de la Seine	P.	P.
François	Dessinateurs de la Seine	C.	P.
Dropsy	Plombiers-Couvreurs de la Seine	C.	P.
Dubreuil	Terrassiers de la Seine	P.	P.
Dessay	Cimentiers, Maçons d'art de la Seine ..	C.	P.
Besse	Stucateurs de la Seine	P.	X.
Chabrol	Maçonnerie-Pierre de la Seine	C.	P.
Lamy	Scieurs de pierre tendre de la Seine ..	P.	P.
Bonnieux	Bâtiment d'Etampes	X.	P.
Clavel	Bâtiment de Provins	P.	P.
Claverie	Taill. de pierre et Carriers de Souppes ..	P.	P.
Vernier	Bâtiment de Cesson	P.	P.
Clavel	Bâtiment de Chelles	P.	P.
Clavel	Bâtiment de Moissy-Cramayel	A.	P.
Clavel	Bâtiment de Lagny	A.	P.
Vernier	Bâtiment de Fontainebleau	C.	P.
Vernier	Bâtiment de Mitry-Mory	C.	P.
Matéo	Bâtiment de Ponthierry-Pringy	P.	P.
Gitton	Bâtiment de Versailles	P.	X.
Brout	Bâtiment de Rueil	P.	P.
Bonnieux	Bâtiment de Montmorency	P.	P.
Bonnieux	Bâtiment de Neuilly-Plaisance	P.	P.
Martini	Bâtiment de Maisons-Laffitte	P.	P.
Nicolas	Carriers du Sud de Seine-et-Oise	C.	X.
Dromard	Bâtiment d'Epinais-sous-Sénart	P.	A.
Dessay	Bâtiment de Villeneuve-Saint-Georges ..	C.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTTI- SATION
Lavezzi	Bâtiment de Saint-Germain	P.	P.
Brout	Bâtiment d'Orsay	P.	P.
Legof	Bâtiment de Corbeil	P.	X.
Allaire	Bâtiment d'Elbeuf	P.	X.
Engler	Bâtiment de Rouen	P.	P.
Dupuis	Bâtiment de Saint-Ouen (Somme)...	C.	C.
Hostyn	Bâtiment d'Amiens	P.	A.
Sarrazin	Bâtiment d'Avignon	P.	P.
Philippe	Bâtiment de Poitiers	P.	A.
Gaillard	Bâtiment de Saint-Junien	P.	P.
Juchault	Bâtiment de Limoges et Centre	P.	P.
Philippe	Bâtiment de Châtellerault	X.	X.
Batot	Bâtiment d'Epinal	P.	P.
Batot	Carriers de Saulxures (Vosges)	P.	P.
Batot	Bâtiment de Saint-Dié	P.	P.
Roulot	Bâtiment d'Auxerre	C.	P.
Levrat	Bâtiment de Joigny	P.	X.
Jambut	Bâtiment de Sens	P.	P.
Langumier	Taill. de pierre, Carriers de Massangis	P.	P.
Bourgerie	Bâtiment de Romilly	P.	P.
Le Gall	Terrassiers du Havre	C.	C.
Ducros	Taillleurs de pierre de Monfalieu	P.	P.

FEDERATION DU BIJOU ⁴

J. Pagnier	Diamantaires de Saint-Claude	P.	P.
Paquet	Diamantaires de Felletin	P.	P.
Pichon	Gainerie de la Seine	P.	P.
Pichon	Bijou de Paris	P.	P.
Routier	Lamincurs-Tréfileurs de la Seine....	P.	X.
Monnier	Horlogers de Morteau	P.	P.
Garnier	Bijou de Guéret	P.	P.

FEDERATION DU BOIS ⁵

Berthon	Peignes d'Oyonnax	C.	P.
Berthon	Entrecoupeurs d'Oyonnax	C.	P.
Rochegude	Ameublement de Bourg-en-Bresse...	P.	P.
Doucet	Tonnelliers de Nice	P.	P.
Vidal	Tonnelliers d'Alger	X.	X.
Laulôm	Ameublement d'Alger	C.	P.
Planson	Sabotiers-Galochiers de Troyes.....	P.	P.
Cuny	Bois de Troyes	P.	P.
Exposito	Ebénistes de Marseille	P.	C.
Hervier	Bois de Mehun-sur-Yèvre	P.	P.
Beugnot	Ameublement de Dijon	C.	P.
Coulon	Ameublement de Montbéliard	P.	P.
Fayet	Peignes d'Ezy	P.	P.
Pistu	Ameublement de Morlaix	C.	X.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Dalbins	Ebénistes de Bordeaux.....	P.	P.
Dalbins	Sculpteurs sur bois de Bordeaux....	C.	P.
Caujolle	Soutireurs de Cette.....	P.	C.
Caujolle	Foudriers de Cette.....	P.	A.
Caujolle	Tonneliers de Cette.....	P.	C.
Martinet	Ameublement de Fougères.....	C.	P.
Fayet	Pipiers de Saint-Claude.....	P.	P.
Darchen	Ameublement de Nantes.....	P.	P.
Langumier	Tonneliers d'Orléans.....	C.	X.
Coudert	Bois de Donzy.....	A.	P.
Weber	Tourneurs en bois de Maubeuge...	P.	C.
Cornette	Bois d'Halluin.....	P.	P.
Habert	Vanniers de Reims.....	P.	P.
Justice	Scieries mécaniques d'Hermines.....	P.	C.
Harissart	Tabletters de l'Oise	P.	P.
Gallard	Ameublement de Crépy (Oise).....	P.	P.
Fayet	Brossiers-Tabletters de Mouy.....	P.	X.
Devic	Ameublement de Nay	P.	P.
Devic	Ameublement de Pau	P.	P.
Lapertot	Ameublement d'Autun	A.	P.
Lallaz	Ameublement d'Annecy	C.	C.
Berger	Ameublement de Font-de-Beauvoisin.	C.	P.
Pistru	Tapissiers, Tapissières de Paris.....	C.	X.
Fayet	Doreurs sur bois de la Seine.....	X.	P.
Eécher	Ebénistes de la Seine.....	P.	P.
Récher	Siège-Cuir de Paris.....	P.	P.
Gourget	Tabletterie et similaires de la Seine.	C.	P.
Gitton	Ameublement de la Seine.....	A.	X.
Chachat	Menuisiers en siège de Paris.....	C.	P.
Robert	Tonneau de la Seine.....	A.	P.
Méric	Vanniers de la Seine.....	P.	C.
Pistru	Tourneurs et Vernisseurs de la Seine.	C.	X.
Dupuis	Sculpture sur bois de la Seine.....	C.	P.
Gerber	Biseauteurs, Folisseurs de glace de la Seine.....	P.	P.
Sauvage	Ouvriers et Ouvrières du Piano de la Seine	P.	P.
Drouot	Scieurs, Découpeurs, Mouluriers de la Seine	P.	P.
Fayet	Brosses et Pinceaux de Courthézon..	X.	X.
Simonney	Bois d'Epinal.....	P.	P.
Albiat	Bois d'Uzerche.....	C.	C.

FEDERATION DE LA CERAMIQUE ET DES PRODUITS CHIMIQUES

Ducarteron	Céramique de Vierzon	C.	P.
Ducarteron	Céramique de Mehun-sur-Yèvre	P.	P.
Ducarteron	Céramique de Foëcy	C.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- GIBILITE	COTI- SATION
Jemelen	Céramique de Bruère-Allichamps ...	P.	P.
Duranton	Céramique de Saint-Uze	C.	P.
Doëblé	Céramique de Sarreguemines	P.	P.
Ducarteron	Faïenciens et similaires d'Onnaing..	P.	P.
Couriaü	Céramique de Lyon et banlieue....	C.	P.
Ducarteron	Faïenciens de Digoïn.....	P.	P.
Ducarteron	Briquettiers céramistes de Digoïn....	P.	P.
Rouillot	Céramique de la Seine.....	X.	P.
Ducarteron	Faïenciens et Briquetiers de Monte- reau	C.	C.
Pallof	Produits chimiques de Montluçon ..	C.	P.
Pellegrin	Produits chimiques de Marseille ...	P.	C.
Hervier	Produits chimiques de La Guerche..	P.	P.
Chabanon	Toiles peintes et cirées de Bourges..	P.	P.
Sanguinède	Produits chimiques de Cette.....	P.	A.
Dubois	Produits chimiques de Saint-Pierre- des-Corps	P.	P.
Rouge	Produits chimiques de Marcq-en-Ba- rcœul	P.	C.
Devernay	Produits chimiques d'Halluin	P.	P.
Harissart	Produits chimiques de l'Oise.....	P.	X.
Lescoute	Produits chimiques du Boucau.....	P.	P.
Perol	Produits chimiques de Clermont-Fer- rand	P.	P.
Chabanon	Caoutchoutiers de Villeurbanne....	P.	P.
Gauthier	Couronnes mortuaires de Lyon....	P.	P.
Boché	Produits chimiques de la Région pa- risienne	P.	P.
Clavel	Produits chimiques de Mitry-Mory ..	P.	P.
Varin	Produits chimiques du Havre.....	A.	P.
Delarue	Produits chimiques de Petit-Quevilly.	P.	P.

7
FEDERATION DES CHEMINOTS

Lauza	Cheminots d'Arles	C.	X.
Perignon	Cheminots de Sotteville	C.	P.
Davy (G.).....	Cheminots de Saumur-Etat	P.	P.
Vadecart	Cheminots de Vernouillet-Verneuil ..	C.	P.
Simonney	Cheminots de Bar-le-Duc	P.	P.
Greng	Cheminots de Colmar	P.	C.
Greng	Cheminots de Montreux-Vieux	P.	C.
Greng	Cheminots de Mulhouse	P.	C.
Greng	Cheminots de Saint-Louis	P.	C.
Greng	Cheminots de Sarreguemines	P.	C.
Bochrer	Cheminots de Bâle	P.	C.
Bochrer	Cheminots de Bolwiller	P.	C.
Bochrer	Cheminots de Molsheim	P.	C.
Bochrer	Cheminots de Obermodern	P.	C.
Bochrer	Cheminots de Selestat.....	P.	C.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Dinstein	Chemins de Strasbourg	P.	C.
Dinstein	Chemins de Marlenheim	P.	C.
Dinstein	Chemins de Hausbergen	P.	C.
Dinstein	Chemins de Haguenau	P.	C.
Dinstein	Chemins de Duppighcim	P.	C.
Dinstein	Chemins de Ersheim	P.	C.
Audegond	Chemins de Anzin-Somain	P.	P.
Crapier	Chemins de Saint-Cyr-Ceinture	P.	X.
Crapier	Chemins de Contrôle commun	P.	X.
Bochrer	Chemins de Thaan	P.	C.
Bochrer	Chemins de Wissembourg	P.	C.
Bochrer	Chemins de Wingen	P.	C.
Cresson	Chemins d'Abbeville	P.	P.
Tavernier	Chemins de Béthune	P.	P.
Wéber	Chemins de Jeumont	P.	C.
Wéber	Chemins d'Aulnoye	P.	C.
Maubian	Chemins d'Orbec	P.	A.
Fouron	Chemins de Tergnier	P.	P.
Rochevide	Chemins de Bourg	P.	P.
Béroule	Chemins de Miramas	C.	P.
Midol	Chemins de Montargis	P.	P.
Pallenot	Chemins des Laumes	X.	P.
Guillot	Chemins de Montpellier	P.	P.
Ribon	Chemins du Teil	P.	P.
Prot	Chemins de Longueau	C.	P.
Stevenard	Chemins de Cambrai	P.	C.
Guéton	Chemins de Terrenoire	P.	A.
Winberg	Chemins de Paris P.-L.-M.	P.	P.
Beugnot	Chemins de Dijon	C.	P.
Monnier	Chemins de Pontarlier	P.	P.
Monnier	Chemins de Belfort	P.	P.
Guidoni	Chemins de Marseille	A.	A.
Clairambaud	Chemins d'Issoudun	P.	P.
Thomas	Chemins d'Angers P.-O.	P.	P.
Thomas	Chemins de Poitiers	P.	P.
Becarre	Chemins de Choisy-le-Roi	P.	P.
Becarre	Chemins de Saint-Sébastien	P.	P.
Becarre	Chemins de Bellegarde (Loiret)....	P.	P.
Langumier	Chemins de Laroche	P.	P.
Danglot	Chemins de Serqueux	C.	X.
Danglot	Chemins de Rouen-Nord et Région.	P.	X.
Danglot	Chemins de Laon et environs....	P.	X.
Danglot	Chemins de Saint-Pol-sur-Ternoise.	P.	C.
Bernard	Chemins de Saint-Brieuc	P.	P.
Bernard	Chemins de Lamballe	P.	P.
Bernard	Chemins de Quintin	P.	P.
Bernard	Chemins de Dinan	P.	P.
Bernard	Chemins de Guingamp	P.	P.
Bernard	Chemins de Loudéac	P.	P.
Bernard	Chemins de Lannion	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Bouchereau	Cheminots de Maintenon	P.	P.
Bouchereau	Cheminots de Dreux	P.	P.
Bouchereau	Cheminots d'Auneau	P.	P.
Bouchereau	Cheminots de Voves	P.	P.
Bouchereau	Cheminots de Châteaudun	P.	P.
Espinax	Cheminots d'Aurillac	P.	P.
Brèche	Cheminots de Noisy-le-Sec	P.	P.
Roulot	Cheminots de Villeneuve-sur-Yonne ..	C.	P.
Bournelon	Cheminots de Nîmes	P.	P.
Laclautre	Cheminots de Limoges	P.	P.
Prades	Cheminots de Bordeaux-Midi.....	P.	P.
Ciavatti	Cheminots de Bordeaux-Etat	C.	P.
Rey	Cheminots de Langeac, P.-L.-M.....	C.	P.
Giry	Cheminots de Menerville	C.	P.
Vergnes	Cheminots de Cette, P.-L.-M.....	C.	P.
Galinier	Cheminots de Toulouse, P.-O.....	C.	X.
Armesson	Cheminots de Tarbes	A.	P.
Derenne	Cheminots de Mortagne	P.	P.
Jacquet	Cheminots d'Asnières	C.	P.
Fouache	Cheminots de Sotteville	C.	P.
Maubian	Cheminots de Bayeux-Etat	P.	A.
Maubian	Cheminots de Lison.....	P.	A.
Maubian	Cheminots de Lisieux	P.	A.
Couette	Cheminots de Thouars	C.	P.
Chabernaud	Cheminots de St-Pierre-de-Vouvray ..	A.	P.
Delaune	Cheminots du Mans	C.	P.
Lunot	Cheminots de La Roche-sur-Yon	C.	P.
Raffier	Cheminots de Poitiers-Etat	C.	P.
Raffier	Cheminots d'Alençon	C.	P.
Raffier	Cheminots de Château-Gontier	C.	P.
Raffier	Cheminots de Vire	C.	P.
Raffier	Cheminots de Breteuil-sur-Ilon	C.	P.
Bailly	Cheminots de Morlaix	C.	P.
Counil	Cheminots de Tours-Etat	C.	P.
Airaud	Cheminots de Bessé-sur-Braye	C.	P.
Airaud	Cheminots de Brou	C.	P.
Baudu	Cheminots de Dol-de-Bretagne	C.	P.
Baudu	Cheminots de Gournay	C.	P.
Lacroix	Cheminots de Laval-Etat	C.	P.
Julienne	Cheminots de Châteaubriant	C.	A.
Derris	Cheminots de Bressuire	C.	P.
Papillon	Cheminots de Saint-Cloud	C.	P.
Sader	Cheminots de Forbach, A.-L.....	P.	C.
Sader	Cheminots de Hagondange, A.-L.....	P.	C.
Sader	Cheminots de Montigny-les-Metz	P.	C.
Sader	Cheminots de Sablon	P.	C.
Sader	Cheminots de Morhange	P.	C.
Pasquier	Cheminots de Carmaux	C.	P.
Sémard	Cheminots de Melun	P.	P.
Ferdinand	Cheminots de Nancy	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES.	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Limbourg	Cheminots de Mohon	P.	P.
Lelaurain	Cheminots de Reims-Est	C.	C.
Cordier	Cheminots de Paris-Est	P.	P.
Thomassin	Cheminots de Vitry-le-François	C.	P.
Gibbe	Cheminots de Toul	P.	P.
Ciavati	Cheminots de Bueil	C.	P.
Thomas	Cheminots de Juvisy	P.	P.
Ferdinand	Cheminots de Champigneülles	P.	P.
Delfuqué	Cheminots de Monsempron-Libos	P.	P.
Delfuqué	Cheminots de Buisson	P.	P.
Charlot	Cheminots de Châtellerault	P.	P.
Moreau	Cheminots de Saint-Nazaire, P.-O.	C.	P.
Portal	Cheminots de Paris-Sceaux	P.	P.
Beugnot	Cheminots de Saint-Jean-de-Losne	C.	P.
Pasquier	Cheminots de Montauban-Midi	C.	P.
Pasquier	Cheminots d'Agen-Midi	C.	P.
Mirc	Cheminots de Béziers	P.	P.
Clavel	Cheminots de Jouy-le-Châtel, Compa- gnies secondaires	P.	P.
Crapier	Cheminots de Bobigny-Ceinture	P.	X.
Terras	Cheminots de Portes-les-Valence	P.	P.
Lagarrigue	Cheminots de Souillac	P.	P.
Grison	Cheminots de Bonnières	C.	X.
Terras	Cheminots de Valence	P.	P.
Terras	Cheminots d'Annony	P.	P.
Cellier	Cheminots de Bourgoin	P.	P.
Bécarie	Cheminots de Bordeaux-P.-O.	P.	P.
Berlot	Cheminots de Châlons-sur-Marne	C.	P.
Berlot	Cheminots de Romilly-sur-Seine	C.	P.
Pasquier	Cheminots de Villefranche-de-Confient	C.	P.
Sader	Cheminots de Fontoy	P.	G.
Sader	Cheminots de Château-Salins, A.-L.	P.	G.
Sader	Cheminots d'Avricourt, A.-L.	P.	G.
Sader	Cheminots de Basse-Yutz, A.-L.	P.	C.
Sader	Cheminots d'Anzeling, A.-L.	P.	C.
Lorenz	Cheminots de Sarrebourg, A.-L.	P.	G.
Lorenz	Cheminots de Thionville, A.-L.	P.	G.
Dierstein	Cheminots de Barr, A.-L.	P.	C.
Dierstein	Cheminots de Bisilheim, A.-L.	P.	C.
Dierstein	Cheminots de Bischwiller, A.-L.	P.	C.
Dierstein	Cheminots de Cronenberg, A.-L.	P.	C.
Giry	Cheminots d'Arrieridj, Algérie	C.	P.
Guidoni	Cheminots d'Aubagne	P.	P.
Cellier	Cheminots de Rives	P.	P.
Danglot	Cheminots de Hénin-Liétard	P.	X.
Poirier	Cheminots de Veynes	P.	P.
Poirier	Cheminots de Pierrelatte	P.	P.
Poirier	Cheminots de Lons-le-Saulnier	P.	P.
Ciavati	Cheminots de Lusignan	C.	P.
Jaux	Cheminots de Villeneuve-St-Georges	P.	X.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE'	COTI- SATION
Crapier	Cheminots de Noisy-le-Sec-Ceinture	P.	X.
Segard	Cheminots de Mézidon	P.	P.
Chabassière	Cheminots de Chalon-sur-Saône.....	P.	P.
Constant	Cheminots de Coutras	P.	P.
Berger-Sabatel ...	Cheminots de Chambéry	C.	P.
Lagarigue	Cheminots de Cahors	P.	P.
Stiévenard	Cheminots de Somain (Nord)	P.	C.
Becaries	Cheminots d'Etampes	P.	P.
Midol	Cheminots Etat et P.-L.-M. algériens de Perrégaux.....	C.	A.
Chatel	Cheminots d'Argentan	C.	P.
Le Bohec.....	Cheminots de Sainte-Gauburge	C.	P.
Tolza	Cheminots de Perpignan	C.	P.
Vimberg	Cheminots de Corbeil	P.	P.
Monnier	Cheminots de Morceau	P.	P.
Debret	Cheminots de Clamecy	A.	P.
Jacquet	Cheminots de Versailles-Etat	C.	P.
Hays	Cheminots de Roumazières	P.	P.
Amalric	Cheminots de Creil	X.	P.
Danglet	Cheminots de Tourcoing	P.	X.
Chaumel	Cheminots de Brive	P.	P.
Brossard	Cheminots de Vendôme-P.O.	P.	P.
Brossard	Cheminots de Blois	P.	P.
Dujardin	Cheminots de Châteauroux	P.	X.
Midol	Cheminots de Saint-Dizier	P.	P.
Ferdinand	Cheminots de Pagny-sur-Moselle	P.	P.
Simonney	Cheminots d'Epinal	P.	P.
Pescheux	Cheminots de Givet	P.	P.
Le Chevalier.....	Cheminots d'Achères	C.	P.
Couette	Cheminots de Niort	C.	P.
Pairaudeau	Cheminots de La Loupe.....	C.	P.
Delteil	Cheminots de Tonnay-Charente	C.	P.
Delteil	Cheminots de Rochefort	C.	P.
Delteil	Cheminots de La Rochelle.....	C.	P.
Darchen	Cheminots de Nantes-Etat	P.	P.
Winberg	Cheminots de Moret-les-Sablons.....	P.	P.
Berlot	Cheminots de Meaux	C.	P.
Gervais	Cheminots de Bourges	P.	P.
Coudert	Cheminots de Montceau-les-Mines	A.	P.
Coudert	Cheminots de Saincaize	A.	P.
Coudert	Cheminots de Nevers	A.	P.
Berlot	Cheminots de Vaires-Lagny	C.	P.
Jaux	Cheminots de Montereau	P.	X.
Varagne	Cheminots du Bourget.....	P.	X.
Varagne	Cheminots d'Aumale.....	P.	P.
Thetiot	Cheminots de Pons	C.	P.
Papillon	Cheminots de Saujon	C.	P.
Baudu	Cheminots de Pont-Audemer	C.	P.
Reverdy	Cheminots de Caen	C.	P.
Delteil	Cheminots de Châtelaillon.....	C.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Delteil	Cheminots de La Pallice.....	C.	P.
Curé	Cheminots de Baroncourt	P.	P.
Machizeau	Cheminots d'Oullins	P.	A.
Guth	Cheminots de Vesoul	P.	P.
Datte	Cheminots de Tulle	X.	X.
Rambaud	Cheminots de Bécon-les-Bruyères ...	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Saint-Pol-de-Léon	C.	P.
Rambaud	Cheminots de La Tremblade	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Rouen-Etat	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Saint-Lô	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Glos-Montfort	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Segré	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Sillé-le-Guillaume	C.	P.
Rambaud	Cheminots de Folligny	C.	P.
Faisandaz	Cheminots de Bellegarde	P.	P.
Balluais	Cheminots de Conflans-Ste-Honorine.	C.	X.
Balluais	Cheminots de Brest	C.	X.
Balluais	Cheminots de St-Germain-en-Laye ..	C.	X.
Balluais	Cheminots de Verneuil	C.	X.
Balluais	Cheminots de Saintes	C.	X.
Balluais	Cheminots de La Haye-du-Puits	C.	X.
Balluais	Cheminots de Saint-Malo	C.	X.
Delille	Cheminots de Dieppe	C.	X.
Delille	Cheminots de Barentin	C.	X.
Delille	Cheminots de Louviers	C.	X.
Delille	Cheminots de Breauté-Bolbec	C.	X.
Deville	Cheminots de Motteville	C.	X.
Delille	Cheminots de Fécamp	C.	X.
Delille	Cheminots de Saint-Etienne-Rouvray.	C.	X.
Baudu	Cheminots de Honfleur	C.	P.
Baudu	Cheminots de Landerneau	C.	P.
Reverdy	Cheminots de Paris-Rive-Gauche	C.	P.
Reverdy	Cheminots de Trappes	C.	P.
Reverdy	Cheminots de Parthenay	C.	P.
Vadecart	Cheminots de Falaise	C.	P.
Thetiot	Cheminots d'Argenteuil-Etat	C.	P.
Baudu	Cheminots de Saint-Méen	C.	P.
Le Briquer	Cheminots de Rennes	P.	P.
Germain	Cheminots de Granville	C.	A.
Mathé	Cheminots des Sables-d'Olonne	C.	X.
Le Bohec	Cheminots de Flers	C.	P.
Crapoulet	Cheminots d'Angers	C.	X.
Raynaud	Cheminots de Bretagne	P.	P.
Allaire	Cheminots d'Elbeuf	C.	P.
Germain	Cheminots de Cherbourg	C.	A.
Limbourg	Cheminots de Lumes	P.	P.
Airaud	Cheminots de Courtalain	C.	P.
Delaume	Cheminots de La Suze.....	C.	P.
Delaume	Cheminots de Montbizot	C.	P.
Piednoir	Cheminots de Loudun	C.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Befier	Cheminots d'Orléans-Etat	C.	P.
Delille	Cheminots de Pacy-sur-Eure	C.	X.
Grison	Cheminots de Nantes	C.	X.
Gally	Cheminots de Saint-Cyr-Etat	C.	P.
Chaumond	Cheminots de Malaunay	C.	C.
Guillou	Cheminots de Vernon	C.	P.
James	Cheminots de Surdon	C.	P.
Petraniau	Cheminots d'Epluches	P.	X.
Petraniau	Cheminots de Paris-Nord	P.	X.
Derenne	Cheminots de Laigle	A.	P.
Roul	Cheminots du Havre	P.	P.
Langumier	Cheminots d'Orléans-P.-O.	C.	X.
Leroux	Cheminots de Gisors	C.	P.
Vergnes	Cheminots de Cette-Midi	C.	P.
Pasquier	Cheminots de Cerbère	C.	P.
Chevalier	Cheminots de Roanne	P.	P.
Rochegeude	Cheminots de Saint-Claude	P.	P.
Rey (A.)	Cheminots de Clermont-Ferrand ...	C.	P.
Sarrasin	Cheminots d'Avignon	P.	P.
Cellier	Cheminots de Mouchard	P.	P.
Seyfarth	Cheminots de Nice-P.-L.-M.	P.	P.
Turiot	Cheminots de Moulins	C.	X.
Friaud	Cheminots de St-Germain-des-Fossés.	P.	P.
Pérol	Cheminots de Pont-de-Dore	P.	P.
Chautagnat	Cheminots d'Annecy	P.	P.
Berger-Sabatel ...	Cheminots de Chambéry	C.	X.
Midol	Cheminots de Chaumont	P.	P.
Guy	Cheminots de C.F.R.A. Alger	X.	P.
Briand	Cheminots de Vierzon	A.	C.
Cellier	Cheminots de Vénissieux	P.	P.
Pasquier	Cheminots d'Agde	C.	P.
Bourneton	Cheminots de Robiac	P.	P.
Bourdain	Cheminots d'Eygurande	P.	P.
Briche	Cheminots de Vincennes	P.	P.
Voleyre	Cheminots de Firminy et région ...	X.	X.
Rey (Antoine) ...	Cheminots de Langogne	C.	P.
Rey	Cheminots de Montbrison	C.	P.
Berger-Sabatel ...	Cheminots de Modane	C.	P.
Poirier	Cheminots de Chagny	P.	P.
Poirier	Cheminots de Dôle	P.	P.
Poirier	Cheminots d'Aix-en-Provence	P.	P.
Cellier	Cheminots de Lyon	P.	P.
Cellier	Cheminots de Saint-André-le-Gaz ...	P.	P.
Cellier	Cheminots de Badan	P.	P.
Cellier	Cheminots de Saint-Germain-au-Mont- d'Or	P.	P.
Le Bohec	Cheminots de La Ferté-Macé	C.	P.
Lenoir	Cheminots de Compiègne	P.	P.
Guige	Cheminots de Tramways de Cannes.	A.	P.
Cuny	Cheminots de Troyes	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Brochard	Cheminots de Pantin-Est	P.	P.
Thomas	Cheminots de Loches	P.	P.
Guinot	Cheminots de Gray-P.-L.-M.	P.	P.
Favre	Cheminots d'Ambérieu	P.	P.
Guichard	Cheminots d'Épernay	X.	X.
Midol	Cheminots de Bône-Etat	C.	P.
Pinguet	Cheminots de Montluçon	C.	P.
Bories	Cheminots d'Étampes	X.	X.
Midol	Cheminots d'Oran-P.-L.-M.	C.	A.
Cellier	Cheminots de Givors	P.	P.
Laulom	Cheminots de Philippeville	C.	P.
Laulom	Cheminots de Blida	C.	P.
Laulom	Cheminots d'Orléansville	C.	P.
Laulom	Cheminots de Ténés-P.-L.-M.	C.	P.
Laulom	Cheminots d'Affreville	C.	P.
Mouchanot	Chemins vicinaux du Jura	P.	P.
Deimusois	Cheminots de Paris-Ceinture	P.	P.
Quéré	Cheminots de Châteauneuf	C.	P.
Quéré	Cheminots d'Angoulême-Etat	C.	P.
Lamy-Bernhard	Cheminots de La Garenne	C.	P.
Jacquet	Cheminots Etat-Rive-Droite	C.	P.
Crapier	Cheminots d'Argenteuil-Ceinture	P.	X.
Julienne	Cheminots d'Alger-P.-L.-M.	C.	A.
Vasseur	Cheminots de Valenciennes	P.	P.
Poidevin	Cheminots du Tréport	P.	P.
Logeard	Cheminots de Bâinville	C.	P.
Place	Cheminots d'Arras	P.	C.
Bultez	Cheminots de Douai	C.	P.
Bertrand	Cheminots de Lille-Délivrance	P.	P.
Martin	Cheminots de Chambly	P.	C.
Danglot	Cheminots de Hellemmes	P.	X.
Panchoux	Cheminots de Guise	P.	P.
Legay	Cheminots de Boulogne-sur-Mer	P.	P.
Binet	Cheminots de Paris-P.-O.	C.	P.
Baugcard	Cheminots de La Flèche	P.	P.
Giry	Cheminots d'Alger	C.	X.
Giry	Cheminots de Constantine	C.	P.
Giry	Cheminots d'Alger-Etat	C.	P.
Giry	Cheminots de Bône	C.	A.
Sabatier	Cheminots de Nice, Compagnies se- condaires	X.	X.
Hervier	Cheminots de St-Amand (Economiq.)	P.	P.
Veyries	Cheminots de Grâulhet	X.	X.
Lauzat	Cheminots d'Arles-P.-L.-M.	C.	X.
Bernot	Cheminots de Gien-P.-L.-M.	P.	C.
Cellier	Cheminots de Montchanin	P.	P.
Briche	Cheminots d'Amagne-Lucquy	P.	P.
Gallard	Cheminots de Crépy-en-Valeis	P.	P.
Perrin	Cheminots de Saint-Etienne	C.	P.
Massotier	Cheminots de Rive-de-Gier	C.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- GILITE	COTI- SATION
Dumaud	Cheminots d'Annemasse	P.	P.
Pichon	Cheminots de Cosne	C.	A.
Lallaz	Cheminots de Fayet-Saint-Gervais ...	P.	C.
Berger-Sabatel ...	Cheminots de St-Jean-de-Mauriennes- P.-L.-M.	C.	P.
Lacombe	Cheminots de Narbonne	C.	P.
Lapertot	Cheminots de Tournus	A.	P.
Lapertot	Cheminots d'Allerey	A.	P.
Lapertot	Cheminots de Paray-le-Monial-P.-L.-M.	A.	P.
Lapertot	Cheminots d'Autun	A.	P.
Pasquier	Cheminots de Foix	C.	X.
Pasquier	Cheminots de Marmande	C.	P.
Langumier	Cheminots d'Orléans	C.	X.
Langumier	Cheminots d'Auxerre	P.	X.
Mansot	Cheminots de Mâcon	P.	P.
Labatut	Cheminots d'Hirson	X.	P.
Volpelière	Cheminots d'Alais	P.	P.
Baugeard	Cheminots de Sablé	C.	P.
Delaune	Cheminots de Château-du-Loir	C.	P.
Beucher	Cheminots d'Evreux	C.	P.
Plassard	Cheminots de Chartres	C.	C.
Pairaudeau	Cheminots de Nogent-le-Rotrou	C.	P.
Gervais	Cheminots de Tours-P.-O.	P.	P.
Landrein	Cheminots d'Auray	C.	P.
Lacombe	Cheminots de Bergerac	P.	P.
Galinier	Cheminots de Capdenac	C.	X.
Galinier	Cheminots de Séverac-le-Château ...	C.	X.
Chaumel	Cheminots de Sarlat	P.	P.
Chaumel	Cheminots de Périgueux	P.	P.
Prades	Cheminots de Biarritz	P.	P.
Mir	Cheminots de Paulhan	P.	P.
Lacroix	Cheminots de Toulouse-Midi	C.	C.
Lacombe	Cheminots de Carcassonne	X.	P.
Rey	Cheminots de Castelnaudary	C.	P.
Level	Cheminots de Lens	P.	P.
Hallez	Cheminots de Lille	P.	P.
Catelas	Cheminots d'Amiens	C.	P.
Briche	Cheminots de Metz	X.	P.
David	Cheminots de Grenoble	C.	A.
Datte	Cheminots d'Ussel	C.	P.
Langumier	Cheminots d'Avallon	P.	P.

FEDERATION DES COIFFEURS

Lapertot (André) ..	Coiffeurs de Chalon-sur-Saône	A.	P.
Roger	Coiffeurs de Nancy	P.	P.
David (Jean).....	Coiffeurs de Grenoble	A.	P.
Cordier	Coiffeurs de Tours	P.	P.
Treint	Coiffeurs de Nîmes	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- BILITE	COTI- SATION
Doyen	Coiffeurs de La Rochelle	P.	P.
Doucet	Coiffeurs de Nice	P.	P.
Frachon	Coiffeurs de Saint-Etienne	P.	P.
Toné	Coiffeurs de Reims	P.	P.
Arzalier	Coiffeurs d'Arles	C.	X.
Cuny	Coiffeurs de Troyes et Sainte-Savine..	P.	P.
Chasseigne	Coiffeurs de Nantes	P.	P.
Dubois (Marie)....	Coiffeurs de Châtelleraut	P.	P.
Lambert	Coiffeurs de Blida	P.	P.
Costes	Coiffeurs de Vierzon	P.	P.
Girault (Suzanne).	Coiffeurs de Brest	P.	P.
Sauvage	Coiffeurs d'Avignon	P.	P.
Faussecave	Coiffeurs d'Auxerre	P.	P.
Orlianges (Marie).	Coiffeur des Sables-d'Olonne	P.	P.
Magnen	Coiffeurs d'Aurillac	P.	P.
Jemelin	Coiffeurs de Bourges	P.	P.
Pinguet (Maurice).	Coiffeurs de Montluçon	C.	P.
Cordier	Coiffeurs de la Région parisienne....	X.	P.
Cordier	Coiffeurs de Dijon	P.	P.
Cordier	Coiffeurs de Bourg	P.	P.
Cordier	Coiffeurs de Toulon	P.	P.
Doyen	Coiffeurs de Cannes	P.	P.
Doyen	Coiffeurs de Lyon	P.	P.
Doyen	Coiffeurs du Havre	P.	P.
Doyen	Coiffeurs de Limoges	P.	P.
Doyen	Coiffeurs de Roanne	P.	P.

FEDERATION DES CUIRS ET PEAUX

Galinier	Cuir et Peaux de Millau.....	C.	X.
Espinasse	Sabotiers-Galochiers d'Aurillac	X.	X.
Jemelin	Cuir et Peaux de Bourges.....	P.	P.
Soulat	Sabotiers de Brive	C.	C.
Lacombe	Cuir et Peaux de Bergerac	P.	P.
Monnier	Cuir et Peaux de Romans.....	C.	P.
Guiraud	Cuir et Peaux de Nîmes.....	P.	P.
Reboussin	Cuir et Peaux de Toulouse.....	A.	P.
Noguès (Marthe)...	Cuir et Peaux de Bordeaux	P.	P.
Le Briquer.....	Chaussure de Fougères.....	P.	P.
Dujardin	Chaussure de Châteauroux.....	C.	X.
Dubois	Cuir et Peaux de Tours.....	P.	P.
Ravazou	Cuir et Peaux de Saint-Marcellin....	A.	A.
Cantini	Chaussure de Villeneuve-sur-Lot....	A.	P.
David (Jean).....	Chaussure d'Izeaux	A.	P.
Chevalier	Cuir et Peaux de Roanne.....	C.	C.
Léthéule	Cuir et Peaux d'Angers.....	A.	P.
Dubled	Cuir et Peaux de Croix-Wasquehal .	P.	X.
Rouge	Cuir et Peaux de Marçq-en-Barœul..	P.	P.
Rousseau	Cuir et Peaux de Tourcoing.....	P.	C.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITÉ	COTI- SATION
Voisy	Cuir et Peaux de Mouy	P.	C.
Revol	Cuir et Peaux de Lyon	P.	A.
Ravaz	Chaussure de Lyon	P.	A.
Soulat	Poncours, Meuleurs de Niort	P.	X.
Cassani	Condomiers de Paris Cousu-Main	C.	P.
Gibaut	Formiers en chaussures	P.	P.
Cornu	Apprêteurs en pelletterie de Paris	A.	X.
Gibaut	Chaussure de la Seine	P.	P.
Cantini	Travailleurs de la Peau de la Seine	A.	P.
Reboussin	Sellerie-Marochinerie de Paris	C.	P.
Ravaz	Cuir et Peaux de Pertuis	A.	A.
Gaillard	Cuir et Peaux de Saint-Junien	P.	P.
Langumier	Cuir et Peaux de Sens	P.	P.
Doyen	Cuir et Peaux d'Arpajon	X.	P.

FEDERATION DE L'ECLAIRAGE

Limodore	Gaz et Electricité de Nice	C.	C.
Giuge	Gaz et Electricité de Cannes	P.	P.
Pallot	Gaz et Electricité de Montluçon	C.	P.
Cuny	Gaz et Electricité de Troyes	P.	P.
Jardon	Gaz et Electricité de Belfort	C.	X.
Fabre	Gaz de Saint-Etienne	C.	P.
Maure	Electriciens de Saint-Etienne	C.	A.
Maure	Eclairage d'Agen	C.	P.
Cuilleron	Gaz de Lyon et région	P.	P.
Chevalier	Electriciens de Roanne	P.	P.
Frère	Gaz de Paris	C.	P.
Davy	Gaz d'Angers	P.	P.
Jeanjean	Chauffeurs, Conducteurs, Mécaniciens de la Seine et Seine-et-Oise	C.	C.
Lazarri	Gaz de Périgueux	P.	P.
Cailler	Producteurs Energie électrique de la Seine	C.	P.

FEDERATION DES EMPLOYES

Berthon	Employés de commerce d'Oyonnax	C.	P.
Laulom	Employés et Comptables d'Alger	C.	P.
Bunet	Employés de commerce de Nice	P.	P.
Cahen	Voyageurs et Représentants de Nice	P.	P.
Cuny	Employés de Troyes	X.	X.
Hervier	Employés de Bourges	P.	P.
Le Bevilion	Employés de commerce de St-Brieuc	P.	P.
Guiraud	Employés de commerce de Nîmes	P.	P.
Lacroix	Employés de commerce de Toulouse	C.	C.
Sauvage	Employés de commerce de Bordeaux	P.	P.
Dubois	Employés de commerce de Tours	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Chevalier	Employés de Roanne.....	P.	P.
Le Goff.....	Employés du Nord.....	P.	P.
Justice	Employés de Beauvais.....	P.	P.
Level	Employés de la région de Béthune..	P.	P.
Sibylle	Employés de commerce de Lyon....	C.	C.
Lépine	Employés de Banque et Bourse de la Région parisienne.....	X.	X.
Jaudin	Voyageurs et Représentants de la Région parisienne.....	P.	P.
Piètri	Instituteurs libres de Paris.....	P.	P.
Mailloux	Employés de la Seine et de Seine-et- Oise	P.	P.
Gilhodes	Employés aux écritures de la Région parisienne	P.	P.
Vallais	Employés d'Elbeuf.....	P.	P.
Piètri	Employés de commerce de Rouen....	P.	P.
Caruel	Employés de Fécamp.....	P.	P.
Gaudy	Employés de Saint-Junien.....	P.	P.
Charrin	Employés de Limoges.....	C.	P.

FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT

Bazot	Enseignement de l'Ariège.....	P.	P.
Charabot	Enseignement des Basses-Alpes.....	P.	P.
Buasso	Enseignement des Alpes-Maritimes....	A.	P.
Bouet	Enseignement de l'Allier.....	A.	P.
Rollo	Enseignement d'Alger	P.	P.
Enfroy	Enseignement de l'Aube	A.	P.
Aubert	Enseignement des Bouches-du-Rhône.	C.	P.
Fannonnel (Jeanne).	Enseignement du Calvados.....	P.	P.
Quééré	Enseignement de la Charente.....	C.	P.
Bouet	Enseignement de la Charente-Infé- rieure	P.	P.
Cornec	Enseignement du Cher.....	C.	P.
Bouet	Enseignement de la Côte-d'Or.....	A.	P.
Lagain	Enseignement des Côtes-du-Nord....	C.	P.
Baylet	Enseignement de la Dordogne.....	P.	X.
Bouet	Enseignement du Doubs.....	C.	P.
Avenas (Elise)....	Enseignement de l'Ardèche.....	C.	X.
Cornec	Enseignement du Finistère.....	C.	P.
Boyau	Enseignement de la Gironde.....	C.	X.
Rollo	Enseignement de l'Hérault.....	P.	P.
Le Marc.....	Enseignement d'Ille-et-Vilaine	P.	P.
Cornec	Enseignement de l'Indre.....	C.	P.
Bouet	Enseignement de l'Isère.....	P.	P.
Rollo	Enseignement du Jura.....	C.	P.
Bazot	Enseignement de la Loire-Inférieure.	A.	P.
Quonten	Enseignement de la Loire.....	P.	P.
Brossard	Enseignement du Loir-et-Cher.....	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Langumier	Enseignement du Loiret.....	P.	X.
Rollo	Enseignement du Lot-et-Garonne....	A.	P.
Rollo	Enseignement du Morbihan	P.	P.
Bouet	Enseignement du Maine-et-Loire....	P.	P.
Durand	Enseignement de la Mayenne.....	P.	P.
Richard	Enseignement de la Meuse.....	P.	P.
Devernay	Enseignement du Nord.....	P.	P.
Dommanget	Enseignement de l'Oise.....	A.	X.
Detchenique	Enseignement des Basses-Pyrénées...	P.	P.
Combeau	Enseignement des Pyrénées-Orientales	P.	P.
Madeuf	Enseignement du Puy-de-Dôme....	P.	P.
Bazot	Enseignement du Rhône.....	P.	P.
Le Fier.....	Enseignement de la Saône-et-Loire	X.	P.
Delaune	Enseignement de la Sarthe.....	C.	P.
Hagnauer	Enseignement de la Seine.....	C.	X.
Lejault	Enseignement de Seine-et-Oise.....	P.	X.
Orlianges (Yvonne)	Enseignement de Seine-et-Marne....	P.	P.
Cornec	Enseignement de la Seine-Inférieure.	C.	P.
Genoud	Enseignement de la Tunisie.....	X.	X.
Lavergne	Enseignement de la Vienne.....	A.	P.
Bazot	Enseignement de la Haute-Vienne...	A.	P.

FEDERATION DES ETABLISSEMENTS MILITAIRES (Personnels civils Guerre, Magasins et Pensions)

Matton	Guerre et Pensions d'Alger.....	P.	P.
Planson	Etablissements militaires de Brienne- le-Château	P.	P.
Matton	Civils Guerre de Miramas.....	P.	P.
Matton	Guerre et Pensions de Marseille....	P.	P.
Grégoire	Poudrerie de Saint-Chamas.....	C.	P.
Grégoire	Poudrerie d'Angoulême.....	C.	P.
Jemelen	Etablissements militaires de Bourges.	P.	C.
Jemelen	Magasins administratifs de Bourges.	P.	C.
Albiat	Manufacture d'armes de Tulle.....	C.	C.
Graulier	Parc d'Artillerie de Bergerac.....	C.	P.
Marlin	Parc d'Artillerie de Toulouse.....	C.	C.
Grégoire	Arsenal et Cartoucherie de Toulouse.	C.	P.
Constant	Magasins administratifs de Bordeaux.	P.	P.
Grégoire	Aviation de Bordeaux.....	C.	P.
Gruel	Atelier de construction de Rennes..	A.	P.
Le Briquer.....	Service de Santé de Rennes.....	C.	P.
Dujardin	Aviation de Châteauroux.....	C.	X.
Dubois	Parc d'Aviation de Tours.....	P.	P.
Javelle	Manufacture d'Armes de St-Etienne..	C.	C.
Crozet	Atelier de construction de Roanne..	P.	P.
Bernot	Entrepôt de matériel de Gien.....	P.	C.
Grégoire	Parc d'Artillerie d'Angers.....	C.	C.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATIO
Grégoire	Annexe du Génie de Cercy-la-Tour..	C.	P.
Graulier	Arsenal de Tarbes.....	C.	P.
Isérable	Etablissements militaires de Lyon et banlieue	C.	P.
Beaujard	Entrepôt d'Aubigné.....	C.	P.
Grégoire	Magasins administratifs de la Seine..	X.	P.
Dadot	Arts et Métiers de Paris.....	A.	P.
Graulier	Centre d'appareillage de la Seine....	C.	P.
Dadot	Etablissements militaires de la Ré- gion parisienne.....	A.	P.
Graulier	Parc d'Artillerie de Castres.....	C.	P.
Grégoire	Parc d'Artillerie de Toulon.....	C.	P.
Matton	Etablissements militaires d'Orange..	P.	P.
Grégoire	Poudrerie nationale de Sorgues.....	C.	P.

FEDERATION DU LIVRE ET DU PAPIER-CARTON

Vial-Collet	Livre d'Oyonnax	C.	P.
Faisandaz	Livre de Bellegarde	P.	P.
Pinguet	Livre de Montluçon	C.	P.
Cuny	Livre de Troyes	P.	P.
Abdallah-ben-Ali ..	Livre de Bône, Algérie	C.	X.
Pelletier	Ouvriers et Ouvrières de l'Imprimerie de Marseille.....	C.	A.
Lacombe	Livre de Périgueux.....	P.	P.
Pérochon	Livre de Chartres	P.	P.
Quincal	Livre de Nîmes	X.	P.
Vial-Collet	Livre de Rennes	C.	P.
Dubois	Travailleurs de l'imprimerie de Tours	P.	P.
Romanet	Livre de Voiron	C.	C.
Vial-Collet	Livre de Grenoble	C.	P.
Vial-Collet	Livre de Roanne	C.	P.
Vial-Collet	Livre de Reims	C.	P.
Denayer	Ouvriers et Ouvrières de l'imprimerie de Roubaix	P.	X.
Mohn	Lithographes d'Alsace-Lorraine.....	P.	A.
Lallaz	Livre d'Annecy	C.	C.
Lallaz	Livre d'Annemasse	C.	C.
David	Livre d'Etampes	C.	C.
Godonnèche	Photgraveurs de Paris.....	C.	X.
Lebidon	Stéréotypeurs-Galvanoplastes de Paris	C.	P.
Tessier	Typographie parisienne	A.	P.
Bourquard	Impression typographique parisienne.	P.	P.
Pinsart	Lithographes de la Seine.....	C.	X.
Arnaud	Fondeurs typos de la Seine.....	C.	P.
Caruel	Livre havrais	C.	P.
Caruel	Livre de Rouen	C.	P.
Juchault	Typos, imprimeurs de Limoges.....	P.	P.
Poëncin	Papetiers de Magnac	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Verduraz	Papeteries et Cartonneries de Lancey.	P.	P.
Tournier	Papetiers de Jallieu.....	P.	P.
Tilge (Suzanne)...	Papier-Carton d'Halluin	P.	P.
Poëncin	Papier-Carton de Lyon	P.	P.
Silenne	Coloristes, Enlumineurs de la Seine.	P.	P.
Poëncin	Papier-Carton de la Seine.....	P.	P.
Gaillard	Papier-Carton de Saint-Junien.....	P.	X.

FEDERATION MARINE-ETAT

Kerdraon	Travailleurs du Port de Brest.....	P.	P.
Kerdraon	Marine-Etat de Rochefort.....	P.	P.
Kerdraon	Travailleurs du Port de Lorient.....	P.	P.
Roubaud	Travailleurs de la Marine de Toulon..	P.	A.
Debret	Forges de la Chaussade, à Guérigny..	A.	P.
Germain	Marine-Etat de Cherbourg.....	G.	A.

FEDERATION DES METAUX

Berthon (M.-L.)...	Métaux d'Oyonnax	C.	P.
Faisandaz	Métaux de Bellegarde	X.	P.
Ponchaut	Métaux de Soissons	P.	P.
Carpentier	Métaux de Saint-Quentin	P.	P.
Panchout	Métaux de Guise	P.	P.
Pinguet	Métaux de Montluçon	C.	P.
Turiot	Métaux de Commeny	C.	X.
Turiot	Métaux de Moulins	C.	X.
Doucet	Métaux de Nice	P.	P.
Pescheux	Métaux de Vivier-au-Court	F.	P.
Pescheux	Métaux de Monthermé	F.	P.
Pescheux	Métaux de Nouzonville	P.	P.
Pescheux	Métaux de Château-Regnault	P.	P.
Limbouurg	Métaux de Braux-Levrezy	P.	P.
Limbouurg	Métaux de Charleville	P.	P.
Limbouurg	Métaux de Vireux-Molhain	P.	P.
Limbouurg	Métaux de Sedan	P.	P.
Cuny	Métaux de Troyes	P.	P.
Cuny	Métaux de Vendeuvre-sur-Barse	P.	P.
Lescoute	Métaux du Boucau	P.	P.
Papini	Métaux d'Arles	P.	X.
Orsini	Métaux de Marseille	P.	A.
Mirabeau	Métaux d'Aix-en-Provence	F.	C.
Maubian	Métaux de Caen et région.....	P.	A.
Quéré	Fonderie de Ruelle	C.	P.
Quéré	Métaux d'Angoulême	C.	P.
Quéré	Métaux de Barbezieux	C.	P.
Delteil	Métaux de La Rochelle	P.	P.
Jemelin	Métaux de Saint-Florent	P.	P.
Crépat	Métaux de Vierzon	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- GIBILITE	COTI- SATION
Hervier	Métaux et V.-A. de Bourges	P.	P.
Beugnot	Métaux de Dijon	C.	P.
Bernard	Métaux de Lannion	P.	P.
Le Bevillon.....	Métaux de Guingamp	P.	P.
Banlier	Métaux et V.-A. de Niort.....	P.	P.
Dirand	Autos et Cycles d'Audincourt.....	P.	P.
Coulon	Métaux de Sainte-Suzanne	C.	P.
Coulon	Métaux de Ecaulieu	C.	P.
Monnier	Métaux d'Arbouans	P.	P.
Monnier	Métaux de Belfort	P.	P.
Dirand	Métaux de Valentigney	P.	P.
Dumans	Métaux de Chartres	C.	P.
Gilbert	Métaux de Nîmes	P.	P.
Méjean	Métaux d'Alais	P.	P.
Poussel	Métaux de Toulouse	P.	P.
Le Bricquer.....	Métaux de Rennes	C.	P.
Amat	Métaux et V.-A. de Bordeaux et région	P.	P.
Rabaté	Métaux de Béziers.....	P.	P.
Dubois	Métaux et V.-A. d'Amboise.....	P.	P.
Jaix	Métaux, V.-A., Maréchalerie de Tours	P.	P.
Bourdin	Métaux de Grenoble	C.	P.
Didon	Métaux de Voiron	C.	P.
Bourdin	Métaux de Vienne	C.	P.
Martin	Métaux de Dôle	P.	P.
Martin	Métaux de Lons-le-Saulnier	P.	P.
Dantony	Métaux de Saint-Etienne.....	P.	P.
Montchovet	Métaux de Firminy	P.	P.
Frachon	Métaux du Chambon-Feugerolles....	C.	P.
Frachon	Métaux de Balbigny	P.	P.
Gonnet	Métaux de Rive-de-Gier	C.	A.
Brassard	Métaux de Vendôme	P.	P.
Thibeau	Métaux de Nantes	C.	C.
Perray	Métaux de Trignac	P.	P.
Perray	Métaux de Saint-Nazaire	P.	P.
Langumier	Métaux d'Orléans	C.	X.
Poussel	Métaux d'Agen	P.	P.
Davy	Métaux et V.-A. d'Angers.....	P.	P.
Germain	Métaux de Cherbourg	C.	A.
Habert	Métaux de Reims	P.	P.
Thierry	Métaux de Saint-Dizier	X.	X.
Tinette	Métaux de Nancy	P.	P.
Tinette	Métaux de Rehon	P.	P.
Tinette	Métaux de Pont-à-Mousson	P.	P.
Arnould	Métaux de Moyeuivre-Grande	P.	P.
Arnould	Métaux de Knutange	P.	X.
Arnould	Métaux de Clouange	P.	P.
Arnould	Métaux d'Amnéville	P.	P.
Arnould	Métaux de Basse-Yutz	P.	P.
Arnould	Métaux de Rombas	P.	P.
Arnould	Métaux de Rosselange	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Arnould	Métaux de Thionville	P.	P.
Arnould	Métaux de Terville	P.	P.
Doëblé	Métaux d'Ars-sur-Moselle	P.	P.
Doëblé	Métaux d'Algrange	P.	P.
Doëblé	Métaux d'Hayange	P.	P.
Doëblé	Métaux d'Hagondange	P.	P.
Doëblé	Métaux de Metz	P.	P.
Doëblé	Métaux de Maizières	P.	P.
Doëblé	Métaux de Talange	P.	P.
Doëblé	Métaux de Verrerie-Sophie	P.	P.
Coudert	Métaux d'Imphy	A.	P.
Debret	Métaux de Fourchambault	A.	P.
Coudert	Métaux de Nevers	A.	P.
Audegond	Métaux de Vieux-Condé	P.	P.
Rouge	Métaux de Marcq-en-Barœul	P.	P.
Delarue	Métaux de Douai	P.	P.
Vassart	Métaux de Dunkerque	P.	P.
Becquart	Métaux de Comines	P.	X.
Dubled	Métaux de Croix-Wasquehal	P.	X.
Audegond	Métaux d'Onnaing	P.	P.
Audegond	Métaux de Valenciennes	P.	P.
Wallard	Métaux de Lille	P.	P.
Wéber	Métaux de Jeumont	P.	C.
Wéber	Métaux d'Hautmont	P.	C.
Wéber	Métaux de Ferrière-la-Grande	P.	C.
Wéber	Métaux de Maubeuge-Louvroil	P.	C.
Raux	Métaux de Denain	P.	A.
Lefebvre	Métaux de Tourcoing	P.	C.
Monnet	Métaux de Roubaix	C.	C.
Mésans	Métaux d'Halluin	P.	P.
Harissart	Métaux de Montataire	P.	X.
Harissart	Métaux de Creil	P.	X.
Le Bohec	Mouleurs en métaux de Flers	C.	P.
Grave	Métaux de Calais	P.	P.
Lerat	Métaux de Boulogne-sur-Mer	P.	P.
Level	Métaux de Béthune	P.	P.
Level	Métaux d'Hénin-Liétard	P.	P.
Perol	Métaux de Clermont-Ferrand	P.	P.
Maurel	Métaux de Sélestat	P.	C.
Maurel	Métaux de Saverne	P.	C.
Maurel	Métaux de Strasbourg	P.	C.
Maurel	Métaux de Mertzwiller	P.	C.
Maurel	Métaux d'Haguenau	X.	C.
Maurel	Métaux de Bischwiller	X.	C.
Meyer	Métaux de Guebwiller	P.	C.
Meyer	Métaux d'Huningen	P.	C.
Meyer	Métaux de Colmar	P.	C.
Meyer	Métaux de Mutzig	P.	C.
Meyer	Métaux de Mulhouse	P.	C.
Mohn	Métaux de Graffeustaden	P.	A.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE.	COTI- SATION
Lamberet	Métaux de Villefranche-sur-Saône ..	P.	P.
Chambon	Métaux, V.-A., Maréchalerie de Lyon.	P.	C.
Chabassière	Métaux de Chalon-sur-Saône	P.	P.
Despierre	Métaux de Mâcon	P.	P.
Delaune	Métaux de Le Mans	C.	P.
Berger	Métaux d'Ugine	C.	P.
Albessard	Métaux, V.-A. Maréchalerie de la R.P.	P.	P.
Bauché	Métaux de Melun	P.	X.
Gaye	Métaux d'Etampes	P.	P.
Manguin	Métaux de Juvisy-Athis-Mons	P.	X.
Juleau	Métaux de Livry-Gargan	A.	P.
Gilton	Métaux de Versailles	A.	X.
Routier	Métaux de Meudon	A.	X.
Barreau	Métaux de Montmorency	P.	P.
Barreau	Métaux d'Aulnay-sous-Bois	P.	P.
Villatte	Métaux d'Argenteuil	P.	X.
Dupuy	Métaux de Bezons	P.	P.
Windzo	Métaux et V.-A. de Rouen	P.	P.
Windzo	Métaux de Fécamp	P.	P.
Gautier	Métaux du Havre	P.	P.
Dupuis	Métaux d'Amiens	C.	C.
Dupuis	Métaux de Saint-Ouen	C.	C.
Berger	Métaux du Vimeu	P.	X.
Babeau	Métaux de Saint-Juéry	P.	X.
Roubaud	Métaux de Toulon	P.	A.
Flandrin	Métaux de La Seyne-sur-Mer	P.	A.
Juchault	Industrie mécanique de Limoges	P.	P.
Babot	Métaux de Saint-Dié	P.	P.
Roulot	Métaux d'Auxerre	C.	P.
Jambut	Métaux de Sens	P.	P.

FEDERATION DES MOYENS DE TRANSPORT

Panchoux	Transports de Saint-Quentin	P.	P.
Laulom	Tramways d'Alger	C.	P.
Lebègue	Tramways oranais	C.	X.
Doucet	Chauffeurs de Nice	P.	P.
Plançon	Tramways de Troyes	P.	P.
Vicaire	Charretiers et Chauffeurs de Troyes ..	C.	P.
Molines	Transports d'Alais	P.	P.
Constant	Chauffeurs-Livreurs de Bordeaux	P.	P.
Becquart	Transports de Comines	P.	X.
Dillies	Chauffeurs de taxis de Lille	C.	P.
Bonte	Transports d'Halluin	P.	P.
Rouge	Transports de Marc-en-Barœul	P.	C.
Meyer	Transports de Strasbourg	P.	C.
Lebègue	Tramways de Lyon-Neuville	P.	X.
Delaune	Tramways électriques du Mans	C.	P.
Deveaux	Personnel de la T.C.R.P.	C.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Engler	Tramways de Rouen.....	P.	P.
Fresser	Méto et Nord-Sud de Paris.....	P.	A.
Provost	Conducteurs d'autos de remise et de maison de la Seine.....	P.	X.
Nespoulous	Cochers-Chauffeurs de la Seine.....	C.	P.
Lebègue	Laveurs de voitures de la Seine.....	C.	X.
Bizien	Cochers-Chauffeurs de Saint-Germain- en-Laye	P.	P.
Marbouty	Tramways de Limoges.....	C.	P.
Dessal	Chemins de fer départementaux de la Haute-Vienne	C.	P.

13

FEDERATION DES PORTS ET DOCKS

Ciavaldini	Dockers et Charbonniers de Marseille	P.	C.
Pencalet	Mariars-Pêcheurs de Douarnenez....	P.	P.
Constant	Dockers et Charbonniers de Bordeaux	P.	P.
Constant	Inscrits maritimes de Bordeaux.....	P.	P.
Lègues	Bois merrains de Cette	P.	X.
Lègues	Charretiers, Chargeurs et Chauffeurs de Cette	P.	X.
Lègues	Ouvriers du Port de Cette.....	P.	X.
Lègues	Charbonniers de Cette.....	P.	X.
Perray	Dockers de Saint-Nazaire.....	P.	P.
Vermandel	Camionneurs - Charretiers de Tour- coing	P.	C.
Porreye	Dockers d'Armentières	P.	P.
Detchenique	Ouvriers du port du Boucau.....	P.	P.
Vignaud	Transports et manutention de la Seine	P.	P.
Signoret	Marine fluviale de la Seine.....	C.	P.
Le Mat	Mécaniciens-conducteurs de grues du Havre	X.	X.
Engler	Marine fluviale de Rouen.....	P.	P.
Engler	Ouvriers du port de Rouen.....	P.	P.
Bour	Personnel Chambre de commerce de Rouen	C.	A.
Allaire	Dockers d'Elbeuf	P.	P.
Kerdraon	Marins-Pêcheurs de Guilvinec	P.	P.

FEDERATION DES P. T. T.

Rouit	P.T.T. de Digne	P.	P.
Rey	P.T.T. de Gap	C.	P.
Goutier	P.T.T. de Constantine	P.	P.
Raynaud	P.T.T. d'Alger	P.	P.
Stuart	P.T.T. de l'Aube	P.	P.
Ganibotti	P.T.T. des Alpes-Maritimes	C.	X.
Panchout	P.T.T. de l'Aisne	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Ferrier	P.T.T. de l'Aude	P.	P.
Guige	P.T.T. Section de Cannes.....	C.	P.
Rey	P.T.T. des Bouches-du-Rhône.....	C.	P.
Léville	P.T.T. du Cher	P.	P.
Delpy	P.T.T. de Saintes	P.	P.
Le Bevillon.....	P.T.T. des Côtes-du-Nord	P.	P.
Delteil	P.T.T. de La Rochelle	C.	P.
Albiat	P.T.T. de la Corrèze	C.	C.
Bongeaud	P.T.T. de la Charente	C.	P.
Léandri	P.T.T. de la Corse	P.	P.
Baron	P.T.T. de la Savoie	P.	P.
Gourdeaux	P.T.T. de Vesoul	P.	P.
Lacombe	P.T.T. de la Dordogne	P.	P.
Beucher	P.T.T. d'Evreux	C.	A.
Pilloud	P.T.T. de Chartres (Ouvriers).....	P.	P.
Thomas	P.T.T. du Finistère	P.	P.
Marques	P.T.T. de Nîmes	P.	P.
Ferrier	P.T.T. d'Alais	P.	P.
Provido	P.T.T. de la Haute-Garonne	P.	P.
Marin	P.T.T. de la Gironde	P.	P.
Marques	P.T.T. de l'Hérault	P.	P.
Kervegant	P.T.T. d'Ille-et-Vilaine	A.	P.
Taillard	P.T.T. de l'Indre	P.	P.
Duron	P.T.T. de Tours	P.	P.
Perroud	P.T.T. de l'Isère	P.	X.
Lagarrigue	P.T.T. du Lot	P.	P.
Noël	P.T.T. de Saint-Etienne	P.	X.
Melin	P.T.T. de la Loire-Inférieure	P.	P.
Gourdeaux	P.T.T. de Marmande	P.	P.
Boisseau	P.T.T. de Montargis	P.	P.
Berneau	P.T.T. de Gien	P.	C.
Langumier	P.T.T. d'Orléans	C.	X.
Brossard	P.T.T. de Blois	P.	P.
Gourdeaux	P.T.T. de Roanne	P.	P.
Melun	P.T.T. de Maine-et-Loire	P.	P.
Suart	P.T.T. de Châlons-sur-Marne	P.	P.
Suart	P.T.T. de Reims	P.	P.
Suart	P.T.T. de la Haute-Marne	P.	P.
Riou	P.T.T. de Verdun	P.	P.
Léville	P.T.T. de Cercy-la-Tour	P.	P.
Léville	P.T.T. de Nevers	P.	P.
Tiers	P.T.T. du Nord	P.	P.
Derenne	P.T.T. de l'Orne	P.	P.
Lerat	P.T.T. de Boulogne-sur-Mer	P.	P.
Choquet	P.T.T. d'Arras	P.	P.
Thomas	P.T.T. des Hautes-Pyrénées (Ouvriers)	P.	P.
Ferrier	P.T.T. des Pyrénées-Orientales	P.	P.
Perol	P.T.T. du Puy-de-Dôme	P.	P.
Castera	P.T.T. du Rhône	P.	P.
Delaune	P.T.T. de la Sarthe	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Gontier	P.T.T. de Toulon	P.	P.
Grandel	P.T.T. de la Seine	P.	P.
Lallaz	P.T.T. de la Haute-Savoie (Ouvriers).....	P.	P.
Legendre	P.T.T. de Rouen (Ouvriers).....	P.	P.
Legendre	P.T.T. de Rouen (Employés).....	P.	P.
Legendre	P.T.T. du Havre	P.	P.
Banlier	P.T.T. des Deux-Sèvres	P.	P.
Gourdeaux	P.T.T. de la Somme	P.	P.
Gourdeaux	P.T.T. du Tarn	P.	P.
Gontier	P.T.T. d'Oran	C.	P.
Olivier	P.T.T. du Var	P.	P.
Iley	P.T.T. de Vaucluse	C.	P.
Delpy	P.T.T. de Poitiers (Ouvriers)	P.	P.
Arrivé	P.T.T. de Limoges	P.	P.
Fourré	P.T.T. de l'Yonne.	C.	P.

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

Dordé	Municipaux de Troyes	C.	A.
Lacombe	Municipaux de Périgueux	P.	P.
Bazin	Municipaux de Douarnenez	P.	P.
Berthon	Municipaux de Brest	C.	C.
Capelle	Municipaux d'Alais	P.	C.
Marquès	Municipaux de Nîmes	P.	P.
Amiel	Infirmiers de Montpellier	P.	A.
Guillot	Infirmiers de Font-d'Aurelle	P.	P.
Guillot	Infirmiers de Bon-Accueil	P.	P.
Gallié	Municipaux de Tours	P.	P.
Nilès	Communaux d'Agen	C.	P.
Vaubourg	Municipaux de Lyon	C.	P.
Tarpin	Municipaux de Villeurbanne	P.	C.
Garin	Municipaux de Saint-Etienne	P.	P.
Dubled	Municipaux de Croix	P.	X.
Cadeau	Services publics d'Halluin.....	P.	P.
Guffroy	Municipaux d'Avion	P.	C.
Tolza	Municipaux de Rivesaltes	C.	C.
Tauzin	Municipaux de la Seine.....	C.	P.
Moreau	Communaux d'Athis-Mons	P.	P.
Guerbois	Asiles, Colonies et Hospices de la Seine	P.	P.
Le Bigot.....	Communaux de la Seine	C.	P.
Planchon	Communaux de Bezons	P.	X.
Maingot	Communaux d'Argenteuil	C.	A.
Engler	Services publics de Rouen.....	P.	P.
Le Gall.....	Hospitaliers du Havre.....	C.	C.
Gautier	Municipaux du Havre.....	P.	P.
Gaillard	Services publics de Saint-Juven....	P.	P.
Charrasse	Asile de Montdeverguis.....	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
FEDERATION DU SOUS-SOL			
Burlaud	Mineurs de Buxières-les-Mines.....	A.	C.
Burlaud	Mineurs de Saint-Hilaire	A.	C.
Tournier	Mineurs de Decazeville	P.	X.
Tournier	Mineurs de Cransac-Aubin	P.	X.
Caula	Mineurs de Gaude	P.	P.
Caula	Mineurs de Gardanne	P.	P.
Caula	Mineurs de Valdonne	P.	P.
Dupilet	Mineurs de Champagnac-les-Mines ..	P.	P.
Paquet	Mineurs de Lavaveix-les-Mines	P.	P.
Berthon	Carriers de Motreff	P.	P.
Richard	Mineurs de Saint-Martin-Valgagues..	P.	P.
Richard	Mineurs de Molières-sur-Cèze	P.	P.
Richard	Mineurs de Gagnières	P.	C.
Richard	Mineurs de Saint-Ambroix	P.	P.
Teston	Mineurs de La Roche-Sadoule	P.	A.
Teston	Mineurs de Bessèges	P.	A.
Vandouric	Mineurs de La Vernarède	P.	P.
Dupuy	Mineurs d'Alais	C.	P.
Eichel	Mineurs de Martinet-sur-Auzonnet ..	P.	P.
Evesque	Mineurs de Graissessac	P.	P.
Rivail	Mineurs de La Mure	C.	P.
Bastion	Mineurs de la Loire, Saint-Etienne..	P.	A.
Arnaud	Mineurs de la Vallée du Gier, à Grand' Croix	P.	A.
Arnaud	Mineurs de Roche-la-Molière	P.	A.
Arnaud	Mineurs de Chambon-Feugerolles ...	P.	A.
Arnaud	Mineurs de La Ricamarie	P.	A.
Bouschon	Mineurs de la Côte-Chaude et Quar- tier Gaillard	P.	A.
Montchovet	Mineurs de Firminy	P.	P.
Guéton	Mineurs de Terrenoire	P.	A.
Davy	Ardoisiers de Misengrain	C.	P.
Morival	Ardoisiers de Renazé,	P.	P.
Tinette	Mineurs de Pieppes-la-Mourière	P.	C.
Castagno	Mineurs de Chaligny	P.	C.
Kirsch	Mineurs d'Hussigny-Godbrange	P.	X.
Witz	Mineurs d'Alsace-Lorraine	P.	P.
Debret	Mineurs de La Machine	A.	P.
Baux	Mineurs d'Anzin	P.	P.
Thiebault	Mineurs du Nord	P.	P.
Thorez	Mineurs de Dourges	P.	P.
Hongrois	Mineurs de Drocourt	P.	P.
Moniez-Furcy	Mineurs de Lens	P.	P.
Quinet	Mineurs d'Ostricourt	P.	P.
Balliser	Mineurs de potasse du Haut-Rhin..	P.	P.
Dupilet	Mineurs de Saint-Bel	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- GILITE	COTI- SATION
Revailloï	Mineurs de Montceau-les-Mines	P.	P.
Kirsch	Mineurs d'Épinac-les-Mines	P.	X.
Lapertot	Mineurs d'Autun	A.	P.
Tournier	Mineurs de Cognac	P.	X.
Tournier	Mineurs de Carmaux	P.	X.
Sallé	Mineurs de Faymoreau	P.	A.
Vandouric	Mineurs de La Fenadou	P.	P.
Vandouric	Mineurs de La Grand'Combe	P.	P.
Dupilet	Mineurs de Saint-Michel-et-Sordières.	P.	P.
Dupilet	Mineurs de Saint-Martin-le-Vinoux...	P.	P.
Moniez-Furçy	Ardoisiers d'Allasac	P.	P.
Matéiz	Mineurs de Liévia.....	P.	P.

FEDERATION DU SPECTACLE

Arnoux (Jeanne)..	Comédiens de la Seine.....	P.	P.
Arnoux (Jeanne)..	Artistes chorégraphiques de Paris....	P.	P.
Dupin	Machinistes de Paris.....	P.	P.
Chauveau	Peintres décorateurs des théâtres de Paris	P.	P.
Chauveau	Opérateurs électriciens cinématogra- phistes de Paris.....	P.	P.

FEDERATION DES TABACS

Brizec	Tabacs de Nice.....	C.	A.
Brizec	Allumettiers d'Aix-en-Provence.....	C.	A.
Brizec	Tabacs de Dijon	C.	A.
Brizec	Tabacs de Morlaix	C.	A.
Morron	Tabacs de Bordeaux	C.	X.
Brizec	Allumettiers de Bègles.....	C.	A.
Rebèche	Tabacs d'Orléans	C.	A.
Tournié	Allumettiers de Trélazé.....	C.	X.
Brizec	Tabacs de Metz	C.	A.
Dumont	Tabacs de Lille	X.	X.
Pérol	Tabacs de Riom	P.	P.
Brizec	Tabacs de Pantin	C.	A.
Péron	Tabacs de Nantes	P.	P.
Benoit	Tabacs d'Issy-les-Moulineaux	A.	A.
Beaujard	Tabacs du Mans	C.	P.
Rigoulot	Allumettiers de Pantin-Aubervilliers.	C.	A.
Brizec	Tabacs de Reuilly	C.	A.
Brizec	Tabacs du Havre	C.	A.

FEDERATION DU TEXTILE

Treint	Textile de Nice.....	P.	P.
Limbourg	Textile de Sedan	P.	P.
Foulon	Textile de Laroque	P.	X.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELIGI- BILITE	COTI- SATION
Richetta	Textile de Lavelanet	P.	P.
Planson	Textile de Palis	P.	P.
Planson	Textile d'Arcis-sur-Aube	P.	P.
Planson	Textile d'Aix-en-Othe	P.	P.
Planson	Textile de Gelannes	P.	P.
Planson	Textile de Troyes	P.	P.
Planson	Textile de Marigny-le-Châtel	P.	P.
Bourgerie	Textile de Romilly	P.	P.
Delteil	Tailleurs de La Rochelle	C.	X.
Le Bévillon	Textile de Lannion	P.	P.
Foulon	Textile de Louviers	P.	X.
Foulon	Textile de Saint-Ambroise	P.	X.
Poujol	Schappe du Vigan	C.	A.
Guiraud	Habillement de Nîmes	P.	P.
Guillot	Habillement de Montpellier	P.	P.
Bourges	Bonneteries de Ganges	P.	X.
Le Bricquer	Habillement de Rennes	P.	P.
Chichery (Germ.)	Textile-Vêtement de Tours	P.	P.
Romanet (Louise)	Textile d'Izeau	C.	C.
Romanet (Louise)	Textile de Charavines	X.	C.
Romanet (Louise)	Textile de Beaurepaire	C.	C.
Romanet (Louise)	Textile de Pont-de-Beauvoisin	C.	C.
Romanet (Louise)	Textile de Voiron	C.	C.
Romanet (Louise)	Textile de Moirans	C.	C.
David	Textile de Corbelin	C.	P.
Lagresle	Textile de Sevelinges	C.	C.
Lagresle	Textile de Montagny	P.	P.
Storge (Jeanne)	Textile de Vienne	C.	C.
Frachon	Chapellerie de Chazelles-sur-Lyon	P.	P.
Bonnefille	Bonneterie de Roanne	P.	P.
Bonnefille	Textile de Roanne et Le Cateau	P.	P.
Richetta	Textile de Saint-Symphorien-de-Lay	P.	P.
Chevallier	Appréteurs de Roanne	P.	P.
Brossard	Drap de Romorantin	P.	P.
Davy	Textile d'Angers	P.	P.
Brandcau	Textile de Cholet	P.	P.
Rousseau	Textile de Tourcoing	P.	C.
Porreye	Textile de Lille	P.	P.
Tievers	Tapis-Moquette de Tourcoing	P.	C.
Monnet	Textile de Roubaix	P.	C.
Becquart	Textile de Comines	P.	X.
Rouge	Textile de Marcq-en-Barœul	P.	P.
Porreye	Tailleurs de Lille	P.	P.
Veirman	Textile de Roncq	P.	C.
Merda	Textile d'Avesnes-sur-Helpe	P.	P.
Bostoën	Textile d'Halluin	P.	X.
Dubled	Textile de Croix	P.	X.
Delacourt	Textile de Caudry	P.	X.
Justice	Textile de Beauvais	P.	P.
Goujon (Germ.)	Industrie cotonnière de Flers	P.	P.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- BILITE	COTI- SATION
Grave	Textile de Calais	P.	P.
Foulon	Tailleurs de Tarbes.....	P.	X.
Mohn	Textile d'Erstein	P.	A.
Vallon	Imprimeurs sur étoffe de Lyon.....	P.	P.
Chanfray	Teinture de Lyon et banlieue.....	P.	P.
Richetta	Textile de Tarare	P.	P.
Mercier	Textile de Bourg-de-Thizy	P.	P.
Lagresle	Tisseurs de Cours	P.	P.
Lagresle	Tisseurs de Saint-Vincent-de-Reins..	P.	P.
Lagresle	Tisseurs de Pont-Trambouze	P.	P.
Mercier	Tisseurs-Apprêteurs de Thizy.....	P.	P.
Chabassière	Vêtement-Chapellerie de Chalon-sur- Saône	P.	P.
Lapertot	Textile de Chauffailles.....	A.	P.
Kalipka	Casquettiers de la Seine.....	P.	P.
Guillet	Lavoirs et Blanchisseries de la Seine.	C.	P.
Calvet	Textile de la Seine.....	C.	P.
Martinet	Habillement de la Seine.....	P.	P.
Lagrange	Fourreurs en confection de Paris....	P.	P.
Herclet	Teinture de la Seine.....	P.	P.
Goujon (Germ.)...	Habillement du Havre	P.	P.
Goujon (Germ.)...	Habillement d'Elbeuf	P.	P.
Vandewatyne	Textile d'Elbeuf	P.	A.
Goujon (Germ.)...	Textile de Rouen	P.	P.
Dupuis	Textile de Saint-Ouen (Somme).....	C.	C.
Babeau	Textile d'Albi et de Saint-Juéry.....	P.	X.
Herclet	Vêtement d'Avignon	P.	P.
Gaudy	Textile de Saint-Junien.....	P.	P.

FEDERATION DU VERRE

Panchout	Verriers de Vauxrot	P.	P.
Herman	Verriers de Souvigny	P.	C.
Crépat	Verriers de Vierzon	P.	P.
Süe	Verriers de Tarascon	P.	C.
Beucher	Verriers de Romilly-sur-Andelle	C.	A.
Cordonnier	Verriers de Veauche	C.	C.
Vuillemenot	Verre blanc de Cepoy.....	P.	C.
Godeau	Verriers de Reims	P.	C.
Copin	Verriers de Saint-Léger-des-Vignes ..	P.	P.
Süe	Verre blanc du Quesnoy	P.	C.
Godeau	Verriers de Dorignies-Douai	P.	C.
Herman	Verres à vitres de Fresnes.....	P.	C.
Herman	Verriers d'Aniche	X.	C.
Vuillemenot	Verriers de Denain	P.	C.
Bosquet	Verriers de Sars-Poteries	X.	C.
Vuillemenot	Verriers de Creil	P.	C.
Godeau	Verre blanc d'Arques.....	P.	C.
Godeau	Verriers de Saint-Laurent-Blangy	P.	C.

NOMS DES DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES	REELI- GITÉ	COTI- SATION
Rey	Verriers de Villeurbanne	X.	P.
Huart	Verres à vitres de Chalon-sur-Saône..	X.	A.
Fresnay	Souffleurs au chalumeau de la Seine.	P.	C.
Jumel	Boucheurs à l'émeri de la Seine....	P.	C.
Berrier	Taillleurs sur cristaux de la Seine....	P.	C.
Vuillemenot	Verriers de la Seine	P.	C.
Vuillemenot	Verriers de Bagneaux-sur-Loing	P.	C.
Vuillemenot	Verriers de Rambouillet	P.	C.
Caruel	Verriers d'Offranville	C.	A.
Sté	Verriers d'Eu	P.	C.
Süc	Verriers de Mers	P.	C.
Caruel	Verriers du Tréport	C.	A.
Babeau	Verriers de Carmaux	C.	X.
Babeau	Verriers d'Albi	C.	X.

SYNDICATS ISOLES

Fradin	Infirmiers libres de Paris.....	A.	P.
Beaugendre	Mécaniciens-dentistes de Paris	P.	X.
Fradin	Médecine sociale de Paris.....	A.	P.
Pottier	Monnaies et Médailles de Paris.....	C.	X.
Crispel	Tonneliers de Bordeaux.....	A.	P.



TABLEAU DES VOTES PAR FÉDÉRATION

sur la rééligibilité et l'augmentation de la cotisation (cartes et timbres)

FÉDÉRATIONS	MANDATS validés	RÉÉLIGIBILITÉ				AUGMENTATION COTISATION			
		Pour	Contre	Abstentions	Absences	Pour	Contre	Abstentions	Absences
Agriculture.....	29	19	4	6	»	19	3	»	7
Alimentation.....	70	48	14	3	5	42	8	3	17
Bâtiment.....	162	103	44	8	7	111	10	21	20
Bijou.....	7	7	»	»	»	6	»	»	1
Bois.....	53	30	16	4	3	36	8	1	8
Céramique, Produits Chimiq..	29	21	6	1	1	24	3	1	1
Cheminots.....	400	206	169	14	11	282	49	15	54
Coiffeurs.....	31	26	2	2	1	30	»	»	1
Cuir et Peaux.....	34	17	7	8	2	20	4	4	6
Eclairage.....	45	6	9	»	»	11	2	1	1
Employés.....	26	19	5	»	2	22	2	»	2
Enseignement.....	47	23	13	9	2	39	»	»	8
Etablissements militaires.....	34	11	19	3	1	26	7	»	1
Livre et Papier-Carton.....	37	17	18	1	1	26	4	2	5
Marine Etat.....	6	4	1	1	»	4	»	2	»
Métaux.....	160	123	27	6	4	113	22	8	17
Moyens de Transport.....	21	14	10	»	»	16	2	1	5
Ports et Docks.....	20	17	2	»	1	12	2	1	5
P. T. T.....	72	59	12	1	»	65	2	1	4
Services publics.....	29	20	9	»	»	18	6	3	2
Sous-Sol.....	56	49	3	4	»	35	6	10	5
Spectacle.....	5	5	»	»	»	5	»	»	»
Tabacs.....	18	2	14	1	1	3	»	12	3
Textile.....	80	66	12	1	1	54	12	3	11
Verriers.....	32	22	6	»	4	4	22	4	2
Syndicats isolés.....	5	1	1	3	»	3	»	»	2
TOTAUX.....	1.481	935	423	76	47	1.023	174	93	188

Unions et Fédérations représentées à titre consultatif

UNIONS DEPARTEMENTALES

DÉPARTEMENTS	DÉLÉGUÉS
Ain	BERTHON (M.-L.)
Allier	PALLOT
Aisne	PANCHOUT
Aude	LACOMBE
Aveyron	TOURNIER
Bouches-du-Rhône	BONNET
Calvados	MAUBIAN
Corrèze	ALBIAT
Côte-d'Or	BEUGNOT
Creuse	PAQUET
Haute-Saône-Doubs-Belfort	MONNIER
Drôme	DURANTON
Eure-et-Loir	BOUCHEREAU
Finistère	KERDRAON
Gard	GUIRAUD
Gironde	CONSTANT
Ile-et-Vilaine	LE BRIQUER
Indre-et-Loire	DUBOIS
Isère	DAVID
Loire	FRACHON
Loire-Inférieure	DARCHEN
Maine-et-Loire	DAVY
Marne	HABERT
Meurthe-et-Moselle	TINETTE
Meuse	PIERROT
Moselle	DOEBLE
Nord	FORREY
Oise	JUSTICE
Oran	JULIENNE
Orne	LE BOHEC
Puy-de-Dôme	PEROL
Pyrénées (Basses-)	DETCHENIQUE
Rhône	REVOL
Saône-et-Loire	LAPERTOT
Sarthe	DELAUNE
Savoie	BERGER
Savoie (Haute-)	LALLAZ
Seine-Inférieure	CARUEL
Seine-et-Marne	CLAVEL
Somme	DUPUIS
Vaucluse	SARRAZIN
Vienne	PHILIPPE
Vienne (Haute-)	JUCHAULT
Yonne	LANGUMIER

UNIONS LOCALES

DÉPARTEMENTS

Alais
 Nantes
 Rive-de-Gier
 Roanne
 Terrenoire

DÉLÉGUÉS

MOLINES
 WARET
 GONNET
 CROZET
 GUETON

FEDERATIONS

Agriculture
 Bâtiment et Travaux publics.....
 Industries du Bois.....
 Céramique
 Produits chimiques.....
 Cheminots
 Coiffeurs
 Eclairage-Forces motrices.....
 Employés
 Etablissements militaires.....
 Livre
 Marine-Etat
 Métaux
 Moyens de transport.....
 Ports et Docks.....
 P. T. T.....
 Services publics.....
 Sous-Sol
 Spectacle
 Tabacs
 Textile-Vêtement

GASTEL
 VESINE ET NICOLAS
 FAYET
 DUCARTERON
 MARZET
 MIDOL
 CORDIER
 LONTRADE
 GILHODES
 GREGOIRE
 GODONNECHE
 KERDRAON
 POUSSEL-GAYE-RABATE
 LEBEGUE
 BOUR
 GOURDEAUX
 CHAUVEL
 KIRCH-MONIEZ-DUPILET
 CHAUVEAU
 BRIZEC
 FOULON



TROISIÈME PARTIE

Conférence d'Unité

.....

Appel à la C. G. T., à la Fédération des Fonctionnaires, à tous les syndicats et organisations affiliés à l'une ou à l'autre C.G.T. et à la Fédération des Fonctionnaires, ainsi qu'aux syndicats que la scission a placés dans une situation d'autonomie en face des différentes organisations centrales.

Paris, le 14 août 1925.

Conformément au désir manifesté par la grande majorité des ouvriers organisés et des organisations syndicales qui se sont prononcées en faveur de la reconstitution de l'Unité syndicale, la C. G. T. U. convoque le Congrès Interconfédéral d'Unité à la date des 30 et 31 août, à Paris.

Elle regrette que cette convocation ne soit pas placée sous l'égide d'un Comité interconfédéral constitué par les représentants des deux Bureaux et Commissions exécutives confédérales, ainsi que la proposition en a été faite à la C. G. T.

Le temps qui nous sépare des Congrès confédéraux qui doivent se tenir à Paris, du 26 au 29 août, ne nous permet pas de différer davantage la convocation du Congrès Interconfédéral d'Unité. Mais il permet toujours à la C. G. T. de répondre favorablement au désir formulé par la grande majorité des travailleurs organisés en prenant sa place dans le Comité d'organisation de ce Congrès aux jours et à l'heure qu'elle pourra décider en toute liberté, soit au sein de ses organismes dirigeants, soit au sein de son Congrès National dont les travaux vont s'ouvrir en même temps que ceux du Congrès Confédéral Unitaire.

Confirmand ses déclarations, la C. G. T. U. affirme à la C. G. T., à tous les Syndicats et organisations confédérés, à la Fédération des Fonctionnaires, à tous les syndicats autonomes visés par son appel qu'un tel Congrès Interconfédéral a le pouvoir de réaliser effectivement l'Unité sur les bases indestructibles, dans un très bref délai, et de donner à la classe ouvrière une arme invincible pour sa lutte contre la bourgeoisie.

En convoquant ce Congrès, la C. G. T. U. n'entend poser aucune condition à la réalisation de l'Unité ; elle déclare que le Congrès seul, par la voix des délégués syndicaux, a le droit et le pouvoir de déterminer les moyens pratiques de réaliser l'Unité.

La C. G. T. U. et toutes ses organisations se déclarent prêtes à se discipliner aux décisions du Congrès Interconfédéral et à se fondre au sein d'une C. G. T. unique reconstituée sur les bases déterminées par ce Congrès.

La C. G. T. U. a déjà proclamé qu'elle était prête à réaliser l'Unité par la fusion, à la base et sans condition, de toutes les organisations et cela avant la convocation du Congrès.

C'est dire qu'elle est disposée à appliquer telle formule qu'il plaira au Congrès Interconfédéral — expression véritable de tous les ouvriers organisés — d'adopter.

Etant donné l'objectif précis du Congrès Interconfédéral d'Unité, l'ordre du jour en est ainsi fixé :

- 1° La réalisation pratique de l'Unité syndicale ;
- 2° Plan de fusion des organisations parallèles et fixation des délais ;
- 3° Plan d'action de la C. G. T. unique ;
- 4° Unification des statuts ;
- 5° Nomination des organismes de direction.

Sans vouloir préjuger de l'attitude qu'observera la C. G. T. soit au sein de ses organismes directeurs, soit au sein de son Congrès, la position d'hostilité qu'elle a prise jusqu'à ce jour à l'égard du Congrès Interconfédéral nous oblige à envisager le cas où la majorité des syndicats confédérés se prononcerait contre l'Unité, contre le Congrès Interconfédéral.

Il est certain que dans ce cas et malgré son désir, le Congrès Interconfédéral n'aurait pas le pouvoir d'apporter une solution immédiate et radicale au problème de l'Unité.

La C. G. T. U. tient à déclarer à nouveau qu'elle ne poursuit aucunement le but de mettre les syndicats et organisations confédérés partisans de l'Unité dans une situation de rupture avec les organisations centrales auxquelles ils sont, actuellement adhérents.

En faisant un appel pressant aux organisations confédérées en même temps qu'à la C. G. T. pour qu'elles assistent au Congrès quelles que soient les conditions dans lesquelles celui-ci se trouve convoqué et quelles que soient les décisions hostiles dont il peut être frappé, la C. G. T. U. précise que les organisations qui décideront d'y participer sont déliées de tout engagement préalable qui ne serait pas volontairement consenti par chacune d'elles et qui ne répondrait pas à la volonté des masses groupées dans leur sein.

En lançant son appel en faveur du Congrès Interconfédéral des 30 et 31 août, la C. G. T. U. fait confiance à tous les militants, aux organisations confédérées, unitaires et autonomes soucieux avant tout de l'intérêt collectif des exploités qui commande à tous de travailler pour le triomphe de l'Unité, c'est-à-dire pour le triomphe du prolétariat dans sa lutte quotidienne contre la bourgeoisie.

Sont officiellement invités au Congrès Interconfédéral d'Unité qui se tiendra les 30 et 31 août à Paris :

La C. G. T. et toutes les organisations adhérentes à la C. G. T. ;

La Fédération des Fonctionnaires et tous les Groupements qui y sont affiliés ;

Les syndicats autonomes ayant quitté en bloc l'une ou l'autre C. G. T. au moment de la scission ou à toute époque ultérieure.

Les organisations participant au Congrès d'Unité devront munir leur délégué d'un mandat dûment établi et comportant toutes justifications sur leur existence régulière.

Les mandats sont reçus, dès à présent, au siège de la C. G. T. U., 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris-10^e.

Les délégués aux Congrès ordinaires des deux C. G. T. seront admis d'office sur présentation de leur carte de délégué et de leur carte syndicale ou d'un mandat en règle.

La première séance du Congrès Interconfédéral d'Unité s'ouvrira le dimanche 30 août, à 9 heures précises du matin, à Paris.

La salle où il aura lieu sera indiquée ultérieurement.

DEUXIÈME SÉANCE*Dimanche 30 Août (Après-Midi)***COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de GRANDIN (Confédérés), assisté de GOURDEAUX (P.T.T. Unitaires) et ROUVRON (Fonctionnaires autonomes).

DEUX TELEGRAMMES DE LA CONFERENCE D'UNITE**A la Conférence minoritaire anglaise**

La Conférence d'unité syndicale convoquée à Paris par la C. G. T. U., Conférence composée de délégués des syndicats de la C. G. T. U., de la C. G. T., des syndicats autonomes, décidée à œuvrer intensivement pour l'unité syndicale internationale et nationale, souhaite plein succès à vos travaux, sachant que vous luttez pour l'unité syndicale mondiale.

Vive l'unité syndicale internationale!

Vive la victoire du prolétariat sur la bourgeoisie!

Au Comité anglo-russe

La Conférence d'unité syndicale convoquée à Paris par la C. G. T. U., Conférence composée de délégués des syndicats de la C. G. T. U., de la C. G. T., des syndicats autonomes, marque son accord complet avec l'action entreprise par le Comité anglo-russe. Décide d'œuvrer intensément, en liaison avec vous, pour l'unité syndicale nationale et internationale.

Vive l'unité syndicale mondiale!

Vive l'action internationale des travailleurs!

LE PRÉSIDENT fait appel à tous les délégués pour qu'ils travaillent avec méthode, afin d'arriver à tracer le plus clairement possible les voies qui mènent à l'unité.

Il est ensuite décidé que les syndiqués unitaires, confédérés et autonomes seront admis comme auditeurs, leur nombre n'étant limité que par la place. D'autre part, comme la Conférence est maintenant réunie en Commission ayant pour but de rechercher les meilleurs moyens d'arriver à l'unité et non de prendre des décisions obligatoires, il est entendu que le nombre plus ou moins grand de délégués de chaque tendance importe peu.

BERRAR (C.G.T.U.) annonce ensuite que notre camarade Liebaers est présent dans la salle. Délégué du Comité d'Unité belge, membre de la Centrale du Vêtement, adhérent à Amsterdam, il est, dit Berrar, indispensable à la clarté des débats qu'il soit entendu.

DISCOURS DE LIEBAERS

LIEBAERS apporte le salut des ouvriers belges unitaires. Puis il s'explique : « Depuis que j'ai été venu en France, la dernière fois, les événements ont marché. Le Congrès de la II^e Internationale a manqué de courage devant les événements du Maroc.

« La F.S.I. elle-même n'a pas compris. Mais la classe ouvrière commence à réfléchir. »

Après avoir retracé la situation mondiale, notre camarade dit que le but de la classe capitaliste est de détruire les organisations ouvrières, de rendre impossible la réalisation de l'unité.

L'U.R.S.S. est le centre de la lutte de classe. L'entente entre tout le prolétariat est une nécessité.

C'est si vrai qu'en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, le courant d'unité se renforce de plus en plus.

Et c'est aussi parce que le capitalisme se rend compte que la Russie est vraiment le foyer de la lutte de classe qu'il se dresse contre elle.

Les dirigeants réformistes ne veulent pas aller là-bas. Pourquoi ? Parce qu'ils veulent pouvoir continuer à ne pas dire la vérité sur le foyer de la lutte de classe.

Le parti politique qui saura sentir les aspirations de la classe ouvrière sera suivi par elle. Est-ce notre faute si c'est actuellement le parti communiste ? Si c'était le parti socialiste, nous aurions la même attitude à son égard.

Examinant le problème de l'unité, Liebaers — qui a suivi les travaux des deux Congrès — souligne qu'aucun gouvernement n'accepterait à la Société des Nations, au B.I.T., ceux qui auraient mis leur main dans celle des Moscovitaires.

Il faut choisir entre la démocratie et la lutte de classe. La bourgeoisie s'en rend très bien compte.

Une proposition étant émise, il n'y a pas à examiner si elle émane de communistes, de confédérés ou d'autonomes. Ce qu'il faut voir, c'est si elle est bonne ou mauvaise.

Aussi, nous regrettons que ce ne soient pas les socialistes qui aient fait les propositions d'unité syndicale.

Elles viennent des communistes. Elles sont bonnes. Nous y souscrivons.

Aujourd'hui, dans les anciens partis politiques, on n'est plus à la disposition de la classe ouvrière, mais on tente de mettre la classe ouvrière à sa disposition.

Nous assistons à un changement de tactique de la F.S.I. Mertens est venu nous dire qu'il n'avait jamais dit un mot contre la Révolution

russe. Ondegeest dit que l'unité avec Tomsky est possible, mais pas avec ce diable de Losovsky.

C'est là une manœuvre. L'unité n'est pas une question de personnalité. On veut essayer de faire croire que les syndicats russes sont contre l'I.S.R. Or, il n'en est rien.

Les Russes, qui ont fait la Révolution, ne sauraient admettre d'autres points de vue que ceux de la lutte de classe.

La bourgeoisie soutient la F.S.I. parce que, dit-elle, Amsterdam évolue dans le cadre légal. Or, je n'ai jamais vu un adversaire célébrer son adversaire. La bourgeoisie est contre l'unité syndicale. Cela doit nous faire réfléchir. Et, après réflexion, nous sommes pour l'unité syndicale.

Vous avez, chez vous, le Conseil national économique. Nous avons, en Belgique, une Commission pour l'exportation des produits nationaux. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire : favoriser l'impérialisme.

L'unité sans les directives de lutte de classe, c'est cela la mauvaise unité, c'est cela l'unité sentimentale.

La division est venue parce que certains ont abandonné cette lutte de classe et parce que le syndicalisme ne peut évoluer que dans la lutte de classe.

Il s'agit de savoir si la bourgeoisie doit sortir renforcée de la crise qu'elle traverse. Il s'agit de savoir si nous devons nous faire ses complices. Là est tout le problème de l'unité.

Nos adversaires opposent la démocratie à la dictature. Et cela leur a permis d'identifier la dictature fasciste et la dictature bolcheviste. Je n'ai pas vu, en Russie, brûler des Maisons du Peuple; je n'y ai pas vu interdire les syndicats révolutionnaires; je n'y ai pas vu proscrire le drapeau rouge.

Ce que je sais, c'est que la bourgeoisie célèbre la dictature fasciste et pousse les hauts cris contre la dictature bolcheviste. Et cela suffit à me faire sentir la différence entre la dictature fasciste et la dictature bolcheviste.

La C.G.T. a dû tenir compte du courant d'unité. Elle cause, encore hautainement c'est vrai, mais c'est un résultat.

Seuls les dirigeants sont contre l'unité. La masse veut l'unité. Mais il ne faut pas que les adhérents à la C.G.T. la quittent. Il ne faut pas aggraver la scission. Et les autonomes doivent choisir l'une ou l'autre C.G.T. Sinon, on aboutira à la situation de la Hollande, avec ses sept centrales. A aucun prix, il ne faut arriver à cela.

LIEBAERS cite ensuite le travail d'unité fait en Belgique. Il faut, précise-t-il, relier nos mouvements, organiser notre travail, nous pénétrer de nos idées d'unité.

Nationalement, vous devez partout, dans vos syndicats, devant les masses, crier votre ardent désir d'unité.

Je vous écouterai maintenant, et, d'accord, nous irons vers l'unité d'abord, vers la révolution prolétarienne ensuite.

Répondant à Cenis qui lui demande si, en Belgique, le mouvement

syndical n'est pas à la merci du parti ouvrier belge, notre camarade précise les conditions dans lesquelles s'est formé le mouvement syndical. Ce sont les militants du parti ouvrier qui ont été à l'origine de la formation des syndicats.

Ainsi, la situation est telle chez nous que lutter contre le P. O. B., cela apparaît à la masse comme lutter contre les syndicats.

Nous aurons toujours en Belgique une classe ouvrière qui aura un esprit d'organisation. Chez nous, ce n'est pas l'influence du P.O.B. qui existe : c'est la soumission aux politiciens.

Ce n'est qu'aujourd'hui seulement que la question se pose.

Pour la Belgique, comme pour la France, c'est la question de la lutte de classe contre la collaboration de classes qui se pose. Et j'ai tout à l'heure dit nettement que le mouvement ouvrier ne pouvait évoluer que sur le chemin de la lutte de classe.

A LA RECHERCHE DE L'UNITÉ

UN CAMARADE DES CUISINIERS AUTONOMES, de Nice, vient exposer dans quelles conditions son syndicat s'est constitué dans l'autonomie. Il déclare s'engager à amener son syndicat vers une des deux C.G.T. si l'unité n'est pas réalisée en octobre.

MATTON précise qu'il s'agit de rechercher les moyens pratiques de l'unité. Nous voulons l'unité sans vainqueurs, sinon le prolétariat; sans vaincus, sinon le capitalisme.

Selon Matton, parmi les erreurs commises dans la lutte pour l'unité, la plus grande a été de ne faire des comités mixtes qu'entre confédérés et unitaires. Il faut y joindre les non syndiqués, unis dans des Comités d'unité prolétarienne reliés localement et nationalement.

Il faut associer à la lutte pour l'unité tout ce qui n'est pas syndiqué.

HUARD (Autonomes) vient tirer ce qu'il appelle la « psychologie de la situation ». Il faut faire l'unité avec les 12 millions de travailleurs français.

Il faut l'unité pour amener la masse vers un mouvement révolutionnaire. La Charte d'Amiens étant révolutionnaire, en l'acceptant nous enlèverons le masque des chefs réformistes.

Comme le disait Losovsky : Soyez forts, la masse viendra à vous.

Huard conclut en disant : « Malgré toutes nos divergences, faisons bloc contre le capitalisme, pour la défense du prolétariat. »

MONMOUSSEAU pense que travailler à réaliser l'unité, c'est travailler dans la ligne de la lutte de classe. Si nous devons discuter de la Charte d'Amiens, cela nous amènerait trop loin. Le problème de l'unité ne peut être posé sur le seul terrain de cette Charte. Nous disons franchement : la ligne politique de la C.G.T.U. est contre la Charte d'Amiens. Mais pour faire l'unité, point n'est besoin de suivre la ligne politique de la C.G.T.U.

Il ne faut pas poser la question des tendances pour arriver à l'unité.

Il n'est pas, dans toute l'histoire, un exemple d'unité réalisée autrement que par la fusion. Qu'elle s'effectue par en bas ou par en haut, peu importe.

Le travail à réaliser ici, c'est donc de mettre debout un plan de fusion pratique.

En ce qui concerne la C.G.T.U., elle émet son opinion, mais ne conditionne nullement l'unité à sa conception.

La réalisation de l'unité amène aussitôt la question des minorités. Ce sera la majorité qui en décidera. Aucun militant n'a le droit, « a priori », de se dire pour ou contre la Charte d'Amiens, pour ou contre son idéologie.

D'accord avec Liebaers, nous disons aux militants confédérés : Restez dans vos syndicats.

Encore d'accord avec Liebaers, nous pensons que les partis sont faits pour servir la classe ouvrière.

L'unité, c'est le plus grand danger pour la bourgeoisie. Elle est sans cesse en état de légitime défense contre sa réalisation.

Loin qu'il y ait lieu de nous décourager des résultats atteints, nous pensons, au contraire, que de magnifiques résultats ont été obtenus.

Le mouvement unitaire ne peut plus s'affaiblir. Il ira grandissant. Le levain de l'unité est dans la C.G.T. Il va germer.

Les camarades confédérés qui sont venus ici librement, s'en iront librement. Rien ne les liera à nous organiquement, parce que nous ne voulons donner aucun prétexte à de nouvelles scissions. Nos camarades s'en iront, je le répète, libres, uniquement liés par leur conscience et leur ardent désir de réaliser l'unité.

PIQUEMAL (Indirectes) réclame un plan sérieux de campagne d'action pour l'unité. Il ne faut pas nous cristalliser dans l'erreur du passé ; il s'agit, par des solutions pratiques, de lancer le courant d'unité. Il ne s'agit pas de former une troisième C.G.T. Il s'agit de travailler pour une seule.

MONMOUSSEAU précise que, selon lui, puisqu'aussi bien le Congrès de la C.G.T. a pris des résolutions contre le lien interconfédéral, il est nécessaire de ne pas ouvrir la porte ni à des prétextes d'exclusion, ni à un grignotage de l'une ou de l'autre C.G.T.

Nous disons à nos camarades confédérés : Les liens, tissez-les entre vous, dans votre organisation. Ce sont les éléments unitaires de chaque organisation centrale qui doivent faire pénétrer chez eux l'idée d'unité. Et cette grande idée nous unira bien mieux que tous les contrats que nous pourrions passer.

CHARBONNEAU (Autonomes) lit une déclaration du S.U.B. Elle dit en substance que la base du mouvement ouvrier est le syndicat et non la confédération. En conclusion, elle déclare : Dès que les deux fédérations du Bâtiment (confédérée et unitaire) auront fusionné, le S.U.B. entrera dans la fédération unifiée.

CARPENTIER (Cheminots confédérés) corrige certaines erreurs du « Peuple » à son sujet. De plus, l'« Humanité » lui a fait dire qu'il

était révolutionnaire. Il est foncièrement réformiste, mais sincère partisan de l'unité.

JULIE Marius (Autonomes) préconise les Comités mixtes locaux, afin de combler le fossé des tendances... Mais la C.G.T. — si ses renseignements sont exacts — interdit maintenant à ses adhérents de participer à ces Comités et aux administrations mixtes de certaines Bourses du Travail.

Il croit l'unité seulement réalisable par en haut. S'il est dans l'autonomie, c'est qu'il a dû obéir à la base. Il propose la rédaction d'une résolution qu'on diffuserait partout, résolution préconisant l'entrée de tous dans la C.G.T.

Il ne s'agit, actuellement, que d'une question de principe. Un referendum aurait lieu dans toutes les organisations. Après quoi se tiendrait un congrès interconfédéral où les adversaires de l'unité seraient obligés de se démasquer.

GOURDON (Instituteurs autonomes) souligne un point important : quand l'unité sera faite, quand il n'y aura plus qu'une seule C. G. T., les luttes de tendances seront plus fortes, c'est certain, mais dès que le capitalisme attaquera, tous nous serons unis. Il préconise la tenue d'une même conférence avant une année.

TREINT (Instituteurs unitaires) voudrait aussi qu'on aboutît à des résolutions pratiques. Il est partisan du vote d'une résolution. Elle pourrait indiquer qu'elle voit dans la participation aux Comités d'unité prolétarienne un moyen d'œuvrer pour réaliser l'unité.

Le mouvement anglais et le mouvement russe, les deux plus grands mouvements syndicaux, se sont déjà unis. Il serait bon que nous indiquions, dans un télégramme, que nous joignons nos efforts aux leurs.

CARPENTIER (Confédéré) pose quelques questions à Treint. Il est pour l'unité, mais contre toute subordination.

TREINT répond que nous ne pouvons entamer une discussion sur les origines de la scission. Si nos camarades russes ont parlé de manœuvre, ils ont précisé qu'il s'agissait de manœuvre contre la bourgeoisie.

Notre conception du syndicalisme est que tout ouvrier, quelle que soit sa conception, a le droit d'adhérer au syndicat de sa profession ou de son industrie. Mais il est fatal qu'il y ait de ce fait une lutte de tendances. C'est toujours la loi des majorités qui décide.

Faut-il accepter ou non l'organisation des tendances? Oui. Cette organisation permet de mettre de l'ordre dans la discussion.

Un camarade qui n'est pas d'accord avec son parti le quitte ou est invité à s'en retirer. Mais il conserve ses droits syndicaux.

Au-dessus de tout, comme limite à la lutte des tendances, nous posons la discipline dans l'action et la nécessité de rester dans l'organisation syndicale.

Jamais nous ne nous insurgerons contre une décision prise par la majorité contre la bourgeoisie.

FRÉMONT (Musiciens autonomes) avait formé, avec quelques camarades, un groupe communiste de musiciens. Des syndiqués se sont émus. On parlait de scission. C'est, précise-t-il, notre Parti qui nous a demandé de dissoudre notre groupe pour éviter toute cassure.

De plus, Monmousseau nous a déclaré nettement que si un groupe de musiciens voulait adhérer à la C.G.T.U., celle-ci ne les accepterait pas.

RAMBAUD (Cheminots unitaires) est en désaccord avec Monmousseau sur la question de ne pas lier les Confédérés. Il propose des réunions communes : parcourir le pays, faire de continuelles réunions dans lesquelles parleraient simultanément unitaires, confédérés et autonomes, exposant aux masses l'idée de l'unité. Voilà ce qui doit sortir de notre Conférence. En un mot, il faut en commun faire une vaste agitation d'unité.

MONMOUSSEAU déclare ne pas avoir parlé par diplomatie, mais uniquement parce que c'est la tactique de la C.G.T.U. C'est pour servir la cause de l'unité que cette tactique a été adoptée par la C.E. de la C.G.T.U.

Localement, les camarades feront ce qu'ils voudront. Il ne nous appartient pas de leur en fixer rigidelement les lignes. Il ne faut commettre aucune erreur : il faut que le désir d'unité domine tout.

LE SECRÉTAIRE DU SYNDICAT CONFÉDÉRÉ DES TABACS DE LYON indique que la question de l'unité a porté une grosse émotion au sein du Congrès confédéré. Il se rallie à la proposition de Monmousseau. La solution réside dans la constitution, localement, des Comités mixtes d'unité.

CENIS (Lithos confédérés de Bordeaux) annonce que son syndicat a été travaillé par les militants. Il est acquis à l'unité. Cazeneuve a obtenu les mêmes résultats chez les typos. Ensuite, notre camarade a offert de servir de trait d'union entre les deux U.D. Il espère arriver à réaliser l'unité départementale. Il fait voir le danger qu'il y aurait à signer une résolution en commun.

Le travail d'unité, il faut le faire à l'atelier, à l'usine, dans les assemblées générales.

LIEBAERS apporte quelques suggestions. Il ne suffit pas de dire : l'unité ! l'unité ! Il faut dire : « Comment faire l'unité ? »

Nous n'avons pas la prétention de la réaliser ici.

Ce qu'il faut poursuivre, c'est la conquête à l'idée de l'unité de la majorité de la C.G.T. C'est le Congrès interconfédéral qui décidera de la ligne à suivre.

Je n'ai jamais vu aucun pays où l'on cause autant de politique qu'en France, et pourtant tout le monde se déclare contre la politique.

Aucun parti politique n'aura de force s'il n'a d'influence sur les masses.

Liebers oppose à la crainte d'une subordination qu'ont manifestée

certain camarades la situation du mouvement syndical belge. La motion Mertens exclut tous les communistes des fonctions syndicales. Le P.O.B. a dissout une Union de syndicats. Eh bien, tout cela, qui est pire que la subordination, nous l'avons supporté. Nous sommes restés et resterons dans nos syndicats, où la pire des collaborations de classes est pourtant pratiquée.

Il faut, le plus tôt possible, réaliser l'unité nationale en France. Elle ouvrira la voie à l'unité internationale.

GRANDIN, président, propose alors que les débats se poursuivent le lendemain. Il en est ainsi décidé et la séance est levée à 20 heures.

TROISIÈME SÉANCE

Lund 31 Août (Matin)

Afin de déblayer le terrain de trop longues discussions, il avait été décidé, à la séance du dimanche soir, que les Confédérés se réuniraient à part, ainsi que les Autonomes, afin d'envisager préalablement à l'ouverture de la séance, ce qu'ils auraient soit à proposer, soit à demander à la Conférence plénière.

Ces deux réunions se sont tenues entre 8 heures et 10 h. 15, et la séance a été ouverte à 10 h. 30 avec le même Bureau que la veille.

Il est décidé que deux orateurs par tendance parleront chacun une demi-heure.

ROSAIN (Maçons et aides de Lyon, organisation qui groupe 5.000 adhérents) fait une déclaration selon laquelle l'unité devrait se faire d'abord à la base, par corporation. Pour ce faire, il faut laisser de côté les questions de personnalité. Tout en étant d'accord avec les précédents orateurs, il ne pourra voter, n'étant pas mandaté.

GRANDIN, au nom des Confédérés, déclare que des moyens qu'ils ne pourront rendre publics ont été envisagés entre eux pour faire aboutir rapidement la réalisation de l'unité.

HUART (Autonomes) soutient qu'il est nécessaire de conditionner l'unité aux faits. Les Autonomes, s'ils ont fait la scission organique, ne l'ont pas faite avec les principes. Il va donc présenter à la Conférence une résolution.

Il est nécessaire, ajoute-t-il, de tracer notre ligne de conduite en regard de notre action pour l'unité. Après les déclarations de l'hier, sur la conception que les communistes ont du syndicalisme, l'accord est possible.

HUART lit ensuite la motion présentée par les autonomes. Selon cette motion, deux points principaux détermineront l'unité : 1° le

syndicalisme ne peut être que lutte de classe; 2° l'indépendance du syndicalisme est une nécessité.

Il ajoute que la lutte contre l'impérialisme et la guerre, ainsi que contre le fascisme, est également nécessaire.

La motion que nous présentons, conclut-il, peut être votée par tous. Elle réalise l'unité.

MONMOUSSEAU expose que cette motion veut dire, en réalité, que nos camarades confédérés devront réapprouver le programme de la C.G.T. Il y a là un premier danger.

D'autre part, la forme de fusion rien que par en bas, est une plateforme d'autonomie. La C.G.T.U. est absolument opposée à la création d'une autre C.G.T. Nous pensons qu'il faut un plan de fusion générale et non un plan de fusion locale.

Les syndicats des deux C.G.T. se sont unis, chacun sur leur programme respectif. Un programme commun pour les unir, c'est celui des revendications immédiates. Mais imposer comme condition préalable à l'unité un accord idéologique entre les tendances, il est dangereux de l'accepter.

CENIS (Confédérés), tout en étant d'accord sur la forme de la motion lue par Huart, déclare qu'il faut des précisions.

Comment la fusion à la base se fera-t-elle dans un syndicat divisé en quatre tronçons : confédérés, unitaires, autonomes, catholiques ?

Alors, il faudra, après la fusion, adhérer à la C.G.T. de la majorité. Les autonomes iraient-ils à la Confédération chrétienne ?

PÉRONIN (Tabacs de Metz) demande à la C.G.T. de tenir compte du courant d'unité sincère qui s'est déterminé à son Congrès. Il faut dire : fusion à la base contrôlée et, immédiatement, Congrès interconfédéral.

RAYNAUD souligne l'effort de conciliation réel inclus en la motion des Autonomes. Nous sommes sur la voie de l'accord. Il propose une Commission de résolution composée de six camarades (deux autonomes, deux confédérés, deux unitaires).

JULIE (Autonomes) précise que la résolution veut dire : unité tout court. Nous entendons par unité à la base, formation de Comités mixtes à la base, rapprochement des militants locaux. Cette fusion des militants tracerait la voie au Congrès interconfédéral.

MONMOUSSEAU déclare alors que si tel est l'esprit de la motion, et si cela est précisé dans le texte, la C.G.T.U. est d'accord. Ce sont ses propositions.

Il demande qu'on ajoute que, partout où il y a des syndicats autonomes, confédérés ou unitaires, aucun autre syndicat ne sera formé.

JULIE : « Entre camarades sincères, vous voyez que l'on parvient à s'entendre. L'accord va certainement se faire. Nous sommes prêts à préciser les points demandés. C'est en dehors de toute préoccupation idéologique que nous devons le faire. »

GRANDIN met alors aux voix la proposition de Commission des six présentée par Raynaud. Elle est adoptée.

CENIS, PÉRONIN, pour les confédérés; HUART et JULIE pour les autonomes; MONMOUSSEAU et THOREZ pour les unitaires, sont désignés.

Durant que la Commission travaille, UN CAMARADE DE CHALONS-SUR-MARNE vient exposer à la tribune un plan pratique d'action des Comités mixtes.

Lors d'une discussion à la C.G.T., comme Lapierre déclarait que les Comités mixtes étaient des organismes irréguliers, un camarade confédéré a très justement répondu que c'était la scission qui était beaucoup plus irrégulière que les Comités mixtes.

A Châtelleraut, un groupe des Amis de l'Unité a été constitué. Il est nécessaire de soutenir et d'étendre ces groupements. Il faut leur donner, ainsi qu'aux Comités mixtes, des moyens de propagande. Il faut leur concéder, dans la presse ouvrière, une large place. Il sera bon de les relier à la fois par des Comités mixtes intersyndicaux, par des Unions locales mixtes, et aller, dans ce domaine, jusqu'au département.

Mais il faut surtout, pour atteindre notre but : la réalisation de l'unité syndicale, avoir assez de volonté pour nous accorder, les uns les autres, une large amnistie.

Lorsque nous disons, nous unitaires, que ce sont les militants confédérés qui font obstacle à l'unité, il est légitime que nos auditeurs croient à notre partialité. Mais lorsque nous faisons les réunions en commun et que c'est un camarade confédéré qui vient énoncer cette vérité, alors il est cru.

En résumé, notre camarade est partisan de la multiplication des Comités mixtes, de leur liaison et d'une large solidarité à leur apporter.

DOUCET. — Il faut faire dans tous les Comités mixtes, un large compte rendu des séances des deux Congrès. Ce sera un premier aliment.

DELISLE (Cheminots unitaires) souligne l'œuvre antionitaire accomplie à l'aide d'une petite brochure dans laquelle on prend des extraits, choisis adroitement, des discours de militants communistes de tous les pays.

Dans les Comités mixtes, il faudra que les militants sachent ce que représentent, en réalité, ces extraits. Pour nous, il est indispensable de lutter contre tout ce qui peut endiguer le courant d'unité. La clarté est nécessaire.

(La séance est ensuite suspendue en attendant que la Commission des six vienne donner lecture de la résolution qu'elle élabore.)

REPRISE DE LA SÉANCE

LA MOTION D'UNITÉ

A la reprise, CENIS déclare qu'il est heureux de venir dire à la Conférence que l'accord s'est fait. Soucieux des résultats, du grand but poursuivi, et le situant au-dessus de toutes préoccupations d'idéologie ou de personnalité, ne voulant voir que l'unité syndicale à réaliser, l'unité nécessaire, indispensable, l'unité qui se réalisera malgré tous ses adversaires, où qu'ils se trouvent et quels qu'ils soient, les six militants des trois tendances ont rédigé, dans une communion unitaire, la motion ci-dessous, qui devra être largement répandue à travers le pays. Et c'est quelques instants de poignante émotion qui plane sur la Conférence, cependant que CENIS lit le document suivant :

RESOLUTION DE LA CONFERENCE D'UNITÉ

Les militants et délégués des diverses organisations : unitaires, confédérées, autonomes, réunis en Conférence pour discuter et établir une communion d'idées sur le grave problème de l'unité ;

Décident, en raison de la crise très tendue que traverse notre pays et qui menace de plus en plus la classe ouvrière, de faire auprès des masses prolétariennes tous efforts utiles à la réalisation de l'Unité ;

L'Unité ne saurait se réaliser d'une façon durable et efficace qu'autant que le mouvement syndical gardera son autonomie organique et son caractère de lutte de classe ;

La réalisation pratique de l'unité ne peut s'opérer que par la fusion simultanée, et contrôlée par des Comités mixtes, de toutes les organisations parallèles ;

La Conférence estime que la constitution de Comités mixtes d'unité permettra le rapprochement des militants des différentes tendances et pourra hâter la réalisation de l'unité syndicale ;

Les Comités mixtes décideront localement les modalités pratiques de leur action en faveur de l'unité ;

La Conférence estime que tout partisan de l'unité a le devoir d'engager la lutte pour cette revendication sur la base des grandes revendications prolétariennes et contre tous ceux qui seraient tentés de s'opposer à la reconstitution d'une organisation unique par la fusion des Syndicats, Unions départementales, Fédérations, C. G. T., Internationales ;

Elle condamne la constitution d'organisations nouvelles à côté de celles déjà existantes ;

Résolue d'aboutir à cet idéal, la Conférence pense que les forces des organisations en présence doivent œuvrer avec toutes les bonnes volontés, ainsi qu'avec les masses ouvrières, organisées ou non, pour faire triompher dans le plus bref délai possible l'unité tant désirée.

C'est à l'unanimité, par acclamation et au chant de « l'Internationale », qu'elle est adoptée. Chaque délégué sent profondément l'importance historique qu'aura dans l'avenir, pour le mouvement syndical, la résolution qui vient d'être prise.

Ce n'est pas encore l'unité. Ce l'eût été si le Congrès de la C.G.T., entraîné par les leaders, n'avait pas mis à l'index cette réunion, mettant par là même l'unité elle-même à l'index. Si le souffle unitaire qui passa sur le Congrès de la C.G.T.U. tout au long de ses travaux avait passé aussi sur celui de la C.G.T., c'en était fini de la néfaste scission.

Ce n'est pas toute l'unité. Mais ce sont quelques tronçons du mouvement syndical qui se ressoudent, qui s'agglomèrent. C'est la main fraternelle de quelques unitaires, confédérés et autonomes qui saisit une manette de la grande machine sociale qu'est le mouvement syndical.

Demain, d'autres mains viendront faire fonctionner d'autres rouages. Et la machine arrivera bien à fonctionner entièrement.

A midi quarante-cinq, la Conférence d'unité était close. Chaque délégué s'en retournait vers ceux qui l'avaient mandaté, avec l'espoir de jours meilleurs et la conviction que, si l'on avait pu retarder la réalisation de l'unité syndicale, on ne l'empêcherait plus maintenant.

Un premier jalon, d'importance, venait d'être posé sur la voie qui y mène inéluctablement.

FIN DE LA CONFERENCE D'UNITE



CONFÉRENCE D'UNITÉ

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

CONFEDEREES

Agents des P. T. T. de Saint-Etienne....
 Cheminots d'Abbeville

— de Boulogne

— de Hazebrouck

— de Calais

— de Saint-Omer

Civils de la Guerre de Marseille.....
 Instituteurs de la Drôme.....
 Métaux de Fumel.....
 Tabacs de Lyon.....
 Tabacs de Metz.....
 Textile de Beauvois-Fontaine.....
 Tramways de Lyon.....
 U. D. Mixte de l'Indre (5 syndicats con-
 fédérés)

Union Locale de Châtellerault (3 syn-
 dicats : Manufacture d'Armes, Em-
 ployés, Livre)

AUTONOMES

Fédération des Fonctionnaires.....

Alimentation d'Amiens

Bâtiment du Havre.....

Chaussure de la Seine.....

Coiffeurs d'Alger.....

Coiffeurs de Bordeaux.....

Contributions indirectes (Syndicat nation-
 al)

Enregistrement (Fonctionnaires).....

Enseignement des Bouches-du-Rhône..

Enseignement de la Loire.....

Géomètres du Cadastre (Fonctionnaires)

Habillement du Bas-Rhin

Lingerie et Couture de Châteauroux....

Maçons de Lyon

DELEGUES

FAVIER
 CARPENTIER, PAILLEUL
 CARPENTIER, PAILLEUL
 CARPENTIER, PAILLEUL
 PETIPREZ
 BONNIERES
 GILLY
 BOVET
 BAYLE
 DAVY
 PERONNIN
 DUSSEAUX, DELACOURT
 CLEYET

CHAUSSE

LAIRE, GRANDIN

DELEGUES

BUTEUX, HUMBLOT, MOLLOT,
 NEUMEYER, WAROQUIER
 LEROY, PREUX
 LE GALL
 ELOY, HUART.
 TIXIER
 GIMARD

BREGIER, FENOUIL, MATHON-
 NET, PIQUEMAL, PUJO
 LAUGIER
 GOURDON
 CORNEC
 CARI, DARRIGAN
 KELLER
 AUSSEUR
 ROSAIN

AUTONOMES

Mouleurs du Havre
 Musiciens de la Seine
 Municipaux de Châteauroux
 Ouvriers, ouvrières en drap, Châteauroux
 Pâtisseries-Cuisiniers de la Côte-d'Azur...
 Pâtisseries-Cuisiniers de Vichy
 S. U. B. de la Seine
 Tailleurs de glace de Paris
 Terrassiers de Seine et Seine-et-Oise.....
 Tramways de l'Indre
 Tramways de Nice et Littoral
 Travailleurs de la Pierre de la Seine....
 Union syndicale des Marins du Havre....

DELEGUES

LE GALL
 FREMONT, POUYROUX
 AMENILLE
 AUSSEUR
 HAOURT
 HAOURT
 CHARBONNEAU, LANGLASSE
 DESCHANCIAUX, MICHAUDET
 FRAGO, LE MAHO
 AMENILLE
 PINELLI, ROSTAGNI
 BLOIS, PAILLET
 JULIE, FEUTREN

MIXTES

Comité mixte d'Unité de Lyon
 Comité mixte d'Unité de Marseille
 Union locale mixte d'Aix-en-Provence....
 Union locale mixte de Châlons-sur-Marne
 U. D. mixte de l'Indre
 Comité d'Unité belge

DELEGUES

DAVID
 TOURNAIRE
 JAUBERT
 BERLOT, LAGNIEL
 CHAUSSE
 LIEBAERS

Ne sont pas comprises dans cette liste, les organisations adhérentes au Congrès de la C. G. T. U. et représentées à cette Conférence par cinquante délégués.

(Voir décision sur la désignation de ces délégués, page 370.)



QUATRIÈME PARTIE

Conférence Nationale Féminine

.....

PREMIÈRE SÉANCE⁽¹⁾

Mardi 24 Août (Matin)

La Conférence se tient dans une salle de la Maison des Syndicats, 8, avenue Mathurin-Moreau. Elle comprend les femmes déléguées au Congrès de la C. G. T. U. par les organisations unitaires ainsi que quelques représentants de ces dernières.

A 10 heures, Lucie COLLIARD, secrétaire de la Commission Centrale Féminine, ouvre la première séance de la Conférence en faisant désigner le Bureau suivant :

Présidente : Germaine GOUJON, du Textile.

Assesseurs : Alice BRISSET, Textile ; Louise DILLIES, U. D. Nord ; Jeanne KERSALE, Alimentation Douarnenez ; Marthe NOGÈS, Tabacs Bordeaux.

Marie BRÉANT, des Produits chimiques, donne lecture, comme résolution d'ouverture, d'une vigoureuse protestation des femmes contre la répression.

La présidente demande que la discussion s'engage immédiatement sur l'ordre du jour de la Conférence, ainsi conçu :

- 1° Le travail effectué depuis le Congrès de Bourges ;
- 2° Le rapport sur les tâches futures ;
- 3° Le rapport sur la guerre du Maroc ;
- 4° Discussion générale sur les questions à l'ordre du jour.

La parole est aussitôt donnée à Lucie COLLIARD qui fait le compte rendu du travail accompli depuis Bourges.

Elle dit toutes les difficultés qu'elle a rencontrées au cours de

(1) Nous ne donnons qu'un compte rendu analytique de cette séance dont la sténographie n'a pu être prise.

sa permanence. Le travail parmi la M.-O.F. est encore à ses débuts, néanmoins, la Conférence de Paris peut déjà tirer quelques expériences sur le travail effectué dans certaines régions et peut se baser sur ces expériences pour préparer un plan d'avenir.

Le Secrétariat féminin a pris une part très active aux grèves de 1923-1924 dans la Maroquinerie, la Chaussure, les Produits chimiques, dans les grèves d'Amiens, du Rouennais où les femmes représentaient une grande partie des effectifs grévistes.

Lucie COLLIARD rappelle le magnifique réveil des Sardinières de Douarnenez; le Secrétariat participa à la grève depuis le début jusqu'à la fin, organisant le mouvement, les secours, le ravitaillement, entraînant et dirigeant moralement 5.000 femmes grévistes.

Elle parle également des tournées de l'Isère, montre combien il est difficile de trouver des cadres féminins capables de conserver les résultats obtenus après le passage des propagandistes.

Notre camarade a dû abandonner le poste qui lui avait été confié par le Congrès de Bourges, du fait de sa réintégration dans l'Enseignement.

Elle espère qu'après cette Conférence le travail va s'intensifier parmi la M.-O.F. afin que les ouvrières rentrent nombreuses dans les organisations syndicales.

Marie DUBOIS fait un exposé très substantiel sur le travail pratique à effectuer, pour grouper et organiser les femmes dans les syndicats.

Elle examine les obstacles qui s'opposent au développement du travail parmi la M.-O.F. : préjugés, sous-estimation de la combativité des travailleuses et enfin, l'erreur qui consiste à croire que l'emploi de la M.-O.F. dans l'industrie est accidentel.

Notre camarade apporte des arguments sérieux pour lutter contre tous ces obstacles au sein même des syndicats.

Le travail parmi la M.-O.F. n'a pas encore donné de grands résultats, la tâche est rude, mais nous pensons trouver des concours précieux dans les fédérations, les syndicats ainsi qu'au centre de la C. G. T. U., à la C. E. et au Bureau confédéral.

Notre camarade apporte des arguments sérieux pour lutter contre le patronat.

Marie DUBOIS indique qu'il faut mettre en application le mot d'ordre lancé par la C. G. T. U. : « l'Echelle mobile des salaires ». Ce mot d'ordre est celui qui répond le mieux pour l'instant, au désir exprimé par les ouvrières, d'exiger une augmentation générale des salaires par rapport au coût de la vie. Les travailleuses doivent gagner un salaire leur garantissant, au moins, la même capacité d'achat que leur salaire d'avant-guerre. Elle explique clairement les méthodes de travail que doivent envisager les différents organismes syndicaux :

1° La propagande des syndicats devra s'adresser aussi bien aux ouvrières qu'aux ouvriers;

2° Développer le recrutement syndical parmi la M.-O.F. par des quinzaines spéciales de propagande, préparées avec beaucoup de méthode;

3° Instituer des cours éducatifs pour permettre de sortir de nouvelles militantes actives;

4° Constituer des Commissions féminines dans tous les organismes syndicaux.

Marie DUBOIS termine en disant que la C.G.T.U. compte pour l'instant 500.000 adhérents, parmi lesquels seulement 50.000 femmes, c'est-à-dire un dixième des syndiqués unitaires. Elle pense que si les syndicats savent intéresser les ouvrières en se préoccupant de leurs revendications particulières, ils obtiendront de très bons résultats.

C'est pourquoi nous devons inclure dans notre rapport un paragraphe spécial sur les revendications immédiates de la M.-O.F.

Alice BRISSET développe le programme des revendications immédiates de la M.-O.F. qui sera soumis au Congrès de la C.G.T.U. (Voir ce programme dans le compte rendu du Congrès.)

Après interventions de Marguerite ROUTIER, Marguerite MOLLARD (Enseignement) et Marthe NOGÈS, il est procédé à la constitution d'une Commission chargée de rédiger une résolution qui sera présentée au Congrès confédéral unitaire.

Sont désignées pour faire partie de cette commission : Germaine GOUJON, Marthe BIGOT, Alice BRISSET, Marguerite ROUTIER, Marie DUBOIS et Louise DILLIES.

La séance est levée à 12 h. 30.



DEUXIÈME SÉANCE**Mardi 24 Août (Après-midi)****Compte rendu sténographique**

Présidente : Alice BRISSET.

La séance est ouverte à 15 h. 30.

LA PRÉSIDENTE. — La parole est à la camarade Noguès, de Bordeaux.

LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS BOURGES

NOGUÈS. — Il a été décidé, au Congrès de Bourges, qu'une Commission féminine serait créée. Nous nous sommes mises immédiatement au travail. Nous avons fait des tournées de propagande dans la région bordelaise et formé des syndicats. Partout, les ouvrières ont répondu en grand nombre à notre appel. Ce sont, à Nay, les ouvrières du Textile, que nous avons organisées et qui ont pu ainsi soutenir une grève dont elles sont sorties victorieuses; ce sont ensuite les Bouchonnières de Barbaste, des femmes travaillant depuis vingt ans à l'usine et qui n'avaient jamais été syndiquées; groupées, elles ont pu soutenir une grève de trois mois sans la moindre défaillance; les défaillances sont venues de celles qui n'avaient pas répondu à notre appel; néanmoins de légères satisfactions ont été obtenues. Ce sont également les Raffineuses de la maison Say, à Bordeaux: la situation de ces femmes était très précaire; elles travaillaient douze à quatorze heures par jour; elle ne considéraient que la somme qu'elles touchaient et ne s'apercevaient pas qu'elles gagnaient dix à douze sous de l'heure. Jusqu'ici, il avait été impossible de les toucher. Nous sommes arrivés à former le syndicat de la Raffinerie qui maintenant marche assez bien.

Dans des usines où les femmes peuvent être débauchées et remplacées par d'autres, il est difficile de les grouper. Nous avons formé également le syndicat des Ouvrières en Capsules qui ont fait ensuite un mouvement de grève et obtenu des satisfactions.

Nous avons créé un syndicat de Dentellières, un syndicat des Cuirs et Peaux. Il y a, dans la région bordelaise, 5.000 femmes qui travaillent dans les Cuirs et Peaux; 50 seulement sont syndiquées; vous voyez ce qui reste à faire.

Pour amener les camarades au syndicat, nous leur avons distribué des questionnaires qu'elles ont remplis, puis des articles de journaux.

Nous avons inséré dans notre presse, des articles visant chacune

de ces industries et nous avons distribué à la porte de l'usine les journaux qui les contenaient et des tracts. L'U. D. nous a secondées dans cette tâche. Nous avons fait des réunions à la sortie des ateliers. Cette propagande nous a donné jusqu'ici d'excellents résultats.

Des camarades ont suggéré ce matin l'idée de faire une brochure. Ce serait un excellent moyen de propagande. Dans les localités les plus reculées que nous avons visitées, nous avons rencontré des camarades ayant le vif désir de s'instruire et qui n'en avaient pas eu la possibilité parce qu'on ne les visite pas assez souvent. Dans la région de Bordeaux, où nous travaillons neuf heures, nous, membres de la Commission féminine, nous faisons toute la propagande que nous pouvons; mais il ne nous est pas possible de la faire aussi complète qu'il serait nécessaire.

Pour vous montrer ce qui se passe, je voudrais vous citer l'exemple de l'Huilerie franco-coloniale. C'est un exemple entre cent qui vous donnera une idée de la façon dont les ouvrières sont exploitées. Ces femmes font un métier dégoûtant; elles gagnent 12 francs par jour; dans ces 12 francs, est comprise une prime fixe de 3 francs; si l'ouvrière demande l'autorisation de rester chez elle une heure, on lui retient l'heure et la prime; si le mari travaille à l'usine, la femme gagne 1 franc de moins par jour. Si le personnel arrive cinq minutes après l'heure, on lui retient une demi-heure et la prime de 3 francs. C'est là la situation, non pas d'une catégorie, mais de beaucoup d'ouvrières.

J'étais en tournée de propagande samedi dernier à Marmande (Lot-et-Garonne); là, les ouvrières travaillent dix heures et gagnent 6 francs par jour; mais les patrons sont malins; ils laissent aux mères de famille, la faculté de rentrer à 9 heures ou 10 heures du matin, seulement, à la fin de la semaine, ces femmes rapportent 25 francs. Les patrons peuvent agir ainsi parce que les ouvrières se contentent de ce salaire qu'elles considèrent comme un salaire de complément. Le mari et la femme travaillent à l'usine; ils additionnent leurs salaires; avec un cochon, des oies, des poules qu'ils élèvent, un petit lopin de terre qu'ils cultivent, cela leur suffit.

Les ouvrières sont avachies; c'est à nous qu'il appartient de les remuer. Notre effort est très limité; nous travaillons à l'atelier neuf heures par jour, nous avons une famille à élever; il ne nous est pas possible de partir tous les samedis et tous les dimanches pour faire de la propagande. C'est pourquoi nous ne vous apportons pas, à cette seconde Conférence féminine, les résultats que vous étiez peut-être en droit d'attendre de notre action. Il y a cependant un progrès, car dans la région bordelaise il a fallu tout créer de toutes pièces.

Je demande donc que, dans les U. R., soit nommée une permanente responsable qui s'occupera de la région.

Voici de quelle façon nous envisageons l'organisation prochaine. Dans les usines, où il est possible d'obtenir un journal d'usine, il doit être réservé dans ce journal une tribune aux femmes. On peut faire, comme nous l'avons fait, un journal mural, une feuille tirée

vivement sur le chantier même et appliquée à l'entrée de la fabrique ou dehors, si le patron cherche des ennuis aux ouvrières. Je ne sais si ce journal mural peut être fait partout; mais il nous a donné les meilleurs résultats. (*Applaudissements.*)

LA PRÉSIDENTE. — La parole est à Louise Dillies.

Louise DILLIES (Nord). — Jusqu'ici, rien n'a été tenté ou presque dans la région du Nord, pour la main-d'œuvre féminine. Le Bureau et la Commission administrative de l'U. D. du Nord estiment que des revendications doivent être faites, mais nous ne sommes pas d'accord en ce qui concerne la création d'une Commission féminine. Nous ne voyons pas très bien quelle œuvre pratique elle pourrait accomplir.

D'abord, elle sera très difficile à constituer; ensuite, nous rencontrerons une très grande résistance de la part de nos camarades hommes syndiqués. Nous avons à faire même l'éducation des hommes. Quand les camarades hommes comprendront le droit prolétarien, ils comprendront immédiatement qu'ils doivent aider les femmes à s'organiser; nous pensons que la création d'une Commission féminine amènerait plutôt une scission qu'un rapprochement entre les salariés hommes et femmes. Quand les femmes posent une petite revendication, elles ne sont pas très souvent écoutées des hommes. Si les femmes apportaient le travail tout fait, les hommes accepteraient de les aider.

Au dernier Congrès de l'Union départementale, deux femmes ont été déléguées à la Commission administrative avec les mêmes pouvoirs et les mêmes responsabilités que les camarades hommes. Dans les discussions qui se poursuivent à la Commission administrative, les femmes peuvent apporter des suggestions en ce qui concerne le travail féminin et nos camarades hommes nous aident.

Pour faciliter le recrutement féminin, nous demandons que la Conférence fasse pression afin que, dans chaque Commission administrative syndicale, entrent des femmes qui pourront apporter le point de vue féminin, présenter les revendications particulières aux femmes et les faire triompher.

Dans certaines grèves du Nord; où les femmes ont mené une lutte très ardente, notre action n'a pas été comprise. Lorsque le père, la mère et l'enfant travaillent à l'usine, l'indemnité de vie chère est de 1 fr. 25 pour l'homme, de 0 fr. 90 pour la femme et de 0 fr. 55 pour la jeune fille de 18 ans, alors que les trois ont les mêmes dépensés. Le père ne comprend pas que la mère peut recevoir la même indemnité que lui. Le père et la mère ne comprennent pas que la jeune fille touche autant qu'eux.

Des militants sont venus dans le département du Nord; ils ont vu les difficultés que nous rencontrons lorsque nous essayons de faire de la propagande. Les camarades syndiqués eux-mêmes sont très rarement syndicalistes. Il faut remarquer que, chez nous, la main-d'œuvre féminine est au moins la moitié de celle des hommes. Une Commission féminine n'aboutirait à aucun résultat pratique, tandis

que les femmes qui, dans les Commissions administratives, auront les mêmes responsabilités que les hommes, pourront dans les assemblées générales, faire triompher leur point de vue. J'estime que créer des Commissions féminines serait presque provoquer une scission entre salariés. (*Non! Non!*) C'est du moins ce qui se produirait dans la région du Nord; dans la région parisienne, les Commissions féminines ont pu fonctionner, tandis que, dans la région du Nord, elles n'ont pas pu fonctionner du tout. Nous avons envisagé des conférences pour les femmes; nous avons essayé un échec; nos camarades hommes n'essaient même pas d'amener leurs compagnes aux conférences.

UNE DÉLÉGUÉE. — C'est nous qui devons faire cela!

Louise DILLIES. — Il faut que nous fassions d'abord l'éducation des hommes; s'ils comprenaient leur devoir de classe, ils n'accepteraient pas, dans la même usine, des indemnités de vie chère différentes.

Dans la région du Nord, nous envisageons un mois de propagande qui s'appellera le Mois du Textile. La Commission exécutive prendra part à cette campagne; nous ferons des réunions journalières. Je ne peux pas vous apporter des résultats, car, jusqu'ici, rien de précis n'a été fait.

Dans la région de Comines, nous avons obtenu, tant par nos propres moyens qu'avec l'aide de l'U. D., quelques résultats.

A Mouchin, il y a trois mois, il n'y avait pas une femme syndiquée. Nous avons fait une réunion à la sortie d'une usine et j'ai amené une femme à se syndiquer. Actuellement, elles sont soixante; elles ont fait un mouvement de grève; elles ont été victorieuses; elles sont restées au syndicat et elles paient leurs cotisations.

Dans le Vêtement, que je représente, nous sommes seulement quatre syndiquées. Je me suis, seule, occupée du syndicat; je suis conseil d'administration, secrétaire et trésorière.

A Mouchin, une camarade femme très active qui n'avait jamais été syndiquée s'est révélée orateur; elle prend la parole avec une facilité surprenante. Nous continuerons à faire des réunions surtout dans le Textile, le Vêtement, le Tailleur.

Il y avait deux sections dans les tailleurs; le secrétaire précédent s'est occupé de sa corporation et n'a pas groupé tout le Vêtement; il est aujourd'hui difficile d'amener les camarades à se grouper. J'espère néanmoins, avec l'appui de l'U. D., dont le secrétaire est très actif, obtenir des résultats.

Nous serions d'avis d'avoir une permanente dans la Commission féminine. Comme les camarades, je travaille dans la journée; j'ai cinq réunions toutes les semaines; je suis secrétaire et trésorière du syndicat; aucun homme ne veut accepter la fonction de trésorier; je ne peux donc pas faire grand'chose. J'espère cependant que, maintenant que nous sommes deux, nous ferons du bon travail. (*Applaudissements.*)

LA PRÉSIDENTE. — La parole est à la camarade Desurmeaux.

DESURMEAUX (Nord). — Dans le Nord, les femmes touchent l'allocation familiale. Nous devons exiger que ces allocations soient payées par l'Etat et non par les patrons. Les patrons paient 20 francs pour un enfant et 30 francs pour deux; si la femme manque dans la semaine, elle perd tous ses droits à l'allocation familiale; il en est de même en cas de grève.

Vous savez que la C. G. T. U. a formé un Comité d'action. Nous envisageons une grève générale de vingt-quatre heures; si cette grève se réalise, toutes ces femmes perdront leur allocation; il est à craindre qu'elles ne le veuillent pas. Nous devons donc exiger, non seulement que cette allocation soit payée par l'Etat, mais qu'elle soit payée même en cas de chômage, de maladie ou de grève.

En ce qui concerne la Commission féminine, je suis d'accord avec la camarade Dillies. Je me demande s'il est nécessaire d'en former une. A Comines, nous avons deux femmes à la Commission administrative. Depuis deux ans, nous luttons contre le patronat et nous pourrions, nous qui ne sommes pas éduquées comme les hommes, faire comprendre à des camarades hommes la nécessité d'entrer dans le parti de la lutte de classes. (*Applaudissements.*)

LOUISE DILLIES. — La camarade Desurmeaux est dans une usine qui compte 500 ouvriers. Par sa ténacité, elle est arrivée à faire syndiquer ces 500 camarades.

LE SURSALAIRE FAMILIAL

LA PRÉSIDENTE. — La parole est au camarade Porreye.

PORREYE. — La question du sursalaire familial est d'une extrême importance, non seulement pour nos camarades femmes des régions industrielles comme celles du Nord, mais aussi pour l'ensemble du mouvement syndical. Les avantages accordés par certaines organisations patronales comme le Consortium Textile Roubaix-Tourcoing aux pères de famille en raison du nombre de leurs enfants, sont très considérables. Certains pères de famille touchent 4, 5, 6, voire 10 francs par jour de supplément à leur salaire sous forme de sursalaire familial. Un article des statuts de la Caisse des sursalaires prévoit qu'en cas d'absence non motivée de l'ouvrière à l'usine, le sursalaire est supprimé. Cela nous gêne considérablement dans notre propagande. Quand nous préconisons, soit par mesure de solidarité à l'égard d'une autre corporation, soit pour toute autre raison, un mouvement d'une durée limitée ou illimitée, les ouvriers et ouvrières qui bénéficient du sursalaire familial hésitent à entrer dans le mouvement par crainte de se le voir supprimer. Par conséquent, outre qu'il faut dénoncer à la classe ouvrière et aux camarades femmes en particulier, la manœuvre patronale tendant à diviser la classe ouvrière en plusieurs catégories à l'aide du sursalaire qui sépare les célibataires des pères de famille, il faut aussi amener ceux qui béné-

ficient de cet avantage à se grouper dans les organisations syndicales et à se tenir prêts, malgré tout, à lutter avec nous en faveur de nos revendications.

Quand une grève est déclenchée, il arrive quelquefois que l'on réclame dans certaines corporations le paiement des journées de grève. Un mot d'ordre à ajouter à tous ceux qui sont lancés avant le déclenchement d'un mouvement, du moins dans certaines régions, est le paiement intégral du sursalaire. Comme l'a dit notre camarade, il faut obtenir que l'Etat paie lui-même le sursalaire familial, de façon que les ouvrières et ouvriers ne soient pas, par le moyen de ces allocations, liés au patronat. Mais, en attendant que cette revendication soit accordée, il faut ajouter au mot d'ordre lancé, celui du paiement du sursalaire.

LA PRÉSIDENTE. — La parole est à Germaine Goujon.

Germaine GOUJON (Textile Basse-Seine). — Après ce qui a été dit ce matin et cet après-midi, sur la propagande parmi les femmes, nous pouvons voir la tâche que nous avons à remplir et les difficultés qu'elle présente.

La camarade Colliard a indiqué ce matin, toutes les entraves qu'elle a rencontrées dans son action. Ces difficultés, nous les rencontrerons encore. C'est pourquoi nous avons besoin des efforts de tous les camarades. Il ne faut pas croire que, parce que nous aurons établi un programme de revendications, nous pourrons gagner la confiance des femmes; c'est une besogne très dure; nous ne devons pas le nier.

Dans la Basse-Seine, il y a des contrées que les camarades connaissent bien, où les Cheminots sont taxés de révolutionnaires, où on dit les ouvriers très avancés, où il y a des syndicats puissants et où il nous est cependant très difficile d'amener les femmes à l'organisation. Dans notre région, il y a 25.000 ouvrières du Textile et 5.000 à 6.000 ouvrières dans le Vêtement. Combien y en a-t-il de syndiqués? Mille. Voilà le résultat de beaucoup d'efforts.

Nous devons donc voir les difficultés en face et comprendre l'effort que nous aurons à donner.

Dans notre contrée, nous avons fait, en 1919, une grève admirable. Les femmes ont donné l'exemple; elles étaient à la tête du mouvement. Dernièrement, cependant, il a fallu, pour réveiller le syndicat du Textile qui s'était endormi depuis 1920, comme tous les syndicats, faire une autre grève.

Les femmes ont cette apathie, cette mauvaise éducation dont parlait ce matin notre camarade institutrice; elles sont tellement avachies, qu'elles ne comprennent pas encore le rôle qu'elles doivent jouer. Elles sont restées indifférentes de 1920 à 1924; il a fallu que les événements les poussent, que la faim les fassent sortir de l'usine comme elle fait sortir le loup des bois. Et encore sur 25.000, il y en a seulement 1.000 que l'on tient avec beaucoup de difficultés.

Ce matin, une camarade a dit qu'une des premières tâches était d'attirer les femmes à l'organisation. Mais, comment les y attirer? Nous avons fait, dans la région, de la propagande orale. Au temps

où les Cheminots étaient forts, ils étaient tous les jours sur la brèche, faisant de la propagande dans le Textile. Nous n'avons pas rencontré chez nous de luttes intestines entre hommes et femmes; il y a longtemps qu'on a compris qu'il fallait mettre les femmes dans la propagande, dans les Conseils d'administration, dans les Commissions administratives. S'il n'y en a pas plus, c'est parce qu'il n'en est pas sorti davantage.

Comment les amener à l'organisation et comment en faire des militantes susceptibles d'entrer dans les Conseils d'administration? Je le répète, nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire : propagande par la parole, meetings, causeries sympathisantes, affiches, tracts. Il y a longtemps que nous disons aux femmes tout ce qu'elles peuvent attendre de bon de l'aboutissement de nos revendications en ce qui concerne la maternité, les vacances. Cela, nous l'avons dit aux ouvrières dans les réunions de propagande où malheureusement ne viennent que les syndiquées. Elles l'ont compris; mais ce ne sont pas elles que nous voudrions toucher, ce sont les non syndiquées. Comment le leur faire comprendre?

Notre syndicat a édité un tract dans lequel nous avons détaillé toutes les revendications et expliqué comment nous voulons les faire aboutir. Avec quelques camarades, nous sommes allées à la porte des usines de la région de Rouen et nous avons distribué ce tract.

Nous sommes d'accord pour dresser un plan général de nos revendications. C'est le moyen d'avoir les camarades avec nous. Mais, ces femmes inéduquées, ignorantes, qui ne connaissent pas nos organisations, quand on leur présente un tract comme celui-ci, avec ces revendications alignées, ayant le sentiment de leur faiblesse et de la force patronale, elles se disent : « Le syndicat, il se fiche de nous! Il se figure qu'on aura tout cela? Mais, bien sûr que non! Les camarades nous en mettent plein la vue; ils veulent nous arracher nos 40 sous! » Voilà le raisonnement que se tiennent les ouvrières inéduquées. Il faut les voir telles qu'elles sont, avec leur mentalité. (*Applaudissements.*)

Après cette distribution de tracts, nous avons organisé une semaine de propagande. Elle n'a pas été ce qu'elle aurait dû être. Il est venu des camarades syndiqués; il est venu des camarades non syndiqués, mais pas en rapport, comme nombre, avec l'effort fourni et les dépenses engagées.

Pour attirer les ouvrières, il faut employer des moyens très simples. Il faut aller dans toutes les usines, tâcher de savoir, par deux ou trois camarades de l'usine, ce qui s'y passe, connaître par elles les réclamations auxquelles tiennent le plus les ouvrières.

A Rouen, nous avons fait la fusion entre le Textile et l'Aiguille; mais il existe une barrière entre les ouvrières du Textile et les ouvrières de l'Aiguille; les ouvrières du Textile disent que les ouvrières de l'Aiguille sont des pimbechès; les ouvrières de l'Aiguille disent : « Nous ne voulons pas aller avec les ouvrières du Textile parce qu'elles ont du coton dans les cheveux ».

Nous sommes obligées, atelier par atelier, usine par usine, de nous enquérir de ce qui intéresse particulièrement les ouvrières. Chez Rousseau, qui a des ateliers à Paris, on nous a dit : « Les ouvrières sont mécontentes de la chemise boy-scout et de la double piqure aux flanelles ». C'est une revendication de peu d'importance; mais nous sommes obligées d'en tenir compte. Nous imprimons un petit tract où nous avons fait figurer ces revendications. Nous le distribuons à la sortie des ateliers; nous faisons une réunion le soir. Les ouvrières viennent, parce qu'elles constatent que nous nous occupons de ce qui les intéresse. Lorsque, au contraire, nous faisons de grosses affiches, de grands tracts bien bourrés, elles disent que nous nous moquons d'elles.

Les moyens employés auparavant n'ayant pas réussi, nous avons tenté cette expérience et elle nous a donné des résultats. Nous continuerons cette propagande d'atelier en atelier, d'usine en usine; nous irons lentement; mais, comme dit le proverbe, nous irons sûrement. Lorsque, en traitant une petite revendication particulière, nous aurons amené ces camarades dans nos sections, il nous sera loisible de leur faire comprendre ce qu'est le syndicalisme et de leur expliquer la portée de nos revendications générales. Les femmes n'ont pas encore le cerveau assez développé; il faut donc que nous les attirions en leur parlant de ce qu'elles comprennent.

Nous sommes également d'accord en ce qui concerne les Commissions féminines. Là encore il ne faut pas nier les difficultés qu'il y a à trouver des militantes. Lors des grèves, pendant un mois, nous avons fait de l'éducation en masse. Les femmes comprenaient; elles ont fait partie du Comité de grève; une ou deux ont pris place dans le Bureau; mais il est sorti de ce mouvement très peu de militantes. Il nous sera donc difficile de former nos sections féminines. Nous en avons d'ailleurs l'expérience. Lorsque, dans une de nos organisations, il est question de constituer une section féminine, nous avons beaucoup de mal à trouver des camarades qui acceptent d'en faire partie. Cela nous demandera beaucoup d'efforts. Il ne suffit pas de mettre des projets sur le papier; il faut que ces projets soient susceptibles d'aboutir. Il est de toute nécessité que, dans chaque usine, dans chaque atelier, nous arrivions à réunir les travailleuses en un noyau solide. Nous aurons beau nous dépenser, faire des réunions, si nous n'avons pas dans chaque usine un noyau solide, notre propagande restera lettre morte.

Nous sommes également d'accord en ce qui concerne l'effort à accomplir dans la lutte pour les salaires. Ici, le travail nous sera facilité par les événements. Il est possible que les femmes se réveillent et que, d'ici à quelques mois, nous puissions faire de nombreuses adhésions dans les syndicats. Nous serons aidés par l'inflation et ses conséquences. Les femmes ne pourront plus vivre, la vie deviendra si dure pour elles qu'elles sortiront de leur indifférence. Alors même que l'homme gagnera un gros salaire, les femmes ne pourront plus considérer le leur comme un salaire d'appoint. Cet hiver, quand le

charbon sera hors de prix, quand les femmes ne pourront plus acheter de beurre, quand elles auront bien tiré le diable par la queue et ne pourront pas boucler leur budget, elles se réveilleront et exigeront des salaires en rapport avec le coût de la vie. Il nous appartiendra, à la faveur des circonstances, de faire du recrutement. Il ne faudra pas laisser passer le moment. Lorsque nous aurons constitué des noyaux, nous arriverons sans doute à former nos Commissions féminines.

Il faut que la C. G. T. U. comprenne la nécessité de la propagande parmi les femmes. Il faut faire savoir que le patronat s'efforce de neutraliser l'action des femmes. Le patronat agit dans la Basse-Seine comme dans le Nord. Le patronat textile, qui est actif, avancé, militant, rusé, emploie tous les moyens pour tenir les femmes : les maisons à bon marché, les coopératives patronales. Non seulement les patrons peuvent acheter à des conditions avantageuses, mais certains vont jusqu'à vendre à perte pour tenir les ouvrières. Quelques-uns ont des crèches ; comme les crèches ne sont pas obligatoires, ceux qui en ont une en bénéficient ; les ouvrières ne vont pas travailler ailleurs ; elles se disent dans leur petit esprit : « Ici, je peux mettre mes gosses à la crèche sans payer ; ailleurs, je n'aurais pas cet avantage ! » Elles ne comprennent pas qu'on doit faire une obligation à tous les patrons d'avoir une crèche ; c'est pourquoi nous avons posé cette revendication.

Chez nous, par exemple, l'année dernière, à l'occasion de la fondation de l'usine. un patron a distribué 1 million à ses ouvriers sur les bénéfices de guerre. Les ouvriers et les ouvrières n'ont pas compris que le patron avait volé ce million pendant la guerre ; ils disaient : « Notre patron est un bon patron. Les autres aussi ont volé pendant la guerre ; mais le nôtre seul distribue un million de sa propre volonté » .

Les ouvrières sont également tenues par le sursalaire familial ; car ce sursalaire dépend de la bonne volonté des patrons. Il y a bien une Caisse de sursalaire. Mais tous les patrons n'en font pas partie.

On emploie encore d'autres moyens : la femme du patron va voir les femmes en couches, leur porte des bouteilles de champagne, leur colle un billet dans la main. Tout cela va au cœur des femmes. Le patronat tient ainsi les ouvrières qui disent : « Les syndicalistes ont tort ; nos patrons sont de bons patrons ». Il est difficile de détruire cet état d'esprit ; il faut faire une propagande intense. Devant un patronat aussi actif, aussi fort que le patronat du Textile, que je connais particulièrement, les organismes de la C. G. T. U. doivent faire tout leur possible pour élargir la propagande parmi les femmes. Il faut que, dans les Commissions de la C. G. T. U., des Fédérations, des U. D., il y ait des femmes.

Les camarades de Brest m'ont demandé d'aller faire des réunions dans cette ville. S'il y avait des camarades femmes dans chaque Union régionale, on n'aurait pas à déranger une camarade qui perd trois jours de travail pour aller faire une Conférence à Brest et les résultats seraient bien meilleurs.

C'est pourquoi nous devons demander au Congrès, au nom de la Conférence féminine, de bien vouloir adopter cette suggestion et d'élargir le plus possible la propagande parmi les femmes.

Les femmes qui sont entrées dans l'industrie n'en sortiront plus. La vie n'est plus la même qu'avant la guerre. La camarade Colliard a fait justice du préjugé qui veut que les hommes gagnent plus que les femmes.

Certains camarades disent : « La place de la femme est à la maison, nous devons réclamer un salaire assez fort pour que la femme puisse rester à la maison ! » Comment ne comprennent-ils pas que les femmes resteront dans l'industrie ? Puisqu'elles sont appelées à prendre part à la production, il faut qu'elles défendent leur vie et la vie de leurs enfants au même titre que les hommes.

Pour les amener à la compréhension de leurs devoirs, il faut faire une large propagande ; aucun effort ne sera inutile. Tous, hommes et femmes, doivent se donner la main pour accomplir cette tâche ; mais il ne faut pas se contenter d'en parler, il faut agir. (*Très bien ! Très bien !*)

Souvent, lorsqu'on nomme une camarade femme, dans une organisation, on la laisse se débrouiller seule et on se plaint que son action ne donne pas de résultats. Au lieu de cela, il faut que chacun y mette du sien ; c'est le seul moyen de faire du bon travail. (*Applaudissements.*)

LES TACHES FUTURES LE PROGRAMME DES REVENDICATIONS

Marthe Bigot. — Je demande à faire une petite modification du paragraphe concernant les heures de travail.

Il y est dit :

« La stricte application de la journée de huit heures pour tous les salariés, y compris les gens de maison. »

Or, nous, les institutrices, nous avons six heures de travail et nous avons commencé, au syndicat de la Seine, une campagne pour ramener cette journée à cinq heures et demie.

Nous considérons que s'il est important de faire augmenter les salaires, il est aussi important et aussi précieux pour la classe ouvrière, et surtout pour les femmes, de faire diminuer la journée de travail. La longue journée de travail, c'est le profit pour le patronat. Il faut la faire diminuer en même temps qu'il faut faire augmenter les salaires. Et nous demandons que l'on rédige ainsi le paragraphe en question :

« La stricte application de la journée « maximum » de huit heures. »

Cela voudra dire que ceux qui feront sept heures comme dans les Mines, ou six heures, comme dans l'Enseignement, continueront à les faire.

C'est donc seulement l'adjonction du mot « maximum » que je demande.

Nous avons demandé l'égalité de salaires pour l'égalité de travail. Cela a duré 25 ans. Et nous nous disions que nous ne serions pas les seules à en profiter : les Postières le demanderaient également. Effectivement elles le demandent maintenant. Contre nous, nous avons rencontré la Chambre des députés et les patrons des grandes usines qui ne voulaient pas que l'on nous accordât cette égalité de traitement correspondant à l'égalité du travail, de peur que les femmes des usines ne demandent également le salaire égal pour le travail égal.

Nous continuerons à lutter. La lutte que nous avons entreprise n'aboutira pas tout de suite.

Cependant, nous allons la continuer.

Nous voudrions que nos camarades femmes sachent répondre à nos camarades ouvriers lorsqu'on dira que nous demandons à faire 5 h. 1/2 de travail, tandis qu'ils font 8 heures.

Il faut que nos camarades femmes comprennent cela et qu'elles nous aident. Il faut qu'elles se rendent compte qu'en défendant nos intérêts, nous défendons également l'intérêt de toute la classe ouvrière.

Je voudrais aussi dire quelques mots sur les allocations familiales.

J'avais beaucoup étudié cette question, et les camarades qui lisent *L'Ouvrière* savent qu'à un moment donné j'avais donné tout un long travail sur la question du sursalaire.

Le sursalaire ne fait pas partie du traitement. Il faut mettre les camarades ouvrières en garde, au moment où l'on règle les conditions du travail, pour qu'elles n'acceptent jamais le sursalaire familial, mais qu'elles luttent pour l'augmentation générale des salaires, et en même temps qu'elles réclament l'organisation d'un service de maternité, car les deux choses doivent être menées de front.

Enfin, je demande que l'on comprenne bien la nécessité des Commissions féminines, si on veut faire du travail sérieux. Quand un groupe de femmes est bien décidé à faire du travail, on arrive à obtenir des résultats. Cependant, il faut laisser à nos camarades du Nord, comme elles le demandent, la possibilité de ne pas avoir maintenant de Commissions féminines toujours parfaitement organisées.

Voici un détail qui vous permettra de toucher du doigt le travail qu'il y a à faire au point de vue féminin dans le Nord.

J'étais chez un militant de ce département et sa femme n'a pas pris place à table avec nous. Elle est restée dans la cuisine. J'eus beau dire ce que je voulus, elle tint à rester dans cette cuisine pour nous servir pendant que nous étions à table!

Ceci vous indique combien, dans le Nord, il y a encore de progrès à faire.

Je crois que la solution trouvée par nos camarades et consistant à faire introduire d'abord les femmes dans les Commissions administratives, où elles lutteront tant qu'elles pourront, est un stade intermédiaire par lequel il faut passer, et je pense que la Conférence d'aujourd'hui doit être favorable à l'indication donnée par notre camarade du Nord.

Il est nécessaire de grouper les femmes et de faire faire par elles la propagande qui les concerne. C'est tout à fait important. Je crois que l'idéal c'est la Commission féminine pour étendre le travail, mais que pour l'instant nos camarades du Nord doivent rester avec ce qu'elles demandent.

Les camarades participeront aux Commissions administratives, à tous les organismes du syndicat dans les conditions où elles le font maintenant; mais ce n'est pas tout à fait ce que nous faisons en général; c'est seulement un stade à accomplir dans le Nord. Je crois que nous devons faire confiance à nos camarades du Nord à ce point de vue.

UNE DÉLÉGUÉE. — La camarade Marthe Bigot nous a dit que les instituteurs et institutrices faisaient 6 heures de travail; mais nous ne faisons pas que 6 heures de travail, et c'est cependant une chose qui se répand partout.

On nous reproche, en effet, de ne faire que 6 heures de travail, alors que nous sommes pris continuellement après ces 6 heures, et même quand nous sommes chez nous, si nous ne sortons pas, à tout instant, des parents viennent nous rendre visite pour nous parler de leurs enfants.

Il ne faut donc pas dire ni laisser dire que nous ne faisons que 6 heures de travail.

Cela nous fait du tort.

UNE DÉLÉGUÉE. — Je demanderai qu'on ajoute au paragraphe des revendications la diminution des heures de travail pour les jeunes filles employées dans les usines.

Vous n'ignorez pas que dans les usines, particulièrement dans celles de Produits chimiques, il y a des quantités de femmes, et surtout de jeunes filles, et que si le travail n'y est pas toujours très dur, il y est toujours malaisé. C'est tout à fait mauvais pour des jeunes filles, et je demanderai que l'on diminue pour elles les heures de travail, afin de leur permettre d'aller à des cours professionnels, parce que dans les usines, ce ne sont que des manœuvres. Cela permettrait en même temps à ces jeunes filles d'apprendre un métier.

La camarade Dubois (rapporteur). — Je serai très brève.

Il n'y a pas, en effet, beaucoup d'objections au rapport de la C.G.T.U. sur cette question.

Il y a néanmoins quelques questions sur lesquelles il faudra s'expliquer.

La camarade Bigot nous a dit que dans le Nord il y avait encore des mœurs orientales au sujet de la main-d'œuvre féminine. (*Rires.*)

Quand elle nous dit que la femme reste à la cuisine, c'est tout à fait des mœurs orientales, mais c'est un cas tout à fait spécial.

Les camarades du Nord considèrent qu'il est difficile de former des Commissions féminines, mais elles ont posé la question d'une façon un peu plus brutale en disant qu'en créant des Commissions féminines on diviserait le mouvement syndical en un mouvement d'hommes et un mouvement de femmes.

Il faut s'expliquer parce que personne parmi les militants et les militantes ne veut diviser ainsi le mouvement syndical.

Le travail parmi les femmes doit faire partie du travail des syndicats. Il doit être fait par le syndicat tout entier comme il est fait pour les hommes, pour la main-d'œuvre coloniale. Les Commissions de main-d'œuvre étrangère, de main-d'œuvre coloniale ou de main-d'œuvre féminine sont des organes consultatifs et non pas des organes indépendants. Les Commissions féminines ne font pas le mouvement féminin. Ce sont des Commissions d'études qui aident les syndicats, et elles ne doivent pas être considérées comme une division du mouvement syndical en hommes et en femmes, pas plus que ce n'est diviser les syndicats que d'y instituer des Commissions de main-d'œuvre étrangère ou coloniale.

Les Commissions féminines doivent étudier les questions concernant les femmes et faire des propositions aux organismes généraux des syndicats. Par exemple, dans la Région parisienne, jamais la Commission féminine n'a pris une décision importante. La campagne de propagande parmi les femmes a été discutée par elles, mais c'est la Commission exécutive de la Région parisienne qui a décidé qu'il fallait organiser cette campagne, faire des tracts, etc.

Ce serait la plus grosse erreur que de concevoir autrement les Commissions féminines.

La Commission féminine doit rechercher de nouvelles militantes et les mettre à la disposition des syndicats pour le mouvement général, non pas seulement pour le recrutement féminin, mais pour le recrutement syndical.

Je vous demande, par exemple, si des militantes comme la camarade Germaine Goujon ne peuvent pas faire avec succès de la propagande même parmi les ouvriers? Je suis sûre que parmi le prolétariat féminin de France, il y a encore des centaines et des centaines de camarades comme Germaine Goujon.

Le prolétariat masculin a déjà fourni son élite de militants qui ont créé le mouvement révolutionnaire, tandis que le mouvement féminin n'a pas encore fourni son élite.

Cette élite est dans la masse, où nous devons aller la chercher.

Quand nous l'aurons découverte, nous devons la mettre à la disposition non pas seulement du mouvement féminin, mais de l'ensemble du mouvement syndical.

Les Commissions féminines ne sont pas une séparation entre militants et militantes. Ce sont des organismes d'études; mais je conviens qu'il est très difficile de créer des Commissions féminines là où il n'y a pas de militantes. Il faut évidemment un minimum de militantes pour en créer.

Mais les Commissions féminines ne doivent pas nécessairement être composées uniquement de femmes. Il est très possible que, dans une Commission féminine, il y ait une femme et deux hommes, et que ces trois camarades regardent ensemble comment commencer le travail parmi la main-d'œuvre féminine.

Notre camarade du Nord nous a dit : Au lieu de créer des Commissions féminines, il faudrait que le Congrès décide que les syndicats seront tenus, quand ils reformeront leurs organismes dirigeants, leurs Commissions exécutives, etc., de mettre des camarades femmes dans ces organismes et ces Commissions.

Je pense qu'il ne faut pas dire simplement cela, mais qu'il faut faire les deux choses. Il faut avoir des Commissions féminines comme organismes d'études et groupements de militantes et, à côté de cela, il est, en effet, indispensable que les femmes entrent, autant que possible, au sein des organismes dirigeants des syndicats.

Il est évident que l'on peut toujours trouver pour la Commission exécutive d'une Région une ou deux femmes pour y participer. La camarade qui sera chargée d'être secrétaire de la Commission féminine régionale, qu'elle soit permanente ou non, pourra fort bien être membre de la Commission exécutive de l'Union; c'est très désirable, et même qu'elle en soit membre obligatoirement pour apporter les suggestions de la Commission féminine.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dispenser le Nord de créer une Commission féminine. J'admets que ce n'est pas une tâche facile, mais même l'intervention de la camarade du Nord nous prouve que le Nord possède des militantes d'un certain niveau et que l'on pourrait peut-être former dans cette Région d'abord une petite Commission féminine par exemple avec trois camarades femmes et deux camarades hommes pour apporter des suggestions à la Commission exécutive de l'Union. Nous sommes sûrs qu'après les décisions du Congrès confédéral, il sera possible d'effectuer ce travail.

L'intervention de la camarade Germaine Goujon a été tout à fait remarquable.

Elle n'a pas polémique contre le rapport moral, mais elle a ajouté quelque chose de très important, que je n'ai pas souligné ce matin. Elle nous a dit que tout le travail repose sur l'action à l'usine. C'est absolument exact. Elle a insisté sur les noyaux qui doivent être créés au sein des usines. Les syndicats ne deviendront jamais aussi puissants qu'il est nécessaire si le travail au sein de l'usine même n'est pas bien organisé. Les résolutions du Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge insistent justement sur cette base nécessaire de travail. Il faut aussi venir avec de petites revendications qui s'imposent à l'usine. C'est indiscutable. Il faut donner une tâche facile à accomplir dans un temps déterminé. Cela aide beaucoup les camarades dans leur travail. Cela ne veut pas dire qu'il faut mettre toutes nos revendications sur le tract. Pas du tout. Il faut faire un tract qui puisse être compris par les ouvrières de la région ou de la profession, et il faut que soit fait un travail de propagande d'une ou de deux semaines, en allant d'usine en usine.

N'oublions pas que nous aurons une permanente à la C.G.T.U., mais qu'elle ne pourra pas être toujours partout.

Quand on organisera une quinzaine syndicale, la camarade pourra aller aider les camarades d'une région. Nous pourrons ainsi organiser

le travail de propagande syndicale tel que nous l'a indiqué la camarade Germaine Goujon.

Les propositions que la camarade de Bordeaux nous a faites au sujet d'un journal de mur sont excellentes.

En Russie, chaque usine possède son journal de mur, dont l'intérêt est plus grand que celui de n'importe quel journal. C'est une excellente méthode. Pour ce que la camarade Marthe Bigot nous a demandé, il n'y a pas de difficulté. D'ailleurs, le programme de la Commission n'est pas le programme définitif des revendications des femmes. Il n'est pas adopté par la C.G.T.U. Il est adopté par la Région parisienne.

La C.G.T.U. parle, dans son rapport, de la journée moyenne de 8 heures; mais, dans le paragraphe 5, elle dit: « Journée de travail de 6 heures pour les travailleurs des industries insalubres, pour le travail de nuit, pour les adolescents au-dessous de 18 ans, pour les femmes enceintes et pendant l'allaitement, pour les apprentis des deux sexes de 14 à 16 ans, y comprises les heures de classe ou de cours professionnels. »

Vous voyez que la C. G. T. U. dit d'une façon tout à fait détaillée ce qu'elle comprend par journée de 8 heures en général, et qu'elle précise la réduction de la journée à 6 heures pour ces catégories.

Nous sommes, du reste, parfaitement d'accord pour ajouter le mot « maximum », que la camarade Marthe Bigot nous propose. C'est même indispensable.

Pour les mères allaitant leurs enfants, nous demandons la journée de 6 heures séparée en deux parties.

La camarade Bréant nous a proposé d'exiger la journée de travail de 6 heures pour les jeunes filles jusqu'à 20 ans. La C.G.T.U. l'exige pour les apprentis, hommes et femmes, jusqu'à 18 ans...

RACAMOND. — Et quand elle parle d'adolescents, il s'agit, bien entendu, des jeunes filles aussi bien que des jeunes gens.

Marie DUBOIS. — La C.G.T.U. dit 18 ans, et la camarade Bréant dit 20 ans. C'est une question qui reste à trancher.

Sur tous les autres points, nous devons être d'accord et, dans notre résolution, nous allons condenser le rapport et tenir compte des suggestions fournies.

La résolution du III^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge nous dit qu'il faut tâcher de créer des Commissions d'ouvrières là où il y a des Commissions syndicales ou des Conseils d'usine au sein de l'usine; mais ces Commissions d'ouvrières feraient partie de ces Conseils d'usine ou de ces Commissions syndicales.

Supposons que dans une usine il y ait 1.000 femmes et 500 hommes et qu'il y ait une vingtaine de syndiqués formant la Commission syndicale. Cette Commission syndicale veut faire un recrutement intense parmi les ouvrières non syndiquées de l'usine. Elle choisit cinq ouvrières des plus éveillées, des plus intelligentes; elle forme

d'elles une petite Commission et puis elle leur dit : Réunissez-vous ; regardez comment nous pourrions activer la propagande syndicale parmi les femmes de l'usine. Ce sera aussi un organe spécial d'études de ce noyau d'usine ; mais tant que ces Commissions syndicales au sein des usines ne fonctionnent pas, c'est encore trop tôt que de parler d'une façon pratique de cette question. Nous l'avons indiqué dans notre rapport pour les temps futurs en disant qu'au fur et à mesure que les Commissions pourront se développer, que les sections syndicales seront constituées dans les usines, elles devront charger un de leurs membres de créer dans l'usine une Commission d'ouvrières qui sera rattachée à la section syndicale dont elle sera une partie constitutive et sous la direction de qui elle travaillera.

Germaine GOUJON. — Quand je parle de former des noyaux, je dis qu'il faudrait faire de la propagande à la base, en groupant les meilleurs noyaux pour faciliter cette propagande. Il faut bien souligner le fait que la femme est brimée plus que l'homme en ce moment dans la société capitaliste, surtout dans les nations capitalistes où la bourgeoisie essaye de faire retomber sur la classe ouvrière le poids de toutes les réparations qui viennent de la guerre. En retombant sur les épaules des travailleurs, c'est encore sur les épaules des femmes que ce poids pèse le plus lourdement, parce que leur situation est nettement inférieure à la situation des hommes. C'est pourquoi parmi les méthodes de travail que la résolution de l'I.S.R. avait prévues, il était indiqué ce travail dans les esprits qui a fait l'objet de vos débats tout à l'heure où vous reconnaissiez que la base essentielle du travail, c'est l'entreprise, c'est l'usine où les ouvrières doivent être pénétrées par l'influence révolutionnaire.

Les Commissions ouvrières doivent être instituées dans les entreprises. Dans toutes les entreprises, il doit y avoir des Commissions de femmes pour effectuer le travail parmi les femmes. Quand il y a un Conseil d'usine, les Commissions d'ouvrières doivent être rattachées au Comité d'usine en tant que partie constitutive de ce Comité et travailler sous sa direction.

Cela veut dire que, dans les Comités d'usine, Comités qui comprennent des hommes et des femmes, il y a une Commission spéciale de femmes travaillant sous le contrôle de ce Comité d'usine.

Toutes les fois qu'il n'y a pas de Comité d'usine, il faut constituer des Comités d'ouvrières qui doivent travailler sous la direction des minorités révolutionnaires syndicales.

MATTON. — C'est avec plaisir que je viens vous apporter le salut fraternel et syndicaliste des camarades de la Région méditerranéenne et en même temps vous indiquer les tâches tracées par le III^e Congrès de l'Internationale Syndicale Rouge.

J'ai eu cette satisfaction d'être au III^e Congrès de l'I.S.R. le membre de la délégation française chargé de participer aux travaux de la Commission pour le travail parmi les femmes.

En passant, camarades femmes, je me permettrai de faire auprès de vous, je ne dis pas un peu de démagogie, mais de provoquer certainement vos applaudissements en vous disant qu'il ne faut pas que la prochaine fois on envoie une délégation au Congrès de l'I.S.R. sans qu'il y ait au moins une femme. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas que les hommes ne soient pas qualifiés pour faire aussi le travail concernant les femmes, de même que les femmes peuvent être qualifiées pour faire le travail des hommes, mais puisque nous disons que les femmes doivent participer à tout, il est bon qu'elles puissent participer à ces Congrès internationaux où l'on traite les questions féminines.

Quand nous disons que nous sommes féministes, nous ne le sommes pas à la façon des bourgeois. Nous ne le sommes pas non plus pour exclure les hommes. Nous ne faisons pas de distinction entre les uns et les autres et nous déclarons que les hommes et les femmes doivent travailler parallèlement et en commun.

Le III^e Congrès de l'I.S.R., comme les Congrès antérieurs, s'est préoccupé de la question féminine.

Ce Congrès avait défini d'une façon exacte ce que doit être le travail chez les femmes. Il avait déterminé d'une façon précise aussi de quelle façon il entendait faire le travail féminin. Le III^e Congrès de l'I.S.R. avait bien dégagé de la situation faite aux femmes dans l'ambiance capitaliste, tout ce que cette situation a de mauvais.

De la base au faite de la structure syndicale il faut que les Commissions de femmes poussent à l'accession de leurs camarades à tous les postes dirigeants ou à une partie des postes dirigeants.

Je suis persuadé que nous sommes tous d'accord quand on dit : A travail égal, salaire égal, puisque ce matin vous avez discuté cette question sur laquelle une camarade de l'Enseignement nous a montré ce qu'on avait fait dans cette partie, et ce qu'il faudra faire, par conséquent, dans toutes les corporations.

Dans la Commission du travail féminin, au III^e Congrès de l'I. S. R., où je représentais la délégation française, j'ai eu l'occasion d'intervenir pour demander des précisions, parce que cette formule : « A travail égal, salaire égal » qui nous paraît si juste, les patrons avaient trouvé moyen, en France, avec la complicité des réformistes, de la troubler, et j'avais eu déjà l'occasion, quelque temps après que cette formule était lancée dans la circulation, de m'élever contre son interprétation abusive. C'est ainsi que les patrons prenaient le mot travail dans le sens quantitatif au lieu de le prendre dans le sens qualitatif, et, ayant donné à un ouvrier un salaire de base qui lui suffisait à peine pour vivre, on disait : la femme qui, à côté de lui, produit moins que lui devra toucher un salaire moindre.

Voilà pourquoi j'avais présenté quelques objections au dernier Congrès de l'I.S.R. en disant : Je voudrais que l'on précise bien que le mot travail n'est pas pris dans le sens quantitatif mais dans le sens qualitatif.

Tant que nous n'aurons pas la possibilité de répartir nous-mêmes le travail, il est incontestable que les bourgeois feront ce qu'ils voudront et emploieront la main-d'œuvre féminine aux tâches qu'il leur plaira. Mais s'ils viennent dire à la femme: du moment que vous ne pouvez porter 80 kilogs sur vos épaules comme l'homme, nous ne vous paierons pas autant parce que le travail n'est pas égal, nous devons nous élever contre ce raisonnement.

Vous savez, camarades, que lorsque le capitalisme a marqué un temps d'arrêt dans sa production, à la fin de la guerre, il y a eu dans de nombreuses administrations des licenciements, et les réformistes avaient lancé un mot d'ordre pour exiger, au préalable, le licenciement des femmes mariées, par exemple. Nous, nous estimons que le licenciement préalable des femmes mariées est une atteinte à la liberté que doit avoir toute femme de vivre de son travail, même si elle est mariée. Nous devons favoriser tout ce qui peut développer l'indépendance de la femme, surtout quand elle est mariée. (*Applaudissements.*)

Nous estimons, par exemple, fautifs quelques hommes qui croient que parce que la femme n'est pas à l'usine, ils doivent la considérer comme une esclave ou une domestique. Voilà pourquoi nous disons que, même la femme mariée, si elle veut travailler, a le droit de travailler pour se soustraire à cette espèce de domesticité.

Nous savons qu'il y a encore trop d'hommes qui sont toujours à répéter cette ânerie: « La femme n'a qu'à rester à la maison, elle n'a pas besoin d'aller travailler, elle n'a qu'à raccommoder les chaussettes ». Nous pensons, au contraire, que la femme a le droit de vivre de son travail pour n'être assujettie à personne, pas même à un homme. Il y a encore un autre argument que je donne à celles d'entre vous qui pourraient ne pas le connaître et qui fait une forte impression sur les hommes, parce que c'est un argument matériel qu'on ne peut pas contester: C'est qu'avant la guerre, les statistiques indiquaient qu'il y avait à peu près 11 femmes pour 10 hommes. Depuis la guerre la proportion est beaucoup plus grande. Les statistiques accusent, je crois, entre 12 et 13 femmes, on pourrait dire 12 femmes et demie pour 10 hommes ou 125 femmes pour 100 hommes.

À première vue on ne prête pas attention à cela, mais si l'on calcule sur 40.000.000 d'habitants, on arrive à des chiffres effarants, marquant une supériorité de deux millions ou deux millions et demi de femmes par rapport au nombre des hommes.

Voilà donc 2 millions et demi de femmes qui n'arriveront jamais à se marier. (*Rires.*) Si vous êtes les premières à rire de cela, je n'engueulerai plus les hommes qui en rient.

Je laisse de côté le point de vue sentimental et le point de vue physiologique qui fait que la femme ne pourra pas remplir le rôle auquel la nature l'a destinée. Nous ne retenons que le fait de proportion et nous disons: ce sont deux millions et demi de femmes qui ne trouveront jamais à se marier. On ne peut pas traiter cela par une boutade, en disant: Si elles ne trouvent pas de français, elles pourront

se marier avec des noirs (*Rires*) parce que la supériorité du nombre des femmes n'est pas spéciale à la France, mais est générale au monde entier. Elle est la même partout, dans toutes les nations.

Sur ces 2 millions et demi de femmes, il y en a trente pour cent qui sortent de familles bourgeoises, de familles aisées, et qui peuvent vivre toute la vie sans rien faire, mais les autres soixante-dix pour cent sont des filles de travailleurs, d'ouvriers, de paysans ou d'employés. Que faudra-t-il qu'elles fassent? Faut-il les destiner à la prostitution? Non, n'est-ce pas, et alors c'est la question que je pose aux hommes quand ils disent: les femmes à la maison. Je leur demande que faut-il en faire? Et vous, camarades, vous devez considérer, ne serait-ce que pour cette raison, que les femmes sont de plus en plus dirigées vers le travail qui leur assure l'indépendance corporelle comme l'indépendance morale. (*Applaudissements.*)

Vous voyez les forts arguments qu'on peut avoir sur cette question. L'I.S.R. a entrepris, de tout cœur, de grouper et de défendre les femmes. Vous avez aussi l'appui de la C.G.T.U. et de tous les hommes intelligents. Je sais qu'ils ne sont pas légion. (*Rires.*) Il faut que la question féminine entre dans une voie qui soit une voie active et féconde et non plus passive et amorphe, comme jusqu'à maintenant. Vous avez l'appui des organismes centraux, c'est à vous, femmes, à faire le travail nécessaire, je ne dis pas sous la direction, mais avec l'appui effectif de tous les organismes syndicalistes révolutionnaires français et de l'Internationale Syndicale Rouge.

RACAMOND. — Je savais, en demandant à notre camarade Matton de prendre la parole avant moi, que ma tâche serait singulièrement allégée.

Comme d'usage, je vous apporte le salut fraternel de la C.G.T.U. et je dirai, après Matton, que vous avez toutes son appui, autant que les hommes peuvent l'avoir, pas plus, mais pas moins. Il ne peut pas y avoir à la C.G.T.U. hommes et femmes, il n'y a que des syndiqués, des exploités, il n'y a qu'un prolétariat national et international que nous devons essayer de tirer de l'ornière dans laquelle il est plongé.

Ceci dit, j'estime qu'il est de mon devoir de vous expliquer comment au Bureau confédéral nous concevons l'organisation de la propagande féminine.

Nous sommes absolument en accord avec le rapport qui vous a été présenté, quoique nous l'ayons examiné un peu trop rapidement. Il n'y avait pas possibilité de donner un rapport plus complet, des raisons impérieuses l'ayant empêché. Mais sur les principes fondamentaux nous sommes d'accord.

J'ai entendu discuter sur les Commissions féminines et sur la question, posée dans le rapport, de la création de ces Commissions partout, sans en excepter la Région du Nord. J'ai parlé avec nos camarades du Nord qui disaient: Nous n'en sentons pas bien la nécessité pourvu que nous ayons une représentante de l'élément féminin au sein du Conseil syndical ou de la Commission exécutive de l'U.D., de la Fédération ou de la C.G.T.U.

Eh bien, où l'élément féminin sera représenté, il se défendra. Savez-vous pourquoi il faut créer ces Commissions féminines? C'est parce qu'il existe, à l'heure actuelle, entre l'élément masculin et l'élément féminin, des différences; c'est parce que l'élément masculin a fourni dans la lutte qu'il a menée pour l'organisation syndicale, ou même politique, du prolétariat, une élite et que nous devons chercher dans l'élément féminin la même élite qui, à l'heure actuelle, est en sommeil. Nous avons une Commission exécutive à la C.G.T.U.; j'ai participé, camarade Brunet, à la Commission exécutive de l'Union des Syndicats, avec vous. Les camarades, qui se détachent de bien loin de la masse des ouvrières syndiquées, avaient, dans toutes les Commissions exécutives, voix aux débats. Elles y participaient, mais pas souvent. Nous avons vu quelques-unes d'entre vous participer aux débats de la Commission exécutive de l'Union des Syndicats de la Seine et de la C.G.T.U., mais les autres, elles siégeaient, elles y assistaient, c'était tout. Il ne faut pas leur en tenir rancune. Ce n'est pas de leur faute. C'est que nous avons, nous, les hommes, un handicap, une avancé dans l'éducation sociale que nous avons accumulée dans l'existence du syndicalisme, et que les femmes nouvellement arrivées à l'organisation syndicale se trouvaient devant des champions de la discussion, devant des champions des problèmes à résoudre.

Il faut que nous profitons de ce qui a été fait pour tâcher de faire mieux à l'avenir. Dans ces Commissions, les femmes ne s'entraînaient pas suffisamment à discuter de leurs propres intérêts avec les hommes, et lorsque Monmousseau, Dudilieux ou Racamond avaient parlé, toutes ces camarades restaient muettes. Si elles avaient pu nous rattraper par une éducation intensive, elles nous auraient apporté des indications dont nous avons sûrement besoin pour la propagande féminine.

Un exemple: La délégation en Russie. Oui, camarades, quand on l'a désignée, j'ai entendu personnellement un faible cri, un cri timide de femme, de quelqu'un qui n'osait pas parler et qui a dit: Mais on n'a pas désigné une femme. (Celle qui a prononcé ces paroles est ici, elle sait ce que je veux dire.) Cela parce qu'elle n'avait pas cette éducation, cet entraînement nécessaire et qu'elle était handicapée par les hommes chargés de désigner cette délégation. Il aurait fallu là quelqu'un pour tenir tête aux hommes dans ces discussions. J'ajouterai que, malgré ce défaut, nous savions qu'en l'absence de camarades femmes, notre ami Matton serait très qualifié pour les représenter. (*Rires.*)

Nous nous affirmons partisans des Commissions féminines telles qu'elles ont été définies dans la discussion: Commissions d'études, Commissions d'entraînement (c'est cela qui vous manque), Commissions de recherches des militantes qui pourraient faire quelque chose, participation de la main-d'œuvre féminine à toutes les manifestations de l'activité du prolétariat quelles qu'elles soient.

Par exemple, nous étions récemment au Congrès ouvrier du

Rhône. La camarade Marie-Louise Berthon y était, je crois. Deux femmes sont intervenues; l'une, trop timide, n'a pas pu s'expliquer. Elle avait souffert de l'exploitation capitaliste, et l'a dit dans deux minutes. Elle n'a pas pu continuer. Mais la deuxième qui est venue parler au nom de l'hôpital Saint-Quentin, qui n'adhère pas au Parti communiste et n'est pas syndiquée, a expliqué à fond de quelle façon elle était contre la guerre du Maroc.

J'ai tout de suite demandé aux camarades du Rhône de noter le nom de cette camarade. Si elle vient, à l'heure actuelle, dans les organisations syndicales ou dans les Conseils d'administration des syndicats ou de l'Union des Syndicats du Rhône, vous sentez bien, camarades, que la place de cette militante sera toute trouvée et qu'elle pourra se préparer à faire un travail sérieux dans l'organisation syndicale.

Pour faire disparaître les différences dont nous ne sommes pas responsables mais qui existent entre la main-d'œuvre féminine et la main-d'œuvre masculine, il faut — la comparaison est tout à fait régulière — faire à peu près le même travail que nous avons été obligés d'exécuter pour la main-d'œuvre étrangère. Pourquoi créons-nous des Comités intersyndicaux, des Commissions particulières, c'est pour essayer de faire disparaître la différence qui existe entre les ouvriers français et les ouvriers étrangers. Tout le problème de la main-d'œuvre étrangère est là. Il n'y a pas d'ouvriers étrangers pour nous. Nous sommes tous des internationalistes. Il n'y a pas de patrie pour ceux qui sont ici. Par conséquent, quand nous disons « main-d'œuvre étrangère », c'est une simple qualification, comme dirait mon ami Matton.

Les ouvriers français parlent la langue du pays et ont des avantages que les ouvriers étrangers n'ont pas. Que faut-il pour que le problème de la main-d'œuvre étrangère soit résolu? Il faut faire disparaître les différences entre ouvriers étrangers et ouvriers français, et pour cela nous nous efforçons de leur enseigner la langue française pour leur faire comprendre la valeur du syndicalisme et leur expliquer comment la C.G.T.U. entend défendre les revendications de tous les ouvriers en France.

Je suis certain qu'il n'est pas besoin de faire entendre la langue française aux camarades femmes, mais il faut leur faire entendre la langue syndicale, et pour apprendre la langue syndicale, il est souvent dangereux, parce que cela décourage rapidement, de s'en aller discuter avec ceux qui ne sont peut-être pas des as du syndicalisme mais qui sont à la tête du mouvement et ont ce gros avantage d'avoir été éduqués depuis plus longtemps.

Voilà pourquoi nous appuyons la création des Commissions féminines. Ce qui n'empêche pas que nous demandions que dans toutes les organisations syndicales où il y a des femmes, elles fassent également partie des Conseils d'administration, des Commissions exécutives. Jamais nous n'avons pensé à exclure les camarades femmes des Conseils syndicaux et il y en a ici, peut-être, qui font partie de leur Conseil syndical depuis quinze ou vingt ans. Plus que jamais

il faut faire participer les femmes aux Conseils d'administration des organisations ouvrières, et il faudra que ce soit non pas seulement quelques camarades qui émergent, mais que tout le travail de la Commission féminine et du Secrétariat féminin soit fait par toute une génération de femmes, et qu'à côté des hommes, elles administrent les Syndicats, les Unions de syndicats, les Fédérations et même la C.G.T.U.

Je voudrais, aussi, attirer votre attention sur un point tout à fait sérieux qui n'a pas été l'objet, à mon avis, d'une discussion suffisante. C'est en ce qui concerne le sursalaire familial. J'ai assisté au Congrès de l'Union des Syndicats du Nord, et j'ai senti toute l'importance de la question.

En principe, la C.G.T.U. et toutes les organisations révolutionnaires sont contre le sursalaire familial. Nous ne devons pas l'accepter. Mais les patrons savent que les billets valent mieux que les principes et qu'il est plus facile de faire accepter à un ouvrier ou à une ouvrière quelque augmentation de salaire, sous quelque forme que ce soit, que de discuter avec eux des principes syndicalistes et révolutionnaires. Par conséquent le sursalaire familial, c'est un fait. Ce que l'on a oublié de vous dire, pour les camarades qui ne travaillent pas dans les usines, c'est que non seulement le sursalaire familial est suspendu par le patronat pendant la durée d'un mouvement, mais que si vous vous absentez volontairement une heure par mois, on vous supprime tout le sursalaire familial du mois.

Si vous quittez une usine, le patron vous supprime le sursalaire familial du mois courant, et le patron de l'usine dans laquelle vous entrez, d'accord avec son collègue, vous supprime le sursalaire familial pour le mois de l'entrée, c'est-à-dire que deux mois de sursalaire familial vous sont supprimés.

Notre principe est bien établi: Lutte contre le sursalaire familial, pour arracher au patron le privilège de le distribuer à sa fantaisie. Mais puisqu'il le donne, il ne doit pas le distribuer à l'aventure: à un travailleur plutôt qu'à un autre. Est-ce que le jour où celui-ci veut se mettre en grève pour une revendication, ses enfants disparaissent? Non. Luttons donc contre le sursalaire familial. Mais si nous sommes obligés de l'avaloir, faisons de l'opportunisme révolutionnaire, et disons: Puisque vous voulez nous le donner, ce sera quelque chose au-dessus du patronat qui nous le donnera, et il nous sera acquit non pas seulement parce que nous travaillons, mais même le jour où nous ne travaillerons pas, parce que ce jour-là nos enfants mangent quand même. Le sursalaire familial devra nous être donné par le gouvernement lui-même.

Sur le principe, nous sommes tous d'accord contre le sursalaire familial; mais lorsqu'il va falloir déclencher la grève de 24 heures et mener la lutte pour empêcher les soldats d'aller se faire casser la figure, nos camarades du Nord vont se trouver devant vingt mille ouvriers et ouvrières du Textile qui diront: Qu'est-ce que vous voulez que nous quittions l'usine alors que nous allons perdre quelques centaines de francs de sursalaire? Vous sentez bien que le patronat

a trouvé là une arme sérieuse pour briser un mouvement de classe. Il faut donc trouver le moyen de battre en brèche le patronat. Le moyen véritable serait que tous les hommes et toutes les femmes soient syndiqués et que demain tout le monde refuse le sursalaire. Mais nous n'en sommes pas là et nous devons chercher le moyen de pallier aux offensives du patronat.

Matton a exposé aussi le point de vue: A travail égal, salaire égal. Je me souviens qu'au Congrès de l'Union des Syndicats ouvriers du Nord une discussion sérieuse s'est établie là-dessus et il a été expliqué que le patronat a fait faire aux ouvrières textiles du Nord, ce qui n'existe pas, je crois, à Vienne ou à Voiron, un travail de préparation spécial, qui leur donne une valeur technique différente de celle du tisseur. Les femmes restent huit ou neuf heures à l'atelier, comme les hommes, mais comme on ne leur donne pas la possibilité de faire le travail technique des hommes on leur dit: Vous ne faites pas le même travail, vous n'avez pas droit au même salaire. Et c'est pourquoi, d'accord avec ce qu'a expliqué Matton, nous disons que ces arguties ne doivent pas duper les ouvrières. Nous acceptons très volontiers la formule que Matton donnait tout à l'heure en parlant du travail qualitatif.

Vous allez élire une secrétaire. La Commission féminine précédente n'a pas pu travailler d'une façon normale parce que la vie de la C.G.T.U. a été quelque peu chaotique. Nous avons eu à lutter pour l'unité syndicale. Nous avons consacré une grande partie de nos efforts à cette question. D'autre part, nous avons eu à nous occuper tout à fait sérieusement de la main-d'œuvre étrangère qui est véritablement la grosse question du moment, mais nous n'avons pas pu suivre suffisamment, en accord avec le Secrétariat féminin, le travail de la propagande parmi les femmes. Maintenant nous arrivons à un tournant de l'histoire syndicale: le Congrès de la C.G.T.U. et le Congrès interconfédéral vont se tenir ces jours-ci. Quels que soient les résultats de ces deux Congrès, nous allons peut-être pouvoir remettre au point beaucoup de choses que nous n'avons pas pu examiner pendant ces deux années en travaillant plus sérieusement avec la Commission féminine et le Secrétariat féminin. Non pas que la Commission féminine et le Secrétariat féminin anciens n'étaient pas sérieux. Ce n'est pas ce que je voudrais que vous pensiez. Nous avons toujours été d'accord pour la propagande avec Lucie Colliard, mais elle se trouvait véritablement isolée et les camarades de la Commission féminine se trouvaient aussi isolées; tandis que maintenant nous allons pouvoir être débarrassés de quelques préoccupations immédiates et nous consacrer davantage au travail positif.

Si dans les deux années qui vont suivre la C.G.T. unitaire est obligée de tenir un nouveau Congrès, c'est-à-dire si la vie de la C.G.T.U. doit être prolongée, en tant que C.G.T. unitaire, j'espère que de l'activité du Secrétariat féminin, de l'activité de la Commission féminine centrale et des Commissions féminines régionales, de l'activité de tous les militants et de la jonction des efforts du Bureau confédéral, du Secrétariat féminin, des Bureaux des régions avec les

Commissions féminines, enfin tout l'ensemble harmonieux de ces efforts réunis, vous pourrez vous présenter au prochain Congrès — espérons que ce sera le Congrès de la C.G.T. unique — avec un véritable mouvement féminin bien constitué.

J'ai participé à pas mal de mouvements, Douarnenez, Vienne, etc., etc. J'ai vu là des centaines et des centaines de femmes, des milliers et des milliers de femmes qui ne demandaient qu'à s'organiser, qui se jettent dans les bras des organisations syndicales en raison de la situation mauvaise qu'elles subissent. Je suis tout à fait d'accord avec ce que disait Germaine Goujon: « Il faut leur apporter un mot d'ordre précis ». Le mot d'ordre des vingt-cinq sous pour les camarades de Douarnenez, c'était quelque chose. Le mot d'ordre de 50 % en plus pour les heures supplémentaires, est aussi un mot d'ordre très simple et bien compris des femmes qui ne sont pas des intellectuelles. C'est avec de tels mots d'ordre, peu compliqués, très clairs, que vous amènerez à vous la masse de ces travailleuses. Il faut que les femmes participent plus que jamais à l'action syndicale, à la lutte que nous allons être obligés de mener pour les revendications immédiates, pour la préparation de l'émancipation totale du prolétariat, pour la lutte contre la guerre. Il s'agit de concrétiser tout cela pour les organiser. C'est là le travail du Syndicat, de la C.G.T.U., et ce sera là le travail de la Commission féminine centrale et de son Secrétariat. (*Applaudissements.*)

LA LUTTE CONTRE LA GUERRE

Germaine GOUJON. — Le camarade Racamond nous dit que nous devons travailler contre la guerre du Maroc.

Ce matin, la camarade Marie Dubois disait à la Conférence féminine que notre deuxième tâche était de lutter contre la guerre du Maroc.

Evidemment, camarades, les femmes ont beaucoup souffert de la guerre. Elles se souviennent des misères endurées. Elles avaient laissé partir les hommes parce qu'elles n'étaient pas prêtes à lutter contre cette guerre, et qu'elles la croyaient inévitable. La bourgeoisie avait préparé les esprits à cette guerre. Les ouvriers eux-mêmes se disaient: allons-y, dans trois mois ce sera fini. C'est ainsi que les hommes sont partis et qu'ils ont souffert pendant que les femmes et les enfants, de leur côté, subissaient des privations. On se souvient des queues pour la carte de pain, de sucre, etc., et des douze heures de travail pour des salaires minimes. Puis les deuils sont venus. Les femmes ont perdu leur mari, les enfants ont perdu leur père. Il a fallu que les femmes travaillent. On est quelque peu jaloux, maintenant, des pensions de guerre. On dit couramment: « Elle n'a pas besoin de pension puisqu'elle travaille, si le gouvernement retirait la pension à toutes celles qui sont mariées, on aurait de l'argent ». On entend ces choses monstrueuses.

Les femmes ont souffert de ces choses-là, elles ont été obligées d'élever leurs enfants toutes seules. Elles savent ce que cela leur coûte. Et non seulement celles qui ont souffert à ce point de vue, mais les autres souffrances également, car tous et toutes nous payons la guerre.

La grande majorité des femmes est contre la guerre; elle a peur de la guerre, instinctivement, parce que toute femme, même à la lecture des journaux bourgeois, se représente bien ce qu'est la guerre, un champ de bataille, les souffrances endurées. Et puis on paye la guerre et les femmes savent bien, même celles qui n'ont pas perdu de parent à la guerre, qu'elles en subissent les conséquences. Les hommes ont fait la guerre, ce sont surtout les ouvriers qui ont fait la guerre. Tandis que les bourgeois se sont arrangés pour garnir leur coffre-fort, ce sont les ouvriers et ouvrières qui payent la guerre maintenant. Il suffit de dire cela pour que les femmes comprennent, et nous devons, nous, les plus avancées, mettre en garde les travailleuses indifférentes, inorganisées, celles qui sont quand même contre la guerre, mais qui n'en comprennent pas les causes et les conséquences, ces indifférentes qui subissent la guerre comme on subit les lois, parce qu'elles n'y peuvent rien, parce qu'elles ne peuvent pas faire autrement.

Il appartient à la partie la plus éclairée du prolétariat de faire auprès de ces travailleuses, toute la propagande nécessaire contre la guerre du Maroc.

Peut-être que certaines ouvrières diront: la guerre du Maroc, ce n'est pas comme la grande guerre, le Maroc est loin, la guerre ne menace pas de venir en France comme en 1914, etc.

Il est possible que certaines ouvrières se disent: le Maroc ne nous regarde pas. Et puis, il ne semble pas qu'il tombe des hommes tous les jours parce que dans les petits patelins on ne voit pas tous les jours qu'un tel est blessé, ou qu'un tel est tué, comme pendant la grande guerre. C'est plus clairsemé.

Evidemment, il y a tout de même un gros courant contre la guerre, mais il n'est pas encore assez fort. Il ne faut pas se dissimuler cela non plus. Les femmes ont réagi contre la guerre, pas toutes, mais une partie. Certaines femmes disent encore: c'est la guerre coloniale, cela n'a rien à voir avec la guerre de 1914; on ne va pas venir chez nous.

Eh bien, nous devons expliquer aux femmes ce qu'est la guerre du Maroc, quelles en sont les causes, et quelles peuvent en être les conséquences. Nous devons leur dire aussi: si en ce moment vous êtes dans une telle situation, si le pays est dans une telle situation, si nous avons tant de dettes, si nous subissons tant d'impôts, si le gouvernement est obligé de faire l'inflation qui conduira à la vie chère, ce sont les conséquences de la grande guerre, et vous subirez par la guerre du Maroc les conséquences que vous avez subies dans l'autre guerre.

La guerre du Maroc est comme celle de 1914, une guerre de

capitalistes, une guerre de banquiers, elle ne peut donc être que préjudiciable. Nous devons prendre exemple de la grande guerre et leur dire: cela va encore profiter à une bande de filous, de voleurs, qui veulent voler le sol marocain. Cela ne peut profiter qu'à quelques-uns qui vont s'enrichir, mais vos maris et vos enfants, et vous-mêmes payerez cette guerre et les pots cassés.

Alors qu'on dit qu'il n'y a pas d'argent pour le budget de l'hygiène sociale, pour les tuberculeux, etc., on trouve tous les jours de l'argent pour faire tuer les hommes à la guerre.

Voilà, camarades, la propagande qu'il faut faire parmi les femmes. Vous savez que, dès le début de la guerre du Maroc, nous avons entrepris une vaste campagne d'agitation contre cette guerre.

Le Parti communiste et la C.G.T.U. se sont élevés de suite contre la guerre du Maroc et ont fait comprendre aux masses, par la presse et par les meetings, que la guerre du Maroc est celle des capitalistes français qui veulent voler le sol riffain.

Les Riffains se sont battus pendant quatre ans contre l'Espagne pour leur indépendance. Ils veulent la conserver et être libres chez eux. On veut leur voler les richesses du sol. Ils ont vaincu les Espagnols et maintenant les Français veulent à leur tour mettre la main sur les richesses du Maroc.

Le Parti communiste et la C.G.T.U. ne se sont pas contentés de faire cette propagande. La C.G.T.U. fait appel à tous les ouvriers conscients, elle a formé des Comités d'action, groupant des ouvriers réformistes, socialistes, des Jeunesses, etc. Vous savez que jusqu'alors les chefs réformistes ont refusé tout accord avec nous pour s'élever contre la guerre du Maroc. Vous savez que ces gens s'en remettent à la Société des Nations, alors que nous, nous faisons appel à tous les ouvriers conscients, à tous les exploités, à tous ceux qui font les frais de la guerre.

Vous savez qu'à Paris, à Lille, à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, partout, nos Congrès ouvriers ont eu un réel succès. Partout, même les ouvriers socialistes, réformistes de la C. G. T. Lafayette, ont répondu à notre appel.

Partout se sont manifestées des protestations contre la guerre du Maroc.

Ce n'est pas suffisant. Les mots d'ordre sortis de ces Congrès, il faut les faire vivre. Il ne suffit pas de se réunir en assemblée et de dire: nous ferons ceci, nous ferons cela. Il faut donner corps et vie à ce qui a été décidé.

Il appartient à tous les ouvriers et ouvrières de diffuser ces mots d'ordre et de les faire pénétrer dans les cerveaux de tous les ouvriers et ouvrières pour arriver à un résultat tangible. Les mots d'ordre sortent de ce Congrès. C'est la paix immédiate avec les Riffains. Les Riffains ont déjà offert la paix, ils ont présenté des conditions de paix, mais le gouvernement veut sa guerre. Les capitalistes veulent abattre à tout prix les Riffains pour les voler.

Il est présumé que la guerre sera longue et difficile, parce que les Riffains se défendront et nous serons obligés d'envoyer encore des soldats. Vous savez que l'armée qu'on envoie là-bas s'élève à 200.000 hommes. Il faut faire comprendre aux femmes les dangers de cette guerre, pour qu'une protestation véhémente soit soulevée partout. C'est pourquoi nous demandons la paix immédiate.

Dans tous les ateliers il faut que la propagande s'intensifie contre la guerre. Il faut en parler, même en mettant les journaux bourgeois en parallèle avec les nôtres pour faire voir qui dit la vérité.

Tous les jours, systématiquement, il faut parler de la guerre, il faut provoquer des conversations sur la guerre et amener les femmes à composition et les préparer à l'application des mots d'ordre de nos Congrès, qui ont résolu une grève de 24 heures en protestation contre la guerre. Nous rencontrerons des obstacles de toute sorte et il faudra les vaincre.

Il appartient à nos camarades femmes les plus averties de faire cette propagande dans les usines pour éviter un échec qui serait une victoire pour le gouvernement.

Si nous voulons mettre fin aux guerres, il faut commencer par mettre fin à celle-ci en continuant énergiquement l'éducation du prolétariat. (*Applaudissements.*)

ELECTIONS A LA COMMISSION CENTRALE ET AU SECRETARIAT

Marguerite ROUTIER. — La Région parisienne a pensé qu'il était de son devoir de rechercher quelle était celle d'entre nous la plus capable et qui, dans notre esprit, représenterait le mieux le prolétariat pour vous demander sa désignation comme secrétaire à la Commission féminine de la C.G.T.U.

J'ai peur de ne pas trouver de mots assez éloquents pour dire combien nous regrettons que notre camarade Lucie Colliard soit obligée de nous quitter pendant un certain temps qui, espérons-le, ne sera pas trop long, car si l'Administration voulait nous la rendre, nous serions heureux de l'avoir parmi nous.

La Région parisienne a pensé que la camarade Alice Brisset qui a une longue habitude des luttes, qui connaît vraiment la classe ouvrière pour avoir travaillé et souffert avec elle était celle qui, parmi nous, serait la plus capable d'aller porter la parole et nos idées en remplissant le mieux la fonction de secrétaire féminin à la C.G.T.U.

Vous savez avec quelle éloquence elle parle de l'exploitation patronale qu'elle a subie elle-même et aussi combien elle a montré dans ses articles qu'elle connaissait la psychologie ouvrière. La Région parisienne a pensé que vous seriez d'accord avec elle pour la désigner comme secrétaire de la Commission féminine de la C.G.T.U.

Nous vous proposons, en outre, pour composer la Commission féminine, les camarades dont les noms suivent :

Alice BRISSET (Textile).
 Marie BRÉANT (Produits chimiques).
 Rachel BRUGON (Services publics).
 Marie DUBOIS (Employés).
 FAVENEC (P.T.T.).
 Thérèse GOURDEAUX (P.T.T.).
 GUELLE (T.C.R.P.).
 Juliette LARGEOIS (Habillement).
 Marie ORLIANGES (Employés).
 Marguerite ROUTIER (Métaux).
 SIMONIN (Alimentation).

LA PRÉSIDENTE. — Je mets aux voix la désignation de cette Commission. (*Adopté.*)

Je mets aux voix la candidature de la camarade Brisset au Secrétariat. (*Adopté.*)

Alice BRISSET. — Je suis très touchée de la proposition que vous allez faire au Congrès de la C.G.T.U. et de l'offre que vous me faites de me présenter au secrétariat de la Commission féminine. Cette journée de travail marque notre désir d'activer de plus en plus l'organisation des femmes et la lutte contre le patronat. La première grande Conférence féminine — car nous n'étions pas très nombreuses à Bourges — marque ainsi notre volonté de travailler sérieusement dans l'avenir. Mais il ne suffit pas de nommer une Commission et une secrétaire et j'espère trouver parmi vous les concours nécessaires pour mener à bien l'action indispensable.

Nous avons décidé de réunir la Commission des résolutions qui devait présenter au Congrès une résolution et aussi quelques motions, mais l'heure tardive nous fait penser que la nouvelle Commission centrale qui vient d'être désignée pourra se réunir pendant le Congrès, puis formuler cette résolution que nous présenterons au Congrès en même temps que nous pourrions envoyer un salut fraternel aux ouvrières de Russie et l'expression de notre solidarité aux femmes chinoises en lutte contre l'impérialisme.

VERIFICATION DES MANDATS

LA PRÉSIDENTE. — Je donne la parole à notre camarade Marie Orlianges pour vous donner le rapport de la Commission de vérification des mandats.

Marie ORLIANGES. — Le résultat des travaux de la Commission de vérification des mandats souligne une fois de plus que véritable-

ment on a fait un pas en avant et qu'on est bien décidé à travailler et à mener l'action de propagande nécessaire parmi les femmes.

Alors qu'à Bourges, en 1923, il y avait seulement 17 déléguées, aujourd'hui nous sommes 34 se répartissant ainsi :

Alimentation	4	déléguées
Chaussure	1	—
Coiffeurs	1	—
Employés	2	—
Enseignement	5	—
Métaux	1	—
Moyens de transport.....	1	—
Papier-Carton	1	—
Etablissements militaires	1	—
Produits chimiques	4	—
Services publics	1	—
Tabacs	1	—
Teinture, Textile, Vêtement.....	7	—
Divers	4	—

Après une courte intervention de la camarade Dubois, le rapport présenté à la Conférence féminine est adopté et la séance est levée à 18 heures 45.

FIN DE LA CONFERENCE FEMININE



Conférence Nationale Féminine

ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

Alimentation de Douarnenez
Alimentation de Douarnenez
Alimentation de Pont-l'Abbé
Alimentation de la Seine.....
Chaussure de la Seine
Coiffeurs de la Seine
Employés de la Seine
Employés de la Seine
Enseignement (groupes féministes)
Enseignement du Calvados
Enseignement de la Charente-Inférieure
Enseignement de la Seine
Enseignement de Seine-et-Marne
Etablissements militaires de Marseille....
U. D. U. de l'Ain
U. D. U. de la Gironde
U. D. U. du Nord
U. D. U. du Nord
U. S. U. de la Région parisienne.....
Métaux de Rennes
Métro Nord-Sud de Paris
Papier-Carton de la Seine
Produits Chimiques de la Seine
Produits Chimiques de la Seine
Produits Chimiques de la Seine
Produits Chimiques de la Seine
Services Publics de la Seine
Teinture de la Seine
Textile de Rouen
Textile-Vêtement d'Elbeuf
Textile-Vêtement de Nice
Vêtement de Rouen
Vêtement de la Seine
Vêtement de Tours

DÉLÉGUÉES

Jeanne KERSALE
Anna PEUZIAT
Marguerite GLOAGUEN
NECTOUX
ROLLIN
Marie DUBOIS
Marguerite FAUSSECAVE
Marie ORLIANGES
Marguerite MOLLARD
Jeanne FANONNEL
Renée PAPAUD
Marthe BIGOT
Yvonne ORLIANGES
Jeanne BANS
M.-L. BERTHON
Marthe NOGUES
Louise DILLIES
Marthe DESURMEAUX
Marguerite ROUTIER
PERRINEL
GUILLOIS
Alexandrine BARBE
Marie BREANT
BONTE
LEPRETE
PIZE
Rachel BRUGON
Alice BRISSET
Germaine GOUJON
Louise DRIEUX
Francine POTHIER
Blanche DELAHAYE
Françoise GARNIER
Germaine CHICHERY





TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES MATIERES

	Pages
Ordre du jour du Congrès.....	3

PREMIERE PARTIE

Compte rendu sténographique des débats

PREMIERE JOURNEE

Séance du matin

Ouverture du Congrès.....	7
Allocution du Président.....	8
Résolution d'ouverture.....	10
Télégrammes des Syndicats de l'U. R. S. S.....	11
Nomination de la Commission de Vérification des mandats.....	13
Admission des syndiqués de la C. G. T.....	14
Message du Congrès des Syndicats unitaires au Congrès des Syndicats confédérés	15
Délégation au Congrès de la C. G. T.....	17
Discussion du Rapport moral.....	18
Vote sur le Rapport moral.....	20
Explications sur les votes.....	22
Conclusions	24
Compte rendu financier.....	26

Séance de l'après-midi

La lutte contre l'Impérialisme et la Guerre

Discours de Monmousseau.....	32
Solidarité aux marins et aux soldats.....	41
Discours de Semard.....	42
Première démarche au Congrès de la C. G. T.....	54
Rapport sur la vérification des mandats.....	55
<i>L'Impérialisme et la Guerre.</i> — Intervention d'Herclot.....	57
Intervention de Germaine Goujon.....	60
Intervention de Cadeau.....	62

Résolution sur la lutte contre l'Impérialisme et la Guerre.....	67
Un vote... Des explications.....	69
Le vote définitif sur la Résolution.....	75

DEUXIEME JOURNEE

Séance du matin

Ordonnancement des débats.....	77
--------------------------------	----

Le Fascisme

Intervention de Racamond.....	80
Résolution contre le Fascisme.....	90
Intervention d'Antourville.....	92
Intervention de Doëblé.....	93
Intervention de Pescheux.....	94
Une délégation de l'U. F. S. A.....	96
Le Fascisme. — Intervention d'Alice Brisset.....	97
Intervention de Waret.....	100
Intervention de Godonnèche.....	102
Réplique de Racamond.....	103
Votes sur la Résolution contre le Fascisme et sur le Rapport de la Commission de Vérification des mandats.....	105
Désignation des Commissions. — Lieux et heures des réunions.....	106

Séance de l'après-midi

Rappel à l'ordre.....	110
-----------------------	-----

La stratégie des Grèves

Intervention de Rabaté.....	113
La délégation admise au Congrès de la C. G. T.....	122
Intervention de Rabaté (suite).....	123
Intervention de Kirsch.....	128
Intervention de Goutier.....	132
Intervention de Bastion.....	134
Intervention de Cuny.....	136
Intervention de Teulade.....	138
Intervention d'Orsini.....	139
Intervention de Demusois.....	141
Intervention de Rousseau.....	143
Réplique de Rabaté.....	146
Réunion des Commissions.....	149

Rapport sur la Conférence féminine

Pages

Intervention d'A. Brisset.....	149
--------------------------------	-----

TROISIÈME JOURNÉE

Séance du matin

L'Unité syndicale

Intervention de Huart, de l'U. F. S. A.....	155
Déclaration de la C. E. de l'U. F. S. A.....	159
Compte rendu de la délégation au Congrès de la C. G. T.....	165
Intervention de Snewliet, du N. A. S. (Hollande).....	166
Discours de Losowsky (secrétaire de l'I. S. R.).....	169

Séance de l'après-midi

<i>L'Unité syndicale.</i> — Intervention de Monmousseau.....	193
Motion des Cheminots de Sotteville. — Intervention de Delille.....	194
Intervention de Planchon.....	195

Audition des Délégués du Comité d'action

Loiseau (C. G. T.) et Thorez (C. G. T. U.).....	199	200
<i>L'Unité.</i> — Intervention d'Albiat.....		204
Intervention d'André Jules.....		206
Intervention de Teulade.....		207
Intervention de Cuny.....		210
Intervention d'Antourville.....		213
Intervention de Dujardin.....		218
Motions des Municipaux d'Avion et des Cheminots de Mantes.....		221
Réplique de Monmousseau.....		223
Résolutions sur l'Unité.....		230
Vote sur la Résolution du Bureau confédéral.....		231
Adoption de la Résolution sur la stratégie des grèves.....		233

QUATRIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Motion d'ordre.....	235
---------------------	-----

Modifications aux Statuts

	Pages
<i>La R. P.</i> — Intervention de Raynaud.....	236
Invitation à Oudegeest (secrétaire de la F. S. I.).....	240
<i>La R. P.</i> — Intervention d'Antourville.....	240
Réplique de Raynaud.....	243
Proposition sur la R. P. — Intervention de Dudilleux.....	245
Résultat du vote sur la R. P.....	247
<i>Election du Bureau confédéral.</i> — Proposition du Rapporteur.....	248
<i>La Rééligibilité.</i> — Intervention de Raynaud.....	249
Intervention de Sibille.....	254
Intervention d'André Jules.....	256
Intervention de Frère.....	258
Intervention de Dœblé.....	260
Intervention de Rambaud.....	261
Intervention de Semerd.....	265
Déclaration de Moumousseau.....	277
Protestation du Syndicat des T. C. R. P.....	280

Séance de l'après-midi

Communications diverses.....	282
<i>La Rééligibilité.</i> — Intervention de Godonnèche.....	285
Intervention d'Hercelet.....	290
Intervention de Jacquet.....	293
Intervention de Thorez.....	296
Intervention de Charrin.....	304
Vote sur la Rééligibilité.....	307
Résultats du vote.....	308
Commission des candidatures à la C. E. confédérale.....	309
<i>Les Jeunesses ouvrières.</i> — Intervention de Croizat.....	310
Le Conseil Juridique. — « Le Droit Ouvrier ».....	313
La réponse d'Oudegeest.....	315
La répression en Espagne.....	316
Rapport de la Commission de contrôle.....	317

Séance de nuit

Contre la répression des gouvernements capitalistes.....	320
Solidarité à la grève des Banques.....	320

Augmentation des salaires : Echelle mobile — Salaire-or

Intervention de Rabaté.....	322
Résolution sur les salaires, l'échelle mobile et le salaire-or.....	330
Intervention de Grandel.....	331
Intervention de Jacquet.....	335

	Pages
Intervention de Dujardin.....	336
Réplique de Rabaté.....	337
Vote sur la Résolution des salaires.....	338
Election de la C. E. confédérale.....	338

CINQUIÈME JOURNÉE

Séance du matin

Conférence d'Unité

Allocution de Momousseau.....	343
Discours de Piquemal (Président de la Conférence).....	344
Intervention de Cenis (C. G. T.).....	350
Intervention de Dujardin (Union mixte).....	355
Intervention de David (Comité mixte).....	360
Intervention de Roger (C. G. T.).....	361
Intervention de Porreye.....	362
Intervention de Laugier (autonome).....	364
Intervention de Joubert (Comité mixte).....	365
Désignation d'une Commission.....	367
Motion Cenis.....	369

Séance de l'après-midi

REPRISE DES TRAVAUX DU CONGRES DE LA C. G. T. U.

Organisation de la solidarité

Intervention de Dudilleux.....	372
Intervention de Nespoulous.....	375
Intervention de Nicolas.....	378
Intervention d'Arnaud.....	379
Interventions de Fresser et Antourville.....	382
Interventions de Doëblé et Jaix.....	383
Intervention de Delobelle.....	384
Intervention de Dudilleux.....	385
Propositions et modalités du vote sur l'augmentation de la cotisation.....	388

La Main-d'Œuvre étrangère et coloniale

Intervention de Racamond.....	391
Intervention de Bastion.....	400
Intervention de Laulom.....	401
Intervention de Boisseau.....	403
Grève générale de solidarité au mouvement des Banques.....	404

SIXIEME JOURNEE

Séance du matin

	Pages
<i>Main-d'œuvre étrangère et coloniale. — Intervention de Duclé.</i>	407
Intervention de Sanghor.....	409
Intervention du Secrétaire des Syndicats du Haut-Rhin.....	410
Intervention du Délégué du Bureau de la M.-O. E.....	411
Résolution sur la M.-O. E.....	414
Résolution sur la Main-d'œuvre coloniale et l'organisation des Colonies..	416
Résolution sur l'Afrique du Nord.....	417
Vote sur les Résolutions.....	418
Protestation contre l'arrestation de Menjuc.....	419

La réorganisation des Unions

Intervention de Dudilleux.....	419
Intervention de Revol.....	422
Intervention de Porreye.....	431
Résultats du vote sur l'augmentation de la cotisation.....	439
<i>La réorganisation des Unions. — Réponse de Revol.</i>	433
Intervention de Cuny.....	434
Réplique de Dudilleux.....	435
Vote sur la réorganisation.....	436
Appel des Syndicats bulgares contre la terreur de Tsunkoff.....	437

Séance de l'après-midi

Diffusion des Editions de l'I. S. R.....	440
--	-----

La réduction des heures de travail

Intervention de Berrar.....	442
Résolution sur les 8 heures, la semaine de 44 heures et le congé annuel payé.....	446
Interventions de Fresser et de Sauvage.....	448
Intervention de Revol.....	449
Interventions de Noblet de Lesage.....	450
Intervention de Matton.....	451
Vote sur la Résolution.....	452
Allocution du Délégué tchécoslovaque.....	453
Résolution de la Conférence d'unité.....	454
Election du Bureau confédéral.....	455
Explications de vote.....	457
Résolution de la Commission féminine centrale.....	458
Renouvellement de la Commission de contrôle.....	459
Questions diverses.....	460
Résolution de clôture : Appel à la classe ouvrière.....	461
Fin des débats du Congrès.....	462

DEUXIEME PARTIE

	Pages
TABEAU DES VOTES PAR MANDAT.....	463
TABEAU RÉCAPITULATIF DES VOTES PAR FÉDÉRATION.....	497
UNIONS ET FÉDÉRATIONS REPRÉSENTÉES.....	498

TROISIEME PARTIE

La Conférence d'Unité

L'appel pour le Congrès interconfédéral d'Unité.....	501
Compte rendu analytique des deux séances hors Congrès de la Conférence d'Unité.....	503
Discours de Liebaers.....	504
La Résolution de la Conférence d'Unité.....	513
Organisations représentées à la Conférence.....	515

QUATRIEME PARTIE

Conférence Nationale Féminine

Compte rendu analytique de la première séance.....	517
Compte rendu sténographique de la deuxième séance.....	520
<i>Le travail accompli depuis Bourges</i>	
Intervention de Marthe Noguès.....	520
Intervention de Louise Dillies.....	523
Intervention de Marthe Desurmeaux.....	524
<i>Le sursalaire familial</i>	
Intervention de Porreye.....	524
Intervention de Germaine Goujon.....	525
<i>Les tâches futures, le programme des revendications</i>	
Intervention de Marthe Bigot.....	529
Intervention de Marie Dubois.....	531
Intervention de Matton.....	535
Intervention de Racamond.....	538
<i>La lutte contre la guerre</i>	
Intervention de Germaine Goujon.....	543
Elections à la Commission centrale et au Secrétariat.....	546
Vérification des mandats.....	548
Organisations représentées à la Conférence féminine.....	549
TABEAU DES MATIÈRES.....	551





♦ ♦ Maison ♦ ♦
des Syndicats

SERVICE DE L'IMPRIMERIE

33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris-X